UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

(I)

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi non férié de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La bibliothèque de l'Association (Sorbonne, salle des conférences de grec, au rez-de-chaussée) est ouverte le mardi de 4 h. à 5 h. 1/2, et le samedi de 2 à 4 h.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque, doivent être adressés, franc de port, 44, rue de Lille, VIIe.

Les manuscrits destinés à la *Revue*, ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu, doivent être adressés à M. Gustave Glotz, rédacteur en chef de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, VIe.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat poste, à M. Henri Lebègue, agent bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, VIIe.

Tout membre qui, après deux ans, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

Cl. Phibol.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME XXVIII

ANNÉE 1915

142499
3/5/17

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1915

DF
10
R4
t. 28

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versesement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances sont suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

Art. 1er. — La souscription pour l'illustration de la *Revue* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

Art. 2. — Les souscripteurs pour l'illustration de la *Revue des études grecques* recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue* (1). Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques.*

Art. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

Art. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

Nota. — Les souscriptions devront être adressées à M. Henri Lebègue, trésorier adjoint de l'Association, 44, rue de Lille.

(1) Par suite de l'achèvement des *Monuments grecs*, l'illustration de la *Revue* représente seule désormais dans l'œuvre de l'Association l'objet, si important, de la reproduction des monuments figurés légués par l'antiquité hellénique. Destinée à prendre sans cesse de nouveaux développements, elle appelle instamment de nouveaux concours.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurii. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.	10 fr.
— en argent.	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, trésorier adjoint de l'Association, 44, rue de Lille, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Ader, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.
† Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.
† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.
† Brunet de Presle, membre de l'Institut.
† Burnouf (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
† Campaux, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.
† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.
† Daremberg, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† Dehèque, membre de l'Institut.
† Delyanni (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Dübner, helléniste.
† Duruy (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique.
† Gidel, ancien proviseur du lycée Condorcet.
† Girard (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux.
† Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
† Legouvé, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

† Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
† Maury (Alfred), membre de l'Institut.
† Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
† Perrot (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
† Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thenon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Valettas (J.-N.), professeur à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
† Weil (Henri), membre de l'Institut.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

SOUSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES

POUR LES MONUMENTS GRECS ET L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*. — M. Bikélas, pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. Laperche pour *cent francs*. — M. Pélicier, pour *cent francs*. — M. Jean Dupuis, pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe Chévrier, déjà fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. Vasnier et M. E. d'Eichthal, dans les mêmes conditions, ont versé chacun *cent francs*. — Mlle Poinsot a versé *cent francs*. — M. le duc de Loubat a versé *neuf cents francs*. — M. Loizon a versé *cent francs*. — M. Petitjean a versé *cent francs*. — M. Gillon a versé *cent francs*. — Mme Paul Lévy a versé *neuf cents francs*.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.
Le Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte).

MM.

† Barthélemy Saint-Hilaire.
† Basily (Démétrius).
† Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
† Carathéodory-Effendi (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
† Chévrier (Adolphe).
Collignon (Maxime).
† Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
† Drème.
† Dumont (Albert).
† Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Eichthal (Eugène d').
Foucart (Paul).
† Graux (Henri).
Hachette et Cie, libraires éditeurs.
† Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laperche.
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
† Lereboullet (Léon).

MM.

Loubat (duc de).
† Misto (H.-P.).
Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
† Parmentier (général).
† Pélicier (P.).
Pepin-Lehalleur.
† Perrot (Georges).
† Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
† Rodocanachi (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
† Syngros (A.).
† Vaney.
Vasnier.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
† Zographos (Christaki Effendi).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. Patin, membre de l'Institut.
1868. Egger, *Id.*
1869. Beulé, *Id.*
1870. Brunet de Presle, *Id.*
1871. Egger, *Id.*
1872. Thurot, *Id.*
1873. Miller, *Id.*
1874. Heuzey, *Id.*
1875. Perrot, *Id.*
1876. Egger, *Id.*
1877. Chassang, inspecteur général de l'Université.
1878. Foucart, membre de l'Institut.
1879. Gidel, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. Dareste, membre de l'Institut.
1881. Weil, *Id.*
1882. Miller, *Id.*
1883. Queux-de-Saint-Hilaire (marquis de).
1884. Glachant, inspecteur général de l'Université.
1885. Jourdain, membre de l'Institut.
1886. Gréard, *Id.*
1887. Girard (Jules), *Id.*
1888. Mézières, *Id.*
1889. Croiset (A.), *Id.*
1890. Maspero, *Id.*
1891. Renan (Ernest), *Id.*
1892. Houssaye (Henry), *Id.*
1893. Collignon (Max.), *Id.*
1894. Schlumberger (G.), *Id.*
1895. Bikélas (D.).
1896. Bréal (M.), membre de l'Institut.
1897. Decharme (P.), professeur à la Faculté des lettres.
1898. Croiset (M.), membre de l'Institut.
1899. Héron de Villefosse, *Id.*
1900. d'Eichthal (Eugène), *Id.*
1901. Girard (P.). *Id.*
1902. Reinach (Salomon). *Id.*
1903. Pottier (Edmond), *Id.*
1904. Tannery, directeur de la manufacture des tabacs à Pantin.
1905. Guiraud (Paul) membre de l'Institut.
1906. Babelon (E.), *Id.*
1907. Reinach (Th.), *Id.*
1908. Homolle *Id.*
1909. Omont (H.) *Id.*
1910. Roujon (H.) *Id.*
1911. Diehl *Id.*
1912. Monceaux *Id.*
1913. Michon, professeur à l'Ecole du Louvre.
1914. Glotz, professeur à la Faculté des Lettres.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1915-1916

Président : M. Puech.
1er *Vice-Président :* M. Meillet.
2e *Vice-Président :* M. Maurice Croiset.
Secrétaire-archiviste : M. Mazon.
Secrétaire-adjoint : M. Dalmeyda.
Trésorier : M. J. Maurice.
Trésorier adjoint : M. H. Lebègue.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1915-1916

Nommés en 1913.

MM. Holleaux.
Monceaux.
Bérard.
Foucart.

MM. Bernès (H.).
Millet (G.).
Boudreaux.

Nommés en 1914.

MM. Michon.
Bourguet.
Collignon.
Croiset (A.).

MM. Girard (P.).
Pernot.
Chapot.

Nommés en 1915.

MM. Glotz.
Babelon.
Pottier.
Bodin.

MM. Reinach (G.).
D'Alès.
Bloch (S.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Croiset (Alfred).
D'Eichthal (Eug.).
Maspero.

MM. Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Vasnier.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Haussoullier.
Maspero.
Reinach (Théodore).

MM. Les anciens présidents de l'Association.

MEMBRES DONATEURS

† S. M. le Roi de Grèce.
L'Université d'Athènes (1).

MM.

† Achillopoulo, à Paris.
Adam (Mme Juliette), à Gif.
Alès (l'abbé Adhémar d'), à Paris.
Alline, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Alpherakis (Achille), à Pétrograd (Russie).
Andréadis, professeur à l'Université d'Athènes.
† Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
† Antrobus (Fr.), à Londres.
† Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog.
Auvray (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† Avierino (Antonin), à Taganrog.
Baltazzi, député, à Athènes.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
† Barenton (Arm. de), à Paris.
† Baret, avocat à Paris.
† Basiadis (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
Basili (Michel G. A.), docteur en droit.
Basily (A. de), à Montmorency (S.-et-O.)
Beaudouin (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Beer (Guillaume), à Paris.
Beneyton (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, à Paris.
Bernès (H.), professeur au Lycée Lakanal, à Paris.
† Berranger (l'abbé H. de), à Trouville.
† Berthault (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
† Bikélas (D.), à Athènes (2).
† Bimpos (Th.) archevêque de Mantinée.
Bistis (Michel-L.), à Corthion d'Andros, Grèce.
† Blampignon (l'abbé), à Vanves.
Blanchet (Adrien), à Paris.
Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts.
† Bounos (Élie), à Paris.
† Bousquet (l'abbé), maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris.
† Boutroue, à Paris.
† Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.

(1) Don annuel de 500 francs.
(2) Don d'une somme de 200 francs.

Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, à Vendôme.
† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Budé (Guy de), à Genève.
† Calvet-Rogniat (le baron Pierre), à Paris.
† Caillemer (Exupère), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon.
† Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
† Caratheodory-Effendi (Ét.), ancien ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Casso (Mme).
† Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Cercle hellénique d'Alexandrie (Égypte).
† Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut.
† Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Henri), à Paris.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Athènes.
Cherfils, à Paris.
† Chévrier (Ad.), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
† Chévrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
† Choisy (Auguste), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
† Clado (Costa), à Londres.
† Clado, docteur, à Paris.
Colardeau, professeur à l'Université de Grenoble.
Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
† Combothecras (Sp.), à Odessa.
† Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
† Constas (H. Lysandre), directeur de l'École hellénique, Odessa.
† Corgialegno (Marino), banquier, à Londres.
† Coronio (Georges), à Paris.
† Coumanoudis (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
Courcel (baron Alphonse de), sénateur, ancien ambassadeur à Londres.
† Cousin (G.), professeur à l'Université de Nancy.
† Cousté (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
† Couve (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, à Paris.
Cucheval (Victor), professeur honoraire au lycée Condorcet, à Paris.
Dalmeyda (G.), professeur au lycée Michelet, à Paris.
† Damaschino, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
† Dareste (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
† Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Dellaporta (Brasidas), à Taganrog.
† Delyanni (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† Demetrelias (C.), à Odessa.

De Ridder, conservateur-adjoint au musée du Louvre.
† Desjardins (Charles-Napoléon), membre de l'Institut.
Desjardins (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† Deville (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† Deville (Mme veuve), à Paris (2).
† Didion, inspecteur général des ponts et chaussées.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Didot (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
Dieux, professeur au lycée Charlemagne.
† Dorisas (L.), à Odessa.
Dossios (N. G.), à Paris.
† Doudas (D.), à Constantinople.
Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
† Dozon (Aug.), ancien consul de France,
† Drême, président de la Cour d'appel d'Agen.
† Dubois de la Rüe, à Paris.
Dugas, agrégé de l'Université, à Paris.
† Dumont (Albert), membre de l'Institut.
† Dupuis, proviseur honoraire, à Paris.
Durrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Duruy (Victor), de l'Académie française.
† Dussouchet, professeur honoraire au lycée Henri IV, à Paris.
École Bossuet, à Paris.
École Hellénique d'Odessa.
Écoles publiques orthodoxes de Chios.
† Édet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† Egger (Émile), membre de l'Institut.
† Egger (Mme veuve Ém.), à Paris.
Egger (Max), ancien professeur de l'Université, à Paris.
† Egger (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique, à Paris.
Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, à Paris.
Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, à Paris.
Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, à Antony.
† Falieros (Nicolas), à Taganrog (Russie).
† Fallex (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Fallières (A.), ancien président de la République, à Paris.
† Ferry (Jules), ancien président du Sénat.
† Fix (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
Foucart (Paul), membre de l'Institut.
Fournier (Mme veuve Eugène), à Paris.
Fuller (S.-R.), à Paris.
Gennadios (J.), ministre de Grèce, à Londres.
† Gevaert (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
† Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.

(1) Don d'une somme de 150 francs.
(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Gillon (G.), à Paris.
† Girard (Jules), membre de l'Institut.
Girard (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Giraud (Ch.), membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), membre de l'Institut.
Glotz, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
Gœlzer, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
Goirand (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris.
Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
† Goldschmidt (Léopold), à Paris.
Gonnet (l'abbé). docteur ès lettres, à Francheville (Rhône).
† Grandin (A.), à Paris.
† Graux (Henri), à Vervins (Aisne).
† Gréard, de l'Académie française, recteur honoraire de l'Université de Paris.
† Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie).
Gymnase Avéroff, à Alexandrie (Égypte).
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
† Hanriot (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
† Hauvette (Amédée), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Hériot-Bunoust (l'abbé L.).
† Heuzey conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut.
Hodgi Effendi (Jean), conseiller d'Etat, à Constantinople.
† Houssaye (Henry), de l'Académie française.
† Inglessis (Alex.), à Odessa.
Inglessis (P.), docteur-médecin, à Marseille.
Jamot (Paul), conservateur-adjoint au musée du Louvre.
Jasonidis (O. John), à Limassol (île de Chypre).
† Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
† Jolly d'Aussy (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
Jordan (E.), chargé de cours à la Sorbonne.
† Joret (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
Jourjon, professeur honoraire à Grandris (Rhône).
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Keller, professeur au lycée, Saint-Omer.
† Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Koundouri (Panaghi), à Marseille.

† Krivtzoff (Mme), en Russie.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lafaye (Georges), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Lagonico (Théodore), à Alexandrie, Egypte.
Laloy, à Bellevue.
† Lamy (Ernest), à Paris.
† Landelle (Charles), peintre, à Paris.
† Laperche, à Paris (1).
† Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'Ecole évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lazzaro (Périclès H.), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
Lebègue (Henri), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.
Le Bret (Mme), à Paris.
Lechat, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, à Lyon.
Lecomte (Ch.), négociant à Paris.
† Legantinis (J.-E.), négociant à Odessa.
† Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
Lelarge (P.), à Reims.
† Lereboullet (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine.
† Leroux (G.), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
† Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française.
Létienne (Dr), à Louveciennes (Seine-et-Oise).
† Leudet (Mme Ve), à Piencourt (Eure).
† Leviez (Ernest), à Paris.
Lévy (Mme Paul), à Paris.
Loubat (duc de), à Paris.
† Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Lur-Saluces (comte de), à Paris.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
† Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve (Jean), libraire, à Paris.
† Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussi (Démétrius de), à Paris.
Manussi (Constantin de), à Athènes.
† Manzavinos (R.), à Odessa.
† Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† Marcellus (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut.
Martroye (Fr.), à Paris.
Maspero (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
† Maurice (Mme Ch.), née Vincent.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

Maurice (Jules), membre résidant de la société des Antiquaires, à Paris.
Mavro (Sp.), à Athènes.
† Mavrocordato (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris.
† Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin).
† Mavrogordato (M.), à Odessa.
† Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou), ancien ministre, à Athènes.
Maximos (P.), à Odessa.
Mazon (Paul), maître de Conférence à la Faculté des Lettres de Paris.
† Mazerolle (Joseph), artiste peintre, à Paris.
Meillet (Antoine), professeur au Collège de France, à Paris.
† Mélas (B.), à Athènes.
† Mélas (Léon), à Athènes.
† Métaxas (Stavro), à Marseille.
Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
Michon (Étienne), conservateur adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre.
Milliet (Paul), à Paris.
† Misto (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, à Paris.
† Monginot (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Morin-Jean, à Paris.
† Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† Negroponte (Michel), négociant à Paris.
† Negroponte (Dimitrios), à Taganrog.
† Negroponte (Jean), à Paris.
† Negropontes (Ulysse), à Paris.
† Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
† Nicolaïdès (Nicolas), à Taganrog.
Nicolau d'Olwer (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, de l'Université, Barcelone.
Nicolopoulo (Jean-G.), à Paris.
† Nicolopoulo (Nicolas-G.), à Paris.
Nolhac (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
Normand, directeur de la Revue *L'ami des Monuments*, à Paris.
Olivier (Adolphe), à Paris.
Omont (Henri), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque Nationale.
Oursel, consul général de France, à Paris.
Paisant (A.), président honoraire du tribunal civil, à Versailles.
Paix-Séailles, à Paris.
Papadimitriou (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa.
† Paraskevas (Wladimir), à Odessa.
† Parissi, à Paris.
† Parmentier (le général Théodore), à Paris.
† Paspati (J.-F.), à Odessa.
Paspati (Georges), à Athènes.
† Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

† Pélicier, archiviste de la Marne, à Châlons (1).
† Perrard (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Perrin (Ernest).
† Perrin (Hippolyte).
Persopoulo (N.), à Trébizonde (Turquie d'Asie).
† Pesson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Petitjean, professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Peyre (Roger), professeur honoraire, à Toulouse.
† Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr. B.), à Odessa.
Poinsot (Mademoiselle), à Alfortville (Seine).
Pottier (Edmond), membre de l'Institut, professeur à l'École du Louvre, à Paris.
† Psicha (Etienne), à Athènes.
Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
† Ragon (l'abbé), professeur à l'Institut Catholique, à Paris.
† Rambaud (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.
Reinach (Ad.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.
Reinach (Joseph), à Paris.
Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur au musée gallo-romain de Saint-Germain.
Reinach (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Renauld (Emile), professeur au collège Rollin, Paris.
† Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
† Richard-Kœnig, à Paris.
† Ristelhuber, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
† Robertet, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† Rochemonteix (Mis de), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.).
† Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
† Rodocanachi (Pierre), à Paris.
† Romanos (J.). proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), membre de l'Institut, à Paris.
† Ruelle (Ch.-Emile), administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
† Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
† Saraphis (Aristide), négociant, à Mételin.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sartiaux (Félix), ingénieur à la compagnie des Chemins de fer du Nord, Paris.
† Sathas (Constantin), à Paris.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.

(1) Don d'une somme de 6,100 francs.

† Scaramanga (Jean-E.), à Marseille.
† Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog.
† Scaramanga (Luc-J.), à Taganrog.
† Scaramanga (Jean-P.), à Taganrog.
Scaramanga (Pierre-Jean), à Neuilly-sur-Seine.
† Scaramanga (Stamatios), à Taganrog.
† Schliemann (H.), à Athènes.
Schlegel (F.), commandant, à Paris.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† Sclavo (Michel), à Odessa.
Segala' y Estalella, professeur à l'Université de Barcelone.
Shear (Madame Théodore Leslie), à New-York.
Sibien (Armand), architecte, à Paris.
Sinadino (Michel), à Alexandrie (Egypte).
† Sinadino (Nicolas), à Alexandrie (Egypte).
Sinano (Victor), à Alexandrie (Egypte).
† Somakis (Mme Hélène), à Paris.
† Souchu-Servinière, à Laval.
† Soutzo (prince Constantin D.), à Slobosia-Corateni (Roumanie).
† Soutzo (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
† Souvadzoglou (Basile), banquier, à Constantinople.
† Stephanovic (Zanos), négociant, à Constantinople.
† Sully-Prudhomme, de l'Académie française.
† Svoronos (Michel), négociant, à Constantinople.
† Symvoulidis, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
† Syngros (A.), à Athènes.
† Tannery (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.
Tannery (Mme ve Paul), à Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).
† Tarlas (Th.), à Taganrog.
† Telfy, professeur à l'Université de Pesth.
† Theocharidès (Constantinos), à Taganrog.
† Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen.
† Tournier (Ed.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à Paris.
† Tourtoulon (baron de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
Travers, inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, à Brest.
Tsacalotos (E.-D.), professeur à Athènes.
Typaldo-Bassia, avocat à la cour suprême, Athènes.
† Valieri (Jérôme), à Marseille.
† Valieri (N.), à Onessa.
† Valieri (Oct.), à Londres.
Vallois (R.), membre de l'Ecole des Hautes-Etudes hispaniques, à Madrid.
Vasnier, greffier des bâtiments, à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure).
Vendryès (J.), chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Venieri (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.

Vlasto (Antoine), à Paris.
† Vlasto (Ernest), à Paris.
† Vlasto (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Egypte).
† Vlasto (Th.), à Liverpool.
† Voulismas (E.), archevêque de Corfou.
† Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Athènes.
† Vucina (J. G.), à Odessa.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
Woodhouse (W. J.), Professeur à l'Université de Sydney (Australie).
Xanthopoulos (Dém.).
Xydias (Nicolas), artiste-peintre à Athènes.
† Xydias (Sp.), à Athènes.
† Zappas (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.
† Zariphi (Georges), négociant.
† Zavitzianos, docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffo (L.), négociant, à Londres.
† Zographos (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*.
† Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1er DÉCEMBRE 1915

Nota. L'astérisque désigne les membres donateurs.

MM.

Poincaré, Président de la République Française. — 1914.
Sa Majesté le Roi de Grèce. — 1914.

Ackermann (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 6, rue du Luxembourg. — 1892.
*Adam (Mme Juliette), Abbaye de Gif (Seine-et-Oise). — 1883.
Albear (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
* Alès (l'abbé Adhémar d'), professeur à l'Institut Catholique, 8, avenue de Villars. — 1905,
Alexandratos (Jean), 6, rue Vivienne, chez Mme Oger. — 1916.
Allègre, professeur à la Faculté des Lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Lyon. — 1892.
* Alline (H.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 68, rue de la Benatte, Bordeaux. — 1910.
* Alpherakis (Achille), à Pétrograd, Moïka, 104. — 1869.
* Andréades (A.), professeur à l'Université, 7, rue des Philhellènes, Athènes. — 1913.
Apostolidès (K. Myrtilos), professeur au Gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.
Apostolidis (G.), à Constantinople. — 1880.
Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger. — 1899.
Athanasaki (Jean), avocat, 2, rue de l'Académie, à Athènes. — 1880.
Audouin (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, Villa des Cèdres, Chemin haut des Sables, Poitiers (Vienne). — 1895.
Actié (Fernand), professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, 33, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — 1893.
* Auvray (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4, rue Bihorel. — 1892.

Babelon (E.), conservateur au Cabinet des médailles, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil. — 1890.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), correspondant de l'Institut, 24, rue de Surène. — 1867.

BALCELLS Y PINTO (Joaquin), docteur ès lettres, Salméron, 13, 2° Barcelone. — 1911.

* BALTAZZI (Georges), député, 35, rue Acharnôn, Athènes. — 1895.

* BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.

BANQUÉ Y FALIU (Dr José), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, Balmes, 87, 3°, 1a Barcelone. — 1911.

BARRIER (Mme), à Chantenay (Sarthe). — 1907.

BARTH (A.), membre de l'Institut, 10, rue Garancière, VIe. — 1898.

* BASILI (Michel G.-A.), docteur en droit. — 1890.

* BASILY (Alexandre de), château Pausilippe, à Montmorency (Seine-et-Oise). — 1894.

BAYARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur de langue et littérature grecques aux Facultés libres de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille. — 1910.

* BEAUDOUIN (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Roquelaine, Toulouse. — 1884.

BELIN et Cie, libraires-éditeurs, 8, rue Férou. — 1884.

BELLANGER (L.), docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Auch (Gers). — 1892.

* BENEYTON (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, 112, boulevard Malesherbes, XVIIe. — 1909.

BÉRARD (Victor), directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, XIVe. — 1892.

BERNARDAKIS (Gregorios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1909.

* BERNÈS (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.

BERNÈS (Marcel, professeur au lycée Louis-le-Grand, 37, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.). — 1907.

BERTRAND-GESLIN (Mme la baronne), 47, rue de Courcelles, VIIIe. — 1899.

BESSIÈRES (l'abbé Marius), 2, avenue Philippe le Boucher, à Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1909.

BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, 19, rue Spontini, XVIe. — 1912.

BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE (section de philologie), 11, rue des Récollets, Louvain. — 1914.

BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.

BIDEZ, professeur à l'Université, membre de l'Académie nationale de Belgique, 62 boulevard Léopold, Gand (Belgique) — 1895.

* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du lycée hellénique de Galatz, à Corthion d'Andros, Grèce. — 1883.

BLANCHARD (R. H.), esquire, antiquarian, Sharia Kamel, opposite Shepherd's Hotel, le Caire. — 1909.

* BLANCHET (J.-Adrien), président de la Société Française de Numismatique, 10, boulevard Emile-Augier, XVIe. — 1894.

BLEU (Albert), professeur au lycée Faidherbe, à Lille. — 1904.

BLOCH (G.), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 118, avenue d'Orléans. — 1877.

Bodin (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 43, rue de Tivoli, Dijon. — 1894.

Bonnassies (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara, Villa Anna (Italie). — 1893.

* Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, 48, rue de Bassano. — 1906.

Boppe (Auguste), ministre de France à Belgrade (Serbie). — 1885.

Bordeaux (P.), président honoraire de la Société Française de Numismatique, 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.

Bosch y Gimpera (Pedro), docteur ès lettres, avocat, Lauria, 108, 4°, Barcelone. — 1911.

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres, 26, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne (Seine). — 1902.

Boucher (colonel Arthur), 105, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1913.

Boucher (Henri), auditeur à l'École du Louvre, 15, rue de Prony, xviie. — 1909.

Boudhors (Ch.-Henri), professeur au lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1895.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 7, rue de Villersexel. — 1895.

Bourguet (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 26, rue Friant, xive. — 1897.

Bouvier, professeur honoraire au lycée, 34, rue de Goncourt Orléans (Loiret). — 1888.

Boyatzidès (Jean C.), Académie de Sina, Athènes. — 1907.

Bréhier, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 16, rue de Marseille, Bordeaux. — 1912.

Brenous (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, boulevard du Roi-René, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1899.

Bréton (Guillaume), docteur ès-lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain. — 1898.

Brillant (Maurice), 19, rue Vaneau. — 1913.

Brizemur, professeur au lycée Carnot, 5, rue Lauriston, Paris. — 1903.

* Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, 8, Grand Faubourg, Vendôme (Loir-et-Cher). — 1883.

Bruneton, 26, boulevard Saint-Michel. — 1907.

*Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismid (Turquie d'Asie). — 1876.

* Budé (Guy de), 1, rue des Chaudronniers, à Genève. — 1910.

Buisson (Benjamin), inspecteur d'académie, Tunis. — 1870.

Bulard (Marcel), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur au lycée Montaigne, 6, rue Laveissière, Sceaux. — 1909.

Cahen (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 15, rue Goyrand, à Aix (Bouches-du-Rhône). — 1900.

Calogeropoulo (Panayottis D.), bibliothécaire de la Chambre des Députés, 52, rue Agésilas, Athènes. — 1891.

Cambas (N.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1904.
Canet, membre de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, à Rome. — 1906.
Caratheodory (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, à Corinthe-Isthmie (Grèce). — 1876.
Carcopino, ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé d'un cours d'antiquités de l'Afrique à la Faculté des Lettres d'Alger. — 1906.
Carpentier, capitaine e. m. DES, secteur postal 102.
Carra de Vaux (baron), professeur à l'Institut Catholique, 6, rue de la Trémoïlle, viiie. — 1903.
* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
* Casso (Mme). — 1875.
Castellani (Giorgio), 35, via Palestro, Rome. — 1895.
Cavaignac (Eugène), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, docteur ès lettres, 198, boulevard Saint-Germain. — 1903.
Cercle de la librairie, représenté par M. Lobel, 117, boulevard Saint-Germain. — 1896.
* Cercle hellénique d'Alexandrie (Egypte). — 1903.
Chacornac (C.), proviseur du lycée Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe. — 1895.
Chamonard (J.), 3, square du Croisic, xve. — 1895.
Chapot (V.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 69, rue Madame, vi^e^. — 1899.
Chartier (abbé Emile), Université Laval, 185, rue Saint-Denis, Montréal, Canada. — 1907.
* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, 17, rue Avéroff, à Athènes. — 1872.
Chelioudakis (Kyriskos), directeur du gymnase, à la Canée (Crète). — 1910.
* Cherfils, 41, avenue Kléber, Paris, xvi. — 1907.
Clément (E.), professeur au lycée, 4, quai Saint-Jean-Baptiste, Nice. — 1908.
Clerc (Michel), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, Château Borély, Marseille. — 1893.
Cloché (Paul), docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée, 22, rue de Patay, Orléans. — 1908.
Coen (Maurizio), ingénieur à Spilimbergo, province d'Udine, Italie. — 1911.
* Colardeau, professeur de littérature grecque à l'Université, 21, cours Berriat, Grenoble. — 1894.
* Colin (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 103, boulevard Saint-Michel. — 1891.
Colin (Gaston), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, 32, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy. — 1899.
Collard (F.), professeur à l'Université, 22, rue Léopold, Louvain. — 1879.
Collart (Paul), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1905.

Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 88, boulevard St-Germain, v^e^. — 1875.
Courbaud (Edmond), professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris, 1, rue Davioud, xvie. — 1909.
Courby (F.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à l'Ecole Giffard, Athènes. — 1911.
* Courcel (baron Alphonse de), de l'Institut, sénateur, 10, boulevard Montparnasse, xve. — 1886.
Crépin (Victor), professeur au lycée Montaigne, 11, rue Boulard, xive. — 1891.
* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, 13, rue Cassette, vi^e^. — 1873.
* Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, place Marcelin Berthelot. — 1873.
* Cucheval (Victor), professeur honoraire au Lycée Condorcet, 21, rue d'Aumale, ixe. — 1876.
Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut de France, 19, Corso d'Italia, Rome. (3, boulevard de Courcelles, Paris). — 1892.
Cuny, professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Raymond Lartigue, à Bordeaux. — 1907.

* Dalmeyda (Georges), docteur ès lettres, professeur au lycée Michelet, 123, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.
Daniel (Mlle), docteur en philosophie et lettres, 1, rue de la Prévôté, Bruxelles. — 1912.
Darier (Gaston), 31, avenue de Champel, Genève (l'été à Fleur d'Eau, Versois près Genève). — 1914.
Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 4, rue de Sèvres, vi^e^. — 1883.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
Delatte, membre étranger de l'Ecole française d'Athènes, à Moxhe (Avennes), Belgique. — 1911.
Delbos (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 46, quai Henri IV, ive. — 1907.
* Dellaporta (Brasidas), à Taganrog. — 1873.
Demay (Jean), 54, quai de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine. — 1907.
Démétriadès (Démètre Styl.), professeur agrégé à l'Université, 14, rue Karageorgi, Athènes. — 1912.
Deonna (Waldemar), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chemin de la Gradelle, Genève (Suisse). — 1904.
Dépinay (Joseph), 153, boulevard Haussmann. — 1900.
* De Ridder, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, 22, rue de Marignan. — 1904.
* Desjardins (Mme v^e^ Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desrousseaux, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 10, rue Gît-le-Cœur. — 1911.
Devin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 6, rue Pierre-Charron. — 1867.

DIEHL (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram. — 1891.

DIEUDONNÉ (A.), conservateur adjoint au département des médailles de la Bibliothèque Nationale, 33, boulevard de Clichy, IXe. — 1898.

* DIEUX, professeur au lycée Charlemagne, 2, quai des Célestins. — 1889.

DIHIGO (Jean-Michel), docteur, professeur de linguistique et de philologie à l'Université de la Havane, 110, San Ignacio, île de Cuba. — 1894.

DORISON (L.), professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue Piron, Dijon. — 1894.

* DOSSIOS (N. G.), docteur ès lettres, 24, rue François Ier. — 1881.

DOTTIN (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 39, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine). — 1897.

* DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli (Bulgarie), 83, rue de Lille. — 1881.

DRAGOUMIS (Etienne), ancien président du Conseil des Ministres, à Athènes. — 1888.

DRESNAY (vicomte DU), château du Dréneuc, Fégréac (Loire-Inférieure). — 1914.

DROSINIS (Georges), à Athènes. — 1888.

DUCHESNE (Mgr), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.

DUFOUR (Médéric), professeur de littérature grecque à l'Université, 3, rue Jeanne d'Arc, Lille, actuellement lycée Voltaire, Paris. — 1901.

* DUGAS (Charles), agrégé de l'Université, 143, boulevard Saint-Michel. — 1910.

DUQUESNEY (André), professeur au lycée, Brest. — 1915.

DURAND, chargé de cours à l'Université de Paris, avenue Galois, à Bourg-la-Reine. — 1898.

* DURRBACH (F.), professeur à la Faculté des Lettres, 40, rue du Japon, Toulouse. — 1892.

DUSSAUD (R.), Conservateur-adjoint au musée du Louvre, Professeur à l'Ecole du Louvre, 3, rue Boccador. — 1907.

EBERSOLT (Jean), docteur ès-lettres, 1, rue Charles Dickens, XVIe. — 1906.

* ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Dibildos, directeur, 6, rue du Luxembourg. — 1890.

* ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm. — 1869.

* ECOLES PUBLIQUES ORTHODOXES de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.

ECOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, représentée par M. Gaston Trélat, 254, boulevard Raspail. — 1915.

* EGGER (Max), ancien professeur de l'Université, 1, rue Delambre. — 1885.

EGINITIS (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.

* Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 144, boulevard Malesherbes. — 1871.
Elèves (les) de première du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
Emmanuel (Maurice), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, 42, rue de Grenelle, VIIe. — 1893.
Errera (Paul), avocat, professeur à l'Université libre, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
Espy, professeur au lycée, 23, rue Barbaroux, Marseille. — 1914.
* Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, 34 *bis*, rue Molitor. — 1872.
Eumorfopoulos (Nicolas-A.), 24, Pembridge Gardens, London W. — 1897.
* Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, 18, rue Velpeau, à Antony. — 1900.

* Fallières (Armand), ancien président de la République, 19, rue François Ier. — 1886.
Fauconnier, 41, rue Saint-Georges. — 1907.
Faye (Eugène de), directeur d'études, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses), 37, rue de Babylone. — 1913.
Feuardent, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
Fitz-Gérald (Augustin). — 1909.
Flandin (Marcel), professeur au lycée, Clermont-Ferrand. — 1910.
Florisoone, professeur au lycée, 22, rue Charles Dubois, à Amiens. — 1886.
Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, XVIe. — 1910.
* Foucart (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob, VIe. — 1867.
Fougères (Gustave), directeur de l'Ecole française d'Athènes. — 1886.
Fournier, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Bordeaux. — 1903.
Franciscato (Sp.), commerçant à Alexandrie (Egypte). — 1906.
François (Camille), proviseur honoraire, 6, rue Théodule Ribot. — 1916.
François (Louis), professeur au collège Rollin, 95, Boulevard Saint-Michel, Ve. — 1907.
Francotte (Henri), professeur à l'Université, 1, rue Lebeau, Liège. — 1910.
Franel (Jean), professeur, Saint-Pierre, 14, Lausanne (Suisse). — 1905.
* Fuller (S. Richard), 193, rue de l'Université. — 1906.

Gachon, professeur à la Faculté des Lettres, Montpellier. — 1893.
Ganderax (Louis), 4, rue Boissière. — 1891.
Gardicas (D.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.

GAUDIER (Charles), professeur de première au lycée Lakanal, 20, rue Desnouettes, Paris. — 1893.

* GENNADIOS (Jean), ministre de Grèce, 14, De Vere Gardens, Kensington Palace, Londres. — 1878.

GEORGIN. professeur au lycée Henri IV, 46, boulevard de Port-Royal. — 1899.

GEORGIOU (Paléologue), directeur du gymnase Avéroff et de l'Ecole Tossitsée, 12, rue Masguid el Attarine, à Alexandrie (Egypte). — 1892.

GERNET, professeur au Prytanée, 37, boulevard Latouche, La Flèche (Sarthe). — 1908.

GHIKAS (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.

* GILLON (G), 1, boulevard Morland. — 1901.

GILSON (Docteur), 9, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente). — 1908.

* GIRARD (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.

* GLOTZ (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, v^e^. — 1895.

GLYPTI (Georges), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1902.

* GOELZER (Henri), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.

* GOIRAND (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris, 6, rue Solférino. — 1883.

* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, sénateur, 180, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1883.

* GONNET (l'abbé), chanoine honoraire, professeur aux Facultés Catholiques de Lyon, à Francheville (Rhône). — 1878.

GRAILLOT (H.), ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse. — 1898.

GRAVARIS (Gr.), docteur, à Salonique. — 1902.

GRÉGOIRE (Henri), ancien membre étranger de l'Ecole d'Athènes, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, 150, avenue Montjoie, Uccle-les-Bruxelles (Belgique). — 1904.

GREIF (Francisque), juge au tribunal civil, villa Marignan, Mourillon, boulevard Toucas, Toulon. — 1908.

GROS (Etienne), maître de conférences suppléant à la Faculté d'Aix, 35, rue de Turenne, Marseille. — 1910.

GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.

GROUVÈLE (V.), 3, square Rapp, Paris. — 1898.

* GRYPARIS (N.), ancien consul d'Odessa, à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie). — 1886.

GSELL (Stéphane), professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.

* GYMNASE AVÉROFF à Alexandrie (Egypte). — 1897.

* GYMNASE DE JANINA (Grèce). — 1872.

* HACHETTE et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.

HALLAYS (André), avocat à la Cour, 19, rue de Lille. — 1888.

HARMAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée, 7, rue des Chanoines, à Nancy. — 1892.
HARTER, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc. — 1898.
HATZFELD (Jean), professeur au lycée du Parc, à Lyon (17, rue Eugène Manuel, Paris). — 1912.
HAUSSOULLIER (B.), membre de l'Institut, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.
* HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes, 18, quai d'Orléans. — 1869.
HEIBERG (le Dr J.-L.), professeur à l'Université, 13, Classensgade, Copenhague. — 1891.
*HERIOT-BUNOUST (l'abbé Louis). — 1889.
HEROLD (Ferdinand), 48, rue Nicolo, XVIe. — 1910.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, 16, rue Washington, VIIIe. — 1872.
HESSELING (D. C.), professeur à l'Université de Leyde. — 1913.
* HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux, 90, boulevard Exelmans, Paris-Auteuil. — 1867.
*HODGI EFFENDI (J.), conseiller d'Etat, 101, grande rue de Péra, Constantinople. — 1876.
HOLLEAUX (Maurice), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 27, quai de la Tournelle. — 1889.
HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, 8, rue des Petits Champs, et 11, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise). — 1876.
HUBERT (Henri), conservateur-adjoint du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 3, rue Nouvelle-Stanislas. — 1897.
HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1874.
HUMBERT (Louis), professeur honoraire au lycée Condorcet, 207, boulevard Saint-Germain. — 1875.
HYPÉRIDIS (G.-C.), directeur du journal 'ΑΜΑΛΘΕΙΑ, Smyrne. — 1903.

ICONOMO (Alexandre-A.), directeur du chemin de fer du Nord-Ouest de Grèce, Missolonghi (Grèce). — 1913.
IMHOOF-BLUMER (Dr F.), correspondant de l'Institut, à Winterthur (Suisse). — 1890.
* INGLESSIS (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.

JAMESON (Robert), 6, avenue Vélasquez. — 1912.
* JAMOT (Paul), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, conservateur-adjoint au musée du Louvre, 11 *bis*, avenue de Ségur, VIIe. — 1890.
JARDÉ (A.), ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur au lycée Lakanal, 10, rue Bobierre de Vallière, Bourg-la-Reine. — 1906.
* JASONIDIS (O. John), Blondel Street, à Limassol (île de Chypre). — 1870.

JOHNSTON (Mlle K.), 4, rue de Talleyrand, VIIe. — 1910.
* JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1874.
* JORDAN (E.), chargé de cours à la Sorbonne, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1912.
JOUBIN (André), professeur d'archéologie et histoire de l'art à l'Université, avenue du Stand, 10, à Montpellier. — 1893.
JOUGUET (Pierre), professeur d'histoire ancienne et papyrologie de la Faculté des lettres de Lille, 124, rue Faidherbe, La Madeleine-lez-Lille (à Paris, 6, rue de Mézières). — 1898.
* JOURJON, professeur honoraire, villa Tranquille, à Grandris (Rhône). — 1908.

KEBEDJY (Stavro-M.), à Athènes. — 1868.
* KELLER (L.-M.), professeur au lycée, 34, rue Gambetta, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
KINCH (le Dr K.-F.), St-Annce Plads, 20, Copenhague. — 1898.
KOECHLIN (Raymond), 32, quai de Béthune. — 1898.
* KOUNDOURI (Panaghi), 23, rue de l'Arsenal, Marseille. — 1897.
KUIPER (K.), professeur, 39, Koninginneweg, Amsterdam. — 1911.

LABASTE, professeur au lycée Faidherbe, 22 *bis*, rue Masséna, Lille. — 1902.
* LAFAYE (Georges), professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 126, boulevard Raspail, VIe. — 1892.
LAFONT (Mlle Renée), licenciée ès lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, Ve. — 1901.
* LAGONICO (Théodore), Alexandrie (Egypte). — 1904.
* LALOY (Louis), docteur ès lettres, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). — 1897.
LASCARIDIS (Spiridion), docteur en médecine, rue de la gare de Ramleh, Alexandrie (Egypte). — 1900.
LAURENT (Joseph), ancien membre de l'Ecole d'Athènes chargé de cours à la Faculté des Lettres, maire de Nancy, 147, rue Jeanne d'Arc, à Nancy. — 1895.
LA VILLE DE MIRMONT (H. de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue de Caudéran, à Bordeaux. — 1888.
LAYÉ (L. A.), délégué au lycée de Clermont-Ferrand. — 1914.
LAZZARO (Cléon H.), directeur de la Banque d'Orient à Salonique. — 1912.
* LAZZARO (Périclès-H.), vice-consul des États-Unis, 123, avenue de la Reine Olga, à Salonique. — 1894.
* LEBÈGUE (Henri), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 95, boulevard Saint-Michel, Ve. — 1888.
* LE BRET (Mme Paul), 148, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1899.
* LECHAT (Henri), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 22, quai Gailleton, Lyon. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès, IIe. — 1875.
LÉCRIVAIN (Ch.), professeur à la Faculté des Lettres, 37, rue des Chalets, Toulouse. — 1912.

LEFEBVRE (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, inspecteur en chef du service des antiquités d'Egypte à Assiout (Haute-Egypte). — 1904.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 225, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1890.
LEGRAND (Philippe-Ernest), professeur à la Faculté des Lettres, 60, avenue de Noailles, Lyon. — 1892.
LELASSEUR (Mme), 43, boulevard Lannes. — 1915.
* LELARGE (Pierre), 11, rue Bonhomme, Reims. — 1907.
LELIOUX (Armand), chef honoraire du service de la sténographie du Sénat, 33, avenue d'Orléans, XIVe. — 1879.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
LESQUIER (Jean), docteur ès-lettres, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, chez Mme Lesquier, 3, rue du Bouteillier, Lisieux (Calvados). — 1908.
* LÉTIENNE (Dr), Clos Myrième, Louveciennes, Seine-et-Oise. — 1906.
LÉVY (Georges-Raphaël), membre de l'Institut, 3, rue de Noisiel (rue Spontini), XVIe. — 1888.
LEVY (Isidore), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 4, rue Adolphe-Focillon, XIVe. — 1909.
* LÉVY (Mme Paul), 16, rue Adolphe-Yvon, Paris-Passy. — 1910.
LIARD (Louis), vice-recteur de l'Académie de Paris, 5, rue de la Sorbonne, Ve. — 1884.
LOIZON (J.), président honoraire de Tribunal, 22, rue de Russie, Tunis. — 1904.
* LOUBAT (duc de), associé correspondant de l'Institut, 53, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1903.
* LUR-SALUCES (comte de), 10, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1895.
LYCÉE CHARLEMAGNE, 101, rue Saint-Antoine. — 1896.
LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, 123, rue Saint-Jacques, Ve. — 1907.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, St Martin's Street, London W.-C. — 1878.
MAGNIEN (V.), professeur au lycée, 5, boulevard de Courtan, Montluçon. — 1914.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire, 3, rue du Sabot, VIe. — 1875.
* MANOUSSI (Démétrius de), 11, rue Villebois-Mareuil, XVIIe. — 1869.
MANTADAKIS (P.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.
* MANUSSI (Constantin de), à Athènes. — 1869.
MARCHEIX, ancien bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard. — 1885.
MARESTAING (Pierre), 17, boulevard Flandrin, XVIe. — 1902.
MARGUERITE DE LA CHARLONIE, ingénieur des arts et manufactures, 21, rue Bonaparte. — 1903.
MARINO (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARQUANT (Mlle), 27 *ter*, boulevard Diderot. — 1915.
MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux. — 1881.

* Martroye (François), docteur en droit, 131, boulevard Saint-Germain. — 1910.
* Maspero (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 25, quai Conti. — 1877.
Masqueray (P.), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Emile Fourcaud, Bordeaux. — 1893.
* Maurice (Jules), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 10, rue Crevaux, xvie. — 1902.
Maury, professeur à la Faculté des Lettres, villa Leo, avenue de l'Hôpital suburbain, Montpellier. — 1895.
* Mavro (Spiridion), Athènes. — 1873.
Mavroyeni (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, 89, cours Pierre Puget. — 1891.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
May (G.), professeur à la Faculté de droit, Paris, 12, rue de Longchamp. — 1904.
* Mazon (Paul), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 9, rue Mazarine. — 1902.
* Meillet (Antoine), professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 65, rue d'Alésia, xive. — 1908.
Mély (F. de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 26, rue de la Trémoïlle. — 1894.
Ménardos (Dr Simos), professeur de l'Université d'Athènes ὁδὸς Πατησίων-θήρας, 1, Lecturer in late greek, Oxford (Union Society). — 1907.
Mendel (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 11, avenue de l'Observatoire. — 1902.
Mengola (D.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1887.
Méridier (Louis), docteur ès lettres, professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2, rue Paul-Lacroix, Montpellier. — 1906.
Messinesi (Léonce), 19, avenue Duquesne. — 1903.
Meunier (le chanoine), docteur ès lettres, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — 1895.
* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole des Chartes, 16, avenue de Labourdonnais, viie. — 1884.
Meylan-Faure, professeur à l'Université, clos du Matin, Valentin, 44, Lausanne. — 1904.
Michaelidis (C. E.), Rally brothers agency, The Avenue, Bishop Lane, Hull. — 1890.
Michel (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, 42, avenue Blonden, à Liège. — 1893.
* Michon (Etienne), conservateur adjoint au musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre, 26, rue Barbet-de-Jouy. — 1893.
Milhaud (Gaston), professeur à la Faculté des Lettres, 25, rue Humboldt, xive. — 1913.
Millet (Gabriel), directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, 34, rue Hallé, xive. — 1896.
* Milliet (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, 12, rue de Tournon. — 1885.

MONCHANIN (Mademoiselle F.), 12, rue Théodore de Banville, XVIIe. — 1914.
* MORIN-JEAN, 33 bis, boulevard de Clichy. — 1912.
MOT (Jean de), A 68. 1ere S. Armée belge, en campagne. — 1901.
MUSÉE (le) du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1905.
MUTIAUX (E.), 66, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1898.

NAVARRE (O.), professeur à la Faculté des Lettres, 57, boulevard Armand Duportal, Toulouse. — 1895.
NÉNOT, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne. — 1908.
* NICOLAU D'OLWER (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, avocat, Escudillers, 70, 1e, Barcelone. — 1911.
NICOLE (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 9, chemin des Roches, Genève. — 1891.
* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau VIIIe. — 1884.
NOAILLES (Pierre), professeur à la Faculté de droit, Grenoble. — 1900.
* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée national de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
* NORMAND (Ch.), directeur de la Revue *L'ami des monuments et des arts*, président de la Société des Amis des monuments parisiens, ancien hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. — 1889.

* OLIVIER (Adolphe), 6, rue de Maubeuge, IXe. — 1907.
* OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, 17, rue Raynouard, XVIe. — 1884.
ORMESSON (comte d'), ambassadeur de France, 7, rue Lamennais. — 1911.
* OURSEL (Paul), Consul général de France, 68, boulevard Malesherbes, VIIIe. — 1867.

* PAISANT (Alfred), président honoraire du tribunal civil, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
* PAIX-SÉAILLES (Charles), 278, boulevard Raspail. — 1896.
PALLIS (A.), Tatoi, Aigburth Drive, Liverpool. — 1915.
PANDÉLIDÈS (Christos), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.
* PAPADIMITRIOU (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa. — 1893.
PAPAVASSILIOU (G.), professeur à Athènes, 20, rue Aréos. — 1889.
PARIS (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, à Bordeaux. — 1894.
PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université de Liège, à Hamoir-sur-Ourthe (Belgique). — 1895.
* PASPATI (Georges), à Athènes. — 1888.
PATON (W.-R.), Vathy, île de Samos, via Pirée. — 1896.

Peine (Louis), professeur au lycée Louis-le-Grand, 5, rue Latran. — 1894.

Pelletier (François), professeur à l'Université de Laval, Québec (Canada). — 1902.

Pepin Lehalleur (Adrien), 7, rue Nitot. — 1880.

Pepin Lehalleur (Mlle Simonne), 48, rue de la Victoire, IXe. — 1912.

Perdrizet (Paul), professeur d'archéologie et histoire de l'art à la Faculté des Lettres, 4, avenue de la Garenne, Nancy. — 1889.

Péreire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.

Pernot (Hubert), docteur ès lettres, 31, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne. — 1900.

* Persopoulo (Nicolas), Trébizonde, Mer Noire, poste restante. — 1873.

* Petitjean (J.), professeur au lycée Condorcet, 32, rue Ernest Renan. — 1893.

* Peyre (Roger), professeur honoraire du Lycée Charlemagne, 59, rue de la République, Toulouse. — 1879.

Pharmakowsky (B.), membre de la commission impériale archéologique, Palais impérial d'hiver, à Petrograd. — 1898.

Picard (Auguste), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1870.

Picard (Georges), 2 *bis*, rue Benouville. — 1903.

Pichon (René), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, 28, rue Vauquelin. — 1903.

Pierrotet (Paul), directeur de Sainte-Barbe, 2, rue Cujas, Ve. — 1903.

Pisanis (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.

* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.

Plassart (André), membre de l'Ecole française d'Athènes.

* Poinsot (Mlle), 5, rue de Vitry, Alfortville (Seine). — 1901.

* Pottier (Edmond), professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1884.

Psichari (Jean), professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 48, rue de l'Eglise, XVe. — 1879.

* Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1, rue du Val-de-Grâce. — 1892.

Radet (G.), doyen de la Faculté des Lettres, 9 *bis*, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.

Rados (Constantin N.), docteur ès-lettres, 55, rue Aristote, Athènes. — 1912.

Raingeard, agrégé des lettres, professeur au Lycée, Nantes, Loire-Inférieure. — 1906.

Ralli frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.

Ravaisson Mollien (Charles), conservateur honoraire au musée du Louvre, 104, avenue de Gravelle, St-Maurice (Seine). — 1898.

Recordon (Edouard), professeur, Clos Daisy, à Corseaux, près Vevey (Suisse). — 1906.

* Reinach (Joseph), 6, avenue Van-Dyck, VIIIe. — 1888.

* Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, 16, avenue, Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. (Seine). — 1878.
* Reinach (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 2, place des Etats-Unis. — 1884.
* Renauld (Emile), professeur au collège Rollin, avenue Trudaine, IXe, Paris. — 1902.
Renkin (Mlle S.), diplômée de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 51, boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine. — 1913.
Ricci (Seymour de), 38, rue Copernic, XVIe. — 1901.
Richard (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles, XVIe. — 1888.
Rivaud (Albert), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 23, rue Arsène Orillard, à Poitiers. — 1908.
Robin (L.), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 35, rue de l'Arbalète, Ve. — 1908.
* Rodocanachi (Michel-E.), négociant. — 1867.
Romanos (Athos), ministre de Grèce à Paris, 17, rue Auguste Vacquerie, XVI. — 1891.
* Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, rue du faubourg Saint-Honoré. — 1884.
Rouillard (Mlle Germaine), licenciée ès lettres, 80, rue de Rome, VIIIe. — 1915.
Roussel (Pierre), Hôtel Crébillon, 4, rue Crébillon, VIe. — 1913.
Rousselle (Gaston), professeur au lycée de Constantine. — 1914.
Roux (Ferdinand), ancien magistrat, avocat, à Javode près et par Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.
Roux (René), étudiant à la Faculté des Lettres, 26, rue La Fayette, Versailles. — 1908.

Sakelaridis (Dimitri), à Alexandrie (Égypte). — 1888.
Sala (Mme la comtesse), 22, rue Clément Marot. — 1901.
* Sartiaux (Félix), ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 108, rue Caulaincourt, XVIIIe. — 1909.
* Sayce (A. H.), professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* Scaramanga (Pierre J.), 36, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. — 1872.
* Schlegel (F.), commandant, 12, rue Broca. — 1906.
* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, VIIIe. — 1888.
Sciama (Raoul), professeur au lycée, 10, rue des Marcheries, Alençon (à Paris, 15*bis*, rue Bizet). — 1914.
Séchan (Louis), professeur au lycée, 4 *bis*, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier. — 1912.
* Segalá y Estalella (Dr Luis), professeur de langue et littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université, Argüelles (Via Diagonal), 418, 3o, 2a, Barcelone. — 1908.
Senart (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier, VIIIe. — 1867.

SENSINE (Henri), professeur à Lausanne (Suisse). — 1907.
SEREFAS (Athanasios D.), à Salonique. — 1905.
SERRUYS (Daniel), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 2, rue Le Regrattier. — 1902.
SEURE, agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 16, avenue Elisée-Reclus (parc du Champ de Mars). — 1901.
* SHEAR (Mme Théodore Leslie), 468, Riverside Drive, New-York. — 1899.
* SIBIEN (Armand), architecte, 14, rue du Quatre-Septembre. — 1901.
SIMAS (Madame F.), 220, rue St-Jacques. — 1905.
SIMONE BROUWER (Dr F. de), professeur Vico II, Montecalvario, 2. Naples. — 1906.
* SINADINO (Michel), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1886.
* SINANO (Victor), 17, rue des Pharaons, Alexandrie (Egypte). — 1884.
SINOIR, professeur de première au lycée, Laval (Mayenne). — 1892.
SIOTIS (Dr), directeur de l'établissement hydrothérapique de Constantinople, 7, rue Télégraphe, Péra, Constantinople. — 1905.
SIRET (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, par Almeria (Espagne). — 1909.
SKIAS (André N.), professeur à l'Université, 7, rue Valtetziou, à Athènes. — 1892.
SKLIROS (George-Eustache), Santa-Maura, Leucade, Grèce (à Londres, 289-291, Regent-Street). — 1876.
SORLIN-DORIGNY (A.), 32, avenue Félix Faure, VIIIe. — 1911.
SOTIRIADIS, professeur à l'Université, 21, rue Lucien, Athènes. — 1902.
SOURDILLE (C.), professeur à la Faculté des Lettres, 11, rue du Général Moulin, Caen. — 1914.
STAMOULIS (Anastase), négociant à Silimvria (Turquie). — 1874.
STAVRIDI (Jean), consul général de Grèce, 29, Cleveland Gardens, Hyde Park, London W. — 1908.
STREIT (Georges), professeur de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.
SVORONOS (J.-N.), directeur du musée numismatique, Athènes. — 1903.
SYLLOGUE (le), Νέα Ζωή, à Alexandrie (Egypte). — 1907.

TAFRALI, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). — 1910.
* TANNERY (Mme Vve Paul), Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres), à Paris, 8, rue Stanislas). — 1907.
TERRIER, professeur honoraire au lycée Condorcet, 9, rue du Val de Grâce, Ve. — 1878.
* TOUGARD (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen. — 1867.
TOUTAIN (Jules), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 25, rue du Four Saint-Germain, VIe. — 1914.
TRACHILIS (Stephanos) professeur à la Canée, Crète. — 1906.
* TRAVERS (Albert), inspecteur général honoraire des postes et télégraphes de l'Hérault, 4 bis, rue Voltaire, Brest (Finistère). — 1885.

Triantaphyllidis (G. J.), 127, boulevard Malesherbes. — 1894.
* Tsacalotos (E.-D.), professeur au 1er gymnase Varvakion, à Athènes. — 1873.
Tsapalos (Milio), ingénieur des mines, 9, rue Saint-Senoch, Paris. — 1907.
* Typaldo-Bassia (A.), avocat à la Cour suprême, 20, rue Homère, Athènes. — 1895.

* Université d'Athènes. — 1868.

Vallette (Paul), professeur à l'Université, 1, avenue du Bois Rondel, Rennes (I.-et-V.). — 1910.
* Vallois (R.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, membre de l'Ecole des Hautes Etudes hispaniques, 10, Marqués de la Ensenada, Madrid. — 1914.
* Vasnier, greffier des bâtiments, Saint-Georges du Vièvre (Eure). — 1894.
Vassilakis (Dr Germanos), archimandrite supérieur de l'Église grecque de Paris, 7, rue Georges Bizet, XVIe. — 1905.
Vatelot (S.), directeur du lycée gréco-français, 10, rue Mekteb, Péra-Constantinople. — 1905.
* Vendryès (Joseph), chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 85, rue d'Assas. — 1903.
Venetocles (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie (Egypte). — 1879.
Vérel (Mlle), 48, rue Jacob. — 1916.
Vianey (J.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté des Lettres, rue Marcel de Serres, à Montpellier. — 1894.
Villat (Henri), maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier, 104, avenue de Toulouse. — 1916.
* Vlasto (Antoïne), 22, rue Caumartin. — 1884.
Vogüé (marquis de), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, VIIe. — 1875.
Voisin (Mlle Renée), hôpital Saint-Joseph, Epinal. — 1914.
Volonaki (Michel D.), secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, à Athènes. — 1909.
* Vucina (Emmanuel G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.

Waltz (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 6, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) — 1910.
Weill (Raymond), capitaine du génie, docteur ès lettres, 71, rue du cardinal Lemoine. — 1904.
* Woodhouse (W.-J.), M. A. Professor of Greek at the University of Sydney New South Wales (Australie). — 1910.

* Xanthopoulos (Démétrius). — 1879.
Xanthoudidis (Etienne), éphore des antiquités, à Héracleion, île de Crète. — 1908.

* Xydias (Nicolas), artiste-peintre. — 1884.
Yon (Albert), agrégé des lettres, chez M. Yon, 6, avenue Saint-Ferdinand, Arcachon (Gironde). — 1911.

Zaïmis (Assemakis), à Athènes. — 1891.
Zalocosta (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
Zanos (Mlle), 5 *bis*, rue Keppler. — 1914.
Zarifi (Georges), chez M. Léonidas Zarifi, banquier, à Constantinople. — 1902.
Zarifi (Périclès), banquier, 10, rue du Coq, à Marseille. — 1867.

SOCIÉTÉS ET ÉCOLES CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.
Institut archéologique russe.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Liverpool.

The Liverpool Institute of Archaeology.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Paris.

Société nationale des antiquaires de France.

Rome.

École française de Rome.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

PÉRIODIQUES ÉCHANGÉS AVEC LA REVUE

Athènes.

Διάπλασις τῶν παίδων.
Ἑστία.
Παναθήναια.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Revue des Études anciennes.

Liège.

Musée Belge.

New York.

American Journal of Archæology.

Paris.

Annales du musée Guimet.
Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Revue des questions historiques.

Rome.

Bessarione.
Bollettino dell' Istituto di diritto romano.
Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1915)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, Édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas, Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα, et M. Valettas, Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων.

1872. Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Julius Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas, *Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*, et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis, Κυκλαδικά, et M. Margaritis Dimitza, Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine.

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. LALLIER, Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au Ve et au IVe siècles avant l'ère chrétienne*, et M. Phil. BRYENNIOS, Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome.

— Prix Zographos. MM. COUMANOUDIS et CASTORCHIS, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. BAYET et DUCHESNE, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. AUBÉ, Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français, et M. Victor PROU, Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

— Prix Zographos. Le *Bulletin de correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. SAGLIO, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. CAILLEMER, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri VAST, *Etudes sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. CARTAULT, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. COLLIGNON, *Manuel d'archéologie grecque*, et M. V. PROU, *Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIe siècle de notre ère.

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. MARTHA, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens*, et M. P. GIRARD, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes.*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice CROISET, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et M. COUAT, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*

— Prix Zographos. Partagé entre M. CONTOS, Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν, et M. Emile LEGRAND, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III.

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max BONNET, *Acta Thomae, partim inedita,* et M. Victor HENRY. Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste CHOISY, *Études sur l'architecture grecque*, et M. Edmond POTTIER, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques.*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon REINACH, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier RAYET, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée HAUVETTE, *De archonte rege;* — *Les Stratèges athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen* et *G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque.*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert MARTIN, Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens,* et M. Paul MONCEAUX, Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Ouvrages divers sur l'antiquité grecque, et Paul TANNERY, Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque.

1888. Prix de l'Association. M. HOMOLLE, Thèses pour le doctorat ès lettres, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos.* — *De antiquissimis Dianae simulacris deliacis.*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*; *Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et M. Spyridon Lambros, Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων.

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au xe siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion, Βιβλιοθήκη Πατμιακή, et M. Latyschev, *Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini.*

1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris, *Livre XII d'Aétius inédit*, M. P. Milliet, *Etudes sur les premières périodes de la céramique grecque*, et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol, Thèse sur *l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque, et M. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne.*

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard, *Édition critique de la petite catéchèse* de Saint Théodore Studite.

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. Georges Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Jean Dupuis, *Théon de Smyrne*, texte et traduction.

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les Scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas, Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός, et M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Prix Zappas. M. Cavvadias, Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I.

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67), thèse pour le doctorat ès lettres.

1896. Prix Zographos. S. E. Hamdy Bey et M. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon.*

— Prix Zappas. M. Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. Defrasse et Lechat, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, et M. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne.*

— Prix Zappas. M. Maurice Emmanuel, *De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Médaille d'argent. M. de Ridder, *De ectypis quibusdam quae falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes.*

1898. Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. Hesseling, *Les cinq livres de la loi* (*le Pentateuque*), traduction en néo-grec et M. Hilaire Vandaele, *Essai de syntaxe historique : l'optalif grec.*

— Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.

1899. Prix Zographos. Partagé entre M. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ph.-E. Legrand, *Etude sur Théocrite* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Miliarakis, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.

1900. Prix Zographos. Partagé entre M. Charles Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, et M. Gustave Fougères, *De Lyciorum communi* et *Mantinée et l'Arcadie orientale* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Politis, Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παροιμίαι. Τόμος Α' (fascicules 68-71 de la bibliothèque Marasly).

1901. Prix Zographos. Partagé entre M. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ouvré, *Les formes littéraires de la pensée grecque.*

— Prix Zappas. M. G. Millet, *Le Monastère de Daphni.*

1902. Prix Zographos. Partagé entre M. Couvreur, *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum scholia* et M. A. Joubin, *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Svoronos, Ἑρμηνεία τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφία Ἐλευσῖνος καὶ Ἀθηνῶν.

1903. Prix Zographos. Partagé entre M. Hatzidakis, Ἀκαδημεικὰ ἀναγνώσματα T. I. (Bibl. Marasly, fascicules 175-178) et M. Paul Mazon, *L'Orestie d'Eschyle.*

— Prix Zappas. Le général de Beylié, *L'Habitation byzantine.*

1904. Prix Zographos. Partagé entre M. Carra de Vaux, *Les mécaniques ou l'élévateur d'Héron d'Alexandrie* et *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon,* et M. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque Nationale.*

— Prix Zappas. Le Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

— Médaille d'argent. T. Stickney, *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Colardeau, *Épictète* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

1905. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Alexandre Pallis, Ὁμήρου Ἰλιάς.

— Prix exceptionnel, M. Vendryès, *Traité d'accentuation grecque.*

— Médaille d'argent, M. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie.*

1906. Prix Zographos. Partagé entre MM. Bourguet, *L'administration financière du sanctuaire pythique au* IVe *siècle avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. Colin, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavallera, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica.*

— Médaille d'argent. Le Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν.

1907. Prix Zographos. Partagé entre MM. Cuny, *Le nombre duel en grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* et *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Sp. Lambros, Νέος Ἑλληνομνήμων.

— Médaille d'argent. M. Adhémar d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte.*

— Médaille d'argent. M. Adamantios Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως.

1908. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* et M. J. Delamarre, *Inscriptiones Amorgi* (Inscriptiones Graecae, vol. xii, fasc. 7).

— Prix Zappas. M. Léon Robin, *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote* et *La théorie platonicienne de l'Amour* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. Simos Ménardos, Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου.

— Médaille d'argent. Jean B. Pappadopoulos, *Théodore II Lascaris, empereur de Nicée* (Thèse pour le doctorat d'Université).

1909. Prix Zographos. Partagé entre MM. Hubert Pernot, *Girolamo Germano, grammaire et vocabulaire du grec vulgaire* et *Phonétique des parlers de Chio* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et Paul Perdrizet, *Fouilles de Delphes* (tome V). *Monuments figurés.* (Petits bronzes, etc.).

— Prix Zappas. M. Grégorios Bernardakis, Λεξικὸν ἑρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων (Biblioth. Marasly).

— Médaille d'argent. M. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au ve siècle.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Dalmeyda, *Euripide, les Bacchantes.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaile d'argent. M. Eginitis, Τὸ κλῖμα τῆς Ἑλλάδος. Μέρος α' : τὸ κλῖμα τῶν Ἀθηνῶν. Μέρος β' : τὸ κλῖμα τῆς Ἀττικῆς.

— Médaille d'argent. M. G. Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique.*

1910. Prix Zographos, partagé entre MM. Pierre Boudreaux, édition des *Cynégétiques* d'Oppien et Waldemar Deonna, *Les Apollons archaïques.*

— Prix Zappas. M. Papadopoulo-Kerameus. Nombreuses publications de textes inédits; ouvrages divers.

— Prix exceptionnel. M. Paul Vallette, *De Oenomao cynico* (Thèse latine pour le doctorat ès-lettres).

— Médaille d'argent. M. Germain de Montauzan, *La science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain.*

— Médaille d'argent. M. René Sturel, *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque.*

1911. Prix Zographos, partagé entre M. Gabriel Leroux, *La salle hypostyle de Délos*, et M. Papageorgiou, *Sophocle, Électre.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (coll. Zographos).

— Prix Zappas. M. Vlachoyannis, Ἀρχεῖα τῆς νεωτέρας ἑλληνικῆς ἱστορίας.

1912. Prix Zographos, partagé entre M. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine* et *Papyrus de Théadelphie* (thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. Nicole, *Supplément au Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes.*

— Prix Zappas. M. Hépitès, Λεξικὸν ἑλληνογαλλικόν.

— Médaille d'argent. M. Brillant, *Les secrétaires athéniens.*

— Médaille d'argent. M. Georges Duhain, *Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène.*

— Médaille d'argent. M. Rouffiac, *Les Inscriptions de Priène et le grec du Nouveau Testament.*

— Médaille d'argent. M. Georges Lampakis, Δελτίον *de la Société d'archéologie chrétienne.*

— Mention très honorable. M. l'abbé Nau, publications diverses sur la diffusion des idées grecques en Orient.

1913. Prix Zographos, partagé entre M. Jean Maspero, *Papyrus grecs d'époque byzantine* et *Organisation militaire de l'Egypte byzantine*, et M. Lesquier, *Les institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Magnien, *Le futur grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Tafrali (O.), *Thessalonique au* xive *siècle* et *Topographie de Thessalonique* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. le colonel Boucher, L'*Anabase de Xénophon*, avec un commentaire historique et militaire.

1914. Prix Zographos. Partagé entre M. Bidez, *Vie de Porphyre, avec les fragments des traités* περὶ ἀγαλμάτων et *de regressu animae* et M. Fernand Courby, *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est* (Exploration archéologique de Délos, fasc. 5).

— Prix Zappas, La Λαογραφία.

— Médaille d'argent. M. J.-B. Thibaut, *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Eglise grecque.*

1915. Prix Zographos. M. Defourny, *Aristote. Théorie économique et sociale.*

— Prix Zappas. M. Xanthoudidis, éditeur de l''Ερωτόκριτος.

— Médaille d'argent. M. Sylvain Molinier, *Les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île* (Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres, t. XXXI).

XXVII

ACTES DE L'ASSOCIATION

N° 442. Séance du 7 janvier 1915. — Présidence de M. Glotz, président de l'Association.

Au sujet de la publication P. Milliet, dont il était question à la séance précédente, le Président fait connaître qu'une somme de 2,400 à 2,500 fr. reste disponible. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point nous sommes engagés vis-à-vis de l'imprimeur. Le Président ira s'en informer auprès de Klincksieck.

Le Président avait sollicité par l'intermédiaire de la Légation hellénique le patronage de S. M. le Roi de Grèce. La réponse a été favorable. Le nom de S. M. le Roi de Grèce et celui du Président de la République seront donc associés dans notre publication : ce sera comme un symbole de notre union avec la Grèce.

Membres décédés. — M. Luc de Vos, membre de l'Association depuis 1908, auteur d'intéressantes études sur Julien.

M. Henri Le Roux, Directeur honoraire à la Préfecture de la Seine, membre de l'Association depuis 1897.

M. le Dr Léon Lereboullet, membre de l'Académie de Médecine, membre donateur de notre Association depuis 1872. Son nom est cher aux hellénistes ; fils du doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg, il était le gendre d'Émile Egger.

M. Charles Joret, ancien professeur à la Faculté d'Aix-Marseille, membre libre de l'Académie des Inscriptions. Il était membre donateur de notre Association depuis 1879. Ses travaux sur les fleurs, notamment sur la rose, intéressent nos études historiques ; les plantes suivent les hommes : leur origine et leurs migrations sont souvent pour nous des documents d'un grand intérêt. M. Joret a consacré à l'helléniste d'Ansse de Villoison des études publiées dans les Annales de la *Société d'études provençales* (1905) et dans notre *Revue*, t. XIX. Devenu tout à fait aveugle, il s'occupait encore avec la plus grande ardeur de travaux d'érudition.

53e Congrès des Sociétés savantes. — Une circulaire envoyée par l'Administration de l'Instruction publique nous fait savoir que le 53e congrès des Sociétés savantes de Paris ne s'ouvrira pas à Marseille le 6 avril 1915.

Dion et Posidonius. — M. François montre que la théorie de la cité chez Dion Chrysostome semble dériver du Posidonisme. Elle forme un appendice important

à sa cosmologie. A ses yeux, deux comparaisons permettent de mieux comprendre ce qu'est l'univers ; c'est un animal (ζῷον) et une cité (πόλις). Cette dernière similitude s'applique surtout au κόσμος, une fois reconstitué dans son ensemble, après l'ecpyrose d'abord, puis le διακόσμησις qui le ramène à sa forme première, tandis que le κόσμος n'est un ζῷον qu'avant l'époque où le démiurge fait renaître, par condensations successives, toutes choses, de l'élément premier et unique, le feu ou éther.

Mais cette comparaison avec une cité ne doit pas être prise au sens absolu du terme, ou du moins il faut y apporter des éclaircissements et des restrictions. Le κόσμος-πόλις ne compte de véritables citoyens que les dieux, seuls êtres parfaits, toujours dirigés par la raison universelle. Les hommes n'y ont place que de la même manière que les non-citoyens, femmes ou enfants, peuvent être dits faire partie de la cité dans les républiques humaines. Si l'humanité peut figurer dans le κόσμος-πόλις à côté des dieux, ce n'est que parce que l'homme aussi est doué de raison. Mais cette raison est imparfaite et l'on doit ne pas oublier quelle est son infériorité.

A première vue, ces doctrines paraissent remonter plus haut que le posidonisme ou même le stoïcisme, et on l'a cru. Platon serait le modèle de Dion. Le vocabulaire dont il fait usage, l'allure socratique du morceau semblent confirmer cette hypothèse. La définition même de la cité « πόλις πλῆθος ἀνθρώπων ἐν ταὐτῷ κατοικούντων ὑπὸ νόμου διοικούμενον » se retrouve dans les ὅροι attribués à Platon. Mais ces ὅροι sont, l'érudition moderne l'a démontré, fortement imprégnés de stoïcisme et ne sauraient être l'œuvre du grand philosophe. D'autre part la distinction des deux sortes d'habitants de la πόλις, — les dieux, seuls véritables citoyens, et les hommes — est de Chrysippe. Nous sommes donc en plein stoïcisme. Stoïcienne encore est l'idée fondamentale sur laquelle repose toute cette théorie du κόσμος, celle de l'harmonie universelle, qui préside à tout en ce monde, « le feu, la terre, l'eau, l'air et encore les démons, les hommes, les animaux, les plantes, la matière ».

Ainsi défini, le κόσμος est le κόσμος stoïcien. C'est celui de Chrysippe. Sa formule, il est vrai, est plus courte que celle du sophiste. Il dit seulement οὐρανοῦ καὶ γῆς καὶ τῶν ἐν αὐτοῖς φύσεων. Mais cette définition abrégée était elle-même adoptée par Posidonius, qui en tous cas, les textes d'Anius Didymus le prouvent, professait la distinction du κόσμος-πόλις comprenant dieux et hommes et du κόσμος-πόλις proprement dit dont les dieux seuls sont citoyens. Pareillement le philosophe rapprochait comme Dion les deux notions de λόγος et de δικαιοσύνη. Témoin un passage de Cicéron qui est un emprunt non douteux à Posidonius. Si on peut dire que les hommes forment véritablement des cités c'est que de tous les êtres d'ici-bas « *soli, ratione utentes, jure ac lege vivunt* ». Panétius, probablement, enseignait des doctrines analogues ; Posidonius les tenait vraisemblablement de lui ; mais ce dernier, ou quelque compilateur ou abréviateur issu de son entourage, doit être la véritable source de Dion, car Panétius croyait à la pérennité du monde, rejetait l'Ecpyrose, tandis que Posidonius croyait toujours à la conflagration universelle. Cette dernière doctrine étant un des points essentiels de la cosmologie de Dion, c'est donc chez Posidonius que, dans la théorie de la cité universelle, il va chercher ses inspirations.

N° 443. Séance du 4 février 1915.

Présidence de M. Glotz, président de l'Association.

Le président constate que la guerre apporte, avec ses tristesses, des sujets de réconfort. M. A. J. Reinach a été cité à l'ordre du jour ; l'Association exprime ses félicitations au vaillant officier, et garde l'espoir de les lui adresser bientôt à lui-même.

Le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir du colonel Arthur Boucher promu Commandeur de la Légion d'honneur. Notre confrère pense que tout l'élément moral de la guerre nous vient des Grecs et se fait gloire d'être disciple de Socrate et de Xénophon.

M. S. Reinach se range à l'opinion du colonel Boucher : l'art de la guerre est en effet l'organisation des courages en vue d'un résultat militaire à obtenir. Il pense que la lettre de notre confrère devra être publiée ultérieurement. Le Président demande à l'Association de l'autoriser à adresser ses félicitations au colonel Boucher.

Le Président fait connaître que l'Association n'a aucune obligation pécuniaire vis-à-vis de Klincksieck ; nous disposons de 2,500 fr. et cette somme est libre.

Le don généreux de M. Meillet vient d'être remis à l'Association.

Communications. — M. Salomon Reinach. *Observations sur le Mythe d'Iphigénie.* — En 397, lorsqu'Agésilas allait partir pour sa campagne d'Asie contre les Perses, un conflit d'un caractère religieux s'éleva entre lui et les autorités béotiennes au port d'Aulis. Xénophon, Pausanias et Plutarque nous ont donné de cet incident trois relations dont la comparaison est instructive. Le récit de Plutarque est le plus circonstancié. Agésilas, à la suite d'un songe, fait immoler une biche par son devin, et non comme avait coutume de le faire celui que les Béotiens chargeaient de ces rites. Les officiers des Béotarques jettent bas les cuisses des victimes et Agésilas repart fort affligé. Plutarque fait encore allusion au songe d'Agésilas dans la biographie de Pélopidas, à propos des filles de Skédasos. Un détail vient s'ajouter ici au récit de l'*Agésilas*. Le roi de Sparte a entendu en songe Artémis, et la déesse lui a demandé de sacrifier sa fille, à l'exemple d'Agamemnon. Il devait s'agir d'un sacrifice solennel et mystique exigeant des rites traditionnels (πάτρια) destinés à identifier la victime animale avec la victime humaine; le récit de ce simulacre devait être minutieusement fixé.

M. S. Reinach essaie de découvrir ce qui se cache sous le rituel d'Aulis et sous la légende d'Iphigénie. Dans les traditions littéraires Artémis est la déesse à qui l'on sacrifie Iphigénie et qui la sauve; mais on sait que le sacrifice d'une victime à une déesse n'est pas primitif : ce qui est primitif, c'est le sacrifice d'une victime divine ou divinisée, qui fait l'objet d'un banquet mystique, plus tard seulement l'idée de communion s'affaiblit au profit de l'idée d'oblation. La substitution d'une victime animale à une victime humaine ressemble à une métamorphose, et toute métamorphose est de la mythologie contée à rebours. L'histoire d'Iphigénie ne fait pas exception à cette règle. Son nom est une épithète de révérence attachée, en divers lieux, à diverses espèces de victimes divines, une biche à Aulis, une ourse à Brauron, une génisse ailleurs.

Aulis était le port d'embarquement des Éoliens dans leur migration vers

l'Asie. Le véritable objet du sacrifice d'Aulis n'était pas de se concilier les vents (cette idée de se concilier une divinité par un présent n'est pas primitive, et la tradition religieuse d'Aulis n'établissait aucun lien entre le sacrifice de la biche et la faveur des vents) il s'agissait de diviniser par la participation à un festin dont une victime divine faisait les frais, ceux qui, partant pour un périlleux voyage, avaient besoin de fortifier en eux l'élément divin. Dans la tradition du théâtre grec, la légende d'Iphigénie se compose de deux sacrifices : son père donne l'ordre de l'immoler, et elle est sur le point d'immoler son frère : le sacrifice humain remplace celui de l'animal lorsque celui-ci perd son caractère sacré, et pour ajouter à l'horreur et au caractère exceptionnel d'un tel sacrifice, on imagine volontiers qu'il s'aggrave par la communauté du sang familial.

Dans l'histoire d'Iphigénie en Tauride, la transformation de la sacrifiée en sacrificatrice ne se comprend pas de prime abord. Notre plus ancien texte, celui d'Hérodote (IV, 103) ne dit rien d'Oreste. Aux yeux des Olbiens, informateurs d'Hérodote, la Parthénos sanguinaire n'était pas Artémis, mais Iphigénie. Un clan criméen a pu s'appeler « le clan du taureau » et avoir pour animal sacré la génisse, l'acte rituel était le sacrifice de cet animal ; quand le dédoublement de la divinité et de la victime se produit, la prêtresse qui sacrifie est, dans ce rôle, assimilée à la divinité. Mais pourquoi Iphigénie ? Peut-être le nom scythique de la divinité taurine se traduisait-il en grec par Iphigénie « la très noble » ou ressemblait phonétiquement à ce vocable ; ou bien un Ionien, connaissant la nature primitivement taurine de l'Iphigénie de Halai Araphenides a pu reconnaître cette divinité dans la déesse des Taures.

Comment expliquer enfin la légende du voyage d'Oreste en Tauride, qu'Euripide n'a certainement pas inventée ? Le sacrifice d'un frère marque une gradation dans l'horreur des sacrifices offerts par Iphigénie, déesse d'abord, puis prêtresse. Et d'autre part, il s'agissait d'expliquer en Attique et ailleurs, l'origine des vieilles idoles dites d'Artémis taurique. Ces idoles devaient représenter très sommairement une femme assise sur un taureau ou sur un trône orné de taureaux, ce qui faisait songer à la Tauride, en même temps qu'à Artémis *Tauro* ou *Tauropole*. Les découvertes de Cnossos nous ont montré des jeunes filles associées à des taureaux.

Des monnaies d'Amphipolis, où existait un culte d'Artémis Tauropole, nous représentent la divinité assise sur un taureau, ce qui ne se trouve pas dans l'art classique.

M. Paul Girard présente quelques observations au sujet des difficultés rituelles que pouvait offrir le sacrifice d'Agésilas et de l'ignorance surprenante de son chapelain. — M. S. Reinach pense qu'il s'agissait d'opérations transformant la victime en κόρη. On peut se demander pourquoi le roi ne recommence pas le sacrifice : l'itération n'était peut-être pas permise, et Xénophon s'adresse à des gens plus informés que nous. Là peut-être est la raison de sa brièveté, outre qu'il y a toujours dans les questions religieuses, la discipline de l'arcane.

M. Glotz apporte une confirmation partielle à l'hypothèse de M. S. Reinach. La côte orientale de l'Attique est vraiment le point d'arrivée du taureau crétois : le Laurion a été, on le sait, exploité par des Préhellènes. Le taureau de Marathon est le dieu mâle ; ailleurs, on trouve la déesse femelle, l'Artémis taurique. Dans

la Tétrapolis se trouve Probalinthos : or, Hésychius nous dit que βόλινθος, dans le dialecte crétois, signifie taureau.

Lucain et la flotte athénienne. — M. René Pichon interprète un passage du livre III de la Pharsale (181-3) où sont énumérés les peuples grecs et orientaux qui ont envoyé des renforts à l'armée de Pompée. Ces vers ont été diversement commentés. M. Salomon Reinach a proposé d'écrire :

Tresque petunt ueram Sciri Salamina carinae.

« Trois navires se dirigent vers la vraie Salamine (par opposition à celle de Chypre) la Salamine de Skiros (héros local); *Sciri*, pris pour un infinitif passif, aurait été remplacé par *credi*. Cette interprétation n'est pas d'accord avec le témoignage de Tite-Live, conservée par le *Commentum Bernense* : il y est dit que les Athéniens arrivèrent péniblement à armer deux navires. Lucain est en général bien informé et consciencieux. Il faut donc que les *tres carinae* du vers 183 soient les mêmes que les *exiguae puppes* du vers 182, que *petunt* prenne le sens moral de « demander », et même le résultat du *delectus* (v. 181) doit se confondre avec l'effectif indiqué aux vers 182-3 au lieu de s'y ajouter. Le dernier vers oppose ironiquement la gloire ancienne d'Athènes à sa déchéance présente. *Petere* avec une proposition infinitive marquant l'objet de la demande se rencontre chez les poètes, et particulièrement chez Lucain. Au vers 182 *Phoebea* fait peut-être allusion à quelque légende ou rite qui mettait en relation le port d'Athènes et le culte d'Apollon.

M. S. Reinach ne peut admettre que Lucain, dans deux vers parallèles, écrive *tenent* puis *petunt*. Au vers 182, les *exiguae puppes* sont des barques, des youyous ; les *carinae* sont des bateaux dignes de ce nom ; mais la raison qui lui paraît l'emporter, c'est la mauvaise latinité de *petunt credi uerum*.

M. Pichon estime que cet emploi peut être justifié.

Commission des Prix. — Le Président rappelle que le moment est venu de réunir la Commission des Prix : la première réunion est fixée au 15 février.

N° 444. Séance du 4 mars 1915.

La séance est ouverte à 4 h. 3/4 sous la présidence de M. Glotz, Président de l'Association.

Membres décédés. — Le Président a la douleur d'annoncer la mort de notre confrère Pierre Boudreaux, tué à l'ennemi. L'Association avait en 1910 attribué la moitié du prix Zographos à son édition des *Cynégétiques* d'Oppien ; il avait publié une collation des manuscrits astrologiques grecs des bibliothèques de Paris, et il travaillait à une histoire du texte d'Aristophane. Il songeait également à une étude sur la bibliothèque d'Alexandrie. M. Glotz lui avait parlé de ce travail qu'il ne s'était pas refusé à entreprendre. Il était secrétaire de notre *Revue*, et nous avons tous goûté le charme de ce caractère ferme et doux, de cet esprit délicat et précis.

Nous avons également la douleur d'apprendre la mort de Jean Maspero, tombé lui aussi à l'ennemi, après avoir été blessé une première fois. Il était le successeur désigné de Pierre Boudreaux et l'Association avait récompensé en 1913 ses *Papyrus grecs d'époque byzantine* et son étude sur l'*Organisation militaire de*

l'Égypte byzantine. C'était un savant d'autant de valeur que de modestie et qui était parti faire son devoir avec la plus belle ardeur de vaillance.

On nous annonce la mort de notre confrère Clon Stéphanos, directeur du Musée anthropologique d'Athènes. Il a publié les inscriptions de Syra et fait des fouilles préhistoriques du plus grand intérêt.

Le Président a envoyé nos félicitations au colonel Boucher pour sa récente promotion et nous transmet ses remerciements.

Membres nouveaux. — Mademoiselle Germaine Rouillard, licenciée ès-lettres, présentée par Mlle Renkin et M. Pernot.

Ouvrages offerts. — Steph. Xanthoudidis *Érotocritos*, édition critique.

Communications. — M. Jean Ebersolt entretient l'Association de quelques survivances antiques à la cour de Byzance.

L'empire d'Orient qui a prolongé dans le Moyen âge la tradition antique, a hérité de l'empire romain des traditions, des traits de mœurs, des habitudes sociales qui sont restées comme cristallisées dans la société byzantine. Les survivances romaines notamment, se sont conservées pendant de longs siècles et tout particulièrement à la Cour. La réception quotidienne au Palais de Constantinople est un souvenir de l'audience domestique des clients par le patron. — L'exposition du corps aux funérailles était pratiquée à Byzance comme à Rome. — Dans la cérémonie du mariage le cortège qui accompagne la fiancée jusqu'au seuil de la maison de l'époux évoque la scène antique de la *deductio.* — Comme à Rome, la pompe triomphale avait pour but de montrer au peuple les prisonniers et le butin de guerre. — Les courses donnaient aussi l'occasion aux empereurs de gagner la faveur du peuple réuni à l'hippodrome en lui jetant des aliments (λαχανικόν, course potagère). On retrouve à Constantinople les jeux votifs et les courses commémoratives. De même la coutume antique de prendre part aux festins couchés sur des lits resta longtemps en honneur à la cour byzantine. Certaines pièces du costume romain sont devenues des attributs du costume impérial. Ainsi le *loros* est la *trabea* des anciens consuls. Le *volumen* et la *mappa* sont aussi portés par les empereurs byzantins ; mais ces objets ont pris une signification symbolique.

Ces éléments antiques s'amalgamant avec ceux que Byzance avait hérités du christianisme des premiers siècles et avec ceux qu'elle emprunta aux peuples orientaux, ont formé un tout harmonieux et vivant.

M. Gabriel Millet observe, en effet, que le *Livre des Cérémonies,* sur lequel s'est appuyé M. Ebersolt, est plein de noms latins ; il se demande s'il ne serait pas possible de remonter plus haut que le ve siècle et de rattacher ces cérémonies à des sources plus anciennes. En ce qui regarde l'hippodrome, M. Millet pense qu'il devait être la reproduction assez exacte du cirque romain, la loge impériale se trouvant sur le côté ; enfin pour la technique du bâtiment, c'est peut-être Rome qui a apporté à Constantinople une formule différente de celle de la Syrie.

MM. Glotz et Lebègue présentent diverses observations.

M. Dalmeyda étudie un passage de l'*Ion* d'Euripide (v. 71-2) : il y est dit que la reconnaissance d'Ion par Créousa doit avoir lieu à Athènes, ce qui n'est pas d'accord avec la suite de la tragédie. Vitelli a corrigé le texte, mais sa correction

est arbitraire. Ce n'est pas en vertu de sa prescience divine qu'Hermès annonce ici la suite des événements; il se borne à conjecturer ce qui doit vraisemblablement se produire, et d'ailleurs les vers 1166 et suivants nous disent que le premier dessein d'Apollon était de faire révéler à Athènes le secret de la naissance de son fils : les révélations faites à Créousa par les femmes de sa suite ont obligé le dieu à improviser un nouveau plan (v. 1565). La conjecture d'Hermès a pour effet de laisser intact en grande partie l'intérêt de curiosité, et elle souligne, en quelque sorte, l'originalité du scénario d'Euripide : la scène est à Delphes et c'est au temple de Delphes que Créousa reconnaîtra son fils. Il n'est nullement certain, quoiqu'en ait pu dire Welcker, que la scène de la *Créousa* de Sophocle fût à Delphes. On n'a pas prêté assez d'attention aux vers 1120 et suivants de la tragédie d'Euripide; peut-être ici, comme dans *Electre*, mais d'une touche plus légère, Euripide marque-t-il la supériorité de son invention dramatique sur celle de son devancier.

D'une manière analogue, Euripide, dans le prologue des *Bacchantes* (v. 50-2) fait prévoir par Dionysos une hypothèse qui ne doit pas se réaliser. Le poète y trouve un double avantage : il remet en mémoire à ses auditeurs des imaginations familières et il leur ménage une surprise, car sa pièce apporte manifestement des innovations. Les passages cités des deux prologues peuvent donc être utilement rapprochés.

M. Maurice Croiset présente des observations. La date de la prochaine séance est fixée au 15 avril, celle de la séance générale annuelle au 6 mai.

N° 445. Séance du 15 avril 1915.

La séance est ouverte à 4 h. 3/4, sous la présidence de M. Glotz, Président de l'Association.

Le Président a le regret d'annoncer la mort de notre confrère Alfred Jacob, directeur d'Études à l'école des Hautes-Études.

Il fait savoir à l'Association que lors du séjour récent du général Pau en Roumanie, notre confrère M. Dossios, ancien professeur au séminaire Venianin à Jassy est allé saluer notre compatriote au nom des Roumains qui ont longtemps vécu en France.

M. de la Charlonie exprime le vœu qu'un firman assure après la guerre la reprise et l'extension des fouilles françaises en Asie-Mineure.

Le Président estime que ce soin regarde l'École d'Athènes : notre Association pourra donner un appui moral au vœu exprimé par notre confrère.

Communications : Les sources de l'Érotocritos. — M. Pernot entretient l'Association des sources de l'Érotocritos et exprime l'opinion que si le poème, dans son état actuel, est d'une inspiration manifestement crétoise, l'attribution à Vincent Cornaros reste des plus douteuses, celui-ci apparaissant bien plutôt comme un copiste qui a pu prendre des libertés avec le texte original que comme le véritable auteur.

MM. Maurice Croiset et Dalmeyda présentent quelques observations.

M. Gabriel Millet : l'Église des Saints Apôtres. — La célèbre église, mausolée de Justinien, était ornée de riches mosaïques qui ont servi de thème aux imitateurs de Philostrate ; au xe siècle, à Constantin le Rhodien, dont notre *Revue* a

publié le poème, vers la fin du XIIe à Mésaritès, que vient de nous révéler Heisenberg.

Mésaritès, plus précis, nous y fait voir un cycle narratif très étendu, plus étendu même qu'on ne l'avait cru d'abord. En effet, passant en revue une suite de panneaux, il détaille, pour chacun d'eux, les divers moments de l'action, sans nous dire s'il raconte ou s'il décrit. Nous nous assurerons qu'il décrit en examinant certains évangiles du XIe siècle, chargés de très nombreuses miniatures, en particulier le *Parisinus* grec 74 et le *Laurentianus* VI, 23. Ces miniatures qui passaient pour une œuvre de décadence, travail patient de moines oisifs, nous apparaissent au contraire comme les répliques appauvries de ces manuscrits richement illustrés, au Ve et au VIe siècles, suivant le modèle des rouleaux antiques, sous l'influence des grands docteurs, saint Basile ou saint Grégoire de Nysse qui prétendaient instruire par l'image. A ces originaux disparus, le mosaïste des Saints Apôtres a pris, entre autres, les épisodes de la Résurrection d'après Mathieu et Jean.

Une telle comparaison nous révèle même un fait inattendu et fort instructif. Nos deux manuscrits qui diffèrent l'un de l'autre presque en tous points représentent deux traditions distinctes. Chacun d'eux se rattache à une église de Justinien, le *Parisinus* à Saint-Serge de Gaza, le *Laurentianus* aux Saints Apôtres. Dans le miracle de Naïm, cette opposition ressort en pleine lumière. Les épisodes de la Résurrection et la Pêche miraculeuse nous laissent apercevoir aussi clairement, à Constantinople, l'extraordinaire développement des épisodes, et le lien plus étroit qui unit ces mosaïques aux miniatures de Florence.

De ces données, qui paraissent bien établies, d'autres recherches permettraient de tirer d'intéressantes conséquences.

1° Les iconographes byzantins, s'inspirant de l'antique, ont fait d'abord un récit. Plus tard, les théologiens ont voulu retenir seulement « les faits qui étaient des dogmes ». Mais le XIVe siècle, éclairé par l'humanisme, revient aux cycles narratifs de ces vieux modèles.

2° Antioche et Constantinople suivent deux traditions distinctes. C'est Antioche non Constantinople, qui donne l'exemple à l'Occident.

M. Diehl présente quelques observations.

N° 446. Séance générale du 6 mai 1915.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2, sous la présidence de M. Glotz, Président de l'Association.

Discours du Président. — Le président rend hommage aux membres décédés de l'Association : ils sont, cette année, au nombre de vingt-un. Déchelette, Sturel, Boudreaux, Jean Maspero sont morts au champ d'honneur.

Le Président exprime sa sympathie à ceux de nos confrères que la captivité ou l'invasion retient loin de nous : Paul Mazon, Jules Maurice et aussi A. J. Reinach, cité à l'ordre du jour et depuis longtemps disparu, mais que nous espérons revoir. — L'activité de l'Association n'a pas été interrompue ; ses travaux et ceux qui se publiaient sous ses auspices ont été continués ou menés à bonne fin.

Rapport du Secrétaire-adjoint. — Le Secrétaire-adjoint donne lecture du rapport sur les travaux et concours de 1914-1915. La Commission des prix a attri-

bué à M. Defourny, professeur à l'Université de Louvain, pour son étude sur Aristote : *Théorie économique et politique sociale*, la moitié du prix Zographos, l'autre moitié étant réservée.

Le prix Zappas est attribué à MM. Xanthoudidis et Alexiou pour leur édition d'*Érotocritos* ; une médaille d'argent est décernée à M. Molinier pour son étude sur *les Maisons sacrées de Délos*.

Élection d'un trésorier-adjoint. — En raison de l'éloignement de M. Jules Maurice, il est procédé à l'élection d'un trésorier-adjoint. M. Henri Lebègue est élu, et il lui est donné tout pouvoir sans restrictions pour faire fonctionner, en l'absence de M. Jules Maurice, le compte de l'Association à la *Société générale* (agence A T). Les pouvoirs donnés à M. Lebègue n'annulent pas ceux de M. J. Maurice.

Dans sa réunion du 29 avril, le Bureau a également désigné M. Lebègue pour toucher la subvention allouée à l'Association par le Ministère de l'Instruction publique.

Rapport financier. — M. Henri Lebègue donne lecture d'un rapport sur la situation financière de l'Association.

Renouvellement du Bureau et du Comité. — Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Comité donne les résultats suivants :

1er Vice-président,	M. Meillet.
2e »	M. Maurice Croiset.
Secrétaire-archiviste,	M. Mazon.
Secrétaire-adjoint,	M. Dalmeyda.
Trésorier,	M. Maurice.
Membres du Comité, MM.	Glotz,
	abbé d'Alès,
	Babelon,
	G. Bloch,
	Bodin,
	Pottier,
	S. Reinach.

M. Puech, 1er vice-président, passe de droit Président pour l'année 1915-1916.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 1915

ALLOCUTION DE M. G. GLOTZ

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Messieurs,

Une crise qui ébranle l'Europe jusqu'en ses fondements et qui se répercute sur toutes les familles ne pouvait pas épargner notre Association. Jamais, d'ailleurs, aucune autre année ne lui aurait été aussi cruelle par le nombre et la grandeur des pertes, même si elle n'avait pas eu à payer un lourd tribut à la défense du pays. Vingt et un des nôtres ont disparu. Pardonnez-moi si, chargé d'exprimer notre juste douleur, mais notre fierté aussi et nos motifs d'espérer quand même, je reste inégal à la tâche et inférieur aux circonstances : ce ne sera pas du moins faute de bonne volonté ou d'émotion intime.

Jadis, quand l'orateur de la cité s'avançait devant les lits de cyprès où dormaient les guerriers tués à l'ennemi, il prononçait leur éloge, « après quoi, dit l'historien, on se séparait ». Nous qui devons passer aujourd'hui devant une longue rangée de bières, allons droit à celles dont le crêpe orné de palmes et cravaté de rubans tricolores est recouvert d'uniformes troués. Après quoi, nous reviendrons aux autres. Leur gloire n'en sera pas jalouse ; car

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie :
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau...

Voici d'abord Joseph Déchelette. Sa destinée, à celui-là, est une des plus nobles et des plus extraordinaires qu'on puisse imaginer. Il suffirait de la raconter pour mettre en pleine lumière, pour auréoler de gloire ces vertus modestes et viriles qui amassent sans cesse dans la pénombre de nos provinces des trésors de science et de patriotisme. Né à Roanne, Déchelette y passa presque toute sa vie. Il commence par diriger une importante filature. De bonne heure, il s'éprend de passion pour l'archéologie ; mais, incapable d'une désertion, il attend le moment de quitter l'usine tête haute. Il refait alors son éducation. Un érudit, Chaverondier, l'encourage et lui lègue ses livres; un autre, Eleuthère Brassart, collabore avec lui ; son oncle, Bulliot, le prépare à continuer les fouilles du Mont Beuvray. Il connaît les langues du commerce; mais, comme il s'intéresse aux antiquités portugaises et bohémiennes, il apprend le portugais et le tchèque. Avec son ouverture d'esprit, il comprend la nécessité de suivre dans les temps préhistoriques les constantes relations du monde barbare avec le monde égéen : il étudie la Grèce et entre dans notre Association. Conservateur du Musée de Roanne, il va conquérir, presque malgré lui, une renommée universelle. En 1904, il publie deux beaux volumes sur les *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine* ; en 1910, il commence le *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, qu'il a pu mener en quatre volumes jusqu'à la fin de la période celtique. Ce monument inachevé, mais où il ne manque heureusement que l'aile dont la construction est la plus facile, demeure, comme l'affirme un connaisseur (1), « l'œuvre d'archéologie pure la plus admirable qu'on ait jamais accomplie ». C'est là que les préhistoriens qui seraient tentés de s'enfermer dans une seule région, soit d'Orient soit d'Occident, apprendront longtemps encore à élargir leur horizon. Et,

(1) Émile Espérandieu, *Temps* du 12 octobre 1914.

si ce bel et rude ouvrier disparaît à l'âge de cinquante-trois ans sans avoir mis la dernière main à son travail, ne le plaignons pas; mais inclinons-nous devant cette citation à l'ordre du jour, magnifique épitaphe : « Déchelette, capitaine de territoriale au 298e d'infanterie. A été tué le 5 octobre, alors qu'il entraînait sa compagnie sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie et lui avait fait gagner 300 mètres de terrain. Avant de mourir, a demandé au lieutenant-colonel commandant le régiment si on avait gardé le terrain conquis et, sur sa réponse affirmative, lui a exprimé sa satisfaction, en ajoutant qu'il était heureux que sa mort servît à la France ».

J'aimerais à rendre à notre confrère Devaucoux les honneurs qui lui sont dus. Mais il a, pour ainsi dire, gardé l'anonymat dans la mort, de même que, de son vivant, il dissimulait sa personnalité derrière un pseudonyme. Il se faisait appeler Luc de Vos comme journaliste, comme romancier, comme auteur dramatique, ou bien quand, par amour de la vieille Lutèce, il étudiait l'histoire de l'empereur Julien. Sous quelque nom que ce soit, il mérite une place dans notre mémoire par son dévouement à la patrie.

Parmi les jeunes gens qui donnaient déjà plus que des espérances et se désignaient comme les chefs des temps à venir, trois sont morts au champ d'honneur. Trois sont tombés pour tenir le serment qu'ils avaient prêté, comme les éphèbes d'Athènes, « de laisser la cité, non pas diminuée, mais plus grande et plus forte ». En les saluant, je ne puis oublier que deux d'entre eux ont été dans les dernières années secrétaires de notre *Revue*.

Esprit très fin et très séduisant, René Sturel était de ceux pour qui l'histoire littéraire doit se fonder sur une solide érudition et l'érudition garder toujours le ton littéraire. Il avait choisi un domaine digne de son talent : il étudiait l'hellénisme à l'époque de la Renaissance française. Son livre sur *Amyot traducteur des « Vies parallèles » de Plutarque* a ce mérite, entre bien d'autres, de montrer qu'un contemporain de Budé

s'interdisait de traduire un texte dont il n'eût pas contrôlé l'exactitude et que les principes de la méthode philologique ne sont l'invention ni d'un pays ni d'un temps. Un *Essai sur les traductions du théâtre grec en France au* XVIe *siècle* publié dans la *Revue d'histoire littéraire* paraîtra peut-être plus intéressant encore par sa variété. Mais Sturel se préparait à donner la mesure de sa belle et puissante intelligence dans une thèse de doctorat sur l'*Influence de l'hellénisme en France dans la première partie du* XVIe *siècle*. Ce grand travail, heureusement, ne sera pas perdu : il est presque prêt pour l'impression. Mobilisé comme sous-lieutenant et envoyé dès les premiers jours sur la frontière de Belgique, Sturel écrivait son dernier article au bruit du canon. Le 22 août, il prend part au combat du Châtelet, un des plus meurtriers de la bataille de Charleroi. Les autres officiers de la compagnie sont tombés. Le capitaine vient lui demander : « Pouvez-vous tenir pendant que je sauverai les mitrailleuses? » — « Je tiendrai », répond simplement Sturel. Et il tient jusqu'à la mort.

Pierre Boudreaux, ancien membre de l'École de Rome, trouva difficilement accès à l'enseignement supérieur. Il se consolait de toutes les épreuves par le travail. En 1910, il méritait un de nos prix par une édition critique des *Cynégétiques* d'Oppien, qui est citée comme un modèle. Méthode impeccable, attention scrupuleuse à retrouver la tradition manuscrite par une enquête intégrale, défiance sagace et pénétrante à l'égard des conjectures arbitraires, une science du grec capable de discerner dans un auteur toutes les particularités de syntaxe et de métrique : tout annonçait un maître. Les savants étrangers qui avaient besoin de faire collationner un manuscrit s'adressaient à ce paléographe français en toute sécurité ; M. Cumont, d'accord avec notre Association, lui confia les deux dernières parties des codices parisiens dans son Catalogue des astrologues grecs. En juillet 1914, il avait achevé cette œuvre de longue haleine ; une maîtrise de conférences à l'École des Hautes Études le mettait depuis deux ans à sa vraie place ; il avait la

tête pleine de projets : une publication d'inédit, une histoire du texte d'Aristophane, plus tard peut-être une histoire de la Bibliothèque d'Alexandrie. L'avenir lui souriait... La guerre éclata. Sous un aspect doux et timide, un peu triste, Boudreaux cachait un grand cœur, une énergie concentrée. Quand il soutenait une idée qui lui était chère, on voyait se redresser sa taille et ses yeux s'illuminer. Il dut partir ainsi, dans son uniforme de sous-lieutenant. Celui qui jusqu'alors ne semblait à l'aise que dans l'ombre de la Bibliothèque Nationale était prêt à regarder la mort en face. Le 13 décembre, au bois de Mortmare, il s'élance à la tête de son peloton sur une position fortement organisée. Un feu violent arrête ses hommes. Une seconde fois il les entraîne à l'assaut, lorsqu'il tombe, le front percé d'une balle. Il repose dans un cimetière de Lorraine, « tout près, dit un de ses compagnons d'armes, d'un petit coin de terre que la France lui doit ».

Jean Maspero promettait de continuer l'œuvre de son père en se constituant en apanage l'Égypte byzantine. Pour y réussir, il sut organiser le travail de sa jeunesse avec une intelligence supérieure. Par bien des côtés son caractère eût pu sembler réfractaire au dur apprentissage de l'érudition. Son âme rêveuse sentait vivement la beauté des choses ; mais, prompte à s'effaroucher, elle se refermait aussitôt sur son plaisir, le changeant en mélancolie : pour jouir pleinement de la vie, il avait besoin de jouer avec les enfants, d'écouter la musique ou, sous le ciel d'Orient, « les longs silences de la lune », de s'épancher en faisant des vers. Ce poète sut, en quelques années, d'un ferme propos, s'astreindre à la sévère discipline qu'impose l'agrégation d'histoire, s'imprégner des bonnes méthodes à l'École des Hautes Études, se familiariser avec la paléographie et devenir un de nos meilleurs arabisants. Le voilà prêt. Il entreprend de publier dans le Catalogue du Musée du Caire les *Papyrus grecs d'époque byzantine*. Deux volumes ont paru ; le troisième est achevé en manuscrit et partiellement imprimé. Avec ses commentaires d'une sobre précision, avec ses indices qui offrent à

qui veut les prendre des lots de fiches toutes classées, ce recueil est pour longtemps une invitation à des travaux variés sur la vie administrative et privée de la Thébaïde au VIe siècle. L'éditeur a montré lui-même tout ce qu'on peut tirer de ces documents par une série d'articles insérés dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire* et dans plusieurs revues. Mais la question qui passionne Jean Maspero et que lui seul était capable de traiter à fond, à cause de toutes les connaissances qu'elle exige, est celle de la grande crise qui prépara la conquête arabe. L'ouvrage sur l'*Organisation militaire de l'Égypte byzantine* établit que la défiance du basileus n'entretenait dans la vallée du Nil qu'une armée de recors et de gendarmes, incapable de faire la guerre : les hordes de l'Orient pouvaient venir. Un autre ouvrage dont il ne restait plus à écrire qu'un chapitre et qui devait être une thèse de doctorat, étudie le mouvement religieux qui poussa le nationalisme renaissant des Coptes dans l'hérésie jacobite, par opposition à l'orthodoxie impérialiste du patriarche melchite : que l'Islam se présente, il sera le bienvenu. Enfin une thèse complémentaire, dont les matériaux étaient réunis, devait faire le jour sur l'expédition de Nicétas en 609, démonstration par le fait de la facilité avec laquelle l'Égypte se détachait de Constantinople : l'exemple ne sera pas perdu pour Amrou. Absorbé par tant de travaux, penché sur ses papyrus, Jean Maspero était au Caire quand retentit le signal de la mobilisation. Il accourut. Il se bat, il est blessé; dès qu'il se sent mieux, il retourne au front, comme sergent. Le 16 février, sa compagnie est prévenue qu'elle sera lancée le lendemain à l'attaque de Vauquois. Il écrit à ses parents une lettre où il se déclare prêt à donner sa vie pour les principes qu'il a reçus d'eux; puis, ne pouvant pas dormir, il fait des vers. On sait ce que fut la bataille. Sous un ouragan de fléchettes, de mousqueterie et de mitraille, il voit son voisin, un autre sergent, qui fait un soubresaut. « Eh quoi, dit-il, si l'on est tué ici, n'est-ce pas la plus belle mort? » A peine a-t-il fini, qu'une balle lui fracasse la tête. Oui, certes, une belle mort.

Sturel, Boudreaux, Maspero, que d'espérances évanouies! Quelles victimes de choix immolées sur l'autel de la patrie! Si la proportion des pertes devait être la même dans les autres genres d'études, ce serait, hélas! toute une génération décapitée. Mais non, un sang si pur et si généreux n'aura pas été répandu en vain. Ceux qui remplaceront les morts ne les oublieront pas et puiseront dans leur exemple la force nécessaire pour les remplacer dignement. L'année a perdu son printemps; mais sur la bonne terre de France les vieux troncs de la forêt restent pleins de sève.

De ces tombes ouvertes prématurément détournons les yeux vers ceux à qui le sort a laissé le temps de remplir leur mérite. Aussitôt après notre dernière assemblée générale, le même mois devait emporter deux de nos anciens présidents qui faisaient l'ornement de notre Association, tous les deux écrivains et administrateurs avant d'être secrétaires perpétuels à l'Institut, tous les deux lutteurs d'un optimisme intrépide, types également parfaits de l'homme heureux — et digne de l'être, parce que son mérite constitue à son ambition une créance sur la fortune qui passe; — au reste, si différents malgré ces ressemblances, que l'un, érudit et lettré, devait se placer à la tête de l'Académie des Beaux-Arts et qu'en l'autre, historien de l'art, s'incarnait l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Haute taille, regard droit, sourire assuré, moustache conquérante, Henry Roujon avait bien la mine de ce qu'il était, un cadet de Gascogne né à Paris. Il a dû prendre sur un chapeau de mousquetaire la plume qui lui servait à écrire. Écoutons-le narrer les aventures de « Miremonde », parcourons sa « Galerie des Bustes », arrêtons-nous devant les « Portraits de dames d'autrefois, ou bien lisons les réflexions qu'il fait « parmi les hommes » et ses notes jetées « en marge ». Il charme tout d'abord par son ton d'élégance spirituelle et de vivacité primesautière, par une verve fine, par un jaillissement de traits préparés et inattendus. Son ironie, qui pourrait pourfendre

l'adversaire, se retient et ne fait que l'égratigner ; sa malice, qui ne va pas sans une pointe d'impertinence, se tempère de bonne grâce. Mais l'esprit même n'est, à ses yeux, qu'un jeu délicat de la raison. Infatigablement il se nourrit de fortes lectures, et ses plus heureuses trouvailles, il les fait vraiment « en marge » de ses livres. Cette solide érudition n'est pourtant pas livresque, parce qu'elle vole capricieusement de sujet en sujet pour ne prendre à chacun que sa fleur, parce qu'elle va constamment se vivifier au grand air, parce qu'elle ranime les choses du passé grâce à un merveilleux don d'observation qui fixe les gestes fugitifs et saisit les secrètes pensées. Quand on comprend tout, on est bien près du froid scepticisme ; Roujon évite ce danger par une indulgence qui incline volontiers à la galanterie, mais qui n'excuse jamais une bassesse, et sa bonté cordiale, faite de goût et de tact, s'échauffe parfois d'une émotion subite. Pour tout dire, c'est l'abeille de l'Hymette qui butine au soleil et sait composer un miel exquis, mais qui est armée d'un dard aigu. Par son atticisme il se sentait des nôtres. Dès qu'il fut membre de l'Association, il était juste qu'il la présidât. Partout où il avait passé, au cabinet du ministre de l'Instruction publique, à la direction des Beaux-Arts, à l'Institut, il avait déployé les mêmes qualités de fonctionnaire diplomate. Nous étions heureux de profiter à notre tour de sa rapide compréhension, de sa fermeté souple, de son autorité courtoise. Il ne put assister qu'à une de nos séances. La maladie qui devait l'emporter le tint éloigné de Paris. Nous eûmes du moins la satisfaction de le féliciter, cette année-là même, de son élection à l'Académie française.

La vie de Georges Perrot est le triomphe du travail vaillamment dirigé vers l'utilité commune de la science. Du temps qu'il était à l'École d'Athènes, Perrot satisfaisait son goût pour les voyages par des explorations archéologiques à Thasos et en Crète. Puis, chargé d'une mission en Galatie et en Bithynie, il en rapportait le texte des *Gesta Divi Augusti*, relevé avec un

soin scrupuleux sur l'Augusteum d'Ancyre. En 1867, l'année même où il prit place parmi les vaillants champions de l'hellénisme qui fondèrent l'Association pour l'encouragement des Études grecques, il obtenait le titre de docteur. Sa thèse, l'*Essai sur le droit public de la république athénienne,* marquait un singulier élargissement de son esprit. A la science de Schœmann il appliquait les idées de Grote, en républicain de la première heure, en ami et allié de Charras et de Scheurer-Kestner, de Jules Ferry et de Floquet : par un exemple qu'il cantonnait strictement sur les hauteurs de l'histoire, sans le laisser glisser sur la pente de la politique, il reconstituait les titres de la démocratie. Comme pour montrer sur quel solide fond d'études s'appuyait son jugement, il publiait, quelques années plus tard, un livre sur *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, où il dévisageait les précurseurs de Démosthènes d'un coup d'œil perspicace, et un mémoire sur *le Commerce des céréales en Attique* qui, par une bonne fortune rare dans les annales de l'érudition, conserve toute sa valeur au bout d'un demi-siècle.

A ce moment, Perrot a dépassé la quarantaine. Il a tracé son sillon dans les champs les plus variés. L'enseignement supérieur vient de l'enlever à l'enseignement secondaire; l'Académie des Inscriptions vient de lui donner le fauteuil de Guizot. Épigraphie, archéologie, droit, histoire, littérature, tous les domaines lui sont ouverts. Lequel va-t-il choisir pour s'y établir définitivement et y régner en maître? En 1876, une chaire d'archéologie est créée à la Sorbonne : elle lui revient sans conteste. En 1883, Jules Ferry l'appelle à la direction de l'École Normale en remplacement de Fustel de Coulanges. Ses goûts se fixent; il voit clairement le but qu'il doit assigner à ses travaux personnels et l'œuvre plus générale où il conviera ceux qui l'entourent. Par ses qualités naturelles comme par toutes ses études, il est en état de remplir dignement sa double vocation.

Il se mit à l'œuvre aussitôt. Ce n'était pas trop d'une vie

humaine pour exécuter une *Histoire de l'Art dans l'antiquité* dans les proportions grandioses qu'il rêvait, sur un plan monumental qui ne pouvait être même conçu par aucun autre savant au monde. Il s'agissait de suivre le développement de tous les arts dans tous les pays de l'Orient classique, avant d'en admirer le plein épanouissement en Grèce et en Italie. A cette œuvre immense Perrot travailla trente-cinq ans durant, avec une régularité qui n'admettait pas de contre-temps, avec une allégresse héroïque dans la persévérance, avec un entrain tenace. Après avoir parcouru les vallées du Nil et de l'Euphrate, la Phénicie et la Judée, la Perse et les pays hittites, il lui fut donné d'atteindre la terre promise, la radieuse Hellade, et d'entrevoir avant de mourir la beauté du grand siècle. Que de richesses éparses dans chacun de ces dix volumes! Le même écrivain qui sait initier les plus ignorants aux procédés des diverses techniques, qui les familiarise avec le maniement du ciseau et du burin, qui leur fait comprendre les conditions de l'industrie textile aussi bien que les règles de l'architecture, le voilà qui tout à coup décrit avec amour de merveilleux paysages, ou bien, se souvenant qu'en tout temps l'artiste est un homme parmi des hommes, nous dévoile les sentiments et les croyances, les mœurs et les institutions, toute la vie publique et toute la vie privée des peuples disparus. En vérité, il n'a pas renié les autres disciplines, pour se consacrer tout entier à l'archéologie ; il n'a renoncé à aucune et les fait toutes entrer dans celle qu'il préfère. Il a tant de choses à dire, qu'il n'a pas à craindre de paraître long, et son style, souple, coulant, s'épanche en flot limpide autour de l'idée jusqu'à ce qu'il en ait précisé les contours. Chacun peut à son gré, en longeant ces innombrables massifs où la végétation pousse si drû, couper pour son instruction ou pour son plaisir les fleurs les plus caractéristiques ou les plus brillantes; et peut-être un jour un connaisseur en composera-t-il une anthologie assurée à l'avance du nom de chef-d'œuvre.

Pendant qu'il accomplit sa tâche avec cette belle vaillance,

Perrot, non content d'entraîner les travailleurs par l'exemple, les aide tant qu'il peut de ses conseils et de son appui. Bien décidé à défendre son cabinet contre l'intrusion des fâcheux, il y reçoit, il y appelle ceux qu'il juge dignes de sa sollicitude, c'est-à-dire capables de servir la science. Il suscite les vocations chez les jeunes gens, et aux meilleurs il indique volontiers le chemin d'Athènes ou du lointain Orient. Il était bon, mais d'une bonté vraiment probe qui, par horreur des amabilités banales, se hérissait de franchise ou, discrète en paroles, se révélait par des actes. De même que d'autres se complimentent du bien qu'ils ne font pas, il s'excusait de celui qu'il allait faire par le ton rude des promesses qu'il tenait toujours ou des refus qu'il rétractait aisément. Quand il disait qu'on avait été son élève, c'était sa manière de vous élever à une dignité qui lui imposait des devoirs et lui inspirait de la fierté. Quand on avait conquis son estime, quelque déférence qu'on eût pour lui, il avait le don de rapprocher les distances et de patronner sur le pied d'égalité. Voilà pourquoi ceux qui l'appelaient « le maître » mettaient dans ce mot autant d'affection que de respect.

Une existence aussi pleine et unie eut pour couronnement une vieillesse à la foi juvénile et patriarcale. La vie lui fut bonne; la mort lui fut douce. Dans son fauteuil, devant sa table, la plume à la main, il eut la fin rêvée des anciens : « dans le temple — le temple du travail — il s'endormit et ne se réveilla pas ». Il eût donné un exemple unique de félicité parfaite, si la destinée lui avait accordé quelques jours encore pour réunir sa famille en une fête attendrissante, quelques semaines de plus pour voir se lever sur « la ligne bleue des Vosges », par delà des tombes aimées, l'aurore de la délivrance.

Nos deuils sont si nombreux, qu'après avoir rendu hommage à nos anciens présidents, je m'excuse de ne pas honorer selon leur mérite : Émile Mossot; Henri Le Roux; Marcel Vernet; le Dr Léon Lereboullet, amené à notre Association par son alliance avec une famille qui nous est chère, Alsacien à qui le sort devait encore un peu de répit; Hild, professeur de littérature

latine et bon latiniste, que ses collègues de Poitiers élevèrent au décanat ; Charles Huit, historien de la philosophie ancienne, élégant et disert ; Alfred Jacob, un des maîtres qui maintinrent à l'École des Hautes Études la primauté dans l'enseignement de la paléographie, savant aussi probe que modeste ; Charles Joret, qui employa les ressources d'une érudition universelle à suivre les migrations des plantes et particulièrement de la rose, avant que de s'attacher à l'helléniste d'Anse de Villoison, et qui, presque entièrement privé de la vue, trouva dans son infirmité une raison de plus pour s'absorber dans ses travaux, montrant jusqu'au dernier jour ce qui peut se déployer d'héroïsme dans des recherches de bibliothèque.

Dans les rangs de nos amis hellènes nous avons également à déplorer de lourdes pertes : à Taganrog, Nicolaos Falieros et Dimitrios Negropontes ; à Athènes, l'ancien ministre Alexandre Kontostavlos. Constantin Sathas a été longtemps le type du travailleur qui se soucie moins de laisser sa marque personnelle sur un ouvrage définitif que de mettre vite à la disposition des autres tous les documents qu'il découvre et toutes les idées qu'il conçoit. Infatigable jusqu'en 1894, il a publié à lui seul une bibliothèque entière : une histoire de Galaxidi, sa patrie, un traité de philologie néohellénique, une histoire de la Grèce sous la domination turque, une histoire du théâtre grec au moyen âge, une vie du patriarche Jérémie, que sais-je encore? des Ἑλληνικὰ ἀνέκδοτα en deux volumes, une Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη en sept volumes, des Μνημεῖα ἑλληνικῆς ἱστορίας en huit volumes. Trois fois, de 1871 à 1875, il a été proclamé lauréat de l'Association. Nous devons enfin un suprême adieu aux directeurs de deux Musées groupés autour de l'Université d'Athènes : à Clôn Stéphanos et à Georges Lampakis. Stéphanos, docteur en médecine, fut chargé d'organiser le Musée anthropologique. Il se passionna pour l'étude des monuments les plus anciens qu'aient laissés dans les Cyclades les peuples préhistoriques ; il fit exécuter des fouilles qui contribuèrent à révéler une civilisation antérieure

à celle de la Crète minoenne. Lampakis consacra toute sa vie à protéger et à faire connaître les vieilles églises qui étaient avant lui la richesse la plus dédaignée de la Grèce artistique. Il fut l'âme de la Société d'archéologie chrétienne. A la recherche des monuments byzantins, il courait de la Morée à la Thrace, de la Thessalie à l'Asie-Mineure, prenant les mesures de conservation et de consolidation nécessaires, restaurant quand il le fallait, photographiant dès qu'il le pouvait. Tandis qu'il sauvait Daphni et ses mosaïques, il formait une magnifique collection de plans et de reproductions diverses. Ces documents furent réunis dans le Musée des antiquités chrétiennes, dont il eut tout naturellement la garde. Pour les expliquer et les vulgariser, il publia son *Bulletin*, son Δελτίον, cette mine où des trésors s'offrent de toutes parts au spécialiste habile à les dégager de leur gangue. Longtemps Lampakis rendra plus de services qu'il n'aura exercé d'influence.

Vous le voyez, Messieurs, la mort a livré à notre Association de rudes assauts. Comme si ce n'était pas assez, la captivité et l'invasion ont séparé de nous ceux de nos confrères dont le concours nous était le plus indispensable. Le secrétaire de notre bureau en est la cheville ouvrière, et celui qui avait accepté cette fonction avait du premier coup affirmé sa maîtrise habituelle; dès le début de la guerre, M. Mazon a été fait fait prisonnier. Nos finances était administrées par un trésorier dont le zèle n'avait jamais été en défaut; M. Maurice est enfermé dans les lignes ennemies. La publication à laquelle est affecté le fonds Milliet, après être restée longtemps en souffrance, faisait de rapides progrès depuis qu'elle était dirigée par le plus ardent de nos travailleurs. Or, parmi les angoisses de l'heure présente, une des plus cruelles assurément est celle que ressentent les parents et les amis de M. Adolphe Reinach. Sous-lieutenant de dragons, détaché à un régiment d'infanterie, il a disparu un soir dans les Ardennes, au combat de Fossé. Malgré toutes les recherches, on n'a plus eu de ses nouvelles. Mais nous devons et nous pouvons espérer encore le

revoir. Sans tristesse, quoique non sans inquiétude, relisons en son honneur cette citation à l'ordre du jour : « En toutes circonstances, s'est particulièrement distingué par son sang-froid et sa bravoure exceptionnelle. Le 30 août, dans un moment difficile, a groupé autour de lui une dizaine d'hommes et, tout en restant à cheval, les a entraînés à l'assaut, permettant ainsi à son bataillon de se maintenir sur ses positions ». A M. Adolphe Reinach, comme à MM. Mazon et Maurice, nous envoyons nos vœux intéressés de joyeux retour.

Un autre de nos confrères est au loin, à qui nous adressons des félicitations exemptes de toute arrière-pensée. Le colonel Arthur Boucher a pris part à toute la campagne de l'Yser, à la tête de la 177e brigade. A l'entendre, les succès qu'il a obtenus sont dus uniquement à l'endurance et au courage de ses « territoriaux de fer » ; tout au plus a-t-il appliqué à la conduite des hommes les maximes de Socrate précisées par Xénophon. Mais nous savons que les principes des anciens, il les a trouvés dans son cœur. Comment il les a pratiqués, nous l'apprenons par sa nomination, après la bataille d'Ypres, à la dignité de commandeur dans la Légion d'honneur et par ces mots signés Joffre : « A commandé sa brigade et pendant quelque temps une division avec la plus grande distinction et la plus belle énergie. A rendu dans son commandement les plus éminents services au cours des derniers combats ».

Vous avez certainement remarqué, Messieurs, comme, en parcourant cette longue liste de morts et d'absents, nous avons senti à chaque instant nos tristesses se changer en fiertés, et comme involontairement le thrène finit en péan ? D'où vient donc cela ? C'est évidemment que les épreuves du pays sont nos épreuves à tous et ses espérances nos espérances. Mais allons plus loin.

Une Association telle que la nôtre trouve dans l'objet propre de ses études une trop forte raison de durer pour se laisser aller au découragement. De sa vitalité puisée à des sources profondes les manifestations jaillissent de toutes parts. Cette

année même, le président de la République et le roi des Hellènes nous autorisent à renouer une de nos traditions en faisant figurer leur nom en tête de nos listes. L'intérêt de nos séances, qui aurait pu souffrir de préoccupations plus aiguës, n'a jamais langui. Notre *Revue*, dont l'impression a été suspendue pendant quelques mois, reprend son cours normal. Notre secrétaire est enfermé dans les baraquements allemands? Le secrétaire-adjoint le remplace de façon, non pas à le faire oublier, mais à faire croire qu'il est toujours là. Notre trésorier est coupé de toutes communications avec nous? Le bibliothécaire se trouve par intérim une compétence de plus.

Jamais les publications patronnées par l'Association n'ont autant progressé. La préparation du recueil des textes relatifs à l'histoire de l'art est assez avancée pour que M. Adolphe Reinach ait pu, avant de partir pour le front, donner le bon à tirer pour les onze premières feuilles et que M. Salomon Reinach, obligé par les événements de se substituer à son neveu après entente avec l'Association, ait pu en faire autant pour les treize feuilles suivantes. La seconde des fondations *edendi causa* dont a été favorisée l'Association a eu un succès plus prompt et plus complet. En 1906, M. Franz Cumont nous faisait un don de 3,000 francs, montant d'un prix qui lui avait été décerné par l'Académie des Inscriptions : ce fonds devait être consacré à la publication des manuscrits astrologiques de Paris. Dès 1910, le donateur-directeur rendait compte des travaux exécutés : ces travaux absorbèrent une première somme de 1,800 francs. Le 18 juillet 1914, une nouvelle lettre de M. Cumont annonçait l'achèvement de l'entreprise et demandait le versement du reliquat entre les mains de Boudreaux : votre président et votre trésorier ont été assez heureux pour devancer les événements qui auraient pu se mettre à la traverse de leurs intentions. Au moment où l'Association se décharge de la mission qui lui avait été généreusement confiée, elle adresse au savant belge des remerciements que les circonstances rendent plus pathétiques qu'on ne devait les prévoir.

Mais voici que cette fondation venue à terme est suivie tout aussitôt d'une autre. Après M. Cumont, M. Meillet : *non deficit alter aureus*. Du prix que lui a décerné l'Institut, l'auteur du bel *Aperçu d'une histoire de la langue grecque* ne veut retenir que l'honneur : l'or doit servir à encourager les jeunes savants, de préférence les linguistes, et aider à l'impression de leurs travaux. Rendons grâce à notre vice-président au nom des futurs lauréats, et souhaitons qu'il ait la joie de les désigner lui-même dans l'année de sa présidence, athlète vainqueur devenu athlothète.

En même temps qu'elle sent ainsi croître son activité, notre société voit s'étendre son champ d'action. Sans doute l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France s'est toujours fait honneur de comprendre dans ses limites tous les pays de langue grecque et de langue française. Voyez pourtant comme depuis quelques années nos relations se multiplient avec nos voisins les plus chers. Consultez la liste des prix décernés dans nos concours depuis cinq ans : après deux Suisses, vous y trouverez, pour l'an dernier, M. Bidez, de Gand et, pour cette année, M. Defourny, de Louvain. Ce ne sont pas là des faits négligeables. Naguère, dans une collection allemande patronnée par une société qui dispose de ressources considérables, paraissait un important ouvrage écrit en français par un Belge : le directeur de la collection se félicitait d'avoir contribué pour sa part, sous le couvert de la science et de la religion, à une œuvre de « pénétration pacifique ». On sait ce que parler veut dire chez ces gens-là, même quand leur duplicité se donne des airs ironiques : de leur pénétration pacifique témoignent assez les ruines de la bibliothèque de Louvain. Nous, du moins, nous ne faisons pas de diplomatie conquérante, quand nous laissons les autres venir à nous comme nous allons à eux : de part et d'autre — M. Cumont nous l'a prouvé — les esprits clairvoyants n'ont pas attendu l'année de fer et de sang pour comprendre quels liens de solidarité intellectuelle et morale unissent les pays de haute civilisation et de bonne volonté.

Si le bilan que je viens de dresser ne doit pas nous inspirer une confiance aveugle, si rien ne nous dispense de faire de nouveaux efforts pour réparer nos pertes et remplir plus complètement notre mission, nous avons pourtant le droit de penser que le présent répond de l'avenir. Une Association qui peut se rendre justice sans présomption, et qui se prépare à célébrer son cinquantenaire en désignant aujourd'hui même le plus digne de la représenter dans cette occasion, a le sentiment de durer sans vieillir.

Et alors je répète, en la précisant, la question que je posais tout à l'heure : d'où vient qu'une simple société d'études ait ses destinées aussi profondément engagées dans celles de la patrie elle-même, qu'elle ait, si j'ose ainsi parler, mêmes alliances et mêmes réconforts? La réponse apparaît clairement. La lutte qui se poursuit dans le monde a pour enjeu la civilisation née dans l'ancienne Hellade. Ce que nos héros défendent au prix de leur sang, c'est l'idéal de beauté, de justice humaine et de liberté que faisait rayonner du haut de l'Acropole, le cimier de Pallas Athènè. Les fils de France se sont assimilé de génération en génération et retrouvent aujourd'hui au fond de leur conscience toutes les grandes idées qui dressaient contre la barbarie les combattants de Salamine. Étudier le génie hellénique, c'est donc assister à la formation du génie français. Voilà, Messieurs, notre suprême raison d'être fiers et confiants.

RAPPORT DE M. G. DALMEYDA

SECRÉTAIRE-ADJOINT

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1914-1915

Messieurs,

Il nous a été, dès le premier moment, très douloureux d'être privés du collaborateur et de l'ami qu'est pour nous Paul Mazon, bien douloureux aussi de penser qu'il ne peut pressentir que vaguement ce qui fait notre réconfort et notre ferme espérance. Son absence nous est particulièrement sensible aujourd'hui, et le seul dédommagement que puisse vous apporter une substitution regrettable, c'est qu'il vous sera parlé de ses récents travaux sur *Hésiode,* dont il suffirait de dire qu'ils sont dignes de lui.

Votre Commission des Prix s'est trouvée en présence de deux questions préalables. Ne devait-on pas, cette année, renoncer à proclamer des lauréats, et affecter nos fonds disponibles à des œuvres de guerre ? C'est un parti qu'on aurait pris d'enthousiasme s'il n'eût fallu rester strictement fidèles à la volonté des testateurs. D'autre part deux ouvrages de grande valeur paraissaient s'imposer aux suffrages de votre Commission : l'*Hésiode* de Paul Mazon, et la *Numismatique Constantinienne* de Jules Maurice. On a jugé que, malgré le long éloignement des deux auteurs, l'un prisonnier, l'autre claustré en pays envahi, leurs fonctions de secrétaire et de trésorier de

votre Bureau devaient les faire écarter du Concours. Mais vous trouverez naturel que notre première pensée soit pour eux, et que nous leur rendions un juste hommage en vous parlant tout d'abord de leurs travaux.

L'*Hésiode* de M. Mazon comprend une édition et un commentaire. L'édition est fondée sur le classement des manuscrits et l'appareil critique de Rzach; M. Mazon a jugé inutile de refaire un travail qui lui paraissait très méthodique, mais a voulu s'assurer par lui-même qu'il marchait sur un terrain solide, et il a pris soin de vérifier les lectures des manuscrits de Paris : il en a constaté l'exactitude, et cette confirmation est pour nous d'un grand prix. La méthode qu'il a suivie dans le choix des leçons est saine et judicieuse : on peut dire qu'elle est la raison même. On ne peut qu'approuver, par exemple, ses idées sur l'emploi que nous devons faire des citations dans l'établissement des textes : les anciens n'ont jamais eu le souci de citer exactement, et, en règle générale, il y a toujours présomption en faveur du témoignage des manuscrits. Mais M. Mazon n'a garde de se raidir dans ce principe et de l'appliquer avec un excès de rigueur : il sait le sacrifier à propos dans le passage célèbre qui nous montre la route *plane* et facile où nous récoltons à foison le mépris public et la misère.

Pour comprendre le mérite d'une édition des *Travaux* où mainte difficulté nous est aplanie ou résolue, il faut nous faire une idée de la nature et du nombre de ces difficultés, nous représenter le terrain scabreux, semé d'obstacles où l'éditeur avait tâche de nous guider. Les préjugés créés par la philologie du siècle dernier contre l'unité du poème l'ont, en quelque sorte, baigné d'obscurité ; il n'était pas aisé de se refaire un jugement assez libre pour pouvoir écouter simplement et sans idée préconçue la parole même du poète, pour suivre docilement sa pensée, pour s'abandonner au mouvement du poème, en dégager la composition, en sentir la diversité d'accent. Aussi trouvera-t-on bien légitime que M. Mazon — avec toute la courtoisie et la mesure attique qui lui sont propres —

reproche à certains spécialistes mal avisés l'indiscrétion quelque peu brutale avec laquelle ils traitent les textes littéraires; en les regardant quelquefois comme un amas informe de matériaux ils méconnaissent la volonté réfléchie qui a ménagé le plan d'ensemble de l'édifice. « Qu'ils se gardent — dit très heureusement M. Mazon — de mettre sur les pierres des marques à eux que les profanes prennent ensuite pour des coups de ciseau de l'ouvrier ancien. » Rien n'est plus vrai. C'est, en effet, le long commerce avec le texte, sa lente et progressive intuition qui seuls permettent de fixer non pas seulement le sens général d'un morceau, mais la valeur précise que telle ou telle expression a dans la langue de l'auteur. C'est ainsi que le commentaire de M. Mazon nous donne, sur maint détail du texte, des résultats qu'on peut tenir pour acquis. Qu'il nous suffise d'un exemple. Sur la foi de sectes philosophiques qui, s'emparant de l'allégorie des deux routes, en avaient altéré le sens, on donnait au mot ἀρετή une valeur purement morale : un examen plus attentif montre que ce terme nous fait entendre à la fois la vertu, la fortune, le pouvoir, qui font l'homme de mérite et donnent la considération. Il importait de bien déterminer le contenu de ce terme sous peine de déformer assez fâcheusement la pensée hésiodique.

Cette pensée, M. Mazon la suit avec une si souple compréhension que nous ne la perdons jamais de vue, et qu'elle éclaire à la fois le sens de chacune des parties et l'enchaînement de leur ensemble. Les deux thèmes du poème, *travail* et *justice* n'en font en réalité qu'un, car le seul moyen de bien diriger notre instinct de lutte (ἔρις), c'est de travailler : il faut donc travailler pour rester juste. Le mythe de Pandore nous montre comment Zeus nous a, de façon inéluctable, imposé la loi du travail; le mythe des races nous fait voir que la justice ne se conserve dans un peuple que si chacun *travaille* : ainsi se trouve couronnée la démonstration des idées maîtresses du poème. Hésiode a fait ici une adaptation très personnelle d'un mythe antérieur qui montrait les étapes d'une décadence con-

tinue de l'humanité : il fait espérer aux hommes ce que nous pourrions appeler une « évasion » : puisque les fils des frênes se sont relevés par la justice, notre âge de fer pourra suivre leur exemple, et décider lui-même de son sort.

Si l'inspiration du poème se laisse assez vraisemblablement ramener à cette unité, il n'est guère aucune partie qui n'offre des obscurités, des lacunes, d'apparentes contradictions. Aussi Hésiode n'a-t-il pas été plus épargné qu'Homère ; ses critiques ne se sont pas fait faute de trancher et de tailler à leur guise, et parfois, malheureusement, dans le vif. Le plus souvent, ces solutions brutales marquent moins de décision que de hâte irréfléchie. Nous en avons un exemple dans la façon dont on a voulu traiter le texte qui nous conte le mythe de Pandore. Si l'on compare la *Théogonie* et les *Travaux*, on constate que les deux poèmes diffèrent sensiblement à l'égard de ce mythe : dans l'un, c'est la femme elle-même qui est le malheur de l'homme; dans l'autre, cette vierge charmante « présent de tous les dieux » n'a d'autre rôle que de séduire Epiméthée afin d'ouvrir la jarre fatale. Mais à cette forme du mythe se mêlent, dans les *Travaux*, des souvenirs de l'autre forme, sans doute plus récente. Quand Zeus dit que les hommes « entoureront d'amour leur propre malheur » il semble bien que Pandore seule doive être le châtiment de l'homme. Verrons-nous là, proprement, une contradiction? Cela n'est pas nécessaire : il est naturel qu'Hésiode ne se résigne pas à sacrifier tout à fait la tradition qu'il ne suit pas. C'est la solution la plus simple, et — peut-on dire — la plus humaine. Mais faut-il rappeler que Lisco préfère donner le morceau de la *Théogonie* comme conclusion au récit des *Travaux?* Fâcheux parti, à tous égards, car en supprimant l'idée fondamentale du *travail* on ôte au mythe de Pandore toute signification dans le poème. Tout autre est la méthode de M. Mazon : ici, comme partout ailleurs, il s'attache à suivre de très près le *mouvement* du texte, et dès lors ce ne sont plus des contradictions que l'on trouve dans ce morceau, mais des lacunes et des disparates : si certaines obscu-

rités nous troublent, c'est que le poète fait non pas un récit véritable, mais une série d'allusions à un mythe bien connu de ses auditeurs.

J'aurais plaisir à pouvoir insister plus longuement sur les résultats de cette saine méthode. Tout le commentaire relatif à la Jarre et à l'Espérance est un modèle de discussion rigoureuse et pénétrante. La pensée d'Hésiode nous est montrée dans sa forte unité, et c'est bien justement que M. Mazon peut dire en concluant sur ce morceau qu'il n'est pas de conception plus pessimiste de la vie humaine. Impitoyable, en effet, est la prudence de Zeus ; l'espérance nourrit notre vain labeur et les maux innombrables qui remplissent la terre et les mers s'approchent de nous en silence, car Zeus « leur a retiré la parole » : il n'a pas voulu que le désespoir nous fît évader de notre vie de souffrance.

L'étude aussi scrupuleuse et intime d'un texte mène nécessairement à des vues nouvelles, à des découvertes de détail, et notre éditeur est souvent récompensé par des trouvailles de ce genre. C'est ainsi qu'il attire justement notre attention sur l'intérêt historique de la conclusion du mythe des âges. Jusque là le partage d'un patrimoine n'était pas du ressort des juges publics : les désaccords se réglaient par transaction ou par arbitrage : Persès a suivi une mode nouvelle : il a recouru aux « rois », à des juges suspects qui donnent raison au coquin qui se parjure : la justice patriarcale a vécu ; à sa place s'établit la justice d'Etat, pleine de périls pour le travailleur pacifique et honnête ; Hésiode, « dernier partisan de la justice patriarcale », voit là « comme la fin d'un monde ».

Enfin, si M. Mazon n'a pas fait suivre son texte d'une traduction complète, il a pris soin de fixer le sens des passages difficiles, de donner l'équivalent précis de certains termes qui, dans le poème d'Hésiode, prennent une acception ou une nuance particulière. Le traducteur de l'*Orestie* excelle — on ne l'a pas oublié — à rendre le mouvement et la saveur originale d'un texte. La force d'Hésiode n'est pas rendue de façon

moins heureuse ni moins fidèle. On aimera le mot de « démesure », que M. Mazon emprunte à nos chansons de geste pour rendre le terme d'ὕβρις, et, de façon générale, le meilleur complément de ce commentaire est la belle traduction qu'Edouard Pelletan, tout près de mourir, entoura de tant de soins, et que Paul Emile Colin a décorée de bois originaux. On jugera par ce court passage, que j'emprunte à l'invocation initiale, du bonheur avec lequel M. Mazon a su rendre la mâle vigueur de son texte : « Aisément il donne la force et aisément abat les forts, aisément il ploie les superbes et exalte les humbles, aisément il redresse les âmes torses et sèche les vies orgueilleuses, Zeus qui gronde sur nos têtes, assis en son palais très haut ».

C'est donc une grande reconnaissance que nous devons à M. Mazon. Nous ne disons pas assurément que le texte n'offre plus désormais d'obscurités ni qu'il ne reste plus matière à controverse : M. Mazon nous en croirait moins que personne, et si sur certains passages difficiles notre avis peut différer du sien c'est sa probité même qui, mettant en lumière tous les éléments de la discussion, nous sollicite et nous aide à le contredire. L'exemple qu'il donne est plus opportun que jamais. Des événements qui s'accomplissent, la grande tradition gréco-latine sortira certainement affermie : sans doute alors nos maisons d'éditions se sentiront plus de courage et s'efforceront de combler, dans la publication des textes anciens, des lacunes qui ne sont pas trop sensibles. Dans les éditions « à la française », que nous aurons alors plus nombreuses, se trouvera justifiée cette remarque que M. Mazon ne fait peut-être pas sans ironie : « le goût est aussi un instrument de critique ».

Les trois volumes de la *Numismatique Constantinienne* de M. J. Maurice sont l'œuvre d'un labeur puissant, d'un effort que rien n'a rebuté, et qu'ont récompensé de très heureux résultats. Le dessein de l'auteur était de classer les médailles par ateliers et par ordre chronologique dans chaque atelier.

Pour faire ce classement scientifique, il fallait d'abord en rassembler les éléments, c'est-à-dire relever et décrire les milliers de variétés monétaires de l'époque constantinienne qui se trouvent rassemblées dans les grandes collections publiques et privées de l'Europe. M. J. Maurice a dû, pour cela, s'astreindre à de longs séjours à l'étranger et il a su se faire ouvrir les collections privées les plus importantes. Un pareil inventaire a d'abord pour le profane un air assez peu engageant, et volontiers il verrait dans certaines pages un grimoire que de rares initiés sont seuls capables d'entendre. Mais M. Maurice ne l'abandonne pas à ce découragement ; il lui montre bientôt tout ce que ces fiches descriptives, cette numismatique ardue contiennent d'histoire vivante, combien de traits essentiels elles ajoutent au tableau des usages et des mœurs, quelle vive lumière elles projettent sur la philosophie et la religion officielles du IVe siècle.

Nous comprenons dès lors pourquoi M. Maurice faisant avec tant de soin l'histoire des ateliers monétaires de l'époque constantinienne, ne se contente pas d'étudier leurs marques — noms des villes, officines, émissions, lettres de contrôle — mais dresse, pour ainsi dire, jour par jour le tableau de rendement de chaque officine. Un seul atelier, celui d'Antioche, par exemple peut avoir jusqu'à quinze officines, généralement indiquées par des chiffres romains ou des lettres grecques. On fait, à ce sujet, une constatation assez curieuse : le chiffre Θ, marque de la neuvième officine d'un atelier, est remplacé soit par la lettre N (*novem*) soit par deux lettres grecques qui en donnent l'équivalence, A H (= 1 + 8) ou E Δ (= 5 + 4). Une crainte superstitieuse détournait les ouvriers d'employer la lettre Θ, initiale de Θάνατος. Mais le relevé des marques d'officines permet de faire une constatation significative : après l'élection de Constantin II, comme associé à l'Empire, le 8 novembre 324, quand les types païens achèvent de disparaître des flans monétaires, la lettre Θ figure désormais comme indice de la neuvième officine. Ainsi le christianisme a com-

battu et pourchassé jusque dans la routine administrative la superstition du mot Θάνατος. Il n'a pu, à la vérité, la détruire. Dans les *Érotopaignia* du xve siècle que publiaient il y a deux ans MM. Hesseling et Pernot, se trouvent des alphabets d'amour où manque ce Θ, que dans sa *Grammaire du grec vulgaire* (1638), Simon Portius appelle encore *funesta littera*. Quoi qu'il en soit, l'usage de cette petite marque monétaire est un signe de l'évolution religieuse et morale qui s'est accomplie dans l'empire romain au premier tiers du ive siècle.

De façon générale, dans tous les ordres de faits et d'idées, et particulièrement dans l'histoire religieuse et politique, les classements monétaires de M. J. Maurice nous apportent des données ou des précisions nouvelles. Ils nous montrent, par exemple, la concurrence des dieux de la mythologie que chacun des compétiteurs à l'Empire revendique comme ancêtres et qu'il exalte par des types monétaires. Constantin, malgré sa sympathie pour les chrétiens, s'applique à développer le culte d'Apollon-Hélios comme une tradition de famille : il prétend par là rattacher les origines légendaires de sa race à Dardanos et aux Troyens, ce qui convenait par dessus tout au fondateur de la nouvelle Troie, Constantinople. Dès le lendemain de la *damnatio memoriae* de Maximien Hercule, la dynastie solaire des seconds Flaviens est exaltée en face de la dynastie Jovienne de Galère et de Maximin Daia et de la dynastie héracléenne de Licinius et de Maxence. De là les médailles si nombreuses de Constantin, après 310, aux types de *Sol invictus*, *Soli invicto comiti*, *Oriens Augusti*, *Apollini conservatori*. Le culte du soleil reste le culte officiel et familial de Constantin jusqu'à la fin de son règne, et il persiste sur les médailles de ses successeurs.

Les monnaies frappées dans les ateliers d'Antioche, de Cyzique, de Nicomédie, d'Alexandrie, viennent, de même, nous apporter un signe manifeste de la persécution des chrétiens ordonnée par Maximin Daia en 305 et en 308. L'empereur avait ordonné aux fonctionnaires de tout rang d'obliger tout le

monde à sacrifier aux dieux et à leur faire des libations jusque dans les bains publics (θύειν καὶ σπένδειν). Or les types monétaires de Maximin Daia nous fournissent une véritable illustration de ces ordres. Au revers des monnaies frappées à Antioche de 308 à 311 est gravé l'autel sacrificatoire qui, selon la remarque de M. Maurice, ne paraît sur les monnaies de Maximin que durant la période de persécution. Le témoignage de Lactance sur cette persécution des chrétiens d'Orient avait été mis en doute, et M. René Pichon nous avait montré sa concordance avec celui d'Eusèbe : les types monétaires que décrit et commente M. Maurice nous apportent un témoignage qu'on ne saurait souhaiter plus précis.

Là ne se borne pas, sur ce sujet, son importante contribution d'indices nouveaux. Eusèbe et Lactance nous disent que Maximin entreprit de créer un clergé païen régulier pour surveiller l'église chrétienne et contrebalancer son prestige. Or, du classement minutieux des produits monétaires des ateliers orientaux à partir de 311, il ressort que leurs émissions sont faites en vertu d'ordres qui leur sont communs, et tous les quatre nous présentent des types nouveaux : ce sont le Génie de l'empereur ou le *Sol invictus* tenant la tête de Zeus Sérapis. Cette apparition, parmi ces types, du grand dieu de l'Égypte hellénisée nous montre de quel côté Maximin Daia chercha un appui à sa réforme du clergé païen : ce fut dans l'autorité des cultes, jadis si populaires, des divinités égyptiennes. M. J. Maurice insiste sur ce point : par là nous est expliquée la politique religieuse de Julien, continuateur en Orient de Maximin Daia, et promoteur du culte et des types monétaires égyptiens.

On voit quel est l'intérêt général de l'ouvrage de M. J. Maurice, dont les numismates ne seront pas seuls à tirer profit. Il apporte d'utiles éléments à l'histoire des mœurs et des idées philosophiques, et il éclaire vivement certains épisodes de la lutte du paganisme expirant contre le christianisme. Cette *Numismatique constantinienne* sera désormais une des principales sources de l'histoire de l'hellénisme au début de la

période byzantine. Dans les circonstances douloureuses qui éloignent de nous le précieux collaborateur qu'est M. Maurice nous avons particulièrement à cœur de rendre un hommage reconnaissant à sa belle activité scientifique.

Votre commission attribue à M. Defourny, professeur à l'Université de Louvain, pour son étude sur Aristote : *Théorie économique et politique sociale*, la moitié du prix Zographos, l'autre moitié étant réservée. La théorie économique d'Aristote a été souvent jugée incohérente et contradictoire. Ce reproche est-il fondé ? M. Defourny pense que la bonne méthode pour en juger consiste à confronter la théorie avec les faits économiques dont elle est l'interprétation ; l'erreur de la critique est d'oublier trop souvent, ici, qu'Aristote est « le philosophe de l'expérience », et de rapporter son œuvre économique aux institutions de notre temps : hors de son cadre historique, cette œuvre prend forcément un air étrange et désordonné. Il est juste de reconnaître que la manière même du philosophe nous est une cause d'erreur : comme elle s'énonce en termes absolus, sa théorie semble défier le temps. Mais c'est à nous de ne pas oublier qu'elle s'adapte « aux exigences d'un milieu hétérogène », qu'elle est en étroite corrélation avec certains temps et certains lieux. M. Defourny fait de cette méthode une très heureuse application aux problèmes de l'esclavage, du commerce, de la population. La doctrine d'Aristote sur l'esclavage se présente comme une véritable antinomie : l'esclavage est naturel ; il faut affranchir les sujets méritants. C'est que ces deux propositions n'ont pas une valeur purement abstraite : l'une s'applique à certaines parties du pays où le régime d'économie domestique fermée s'est assez bien conservé ; l'autre aux régions où le métier, séparé de l'agriculture, a pris un certain développement.

Même contradiction apparente dans la théorie du commerce : Aristote le condamne et n'a pour lui qu'aversion ; d'autre part, dans l'organisation économique de la famille, il fait place à une acquisition qui comporte l'échange. Or la recherche histo-

rique nous permet aujourd'hui de constater, au temps même d'Aristote, la survivance de l'organisation familiale dans certaines parties de la Grèce où le stade de l'organisation urbaine n'est pas encore atteint, la persistance des échanges en nature, la déloyauté des commerçants, les effets funestes des prêts à intérêt. Ce sont ces faits qui nous expliquent l'hostilité du philosophe à l'égard du commerce, son indignation contre l'esprit mercantile, contre le désir effréné de l'argent. Cette soif de gain n'engendre que vilenie, et l'on se rappelle le passage de la *Rhétorique* où Aristote trace le portrait de ces nouveaux riches « qui vous jugent à la mesure de votre fortune, seule affaire dont ils apprécient la valeur. »

A quel régime ira donc la prédilection du philosophe ? Ce n'est pas à un communisme, car les péchés dont Platon a chargé la propriété privée sont plus justement imputables à la perversité du cœur humain, qu'aucune forme sociale n'abolira. Le régime le plus souhaitable est une démocratie rurale, une société de citoyens agriculteurs ne se réunissant qu'en cas de nécessité et n'intervenant pas à tout propos pour modifier le statut politique ; cette démocratie favorisera l'établissement d'une classe moyenne qui est la plus sûre garantie d'équilibre, et que le législateur constituera fortement. M. Defourny, fidèle à son excellente méthode, nous montre que cette théorie s'inspire de l'observation concrète, et que, d'autre part, elle est contenue en puissance dans l'éthique d'Aristote : ce système de propriété parcellaire est le plus approprié à la réalisation de la fin de l'homme, qui est la pratique facile et continue de la vertu, juste milieu entre deux extrêmes.

Sur bien d'autres questions encore la méthode de M. Defourny donne des résultats fort intéressants. Ce que nous avons dit pourra suffire à faire comprendre le grand mérite de son ouvrage. C'est une étude sincère et pénétrante de la pensée d'Aristote. M. Defourny sait en voir la forte cohésion, et on le louera, notamment, de ne pas avoir séparé la théorie économique de la doctrine morale. Quoique ami de la démo-

cratie — sous la forme que nous avons rappelée — Aristote ne se dissimule pas que toute forme politique vaut ce que valent les hommes qui gouvernent, que les bonnes mœurs sont encore plus nécessaires que les bonnes lois, et que pour établir l'égalité souhaitable ce ne sont pas les fortunes qu'il faut niveler, mais les passions. C'est avec raison qu'au cours de son étude M. Defourny nous cite, à ce sujet, les textes essentiels. Peut-être souhaiterions-nous un peu plus d'insistance. Et d'autre part, quand M. Defourny, parlant des moyens condamnables par lesquels Aristote veut enrayer la natalité, loue cependant sa morale d'être en progrès sur son siècle, nous inclinons à penser qu'il met un peu trop bas le niveau moral d'Athènes et qu'il abuse des indices de dégradation qu'il croit trouver dans la comédie aristophanesque. Le trait semble, ici, un peu trop appuyé. Mais ce sont là de bien légers défauts sur lesquels je n'ai garde d'insister. L'étude de M. Defourny est conduite selon la plus saine méthode; l'ordonnance est nette, la forme, très élégante et pure, s'éclaire, à l'occasion, d'une image vive ; en sorte que cette étude, qui pourrait être aride, est d'une lecture vraiment attachante. En récompensant un ouvrage de ce mérite, votre Commission, Messieurs, se félicite de pouvoir apporter à l'Université de Louvain, victime d'une barbarie scélérate, un hommage de profonde sympathie.

M. Étienne Xanthoudidis est, vous le savez, un fils pieux du pays de Crète. Son *Histoire abrégée* de l'île, ses *Contrats crétois sous la domination vénitienne* publiés avec un si intéressant commentaire, vous sont connus ; et il est à peine besoin de rappeler les articles d'histoire, d'archéologie et d'épigraphie crétoises qu'il a donnés à la Κριτικὴ Στοά, aux Παναθήναια, au *Journal Archéologique d'Athènes* et à notre *Revue des Études grecques*. Son *Érotocritos*, à qui votre Commission attribue le prix Zappas, sera le bienvenu en tous pays, et la Grèce l'accueillera avec une véritable joie, car elle souhaitait ardemment une édition digne du poème ; le poète Kostis Palamas faisait honte à ses compatriotes de n'avoir pas compris, après

cinq siècles passés, que l'auteur de l'*Érotocritos* était « le grand, l'immortel poète de la nation hellène ». Beaucoup de néo-hellénistes avaient eu pourtant l'ambition de mener à bien ce travail difficile : Émile Legrand l'avait entrepris, et M. Pernot a pu communiquer à M. Xanthoudidis deux feuilles imprimées de cette édition, comprenant les 1262 premiers vers du poème. A la mort de Jannaris qui, de tous, semble avoir mené son travail le plus loin, le vaillant éditeur d'Hérakleion, M. Alexiou, se fit un devoir de continuer son œuvre et s'assura la collaboration de M. Xanthoudidis. L'Université d'Athènes, l'Assemblée crétoise en 1886 et en 1910, le Parlement hellénique en 1914 ont tenu à honneur d'encourager la publication de cette œuvre nationale.

Tel est bien, en effet, le caractère de l'*Érotocritos* : il vit dans la mémoire du peuple grec, parce que l'âme de ce peuple est vivante en lui. Son inspiration ressemble à celle des chansons populaires qui chantent l'amour et la « pallikaria », la vaillance des jeunes hommes. Et l'intrigue de ce long roman de chevalerie qui comprend plus de dix mille vers rimés est aussi simple que celle d'un conte populaire ; ce sont les aventures d'Érotocritos et de son amante Arétousa, celle-ci fille du roi d'Athènes, celui-là fils d'un ministre du roi. Les deux amants sont d'abord séparés par la volonté du roi, mais la constance de leur amour et la valeur d'Érotocritos triomphent de tous les obstacles, et le jeune héros peut épouser celle qu'il aime. Ce poème crétois, dont l'auteur semblait à Coraï « un second Homère », a été pendant longtemps l'œuvre de prédilection du peuple grec. Nombreux sont, encore aujourd'hui, en Crète et un peu partout en pays grec les illettrés qui peuvent en réciter de longs passages ; on a été jusqu'à dire que si tous les exemplaires imprimés ou manuscrits venaient à disparaître, la mémoire des paysans permettrait de reconstituer le poème.

Les Crétois qui, en 1669, s'étaient réfugiés dans les Iles Ioniennes avaient emporté avec eux des manuscrits de l'*Érotocritos* : c'est sur un certain nombre de ceux-ci ou de leurs

copies que fut établie tant bien que mal la première édition du poème que donna, en 1713, l'éditeur vénitien Bortoli. Mais on savait, d'autre part, qu'il existait au Musée Britannique un manuscrit ionien de 1710 dont Bortoli n'avait pas fait usage. Il était donc souhaitable, et même nécessaire, d'établir sur la première édition de Venise et sur ce manuscrit un texte critique du poème. M. Xanthoudidis l'a fait de la façon la plus heureuse; mainte difficulté trouve aujourd'hui sa solution, maint passage est assaini et la physionomie du texte est complètement renouvelée.

Parmi toutes les questions examinées dans l'ample Introduction de l'ouvrage, il en est deux qui demandent une attention particulière, celle de la date et celle des sources du poème. De l'étude de sa forme métrique, M. Xanthoudidis conclut qu'il ne peut guère être antérieur à 1550 ; par sa langue, il s'apparente aux ouvrages composés dans les derniers temps de la domination vénitienne, à l'*Érophilé*, à la *Voskopoula*, à la *Guerre crétoise* de Bounialis (1670) : il en peut être contemporain. En ce qui regarde les sources du poème, la diversité et le conflit des opinions nous donne l'exacte impression de ce que notre Montaigne appelait un « tintamarre de cervelles ». Leake et Dieterich trouvent des imitations d'Homère : ce sont de vagues analogies qui pourraient venir d'intermédiaires italiens. Moins incertaines sont les influences occidentales. Que l'arrangement des *Reali di Francia*, composé à Florence en 1534, ait, ou non, inspiré le poète, son œuvre ressemble étrangement, par sa forme et par son intrigue, à nos romans de chevalerie ; plus d'un trait rappelle la société féodale, et parmi tous les passages de l'*Érotocritos* qu'on rapproche du *Roland Furieux* il en est, en effet, quelques-uns où l'imitation est fort probable. Enfin, parmi les influences les plus certaines, on reconnaîtra, avec M. Xanthoudidis, celle de l'*Érophilé* et celle des contes populaires que MM. Politis et Hesseling ont très justement mise en évidence et dont M. Pernot vous a récemment entretenus. Plus d'un trait qu'on jugeait antique et même

païen a, croyons-nous, dans ces traditions populaires sa source plus naturelle et plus voisine.

Un ouvrage d'une aussi grande étendue donne lieu, naturellement, à certains critiques, et M. Xanthoudidis, avec la meilleure grâce du monde, les sollicite dans sa Préface. Peut-être, dans sa vaste Introduction, les éléments de certains problèmes, celui des sources, par exemple, sont-ils un peu disséminés. Sur la forme originelle de l'œuvre, sur la personnalité du poète, notre sentiment pourra différer quelquefois de celui de l'éditeur ; on pourra le chicaner sur certaines étymologies de son glossaire, par exemple sur l'origine italienne de μά qui a pour elle une certaine tradition, mais non la raison ni la vraisemblance. A tout prendre, les critiques qu'on peut faire à cette excellente édition ne sont que d'importance secondaire. Le livre est solide et clair, le style limpide comme la pensée. La difficulté de certaines questions ne permettait quelquefois que de classer des données, d'indiquer des aperçus : la bonne foi de M. Xanthoudidis ne nous dissimule jamais ce qui reste à faire.

C'est donc, Messieurs, un ouvrage du plus grand mérite que votre Commission des prix a récompensé. La récente libération de la Crète a été suivie d'une véritable renaissance littéraire et typographique. Il me suffit de rappeler l'intéressante revue *La Crète chrétienne*, fondée en 1912, *La Guerre Crétoise* de Bounialis publiée par M. Xiroudakis, et le *Siège de Malte* d'Antoine Achélis publié par M. Pernot, contribution française à l'œuvre crétoise. Le beau livre de MM. Xanthoudidis et Alexiou, outre sa valeur propre, a pour nous cet intérêt qu'il est un signe de cette renaissance et un fruit de la liberté.

La belle moisson de documents que notre École d'Athènes recueille à Délos avec tant de suite et de bonheur permet aujourd'hui d'aborder, sinon de résoudre, d'importants problèmes relatifs à la vie économique et sociale de l'île. M. Sylvain Molinier s'est proposé de faire l'histoire des « maisons

sacrées » de Délos, pour la période où l'île fut indépendante, de 315 à 166/5 av. J.-C. Ces maisons étaient la propriété d'Apollon ; les hiéropes en avaient la gestion et les louaient aux habitants de l'île pour le compte du trésor sacré. Le travail entrepris par M. Molinier offrait un double intérêt : le régime de la propriété bâtie en Grèce nous est fort mal connu : on pouvait chercher si les inscriptions déliennes jetteraient quelque lumière sur certains points obscurs; d'autre part, l'étude de ces « maisons sacrées » permettait de nous faire apprécier par de sûrs indices la prospérité grandissante de Délos au cours du IIIe et du IIe siècles. L'effort de M. Molinier n'a pas été déçu : sur plus d'un point, notamment sur la durée des baux, sur les charges qui incombaient au locataire ou à ses héritiers, ses recherches nous apportent des résultats qu'on peut tenir pour acquis; la courbe des prix de loyers dont on constate, de l'an 279 à 179, une hausse qui n'est « ni simple ni continue » est tracée avec précision et expliquée de la façon la plus judicieuse. Un fait que le travail de M. Molinier met en lumière sera intéressant à noter : les hiéropes, profitant du renouveau de la vie économique, acquirent, pour les louer, des immeubles nouveaux, hôtelleries, ateliers, locaux commerciaux, maisons de rapport, et firent de cette location une véritable industrie. Et cependant, malgré la prospérité de Délos, la fortune du dieu semble avoir été modeste, et modeste aussi la fortune privée — autant que les loyers nous permettent d'en juger. L'importance du sanctuaire, constate M. Molinier, fut toujours due à son autorité morale bien plus qu'à sa puissance matérielle.

Les secours éclairés n'ont pas manqué à M. Molinier. Il a pu, grâce à M. Dürrbach, utiliser des textes inédits, et il a eu la bonne fortune d'être guidé par un maître à qui nous devons des travaux exemplaires sur l'économie sociale de l'ancienne Grèce. Ces secours et ces exemples ont été judicieusement mis à profit, et parmi les travaux que nous devons à l'institution du diplôme d'Études supérieures, cette étude doit figurer en

bonne place. Patiente, précise, ingénieuse, neuve sur plus d'un point, elle fait bien augurer de la carrière d'un jeune savant qui, tout en apportant une précieuse contribution au sujet qu'il traite, sait déjà pratiquer l' « art d'ignorer ». Votre commission a décerné une médaille d'argent à l'étude de M. Molinier.

Parmi les ouvrages offerts à notre Association, le volume de M. Jardé, *La Grèce antique et la vie grecque*, mérite une mention toute spéciale. Sur la littérature, l'histoire, les Beaux-Arts, la vie publique et la vie privée des Grecs, les élèves de nos lycées trouveront dans ce livre des faits abondants et précis qui leur seront, pour l'étude des textes, d'un très utile secours. Le livre abonde en cartes, très nettes, et en gravures, d'un choix très heureux. Les chapitres sont courts et d'une concision très pleine. M. Jardé a droit à nos remerciements pour les services que son livre va rendre aux études grecques dans nos lycées. Les savants hellènes nous ont envoyé d'intéressantes publications : M. Philarétos un aperçu des *Constitutions grecques jusqu'à la conquête romaine;* M. Étienne Dragoumis des études d'histoire et de toponymie sur la *Chronique de Morée*; nos confrères de Barcelone, dont on sait la belle activité, se sont, cette année, particulièrement occupés de l'*Electre* de Sophocle : le Dr José Alemany en a donné le texte avec une version castillane; deux traductions en vers en ont été faites par M. V. Garcia de la Huerta et par le Dr Joseph Franquesa y Gomis qui a composé, en outre, une étude sur la pièce et sur ses imitations. Notre ancien président, M. Étienne Michon, nous fait don de deux études, *La Vénus d'Arles et sa restauration par Girardon*, et *Nouveaux poids antiques du Musée du Louvre* où se retrouve l'élégante précision que l'auteur vous fait depuis longtemps apprécier. Enfin votre lauréat de 1900 et de 1914, M. Politis, vous offre son *Choix de chants populaires grecs.* J'aurais plaisir à vous parler longuement de ce recueil où grâce à sa connaissance unique du folk-lore grec, grâce aussi à sa judicieuse et prudente méthode, le savant professeur de l'Université d'Athènes a pu restituer ces chants dans leur

forme originale et leur faire retrouver ainsi la plénitude de leur force et de leur fraîcheur. Les *Chants historiques*, par exemple celui de Sainte-Sophie, tout à fait contemporain de la prise de Constantinople, retiendront particulièrement l'attention, ainsi que les émouvants *Mirologues du monde des trépassés et de Charon.* M. Politis n'a pas seulement fait œuvre d'historien et de philologue : la poésie populaire est, à ses yeux, la source vive où l'art hellène doit toujours venir se retremper : c'est par elle que l'artiste fait, en quelque sorte, monter dans son âme et dans son œuvre la sève du sol national. Son livre est donc un acte, et c'est celui d'un patriote éclairé. Il faut féliciter nos amis de Grèce d'avoir d'aussi bons précepteurs.

RAPPORT DU TRÉSORIER-ADJOINT

En l'absence de notre trésorier, retenu dans une partie du territoire encore occupée par l'ennemi, il m'est impossible de vous donner un exposé fidèle de la situation financière de 1914. Je puis toutefois vous soumettre l'état des recettes et dépenses effectuées par l'agence administrative, état qui constitue, comme vous le savez, une partie de notre budget.

A. **Recettes.**

Les recettes se sont élevées en 1914 à la somme de	3.745	50
Elles se décomposent ainsi :		
3 donations à 100 francs.....	300	»
Cotisations de membres.....	3.350	»
Vente de livres et divers.....	95	50
TOTAL.....	3.745	50

B. **Dépenses.**

Les dépenses se sont élevées à la somme de.....	1.993	90
Elles se décomposent ainsi :		

Encouragement.

Prix classiques.....	237	40

Frais généraux.

Impressions diverses	79	65
Service du Palais des Beaux-Arts	156	»
Distribution de publications	305	90
Indemnité de l'agent bibliothécaire (le dernier semestre)	500	»
Recouvrement des cotisations	124	35
Frais de bureau, correspondance et divers	103	75
Nettoyage, chauffage, éclairage	122	90
Versements à la Société Générale	200	»
Reliure et achat de livres	163	95
TOTAL	1.993	90

L'excédent des recettes sur les dépenses était au 31 décembre de 1.751 fr. 60. Cette somme, vu les circonstances, n'a pas été versée à la Société Générale. Si les cotisations pour 1915 rentrent difficilement, nous aurons à prendre sur cette réserve, pour payer les deux termes de notre loyer de 1914 qui n'ont pas été payés et le loyer de 1915, ainsi que les frais d'impression des deux derniers numéros de la *Revue* de 1914 et de ceux qui paraîtront en 1915.

Jusqu'à présent les cotisations pour 1915 rentrent assez bien; mais il faut prévoir un fort déchet pour les pays d'Orient. Je prie donc nos confrères de Paris et de la province de m'adresser directement leurs cotisations de l'année courante, pour éviter les frais de recouvrement onéreux dans les circonstances actuelles.

Comme je vous l'ai dit en commençant, il est impossible de dresser le budget comparatif de 1913 et de 1914. Les mêmes nécessités s'imposent pour un budget de prévision pour 1915. On peut cependant établir approximativement le tableau des dépenses de l'agence administrative pour 1915.

Encouragement.

Prix classiques....	300	»

Frais généraux.

Impressions diverses.....	100	»
Service du Palais des Beaux-Arts.....	100	»
Indemnité de l'agent bibliothécaire.....	1.000	»
Distribution de publications.....	500	»
Recouvrement des cotisations.....	200	»
Frais de bureau, correspondance et divers....	300	»
Nettoyage, chauffage, éclairage.....	80	»
Médailles.....	150	»
Reliure, achat de livres.....	200	»
TOTAL.....	2.930	»

En terminant cet aride exposé, qu'il me soit permis de solliciter votre indulgence et d'avoir recours à un argument familier aux logographes attiques : soyez bienveillants, c'est ma première cause. J'ajouterai : c'est aussi ma dernière. J'espère, non je me trompe, je compte qu'à la prochaine assemblée générale vous aurez le plaisir d'entendre le rapport lumineux et attrayant de notre cher trésorier, auquel nous envoyons un salut affectueux et plein d'espérance.

Le trésorier-adjoint,

H. LEBÈGUE.

OBSERVATIONS SUR LE MYTHE D'IPHIGÉNIE

En 397, lorsque Agésilas allait partir pour sa campagne d'Asie contre les Perses, un conflit de caractère religieux s'éleva entre lui et les autorités béotiennes au port d'Aulis. Nous possédons de cet incident trois relations, dont la comparaison ne laisse pas d'être instructive.

La plus ancienne et la plus brève est celle de Xénophon (1). Agésilas, dit-il, voulut sacrifier à Aulis, comme l'avait fait Agamemnon sur le point de s'embarquer pour Troie. Quand il fut arrivé, les Béotarques, apprenant qu'il offrait des sacrifices, envoyèrent des cavaliers pour lui interdire de continuer et jetèrent en bas de l'autel celles des victimes (ou les membres des victimes) qu'ils y trouvèrent. Agésilas prit les dieux à témoin et, fort en colère, monta sur sa trière et quitta ces lieux.

Ainsi présenté, l'épisode est peu compréhensible. On ne sait ce qui motive l'intervention des Béotarques et leur insolence ; on s'explique moins encore pourquoi le roi de Sparte l'a tolérée. Xénophon s'adressait sans doute à des lecteurs qui comprenaient à demi-mot et savaient qu'un étranger, fût-il roi de Sparte et chef des armées de la Grèce, ne pouvait pas sacrifier lui-même à Aulis. Remarquons que l'intervention des Béotarques prouve que ces magistrats disposaient d'une sorte de gendarmerie à cheval. Aulis, nous le savons par Pausanias,

(1) Xénophon, *Helléniques*, III, 4, 3.

dépendait de Tanagra ; il faut donc que les Béotarques en question soient ceux de cette ville et qu'ils aient eu dans leurs attributions la surveillance des sacrifices à Aulis.

Le second texte, celui de Pausanias, est plus développé (1). Agésilas se rendit à Aulis pour sacrifier à Artémis, à l'exemple d'Agamemnon qui avait apaisé la déesse en ce lieu, lorsqu'il conduisait la flotte grecque vers Troie. Le roi de Sparte estimait qu'il régnait sur une ville plus importante qu'Agamemnon ; il commandait, comme lui, à toute la Grèce ; il savait aussi que ce serait un plus grand exploit de vaincre Artaxercès et de conquérir les richesses des Perses que de détruire la puissance de Priam. Pendant qu'il sacrifiait, des Thébains arrivèrent en armes ; ils jetèrent en bas de l'autel les cuisses des victimes qui brûlaient et chassèrent le roi du sanctuaire. Agésilas fut affligé de l'interruption du sacrifice, mais n'en partit pas moins pour l'Asie.

Ici il n'est pas question des Béotarques, mais seulement de certains Thébains, et l'affront infligé à Agésilas se comprend moins encore. Xénophon se sert de l'expression διέρριψαν ἀπὸ τοῦ βωμοῦ ; Pausanias écrit ἀπορρίπτουσιν ἀπὸ τοῦ βωμοῦ ; l'un et l'autre rappellent le sacrifice d'Agamemnon, et ce que Pausanias dit de plus, comparant Agamemnon et Agésilas, n'est que broderie. On peut donc admettre qu'il a connu le texte de Xénophon et s'est contenté de le développer, tout en l'abrégeant sur un point essentiel (l'ordre donné par les Béotarques à leurs gendarmes à cheval).

Plutarque, qui est béotien et généralement fort informé de tout ce qui touche à l'histoire de son pays, entre dans des détails plus circonstanciés (2). Pendant que l'armée s'assemblait à Géreste en Eubée, Agésilas descendit à Aulis avec quelques amis et y passa la nuit. Dans son sommeil, il crut entendre une voix lui dire : « Roi des Lacédémoniens, vous n'ignorez pas sans doute que personne, depuis Agamemnon

(1) Pausanias, III, 9, 3.
(2) Plutarque, *Agésilas*, 6 (Ricard, t. III, p. 161).

jusqu'à vous, n'a été nommé général de toute la Grèce. Puisque vous commandez aux mêmes peuples, que vous allez combattre les mêmes ennemis et que vous partez pour cette guerre des mêmes lieux qu'Agamemnon, il convient que vous fassiez à la déesse le même sacrifice qu'il fit avant son départ ». Agésilas se souvint aussitôt du sacrifice de la jeune fille, que son père avait immolée par ordre des devins. Sans se troubler, dès qu'il fut levé, il raconta sa vision à ses amis et leur dit que, pour honorer la déesse, il lui offrirait une victime qui devait lui être agréable, mais qu'il n'imiterait pas la sottise (ἀπάθειαν) du général d'autrefois. Il couronna donc de fleurs une biche qu'il fit immoler par son devin, et non comme avait coutume de le faire celui que les Béotiens chargeaient de ces rites. Les Béotarques, l'ayant appris, en furent si irrités qu'ils envoyèrent à l'heure même leurs officiers (ὑπηρέτας) à Agésilas, pour lui défendre de sacrifier contre les lois et les coutumes (πάτρια) des Béotiens. Ces officiers s'acquittèrent de leur message et jetèrent à bas de l'autel les cuisses de la victime (τὰ μηρία διέρριψαν ἀπὸ τοῦ βωμοῦ). Agésilas se rembarqua fort affligé (χαλεπῶς ἔχων), irrité contre les Thébains et découragé par cet augure ; il craignait que ses affaires ne fussent destinées à un échec et que son expédition ne réussît pas.

Nous comprenons maintenant l'intervention des Béotarques et l'humiliation que se laisse infliger Agésilas. Il a commis, involontairement, un sacrilège : il a offert un sacrifice sans observer les rites ancestraux que son devin particulier devait ignorer. La chose a été dénoncée aux Béotarques par le prêtre d'Aulis, investi de ses fonctions par les Béotiens, c'est-à-dire par leurs magistrats (ὁ ὑπὸ τῶν Βοιωτῶν τεταγμένος) ; les Béotarques sont intervenus et ont employé la force pour faire cesser ce qu'ils considéraient comme un scandale. Agésilas, bien que mortifié, n'a pas opposé de résistance et a repris la mer.

L'histoire du songe d'Agésilas ne se trouve que dans Plutarque ; mais il y fait encore allusion dans une autre biographie où il raconte, avec plus de développements, un incident ana-

logue (1). A la veille de la bataille de Leuctres, Pélopidas vit en songe les filles de Skédasos pleurant autour de leurs tombeaux et chargeant d'imprécations les Spartiates ; car c'étaient des Spartiates qui leur avaient fait violence et les avaient tuées près de Leuctres. Skédasos lui-même, apparaissant à Pélopidas, lui ordonna d'immoler à ses filles une vierge rousse, s'il voulait vaincre ses ennemis. Pélopidas fit part de sa vision aux siens ; plusieurs l'engagèrent à obéir et lui citèrent des exemples de sacrifices humains (mais non celui d'Iphigénie). Ils ajoutèrent qu'Agésilas étant sur le point de faire voile des lieux d'où était autrefois parti Agamemnon, la déesse lui apparut pendant son sommeil et lui demanda le sacrifice de sa fille ; la tendresse paternelle ne lui ayant pas permis de consentir, il ne fit rien d'utile et revint sans avoir réussi. D'autres soutinrent que les dieux, bons par essence et d'une nature supérieure à la nôtre, ne pouvaient exiger des actes barbares. Bref, la difficulté est résolue par la substitution d'une victime animale à la victime humaine ; insister sur cette partie du récit, qui est très digne d'attention en elle-même, me détournerait de mon sujet. Mais ce qu'il faut retenir, c'est le détail complémentaire qui s'ajoute au récit de la biographie d'Agésilas. Le roi de Sparte a entendu en songe Artémis (et non pas une voix sans autre désignation) et la déesse lui a demandé de sacrifier sa fille, à l'exemple d'Agamemnon. La légende connue de Plutarque devait rapporter ces traits, car ils rendent plus intelligible le mot d'Agésilas à ses amis : qu'il n'imiterait pas la sottise du général qui l'avait précédé en ces lieux. Cette légende existait-elle du temps de Xénophon? Avait-elle été racontée à Pausanias ? On en peut douter ; mais il est certain que, vraie ou fausse, elle s'accorde avec la conduite un peu singulière prêtée par les historiens à Agésilas, comme avec la protestation violente des Béotarques. Car il devait s'agir, non d'un sacrifice quelconque, mais d'un sacrifice particulièrement solennel

(1) Plutarque, *Pélopidas*, 21, 22.

et mystique, exigeant des rites traditionnels, πάτρια, destinés à identifier la victime animale avec la victime humaine, à mettre en évidence, non pas la substitution de celle-là, mais, au contraire, l'immolation de celle-ci.

Remarquons que Plutarque suit la même version que Lucrèce ; il ne fait aucune allusion à la substitution d'une biche à Iphigénie dans le sacrifice d'Aulis, ou à la transformation d'Iphigénie en biche. C'est bien d'un sacrifice humain qu'il est question, et c'est pourquoi Agésilas et Pélopidas, qui sont, dans l'opinion de Plutarque, des Grecs éclairés, le rejettent avec horreur, comme contraire à ce que peuvent exiger les dieux. Bien entendu, dans l'Aulide du IVe siècle, l'état des mœurs et des croyances ne pouvait tolérer de sacrifices humains ; mais les récits que nous avons analysés prouvent qu'on en tolérait le simulacre et qu'il y avait une tradition locale très ancienne qui en fixait minutieusement le rituel. Observons encore que, si Agésilas fait prendre une biche par son chapelain, qui la couronne et l'immole sur l'autel d'Artémis, c'est qu'il trouvait, à Aulis, des biches toutes prêtes pour le sacrifice, sans quoi l'on n'eût pas manqué de nous dire comment il en avait pris ou fait prendre une à la chasse. Agésilas et son devin ne connaissaient pas le rituel d'Aulis ; mais ils savaient qu'on y sacrifiait des biches, sans doute conservées dans le bois sacré de la déesse. Les Béotarques ne se sont pas irrités du sacrifice d'une victime qui ne convenait pas à l'autel d'Artémis, mais d'un sacrifice qui, offert en dehors du rituel approprié, les molestait dans leur privilège et pouvait passer pour aussi choquant que le serait, de nos jours, l'usage d'une hostie consacrée par un laïc. L'intérêt de la petite chapelle d'Aulis et celui de la religion se trouvaient d'accord pour condamner l'acte d'Agésilas qui, tout puissant qu'il était, reconnut son erreur et subit une humiliation sans en tirer vengeance. Vraie ou non, l'histoire a une saveur locale : elle a dû être racontée pendant des générations aux abords du sanctuaire d'Aulis, afin d'effrayer ceux qui auraient voulu se passer du ministère

des prêtres du lieu pour se concilier le bon vouloir d'Artémis.

Quand le ministre d'Artémis à Aulis, au IVe siècle, prétendait immoler une jeune fille et sacrifiait à sa place une biche — humanisée, si l'on peut dire, par le rituel — il agissait κατὰ τὰ πάτρια. Il ne savait pas au juste ce qu'il faisait, mais répétait des gestes et des paroles, employait des déguisements ou des faux-semblants qu'il avait appris de ses prédécesseurs, comme ils les avaient appris de ministres plus anciens du même sanctuaire — très antérieur, nous dit Pline l'Ancien, à la guerre de Troie (1). Le ἱερὸς λόγος d'Aulis ne devait parler ni de substitution ni de métamorphose : c'était bien sa fille qu'avait sacrifiée Agamemnon ; pourtant, ce n'était pas le sang de sa fille qu'il avait versé : l'énigme était proposée aux fidèles et résolue par les mystères du rituel, que les prêtres entendaient garder pour eux. Car il y avait un élément mystérieux et ésotérique dans tout culte païen ; la différence entre les cultes ordinaires et ce qu'on appelait les mystères, c'est que, dans les premiers, les secrets ne se transmettaient que de prêtre à prêtre, tandis que, dans les seconds, les rites de l'initiation permettaient aux fidèles de les connaître, du moins en partie et dans leurs éléments essentiels.

Nous sommes plus curieux que les anciens et moins timides. Nous aimons soulever les voiles et ne craignons pas de le faire. A la lumière des légendes que nous connaissons et des rituels que nous devinons dans la pénombre, nous voulons nous faire une idée des rites primitifs et de leurs causes, comme aussi de l'influence qu'ils ont exercée sur la formation des mythes. Essayons de découvrir ce qui se cache dans le rituel d'Aulis et sous la légende d'Iphigénie.

Il faudrait dire *les légendes,* et non *la légende ;* car, à côté de celle que le théâtre grec a rendue populaire, il y en avait d'autres, d'ailleurs assez différentes. Un seul élément leur est commun à toutes : c'est qu'Iphigénie est sacrifiée. Qui est Iphi-

(1) Pline, *Hist. Nat.*, XVI, 217.

génie? Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre suivant les uns, de Thésée et d'Hélène suivant les autres. Quel crime doit-elle expier en mourant sous le couteau? Agamemnon s'est vanté de tirer de l'arc aussi bien qu'Artémis; ou il a tué une biche de la déesse; ou il a fait vœu de sacrifier la plus belle chose qui naîtrait l'année de la naissance d'Iphigénie et a oublié ce vœu. Qui exige le sacrifice? Calchas, suivant les uns; l'oracle de Delphes, suivant d'autres. Iphigénie fut-elle sacrifiée? Oui, disent les uns; non, disent les autres. Comment échappa-t-elle au sacrifice? Parce que la déesse l'enleva dans un nuage, ou parce qu'elle lui substitua une biche, une ourse, ou une génisse. Quel est le lieu de la scène? Aulis, suivant les uns; Brauron, suivant les autres. Que devient Iphigénie? Elle est transformée par Artémis en Hécate, ou elle épouse Achille à Leucé, ou elle sert la déesse en Tauride, puis à Brauron, ou elle meurt à Mégare. Que conclure de ces incertitudes de la tradition, sinon qu'elle s'est développée en divers lieux, autour de cultes locaux d'*une* Iphigénie, objet d'un sacrifice et y survivant par miracle?

A cela s'ajoute, d'abord, qu'Iphigénie — ou Iphianassa, car on la trouve aussi désignée ainsi — n'est pas un nom, mais un surnom, un titre inspiré par un respect mêlé de crainte qui s'abstient de prononcer le nom lui-même ou l'ignore. Iphigeneia, c'est la « très noblement née », comme Iphi-anassa c'est la « très noblement reine » : ce sont là des épithètes transparentes. Une Iphigénie a un culte à Aulis, une autre à Brauron, une autre à Mégare, d'autres en Tauride, à Sparte, à Hermione, où l'on nous dit qu'Artémis, surnommée Iphigénie, avait un temple. Conclure de là, comme on l'a fait, qu'Iphigénie n'est qu'une épithète d'Artémis, n'est vrai que sous réserves; car rien ne prouve que les cultes des Iphigénies ne soient pas antérieurs à l'introduction de la grande déesse Artémis dans le Panthéon grec. Dans les traditions littéraires, Artémis est la déesse à qui l'on sacrifie Iphigénie et qui la sauve; mais il est surabondamment démontré que l'idée du

sacrifice d'une victime à une déesse n'est pas primitive; ce qui est primitif, c'est le sacrifice d'une victime divine ou divinisée, qui fait l'objet d'un banquet mystique auquel participent les fidèles; plus tard seulement, lorsque les Olympiens interviennent et que les vieilles conceptions se modifient en conséquence, les sacrifices de victimes sacrées sont mis en rapport avec les Olympiens et l'on admet qu'ils leur sont offerts comme des hommages. L'idée de communion s'est affaiblie au profit de l'idée plus positive et plus laïque d'oblation.

Que l'Iphigénie ait jamais été une victime humaine, c'est ce que nous n'avons aucune raison d'admettre, depuis que la notion du sacrifice s'est précisée comme je viens de le dire et qu'on en a reconnu le principe théophagique. L'archéologie est d'accord, sur ce point, avec le raisonnement et l'analyse des textes : elle nous montre, dans les plus anciennes stations humaines, l'absence complète de débris humains pouvant provenir de festins d'anthropophages; elle ne nous a encore laissé entrevoir rien qui ressemble à un sacrifice humain ou même à une guerre dans les scènes très nombreuses qui décorent les parois des grottes habitées en France et en Espagne, aux temps de la pierre éclatée et de la pierre polie. Il semble jusqu'à présent que ces tribus bien douées pour l'art et très expertes à la chasse aient vécu dans le même état d'esprit que certains Esquimaux à qui les premiers Européens, explorateurs des régions arctiques, essayèrent vainement de faire comprendre ce qu'était la guerre : ces sages Hyperboréens n'avaient même pas de mot pour la désigner.

La substitution d'une victime animale à une victime humaine, au cours même d'un sacrifice, ressemble singulièrement à une métamorphose, et c'est bien dans ses *Métamorphoses* qu'Ovide, à l'exemple de ses modèles alexandrins, raconte le sacrifice d'Iphigénie. J'ai dit, il y a longtemps déjà, que toute métamorphose était de la mythologie contée à rebours; j'en ai donné beaucoup d'exemples; on ne m'a jamais convaincu d'erreur. L'histoire d'Iphigénie ne fait pas exception à la règle :

le *prius*, c'est l'immolation d'un animal sacré ; le *posterius*, c'est la légende d'une victime humaine à laquelle une victime animale aurait été substituée. Encore faut-il s'entendre sur cette substitution, par voie de métamorphose ou autrement. Cela devient la tradition commune, celle que recueille et amplifie la littérature ; mais à côté d'elle subsiste l'idée arrêtée que le sacrifice de la victime divine a vraiment eu lieu. Les textes que nous avons étudiés au début de ce mémoire prouvent qu'à Aulis, au IVe siècle, il ne s'agissait pas seulement, comme paraît l'avoir cru le devin d'Agésilas, du sacrifice d'une biche, mais d'une biche qui était une jeune fille, une Iphigénie, ou qui le devenait par quelque rituel dont le sacrifice local avait le secret. Si l'on avait dit au prêtre d'Aulis qu'il ne sacrifiait pas Iphigénie, mais une biche, il aurait sans doute protesté, mais en se retranchant derrière la discipline de l'arcane, pour ne pas en dire davantage. Les religions modernes peuvent fournir des parallèles sur lesquels il est superflu d'insister.

Ainsi l'Iphigénie d'Aulis est une biche sacrée ; mais cela ne veut pas dire qu'Iphigénie soit une biche. Les variantes de sa légende prouvent qu'elle est encore autre chose : une ourse à Brauron, une génisse ailleurs. Elle n'est pas plus une biche qu'Apollon n'est un dauphin, puisque ce dieu est aussi une souris, un lézard, un laurier et autre chose encore. Iphigénie est une épithète de révérence attachée, en divers lieux, à diverses espèces de victimes divines ; le hasard fait que nous n'en connaissions que trois ; il y en avait probablement davantage. C'étaient là des cultes très anciens, fort antérieurs à l'épopée homérique, qui nous offre déjà une religion rationalisée où les traces de conceptions mystiques sont très rares. Lorsque le Panthéon olympien prévalut dans la littérature, sinon dans la pensée grecque — car il semble qu'on puisse suivre à la trace le vieux courant mystique, qui affleure de temps en temps, avant de reconquérir la suprématie avec les religions orientales — les cultes archaïques ne disparurent point, mais s'accommodèrent au Panthéon ; les dieux et les

déesses recueillirent l'héritage des conceptions primitives d'une époque où les divinités n'avaient point de nom, et la répartition qui s'en fit enrichit à la fois les cultes et les légendes des nouveaux dieux.

Aulis, d'après la tradition, ne fut pas seulement le port d'embarquement des Grecs conjurés pour châtier Troie, mais celui des Éoliens dans leur migration vers l'Asie; la position géographique de ce port explique son importance dans l'antiquité. Si, avant de s'y embarquer, on offrait un sacrifice très solennel, c'était, dira-t-on, pour se concilier les vents. L'idée de se concilier une divinité par un présent est relativement moderne; la conception primitive, qui ne sépare pas la divinité de la victime, ne peut se fonder que sur la notion de communion ou sur celle d'*adjuvance*, s'il est permis de tirer ce mot de celui d'adjuvant, dont il a déjà été fait usage dans cette acception. Or, il faut remarquer ici qu'à l'époque classique la biche ne paraît pas parmi les victimes offertes aux Vents et qu'Artémis, titulaire du culte d'Aulis, n'exerce de pouvoir, dans la fable, ni sur les vents, ni sur les flots. Il est vrai qu'à une époque très ancienne, quand le cheval, victime souvent offerte aux Vents et mis en relations étroites avec la mer, était encore inconnu en Grèce, la biche rapide pourrait avoir été choisie comme victime pour réveiller ou accélérer les vents assoupis; mais adopter cette solution serait peut-être abuser de l'hypothèse. La tradition religieuse d'Aulis n'établissait aucun lien entre le sacrifice de la biche et la faveur des vents; lors du sacrifice manqué d'Agésilas, on raconta que son expédition n'avait pas réussi, mais non pas qu'elle eût été retenue par des vents contraires. Je pense donc que l'histoire du départ longtemps attendu de la flotte grecque ne doit pas nous abuser; le véritable objet du sacrifice d'Aulis était plus général : il s'agissait de diviniser, par la participation à un festin dont une victime divine faisait les frais, ceux qui, au moment d'entreprendre un périlleux voyage, avaient besoin de fortifier en eux l'élément divin. Notez que l'époque où je place l'origine

de cette coutume et de tant d'autres analogues est, suivant la thèse que je soutiens, celle où la divinité est conçue, non pas comme transcendante, mais comme immanente : elle est dans l'homme, dans l'animal, dans le végétal, dans le minéral même; mais elle ne préside pas du dehors aux affaires des hommes. Pour éviter l'insuccès, la maladie, le malheur, l'homme ne doit pas la fléchir par des prières qui comblent la distance entre elle et lui : il doit la capter et la manger. Cette idée d'une absorption par la bouche, d'une manducation qui assimile l'homme à la divinité ou le divinise doit être infiniment ancienne, puisqu'on la rencontre, à peine voilée, dans une civilisation toute différente. Si vous mangez le fruit divin, dit le Tentateur au premier couple, vous serez semblables aux dieux, *vos eritis sicut Dii*. Seulement, dans un livre où la polémique contre les conceptions païennes est constante, alors même que le récit s'en inspire, cette ὁμοίωσις τῷ θεῷ, réalisée par un repas mystique, est représentée comme un sacrilège. Le premier péché de l'humanité se présente sous les apparences d'un acte rituel.

Dans la tradition que le théâtre grec nous a rendue familière, la légende d'Iphigénie se compose essentiellement de deux sacrifices, et de quels sacrifices ! Son père donne l'ordre de l'immoler; elle est sur le point d'immoler son frère. Le sacrifice humain remplace celui de l'animal, lorsque ce dernier perd de son caractère sacré — parfois, bien que rarement, dans la pratique, souvent dans l'imagination des hommes. Mais, pour ajouter à l'horreur et au caractère exceptionnel d'un tel sacrifice, on se figure volontiers qu'il s'aggrave par l'effet de la communauté du sang familial, qu'un père sacrifie sa fille, une sœur son frère. Il n'est donc pas besoin de chercher bien loin pour expliquer que le sacrifice d'Iphigénie en Aulide ait été attribué par la légende, devenue la tradition littéraire, au père même de la victime; l'intervention de Calchas est naturellement une addition savante, datant d'une époque où la constitution du sacerdoce avait diminué d'autant les préroga-

tives religieuses du père de famille. Mais l'histoire d'Iphigénie en Tauride demande quelques éclaircissements complémentaires; la transformation de la sacrifiée en sacrificatrice ne se comprend pas de prime abord.

Le plus ancien texte que nous possédions est celui d'Hérodote (1) : « Les habitants de la Tauride, dit-il, sacrifient à la vierge (τῇ παρθένῳ) les naufragés et ceux des Grecs qui tombent entre leurs mains... Ils disent eux-mêmes que la divinité (τὴν δαίμονα) à laquelle ils offrent ces sacrifices est Iphigénie, fille d'Agamemnon. »

Pas un mot de l'histoire d'Oreste; cela ne veut pas dire qu'Hérodote l'ait ignorée, mais semble bien indiquer que les Grecs d'Olbia, informateurs d'Hérodote et se disant informés par les Taures, ne la connaissaient pas, puisque Iphigénie est pour eux, non une prêtresse, mais une déesse. Les lecteurs d'Hérodote devaient entendre que le sacrifice des Grecs à Iphigénie, devenue déesse en Tauride, était la revanche du sacrifice d'Aulis. Sur la transformation de la fille d'Agamemnon en déesse, les Olbiens racontaient sans doute quelque mythe que nous ne connaissons pas. Mais remarquons qu'Hérodote ne dit rien de l'Artémis taurique, ni dans ce passage ni ailleurs : aux yeux des Olbiens, la Parthénos sanguinaire n'était pas Artémis, mais Iphigénie. Comment les Olbiens étaient-ils arrivés à croire cela? Bien entendu, Hérodote peut les avoir mal compris et s'être trompé; mais nous ne pouvons que prendre son texte tel qu'il est et essayer de répondre tant bien que mal à la question qu'il soulève.

Le mot *tauros* étant indo-européen, les Scythes riverains du Pont-Euxin ont pu le posséder sous une forme peu différente, et rien n'empêche d'admettre qu'un clan criméen se soit appelé « le clan du Taureau ». Un pareil clan devait avoir pour animal sacré le taureau ou la génisse; nous voyons qu'en l'espèce c'était une génisse, puisqu'il est question d'une vierge, ἡ παρθένος.

(1) Hérod., IV, 103.

Dans le culte primitif d'une génisse sacrée, c'est le sacrifice de la génisse elle-même qui constitue l'acte rituel par excellence. Dès que le dédoublement de la divinité et de la victime se produit, la prêtresse qui sacrifie est, dans ce rôle, assimilée à la divinité. Pour les Grecs du ve siècle, Artémis taurique étant la divinité, Iphigénie ne peut être que sa prêtresse : c'est la conception d'Euripide. Là où il n'est question ni d'Artémis, ni d'une prêtresse, comme dans le récit fait à Hérodote, la déesse est Iphigénie. Mais pourquoi Iphigénie? On peut supposer que le nom scythique de la divinité taurine se traduisait, en grec, par Iphigénie, « la très noble », ou même ressemblait phonétiquement à ce vocable; mais on peut tenter aussi une explication moins facile. Le Grec qui a visité, sans y laisser sa vie, le pays des Taures, ou celui qui a recueilli, de la bouche d'un Scythe, des informations à ce sujet, a appris que des sacrifices entourés de mystère et d'horreur étaient offerts à une divinité protectrice des taureaux. Quel sacrifice plus horrible, pour un Grec, que celui de Grecs? Je ne nie pas que les Taures aient pu réellement mettre à mort des étrangers *indésirables;* mais il n'est pas indispensable de le croire : on a pu l'admettre, à Olbia et ailleurs, simplement parce qu'il s'agissait d'un sacrifice très mystérieux et solennel. Une divinité taurine, vierge et génisse tout ensemble, n'était pas, pour un Grec du vi^e siècle, une figure mythologique inconnue. Il ne pouvait pas songer à la Héra *boópis*, d'abord parce que Héra n'était pas vierge, puis parce que Héra n'a jamais, dans la mythologie que nous connaissons, figure de génisse, bien que la Héra olympienne ait certainement occupé, entre autres places, celle d'une déesse-vache plus ancienne; mais il pouvait songer à deux héroïnes de la fable qui lui étaient familières, Io et Iphigénie. Pour Io, il y avait cette difficulté que ses voyages, d'après la tradition la plus répandue, favorisée par l'assimilation d'Io à Isis (1), l'avaient conduite vers le sud, en Égypte; cette diffi-

(1) Il existe aussi une légende cimmérienne d'Io; cela ne contredit pas mon explication, mais pourrait la confirmer.

culté n'existait pas pour Iphigénie. On ne doit pas objecter qu'Iphigénie fût une déesse-biche; cela était vrai à Aulis en Béotie, mais nous avons vu que, suivant la légende, Iphigénie avait été transformée en biche, en génisse ou en ourse. Iphigénie était ourse dans le bourg attique de Brauron, où l'on montrait le tombeau d'Iphigénie et où, d'autre part, la coutume des danses ursines aux *Arkteia* prouve que le culte primitif était celui d'une déesse ursine. Mais tout auprès de Brauron était le village de Halai Araphenides, siège d'un culte d'Artémis taurique, où Oreste et Iphigénie avaient, disait-on, construit un temple pour y placer l'idole ravie au pays des Taures. Avant de s'appeler Artémis taurique ou tauropole, la déesse de ce lieu dut s'appeler *Taurô*, comme Artémis est dite ailleurs *Hippô* et comme son nom même paraît indiquer qu'elle s'est appelée aussi *Arktô*. Je suppose donc que, si la déesse primitive de Brauron était ursine, celle de Halae était taurine; l'une et l'autre portaient le surnom vénérable d'Iphigeneia. C'est parce qu'il savait à quoi s'en tenir sur la nature primitivement taurine de l'Iphigénie de Halae, qu'un Ionien a pu reconnaître cette divinité dans la déesse des Taures. Je confesse que c'est là une simple possibilité; mais comment ne pas se contenter de vraisemblances, même médiocres, quand on opère sur un terrain aussi mouvant, où les points d'appui font défaut?

On a souvent prétendu qu'Euripide avait inventé la belle légende du voyage d'Oreste en Tauride; je n'en crois rien. Euripide a certainement lu Hérodote (1) : s'il a fait d'Iphigénie une prêtresse, non une déesse, s'il a conduit Oreste auprès d'elle, c'est qu'il a mis en œuvre une légende qu'Hérodote n'a pas connue ou qu'il n'a pas cru devoir mentionner. Comment expliquer l'origine de cette légende? Le témoignage conservé par Hérodote atteste un état relativement ancien du rituel taurique : Iphigénie est la déesse. Un pas de plus, la

(1) Comparez Hérod. IV, 104, avec Eurip., *Iphig. Taur.*, 1429 sq.

déesse s'appelle Artémis taurique, ayant Iphigénie pour prêtresse. Iphigénie passe pour offrir des sacrifices horribles, des sacrifices de Grecs ; un pas de plus dans l'horreur, le Grec qu'elle sacrifiera sera son frère. Mais pourquoi Oreste, sur l'ordre d'Apollon, va-t-il en Scythie ? Sans doute parce que Apollon est un dieu des hommes du Nord, un dieu hyperboréen. Il s'agissait d'autre part d'expliquer, en Attique et ailleurs, l'origine des vieilles idoles dites d'Artémis taurique, dont il existait un grand nombre, chacune dite aussi authentique que sa rivale. Une fois connue l'existence du pays des Taures, la tentation était grande de faire venir de là ces idoles, et comme le culte d'Iphigénie était associé à l'une de ces idoles ainsi qu'au culte d'Artémis taurique, la légende disposait des éléments nécessaires pour se former.

Il reste encore à expliquer pourquoi ces idoles, considérées comme des images grossières d'Artémis taurique, ont été rapportées à cette déesse plutôt qu'à une autre et pourquoi les Grecs leur ont attribué une origine lointaine. Je pense que les idoles en question représentaient, très sommairement, une femme assise sur un taureau ou sur un trône orné de taureaux. Les taureaux faisaient songer à la Tauride, en même temps qu'à l'Artémis *taurô* ou *tauropole*. Peut-être d'ailleurs le motif ainsi figuré était-il réellement d'origine étrangère ou préhellénique. Il a pu exister des idoles de ce genre dans la Crète minoenne, pays où le culte du taureau fut si développé et où les découvertes de Cnossos, confirmant des légendes comme celles de Pasiphaé et d'Europe, nous ont montré des jeunes filles associées à des taureaux dans des jeux dont le caractère religieux est évident. J'ajoute que sur les monnaies d'Amphipolis, où existait un culte d'Artémis tauropole, la divinité est représentée assise sur un taureau ; la sœur d'Apollon n'étant jamais figurée ainsi dans l'art grec classique, ce type paraît bien être une survivance.

Salomon Reinach.

DES TERMES QUI DÉSIGNENT LE VIOLET DANS L'ANTIQUITÉ

ET DE LA SIGNIFICATION

DES ÉPITHÈTES COMPOSÉES DE ἴον « VIOLETTE »

En 1877, Hugo Magnus, professeur d'ophthalmologie à l'Université de Breslau, prenant pour point de départ la théorie de Darwin et s'appuyant sur les travaux glossologiques de Geiger, avait admis que l'homme à son origine ne distinguait que le blanc et le noir, la lumière et l'obscurité. Le sens chromatique se serait développé graduellement : on aurait perçu d'abord les couleurs les plus intenses telles que le rouge, l'orange et le jaune, ensuite les couleurs de moyenne intensité lumineuse, représentées par le vert, et finalement, les couleurs de faible intensité, à savoir le bleu et le violet. Commencée aux temps les plus reculés de l'humanité, cette évolution du sens chromatique aurait continué pendant les temps homériques et les temps historiques, jusqu'à la période hellénistique, c'est-à-dire jusqu'au Ier siècle de notre ère (1).

En ce qui concerne le violet, dont il sera particulièrement question ici, Magnus va encore plus loin. Il résulterait, d'après lui, de la littérature grecque « que la couleur de certaines fleurs

(1) Hugo Magnus, *Histoire de l'Évolution du Sens des couleurs*. Traduction française avec une *Introduction*, par Jules Soury. Paris, 1878.

que notre œil mieux développé voit aujourd'hui bleues ou violettes n'était point perçue en ce temps-là comme bleue ou violette, mais avait uniquement l'apparence d'une teinte sombre » ; il ajoute que Geiger a recherché et réuni un certain nombre de passages qui prouveraient la vérité de ce qu'il avance. Dans l'*Odyssée*, dit en effet Geiger, les cheveux d'Ulysse sont comparés à l'hyacinthe, et c'est à bon droit que les commentateurs grecs, à qui cette vision n'était pas aussi étrangère qu'à nous, ont rapporté la comparaison à la couleur de la fleur. Pindare parle dans le même sens de tresses violettes (*Pyth.*, I, 1), de boucles violettes (*Ol.*, VI, 30 ; *Isthm.*, VI, 23), expressions dont il faut rapprocher ἰοειδής, épithète de la mer dans les poèmes homériques (*Il.*, XI, 298 ; *Od.*, V, 56 ; XI, 107) et de la source chez Hésiode (*Th.*, 3), ainsi que le mot ἰόεις, épithète du fer (*Il.*, XXIII, 850). Gladstone traduit donc οἰας ἰοειδεῖς par *moutons violets*. A l'appui de sa thèse, pour prouver que l'évolution continuait aux temps de l'hellénisme, Magnus cite encore les vers de Théocrite et de Virgile, qui, « pour parler d'une jolie personne au visage hâlé et brûlé du soleil, ont pu dire que les violettes aussi sont noires, ainsi que l'hyacinthe » (1).

Nous avons repris cette question en 1897 (2), et nous avons démontré que Magnus n'a jamais fondé sa théorie que sur une mauvaise interprétation des textes anciens. Toutefois, en ce qui concerne le violet, de nouvelles réflexions nous ont convaincu, à l'inverse de ce que nous avions soutenu dans notre précédente étude, que les composés de ἴον, « violette », ont toujours été dépourvus de valeur chromatique. Ce sont ces réflexions que nous présentons aujourd'hui à ceux qui s'intéressent à ce genre de questions.

(1) H. Magnus, *Op. cit.*, p. 75-76.

(2) *Du sens chromatique dans l'antiquité, sur la base des dernières découvertes de la préhistoire, de l'étude des monuments écrits des anciens et des données de la glossologie*, Paris, 1897.

*
* *

A ne considérer que l'étymologie, il semblerait tout naturel que les épithètes dérivées de ἴον, « violette », fussent les termes propres pour désigner la couleur violette. En réalité, ces épithètes sont complètement dépourvues de valeur chromatique, du moins jusqu'à l'époque la plus avancée de l'hellénisme.

Les auteurs anciens, en effet, désignaient la couleur violette uniquement par les épithètes πορφυροῦς, ἁλιπόρφυρος et ἁλουργής. C'est du moins ce qui ressort de la lecture, faite sans parti pris, des auteurs qui ont décrit le spectre solaire ou qui se sont occupés de la question des couleurs en général.

La couleur désignée par les épithètes πορφυροῦς et ἁλιπόρφυρος tire son origine des coquillages appelés par les anciens πορφύραι. Il y en avait deux sortes : l'une qui produisait un suc rouge, l'autre qui produisait un suc violet. Du reste, les anciens parvenaient par divers moyens à produire toute une série de nuances intermédiaires, si bien que la couleur désignée par πορφυροῦς comportait bien des variétés. L'échelle chromatique en était très étendue (1). Par ses degrés extrêmes, en passant par toutes les nuances intermédiaires, elle correspondait, d'un côté, au rouge, et de l'autre, au violet. Ce fait nous montre, non seulement que la fabrication de cette couleur était très développée chez les anciens, mais aussi que leur sens chromatique était loin de présenter un état rudimentaire, puisqu'ils savaient produire avec une seule substance différentes cou-

(1) Ce fait n'est point spécial à la chromatologie des anciens. La chromatologie moderne en offre également des exemples. Ainsi les lexicographes sont loin de s'accorder sur la valeur chromatique du mot *pers*. Pour Littré, ce mot désigne la couleur bleue avec toutes ses nuances, particulièrement le bleu foncé, tellement foncé qu'il peut servir de tenture de deuil ; ce que nous appelons noir-bleu. Pour Courtaud-Diverneresse, la couleur *perse* répond au bleu vert. Pour Brachet, *pers* est une couleur intermédiaire entre le bleu et le violet. Le mot allemand *pfirsich* (couleur de pêche) sert aussi à désigner, selon Veckenstedt, une foule de couleurs très différentes : le vert clair, le vert jaunâtre, le rouge clair, le rouge véritable et toute les nuances qui voient du rouge au violet.

leurs qu'ils distinguaient naturellement, mais auxquelles ils donnaient les épithètes synonymes de πορφυροῦς, ἁλιπόρφυρος et ἁλουργής.

Homère n'emploie que deux de ces mots : πορφύρεος et ἁλιπόρφυρος. Il désigne par ἁλιπόρφυρος l'ouvrage auquel travaillait Arètè, l'épouse d'Alkinoos, roi des Phéaciens : ἠλάκατα στρωφῶσ' ἁλιπόρφυρα (*Od.*, VI, 53, 306). Il se sert de la même épithète pour l'ouvrage des Nymphes : Νύμφαι φάρε' ὑφαίνουσιν ἁλιπόρφυρα (*Od.*, XIII, 107-108). Nous verrons dans la suite que par ἁλουργής Aristote et Plutarque désignent l'extrémité violette du spectre solaire. La synonymie des deux termes ἁλουργής et ἁλιπόρφυρος étant établie, la valeur chromatique de l'épithète ἁλιπόρφυρος, pour exprimer l'idée du violet, ne saurait être mise en doute.

Si, au contraire, la valeur chromatique de πορφύρεος chez Homère présente certaines difficultés, elles tiennent uniquement au mode de fabrication, et non pas à la prétendue imperfection du sens chromatique des anciens. Mais ces difficultés s'aggravent des significations secondaires que les anciens attribuaient à l'épithète πορφυροῦς.

L'épithète πορφύρεος se trouve, en effet, chez Homère tantôt avec un sens nettement chromatique, tantôt dépourvue de toute valeur chromatique.

Dans le premier cas, πορφύρεος désigne une couleur qui ne saurait être confondue avec le véritable rouge ; car Homère emploie souvent πορφύρεος pour qualifier la couleur de certains objets, surtout de vêtements, et dans d'autres circonstances les mêmes objets reçoivent l'épithète φοινικόεις, qui désigne chez le poète la véritable couleur rouge, concurremment avec ἐρυθρός et les composés de μίλτος. Il dit, par exemple, χλαῖνα πορφυρέη (*Od.*, IV, 115 ; XIX, 225) et χλαῖνα φοινικόεσσα (*Od.*, XIV, 500 ; XXI, 118) ; de même, πορφύρεον φᾶρος (*Il.*, VIII, 221), ῥήγεα πορφύρεα (*Od.*, VII, 336-337 ; X, 352), etc. Par πορφύρεος, Homère entend ici sans aucun doute la couleur produite par les coquillages à suc violet.

Homère, de plus, emploie avec prédilection l'expression πορφύρεον κῦμα, pour décrire la mer, soit à l'aurore, soit au coucher du soleil. Il dit : ἀμφὶ δὲ κῦμα στείρῃ πορφύρεον μεγάλ' ἴαχε νηὸς ἰούσης (*Il.*, I, 481-482 ; *Od.*, II, 427-428), quand Ulysse revient de sa mission auprès d'Achille ou quand Télémaque part à la recherche de son père. Avec une légère variante, il répète, lorsque Ulysse quitte l'île des Phéaciens : κῦμα δ' ὄπισθεν πορφύρεον μέγα θῦε πολυφλοίσβοιο θαλάσσης (*Od.*, XIII, 84-85). Dans tous ces cas, il s'agit d'une traversée faite à l'heure où le soleil se couche. Certains auteurs n'attribuent pas de valeur chromatique à l'expression πορφύρεον κῦμα. Bitaubé le traduit par *vagues émues*, *flots écumeux*, *vagues sombres*; Bignan, par *vague écumante*. Nous croyons, au contraire, qu'Homère veut rendre la couleur que prend bien souvent la mer sous le beau ciel de l'Ionie à l'heure qui précède le lever du soleil ou au moment de son coucher, une pourpre caractéristique due au reflet du ciel qui paraît comme embrasé. Cet aspect du ciel et de la mer est décrit dans les mêmes termes par Aristote, qui cherche même à en donner l'explication scientifique : Διὸ καὶ περὶ ἀνατολὰς καὶ δύσεις ὁ ἀὴρ πορφυροειδής ἐστιν, ὅτε φαίνεται περὶ ἀνατολὴν καὶ δύσιν ὄντος τοῦ ἡλίου..... φαίνεται δὲ καὶ ἡ θάλασσα πορφυροειδὴς ὅταν τὰ κύματα μετεωριζόμενα κατὰ τὴν ἔγκλισιν σκιασθῇ. Πρὸς γὰρ τὸν ταύτης κλισμὸν ἀσθενεῖς αἱ τοῦ ἡλίου αὐγαὶ προσβάλλουσαι ποιοῦσι φαίνεσθαι τὸ χρῶμα ἀλουργές (*Traité des couleurs*, ch. II). On voit là qu'Aristote, après avoir qualifié de pourpre (πορφυροειδής) la couleur que prend la mer à certains moments où les vagues se soulèvent, donne ensuite à cette même couleur l'épithète ἀλουργές. D'où il faut conclure que πορφυροῦς et ἀλουργής sont synonymes. D'ailleurs, dans les circonstances où il dépeint un tout autre aspect de la mer, Homère a recours aux épithètes μέλας, κελαινός : il dit μέλαν κῦμα, κελαινὸν κῦμα, « vagues noires, sombres ». C'est donc bien à tort qu'on traduit πορφύρεον κῦμα par *vagues sombres*; rien dans la description d'Homère n'autorise ce sens.

Cette expression πορφύρεον κῦμα, Homère l'emploie égale-

ment pour la vague qui, s'élevant comme une montagne et se courbant en forme de voûte, dérobe à la vue de tous les amours de Poseidon et de Tyro (*Od.*, XI, 243). La vague qui remplissait un si précieux office ne saurait être, en effet, que de la plus belle couleur. De même, πορφυρέη νεφέλη, c'est le nuage dont s'enveloppe Athèna, lorsqu'elle pénètre dans le camp des Achéens pour les encourager au combat contre les Troyens (*Il.*, XVII, 551). Ici encore la valeur chromatique de πορφύρεος ne saurait être contestée. Homère ne saurait représenter la déesse autrement que revêtue de la couleur la plus estimée.

Homère, il est vrai, donne aussi à πορφύρεος le sens de rouge. Il dit, par exemple, πορφύρεον αἷμα, pour désigner le sang artériel en opposition au sang veineux qu'il qualifie de μέλαν, κελαινόν, « noir ». Ces différences de sens tiennent évidemment à la différence de coloration du suc des coquillages πορφύραι, le πορφύρεον allant du rouge au violet.

La valeur chromatique de πορφύρεος est confirmée par les auteurs postérieurs à Homère. Elle se dessine même plus nettement, puisque le terme exprime la couleur violette du spectre solaire. Tous les auteurs, en effet, désignent *exclusivement*, par l'épithète πορφύρεος et son synonyme ἁλουργής l'extrémité violette du spectre solaire. Ils ne se servent *jamais* dans leurs descriptions des épithètes composées de ἴον, « violette ».

Xénophanes (vi^e siècle) décrit ainsi l'arc-en-ciel :

Ἣν τ' ἶριν καλέουσι νέφος καὶ τοῦτο πέφυκε
πορφύρεον καὶ φοινίκεον καὶ χλωρὸν ἰδέσθαι,

« ce qu'on appelle *iris* est encore un nuage pourpre, rouge et vert » (1). Dans cette description sont nettement indiquées les trois couleurs principales du spectre solaire. L'interversion dans l'ordre des couleurs, telles qu'elles se présentent dans l'arc-en-ciel, s'explique assez par les exigences de la prosodie.

(1) Χλωρός était, dans l'antiquité, le terme générique de la couleur verte. C'est donc bien à tort que Magnus traduit ici χλωρός par vert-jaune.

Xénophanes a écrit son *Traité de la Nature* tout en vers. Cette particularité semble avoir échappé à Magnus, qui, se basant sur le fait que Xénophanes met πορφύρεον en avant et à côté de φοινίκεον, admet que le philosophe éléatique entend par πορφύρεον une couleur voisine de l'extrémité rouge du spectre solaire; « car, dit-il, si Xénophanes n'a pu distinguer dans l'arc-en-ciel que trois couleurs et si ces trois nuances, πορφύρεος, φοινίκεος et χλωρός, n'indiquent que des couleurs qui appartiennent à l'extrémité lumineuse du spectre, ce fait, incompréhensible en soi, ne devient intelligible que si l'on suppose qu'à l'époque de Xénophanes le sens chromatique se trouvait encore à ce degré de développement où la sensibilité et la faculté de discernement n'existaient que pour les couleurs éminemment lumineuses, la perception consciente de toutes les autres couleurs ne s'étant pas encore dégagée de la notion d'une intensité lumineuse moindre.... C'est la seule façon d'expliquer d'une manière à peu près satisfaisante la description de Xénophanes » (1). Il est cependant de toute évidence, que les exigences de la prosodie, qui ont nécessité l'interversion dans l'ordre des couleurs, expliquent de la manière *la plus satisfaisante* cette description de Xénophanes, qui a paru si étrange à Magnus. Il ne reste donc pas de doute que Xénophanes entendait par πορφύρεον l'extrémité violette du spectre solaire.

Après lui, durant de longues générations, cette épithète continue d'être le terme générique qui, concurremment avec l'épithète synonyme ἁλουργής, désigne la couleur violette. Pour Aristote (IVe siècle), l'extrémité violette du spectre solaire est ἁλουργής. Il dit, en effet : Τὸ δὲ φοινικοῦν καὶ πράσινον καὶ ἁλουργὲς οὐ γίνεται κεραννύμενον · ἡ δὲ ἶρις ταῦτα ἔχει τὰ χρώματα · τὸ δὲ μεταξὺ τοῦ φοινικοῦ καὶ τοῦ πρασίνου φαίνεται πολλάκις ξανθόν, « l'écarlate, le vert et le violet ne peuvent jamais être le résultat d'un mélange, et ce sont ces couleurs que présente l'arc-en-ciel; la couleur qui est entre l'écarlate et le vert

(1) *Op. cit.*, p. 34.

semble assez souvent être jaune » (*Météor.*, l. III, ch. II, 5, trad. Barthélemy de Saint-Hilaire). Ainsi πορφυροῦς et ἀλουργής sont synonymes chez Aristote.

Plutarque (IIe siècle de notre ère) s'exprime pareillement sur l'arc-en-ciel : Καὶ ἔχει ἡ ἶρις τὸ μὲν πρῶτον φοινικοῦν, τὸ δὲ δεύτερον ἀλουργὲς καὶ πορφυροῦν, τὸ δὲ τρίτον κυάνεον καὶ πράσινον, « l'iris présente en premier lieu le rouge, en deuxième lieu le violet, et en troisième lieu le bleu et le vert ». Les deux termes ἀλουργές et πορφυροῦν sont synonymes. Nous avons vu, en effet, que Xénophanes désigne par πορφύρεος l'extrémité violette du spectre et qu'Aristote dans la même circonstance emploie l'épithète ἀλουργής. Plutarque, par un pléonasme très usité chez les anciens, a voulu employer les deux épithètes à la fois. D'autre part, si Plutarque n'a pas gardé dans sa description l'ordre naturel des couleurs, telles qu'elles se présentent dans l'arc-en-ciel, c'était peut-être à bon escient (car il place aussi le bleu avant le vert), à moins que dans les deux cas il n'y ait une faute de copiste. En tout cas, on ne doit pas s'asservir à la lettre et en induire que Plutarque voyait les couleurs du spectre solaire dans l'ordre suivant lequel il les décrit.

Ainsi, depuis Xénophanes jusqu'à Plutarque, durant huit siècles consécutifs, l'extrémité violette du spectre solaire était désignée exclusivement par les épithètes πορφυροῦς et ἀλουργής, et nullement par les dérivés de ἴον, « violette ». La couleur même de la violette commune, ainsi que nous le verrons, était qualifiée par l'épithète πορφυροῦς (ἴα πορφυρᾶ). Nous ne connaissons du moins aucun exemple, d'Homère à Plutarque, d'un dérivé de ἴον ayant une signification chromatique. C'est à peine si, au IIe siècle de notre ère, Athénée fait exception en disant : Τὸ δὲ τοῦ Βορυσθένους ὕδωρ κατὰ τινὰς χρόνους ἰοβαφές (II, 16, 20) ; τὰ δὲ τῶν Ἰώνων ἱμάτια ἰοβαφῆ (XII, 29, 10).

Cependant, quoique πορφύρεος désigne d'ordinaire la couleur violette, cette épithète se trouve encore chez Homère et les autres poètes au sens de *beau*, de *brillant* ; car le pourpre était,

après l'or et l'argent, la substance la plus estimée des anciens (1), chaque coquillage ne donnant que quelques gouttes de liquide colorant. C'est ainsi qu'Homère nomme l'iris πορφυρέη ἶρις. Magnus donne ici à l'épithète πορφυρέη la signification de *rouge*, voulant prouver qu'Homère ne voyait dans le spectre solaire que la couleur rouge. Mais l'expression est loin de désigner une couleur unique; elle signifie simplement l'iris *belle* et *brillante* (par l'ensemble de ses couleurs). L'expression d'Anacréon πορφυρέη Ἀφροδίτη signifie aussi la *belle*, la *resplendissante*, comme l'expression homérique χρυσέη Ἀφροδίτη (*Il.*, IX, 389; *Od.*, IV, 14), qui se trouve également dans Hésiode (*Op.*, 65). Il serait puéril d'expliquer ces épithètes à la lettre et de leur accorder une valeur spécifiquement chromatique.

*
* *

S'il est vrai que les dérivés de ἴον, « violette », n'ont jamais désigné la couleur violette jusqu'au IIe siècle de notre ère, voyons quel pourrait bien en être le véritable sens.

Le langage imagé des anciens permet de donner aux composés de ἴον une signification bien différente de celle qu'admettent les théoriciens de l'évolution du sens chromatique, une signification qui lui vient de la forme même de la fleur. Cette opinion est basée sur l'expression homérique οἶας ἰοειδεῖς. Magnus traduit par *moutons violets*, toujours avec l'idée qu'Homère confond le violet avec les tons sombres, en général, et que, par l'épithète ἰοειδής, il veut décrire des moutons d'une coloration noire ou tout au moins foncée, oubliant qu'Homère rend l'idée de noir ou de foncé par une foule d'épithètes sur la valeur desquelles il ne saurait y avoir aucun doute. Mais l'épithète ἰοειδής ne se rapporte nullement ici à une coloration noire

(1) Cela ressort des vers suivants d'Eschyle (*Agam.*, 958-60) :

ἔστιν θάλασσα
τρέφουσα πολλῆς πορφύρας ἰσάργυρον
κηκῖδα παγκαίνιστον, εἱμάτων βαφάς.

ou simplement foncée de moutons, idée que, du reste, rien dans la description du poète ne vient suggérer. La comparaison porte sur la forme de la toison, toison fortement frisée, qui rappelle la fleur de la violette (1) : c'est cette idée qu'exprime l'épithète ἰοειδής, qui signifie littéralement *semblable à la violette*. Il devient ainsi évident que l'expression homérique οἶας ἰοειδεῖς ne saurait se traduire que par *moutons à la toison frisée*. Homère, en effet, se complaisait dans la description des contours, en quoi il est le maître par excellence.

En nous basant sur cette expression homérique οἶας ἰοειδεῖς, nous pouvons expliquer sûrement cette autre image homérique ἰοειδέα πόντον, si chère au poète quand il veut dépeindre la mer. En temps calme, elle n'a d'autre signification que celle de *mer onduleuse* (2) ; appliquée à la tempête, elle signifie *mer écumante*. Cette dernière interprétation est donnée par Autenrieth dans son *Lexique homérique*. L'épithète ἰοειδής rend, en effet, très bien l'aspect de la mer dont la surface est légèrement plissée par la brise ou rendue écumeuse par le vent (3).

Il en est de même, dans Hésiode, de l'expression ἰοειδέα κρήνην (*Théog.*, 3) : elle ne saurait non plus signifier autre chose que fontaine ou source *onduleuse*; elle rend l'aspect que prend toute source qui jaillit ou qui descend une pente douce, et dont les eaux dessinent des ondulations multiples. Il ne s'agit nullement d'*une fontaine noire, à cause de la profondeur ou de la coloration noire du sol sous-jacent*, comme le disent les commentateurs d'Hésiode. On rapproche à tort l'expression homérique μελάνυδρος κρήνη. Homère exprime l'idée d'une fontaine coulant d'une montagne escarpée, à quoi il compare les larmes d'Agamemnon ou de Patrocle : ὥς τε κρήνη μελάνυδρος, ἥτε κατ' αἰγίλιπος πέτρης ὀνοφερὸν χέει ὕδωρ (*Il.*, IX, 14-15;

(1) Par une comparaison analogue, nous appelons aujourd'hui *chien-mouton* une race dont le poil frisé ressemble tout-à-fait à la laine frisée des moutons.

(2) Image qui se trouve aussi chez nos poètes modernes :

J'ai vu des flots brillants l'onduleuse ceinture (Lamartine).

(3) [Nous disons en français que la mer « moutonne », et nous parlons même de ses « moutons » (G. G.)].

XVI, 3-4). Μελάνυδρος rend ici l'aspect de l'eau qui, roulant en grande quantité, perd de sa transparence et paraît d'une couleur foncée et noirâtre, tandis que δνοφερός, « obscur », exprime, par extension, l'idée d'abondance, de plénitude. Il ne saurait, par conséquent, y avoir aucun rapport entre l'expression homérique et celle d'Hésiode. Celui-ci nous représente les Muses dansant près d'une fontaine dont il admire la beauté et qu'on doit placer dans un site se prêtant à la danse; l'eau coule à fleur de sol; d'une limpidité parfaite, elle est sillonnée dans tous les sens par un jeu d'ondulations qui charme la vue. L'expression ἰοειδέα κρήνην fait image et signifie *fontaine onduleuse*. On pourrait très bien en rapprocher les épithètes homériques καλλιρέεθρος, καλλίρροος ou simplement καλή : ἐς κρήνην κατεβήσετο καλλιρέεθρον (*Od.*, X,107); ἐπὶ κρήνην ἀφίκοντο τυκτὴν καλλίρροον (*Od.*, XVII, 205); περὶ κρήνην ἱεροὺς κατὰ βωμοὺς ἔρδομεν · ἀθανάτοισι τελήεσσας ἑκατόμβας, καλῇ ὑπὸ πλατανίστῳ, ὅθεν ῥέεν ἁγλαὸν ὕδωρ (*Il.*, II, 305-307).

L'épithète ἰοειδής est ainsi loin d'avoir dans Homère et Hésiode la signification de *noir* que lui donne Magnus. Dans les circonstances où elle est employée, elle ne saurait avoir de valeur chromatique.

Une autre épithète composée de ἴον, ἰοδνεφής, se trouve deux fois dans l'*Odyssée* ; chaque fois, elle est tout aussi dépourvue de valeur chromatique que l'épithète ἰοειδής.

Dans le premier cas, il s'agit de la laine que filait l'épouse de Ménélas :

Αὐτὰρ ἐπ' αὐτῷ
ἠλακάτη τετάνυστο, ἰοδνεφὲς εἶρος ἔχουσα (*Od.*, IV, 134-135).

Quelques-uns des commentateurs d'Homère entendent par ἰοδνεφής la *couleur noire* ou *noirâtre* qui serait due à la mauvaise qualité de la laine employée. Cette mauvaise qualité de la laine n'apparaît cependant nulle part, et elle est même inadmissible entre les mains d'Hélène, que le poète représente avec un panier d'argent, « plein d'un fil bien travaillé », et une quenouille d'or. Magnus trouve dans cette épithète un

argument de plus en faveur de sa théorie et de la signification de *noir* qu'auraient dans les poésies homériques les composés de ἴον, « violette ». Pierron traduit ἰοδνεφές par *violet*, ajoutant qu'Hélène n'avait nul besoin de se faire des vêtements de deuil (1). Mais nous ferons remarquer que la laine filée par la femme de Ménélas ne saurait être de couleur violette, c'est-à-dire teinte en violet; car la laine n'était point teinte avant d'être mise à la quenouille. On la filait d'abord, puis on la teignait. Aujourd'hui encore on ne fait pas autrement dans les villages de Grèce et d'Orient, même dans les établissements de filature. Il est tout aussi inconcevable qu'Hélène ait employé une laine de couleur noire naturelle, puisqu'elle n'avait pas à se faire de vêtements de deuil. Du reste, Homère, dans d'autres circonstances où il est question de couleur violette, recourt à l'épithète ἁλιπόρφυρα. S'il emploie un composé de ἴον en parlant de la laine filée par Arètè, la femme d'Alkinoos (*Od.*, VI, 306), c'est que dans l'île des Phéaciens, pays enchanté, les choses ne se passent pas comme dans le monde réel (2). Nous pouvons donc affirmer en toute assurance que l'épithète ἰοδνεφής, appliquée à l'ouvrage d'Hélène, n'a point de valeur chromatique. La première partie du mot

(1) Les vêtements noirs pour le deuil étaient en usage dès la plus haute antiquité; mais dans aucun cas ils ne sont qualifiés par des épithètes tirées de ἴον. Ainsi Thétis prend des vêtements noirs, quand, appelée par Zeus, elle croit apprendre de la bouche du père des dieux une nouvelle fâcheuse pour son fils Achille :

κάλυμμ' ἕλε δι' θέαων
κυάνεον, τοῦ δ' οὔτι μελάντερον ἔπλετο ἕσθος (*Il.*, XXIV, 93-94).

Hésiode (*Théog.*, 406) donne à Lètô l'épithète κυανόπεπλος à cause des persécutions incessantes que lui valaient de la part d'Hèra ses amours clandestines avec Zeus. L'*Hymne à Dèmèter* (320, 361) donne la même épithète à la mère divine pleurant l'enlèvement de sa fille. Plus tard, les vêtements noirs se portent encore comme manifestation extérieure de deuil. Chez Euripide, Admète ordonne d'en mettre pour honorer sa femme Alceste :

Πένθους γυναικὸς τῆσδε κοινοῦσθαι λέγω
κουρᾷ ξυρήκει καὶ μελαγχίμοις πέπλοις (Eurip., *Alceste*, 426-427; cf. 215-217, 818-819).

Bion (I, 4) appelle aussi Aphrodite κυανοστόλος, « parée de noir », après la mort d'Adonis, son amant.

(2) Voir *Od.*, VII, 84-132.

fait allusion à la forme des pétales de la fleur et est prise dans le sens de *frisé* (1); la seconde, dérivée de ὀνόφος, « nuage épais et noir, brouillard épais, obscurité », exprime encore par extension l'idée de plénitude. Ce passage homérique signifie donc que *la quenouille d'Hélène était toute garnie d'une abondante laine frisée*. Une fois de plus Homère se plaît à décrire les contours des objets.

Il en va de même dans cet autre passage de l'*Odyssée* :

ἄρσενες οἶϊες ἦσαν ἐϋτρεφέες, δασύμαλλοι,
καλοί τε μεγάλοι τε, ἰοδνεφὲς εἶρος ἔχοντες (*Od.*, IX, 425-426).

Là ἰοδνεφής qualifie les béliers sous le ventre desquels Ulysse attache ses compagnons et s'accroche lui-même pour sortir de l'antre de Polyphème. Il est facile de se convaincre, par la description même du poète, que l'épithète n'a toujours pas de valeur chromatique. Le choix de béliers à toison noire ou simplement foncée n'ajouterait rien au stratagème. Ulysse n'en aurait été ni plus ni moins visible, puisque le Cyclope avait perdu son œil unique. La seule explication raisonnable, c'est qu'Ulysse, pour mettre sa ruse à exécution, avait choisi les béliers *à lainage frisé et fortement touffu* : c'est cette idée qu'exprime l'épithète ἰοδνεφής. Ces qualités étaient indispensables pour permettre à Ulysse et à ses compagnons de se dérober aux tâtonnements du Cyclope. On sait par la description du poète que Polyphème passe les mains sur le dos de chaque animal défilant devant lui; il les arrête même assez longuement sur le dos de celui sous lequel se tient Ulysse et qui était son favori. La véritable signification de ces vers serait donc : *Il y avait là des béliers bien gras et à laine abondante, beaux et grands avec un lainage frisé et fortement touffu.*

Du reste, toutes les fois qu'il s'agit de quelque objet noir ou sombre, Homère emploie les épithètes μέλας, κυάνεος. Quand il parle particulièrement de moutons noirs ou d'autres animaux

(1) Nous trouvons chez Stésichore le vers suivant : οὔλας κορωνίδας ἴων, « les pétales frisés des violettes », où est précisément indiquée cette forme particulière de la violette qui a donné naissance à la comparaison homérique.

de cette couleur qu'on avait l'habitude d'immoler dans les sacrifices en l'honneur de certaines divinités, il se sert toujours des expressions : ὄιν μέλανα, ὄιν παμμέλανα, βοῦν μέλανα, ταύρους παμμέλανας, etc. (*Il.*, III ; X, 215 ; *Od.*, X, 525, 527, 572 ; XI, 32-33 ; III, 6). Il ne se sert jamais dans ces circonstances des composés de ἴον. Il dit de même : αἰετὸς μέλας, λίθος μέλας (*Il.*, XXI, 252, 404 ; VII, 264-5).

Magnus invoque encore en faveur de sa théorie les fameux passages de Pindare : ἰοπλοκάμων Μοισάων, ἰοβόστρυχον Εὐάδναν. Ces expressions sont également dépourvues de valeur chromatique. Elles ne signifient pas : *Muses aux cheveux violets* ou *Evadné aux tresses violettes* (Magnus), et encore moins : *Muses aux cheveux noirs azurés* (Tournet, *Traduction de Pindare*). Ces expressions, à l'égal de ce que nous avons vu pour πορφυροῦς en certaines circonstances, ont simplement la signification de : *Muses aux beaux cheveux*, *Evadné aux belles tresses* ; car la violette était de toutes les fleurs la plus estimée et la plus recherchée chez les anciens.

En faveur de cette interprétation nous avons une autre expression de Pindare : ἰοβλέφαρος Ἀφροδίτη, qu'Hésychius traduit par καλλιβλέφαρος, aux belles paupières. Les autres poètes lyriques font, d'ailleurs, entrer le radical de ἴον dans la composition d'une foule de mots, qu'il serait impossible de traduire à la lettre.

Ainsi, Alcée donne à Sapho l'épithète ἰόπλοκος, littéralement *tressée de violettes,* belle métaphore qui constitue un éloge pour une femme célèbre autant par sa beauté que par son inspiration. Prendra-t-on cette épithète à la lettre en lui attribuant une valeur chromatique? Le même poète (Apollon., *De Pronom.*, 384, B.) appelle Aphroditè ἰόκολπος, littéralement *au sein de violettes*, ce qui signifie simplement, *au beau sein, à la belle gorge*. Quand Pindare donne à la ville d'Athènes l'épithète ἰοστέφανος, littéralement *à la couronne de violettes,* peut-être la prend-il aussi au figuré, avec la signification de *belle*, de *splendide*. Toutes ces épithètes ont leur raison d'être dans

le fait que la violette était jadis la plus estimée de toutes les fleurs (1).

Ces expressions imagées n'ont, du reste, commencé à paraître qu'avec la poésie lyrique. Dans les poésies homériques et dans celles d'Hésiode, elles ne se trouvent nulle part. Homère désigne toujours une belle chevelure par les épithètes de ἐύκομος, ἐϋπλόκαμος, qu'il répète constamment, ou par celle de καλλίκομος, qu'il donne à Hélène (*Od.*, XV, 58). Il dit de même : παλλακίδος καλλικόμοιο (*Il.*, IX, 449), expression qui se trouve encore chez Hésiode : Ὧραι καλλίκομοι (*Op.*, 75), Μνημοσύνης καλλικόμοιο (*Th.*, 915). Dans une autre occasion, Homère se sert de la comparaison κόμαι Χαρίτεσσιν ὁμοῖαι, « chevelure semblable aux Grâces » (*Il.*, XVII, 51).

Passons maintenant aux vers de Théocrite et de Virgile que Magnus cite encore à l'appui de sa thèse. Théocrite, pour flatter une jolie personne au visage hâlé et brûlé du soleil, lui adresse ces vers :

Βομβύκα χαρίεσσα, Σύραν καλέοντί τυ πάντες,
ἰσχνὰν ἁλιόκαυστον, ἐγὼ δὲ μόνος μελίχλωρον.
Καὶ τὸ ἴον μέλαν ἐστὶ καὶ ἁ γραπτὰ ὑάκινθος,
ἀλλ' ἔμπας ἐν τοῖς στεφάνοις τὰ πρᾶτα λέγονται.

(Théocr., X, 26-29).

(1) Nous trouvons dans le grec moderne, qui a hérité du langage imagé des anciens, des exemples analogues avec les composés de μόσχος « musc » : μοσχομυρίζει, μοσχοβολᾶ, qui signifient littéralement « sentir le musc, répandre une odeur de musc », et dont le vrai sens est « sentir bon, répandre un parfum ». En voici quelques-uns tirés de la poésie lyrique :

Μυροβόλα φυτὰ τριγυρίζουν
τὸ κριστάλλινον νᾶμα τῆς κρήνης.
Ὅλα κύκλῳ μου μοσχομυρίζουν·
τί ἀξίζουν ἀπούσης ἐκείνης; (Ζ. Ζαλοκώστας)

« Des plantes embaumées entourent l'onde cristalline de la fontaine. Tout autour de moi *sent le musc* ; mais que m'importe, puisqu'elle n'est pas là ? ».

Τὰ κρίνα δροσοστόλιστα γιὰ σὲ μοσχοβολοῦνε (Π. Καλαμοῤδάρτης)

« Les lis parés de rosée répandent pour toi une odeur de musc ».

Dans le langage familier on dit également μοσχοαναθρεμένο, littéralement *élevé au musc*, pour un enfant élevé avec grand soin et auquel rien n'a manqué, expression prise au figuré et qui a sa raison d'être dans le fait que le musc est un produit cher et de luxe.

« Charmante Bombyca, tout le monde t'appelle Syrienne (1), maigre et brûlée du soleil; moi seul je t'appelle ma brune. La violette aussi est *foncée*, ainsi que l'hyacinthe; mais ce sont ces fleurs qui sont cueillies de préférence pour les couronnes ». Magnus conclut de ces vers que la perception des couleurs était incomplète chez les anciens, même à l'époque relativement basse de Théocrite, sous prétexte que celui-ci qualifie, et cela sans aucun détour, la violette et l'hyacinthe de noires. Sacrifiant ainsi l'esprit à la lettre, il n'a pas su comprendre la beauté de cette image poétique. Il est facile de se convaincre, en parcourant les écrits des divers auteurs, que l'épithète μέλας, à côté de sa signification propre, avait une valeur relative, celle de foncé; elle désignait les tons sombres de toutes les couleurs en général, par opposition à λευκός, qui désignait les tons clairs (2).

(1) Les Syriennes étaient réputées pour leur teint foncé. [Une inscription de Delphes (*Sammlung der griech. Dialekt-Inschr.*, n° 1989) mentionne une Phénicienne nommée Anthrakion (G. G.)].

(2) Ainsi Homère désigne par τὸ μέλαν δρυός, « le noir du chêne », la partie centrale du tronc et des branches, qui est de couleur brun foncé. Pindare (*Pyth.*, I, 28) donne à l'Etna l'épithète μελάμφυλος, « au feuillage sombre » Théocrite dit dans le même sens μελάμφυλος δάφνη « le laurier au feuillage sombre », expression qui se rencontre également chez Anacréon (*Odes*, 78). Dans toutes ces expressions, μέλας a la valeur de vert foncé. Hippocrate dit souvent οὖρα μέλανα, qu'on ne saurait traduire littéralement par « urines noires », mais par « urines foncées », en opposition à οὖρα λευκά, urines d'un jaune clair et ténues. Ici μέλας se rapporte au jaune foncé, λευκός au jaune clair. Aristote dit également : Εἰσὶ δύο γένη ἡγεμόνων τῶν μελιττῶν, ὁ μὲν βελτίων πυῤῥός, ὁ δὲ ἕτερος μέλας καὶ ποικιλώτερος, « il y a deux espèces de rois chez les abeilles : l'un, de race meilleure, est jaune; l'autre est d'une couleur plus foncée et a des ornements plus variés ». Dans ce cas, μέλας est encore pris au sens de jaune foncé. Mais Aristote dit ailleurs : Διὸ καὶ πάντων οἱ παλαιοὶ βλαστοὶ πολὺ μᾶλλον εἰσὶ τῶν νέων μέλανες, « c'est pourquoi dans toutes les plantes les rameaux les plus vieux sont d'une couleur plus foncée que les jeunes ». Cette fois μέλας est pris au sens de vert foncé. C'est ainsi qu'on a pu dire dans l'antiquité μελάγχρως, « à peau noire », pour les bruns, et λευκόχρως, « à peau blanche », pour les blonds. Dans le grec moderne, μελαγχροινός a pris la place de μελάγχρως, avec la même signification.

Plusieurs espèces de plantes ont été divisées par Théophraste en blanches et en noires : ὀρίγανος λευκή et ὀρίγανος μέλαινα, « origan blanc » et « origan noir »; θῦμον λευκόν et θῦμον μέλαν, « thym blanc » et « thym noir », termes où λευκόν et μέλαν ont la valeur relative de *clair* et de *foncé*. La même distinction a pu

De même, le latin *niger* avait une valeur relative, et Virgile, qui a imité en tout les poètes grecs, pour parler d'un joli visage hâlé, emploie la même image que Théocrite :

Quid tum, si fuscus Amyntas?
Et nigrae violae sunt et vaccinia nigra.
(Virg., *Egl.*, X, 39).

Les vers suivants sont encore plus significatifs :

Quamvis ille niger, quamvis tu candidus esses...
Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur
(Virg., *Egl.*, II, 16-18).

Dans tous ces vers, on doit se garder, si l'on veut en goûter toute la grâce et la beauté, de traduire littéralement μέλας et *niger*.

Geiger et Magnus, pour prouver qu'à toutes les époques de l'antiquité on confondait les couleurs d'une faible intensité lumineuse avec le noir, prennent à la lettre les épithètes qui n'étaient que des manières de parler chères aux poètes et autorisées dans un langage imagé. C'est flatter une jolie personne brûlée du soleil, de la préférer à une autre d'un teint plus blanc, en lui disant que la violette et la jacinthe, quoique foncées, sont spécialement recherchées pour les couronnes. Qu'on cherche à saisir l'esprit de la métaphore et qu'on ne se laisse pas égarer volontairement par la lettre; on aura garde de dire, avec Geiger et Magnus : « La couleur de certaines fleurs que notre œil mieux développé voit aujourd'hui comme bleues

faire dire aux anciens : ἴον λευκόν et ἴον μέλαν. Cette dernière dénomination était appliquée à la violette commune de couleur foncée, par opposition avec l'autre espèce à fleurs blanches.

Le comparatif μελάντερος était également pris avec une valeur relative. Les passages suivants de Théophraste (*Fragm.*, II, v, 30-31) sont d'autant plus concluants qu'il s'agit de pierres fines de diverses couleurs : Τοῦ γὰρ σαρδίου τὸ μὲν διαφανὲς, ἐρυθρότερον δὲ καλεῖται θῆλυ, τὸ δὲ διαφανὲς μὲν, μελάντερον δὲ καλεῖται ἄρσεν, « le sardium diaphane, mais d'une couleur rouge plus prononcée, est appelé femelle ; celui qui est aussi diaphane, mais d'une couleur plus foncée, est appelé mâle » ; καλεῖται δὲ καὶ κύανος ὁ μὲν ἄρρην, ὁ δὲ θῆλυς, μελάντερος δὲ ὁ ἄρρην, « il y a deux sortes de cyane, le mâle et la femelle ; le mâle est d'une couleur plus foncée ». Il est évident que, dans le premier cas, μελάντερος désigne une couleur rouge foncée; dans le second, il équivaut à bleu foncé.

ou violettes n'était point perçue en ces temps là comme bleue ou violette, mais avait uniquement l'apparence d'une teinte sombre plus ou moins foncée... Théocrite et après lui Virgile, pour trouver une excuse au teint hâlé et brûlé du soleil d'un beau visage, ont pu dire que les violettes aussi sont noires ainsi que l'hyacinthe » (1). Traduire Théocrite et Virgile littéralement, c'est aller contre la pensée des poètes et se mettre hors d'état de comprendre des vers inimitables et de belles images.

La preuve, du reste, qu'il en était ainsi, c'est que les anciens ne manquaient pas à l'occasion de parler un langage précis. Nous avons vu que Pindare et Théophraste reconnaissent aux violettes leur véritable couleur, en leur donnant l'épithète πορφυροῦς. On distinguait la violette proprement dite (ἴα πορφυρᾶ), et la *violette tricolore*, *viola tricolora* (Linné), communément appelée *pensée* (ἴων ξανθαῖσι καὶ παμπορφύροις ἀκτῖσι). Virgile compare la couleur violette de l'*aster amellus*, communément surnommé *œil du Christ*, à la couleur *pourpre de la violette noire :*

Est etiam flos in pratis cui nomen amello
Fecere agricolae, facilis quaerentibus herba.
Namque uno ingentem tollit de cespite silvam
Aureus ipse; sed in foliis, quae plurima circum
Funduntur, violae sublucet purpura nigrae.
(Virg., *Georg.*, IV, 271-275).

Le grec moderne, qui a hérité du langage expressif des anciens, présente aussi dans sa poésie populaire des images analogues à celles des anciens. En voici une qui a beaucoup d'analogie avec les images précédemment citées de Théocrite et de Virgile :

Μαυρυδερὴ σὲ εἴπανε, πολὺ σοῦ κακοφάνη.
Μαῦρα 'ν' καὶ τὰ γαρύφαλλα, πωλοῦνται μὲ τὸ δράμι,

« brune (littéralement noiraude) on t'a appelée, et tu t'en es fâchée; cependant les girofles aussi sont noires, et pourtant

(1) Magnus, *loc. cit.*

on les vend au drame » (1). Le poète a-t-il jamais prétendu que le teint d'une brune arrive à être noir et que les girofles soient noires aussi, et non d'un brun foncé ?

Qu'on se rappelle encore les vers de Molière, où noire se prend au sens de femme de race blanche au teint brun :

La pâle est au jasmin en blancheur comparable;
La noire à faire peur, une brune adorable
(*Misanthrope*, II, 5).

On trouve encore bien d'autres exemples dans les langues modernes où blanc et noir sont employés avec la signification de *clair* et de *foncé*. En voici quelques-uns tirés de la langue française : pain *noir*, pour pain *bis;* visage *noir*, mains *noires*, pour visage *hâlé*, mains *brunies du soleil*; linge *noir*, pour linge *sale*; viandes *blanches* (veau, porc, poulet) et viandes *noires* (gibier, etc.); monnaie *noire*, pour monnaie de cuivre, etc.

*
* *

Il nous reste à parler de l'épithète ὑακίνθινος. Elle non plus n'a de valeur chromatique ni chez Homère ni chez les autres auteurs grecs.

Elle se trouve deux fois dans les poésies homériques, à propos de la chevelure d'Ulysse, qu'Homère compare à la fleur d'hyacinthe : οὔλας ἧκε κόμας, ὑακινθίνῳ ἄνθεϊ ὁμοίας (*Od.*, VI, 231; XXIII, 158). Magnus et Geiger estiment que c'est bien avec la couleur de l'hyacinthe que se fait la comparaison : nouvel argument en faveur de leur théorie et, en particulier, de la confusion du violet avec le noir. Mais vraiment cette interprétation n'est pas heureuse. La comparaison ne se rapporte nullement à la couleur de la fleur, mais bien à la forme bouclée de ses grappes. Ὁμοίας, etc. explique l'épithète οὔλας, « bouclées » (2). Il faut traduire : *chevelure bouclée*, *semblable à la fleur d'hya-*

(1) Poids en usage en Orient, équivalant à 3 grammes.

(2) Sapho dit également ὑακινθίνων οἰῶν, *moutons hyacinthins*, métaphore qui a la signification de moutons *frisés* ou *bouclés*.

cinthe. Pierron dit très justement que « la comparaison porte sur la touffe, et non sur la couleur ». Cependant le professeur Mistriotis cherche à préciser et déclare que l'hyacinthe qui entre dans la comparaison homérique est de l'espèce jaune, puisque Homère donne ailleurs à la chevelure d'Ulysse l'épithète ξανθός (*Od.*, XIII, 399). Mais qu'Ulysse ait des cheveux blonds, cela n'enlève rien à notre interprétation. Le poète, en comparant les cheveux d'Ulysse à la fleur d'hyacinthe, veut simplement dire que son héros avait la chevelure bouclée comme les grappes de la fleur; que cette fleur soit bleue, violette ou jaune, peu importe. C'est donc bien à tort que Geiger (cité par Magnus) (1) dit que « dans l'*Odyssée* les cheveux d'Ulysse sont comparés à l'hyacinthe, et c'est à bon droit que les commentateurs grecs, auxquels cette vision n'était pas aussi étrangère qu'à nous, ont rapporté cette comparaison à la couleur de la fleur ».

Les auteurs anciens n'ont cependant pas manqué de nous faire savoir ce qu'ils pensaient de ces expressions poétiques que la critique moderne veut parfois prendre à la lettre. Lucien, entre autres, est très explicite : « Les poètes, dit-il, sont tellement irresponsables en ce qui concerne les comparaisons et les images, qu'Homère n'a pas hésité à louer ses déesses en tirant ses comparaisons d'êtres inférieurs. C'est ainsi qu'il a comparé les yeux d'Hèra à ceux du bœuf. Un autre a appelé Aphroditè ἰοβλέφαρον (2). Qui ne connaît, si peu familier qu'il soit avec les poésies homériques, l'*aurore aux doigts de rose?* » (Lucien, *Pro imaginibus*, 26).

Dans le même ouvrage (§ 5), Lucien parle d'une femme chauve qui, par plaisanterie, avait proposé aux poètes de faire l'éloge de la chevelure. « Bien qu'elle eût la tête en cet état, dit-il, elle entendait les maudits poètes, qui pourtant savaient qu'elle avait perdu les cheveux à la suite d'une longue maladie,

(1) Magnus, *Op. cit.*, p. 75-76.

(2) Lucien fait ici allusion à Pindare, ainsi que cela ressort d'un autre de ses livres, *Imagines*, 8. Hésychius traduit ἰοβλέφαρον par καλλιβλέφαρον, « aux belles paupières ».

parler de ses cheveux d'hyacinthe (ὑακινθίνους τὰς τρίχας αὐτῆς λεγόντων), lui orner la tête de tresses bouclées, καὶ οὔλους τινας πλοκάμους ἀναπλεκόντων) et comparer à des céleris des cheveux qui n'existaient même pas (καὶ σελίνοις τοὺς μηδὲ ὅλως ὄντας εἰκαζόντων). » L'adjectif ὑακίνθινος se rapporte encore ici à la forme bouclée de la fleur, non à sa couleur, et cela ressort d'une manière évidente de cette autre comparaison avec des céleris (1).

Nous pourrions encore citer Denys le Périégète, auteur d'un *Voyage de par le monde* en vers épiques, composé vers le Ier siècle de notre ère. Cet auteur emploie aussi l'expression homérique pour qualifier les cheveux des habitants de l'Inde :

Ἐειδομένας δ' ὑακίνθῳ
πιοτάτας φορέουσιν ἐπὶ κράτεσφιν ἐθείρας (v. 1112-1113),

« ils ont des chevelures épaisses semblables à la fleur d'hyacinthe ». Rien de plus explicite que le langage d'Aristainète (*Lettre à Philocalè*). Parlant de la chevelure de Laïs, il s'exprime ainsi : Ἡ δὲ κόμη φυσικῶς ἐνουλισμένη ὑακινθίνῳ ἄνθει, καθ' Ὅμηρον, ἐμφερής, « la chevelure, naturellement bouclée, ressemblait à la fleur d'hyacinthe, selon la comparaison d'Homère ». Aristainète nous montre péremptoirement que les anciens rapportaient la comparaison homérique à la forme bouclée, et non à la couleur de la fleur.

Les poètes modernes n'ont pas renoncé à ce genre de comparaison. Milton, entre autres, n'était pas choqué de cette image. Dans le *Paradis perdu*, il retrouve le langage homérique pour parler des cheveux d'Adam :

..... *And hyacinthing locks*
Round from his parted forelock, manly hung
Clustering (Chant IV, 301-303).

« Ses cheveux semblables à l'hyacinthe, partagés sur le devant, pendent en grappes d'une manière mâle ».

(1) Cette comparaison avec le céleri se trouve dans Théocrite : χαῖται δ'οἷα σέλινα περὶ κροτάφοισι κέχυνται, « les cheveux se répandent autour des tempes semblables à des céleris ». Cette expression a persisté jusqu'à nos jours ; on dit en grec moderne : μαλλιὰ σὰν σέλινα, « des cheveux comme des céleris ».

Il faut faire une place à part à l'épithète ἰόεις. Cette épithète n'a point pour radical ἴον, « violette », comme semblent le croire Geiger et Magnus, mais ἰός, « rouille » et plus particulièrement « venin ». D'où les expressions homériques ἰόεις σίδηρος, « fer rouillé, susceptible de se rouiller » ou « venimeux, donnant la mort », et ἰόεντα βέλη, « flèches empoisonnées ». Par ἰός les anciens désignaient encore la rouille de cuivre, le vert-de-gris, d'où l'expression ἰωμένα χαλκεῖα, « vases de cuivre oxydés » (Arist., *De coloribus*, III). Hippocrate désigne aussi par l'épithète ἰώδης (de ἰός, vert-de-gris) la couleur verdâtre de certaines évacuations : Ἤμεσε χολώδεα, ξανθὰ, ὑπόσυχνα μετ' ὀλίγον δὲ ἰώδεα. Littré traduit dans ce cas ἰώδεα tantôt par verdâtres (1), tantôt par matières érugineuses (2). Aujourd'hui encore on appelle ἰωμένον νόμισμα une pièce de monnaie couverte de vert-de-gris, et dans certains pays de la Grèce on appelle ἰωμένον πρόσωπον un visage verdâtre et par extension cachectique.

*
* *

Par l'étude qui précède, il est facile de se convaincre que le sens chromatique des anciens était très développé, même en ce qui concerne l'extrémité violette du spectre solaire et en général la couleur violette, désignée par les épithètes πορφυροῦς, ἁλιπόρφυρος et ἁλουργής, et que les composés de ἴον « violette » et les analogues — auxquels Geiger et Magnus donnent la signification de *noir*, pour soutenir que les anciens avaient une perception imparfaite des couleurs et confondaient en particulier la couleur violette avec le noir — n'ont jamais été employés, ni dans les temps homériques ni dans les temps classiques ni même dans une grande partie de l'hellénisme postérieur, avec

(1) Hippocrate, *Épidémies*, l. I, 6e malade (trad. Littré).
(2) *Ibid.*, l. III, Ire section, 3e, 4e, 12e malades; IIIe section, 3e malade (trad. Littré).

une valeur chromatique. Toutes les expressions où les partisans de l'évolution dans les temps historiques trouvent autant d'arguments pour défendre leur thèse étaient, à n'en point douter, en rapport avec l'esprit de la langue grecque, qui se plaisait aux images et aux métaphores. Ce caractère se rencontre aussi, mais avec une exubérance outrée, chez les autres peuples orientaux, dont l'imagination se livrait sans frein au plaisir de créer des images poétiques et des comparaisons extravagantes. Dans le *Cantique des Cantiques*, le sage Salomon compare la tête de sa bien-aimée au mont Carmel, ses dents à un troupeau de brebis qui reviennent de l'abreuvoir, c'est-à-dire de brebis aux dents blanches. Son cou est comme la tour de David ou bien comme une tour d'ivoire. Son nez est comme la tour du Liban qui regarde Damas, comparaison qui se rapporte à la ligne droite et régulière du profil de la tour. Son ventre est comme un monceau de froment environné de lis, comparaison qui se rapporte à la rondeur. Son nombril est comme une coupe faite au tour (1). On trouverait là bien d'autres comparaisons, plus étranges les unes que les autres pour notre esprit moderne. Malgré l'influence de l'esprit oriental, la race grecque a montré plus de finesse dans ses comparaisons. Autre milieu, autre caractère. Les images outrées, qui nous paraissent de prime abord ridicules, trouvent leur explication dans l'âme même des peuples orientaux : une imagination exubérante les pousse à des comparaisons grandioses qui portent la marque de pays aux hautes montagnes, aux étendues immenses et monotones. Elle s'oppose à la variété infinie du milieu grec, aux riants paysages qui inspiraient les poètes grecs depuis Homère et leur faisaient choisir leurs images avec une subtile finesse.

Dr N.-P. Bénaky (de Smyrne).

(1) *Cantique des Cantiques*, ch. IV, 4; ch. VI, 5; ch. VII, 1-5.

PETITES CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE DES SCIENCES

Les *Voumiki* d'Aristote.

Aristote, *Problem.*, XXV, 2 : « Διατὶ ἐν τοῖς ἕλεσι τοῖς παρὰ τοὺς ποταμοὺς γίνονται οἱ καλούμενοι βούμυκοι... ἔστι δὲ τὸ γινόμενον ψόφος ὅμοιος φωνῇ ταύρου... ἢ ὅτι ὅσοι ποταμοὶ λιμνάζουσιν εἰς ἕλη, ἢ ὅσα ἕλη λιμνάζονται, ἢ ὑπὸ θαλάττης ἀντικρούονται, ἢ τὸ πνεῦμα ἀφιᾶσιν ἀθροώτερον, ἐν τοῖς τοιούτοις γίνεται ταὔτο. »

Dans ce passage Aristote examine la cause des bruits qui se produisent dans les marais situés près des grands cours d'eau, et qu'on appelait des beuglements de bœuf.

M. A. Vercoutre (*Revue Scientif.*, t. IX, 1898, p. 808) dit que des mugissements de ce genre sont poussés par la grenouille-bœuf ou grenouille-taureau (*Rana Catesbiana*, Shem.) qui habite uniquement la partie orientale de l'Amérique, et il conclut qu'Aristote avait été en relations avec un voyageur qui connaissait l'Amérique du Nord (v. aussi *Revue Scientif.*, t. X, 1898, p. 125 et 319).

Mais nous avons entendu des bruits semblables à Lesbos dans les marais de Larissa, près du golfe de Yera, pendant l'année 1905. Ces marais de Mételin, situés près de cours d'eau, sont en communication souterraine avec la mer. Il me semblait que ces bruits de Larissa avaient une cause hydrostatique — une absorption d'eau, — c'est-à-dire une cause semblable à celle qu'Aristote soupçonne dans le passage ci-dessus.

Le vase de cire d'Aristote.

Aristote, *Météor.*, II, 3, p. 358 (éd. Bekker) : « Ἐάν τις ἀγγεῖον πλάσας θῇ κήρινον εἰς θάλατταν, περιδήσας τὸ σθόμα... τὸ εἰσιὸν διὰ τῶν τοίχων τῶν κηρίνων γίνεται πότιμον ὕδωρ. » V. aussi *Hist. Animal.*, IX, 2, p. 590.

D'après ce passage, on peut adoucir l'eau de mer, en la filtrant dans un vase de *cire*. Mes expériences sur cette assertion d'Aristote ont donné des résultats négatifs, et j'en fait mention dans mon mémoire sur les eaux potables chez les anciens (Ἀθηνᾶ, 1901, p. 414).

Plus tard M. le professeur H. Diels (*Hermes,* t. XL, 1905, p. 310) et dernièrement M. le professeur Edmund O. v. Lippmann (*Chem. u. Alchem. aus Aristote,* dans l'*Archiv für Geschichte d. Naturw.*, t. II, 1910, p. 233-300; *Chim. Zeitung,* 1911, p. 629 et 1189) ont traité la même question en supposant que la leçon : *vase de cire* ἀγγεῖον κήρινον provient de : ἀγγεῖον κεράμινον vase d'argile, qui peut en effet servir à filtrer les eaux. La correction a un air de vraisemblance. Galien parle déjà de cette filtration par un vase d'argile dans son traité *De medic. simplis*, A, b, 401. Mais il y avait, en tout cas, chez les anciens une légende sur la *cire* considérée comme épuratrice de l'eau de mer (v. aussi Plutarch., *Quaest. Nat.*, p. 911 E; Pline, *Hist. Nat.*, 31, 37), et c'est de cette légende que parle Aristote. En outre, le mot πλάσας qu'Aristote ajoute veut dire, je crois, qu'il s'agit d'une matière, qui n'est pas employée pour la fabrication des vases, et que par conséquent l'expérimentateur doit lui-même *façonner* un pareil vase de cire pour son expérience. On ne doit donc pas chercher, par une interprétation *réelle* de ce passage, à remplacer κήρινον par un autre mot, quel qu'il soit.

Deux vents de Lesbos.

Aristote, *Fr. Phys.*, 350, 3 (éd. Rose) : « Καικίας οὗτος ἐν μὲν

Λέσβῳ καλεῖται Θηβάνας · πνεῖ γὰρ ἀπὸ Θήβης πεδίου τοῦ ὑπὲρ τὸν Ἐλαϊτικὸν κόλπον τῆς Μυσίας, ἐνοχλεῖ δὲ τῶν Μυτιληναίων λιμένα, μάλιστα δὲ τὸν Μαλόεντα · παρά δέ τισι Καικίας, ὃν ἄλλοι Βορρᾶν οἴονται εἶναι. »

Aristote, *Fr. Phys.*, 350, 2 : « Θρᾳκίας, ἐν δὲ Εὐβοίᾳ καὶ Λέσβῳ Ὀλυμπίας, τὸ δὲ ὄνομα ἀπὸ τοῦ Πιεριοῦ Ὀλύμπου · ὀχλεῖ δὲ Πυρραίους. »

Neumann-Partsch, dans leur *Physikalische Geographie von Griechenland,* 1885, p. 107, écrivent qu'on ne pourra pas dire quels sont ces deux vents de l'île de Lesbos, tant qu'on n'aura pas fait d'observations sur les lieux.

Je viens ici faire connaître ces observations. Le vent *Thèbanas*, qui infeste le port septentrional de Mételin est le vent du *Nord-Est*, soufflant du mont Ida de l'Asie-Mineure, et le vent *Olympias*, qui balaie le golfe de Kalloni (sur le bord occidental duquel était située l'ancienne ville de Pyrrhas) est en réalité le vent du *Sud-Est* ou sirocco — ou en général tout vent du Sud — provenant du mont Olympos de Lesbos, et non pas le vent du Nord-Ouest (*maëstro*) du mont Olympos de la Piérie.

Une docimasie des eaux par le vin.

Hippocrate, *Des airs, des lieux* etc., III, 36 (éd. Coray) : « Ἄριστα δὲ (ὕδατα) ὁκόσα ἐκ μετεώρων χωρίων ῥέει καὶ λόφων γεηρῶν · αὐτά τέ γάρ ἐστι γλυκέα καὶ λευκά, καὶ τὸν οἶνον φέρειν ὀλίγον οἷά τέ ἐστι. »

Coray, dans son édition de ce traité d'Hippocrate (t. II, p. 111) traduit ainsi le passage καὶ τὸν οἶνον φέρειν ὀλίγον οἷά τέ ἐστι : « Il ne faut qu'une très petite quantité du vin pour les altérer ».

Après expérience je donne au passage l'explication suivante. C'est un fait connu que la couleur rouge du vin est due à l'œnocyanine, qui, en présence des bases, prend une coloration verte. C'est pour cela que l'eau douce, c'est-à-dire l'eau qui *ne contient pas de substances basiques* se colore *facilement en*

rouge par l'effet de quelques gouttes de vin (= τὸν οἶνον φέρειν ὀλίγον οἷόν τέ ἐστι), tandis qu'à l'eau dure il en faut un plus grand nombre pour qu'elle prenne cette coloration, parce que les substances basiques en suspension décolorent une première partie du vin, proportionnellement à leur quantité, — ce qui donne à l'eau une légère teinte verte.

Cette docimasie des eaux potables par le vin rouge — que nous pouvons employer encore aujourd'hui — est analogue à l'analyse volumétrique de la chimie à l'aide des indicateurs, et elle était sans doute usitée par les médecins, que préoccupait fort la qualité de l'eau potable destinée à leurs malades.

Théophraste et Sophocle.

Théophraste, *Des vents*, 58 : « Οἷον αἱ ῥηγνύμεναι χορδαὶ καὶ οἱ ψόφοι τῶν κεκολλημένων καὶ ὅσα ἄλλα συμβαίνει, διυγραινομένων καὶ ἀνιεμένων, οἷον περὶ τὴν τοῦ σιδήρου κατεργασίαν. »

Le passage fait allusion sans doute au *cri* du fer quand on le trempe, lequel cri est dû, d'après ce passage de Théophraste, à l'ἄνεσις, au *délassement* du fer. Alors, ne pouvons-nous pas trouver dans ces mots de Théophraste (ἄνεσις = θήλυνσις) l'explication du passage fameux de Sophocle (*Ajax*, 650)? — V. l'histoire de ce passage de Sophocle dans Blümner, *Technol. und Terminol. d. alt. Griech.*, IV, 345.

Dr Michel Stephanides.

Athènes, 1914.

———

OBSERVATIONS SUR LES PROLOGUES

D'*ION* ET DES *BACCHANTES*

Quand on compare les prédictions d'Hermès dans le prologue d'*Ion* au déroulement ultérieur du drame, un passage nous arrête particulièrement. Le dieu annonce qu'Apollon donnera son propre fils à Xouthos en déclarant qu'il est né de celui-ci, afin que l'enfant, « *après être allé* dans la demeure de sa mère, soit reconnu par elle... »

(71- μητρὸς ὡς ἐλθὼν δόμους
72) γνωσθῇ Κρεούσῃ..

Or la reconnaissance, on le sait, se fait à Delphes même : elle se développe en cet admirable chant alterné (1439-1509) qui est un des chefs-d'œuvre de l'art lyrique d'Euripide.

Comment résoudre cette contradiction ? On peut — c'est un moyen qu'on a toujours à sa disposition — corriger le texte et changer le rapport des deux verbes : c'est ainsi que Vitelli propose d'écrire ἔλθῃ et γνωσθείς. Mais la correction est arbitraire, n'a aucune justification paléographique, et je crois que là, comme ailleurs, si un peu de réflexion nous éloigne du texte, plus de réflexion nous y ramène. Hermès, notre προλογίζων, prédit l'avenir, et nous révèle les intentions d'Apollon. Le fait-il en vertu de sa prescience divine ? Nous n'avons aucune raison de le croire. Il connaît le passé mieux que personne, puisqu'il a été le confident de son frère et qu'à sa prière

il a transporté l'enfant de Créuse au temple de Delphes. Il sait, d'autre part, que Créuse a été donné en mariage à Xouthos, que ce ménage est sans enfants et vient demander à l'oracle de Delphes si son vœu sera réalisé. Hermès, qui est un Grec subtil, ne doute pas que ce voyage ait été machiné par Apollon : c'est lui, dit-il, qui a conduit ainsi les événements, et il ajoute non sans malice, κοὐ λέληθεν, ὡς δοκεῖ « et ceci ne se passe pas à mon insu, comme il le croit (1) ». Dès lors Hermès peut sans aucune peine prévoir la suite des événements : lorsque Xouthos viendra consulter le dieu, celui-ci aura beau jeu pour faire entrer son enfant au foyer de Créuse : il lui suffira d'user habilement — ou, pour mieux dire — d'abuser de sa fonction de prophète : il fera croire à Xouthos qu'Ion est son fils. Et qu'arrivera-t-il, *vraisemblablement*, par la suite ? Ion ira prendre place au palais de Xouthos comme prince héritier, et là Créuse ne pourra manquer de reconnaître son fils. Ainsi ce n'est pas par sa prescience divine qu'Hermès nous annonce ici la suite des événements : aussi bien cette prescience a-t-elle ses limites : les dieux peuvent se dissimuler les uns aux autres leurs intentions : c'est ce qu'espérait Apollon comme le marque le passage cité plus haut, κοὐ λέληθεν, ὡς δοκεῖ. Mais ce qu'Apollon a voulu cacher, le flair subtil d'Hermès l'a démêlé sans peine. Ce n'est pas que le prologue de notre tragédie ne contienne aucune prédiction proprement dite. Hermès est le premier des dieux à saluer le fils d'Apollon du nom d'Ion qu'il doit porter (v. 80-1); le poète, en effet, veut faire connaître le nom du personnage avant son entrée en scène ; il pouvait non moins aisément faire annoncer par Hermès la tentative criminelle de Créuse et la reconnaissance qui la suit : c'est à bon escient qu'il ne l'a pas fait, et nous en verrons bientôt la raison. Mais, tout d'abord, un passage de l'*exodos* est à rapprocher des vers 71-2 : Athéna nous dit

(1) Herwerden entend ainsi, avec pleine raison, et rejette l'interprétation « Il n'a pas oublié son fils, comme on le pense ». Il faudrait λέλησται.

qu'Apollon ne voulait pas que le secret de la naissance de son fils fût révélé à Delphes, mais seulement plus tard, à Athènes (1).

L'oracle rendu à Xouthos et la prétendue perfidie du roi ont été révélés à Créuse par les femmes de sa suite (v. 1563 : ἀνεῴχθη πρᾶγμα μηνυθὲν τόδε) : dès lors, Apollon a dû s'ingénier à sauver (μηχαναῖς ἐρρύσατο) la mère et le fils qui allaient périr sous les embûches ou par les coups l'un de l'autre.

Ainsi Apollon a dû, en quelque sorte, improviser un nouveau plan : inspirée par lui (2), la Pythie apporte la corbeille où Ion fut exposé et qui amène la reconnaissance.

Cette conjecture d'Hermès que l'événement ne réalisera pas a pour effet de laisser intact, en grande partie, l'intérêt de curiosité. Et si le prologue nous donne quelques indications utiles, il ne nous apprend rien de ce qui constitue essentiellement la valeur et l'intérêt dramatiques de la pièce. Révélations du chœur, jalousie de Créuse, une mère voulant tuer son fils, un fils près de donner la mort à sa mère, tout cet admirable mélodrame, si habilement agencé et machiné par Euripide, n'est en aucune façon révélé d'avance au spectateur. Et, à tout prendre, si nous examinons le contenu du prologue nous constatons que toute sa valeur utile se réduit à une seule indication : le secret de la maternité de Créuse. Que l'auteur fît un prologue ou une exposition à la manière des modernes, cette indication devait, de toute nécessité, nous être donnée dès le commencement de la pièce. Supposons, en effet, que Xouthos reçoive la réponse de l'oracle sans que nous sachions rien de la vérité : la scène entre le père et le fils aura pour sûr effet de nous fourvoyer, et si une scène suivante vient nous remettre en bonne voie, nous éprouverons une simple surprise dont l'intérêt dramatique sera nul; car au théâtre, l'étonne-

(1) V. 1566-8 :

ἔμελλε δ' αὐτὰ διασωπήσας ἄναξ
ἐν ταῖς Ἀθήναις γνωριεῖν ταύτην τε σήν,
σέ θ' ὡς πέφυκας τῆσδε καὶ Φοίβου πατρός.

(2) V. 1347-1353.

ment même doit nous trouver préparés. Lessing pensait que l'intérêt d'*Ion* serait bien moindre si le spectateur n'était prévenu par Hermès des liens qui unissent le néocore à Créuse, et que les révélations du prologue répondent à une conception raffinée du drame (1). C'est une thèse soutenable. De toute façon, le secret de la maternité de Créuse doit être révélé dès le commencement de la pièce : c'est l'indication essentielle du prologue, et, en fin de compte, la seule qui soit nécessaire.

Si là se borne l'utilité de ce prologue, elle peut paraître assez mince. Mais ce que nous avons appelé la « conjecture » d'Hermès est autre chose qu'un petit jeu d'esprit. Elle ne nous montre pas seulement que le fils de Maia sait n'être pas la dupe de son frère : le poète lui assigne, croyons-nous, un tout autre objet. Euripide n'est pas le premier à traiter le sujet d'*Ion ;* nous ne savons rien de l'affabulation des tragédies qui ont précédé la sienne, mais il est vraisemblable que, dans la tradition courante, la reconnaissance d'Ion et de Créuse avait lieu dans le palais de Xouthos, à Athènes. En faisant conjecturer par Hermès la tradition familière aux Athéniens, Euripide attire l'attention sur la forme nouvelle qu'il va donner à la légende : l'originalité de son scénario en est, en quelque façon, soulignée : son drame ménage au spectateur une surprise : la scène est à Delphes (il n'est nullement certain qu'il en fût ainsi dans la Κρέουσα de Sophocle), et c'est au temple de Delphes que Créuse va reconnaître son fils.

*
* *

Lorsqu'une légende est fixée sous une certaine forme par un chef-d'œuvre, cette forme garde sur notre imagination un tel ascendant qu'elle tend à nous apparaître désormais comme la seule possible. Faute de savoir échapper à cette emprise, on court le risque de lire dans les textes ce qui ne s'y trouve pas.

(1) H. D. XLIX, 16 oct. 1767.

Le sujet d'*Ion* pourrait en servir d'exemple. Welcker, obsédé par le drame d'Euripide, ne semble pas mettre en doute que la scène de la Κρέουσα de Sophocle soit à Delphes (1). Et pourtant, si nous lisons sans prévention le peu de fragments qui nous reste de cette tragédie, nous ne trouvons aucune raison sérieuse de le tenir pour certain. Les vers du fragment 327 (Nauck) sont prononcés, nous dit-on, par le chœur des femmes qui ont suivi Créuse à Delphes : la pensée qu'il exprime garde toute sa vérité à Athènes (2) ; dans le fragment 328, un personnage justifie auprès d'un roi son amour du gain :

Καὶ μή τι θαυμάσῃς με τοῦ κέρδους, ἄναξ,
ὧδ' ἀντέχεσθαι...

On en a conclu que celui qui parle ici est le jeune sacristain de Delphes. Simple conjecture, qu'on appuie surtout de passages tirés d'Euripide; au surplus, ce fragment rappelle le style d'Euripide beaucoup plus que celui de Sophocle. Meineke l'a déjà fait observer. Enfin, le fragment 329 où le jeune Ion, nous dit-on, vante la vie simple qu'il mène au temple est un pastiche de Théognis que Bernhardy trouvait raboteux (*holprig*) et indigne de Sophocle. Fût-il de lui, rien n'empêche que ces vers soient prononcés à Athènes : si le prétendu fils de Xouthos, installé comme prince héritier, dans le palais des Érechthéides, est en butte à la haine d'une marâtre, il peut, avec mélancolie, vanter la vie simple qui est, à ses yeux, le vrai bonheur. Euripide lui fait appréhender à Delphes les dangers où va l'exposer sa nouvelle fortune (3) : de même, à Athènes, le jeune prince peut opposer à l'opulence qui l'entoure les biens plus solides qui rendent heureux.

(1) *Die griech. Tragödien*. 1e Abteilung, p. 391 et suiv. « Der Chor bestand, wie bei Euripides, aus den *von Athen nach Delphi mitgebrachten* Dienerinnen der Kreusa.
... Ein Gespräch des Xouthos *der mit ihr nach Delphi gekommen war.* »

(2) οὔτε γὰρ γάμον, φίλαι
οὔτ' ἂν ὄλβον ἔκμετρον
ἔνδον εὐξαίμαν ἔχειν·
φθονεραὶ γὰρ ὁδοί.

(3) V. 585 et suiv.

Il faut donc reconnaître que les fragments de la Κρέουσα de Sophocle ne nous autorisent aucunement à admettre que la scène de ce drame était à Delphes. Qui nous dit que ce ne fût pas là, précisément, l'originalité de la pièce d'Euripide? Car, si l'on sait se défaire de la prévention dont je parlais tout à l'heure, on peut concevoir sans peine que la pièce se passe à Athènes. Le prologue pouvait nous montrer, par exemple, Créuse et les femmes du chœur attendant le retour de Xouthos qui est allé consulter l'oracle d'Apollon (Créon est attendu de même dans la première scène d'*Œdipe-Roi*). Après l'arrivée de Xouthos et d'Ion se développe toute la matière dramatique contenue dans le sujet, c'est-à-dire la haine et la machination de Créuse et la reconnaissance de la mère et du fils. Cette reconnaissance peut se faire à Athènes aussi aisément qu'à Delphes; chez Euripide, c'est Hermès qui a transporté à Delphes l'enfant abandonné par Créuse. Ce peut être également un personnage qui se retrouve au moment opportun et vient aider au dénouement, comme le vieil esclave qui sauva les jours d'Œdipe en le donnant à un homme qui devait l'emporter dans son pays (1). Ces très simples hypothèses nous montrent qu'il n'est nullement nécessaire que le drame se déroule à Delphes; la vie malheureuse qu'Ion pressentait dans le passage rappelé plus haut peut être celle-là même qu'on lui voyait mener dans l'œuvre d'un autre tragique.

Un passage de la pièce d'Euripide auquel on ne s'est pas assez arrêté, selon nous, est à cet égard très intéressant. Créuse ordonne au vieillard de faire périr le fils de Xouthos. « Où et comment? », dit le vieillard, « parle et j'agirai (2) ». — « A Athènes, quand il sera arrivé dans ma maison ». — « *Ton projet n'est pas bon*; je le blâme comme tu blâmais le mien ». Et le vieillard montre à Créuse que sa ruse criminelle peut s'ourdir à Delphes avec plus de sûreté qu'à Athènes. Ne pour-

(1) *Œdipe-Roi*, v. 1178-9 : ὡς ἄλλην χθόνα δοκῶν ἀποίσειν, αὐτὸς ἔνθεν ἦν.
(2) V. 1020 sqq. et suiv.

rait-on pas croire qu'ici comme dans *Électre*, mais d'une touche plus délicate et légère, Euripide marque la supériorité de son invention dramatique sur celle de ses devanciers? Il ne nous semble pas trop aventureux de le penser, comme il n'était pas trop présomptueux au poète de le faire; car, en développant à Delphes même son action tragique, Euripide ne trouvait pas seulement l'occasion de scènes pittoresques, par exemple de celle où les deux demi-chœurs admirent les monuments de l'enceinte sacrée (le 4e mime d'Hérondas en sera, pour ainsi dire, une transposition naturaliste); il y gagnait surtout de condenser l'action de son drame et d'en rendre l'effet plus puissant.

*
* *

Notre interprétation de cette conjecture d'Hermès non vérifiée par l'événement semble trouver une confirmation dans le prologue des *Bacchantes*.

Aux vers 50-2 de ce prologue, Dionysos déclare que, si les Thébains prennent les armes pour ramener les Bacchantes de la montagne, il engagera la lutte en se mettant à la tête des Ménades :

ἢν δὲ Θηβαίων πόλις
ὀργῇ σὺν ὅπλοις ἐξ ὄρους Βάκχας ἄγειν
ζητῇ, ξυνάψω Μαινάσι στρατηλατῶν.

On a trouvé singulier qu'Euripide fît prévoir par son personnage une hypothèse qui ne devait pas se réaliser dans la tragédie. Bruhn a vu là l'indice d'un remaniement de la pièce : Euripide en aurait modifié le dessein primitif et aurait négligé de biffer ensuite le passage qui s'y rapportait. Cette hypothèse, pour plus d'une raison (1), me paraît assez peu probable; il est plus simple d'admettre qu'Euripide a mentionné comme

(1) La négligence, en effet, serait assez étrange. Au surplus, il ne s'agirait pas d'un *remaniement* de la pièce, mais d'une conception tout à fait différente, et il faudrait admettre ou bien qu'Euripide a entièrement refait sa pièce, ou qu'il avait écrit son prologue avant tout le reste, ce qui est peu croyable.

une éventualité possible la forme la plus accréditée de la légende. Cette expédition armée est, on le sait, rappelée dans un passage des *Euménides* (1) :

Βρόμιος ἔχει τὸν χῶρον, οὐδ' ἀμνημονῶ
ἐξ οὔτε Βάκχαις ἐστρατήγησεν θεός,
λαγὼ δίκην Πένθει καταρράψας μόρον (2).

Euripide trouve un double intérêt à la mentionner dans son prologue : il remet en mémoire à ses auditeurs des imaginations familières, en même temps qu'il leur ménage une surprise ; car la légende du combat semble avoir été tout à fait distincte de la méprise tragique, et, dans cette version même, le motif du déguisement paraît être une innovation d'Euripide. Notre commentaire des deux vers inattendus et suspects du prologue des *Bacchantes* avait déjà paru convaincante à un critique qui a récemment étudié le « problème » de cette tragédie, M. Nihard (3). Le passage du prologue d'*Ion* que nous avons commenté vient de nous mettre en présence d'un procédé tout à fait analogue, et les deux interprétations semblent se prêter un mutuel appui.

Nous pouvons faire observer, pour finir, que dans l'un et l'autre cas l'intérêt de curiosité est grandement ménagé : il reste pour ainsi dire entier, en ce qui regarde les moments les plus tragiques de la pièce. Il y a là une question importante et vaste que nous ne prétendons pas traiter ici : les procédés que nous venons de signaler pourraient être d'un certain intérêt à qui voudrait l'étudier dans son ensemble.

Georges Dalmeyda.

(1) V. 24-6.

(2) Est-ce la version du combat qu'Eschyle avait suivie dans son *Penthée* ? Nous ne saurions l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que l'affabulation de la pièce peut être singulièrement différente selon qu'on adopte l'une ou l'autre forme de la légende.

(3) *Le problème des Bacchantes d'Euripide*, p. 82-3.

LES FERMIERS THESPIENS

L'inscription de Thespies publiée par M. Colin dans *BCH.* XXI, p. 553 ss., n° 2, se compose de deux parties : un ψάφισμα réglant la réadjudication ou ἀναμίσθωσις des pâturages publics et une liste de fermiers. C'est cette seconde partie qui fera l'objet de cette note.

Les fermiers de 25 parcelles ou τόμοι sont disposés dans l'ordre géographique. A propos de chacun d'eux sont données les indications suivantes :

1° Il est spécifié qu'il s'agit d'un nouveau locataire ou qu'il y a seulement renouvellement de bail. Quelquefois on note que le nouveau locataire est successeur de l'ancien; dans ce cas, il conserve les privilèges de celui-là ; en d'autres termes, nous avons ici affaire à une des espèces de bail héréditaire, à l'emphytéose, mais sans droit d'aliénation à des personnes non liées par la parenté. — 2° Le document nomme les garants, προστάται (1 ou 2 noms). — 3° Au cas où le locataire est un mineur ou une femme, mention est faite de ses assistants ou πάροντες (le mari ou trois amis).

M. Colin a répondu à la plupart des questions que fait naître la lecture de notre inscription. Cependant il reste quelques doutes que M. Colin n'a pas levés.

D'abord on pourrait conclure de ses paroles que, si tous les locataires sont des Béotiens, cette communauté d'origine est tout accidentelle. D'autre part, comment se fait-il que l'un des locataires ne soit pas thespien, comme tous les autres, mais thébain ?

Pour expliquer cette singularité il est nécessaire de voir quelles sont les personnes qui jouissaient du droit de propriété immobilière en Béotie. Qu'on examine les décrets béotiens de proxénie; on constatera deux faits contradictoires. A mesure qu'une ville étrangère est plus proche de la Béotie, les décrets de proxénie accordés par les cités béotiennes aux citoyens de cette ville deviennent plus nombreux. On devrait donc s'attendre à ce que les bénéficiaires de ces décrets soient citoyens dans les diverses cités béotiennes. Or, des décrets de cette espèce, il n'en existe guère (1).

Comment cette contradiction peut-elle être résolue? La question s'éclaircit, si l'on fait attention à l'inscription de Tanagra publiée par M. Th. Reinach (*REG*, XII, p. 71, l. 16). On y voit une expropriation de terres au profit de la cité de Tanagra s'effectuer κὰτ τὸν νόμον τὸν κυνὸν Βοιωτῶν. Il y avait par conséquent, selon M. Reinach, parmi les propriétaires expropriés des Béotiens non tanagréens. Donc les Béotiens avaient, en vertu de la constitution fédérale, la γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησις καὶ ἀσυλία dans la confédération entière sans avoir reçu la proxénie. On peut douter qu'il y ait des cas de proxénie accordée par une cité béotienne à des membres d'une autre cité de la confédération avant l'époque romaine. S'il y en a

(1) Comme exceptions à cette règle figurent les inscriptions *IG*, VII, 2708, 3059, que Dittenberger attribue d'ailleurs à l'époque romaine, où la fédération béotienne s'était déjà dissoute, ensuite les inscriptions publiées dans *BCH* XXIII, 90 ss., nº III § 5 et IV § 1 (dont la première au moins peut être attribuée à l'époque romaine) et enfin l'inscription de Chorsies *IG*, VII, 2383, si le supplément de M. Gaheis (*Wiener Studien*, XXIV, 1902, 279 ss.) a raison et si le personnage honoré était en effet Κάπων Βροχάο [Θισβεύς]. Il est vrai, que dans l'inscription de Thisbé *IG*, VII, 4139, il est fait mention de Βροχᾶς Κάπωνος Θισβεύς, qui est probablement fils ou arrière-petit-fils de notre Κάπων Βροχάο, parce que le nom de Βροχᾶς est tout à fait rare, et même ne se rencontre qu'ici. J'ajouterai pour ma part, que l'inscription funéraire de Thisbé *IG*, VII, 2355 (Κάπω[ν] χαῖ[ρε], Βρό[χιλλα] χαῖρε) appartient sans doute à des membres de cette famille. Cependant, le supplément [Θισβεύς] ne me paraît pas nécessaire : Kapon, au moment où il reçut la proxénie des Chorsiens, était, je crois, un métèque de Thisbé (les prêteurs d'argent faisaient généralement partie de cette classe); il a pu recevoir plus tard la πολιτεία à Thisbé en récompense de ses libéralités, et ses enfants sont déjà connus comme citoyens de cette ville.

eu, ils étaient très rares, et la proxénie était accordée *honoris causa* : les privilèges conférés étaient purement fictifs (1).

Ainsi, les Béotiens jouissaient incontestablement du droit de propriété immobilière dans toutes les cités de la confédération, tandis que les étrangers ne recevaient ce droit que dans des cas exceptionnels, en devenant proxènes. Il faut croire que le droit d'emphytéose, qui se rapproche tant du droit de propriété qu'il est nommé par les pandectistes du moyen âge *dominium utile*, était assujetti aux mêmes règles que le droit de propriété. C'est pourquoi il n'est pas très surprenant qu'au nombre des emphyteutes nous trouvions un Thébain parmi les Thespiens, tandis que nous ne rencontrons parmi les locataires aucun étranger non béotien.

Maintenant, arrêtons-nous à la question du nombre de garants-προστάται. M. Colin dit que le nombre de προστάται est d'un ou de deux, sans qu'on distingue aucun principe qui fasse varier ce nombre. Mais il me semble que M. Colin n'a pas raison. En effet, partout où le locataire est un *Thespien majeur*, il n'est nommé qu'un garant. Sur seize locataires désignés par l'inscription, il y en a cinq qui ne sont pas des Thespiens majeurs (les locataires des τόμοι 2; 6 et 8; 13 et 15; 18 et 20; 21 et 23).

Quatre de ces cinq locataires ont chacun deux garants; c'est pourquoi je suppose que la présence de deux garants était exigée dans les cas suivants :

1° Quand l'exécution était particulièrement difficile. Ce cas se présentait quand le locataire n'était pas thespien. On peut supposer, en effet, que, si le débiteur en retard comptait parmi ses sujets, la cité avait le droit d'exécution parée sur toute sa propriété (πράττειν καθάπερ ἐκ δίκης ἐκ τῶν ὑπαρχόντων πάντων; cf. Beauchet, *Le droit privé,* III, 283; *Inscr. jur. gr.*, I,

(1) Cf. les inscriptions réunies dans *BCH*, XXIX, 201 ss., où les Déliens confèrent la proxénie et les privilèges y attachés à des citoyens déliens. Ce décret, sans aucun doute possible, est exclusivement honorifique et n'accorde aucun droit réel.

N° XIII *bis*; *BCH*, V, p. 165); tandis que, si le locataire n'était pas thespien, une procédure judiciaire était probablement nécessaire en cas d'insuffisance de l'ἐνεχυρασία τοῦ τόμου τῆς μισθώσεως. Nous nous trouvons en présence d'un pareil cas dans le τόμος 2, où le locataire est thébain ; les garants sont ici au nombre de deux.

2° Quand le locataire n'avait pas la capacité d'agir en personne indépendante, sans protecteur. C'est le cas des mineurs (τόμοι 13 et 15) ou des femmes (τόμοι 6 et 8, 18 et 20, 21 et 23). Mais comment doit-on expliquer que, dans l'un des cas où la locataire est une femme mariée (τόμοι 21 et 23), il se présente seulement un garant, tandis que, dans un autre tout semblable (τόμοι 18 et 20), il y en a deux? C'est que la situation juridique de la femme mariée diffère de celle de la femme non mariée et de celle du mineur : pour rendre valables les contrats conclus par elle, l'assistance de son κύριος est nécessaire, tandis que la femme non mariée ou le mineur doit être assisté de trois amis. La femme mariée doit avoir seulement un garant, parce qu'elle a déjà dans son κύριος un garant nécessaire. Voilà pourquoi dans les τόμοι 18 et 20 sont nommés deux garants, dont l'un est le mari de la locataire (Ἀρχίας), et dans les τόμοι 21 et 23 il n'est nommé qu'un seul garant : le mari de la locataire Phrounikhia, Myson, παρεῖς dans le contrat, était nécessairement, en vertu de la loi, son deuxième garant et, par conséquence, son nom pouvait être sous-entendu sur la liste de garants.

S. Louria.

UNE ÉPIGRAMME FUNÉRAIRE DE THÈBES

Je dois à mon vieil ami Daninos Pacha l'estampage d'une inscription grecque métrique qui se trouvait récemment chez un antiquaire de Louqsor et dont la provenance thébaine est presque certaine. Le texte, en distiques élégiaques, est gravé sur deux colonnes. La première compte six distiques à peu près intacts. La seconde en comptait probablement un de plus (on aperçoit des traces du 13e vers); mais il ne subsiste que les premières lettres (7 ou 8) de chacune de ses lignes, et il est inutile de chercher à les restaurer.

L'écriture avec ses formes capricieuses (E à côté de Є, Σ à côté de C, Ω et W, M cursif et arrondi, etc.), l'emploi, dans un cas (vers 6) de l'*iota* adscrit, dénotent une époque de transition, apparemment le règne d'Hadrien. Les nombreuses incorrections métriques et grammaticales doivent être mises sur le compte, non de l'époque, mais de l'ignorance de l'auteur. Plusieurs de ces fautes semblent indiquer qu'il s'inspire d'un modèle antérieur, en changeant les noms et les circonstances, sans souci de faire accorder ces changements avec le mètre.

L'inscription est funéraire. Le défunt, un jeune homme enlevé avant vingt ans et qui ne dit pas son nom, est censé prendre la parole. Il adresse à son père, et par celui-ci à sa mère, les consolations d'usage dont la banalité n'est pas toujours relevée par l'élégance ou le piquant de l'expression.

Col. I. Ὦ πάτερ, εἴ με ποθεῖς, μεταθοῦ τῆς λύπης, ἱκετεύω ·
ῥητὸν γὰρ δάνος ἦν τοῦθ' ὅπερ εἶδα φάος.

ἴσοιδε (*sic*) τοῦτο σαφῶς, ὅτι τοῦτο πεπρωμένον ἦν μοι
γεννηθέντι θανεῖν εἴκοσι πρὶν ἐτέων.
5 ἔγγυς μὲν ναίω Δημητρίου τοῦ Φιλαδέλφου,
νῦν τὸν ἴσον τούτωι χῶρον ἄλυπον ἔχων ·
ἡ Λήθη δέ μ' ἔπαυσε σαφῶς χαλεπῶν δὲ μεριμνῶν ·
σοὶ δὲ παραινετικῶς τοῦτο, πάτερ, προλέγω ·
δεῖ γὰρ πάντας ὑπὸ φθιμένοις ζωοὺς καταβῆναι ·
10 ἤγουν μοι πείθη καὶ σὺ μετέλθε γο[ῶ]ν,
μητρὶ φίλην (*sic*) δὲ πάραινε πέρας λύπας ἀποθέσθαι
η...ν------- να----- απ----------

Col. II. Τοῦτο γὰρ ο[--- | ῥητῶς γὰ[ρ--- | ἡ γὰρ παιδ[--- | κλαίων
αν[--- || ἀλλὰ θεσ[--- | τῆς νεότη[τος--- | μηδὲν [--- | ἤδη γὰρ [--- |
ΤΙΤΑΝΟΥ [--- || ῥητω[--- | ἴσθι δὲ κ[--- | εἰ δὲ βα[--- | ..εισ---

NOTES

Vers 1. L'article τῆς rend le vers faux. — μετατιθέναι avec le génitif signifie « changer de », ce qui ne répond pas exactement à la pensée de l'auteur.

2. Cf. Kaibel, *Epig.* 613, πνεῦμα λαβὼν δάνος οὐρανόθεν.

3. ΙΣΟΙΔΕ itacisme pour εἴσιδε.

5. Vers faux. Il serait juste avec Πτολεμαίου (au lieu de Δημητρίου) et c'est peut-être ce nom qu'on lisait dans le modèle démarqué par notre auteur. Mais s'agissait-il vraiment du roi Ptolémée II Philadelphe?

6. τούτωι, noter l'iota adscrit (à côté de πείθη, vers 10).

7. Le second δὲ est une cheville métrique qui fausse la construction.

9. ὑπὸ est bizarre.

10. πείθη (lecture presque certaine) pourrait être un lapsus pour πειθοῦ. μετέρχομαι parait être pris dans le sens de *transfugio*. Pour γοῶν on peut hésiter entre le participe présent de γοάω et le génitif pluriel de γόος (γόων); μετερχ. γόων signifierait dans le jargon de l'auteur « s'évader de ses gémissements ». Au début du vers ἤγουν « ou bien » ne se comprend pas; mais je n'arrive pas à lire autre chose. Peut-être faut-il écrire en deux mots ἤ γοῦν?

11. φίλην, lapsus pour φίληι. πάραινε, barbarisme; le verbe est παραινῶ, non παραίνω.

Terminons par un essai de traduction de ces médiocres vers :

« Mon père, si tu me pleures, je te conjure de faire trêve à ta douleur. Car cette lumière que je voyais n'était qu'un prêt mesuré. Considère clairement ceci : il était écrit dans ma des-

tinée, dès ma naissance, que je devais mourir avant d'atteindre vingt ans. Maintenant j'habite près de Démétrios Philadelphe (1); le même séjour, où le chagrin ne pénètre pas, m'est commun avec lui, et le fleuve d'Oubli m'a délivré des soucis qui rongent. Quant à toi, ô mon père, écoute la vérité que je proclame pour te consoler : il faut que tous les vivants descendent un jour chez les morts. Laisse-toi donc persuader, cesse de gémir et exhorte ma mère chérie à déposer enfin son chagrin... »

7 août 1914.

Théodore Reinach.

(1) Peut-être un frère du défunt, qui l'avait précédé dans la tombe.

LUCAIN ET LA FLOTTE ATHÉNIENNE

Dans le passage du livre III de la *Pharsale* où Lucain énumère les peuples grecs et orientaux qui ont envoyé des renforts à l'armée de Pompée, se trouvent trois vers souvent cités, commentés et discutés : ce sont ceux où il est question de la flotte athénienne (III, 181-183) :

> Exhausit totas quamuis delectus Athenas,
> exiguae Phoebea tenent naualia puppes,
> tresque petunt ueram credi Salamina carinae.

Le sens du dernier vers n'est pas très clair, non plus que son rapport avec le reste de la phrase. On a cherché un remède dans diverses corrections. Burmann a proposé de lire, au lieu de *petunt*, *uetant* ; van Jever, au contraire, *probant*. Plus récemment, dans le tome II de *Cultes, mythes et religions* (pp. 143 sqq.), M. Salomon Reinach a émis une nouvelle conjecture, d'une rare ingéniosité, qui s'écarte de toutes les hypothèses jusqu'ici admises, et que je voudrais discuter ici.

Qu'on lise *petunt*, *uetant* ou *probant*, en tout cas *ueram credi Salamina* reste une proposition infinitive dépendant du verbe principal, et ces mots renferment toujours une allusion à la bataille de Salamine, dont la vraisemblance historique serait attestée ou démentie par l'état actuel de la flotte athénienne. Or, M. Salomon Reinach abandonne délibérément ce point de vue. Suivant lui, *credi* est une glose pour *sciri*, ou plutôt pour *Sciri*, nom d'un héros local de l'île de Salamine. Le poète aurait

écrit *tresque petunt ueram Sciri Salamina carinae*, trois navires se dirigent vers la vraie Salamine (par opposition à celle de Chypre), la Salamine de Skiros. *Sciri*, génitif de nom propre, aurait été pris pour un infinitif passif, lequel aurait été à son tour remplacé, étant inintelligible, par *credi*.

Cette supposition, subtile et paradoxale, n'est cependant pas invraisemblable en elle-même. Mais elle se heurte à une difficulté qui, je crois, n'a pas été encore signalée, et qui me paraît grave. Selon l'interprétation de M. Salomon Reinach, la phrase entière de Lucain aurait le sens suivant : « Bien que la levée d'hommes ait épuisé Athènes, de petits stationnaires mouillent devant l'arsenal, et trois autres bateaux font voile vers Salamine. » La participation d'Athènes à la guerre civile serait donc triple ; elle fournirait : 1° une armée de terre, 2° une première escadre de stationnaires, et 3° une seconde escadre de navires en campagne.

C'est beaucoup, c'est plus que l'on ne peut admettre, et, chose particulièrement grave, c'est plus que n'indiquait l'historien qui a certainement été suivi par Lucain sur ce point comme sur tous les autres, je veux dire Tite-Live. Son témoignage en cet endroit nous a été conservé par un recueil de scolies de Lucain, le *Commentum Bernense*. Il y est dit que les Athéniens arrivèrent péniblement à armer deux navires, *uix duas naues effecere*. Entre le chiffre de *deux*, donné par Tite-Live et celui de *trois*, donné par Lucain, l'écart n'est pas bien considérable, encore que le philologue italien Ussani ait aigrement reproché au poète son inexactitude : il a eu d'autant plus tort que « trois » se prend souvent en latin dans un sens vague pour désigner un nombre peu élevé, quel qu'il soit (1). Mais Ussani aurait eu raison d'incriminer la véracité de Lucain, si celui-ci avait attribué aux Athéniens, non pas trois navires au lieu de deux, mais bien trois navires plus une autre escadre :

(1) Voy. Plaute, *Miles glor.*, IV, 2, 29 ; Ovide, *Pont.*, IV, 3, 26 ; Cic., ad *Fam.*, IX, 49, 1, 21.

une pareille dérogation à la vérité est fort peu vraisemblable chez un écrivain en général bien informé et consciencieux comme est Lucain.

Il faut donc, étant donné le témoignage de Tite-Live, que Lucain n'ait parlé que de trois navires en tout; — que les *tres carinae* du vers 183 soient les mêmes que les *exiguae puppes* du vers 182 au lieu de constituer deux escadres distinctes comme le veut M. Reinach. Il faut, du même coup, que *petunt* prenne son sens moral de « demander », et non le sens matériel de « se diriger vers. » — J'irai plus loin; je crois que le résultat du *delectus* du vers 181 se confond avec l'effectif indiqué aux vers 182-183, au lieu de s'y surajouter. Et voici, enfin, comment je propose de traduire toute la phrase, conformément à l'opinion de la plupart des éditeurs, notamment de Haskins et de Francken : « Bien que la levée ait pris toutes les forces disponibles d'Athènes, il n'y a que quelques navires à mouiller devant l'arsenal; trois bateaux, trois seulement! ont la prétention de nous faire croire à la vérité de la bataille de Salamine. » Le dernier vers, antithèse concise et ironique tout à fait dans le goût de Lucain, oppose la gloire ancienne d'Athènes et sa déchéance présente.

Contre cette interprétation traditionnelle, à laquelle je suis d'avis de revenir, y a-t-il quelques objections grammaticales? M. Salomon Reinach n'en invoque qu'une, à savoir que *petere credi verum* ne peut signifier « demander qu'on croie à la vérité d'une chose ». J'avoue que je ne vois pas pourquoi. *Salamis* peut très bien, surtout en poésie, équivaloir à *pugna apud Salamina.* On peut très bien dire *credere pugnam veram* dans le sens de « croire qu'un combat est vrai, qu'un combat a eu lieu. » Et pour ce qui est enfin de *petere* avec une proposition infinitive marquant l'objet de la demande, on rencontre chez les poètes, et spécialement chez Lucain, bien des tournures aussi hardies.

Les vers en question soulèvent une autre difficulté à laquelle M. Reinach n'a touché qu'incidemment : c'est l'épi-

thète de *Phœbea* donnée aux *naualia* du vers 182. Gronovius avait proposé de lire *Piraea*; van Jever et M. Reinach préfèrent *Thesea*; mais, ni dans un cas ni dans l'autre, l'erreur ne s'explique. Je me demande s'il ne faut pas plutôt conserver *Phœbea*, en supposant que le poète a fait allusion à quelque légende ou à quelque rite qui mettait en rapport le port militaire d'Athènes et le culte d'Apollon (1), et que nous ne connaissons plus aujourd'hui.

René Pichon.

(1) *Phoebea* ne fait pas nécessairement allusion à un culte d'Apollon. Ne peut-on pas songer à l'Artémis Mounychia qui avait un temple au Pirée? (Xénophon, *Hellén.*, II, IV, 11) [G. G.].

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *Luigi CANTARELLI. La serie dei prefetti di Egitto : III, dalla morte di Teodosio Iº alla conquista araba* (395-642). [Memorie della R. Accademia dei Lincei, sér. V, vol. XIV, fasc. 7*a*, pp. 385-440].

Cette dernière partie d'un ouvrage sur les préfets de l'Égypte était la plus utile peut-être, et certaitainement la plus difficile à composer : car les préfets de cette période ont été beaucoup moins étudiés que leurs prédécesseurs, et d'autre part les papyrus byzantins ne fournissent que très peu de renseignements. M. C. a dû se contenter de sources moins précises et plus dispersées. La discussion à l'intérieur de chaque article l'a cependant conduit à des résultats importants et bien établis, en même temps que la bibliographie très complète des sources et des travaux modernes nous présente dans tous les détails le dernier état de la question.

Les recherches que j'ai eu l'occasion de faire sur l'histoire de l'Égypte byzantine m'ont amené, sur quelques points, à des conclusions un peu différentes de celles de l'auteur : j'indiquerai brièvement ces divergences d'opinion, moins comme une critique, que comme un hommage indirect rendu à l'importance et à la qualité de cette étude.

Boethus (p. 405). — Le texte syriaque de Zacharie le scholastique porte *Boelios*, nom propre fort connu aux vᵉ-viᵉ siècles. Il n'y a donc pas lieu de corriger en Βοηθός.

Eutrechios (p. 408). — Cette correction du texte est peu probable. Le groupe *aw* (= ευ) syriaque ne ressemble graphiquement pas du tout au groupe *an* qui se lit dans le texte.

Theodoros (p. 409). — L'ère de Dio-

clétien a ici induit en erreur M. Cumont et l'auteur à sa suite, comme beaucoup d'autres écrivains qui ont eu à s'en servir. En ajoutant 283 (et non 284) à la date indiquée 202, on obtient comme résultat 485 ; et par suite le 25 phamenôth 202 correspond au 21 mars (et non 22 ni 23) 486 (et non 487). Ici paraît une difficulté : l'astrologue Palchos, qui nous a conservé cette date, déclare que ce jour fut un lundi ; or, le 21 mars 486 tombe un vendredi.

Dans son calcul erroné, M. Cumont avait déjà rencontré une discordance analogue : aussi corrigeait-il la date du 25 phamenôth en 26, pour obtenir un lundi. En réalité, il aurait fallu écrire 27 plamenôth = 28 mars, qui est en effet un lundi, en 487. Mais cette correction arbitraire part d'un principe malheureux. Pour un astrologue, le jour était bien plus important que l'année, et puisqu'on doit de toute façon corriger l'une des dates, c'est plutôt celle de l'année qu'il faut sacrifier. Le 21 mars est tombé un lundi en 488 de notre ère, comme en 483 et en 494. Nous avons donc le choix entre 199, 204 et 210, soit ρϕθ, σδ et σι. La première de ces dates supposerait plus qu'une erreur de la part du scribe : on ne peut hésiter qu'entre les deux dernières, qui placent ainsi notre Théodore en 488 ou 494.

Strategios (p. 413). — Je ne crois pas qu'il faille le distinguer du *Strategius, comes sacrarum largitionum* qui nous est connu par les Novelles (en 536-537). Notons que vers 533 il était *magister officiorum* : à cette date il joue un rôle dans la conférence religieuse de Constantinople (Labbe, *Concil.*, IV, 1763) ; et il déclare : « Pater meus Appius (*lire* Apion) ex Aegyptiorum oriundus provincia... » Si ce Strategios de 533, qui devint ensuite comte des largesses sacrées, est d'origine égyptienne, il est bien probablement identique au fonctionnaire mentionné pour 524 par l'Édit sur l'Égypte. M. C. lui refuse le droit d'entrée dans la liste des Augustaux, parce que cet Édit le nomme ἐνδοξότατος, au lieu de l'habituel περίβλεπτος. Mais cette question de titres n'a aucune importance : plus loin, le même texte désigne les simples ducs de Thébaïde successivement par l'une et l'autre de ces deux épithètes. Je pense donc qu'il faut maintenir Strategios dans la liste, et par surcroît l'identifier avec le futur *comte des largesses sacrées.*

Hephaistos (p. 413). — C'était, nous dit Procope, un avocat d'Alexandrie. Mais il eût été intéressant de signaler ici le passage de Jean le Lydien (*de Magistr.*, III, 30) qui nous révèle probablement les destinées ultérieures du personnage. D'après ce dernier, en effet, il y avait en 551 un préfet du prétoire du nom d'Héphaistos : « homme excellent, dont le nom seul révélait la haute naissance ; car il passait pour descendre d'Héphaistos, le premier qui régna en Égypte au dire du Siciliote (Diodore) ». Pour que le nom d'Héphaistos, si foncièrement grec, ait inspiré à son possesseur l'idée d'une généalogie égyptienne, il faut que celui-ci ait été lui-même égyptien : et, par suite l'identification semble naturelle. D'ailleurs la charge d'Augustal conduisait fréquemment à la préfecture du prétoire, comme le prouvent les exemples d'Anthemios en 477 et d'Eustathe vers l'an 500.

Johannes Dioscoros (p. 414). — Liberatus l'appelle simplement Dioscore ; le nom de Jean est emprunté à l'*Histoire des Patriarches*, qui en revanche ne connaît pas de Dioscore. Or il est bien vrai que les grands personnages byzantins sont le plus souvent porteurs de plusieurs noms ; mais il y en a un qui prévaut dans l'usage, et un seul. Il serait bien étrange que deux sources différentes aient choisi à leur gré dans la série. D'ailleurs, il ressort clairement du texte arabe de l'*Histoire* que Jean n'était pas Augustal. Le texte fait d'abord allusion nettement au duc Aristomaque, qu'il nomme « chef de l'armée », et à l'Augustal (laissé ano-

nyme) qu'elle désigne sous le nom *wâlî* : tous deux sont des ennemis du patriarche Théodose, qu'ils chassent d'Alexandrie. Plus tard apparaît ce Jean : il porte un autre titre que le traducteur a rendu par « gouverneur d'Alexandrie », mais qui peut aussi bien signifier « un des grands d'Alexandrie » : celui-là est favorable à Théodose et le fait revenir d'exil. Ensuite nous revoyons le *wâlî* du début, c'est-à-dire l'Augustal, au moment où il suborne des témoins pour perdre Théodose. On voit donc que le *wâlî* anonyme et Jean sont deux personnages distincts, et le premier est certainement l'Augustal, puisqu'il est cité deux fois en parallèle avec le duc Aristomaque, comme formant avec lui le gouvernement provincial. Le nom de Dioscore, par suite, doit seul être retenu.

Rhodôn (p. 416). — A propos de ce préfet, M. C. parle d'un certain Elias, dont il fait le *magister militum per Orientem*, envoyé en mission extraordinaire en Égypte. Liberatus, qu'il cite, le dit seulement *magister militum* : et puisqu'il tombe sous la juridiction spéciale du patriarche Paul, installé à Alexandrie pour établir « des ducs et des tribuns » orthodoxes en Égypte, il est certain que c'est un fonctionnaire égyptien. C'est le duc d'Égypte, le dernier connu, puisque les fonctions de duc allaient être aussitôt réunies à celles d'Augustal.

Faborinus (p. 420). — Il n'est connu que par ces deux mots d'un papyrus : Φαυου αὔγουσταλ(ίου). Il est peu probable qu'il faille restituer *Fav*(*orinus*), *Fav*(*entinus*) etc... ; car on ne coupait guère les mots, surtout les noms propres, d'une façon aussi bizarre. Φαυου est sans doute une variante du nom copte Παου, Παυου, grécisé en Παως, Πάυως, qui se rencontre parfois dans les papyrus. D'autre part, l'absence de tout titre indique qu'il ne s'agit pas du préfet d'Égypte, mais d'un de ces obscurs employés de bureaux qui portaient eux aussi le nom d'*Augustales* (cf. les exemples dans ma note *Graeco-Arabica*, du Bulletin de l'Instit. franç. d'arch. orient., t. XI, p. 155-161). La même remarque s'applique au *Johannes* de la page 423.

Justinus (p. 420). — Pour l'interprétation des mots πραιφέκτου Ἰουστίνου, je renvoie à l'hypothèse émise dans mon article sur les *Papyrus Beaugé* (même *Bulletin*, t. X, p. 15 du tir. à part., n. 4).

Petrus Justinas (p. 424). — Ici encore, je formulerai des réserves sur la réunion de ces deux noms, fournis l'un par Théophylacte, l'autre par Jean de Nikious. Même si l'on admet en partie le récit très altéré de ce chroniqueur, il n'est pas nécessaire de confondre Justinas, qui aurait exercé sa charge au début du règne de Phocas, avec Pierre, qui la détenait lors de la mort de Maurice, et qui peut avoir été immédiatement destitué par Phocas.

Nicetas (p. 427). — D'après M. C., Nicétas ne doit pas être compté dans la série des préfets augustaux; le cousin d'Héraclius aurait gouverné l'Égypte en vertu de pouvoirs exceptionnels et « dictatoriaux ». Les arguments que met en ligne M. C., montrent qu'on peut poser la question, mais ne me paraissent pas suffisants pour la résoudre dans le sens qu'il indique. Je ne puis discuter ici la question; je signalerai seulement un document qui jusqu'à présent a été méconnu. Le manuscrit arabe 4895 de la Bibliothèque Nationale, catalogué comme contenant une œuvre hagiographique de l'évêque jacobite Constantin de Siout, nous a conservé en réalité une traduction arabe de la *Vie de saint Jean l'Aumônier*. Dans l'œuvre grecque, Nicétas est toujours appelé πατρίκιος, ce que la traduction rend par *batrîq*. Une fois cependant on y lit « *Niqîtâ al-wâlî* »; or le mot *wâlî* désigne souvent l'Augustal dans les biographies qui forment l'*Histoire des Patriarches*.

Manuel (p. 433). — Je ne crois pas qu'il existe de raisons suffisantes pour refuser à Manuel son inscription dans

la liste, puisque Théophane lui reconnaît formellement la qualité d'αὐγουστάλιος.

Enfin, il conviendrait de faire deux additions, sinon trois, à la liste de M. C. J'ai signalé, en publiant le papyrus du Caire 67168, la possibilité de voir dans le nom d'Asterios (τὰ Ἀστερίου, l. 79 et 83) celui d'un Augustal. Mais c'est là une pure conjecture. Plus important est le texte de la novelle 82 de Justinien (1, 1), qui a échappé à l'auteur : « et aussi le glorieux Victor, qui fut préfet... dans la noble ville d'Alexandrie ». La novelle étant datée de 539, la magistrature de Victor se place entre 527 et 539. Enfin, vers la fin du règne de Tibère (581 ou 582), Jean de Nikious nous fait connaître l'Augustal Aristomaque (p. 523-525).

Énumérer ces quelques remarques, c'est annoter le livre de M. Cantarelli, non le critiquer. Il représente, dans sa brièveté, un labeur considérable qui sera désormais épargné aux nouveaux venus. L'histoire de l'Égypte byzantine possède maintenant une base chronologique solide; et, en lisant l'ouvrage, on se rend compte qu'elle en avait besoin.

Jean MASPERO.

2. *Maxime COLLIGNON. Le consul Jean Giraud et sa Relation de l'Attique au* XVII*e siècle* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXIX). Paris, Imprimerie Nationale, 1913, 57 p. Prix : 2 fr. 60.

Quand le marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, entreprit son voyage aux Échelles du Levant en 1673, il se proposait de faire une enquête approfondie sur les antiquités et l'état présent des pays qu'il allait parcourir. Les consuls de France et les missionnaires latins devaient être ses collaborateurs et lui fournir les documents nécessaires. Mais le mémoire qu'il annonçait à Pomponne dans une lettre datée d'Athènes, le 17 décembre 1674, est resté introuvable. Du moins a-t-on conservé une partie des matériaux réunis par ses soins : cinq liasses de notes manuscrites qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale. Un de ces dossiers : *Relation des antiquités d'Athènes* (1675), a été publié par M. C. en 1897. L'examen des autres papiers a permis récemment à M. C. de reconnaître que cette *Relation* est du consul Jean Giraud. De même la *Relation de l'Attique* qui fait l'objet de la présente notice et qui est datée de 1674.

Giraud, né à Lyon, fut d'abord vice-consul, puis consul de Morée en 1658. Après une série de déboires, et de démêlés avec le consul de Hollande, il fut privé de sa charge par le Conseil du Roi en 1664, pour avoir souffleté un capitaine provençal. Peu après il passa au service de l'Angleterre, et reçut du comte de Winchelsea les lettres qui l'accréditaient comme consul. D'ailleurs il restait attaché de cœur à la France. Quand Nointel arriva à Athènes, Giraud l'accompagna et fut un de ceux qui lui fournirent des documents. Spon rend justice à son obligeance et à sa compétence, l'Allemand Transfeld le cite avec éloge. Les dernières années de Giraud sont mal connues. On sait pourtant qu'il était encore en charge en 1687, quand l'armée de Morosini vint assiéger l'Acropole.

M. C. ne reproduit pas toute la *Relation de l'Attique*, mais il en donne de longs extraits, ceux où Giraud a fixé ses observations personnelles : description d'Égine et des îles du golfe Saronique, description de l'Attique, de l'état social et politique d'Athènes, des productions du sol, de l'habillement, des coutumes, du climat, des environs d'Athènes. La conclusion de M. C. est que, sans avoir l'érudition ni la critique de Spon, Giraud était un esprit curieux et ouvert. Il avait des goûts d'antiquaire et de collectionneur; il

possédait une connaissance profonde du pays, et on peut voir en lui un précurseur de Fauvel.

L. Méridier.

3. *M. COLLIGNON. Le Parthénon ; l'histoire, l'architecture et la sculpture.* Paris, Hachette, 1914. In-4°, 206 p. (avec figures, et 22 planches hors texte).

Ce livre est une reproduction de l'introduction que M. C. a écrite pour accompagner le grand recueil de planches en phototypie exécutées d'après les photographies de Boissonnas et Mansell (*Le Parthénon ; l'histoire, l'architecture et la sculpture ; introduction par* M. Collignon, 136 planches en phototypie d'après les photographies de F. Boissonnas et W. A. Mansell). Elle est maintenant à la disposition d'un public plus étendu, dans un beau volume de prix plus abordable et de format plus commode. Munie d'une bibliographie qui indique tout l'essentiel, accompagnée de nombreuses illustrations empruntées à la publication antérieure, elle constitue une étude d'ensemble très complète, et sera lue avec autant de plaisir que de profit par tous ceux qui sont curieux de s'initier à la connaissance du chef-d'œuvre d'Ictinos. Une première partie a pour matière l'histoire primitive des sanctuaires de l'Acropole, en général, et l'histoire particulière du Parthénon ; une seconde examine d'abord toutes les questions techniques relatives à l'architecture, ensuite la décoration sculpturale. Je n'ai pas pas besoin de dire qu'on retrouve partout le savoir précis et l'agrément auquel les lecteurs de M. C. sont habitués. Je signalerai particulièrement les remarques sur les courbes grâce auxquelles Ictinos a non seulement cherché une compensation de l'erreur visuelle, mais donné à tout l'édifice un rythme qui en explique la physionomie propre et le caractère personnel ; les considérations, tout à fait d'accord avec celles de M. Fougères, sur cet *ionisme* qui mitige, dans les monuments attiques du ve siècle, « la rude austérité du dorique » ; les pages sur l'emploi de la polychromie, sur l'éclairage ; toute l'étude sur les frontons et sur la frise ; enfin cette conclusion où, après avoir rappelé le mot de Renan sur « le Parthénon, type de beauté éternelle, sans tache locale ni nationale », M. C. le rectifie en montrant que l'œuvre d'Ictinos est aussi « la complète expression du génie d'Athènes, au point culminant de son histoire ;... un pur produit du sol attique, qui ne pouvait être conçu et exécuté qu'à Athènes, et précisément dans les circonstances historiques que nous avons rappelées. » — On ne saurait mieux dire.

A. Puech.

4. *Herbert FISCHER. Quaestiones Æneanae,* pars I. Dissertatio inauguralis Dresde. Leipzig, Teubner, 1914. In-8°, 68 p.

M. F. reprend ici, pour en proposer une solution nouvelle, une question très controversée et délicate : celle de la composition du *Commentaire* d'Énée le tacticien. Une étude attentive du texte, qu'il défend souvent contre ses devanciers, Hercher, Hug, Mosbach, l'amène aux conclusions suivantes, résumées en deux tableaux, p. 49 et 64.

La méthode généralement suivie par Énée consiste, après avoir formulé un précepte, à le confirmer par un exemple, et souvent à le reprendre ensuite sous forme de réflexions. A plusieurs reprises Énée est revenu sur le traité primitif pour y introduire des additions et des retouches. A l'origine, le traité comprenait les chapitres I-VII, 2; XVIII, 1-21 ; XX, auxquels se sont ajoutés les ch. XXI-XXII ; XXIV-XXVII ; ce dernier chapitre terminait l'ouvrage primitif. Puis ont été introduits successi-

vement les ch. VIII; VII, 3-4; XV et XXIII, 1-5; XVII et XXIII, 6-11; XXVIII-XXX; IX, XVI et XXXII-XL; X, 1, 2, 3-19; X, 20-26; XI, 1, 3-6; XIV. Plus tard sont apparus les ch. XI, 2, 7-15; XII, XIII. Le traité primitif doit remonter à 379 environ, et les additions successives qui sont venues le compléter s'échelonnent pendant plus de vingt années jusqu'en 356.

A la fin de cette étude, un *appendice* résume les idées qui seront développées dans la seconde partie : jadis il exista un *Corpus Æneanum* contenant les écrits d'Énée rassemblés après la mort de l'auteur. Cinéas, le ministre de Pyrrhus, en fit des extraits, et les traités eux-mêmes tombèrent dans l'oubli. Seul le commentaire que nous possédons survécut parce qu'il avait été excepté de ce travail. Mais les préceptes exposés par Énée perdirent leur intérêt avec les progrès réalisés dans la poliorcétique. Par la suite la première partie du traité disparut, et il ne resta que la seconde, qu'un ancien, inconnu de nous, s'efforça de corriger et de restaurer. L'ouvrage d'Énée n'a pas été écrit par un chef militaire désireux de faire profiter de son expérience les habitants d'une ville assiégée; ce n'est pas un traité de tactique, mais des instructions sur la discipline militaire destinées aux écoles.

L. MÉRIDIER.

5. *Roy C. FLICKINGER. Tragedy and the Satyric drama* (extrait de la *Classical Philology*, juillet 1913, pp. 261-283).

M. F. commence son article par quelques excellents conseils de méthode : il pense que, dans nos hypothèses sur l'origine de la tragédie, il faut toujours avoir soin de ne pas se mettre en contradiction avec Aristote, qui en savait sans doute plus qu'il n'en a dit, avec son goût pour la brièveté, et son habitude de procéder par allusions que les contemporains comprenaient plus facilement que nous; il faut se rappeler, comme le dit Bywater, que pour lui « il ne semble pas qu'il y ait de sérieuse lacune dans l'histoire de la tragédie ». Mais, puisque Aristote est bref et qu'il procède par allusions, il faut l'interpréter, et c'est ici que les difficultés commencent. M. F. insiste sur ce point que l'expression διὰ τὸ ἐκ σατυρικοῦ μεταβαλεῖν n'implique pas que la tragédie soit issue du *drame satyrique*, mais d'une forme antérieure qui avait quelque chose de commun avec ce que furent plus tard le drame satyrique et la tragédie. Cela est parfaitement juste. Il y a plus de matière à discussion dans ce qui suit. M. F. met en relief l'importance du témoignage de Jean Diacre sur Arion (*Comment. in Hermogenem*, Rheinisches Museum, 1908, p. 150); ce témoignage provenant de Solon, prouve qu'Arion est le véritable initiateur du drame. Soit, mais il est impossible d'admettre avec M. F. que, dans la phrase d'Hérodote (I, 23) Ἀρίονα... διθύραμβον πρῶτον ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν ποιήσαντά τε καὶ ὀνομάσαντα καὶ διδάξαντα ἐν Κορίνθῳ, ὀνομάσαντα peut signifier qu'Arion fut le premier à *donner des titres* à chacun de ses dithyrambes. M. F. revient ensuite à la question éternellement débattue du sens primitif de τραγῳδία, qu'il rattache au bouc donné en prix et sacrifié. Ce qui le préoccupe surtout, c'est en effet de rompre le lien entre la tragédie et les satyres, soit à propos du chœur de Sicyone (et il donne du texte d'Hérodote V, 67, un commentaire bien subtil), soit à propos des traditions relatives à Thespis et Icarios. On lira avec intérêt l'article de M. F., sans être toujours convaincu.

A. P.

6. *V. GARDTHAUSEN. Griechische Palaeographie.* 2te Auflage. 2. Band : *Die Schrift, Unterschriften und Chronologie im Altertum und im Byzantinischen Mittelalter.* Leipzig, Veit et

Comp., 1913. In-8°, VII-516 p., 12 pl. et 35 fig.

L'auteur ne nous a pas fait attendre trop longtemps le complément et la fin du premier volume (Voir *Revue des Études grecques*, t. XXV, pp. 212-215). Le tome second comprend deux sections : la première traite de l'écriture et la seconde s'occupe des souscriptions et de la chronologie.

Les premiers chapitres appellent peu d'observations. P. 8, on est un peu surpris d'apprendre que, lorsque la Bible dit : « Verbum (Dei) manet in aeternum », il y a une supposition tacite de l'écriture (*so ist die stillschweigende Voraussetzung, dass es geschrieben sei*). C'est là une assertion qui trouvera, je crois, peu d'assentiment. G. fait preuve de plus de prudence, quand, traitant de l'origine de l'écriture grecque, il dit : « Nous n'avons pas, heureusement, à trancher la question de savoir quels ont été les maîtres des Phéniciens, les Égyptiens ou les Assyriens... Nous ne risquerons rien en concluant que c'est vers 890 avant J.-C. que l'alphabet grec s'est détaché de l'alphabet phénicien ». Le stemma de la page 47 est identique à celui de la 1re édition (p. 110) sauf que le *Semitisches Uralphabet* cette fois n'est plus indiqué comme provenant de l'égyptien. P. 51, G. reproduit le monocondyle publié par Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 350 et lit à la 2e ligne : Γεν[λ?]ηστίου. Il faut lire sans hésitation Γελησίου. Par contre, on ne peut qu'approuver la distinction qu'il fait entre les στίχοι (*Raumzeilen*) et les κῶλα (*Sinnzeilen*).

G. traite ensuite de l'onciale, de la cursive, de la minuscule, du ductus et de l'écriture nationale. Au sujet du K oncial il dit que c'est par exception que les deux angles aigus n'atteignent pas la haste verticale. C'est là une erreur; car le cas est au contraire très fréquent, comme on peut s'en assurer par la lecture des fac-similés de l'onciale. Au sujet de l'ὀξύρυγχος χαρακτήρ, G. admet que c'est une écriture tracée à la pointe aiguë, mais conteste à Serruys que ce soit une écriture de calligraphe virtuose, bien que les textes de Palladius et de Philoponus militent en faveur de la théorie de Serruys. Plus acceptable est la chronologie qu'il donne des plus anciens mss. bibliques sur parchemin. En tête le Vaticanus 1209 du IVe siècle, le c. Sinaiticus du Ve, le c. Alexandrinus, le c. Ephraemi Syri, et le Sarravianus plus ancien que le Dioscoride qui est de 512, les manuscrits Freer de la fin du VIe siècle. Ces mss. sont datés d'une manière approximative. Parmi les mss. datés (le plus ancien est le c. Vaticanus Graecus 1666 de l'an 800), le Psautier Uspensky est mentionné par G. comme de l'an 862. La souscription semble lui donner raison; mais Rühl (*Byz. Zeitschr.*, IV [1895], p. 588-589) a fait valoir que le mss., ayant été écrit en Palestine, était daté d'après l'ère de Panodore (dont la 1re année est 5493 1er Thoth), ère dont s'est servi Georges Syncelle. Par conséquent, le ms. a dû être écrit en 877/878, au lieu de 862. G. ne s'est pas laissé convaincre par ces arguments et maintient la date de 862, sans apporter de raisons probantes. Je crains bien qu'il ne soit seul de son opinion. G. fait valoir avec raison l'importance du papyrus Aphrodito comme transition entre la cursive et la minuscule ; de cette dernière le plus ancien ms. daté est de 835, bien que cette écriture fût déjà constituée aux environs de l'an 700 après J.-C. Il rapporte aux IXe-Xe siècles le Vaticanus gr. 2200, que Cavalieri et Lietzmann (*Specimina codd. graec.* n° 5) attribuent aux VIIIe-IXe siècles. C'est un ms. de papier. Nous ne connaissons aucun ms. de papier du VIIIe siècle. On ne peut que donner raison à G.

L'auteur traite de chacune des lettres de la minuscule (le ρ excepté; il manquait déjà dans la 1re édition) et renvoie aux planches des *Beiträge zur griechischen Palaeographie*. Il est re-

grettable que pour des raisons que nous ignorons la planche 4 de ces *Beiträge* n'ait pu être reproduite ici. Au sujet de la ligature ην, G. dit avec raison qu'il y a un trait de trop. Mentionnons un aperçu intéressant sur l'iota muet dont l'histoire n'a pas encore été faite.

A la sect. *3*, consacrée aux écritures artificielles, G. est amené à parler de la tachygraphie et de la cryptographie. Il revendique pour Corinthe, ville commerçante, l'invention de la tachygraphie. Je crois qu'Athènes, où les luttes oratoires tenaient une place si grande, aurait de meilleurs titres à présenter que Corinthe. Je doute également que ὀξυγράφος et ταχυγράφος aient été synonymes. Le cryptogramme de λαβων d'après le système bien connu ne peut être οντων, mais οθτων.

La partie consacrée aux abréviations est la moins bonne du volume. Déjà Graux, dans le compte rendu qu'il avait donné de la 1re édition, *Journal des Savants*, 1881, p. 286 (*Les articles originaux*, p. 161) avait signalé la façon un peu superficielle et incomplète avec laquelle les abréviations avaient été traitées. « L'étudiant est réduit à se contenter d'une liste alphabétique de treize pages, à 3 colonnes la page, où défilent pêle-mêle une foule d'abréviations de tout genre, plus ou moins défigurées, en raison des exigences de la typographie ». Le mal s'est aggravé, en ce sens que bien des fac-similés qui figuraient dans l'éd. de 1879 ont été remplacés par des expédients typographiques qui peuvent égarer les débutants. Si G. avait pu construire des tableaux d'abréviations où il eût exposé d'une part les procédés d'abréviations, de l'autre les signes abréviatifs, la liste aurait pu être notablement allégée. Relevons dans le détail quelques points contestables. P. 335, G. dit que l'α final est figuré par —, mais que, cette abréviation courant le risque d'être inaperçue, elle fut renforcée par : . C'est une erreur. « Une barre horizontale entre deux points (÷) ne signifie pas α comme il est dit chez Wattenbach, *Anleitung*, mais toujours τα » (Ch. Graux, *Revue Critique*, 29 déc. 1877 = *Notices bibliographiques*, p. 61). Pour le sigle de la préposition ἀντί G. voit un τ muni d'un crochet à gauche. Lehmann, *Die tachygraphischen Abkürzungen*, p. 83, qui renvoie à la planche V ligne 6 des scholies des *Exempla codd. graecorum* de Wattenbach et von Velsen, me paraît avoir trouvé la véritable explication. P. 337, dans l'abréviation tachygraphique de ἐπί je ne vois pas du tout la présence de l'iota. Le trait horizontal qui surmonte le π est là pour remplacer une lettre absente, ici l'ε. P. 345, col. 3, je ne sais ce que signifient δευτερούμεν et le signe par lequel il est représenté. Il manque l'abréviation de διώρθωσα (ou διώρθωσεν) lue à tort Διόδωρος par Montfaucon *Pal. gr.*, p. 43. P. 347, col. 1 ἔ = ἔχει, mais cela peut être comme le faisait remarquer Bast, p. 810, ἔχω à tous les modes et à toutes les personnes. C'est le cas de bien des verbes dont on trouve les abréviations dans cette liste. P. 347, col. 2, il manque ΙCΛ (= Ἰσραήλ). Cf. Traube, *Nomina sacra*. P. 350, col. 1, il est singulier que, même abrégés, παντάχοῦ et παρθένος soient accentués respectivement πάντ̄ et πάρ̄θ. De même, p. 351, col. 3, τρό̄π ne peut signifier τροπή. Ibidem, l'abréviation de συγκοπή est συγκο̄π et non συγκο̄χ (déjà dans la première édition!) P. 352, col. 1, l'abréviation de ὑπέρπυρον, qui était dans la première édition, a été omise.

Au sujet des esprits, G. remarque que l'on peut établir comme règle que jusqu'en l'an 1000 les esprits sont carrés et qu'ils deviennent ronds après 1300. P. 401, il mentionne les trois ponctuations τελεία στιγμή, μέση στιγμή et ὑποστιγμή. Toutefois l'éditeur de Denys le Thrace, Uhlig, dans *Verhandl, der 34. Philologenvers.* Trier (1880) p. 163,

a remarqué que dans le Leidensis Vossianus, 76, il n'y a pas de différence entre la μέση στιγμή et l'ὑποστιγμή.

La musique et les notations musicales font l'objet d'un chapitre intéressant qui manquait dans la première édition. La bibliographie qu'en donne G. est au courant. Je constate néanmoins l'omission de l'ouvrage de Bouvy, *Études sur les origines du rhythme tonique dans l'hymnographie grecque.*

Le livre III (Souscriptions et Chronologie) n'appelle que des remarques de détail. La formule Τέλος εἴληφε n'est pas aussi rare que le prétend G. P. 431, on est étonné de voir que, dans des mss. et des imprimés de date récente, Ἐνετίησι a fréquemment la même valeur que ἔτει. Pour justifier cette assertion, G. s'appuie sur deux articles de Sp. Lambros, Νέος Ἑλληνομνήμων, 4, 122 et 5, 116, qui mentionnent la souscription publiée par Omont (*Centrbl. für Bibliothekswesen*, 1886, p. 433) Ἐνετίησι, ἀφξδ, ἰουνίῳ ιδ. Le copiste a omis ἐν ἔτει; cela n'est pas rare. Aussi bien les exemples abondent, où après Ἐνετίησι (avec ou sans ἐν) on trouve ἐν ἔτει (ou ἔτους). On n'a qu'à voir les souscriptions des mss. 1963 (a. 1534), 1830 (a. 1539), 1687 (a. 1540) de la Bibliothèque Nationale. Voir de ce dernier un fac similé dans les facsimilés des mss. grecs du xve et xvie siècles d'Omont.

En résumé, le tome II constitue un progrès sérieux sur le tome I L'auteur a utilisé avec compétence et indépendance de jugement les découvertes qui depuis 1879 ont singulièrement agrandi le domaine de la paléographie grecque. Il est permis toutefois d'exprimer un regret, c'est que l'ouvrage de Gardthausen ne dispense nullement de recourir aux *Exempla*, aux *Schrifttafeln* et à l'*Anleitung* de Wattenbach, aux *Abkürzungen* de Lehmann, au vieux et toujours indispensable Montfaucon. A cette liste dressée par Graux en 1879, on peut ajouter les *Specimina codicum graecorum* de Pio Franchi de' Cavalieri et Lietzmann et *An introduction to Greek and Latin Palaeography* et *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, 3e éd. de Thompson (1).

H. Lebègue.

7. *Dr Phil. Ioannes HELCK. De Cratetis Mallotae studiis criticis quae ad Odysseam spectant.* Beigabe zum Jahresbericht des Gymnasiums zum

(1) Signalons un certain nombre de lapsus et de renvois faux. P. 18 n. 2 et p. 19, alphabet phénicienne. P. 20 n. 1. Receuil. P. 32. ἱστοριογράφων. P. 37 n° 1. *Revue des Études Grecques* 1884-1885 p. 58-59 plch. 35 A. : renvoi faux, car la Revue n'existait pas encore à cette date. P. 48 « Auch die gelegentlich vorkommende *Spiegelschrift* ist wohl als eine Art von Geheimschrift aufzufassen ». G. renvoie au fac-similé publié dans les articles originaux de Ch. Graux p. 124. Remarquons : 1° que l'inscr. Ἀθήναιον 1877 t. VI, 4e livr. n'est nullement une *Spiegelschrift*, mais une inscr. qui va de droite à gauche ; 2° que, d'après la malicieuse remarque de Graux, « elle date de quatre cents ans au plus et de *quatre mois au moins* » P. 121, apearance (et p. 201 apperance) pour l'anglais appearance. P. 134 n. 1. Histoire des arts industrielles. P. 211, note 1, Wattenbach. *Anleitung z. gr. Pal.* 2e éd. p. 30 ; lire p. 3. P. 230, Montfaucon *Pal. Gr.* p. 308 : renvoi faux. P. 234, Montfaucon ibid. p. 577 : renvoi faux, il n'y a pas 577 pages dans Pal. Gr.). P. 244 n. 1. Différences provinciaux. P. 274, n. 4, ὀξύγραφος. P. 288, planche XXVI des mss. grecs datés d'Omont. Lire XXVII. P. 319 Omont, Bibl. Ec. Chartes, XLV, p. 134-136. Lire *44*. P. 332 note 2. Le traité de physique et d'alchimie en écriture cryptographique, Omont *Bibl. Ec. Chartes*, *58*, 1897, p. 253, concerne exclusivement la paléographie latine. P. 334 n. 3, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867 p. 167. Lire 1865 p. 197. P. 342, col. 1, χρύσος. P. 351, col. 2, σόφος. P. 371 n. 4, lettre initial. P. 375, ἐκεθῖεν. Lire ἐκεῖθεν. P. 454 zersört (lire zerstört). P. 460, Receuil d. Inscr. grecque-chrétiennes. P. 470. Le c. Vat.-Pal. 195 d'après sa souscription ne peut être de l'an 1431 ; c'est en 1469 que le cycle solaire est 5 et le cycle lunaire 4.

heiligen Kreuz in Dresden auf das Schuljahr 1913/14. 52 p.

Cette dissertation complète celle que M. H. a publiée en 1905 à Leipzig sur les études de Crotès de Mallos relatives au texte de l'*Iliade*. Les fragments XVI-XXX de Cratès sont examinés un à un par M. H., qui montre avec beaucoup de précision la valeur et l'intérêt de chaque correction proposée, les préoccupations qu'elle trahit, la méthode qu'elle révèle, les intermédiaires par lesquels elle est parvenue jusqu'à nous. Tantôt Cratès essaie d'accorder le texte homérique avec ce que les Stoïciens savaient ou croyaient savoir d'astronomie, de cosmographie, de géographie ; tantôt il s'appuie, pour le modifier, sur des raisons de goût et de convenance. Ces corrections sont parfois ingénieuses, souvent imprudentes. M. H. oppose le procédé de Cratès, fondé sur le principe fantaisiste de l'omniscience d'Homère à celui d'Aristarque, qui pratique déjà la méthode historique et qui, au lieu de tirer à soi l'œuvre homérique, s'efforce d'en comprendre et d'en respecter le caractère.

L. Méridier.

8. *Wilhelm JAEGER. Nemesios von Emesa, Quellenforschungen zum Neuplatonismus und seinen Anfängen bei Poseidonios.* Berlin, Weidmann, 1914. In-8°, XI-148 p.; 5 m.

Quel ensemble de doctrines doit-on désigner par le nom de néoplatonisme ? Faut-il réserver ce nom à l'école païenne qui commence à la fin du IIe siècle avec Numenius, et dont l'éclat s'affirme avec Plotin ? M. Jaeger en étend le sens, et avec pleine raison. Le néoplatonisme a débuté lorsque l'on s'est mis à commenter Platon. Posidonius d'Apamée, au Ier siècle avant notre ère, en est, avec son commentaire du *Timée*, le véritable fondateur ; de ses réflexions sur le *Timée*, combinées avec les doctrines stoïcienne et péripatéticienne, naît une image du cosmos qui s'épanouit déjà chez Philon d'Alexandrie et qui domine presque sans exception la pensée philosophique et religieuse de la fin du paganisme. Les deux traits fondamentaux de cette image sont les suivants : les êtres s'ordonnent suivant une hiérarchie, et l'on peut passer graduellement du plus parfait au moins parfait ; en second lieu, l'homme occupe dans cette hiérarchie une place intermédiaire, tenant au plus parfait par son âme, au moins parfait par son corps, et sa nature constitue ainsi comme le lien de l'univers.

Mais cette période primitive du néoplatonisme ne nous est pas connue directement : les œuvres de Posidonius ont péri ; les doctrines citées sous son nom ne sont ni très nombreuses, ni très significatives ; à nous y tenir, nous verrons surtout en lui le naturaliste, le géographe et le psychologue ; à partir du IIe siècle, son nom paraît presque tombé dans l'oubli, et, si on l'utilise, ce n'est qu'à travers des intermédiaires. Ces circonstances ont été défavorables à la juste appréciation de son rôle historique ; il a fallu toutes les études entreprises, depuis une vingtaine d'années, sur les religions philosophiques des derniers temps du paganisme pour tourner vers lui l'attention des historiens ; l'on s'est aperçu que toutes ces religions, si diverses d'aspect qu'elles fussent, dérivaient d'une même source, en ce qui concerne leur image du monde ; leur cosmos n'est précisément ni celui d'Aristote, ni celui de Platon, ni celui des Stoïciens ; mais il participe aux trois. Quel est l'auteur anonyme de cette synthèse qui a fini par s'imposer, sinon Posidonius, le stoïcien naturaliste, imprégné des méthodes scientifiques d'Aristote, et qui se rattacha à l'auteur du Timée ?

Nous lisions récemment que le nom de Posidonius était devenu le cadre où

l'on rangeait tous ceux des éléments de la conception hellénistique du monde que l'on ne pouvait dériver d'une autre source ; ce nom est devenu une solution qui, pour être commode, n'est pas toujours légitime. Il faut donc procéder avec une grande prudence critique pour retrouver les doctrines du philosophe syrien chez les derniers venus du néoplatonisme. C'est la tâche qu'a entreprise M. J. en recherchant les sources du traité *Sur la nature de l'Homme* de Némésius, évêque d'Émèse, écrit au début du ve siècle, qui devait être un des inspirateurs du haut moyen âge occidental.

Dans les chapitres VI-XIII, Némésius traite successivement de la représentation, des sensations, de la pensée discursive et de la mémoire. M. J. a fait de ces chapitres une comparaison détaillée avec le livre VII du traité du médecin Galien : *Sur les dogmes de Platon et d'Hippocrate*. Il a découpé dans Némésius de très nombreux et importants passages qui montrent le contact de ces deux ouvrages. C'est, dans le chapitre VI, un passage sur la physiologie des sens, et toute la fin du chapitre sur la sensation « garde du corps de l'intelligence », et sur l'instantanéité du courant nerveux qui porte à nos membres l'ordre de la volonté : dans le chap. VII, sur la vue, un long développement sur le mécanisme de la vision (Gal. 615, 15 ; 616, 11 ; 623, 4 ; 642, 8 ; 625, 10), sur l'hypothèse géométrique de la rectitude des rayons visuels (624, 15 ; 664, 15), et enfin des considérations sur la qualité visible propre, qui est la couleur, et les qualités perçues avec elle, comme la distance et le lieu (Gal. 623, 7). Enfin, toute la deuxième partie du chapitre XIII sur la mémoire se rattache également à un traité de Galien, mais qui n'est pas le même et que M. J. n'a pas su retrouver (1).

(1) Ce traité est le περὶ τῶν πεπονθότων τόπον, livre IV.

Si, maintenant, l'on compare en détail les passages parallèles, l'on verra que le texte de Némésius est plus complet que celui de Galien. Par exemple (p. 13), Némésius développe une indication de Galien sur l'odorat ; ou encore (p. 28-29), le texte de l'évêque chrétien permet de faire deux corrections importantes à celui de Galien ; enfin (p. 36), la théorie des sensibles communs perçus par la vue (forme, distance, etc.) que l'on retrouve chez Galien, n'est, dans le chapitre de Némésius qu'une partie d'un développement qui fait corps avec lui et ne se retrouve pas chez Galien.

M. J. donne de ces faits une explication pleinement satisfaisante. La deuxième partie du VIIe livre des *Dogmes d'Hippocrate* reproduit partiellement le Ve livre d'un traité perdu de Galien *sur la Démonstration*. Dans le passage sur les sensibles communs (*de Dogm. Hipp.* 623, 7), il nous dit que ce sujet « a été traité par lui dans le Ve livre *sur la Démonstration* », et, d'après un autre passage (624, 5), ce livre contenait des renseignements sur les erreurs des sens ; or, l'indication sur les sensibles communs est, chez Némésius, une partie d'un développement qui porte surtout sur les erreurs des sens. La théorie de l'odorat, indiquée seulement dans les *Dogmes* et développée chez Némésius, avait été également développée dans le livre *de la Démonstration*. Ces indications sont assez concluantes ; la source de Némésius est le livre V du traité perdu *de la Démonstration*.

Ce qui reste des chapitres de Némésius, lorsqu'on en a enlevé les parties qui dérivent de Galien, est moins intéressant pour la thèse de l'auteur. Ce sont des fragments doxographiques, dérivés de deux sources différentes ; les uns d'une rédaction incomplète des *Placita* d'Aetius, quelque peu différente de celle que nous ont conservée le pseudo-Plutarque et Stobée, les autres d'un ouvrage de Porphyre, les συμμικτὰ

ζητήματα, que Némésius cite sous le titre d'une de ses parties.

Jusqu'ici nous suivons parfaitement l'auteur, et nous reconnaissons que son livre jette une grande lumière sur la question des sources de Némésius. Pouvons-nous aller plus loin et admettre que les thèses empruntées par Némésius au livre de Galien sont celles de Posidonius? Galien est un platonicien, il a beaucoup lu le *Timée* et ses commentateurs, parmi lesquels le fameux stoïcien d'Apamée; mais il nous faut des preuves directes de cette influence. Or, nous ne voyons qu'une de ces thèses que l'on puisse sûrement ramener à Posidonius, celle d'après laquelle les sensations sont les servantes et comme les gardes du corps de l'intelligence. En revanche, une raison très sérieuse empêche d'admettre la même origine pour la théorie des sensibles communs. Cette théorie, comme l'a très bien montré M. J., renferme une polémique contre la doctrine d'Aristote sur le même sujet; et cette polémique est liée au dogme épicurien concernant les erreurs des sens. Sans doute l'auteur de Némésius et de Galien n'est pas des partisans d'Épicure; mais il leur emprunte l'essentiel de leur doctrine; or, il est impossible que Posidonius, connu pour leur adversaire le plus ardent, ait jamais fait pareil emprunt. En général, l'auteur a une tendance à mettre le nom de Posidonius partout où il voit un effort pour lier entre eux les dogmes de Platon et d'Aristote. Qu'il y ait là un trait commun de la pensée grecque, qui date de l'époque de Posidonius, c'est incontestable, et même on pourrait le retrouver avant cette époque, chez des hommes comme Antiochus d'Ascalon; mais cet effort a pu se faire sous des formes variées et dans des directions multiples.

Bien qu'entachée du même défaut, la deuxième partie du livre qui analyse successivement les ch. 5 (sur les éléments), 1, 2, 3 et 4, nous paraît beaucoup plus probante. Ce n'est pas que tout y soit clair. Il nous semble risqué de ramener à Posidonius la définition de l'élément, seulement parce qu'elle contient le mot σύγκριμα (p. 71). L'exposé de la théorie de l'opposition des qualités élémentaires d'après Aristote essaie d'y introduire des notions empruntées au *Timée* (δεσμός) et, ajouterons-nous, du stoïcisme (ἄνοδος, κάθοδος); est-ce suffisant pour y retrouver Posidonius? Il est sûr, en revanche, que Némésius a utilisé des commentaires du *Timée*, ou qu'il les a trouvés utilisés dans ses sources; l'auteur fait à cet égard, avec Chalcidius, des rapprochements intéressants. Enfin les détails météorologiques du chapitre se retrouvent dans les *Questions naturelles* de Sénèque qui reviennent à Posidonius.

L'idée fondamentale du chapitre premier est l'idée du « lien » qui unit entre elles les parties de la nature, de la continuité universelle. Cette idée, selon M. J., dérive du fameux passage du *Timée* sur le lien entre les éléments; et c'est Posidonius qui en aurait généralisé la portée en l'étendant à la nature entière, en montrant l'existence d'un passage continu d'une espèce d'êtres à une autre. C'est cette idée que l'on retrouve chez Cicéron et Manilius, comme chez Philon le Juif et l'auteur inconnu du traité *du Monde*; une de ses applications particulières est une théorie de l'instinct des animaux opposée à celle de l'ancien stoïcisme, que nous font connaître Cicéron, Philon, Origène, Porphyre et Jamblique.

Les chapitres suivants se rapportent au développement de l'histoire de l'humanité où M. Jaeger veut reconnaître, sous un coloris chrétien, les thèses sur l'origine de l'homme chères à Posidonius.

Émile Bréhier.

9. *Harry Mortimer HUBBELL. The*

influence of Isocrates on Cicero, Dionysius and Aristides. New-Haven, Yale University Press, 1913. In-8°, XII-72 p.

Dans l'*Introduction*, M. H. retrace la physionomie de la sophistique au ve siècle. Deux traits essentiels la caractérisent : l'étude de la rhétorique, et un idéal d'éducation encyclopédique. Chez tous les sophistes de l'époque ces deux traits se retrouvent : mais c'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui domine. Ils s'unissent chez Isocrate, qui tient de Gorgias l'art du style et une très haute conception de la rhétorique, regardée comme l'éducation par excellence, mais qui s'oppose exactement à Platon, car il écarte l'ἐπιστήμη comme impossible : à ses yeux, la rhétorique est à la fois une fin, et un moyen pour acquérir cette sûreté de jugement qui est le meilleur guide dans toutes les formes d'activité. Le premier chapitre précise le système d'Isocrate, sa notion de la φιλοσοφία, sa théorie de l'éducation et sa méthode d'enseignement. La rhétorique formera, suivant Isocrate, non seulement l'orateur, mais l'homme d'État et le général. Dans les trois autres chapitres, M. H. s'efforce de déterminer l'influence exercée par Isocrate sur l'idée que Cicéron, Denys et Aristide se font de la rhétorique. Cicéron ne doit pas seulement à Isocrate certains traits de style ; ce qu'on n'a pas encore relevé, c'est qu'il lui a emprunté dans le *De Oratore* sa conception même de l'orateur. Lui aussi ouvre à l'activité de l'orateur un champ illimité, et fait de lui le guide de la république ; lui aussi, il unit dans l'idéal de l'orateur l'éducation philosophique à l'éducation oratoire. Il en est de même pour Denys, qui n'est séparé de Cicéron que par des différences secondaires dues aux circonstances. Dans la préface de son traité *Sur les anciens orateurs*, où l'on trouve l'exposé le plus complet de son idéal oratoire, l'empreinte d'Isocrate est manifeste ; elle n'est pas moins sensible dans l'*Essai sur Isocrate*, la *Lettre à Pompée*, la *Première Lettre à Ammaeos*. Aristide, au second siècle après J.-C., se rattache à la même école qu'Isocrate, Cicéron et Denys, comme on peut le voir par les quatre traités où il définit la valeur de la rhétorique. A leur exemple il fait découler de la rhétorique le progrès de la civilisation ; il montre dans l'orateur l'homme d'État et le philosophe par excellence. Nulle part le conflit irréductible entre la rhétorique et la philosophie ne se marque plus nettement que chez lui. Enfin Pseudo-Lucien célèbre dans Démosthène non seulement les qualités de l'homme privé et le talent de l'orateur, mais surtout la σύνεσις et le φρόνημα qui le destinaient à être un homme d'État et même un général accompli.

La dissertation de M. H. est claire et précise. L'auteur s'excuse de reprendre à propos d'Isocrate des conclusions formulées avant lui, et il fait valoir que sa démonstration a du moins le mérite de ne s'appuyer que sur les textes. Mais la thèse elle-même, qui découvre dans Cicéron, Denys Aristide une conception très particulière de la rhétorique et de l'éducation oratoire empruntée directement à Isocrate, est nouvelle et intéressante. On lui reprochera seulement d'être un peu trop systématique. Est-il vraisemblable que cette tradition ne se soit pas chargée avec le temps d'éléments étrangers, que d'autres influences ne se soient pas ajoutées à cette influence primitive ? Cicéron, par exemple, ne relève-t-il que d'Isocrate ? Dans le *De Oratore* et le *De Inventione*, ne s'inspire-t-il point, comme on l'a soutenu, de Posidonius ? Sur quelques points de détail, l'étude de M. H. apporte aussi du nouveau, ainsi sur le sens du mot ἰδέα. Les ἰδέαι seraient pour Isocrate les *thèmes* qui s'offrent à l'orateur ; le Πρὸς Νικοκλέα

est un recueil d'ἰδέαι sur l'art de gouverner. Pour confirmer et compléter les judicieuses observations des p. 6 et 7, M. H. confronte dans un *appendice* plusieurs passages du Πρὸς Νικοκλέα avec divers endroits des discours d'Isocrate où ces thèmes sont exposés sous une forme oratoire. A cette occasion, M. H. signale cinq procédés caractéristiques de développement employés par Isocrate.

M. H. informe le lecteur qu'il n'a pu se procurer quelques dissertations relatives à Isocrate. Il ne mentionne pas, en effet, la thèse latine de M. F. Strowski : *De Isocratis paedagogia*, 1898.

L. Méridier.

10. *P. MARESTAING. Les écritures égyptiennes et l'antiquité classique.* Paris, Geuthner, 1913. In-8°, 146 p.

L'auteur réunit et commente les passages où les auteurs grecs et latins se sont occupés de l'écriture égyptienne ; il examine dans le détail les opinions émises par eux sur l'interprétation des hiéroglyphes, qui surtout les intéressaient et où ils ne virent guère, d'ailleurs, que les idéogrammes symboliques. M. M. dégage les quelques parcelles de vérité contenues dans leurs théories. Faibles parcelles, qui n'empêchent pas l'exactitude de ce fait singulier : toute l'antiquité classique a répété des systèmes superficiels et erronés, quand il eût suffi de s'adresser à l'un de ces prêtres indigènes qui, jusqu'au milieu du IIIe siècle, faisaient encore graver des inscriptions hiéroglyphiques. La réunion de ces témoignages dispersés en facilitera heureusement l'emploi, et tirera quelques-uns d'entre eux de l'oubli où ils risquaient de sombrer. Les renvois aux textes égyptiens ou aux travaux modernes sur l'égyptologie rendront également des services aux philologues classiques. Plus d'un détail, étudié ici en passant, permettra de mieux comprendre et de contrôler de plus près les assertions d'ordinaire assez vagues des écrivains anciens. Les ouvrages mixtes, qui relient l'une à l'autre deux branches séparées des sciences historiques, sont toujours les bienvenus.

La liste de M. M. semble suffisamment complète. Je ne vois guère qu'une lacune à signaler : la biographie d'Isidore, composée au VIe siècle de notre ère par le philosophe païen Damaskios, et dont Photius nous a donné un copieux « compte-rendu », contient tout un passage sur l'interprétation des hiéroglyphes. La traduction donnée par Hermapion (dans Ammien Marcellin, XVII, 4) de l'inscription d'un obélisque, est peut-être un peu trop maltraitée par l'auteur. La remarque « qu'Hermapion pouvait être un Gréco-Égyptien » (p. 120) est trop timide : le porteur d'un pareil nom est certainement un Égyptien de race. Il y a, dans sa version, bien des expressions (δεσπότης διαδήματος, par exemple) qui sont empruntées au style pharaonique, et que M. M. aurait pu ajouter à celles qu'il a relevées. P. 67, on admettra difficilement que Lucain « ait cru que le papyrus était un bois » : il n'était pas nécessaire d'avoir visité l'Égypte pour savoir ce qu'était le papyrus. A propos de l'invention de l'alphabet, et de la théorie exposée par Pline (p. 72) au sujet des quatre lettres ajoutées par Palamède, et des quatre autres créées par Simonide, signalons que Pline ne fait là que répéter une tradition universellement répandue, qui fut fort en faveur dans l'antiquité et jusqu'au moyen âge : on la retrouve encore intacte dans la Chronique syriaque de Michel le Syrien, qui l'avait recueillie des chronographes byzantins.

Jean Maspero.

11. *J. MASPERO. Organisation militaire de l'Égypte byzantine.* Paris, Champion, 1912. In-8°, 157 p.

L'étude des institutions militaires de l'Égypte byzantine a été entièrement renouvelée par M. Jean Maspero, grâce à l'emploi des sources papyrologiques et épigraphiques. Consacrée surtout aux deux derniers siècles de la domination impériale, elle n'offre pas seulement un très grand intérêt pour l'histoire des institutions militaires byzantines, elle fournit aussi une explication de la rapidité prodigieuse avec laquelle s'est produite la conquête arabe. Après la défaite des Blemmyes et la conversion des Nobades au christianisme au VIe siècle, la défense de l'Égypte a été singulièrement négligée par le gouvernement de Constantinople : il s'est contenté d'y entretenir des milices provinciales dont le recrutement local a donné lieu à des abus dont les papyrus nous fournissent des témoignages irrécusables. L'absence d'un commandement unique, les cinq ducs étant égaux, les fonctions administratives qui absorbaient le temps que les officiers auraient dû consacrer à l'instruction militaire et surtout la longue période de paix dont jouit l'Égypte favorisèrent des habitudes d'indiscipline et d'anarchie qui furent les meilleurs auxiliaires des conquérants et permirent à Amrou d'accomplir presque sans résistance son raid audacieux. On voit ainsi que ce livre, écrit après une étude critique des sources abondantes et souvent hétérogènes (M. J. Maspero a mis à profit les documents arabes) ne servira pas seulement aux spécialistes, mais apportera des éléments nouveaux à l'étude d'un des événements les plus considérables de l'histoire générale.

Louis Bréhier.

12. *Paul MASQUERAY. Bibliographie pratique de la Littérature grecque, des origines à la fin de la période romaine.* Paris, Klincksieck, 1914. Petit in-8°, v-334 p.

« Tout compte fait », dit M. M. en commençant sa Préface, « je publie ce livre, parce que je le crois utile ». Personne n'en méconnaîtra l'utilité. Nous savons tous, par l'expérience journalière de l'enseignement, l'embarras qu'éprouvent nos étudiants pour faire la bibliographie d'un sujet : M. M. a voulu les aider, les aider d'une manière « pratique », leur indiquer pour chaque question « le livre capital, l'article important, l'édition dont il faut se servir, le manuscrit, souvent reproduit en phototypie, auquel il est nécessaire de remonter; puis, leur dire, pour chaque auteur, pour chaque ouvrage, ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas, ce qu'on cherche; en un mot orienter les jeunes gens dans une science encombrée, et leur épargner du temps ». On voit exactement, par cette citation, quel est le dessein de M. Masqueray, dessein, à mon sens, très sage. Ne cherchons pas ici une bibliographie complète : M. M. a résolu, d'abord, de faire un choix, parmi tant d'écrits amoncelés, en éliminant tout ce qui est ancien, quoique souvent très bon, quand on peut y être ramené par l'usage même de livres plus récents, ou, parmi ces derniers, tout ce qui est décidément médiocre; il a aussi marqué, par de brèves appréciations, la valeur relative des ouvrages qu'il a retenus. Choisir et juger, c'est assurément s'exposer au danger de ne point satisfaire tout le monde. J'aime pour ma part ceux qui ont ce courage, et j'ai confiance que la bibliographie de M. M. rendra service précisément parce qu'elle est sobre. J'ai à peine besoin de dire, d'ailleurs, que les choix sont généralement bien inspirés et les jugements bien fondés.

Chacun, selon ses études spéciales, pourra regretter telle ou telle omission. Il ne servirait pas, à grand chose, je crois, que j'indiquasse moi-même par le menu certaines additions qui me sembleraient souhaitables; car M. M. connaît certainement aussi bien que moi les ouvrages que je lui signalerais. J'aime mieux indiquer, en gros, les

parties qui me paraissent pouvoir bénéficier principalement d'une revision, pour une seconde édition, très désirable et très probable : le chapitre sur Homère, excellent en bien des sens, ne me paraît cependant pas absolument *up to the date*; à l'autre bout du volume, quelques articles aussi pourront être développés, — bien que, en principe, j'approuve tout à fait M. M. d'avoir fait la part du lion à l'époque classique et de ne consacrer aux derniers siècles de l'hellénisme qu'un appendice sommaire.

A. Puech.

13. *G. MENDEL. Catalogue des Sculptures du Musée Impérial Ottoman*, tome second, avec 493 fig. dans le texte. Constantinople, Musée impérial, 1914. In-8°, 595 p.

Le tome second n'achève pas ce catalogue monumental qui ne sera complet qu'avec un troisième volume, mais qui, dès ce moment, est le plus moderne et, à certains égards, le plus parfait des inventaires. La description, infiniment minutieuse, est toujours nette et précise; l'information de M. est abondante et sûre, et les problèmes délicats de date et d'école sont étudiés avec conscience et avec mesure : les solutions adoptées par l'auteur ne seront pas toujours reçues; mais les raisons qu'il donne de ses opinions méritent d'être pesées et discutées de près. — P. 8, M., qui n'a pu connaître les articles de Sartiaux, place, comme Overbeck et Collignon, vers 540 les sculptures d'Assos. P. 16, plutôt un fleuron qu'une colonnette. P. 24, on ne sait à quel ordre appartient la colonne funéraire d'Assos. P. 30, M. se rallie à la théorie qui voit dans la colonne ionique un dérivé de la colonne végétale égyptienne. P. 58 et suiv., il est à peine permis à des journalistes d'orthographier *Lybie*. P. 62, les têtes coupées posées sur une étagère seraient des bétyles. P. 79, peut-être un coq. P. 103, il faudrait expliquer le geste d'Aphrodite (?). P. 104, est-ce bien une « cestophore »? P. 128, rectification aux *Têtes antiques* de S. Reinach. P. 133, curieuse plaquette de marbre. P. 144, singulier « Hermès jeune ». P. 146, je crois voir deux dauphins. P. 167, paraît un perroquet. P. 201, justes réserves sur l'attribution à Valentinien II. P. 214, il est exact que les constructions d'Alikî sont de date très tardive. P. 233, la stèle d'Eski Cheir daterait de 530 environ. P. 238, la tête archaïque viendrait de Rhodes. P. 245, M. semble avoir raison contre S. Reinach, qui regardait comme pré-praxitélienne l'Artémis de Mételin. P. 251, l'Alexandre de Magnésie serait l'œuvre du sculpteur Menas et se rattacherait à l'école de Pergame. P. 260, la caryatide de Tralles est archaïstique et peut dater de l'époque d'Auguste. P. 274, Hekler a trop vanté la statue de Baebia. P. 278, combat de coqs. P. 298, M. a raison de défendre l'authenticité du relief. P. 300, les néo-atticistes seraient bien pergaméniens. P. 330, la guirlande est hiératique ou dionysiaque. P. 336, traces de mise au point. P. 344, la statue de Baalbeck tiendrait un tympanon. P. 368, statuette archaïsante de Pergame. P. 404, l'ambon de Salonique pourrait dater de la première moitié du vie siècle. P. 414, forme de base remarquable. P. 425, le fragment proviendrait d'une copie exécutée d'après un groupe importé d'Égypte à Constantinople. P. 427, la liste serait à compléter (fragment de Doclea, nouveau fragment du Louvre, etc.). P. 448, attribution possible à Constantin. P. 461, consultation de Pantchenko à propos d'Imrahor et réserves de M., p. 472. P. 488, mimes byzantins. P. 512, lièvre ou lynx? P. 570, inscription qui rappelle l'épitaphe d'Aberkios.

A. de Ridder.

14. B. MIXAHA. Κριτικαὶ παρατηρήσεις

εἰς τὰ Ἠθικὰ τοῦ Πλουταρχοῦ. Berlin, 1912. In-8°, pp. 322-403.

M. M. examine ici près de 150 passages de Plutarque. Les uns sont tirés du traité περὶ Ἴσιδος καὶ Ὀσίριδος, qui a été mal transmis par les mss. et dont l'interprétation est rendue encore plus difficile par l'obscurité du sujet; les autres appartiennent aux Πυθικοὶ διάλογοι. Les leçons des mss. sont rappelées et discutées ainsi que les diverses corrections proposées par les éditeurs; M. M. formule lui-même un certain nombre de conjectures intéressantes, appuyées sur la paléographie et l'usage de la langue de Plutarque : 354 A παράκουσμα τῶν <πολλῶν> ὥσπερ ἄλλα παλαιὰ, au lieu de παρακουσμάτων ὥσπερ ἄλλα πολλά. — 362 B (διὸ πᾶσι κοινὸς ὁ Σάραπίς ἐστιν), <ἰδί>ως δὲ τὸν Ὄσιριν... ἴσασιν au lieu de ὡς δὲ τὸν Ὄσιριν... ἴσασιν. — 362 B (λέγεται Σάραπις) παῖς μὲν τοῦ Ἡρακλέους γενέσθαι, θυγάτηρ <δ'> Ἶσις, Λιακοῦ δὲ τοῦ Ἡρακλέους ὁ Τυφών, au lieu de τοὺς μὲν τοῦ Ἡρακλέους γενέσθαι θυγάτηρ Ἰσιακοῦ δὲ, etc. — 370 C χρόνον, ἄλλως μὲν ὑπέρπολυν, τῷ θεῷ <δ'> ὥσπερ ἀνθρώπῳ κοιμωμένῳ μέτριον, au lieu de χρόνον, καλῶς μὲν οὐ πολυν τῷ θεῷ, ὥσπερ ἀνθρώπῳ κοιμωμένῳ μέτριον, etc.

L. Méridier.

15. *W. W. MOONEY. The house-door of the ancient stage.* Baltimore, Williams and Wilkins Company, 1914. In-8°, 105 p.

Le décor de fond du théâtre antique figurait le plus souvent, comme on sait, la façade d'une habitation. Dans cette dissertation, présentée à l'Université de Princeton pour l'obtention du grade de docteur en philosophie, M. W. W. Mooney traite de diverses questions relatives à la porte qui faisait communiquer cette habitation avec la scène. Le premier chapitre combat l'opinion courante, selon laquelle la maison figurée par l'arrière-plan, dans les comédies de Plaute et de Térence, aurait eu deux portes, situées l'une derrière l'autre : la première donnant sur la rue et généralement ouverte pendant le jour, l'autre intérieure et qui restait fermée. Comment a pu prendre naissance cette peu vraisemblable conception? Dans maints passages de la comédie latine, un personnage, rentrant chez lui, s'étonne de trouver la porte fermée : d'où on a conclu que, selon la pratique ordinaire, cette porte eût dû rester ouverte. Mais ailleurs, au contraire, on voit un personnage de comédie frapper à la porte d'autrui, avant d'entrer : preuve que la dite porte était fermée. C'est pour concilier cette apparente contradiction qu'avait été imaginée l'hypothèse des deux portes. La réalité est plus simple. Dans toutes les maisons de comédie il n'y avait qu'une porte, et cette porte, comme chez nous, était généralement tenue fermée. Ce qui ne veut pas dire toutefois fermée à clef ou au verrou ; on pouvait l'ouvrir de l'extérieur, et c'est ce que font les gens de la maison, quand ils rentrent chez eux : de là leur surprise, quand elle résiste à leurs efforts, c'est-à-dire quand, pour une raison exceptionnelle, on a, du dedans, tourné la clef ou poussé le verrou. Quant aux étrangers, les convenances leur commandaient, dans l'antiquité comme de nos jours, de s'annoncer en frappant et d'attendre qu'on vînt leur ouvrir. Accessoirement M. M. prouve que les termes *fores, janua, ostium*, dans la comédie, sont synonymes et désignent indifféremment cette porte unique, laquelle avait, en règle générale, deux battants.

Dans le chapitre II l'auteur établit que les verbes d'emploi usuel pour exprimer l'acte de frapper à la porte avant d'entrer étaient, en grec, κόπτειν et κρούειν, en latin *pultare* et *pulsare*. A ces termes se substituent, quand l'action a lieu avec une particulière

violence, les suivants : ἀράττειν, προσαράττειν, ἐκκόπτειν, λακτίζειν, παίειν, πατάσσειν, θένειν, γεύειν, θρυγονᾶν, *frangere, arietare, insultare, verberare, ferire, pellere, impellere, percutere.*

Le chapitre III est consacré à un autre petit problème, très discuté et toujours pendant. Plutarque (*Poplicola*, 20) et Helladios (Phot. *Biblioth.* Cod. 279) rapportent que, chez les comiques, il était de tradition que tout acteur, qui sortait de la maison, frappât d'abord intérieurement la porte, avant d'ouvrir, et cela par imitation de l'usage réel de l'ancien temps où, les portes des maisons s'ouvrant de dedans en dehors, il était prudent, avant de pousser le battant, d'engager ainsi à se garer les personnes qui passaient ou stationnaient devant la porte. Cela admis, est-il vrai, comme on le lit dans nombre d'éditions, que le verbe ψοφεῖν, que nous rencontrons cinq fois dans Ménandre, soit le terme spécial, et en quelque sorte technique pour désigner cette coutume? Par une argumentation très serrée M. M. démontre, d'une façon qui, à mon avis, est irréfutable, que, partout où est annoncée, au moyen du verbe ψοφεῖν, l'entrée en scène d'un personnage qui sort de la maison, ce terme fait simplement allusion au bruit accidentel, produit par le grincement ou le frottement de la porte. En sorte que l'emploi de ce verbe est l'équivalent de notre formule usuelle : « J'entends la porte s'ouvrir ». La confusion qui s'est produite à ce propos dans l'esprit des commentateurs, tant anciens que modernes, tient principalement à deux causes. D'abord à l'emploi, quelquefois transitif, du verbe ψοφεῖν. Car, à côté de la tournure : ἡ θύρα ψοφεῖ (Mén. *Sam.* 222), on trouve cette autre : τὴν θύραν ψοφεῖ τις ἐξιών (Mén. *Per.* 126), qui, malgré les apparences, a le même sens : « Quelqu'un, en sortant, fait grincer la porte ». Une autre cause de l'erreur, c'est que le verbe ψοφεῖν, en dehors de ce cas tout particulier, ayant une signification très générale (selon Aristote, il exprime tout son inarticulé), a servi parfois, comme du reste maints autres verbes de sens analogue, à désigner l'action de frapper à une porte, avant d'entrer (Eurip. *Iph. T.* 1308 ; Aristoph. *Ois.* 55 ; Héliod. 1, 17 ; 3, 16). Mais ce qu'il faut désormais retenir, comme un fait certain, c'est que la prétendue coutume de frapper intérieurement la porte avant de sortir, de même que le sens technique correspondant attribué au verbe ψοφεῖν, sont deux inventions arbitraires de commentateurs en détresse.

Le chapitre IV est intitulé : « La porte de la scène s'ouvrait-elle en dehors ou en dedans? ». Comme la réponse à cette question est un des éléments, et même l'élément principal, du problème posé dans le chapitre précédent, il eût été plus logique, ce semble, de la trancher préalablement. Mais laissons cette chicane. Il importe ici de distinguer, avec M. M., la réalité et le théâtre. Or, en ce qui regarde la réalité, il est établi, notamment par un règlement de voirie du temps des Pisistratides, qu'il y avait dans l'Athènes du VIe siècle des maisons (nous ne savons, il est vrai, en quelle proportion) dont la porte, en s'ouvrant, empiétait sur la rue. A partir du Ve siècle, au contraire, plusieurs textes, confirmés par les fouilles (ex. Priène), ne permettent pas de douter que les portes ne s'ouvrissent généralement à l'intérieur. Pour Rome, les constatations faites à Pompéï témoignent presque sans exception, dans le même sens. Mais les choses se passaient-elles de même au théâtre? L'interprétation la plus naturelle de plusieurs passages des dramatiques grecs et latins nous inclinerait déjà à penser que, dans l'un et l'autre théâtre, la porte se rabattait extérieurement. Induction qui semble portée à la certitude par une douzaine de monuments figurés, peintures de vases, fresques, bas-reliefs où l'on voit effectivement une scène avec sa porte

ouverte en dehors (1). Comment s'explique cette opposition entre la scène et la réalité contemporaine? Probablement par une simple survivance. Alors que, dans la vie réelle, l'usage s'était modifié dès le ve siècle, il se serait perpétué au théâtre, non seulement en Grèce, mais même à Rome.

Enfin le chapitre v et dernier, qui constitue, à lui seul, plus de la moitié du livre (pp. 49-105), n'est qu'une suite de statistiques et de tableaux, donnant: 1° le nombre des entrées et sorties d'acteurs par la porte du fond ou par les *parodoi* dans chacune des pièces d'Eschyle, Sophocle, Euripide, Sénèque, Aristophane, Ménandre, Plaute et Térence; 2° les formules de style très diverses désignant ces entrées et ces sorties. Statistiques et tableaux m'ont paru, je l'avoue, bien peu intéressants. Il n'en ressort en effet aucune conclusion utile. Le seul chiffre des entrées et des sorties dans chaque drame permet, dit M. M., de mesurer approximativement l'intensité de l'action dramatique. Cela même n'est pas exact. Il résulte des tableaux de M. M. que l'*Œdipe à Colone* de Sophocle, pièce où il y a peu d'action, a plus d'entrées et de sorties (23) que telle autre dont l'action est beaucoup plus vive, comme l'*Électre* (20), et, chose plus étrange encore, que Plaute, malgré l'entrain endiablé de ses pièces, a généralement moins d'entrées et de sorties que Térence (41 contre 53, en moyenne). En résumé, je crains fort que ce chapitre final n'ait été ajouté pour étoffer une dissertation qui risquait, sans ce complément, de paraître un peu maigre.

Pour terminer, disons cependant, en ne tenant compte que des quatre premiers chapitres, que ce travail n'est ni sans mérite ni sans utilité. La discussion y est menée partout avec méthode, aisance et lucidité. Si les questions examinées n'offrent point, par elles-mêmes, une extrême importance, de leur solution dépend cependant l'intelligence plus exacte de maintes scènes de la tragédie et de la comédie grecques et latines. Et, si les solutions qu'en apporte l'auteur ne sont pas inédites (toutes, en effet, avaient déjà été proposées), il a eu du moins le mérite d'élever quelques-unes au rang de vérités acquises (1).

O. Navarre.

(1) Signalons pourtant qu'à Priène les portes de la scène ont laissé sur le seuil des vestiges de frottement, attestant qu'elles s'ouvraient à l'intérieur (Wiegand et Schrader, *Priene*, p. 244). A propos de ces portes M. M. écrit, il est vrai, qu' « elles ne nous regardent pas » (p. 47, n. 55). Voilà une affirmation bien désinvolte. La question du *logeion*, en ce qui touche du moins l'époque hellénistique, n'est pas, comme le suppose M. M., définitivement tranchée, et nombre de bons esprits persistent à croire, sur la foi de Vitruve, qu'à cette date on jouait sur le *proskénion*. C'est là un fait qu'il me paraît à propos de rappeler aux jeunes philologues américains et allemands, trop dociles à jurer *in verba magistri*.

(1) Un certain nombre de fautes d'impression. Je ne cite que les plus graves. P. 32 : Eurip. *Iphig. Taur.*, 1037 (il faut lire 1307). P. 45, n. 52 : la citation française est criblée d'anglicismes. P. 47 : Ménandre, poète du troisième (?) siècle, etc.

16. *Spyridon MORAITIS*. ΠΛΑΤΩΝ, ἐξ ἑρμηνείας καὶ διορθώσεως Σ. Μ. Tome III. Leipzig, B. Liebisch (Typ. G. Kreysing), 1913 In-8°, 764 p.

Après cinq ans, M. Moraïtis publie un troisième volume de la grande édition de Platon, qu'il a entreprise sous les auspices de l'Association philologique grecque (pour les précédents, voir REG. XX, 281, et XXII, 359). Ce volume contient *Théétète*, *Philèbe*, *Ménon*, *Ménexène*. Conformément au plan général, chaque dialogue est précédé d'une note bibliographique (mss., éditions, travaux critiques) et d'une introduction divisée en plusieurs sections (circonstances et personnages du dialogue; analyse; divisions et plan;

objet et contenu philosophique : forme ; date de la composition) ; il est accompagné de notes courantes et suivi de notes additionnelles où sont traitées les questions qui se posent à propos de l'établissement ou de l'intelligence du texte. Des appendices renferment des morceaux d'Aristote (extraits des *Seconds Analytiques*, de l'*Éthique à Nicomaque*), dont la lecture pouvait fournir d'utiles rapprochements. Un index des mots et des expressions les plus remarquables termine le volume. Cet index pourrait être d'un emploi plus commode, si les renvois y étaient donnés aux pages et aux divisions d'Estienne, au lieu de l'être seulement aux pages et aux lignes de la présente édition. D'autre part, en ce qui concerne le texte, il semble fâcheux, pour la clarté de la lecture, que l'auteur n'ait pas, selon l'usage aujourd'hui général, placé l'appareil critique au bas des pages : les notes additionnelles lui auraient ensuite servi à justifier les leçons adoptées ou les corrections proposées.

Il serait trop long de suivre M. M. dans le détail de ses expositions et de son commentaire. On aimerait souvent à les trouver plus précis, plus sobres où la sobriété s'impose, moins brefs au contraire sur certaines questions importantes et délicates (par exemple, sur les quatre genres du *Philèbe*). Pour ce qui touche particulièrement aux relations chronologiques des dialogues, l'auteur reste fidèle aux conceptions qu'il a exposées dans l'Introduction générale de son édition : *Théétète*, *Philèbe* et *Ménon* forment une trilogie, dont la réalisation s'est faite sans discontinuité entre 389 environ et 384. On n'admettra pas sans peine que le *Philèbe*, surtout, se place d'aussi bonne heure dans la carrière littéraire de Platon, avant *Ménon*, avant *Phédon*, *le Banquet* et *la République*. Accepterait-on sans réserve la condamnation dont M. M. frappe la méthode de statistique verbale, il semblerait encore difficile, même au seul point de vue de la considération du contenu, (qui est celui de l'auteur), de se refuser à voir dans le *Philèbe* un des derniers ouvrages de Platon. Tout au moins faut-il convenir que les raisons sur lesquelles M. M. fonde son opinion ressemblent fort à des pétitions de principe : *Philèbe*, ne parlant pas de la réminiscence, *doit* être, d'après lui antérieur à *Ménon*, qui en parle ; ou encore, après les expositions du *Phédon*, du *Phèdre* ou de *la République*, des doutes au sujet des Idées *n'auraient* plus de raison d'être. D'autre part, alors qu'il prend soin de prouver, à bon droit semble-t-il, l'authenticité du *Ménéxène*, qu'il s'attarde même à établir celle du *Ménon*, pourquoi passe-t-il si rapidement sur les raisons qui ont pu donner, avec les travaux de Horn, un regain d'actualité à la thèse de l'inauthenticité du *Philèbe* ? Si favorable qu'on puisse être à la solution qu'il adopte, on regrettera que ces raisons n'aient pas été examinées.

Les notes bibliographiques pourraient être plus complètes et plus exactes. Sans doute l'auteur n'a pas tort de vouloir faire de sa bibliographie autre chose qu'un catalogue : dans une littérature prodigieusement abondante un choix judicieux s'impose. Ce choix est cependant trop limité et certaines lacunes étonnent. Pourquoi avoir sacrifié, à propos du *Théétète*, les divers travaux de Natorp sur ce dialogue, les discussions entre Rohde et Zeller sur la date de sa composition ? On pourrait signaler d'autres omissions regrettables : à propos du *Philèbe*, celle de la réplique d'O. Apelt aux théories de Horn ; à propos du *Ménon*, celle de l'étude de Bruhn sur Ménon (dans le recueil offert à Fr. Leo pour son 60e anniversaire, Χάριτες, 1911) : M. M. y eût trouvé la confirmation de sa propre opinion. Les pages de Zeller (1), dans

(1) Je ne crois pas que le grand ouvrage de Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, soit une

les *Platonische Studien*, contre l'authenticité du *Ménexène*, les études de Dümmler dans les *Akademika* ne méritaient-elles pas d'être citées ? L'édition anglaise du *Ménexène* par Shawyer (1906) est oubliée. On regrette en outre que, parmi les travaux étrangers, M. M. néglige totalement ceux qui ont été consacrés en Italie et en France à la question platonicienne, par exemple ceux de Tocco et de Chiappelli, de G. Rodier et de M. Lachelier à propos du *Philèbe*, l'étude de M. A. Croiset sur le *Ménexène*, etc. Aux dissertations anciennes dont il s'est servi au sujet de l'hypothèse géométrique du *Ménon*, n'aurait-il pas dû ajouter celles que P. Tannery (1) a écrites sur la question? Je n'insiste pas. Du moins, dans les indications bibliographiques que nous donne M. M., serait-on en droit de lui demander plus d'exactitude. Pour certains ouvrages le titre est incomplet, la date manque, ou bien elle est fausse. Ainsi l'édition bien connue de J. Burnet est constamment datée de 1891, alors que le premier volume paru est de 1900 (2). Ce défaut d'exactitude se retrouve dans les notes additionnelles, et il y est particulièrement sensible à un lecteur qui désire être renseigné (et tel est, je pense, le cas de ceux qui, en Grèce, se serviront de cette édition) sur les nombreuses monographies auxquelles se réfère M. M. : il se contente malheureusement, sauf de très rares exceptions, de nous donner, sans plus, le nom des auteurs (1). De même les références aux textes anciens sont souvent très insuffisantes, et par là la recherche et le contrôle sont rendus bien difficiles. Ainsi, dans les renvois aux ouvrages d'Aristote, le livre et le chapitre sont seuls indiqués, sans la mention, pourtant si habituelle maintenant, de la page, de la colonne et de la ligne de l'édition de Berlin; il arrive même (p. 197) que le livre seulement soit indiqué (2). Ajoutons enfin que beaucoup de noms propres, de ceux du moins que l'auteur n'a pas jugé utile d'helléniser, sont écrits d'une manière incorrecte (3).

Dans l'établissement du texte, M. M. fait souvent preuve d'une réelle ingéniosité. Mais certaines de ses corrections peuvent paraître inutiles et imprudentes. Comme je ne peux les passer

seule fois invoqué ou discuté. Le livre de Räder ne semble pas avoir été non plus utilisé.

(1) Il est nommé cependant une fois, p. 192, dans les notes additionnelles de *Théétète*.

(2) A vrai dire, il ne semble pas que M. M. ait effectivement utilisé l'édition de Burnet ; car il ne la cite, je crois, que dans *Théétète*, bien qu'elle figure dans la bibliographie de chaque dialogue. *Théét.* 148 e^{5}, il attribue à Burnet une leçon qui n'est pas la sienne τοῦ τούτου μέλειν, et Burnet, au moins dans sa deuxième édition que j'ai sous les yeux, lit comme lui : τοῦ μέλειν. — 177 e^{2} θεωρείτω avait été lu par B., au lieu de θεωρεῖται. — Les deux lectures 150 d^{8} τεκόντες et e^{2}. ἢ αὐτοὶ ἢ sont toutes deux dans B. — *Phileb.* 46 e^{2} la conjecture πυρίαις (que M. ne fait d'ailleurs pas passer dans le texte) au lieu de ἀπορίαις, avait été déjà adoptée par B. etc. Cependant ces corrections, sauf la première, sont signalées dans l'index, p. 756 b, comme propres à l'auteur. Il lui arrive, d'ailleurs, de signaler sous cette rubrique des passages (*Théét.* 196 a) qui donnent lieu seulement à une explication (lire à l'index 152, 11 au lieu de 153).

(1) Ce désidératum avait déjà été formulé par M. Rivaud. Il est fâcheux que M. M. ne s'en soit pas souvenu.

(2) P. 211 et 487, l'indication du livre fait même défaut : lire *Métaph.* Γ. 6 et *Eth. Nic.* II. 12. — P. 458, citations d'Euripide et de Théognis, sans aucune indication de source.

(3) Constamment Madwig, Deutschle. Fritzsche, qui a réédité dans l'édition de Stallbaum le *Ménon* et l'*Euthyphron*, bien que son nom soit correctement écrit dans la bibliographie, devient ensuite, sans exception, Fritze. Lire p. 527 Theissen et non Thiessen. Quelques autres erreurs du même genre sont accidentelles et doivent être mises au compte des erreurs typographiques. A ce propos, sera-t-il permis de demander à M. M., pour les volumes ultérieurs, une revision attentive des indications marginales, qui, dans les notes additionnelles, marquent la place des lemmes dans le texte ? Elles sont souvent erronées (Ex., p. 220, 232, 240, 556 sq., 624, 638, 652), et l'erratum n'en rectifie aucune.

ici toutes en revue, il suffira, pour donner une idée de sa méthode, de prendre quelques exemples dans *Théétète*. — 145 c⁴ (pour la commodité, je donne la ligne de l'éd. Burnet), ἀπιστήσει, au lieu de ἐπισκήψετ' : correction ingénieuse, mais non indispensable. — 151 a⁵, καὶ παλὶν αὖ : la leçon οὗτοι me paraît préférable. — 152 c⁶, ὡς ἐπιστήμη οὐσίας, au lieu de οὖσα, est une correction qui paraît plutôt nuisible à la clarté de la pensée. — 155 b², ἄλλο τοῦτο, au lieu de ἀλλὰ τοῦτο : or ce n'est pas d'altération, mais de génération qu'il est ici question. — 162 e⁷, οὐδ' ἡμιμναίου ἂν εἴη, au lieu de οὐδ' ἑνὸς μόνου : la correction qu'il attribue à Bonitz, οὐδ' ἑνὸς λόγου, aurait au moins l'avantage d'être plus simple et de se rapprocher davantage du texte des mss. — 171 b⁵, les raisons de changer οὐ γὰρ οὖν en πῶς γὰρ οὔ ; ne semblent guère probantes. — En revanche, 172 e⁶, τὴν δίκην, avec T, au lieu de τινα δίκην est une correction acceptable. — De même pour 175 c⁴, κεκτημένος τ' ἄνθρωπος πολὺ χρυσίον, au lieu de κεκτημένος τ' αὖ avec ou sans πολύ (Wohlrab, Burnet); mais il aurait fallu signaler la conjecture de Burnet dans son appareil critique : κεκτήμην. — Je ne vois aucun avantage, bien au contraire, dans la phrase 183 a² καλὸν ἂν ἡμῖν συμβαίνοι, à lire, au lieu de ἄν, οὖν et συμβαίνει au lieu de συμβαίνοι. — 183 c³, εἰ μὴ εἰ πως ἄλλως pourrait bien être le vrai, au lieu de lire εἰ μὴ τί πως (Wohlrab) ou de mettre τί entre crochets (Burnet).

En résumé, quels que soient les mérites de l'auteur et sans méconnaître la valeur de l'effort que suppose une entreprise aussi difficile, on ne peut s'empêcher de penser que cette édition monumentale ne répond pas de tout point à notre attente. M. M. a l'ambition légitime de faire œuvre originale. Mais cette ambition comporte, pour un éditeur de Platon à qui la place n'a pas été ménagée, deux ordres de devoirs : celui de faire une revue aussi exhaustive que possible des travaux antérieurs, philosophiques et philologiques, surtout des plus récents, et celui de mettre le lecteur en état, par des indications très précises, de faire lui-même les contrôles et les comparaisons nécessaires. En demandant à M. M. de satisfaire plus complètement à cette double obligation, on atteste l'intérêt qu'inspire son travail et le sincère désir de n'avoir, pour les volumes à venir, que des éloges à lui adresser.

L. Robin.

17. *Franz MÜLLER. Die antiken Odyssee - illustrationen in ihrer kunsthistorischen Entwicklung.*, Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, VIII-155 p., 9 gravures.

Ce livre complète et développe une dissertation du même auteur publiée en 1908 (*De monumentis ad Odysseam pertinentibus*). Il n'est guère possible à un Oberlehrer du Gymnase de Magdeburg d'inventorier les Musées des deux mondes pour y trouver des inédits. C'est pourquoi M. F. Müller s'est surtout proposé de classer et de commenter les œuvres déjà publiées ou signalées. La série en était assez riche pour mériter une étude d'ensemble. Une conclusion générale se dégage de cette revue détaillée des monuments. C'est que l'art antique n'a pas toujours témoigné du même goût pour les mêmes scènes de l'Odyssée. Le classement des œuvres par sujets correspond en gros au classement par époques. Il montrera aux historiens de la littérature grecque pour quelles raisons diverses Homère a successivement intéressé les lecteurs anciens. L'art archaïque n'a guère illustré du poème que les épisodes merveilleux ou comiques, la Cyclopie, les Sirènes et Circé. C'est au roman maritime que vont ses préférences. Aux Ve et IVe siècles, le choix des artistes, notamment des peintres polygnotéens, se porte sur des

scènes d'un caractère plus humain et plus sérieux. Les lecteurs et les illustrateurs d'Homère s'intéressent à la psychologie de ses héros plutôt qu'à leurs aventures fantastiques. Alors sont représentés pour la première fois les épisodes du retour à Ithaque, le bain de pied d'Ulysse, Pénélope et les prétendants, Ulysse et le chien Argos, la rencontre avec Nausicaa, etc. A partir de l'époque d'Alexandre se montre une autre espèce de monuments, les collections de tableaux illustrant l'Odyssée tout entière, ou telle partie du poème. L'inventeur du genre paraît être Théon de Samos, qui avait consacré deux suites de peintures à l'Iliade et à la légende d'Oreste. Vitruve cite les voyages d'Ulysse comme un sujet classique de décoration à fresque. Au même groupe d'œuvres se rattachent les Tables iliaques et les coupes homériques étudiées par Carl Robert.

Parmi les très nombreux monuments qu'à rassemblés M. Fr. M., quelques-uns sont reproduits dans son livre pour la première fois. Ce sont : une cylix de Boston (Ulysse présentant la coupe au Cyclope, en présence d'Athéna), p. 14 ; un moule de vase à reliefs, du Musée de Berlin (le Cyclope dans son antre, tenant un des compagnons d'Ulysse qu'il vient de tuer), p. 18 : un cratère campanien du même Musée (Ulysse attaché au mât de son vaisseau et écoutant les chants de deux Sirènes), p. 42 ; deux coupes à figures noires, du Musée de Boston (métamorphose des compagnons d'Ulysse chez Circé), p. 52, 55 ; un relief « mélien » (conversation d'Ulysse et de Pénélope en présence de trois prétendants), p. 83 ; un cratère à figures rouges du Musée de Syracuse (Pénélope recevant les cadeaux des prétendants), p. 93 ; enfin un skyphos grotesque du Kabirion, aujourd'hui au Musée d'Oxford (Ulysse naviguant sur deux amphores, poussé par le souffle de Borée), p. 131.

Il faut dire, pour en féliciter l'auteur, ce qu'un petit livre comme celui-ci représente de patientes recherches. J'avoue m'être donné vainement quelque peine pour trouver au moins une lacune notable dans sa documentation. Tout au plus pourrait-on s'étonner qu'il ne soit fait aucune mention de quelques œuvres dont le rapport avec l'Odyssée reste possible, sinon prouvé : par exemple, l'hydrie du Louvre où Heydemann voulait reconnaître Pélée et les Néréides, plutôt qu'Ulysse et Nausicaa (S. Reinach, *Répert.*, I, 64). Enfin (mais cette critique ne s'adresse qu'à l'éditeur), on regrettera que cet excellent répertoire soit si pauvrement illustré. Les archéologues, et surtout les historiens de la littérature qui ne pourront ignorer ce livre, auraient trouvé bon qu'une suite de figures plus nombreuses les dispensât de se reporter pour chaque page à des ouvrages rares ou peu maniables.

G. Leroux.

18. *H. MUTSCHMANN. Tendenz, Aufbau und Quellen der Schrift vom Erhabenen*. Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, VI-113 p.

Les conclusions de M. M. sont les suivantes (p. 112-113) : il n'est pas exact que l'auteur du *Traité du Sublime* ait emprunté la plupart de ses matériaux à l'écrit analogue de Cécilius dont il combattait la tendance. Cet auteur est un élève de Théodore de Gadara, et c'est à Théodore qu'il doit non seulement son enthousiasme pour le véritable sublime, mais les principaux éléments de ses discussions. Il a subi l'influence de la *Stoa*. L'alliance de la critique littéraire et de la philosophie stoïcienne, telle qu'il la représente, a-t-elle été déjà réalisée par son maître Théodore, ou est-elle son mérite original ? La question dépasse le cadre du travail de M. M., qui incline cependant à penser que Théodore en a bien le premier donné l'exemple. —

Ces idées ne sont pas nouvelles en elles-mêmes ; M. M. renvoie très consciencieusement, en ce qui concerne le stoïcisme, à P. Otto, *Quæstiones selectæ ad libellum qui est π. ὕ. spectantes*, diss. Kiel, 1906, et on pense bien qu'il n'oublie pas de rappeler l'article de Schanz, *Apollodoreer und Theodoreer* (Hermes XXV) ; mais M. M. cherche à les justifier plus minutieusement, ou à en poursuivre les conséquences. On lira avec intérêt et profit son étude qui est bien conduite, précise, d'un jugement mesuré, et où les questions sont bien posées, les difficultés bien marquées, là même où les solutions ne paraîtront pas certaines. On lui donnera souvent raison en ce qui concerne la relation entre notre *Traité du Sublime* et celui de Cécilius, et on lui sera reconnaissant de la précision qu'il apporte à l'étude de la composition du *Traité*, notamment dans les chapitres IX-XVI, où le plan est difficile à rétablir. Il y a là de bonnes observations qui seront utiles. Je ne crois pas cependant qu'on puisse accorder à M. M. le point essentiel de sa thèse, je veux dire son opinion que l'auteur, de parti-pris, n'a pas traité du second des cinq éléments qui constituent pour lui le sublime, du πάθος, et qu'il s'était borné, dans une des lacunes, à renvoyer à un autre de ses écrits, consacré à cette étude. Comment supposer que, après avoir reproché si vivement à Cécilius l'omission du πάθος, il laisse de côté ce qui est à ses yeux l'élément essentiel ? Il ne suffit pas, pour l'expliquer, de dire que la question était trop compliquée, parce que le πάθος n'est pas toujours uni à l'ὕψος, et que, pour déterminer la relation qu'il y a entre les deux, il fallait entrer dans des développements trop longs. Car, lorsque l'auteur arrive à la σύνθεσις (ch. XXXIX), une difficulté analogue ne l'arrête pas. D'autre part, dans tout ce qui suit la citation de la Genèse, il est manifeste que le πάθος est mis au premier plan (πάθος d'Ajax ; l'ode de Sapho παθῶν σύνοδος, etc.), et M. M. montre lui-même excellemment le rapport de la φαντασία et du πάθος. Il faut donc chercher ailleurs la solution ; mais la discussion de M. M. n'en est pas moins intéressante sur plusieurs points de détail, et elle donnera, pour le reste, d'utiles suggestions.

A. Pucch.

19. *A. M. PIZZAGALLI. Mito e poesia nella Grecia antica, Saggio sulla Teogonia di Esiodo.* Catane, F. Battiato, 1913. In-8°, 258 p.

L'auteur de cette étude sur la *Théogonie* hésiodique s'est proposé de montrer, comme il l'a déjà fait pour la littérature de l'Inde (1), les relations étroites qui unissent en Grèce la poésie cosmogonique et la poésie épique. Bien que l'antiquité ait volontiers attribué au poète moraliste des *Travaux* tous les poèmes religieux, généalogiques et mystiques de son époque, leur inspiration n'a rien de moral ni de philosophique ; mais elle est proprement épique : il n'en faut donc pas séparer l'étude de celle de l'épopée. Si des différences profondes apparaissent entre cette poésie et celle d'Homère, cela tient, suivant M. P., à ce que les auteurs de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ont fait un choix dans la très ample matière que leur fournissait le patrimoine intellectuel de leur nation ; ils ont négligé systématiquement tous les éléments de caractère rituel et d'origine populaire qu'elle pouvait contenir, laissant à d'autres le soin de les mettre en œuvre : les poèmes homériques ne sont donc pas le type unique de la poésie épique chez les Grecs, ils ne représentent qu'une branche particulière de cette floraison extrêmement féconde et variée.

Descendant dans un examen de dé-

(1) *La Cosmogonia di Bhrgu* (*Atti R. Istit. Lomb.*; vol. XXII, série III, fasc. IV).

tail où il serait superflu de vouloir le suivre pas à pas, M. P. cherche à préciser les rapports étroits qui existent entre la *Théogonie* et les épopées homériques : il en établit la communauté d'origine, montre les nombreux points communs entre les cosmogonies hésiodique et homérique, l'analogie des théories physiques — notamment de la théorie des quatre éléments —, une influence similaire de l'orphisme sur les deux poésies; d'autre part, le caractère épique est manifeste et a toujours été reconnu dans les épisodes de la *Théogonie* : la Titanomachie, l'épisode de Typhée, celui de Prométhée et de Pandore.

Cette thèse est soutenue à l'aide de rapprochements précis et souvent ingénieux, quoique parfois un peu subtils. Mais, malgré des qualités incontestables de méthode et d'érudition, la lecture de l'ouvrage laisse, en fin de compte, l'esprit indécis et mal satisfait. Cette impression tient, je crois, à la façon défectueuse dont l'auteur a posé la question dans son ample introduction, intitulée *Esiodo et i poemi esiodei.* Constatant les divergences profondes qui existent entre les *Travaux* et les autres poèmes du *Corpus Hesiodeum,* M. P. se demande comment ces œuvres si disparates ont pu être attribuées au même poète. Les explications proposées jusqu'à présent ne lui semblent pas acceptables : il fait rapidement justice de l'hypothèse aventureuse de M. Setti, qui considère comme le lien entre les deux principaux ouvrages dits hésiodiques une sorte d'unité philosophique et psychologique, tenant à un même caractère spéculatif que présenteraient les deux poèmes (1) ; puis il discute l'étude où je me suis efforcé de montrer que la *Théogonie* contient, comme les autres poèmes didactiques pseudo-hésiodiques, une application particulière des théories générales d'Hésiode. Or, cette discussion serrée, où les travaux antérieurs sont analysés avec précision et — en général — interprétés avec sûreté (1), aboutit à cette conclusion, que dans les divers poèmes du *Corpus* — qui d'ailleurs n'ont pas la même origine géographique — ne se manifeste à aucun degré l'influence personnelle d'Hésiode ; loin qu'on lui ait attribué, en raison de sa célébrité particulière, les œuvres de ses contemporains ou de ses successeurs, c'est au contraire à une fausse attribution de poèmes antérieurs qu'il aurait dû la réputation exceptionnelle qui fit de lui, dans la tradition, un descendant de Linos et d'Orphée. On s'attendrait alors à ce que cette théorie nouvelle fût développée autrement que par une simple affirmation et établie avec le même soin que les systèmes précédents étaient réfutés ; et l'on est déçu de ne plus trouver, dans la suite du volume, que la démonstration de ce que l'auteur avait paru admettre en principe, en le posant comme point de

(1) M. P. objecte surtout que la théorie de M. Setti est fondée sur une analyse du tempérament et des idées d'Hésiode, analyse dont les résultats demeurent fatalement, selon lui, assez problématiques.

(1) M. P. m'attribue à plusieurs reprises (p. 16, 23, etc.) cette opinion que tous les poèmes du *Corpus Hesiodeum* présentent entre eux une communauté d'inspiration morale, qui en explique l'attribution à l'auteur des *Travaux*. En réalité, j'ai seulement dit que, la question d'authenticité personnelle ne pouvant être résolue avec certitude, la critique devait se contenter de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de commun dans l'inspiration de ces divers ouvrages. Examinés à ce point de vue, quelques-uns, comme les *Catalogue* et les *Éées*, n'ont absolument rien d'hésiodique. Aussi ai-je été étonné de voir M. C. affirmer (p. 25) que j'attribuais ces poèmes à Hésiode. — Je n'ai jamais non plus déclaré (voir p. 23) que je considérais les épisodes de la *Théogonie* comme la partie principale de cette œuvre. — N'y a-t-il pas, enfin, quelque contradiction à m'accuser (p. 18) d'avoir « réduit en système ce qui n'est pas susceptible d'être systématisé », puis (p. 29) de « manquer d'un criterium fixe et d'osciller d'une hypothèse à l'autre » ?

départ de sa discussion : les relations entre la *Théogonie* et l'épopée. La question reste entière, et la solution en est même rendue plus difficile ; car insister sur les ressemblances de cet ouvrage avec les poèmes homériques, c'est rendre encore moins explicable son attribution au poète que les anciens considéraient avec raison comme la vivante antithèse d'Homère.

A la suite de son livre, M. P. a dressé une interminable bibliographie, où figurent bien des ouvrages qui n'ont qu'un rapport très lointain avec le sujet traité, et où il est malheureusement facile de relever des inutilités (1), des omissions (2), des erreurs (3). La rédaction de tout le volume manque d'ailleurs de soin matériel : les coquilles abondent, non seulement dans les citations françaises (4), allemandes ou anglaises (1), mais, ce qui est plus grave, dans les termes grecs ; il est déconcertant de trouver, sous la signature d'un hellénistè de valeur, des formes comme : ἔργα (p. 14, l. 19 et 21 ; 252, l. 9), ἔργον (p. 149, n.), ἔρως (p. 112, l. 14), ἅμᾳ (p. 149, n.) ὁλοή (p. 230, l. 10), ἐλπὶς (p. 241, l. 8 et 10 ; 242, l. 18), πὶθος (p. 242, l. 19), Ἡσιόδου (p. 252, l. 9).

Pierre WALTZ.

(1) Par exemple, l'ouvrage intitulé *Poètes moralistes de la Grèce* (cité, p. 251, l. 27, sans date ni indication d'origine, et attribué à Patin) : je ne vois guère ce qu'une étude sérieuse peut tirer de ces traductions médiocres ; il n'y en a, d'ailleurs, qu'une partie qui soient de Patin.

(2) A propos de l'*Elpis* hésiodique, du moment que M. P. citait l'article publié dans la *Rev. Et. Gr.* par M. P. Girard, il y avait lieu de signaler également les deux réfutations qui en ont été tentées, l'une ici même, t. XXIII, 1910, p. 49-57), l'autre par M. J. Boyatzidès dans *Athèna* (t. XXIII, 1910, p. 53-67).

(3) P. 249, l. 4-5 : les *Griechische Denker* et les *Penseurs de la Grèce*, de Th. Gomperz, sont cités comme deux ouvrages différents. — P. 254, l. 10 : les *Mélanges Weil* sont cités, sans date ni indication d'origine, parmi les œuvres de H. Weil. — P. 251, l. 16 : Ouvré, *les Formes littéraires de la Pensée grecque*, Paris, 1910 ; lisez : 1900. — P. 254, l. 6 : *Rev. Ét. Anc.*, IV ; lisez : IX. — P. 247, l. 5 : Bédier I. lisez : J. — P. 250, l. 32 : Meilett ; lisez Meillet ; — etc. — Cf. p. 149, l. 21 : v. 692 ; lisez : 693.

(4) P. 11, l. 3 : G. G. Rousseau. — P. 16, l. 1 ; 68, n. 2 ; 254, l. 3 : poème morale. — P. 16, l. 1 : Bordeau. — P. 25, l. 20 : rassemblance. — *Ibid.*, l. 25 : ouvrages désintéressées. — P. 74, n. 1 : devernu (lisez : devenu). — P. 187, n. 1 : *Pandora* (lisez : *Pandore*). — P. 248, l. 3 : Plutarche. — P. 249, l. 29 : chriétienne. — *Ibid.*, l. 22 : mycénéenne. — P. 250, l. 32 : Les dialects grecs. — C'est à chaque page qu'on rencontre des formes comme *révue*, *étude*, *réligion*, *Grece* ou *Grêce*, *poesie*, *siécle*, etc.

(1)-P. 74, n. 1 ; 217, l. 6 : Göttlingk (K. est l'initiale du prénom Karl). — P. 247, l. 28 : Nachprufung. — P. 253, l. 19 : álteste. — P. 249, l. 20 : presocraties (lisez : presocratics).

20. *PLATON. Le Banquet,* ou *de l'Amour,* traduction intégrale et nouvelle suivie des *Commentaires* de Plotin sur l'Amour, avec avant-propos, prolégomènes et notes, par *Mario MEUNIER.* Paris, librairie Payot et Cie, s. d. In-18, xx-185 p. Prix : 3 fr. 50.

M. M. a déjà publié une traduction d'*Antigone* et des fragments de Sappho ; il se prépare à traduire un extrait des *Dionysiaques* de Nonnos, les *Suppliantes* d'Eschyle et les *Bacchantes.* Il lui a semblé, avec raison, que le *Banquet* — comme l'œuvre entière de Platon — attendait encore l'interprète capable d'en rendre les grâces variées et la divine poésie. Les traductions de Cousin et de Saisset laissent à désirer : elles appauvrissent le lyrisme du texte, manquent de vie, et sont gâtées par des contresens. Sans avoir la prétention « d'imiter l'inimitable et de traduire l'intraduisible », M. M. s'est efforcé de remédier à ces imperfections. Assurément il a le sens vif des beautés du texte de Platon, et le lyrisme ne lui fait pas défaut ; on trouvera même qu'il en a mis un peu trop dans ses *prolégomènes*, et qu'un exposé plus simple, mais plus précis de la théorie

platonicienne aurait mieux préparé le public à comprendre le *Banquet*. La traduction, établie sur l'édition Burnet (1901), marque sur plusieurs points un progrès sensible. Moins sèche et moins sommaire que celle de Saisset, elle s'applique souvent à rendre tous les détails du texte, à suivre les contours de la phrase. La forme vise à l'ingéniosité brillante, à la variété, au mouvement; le joli discours d'Agathon, par exemple, a été étudié et rendu avec beaucoup de soin. Mais l'extrême finesse, la souplesse éblouissante de la langue de Platon rendent singulièrement difficile la tâche du traducteur. Il arrive à M. M. de paraphraser au lieu de traduire; il tombe lui aussi dans le vague et l'inexactitude; il commet des omissions; il n'évite pas toujours la lourdeur, la bizarrerie (p. 130, l. 6 : « si je ne craignais de vous sembler *soigneusement* (κομιδῇ) ivre »), ni même le galimatias (p. 84, l. 8 : « Souviens-toi maintenant de ce que, selon toi, Éros peut être l'amour »). Je ne sais s'il a évité quelques-uns des contresens commis par ses devanciers ; en tout cas, il en a réédité une bonne partie, et même il y a ajouté quelques erreurs. Dans ses notes, M. M. a utilisé les commentaires des éditeurs, et un grand nombre de travaux relatifs à Platon; en plusieurs endroits il tente même, semble-t-il, des rapprochements inédits. Enfin il a été heureusement inspiré en faisant suivre le *Banquet* d'un extrait de la troisième *Ennéade*, où se trouve le célèbre commentaire de Plotin sur le mythe de la naissance d'Éros. On regrettera sans doute qu'il n'ait pas adopté, pour sa traduction du *Banquet*, la division en chapitres que donnent la plupart des éditions : il aurait ainsi facilité les recherches des lecteurs désireux de se reporter rapidement au texte (1).

L. Méridier.

(1) Voici quelques remarques de détail : P. 4, l. 3, la traduction de M. M. est doublement inexacte. Le sens est : « car *je pensais* qu'il valait mieux etc... » Ib. l. 8, le texte dit : « c'était à l'époque où Agathon remporta le prix avec sa première tragédie, le lendemain du jour où il célébra sa victoire etc... ». P. 5, l. 15, il faut comprendre : ... vos propos, qui sont ceux des riches ou des gens d'affaires. ». Ib. l. 17, le sens est : « vous, mes amis ». P. 10, l. 17, le texte dit : « Il (Aristodème) dit que l'esclave en question lui lava les pieds ». P. 14, l. 2, la traduction de M. M. : « la proposition que tu nous fais de tempérer de quelque façon notre boire » fausse le sens. P. 19, l. 19, le mot à mot est : « le fait qu'Éros est une divinité ancienne entre toutes est vénérable ». P. 20, l. 7, Phèdre doit dire : « Acousilaos s'accorde avec Hésiode pour faire naître après le Chaos ces deux êtres : la Terre et Éros ». P. 21, l. 2, « étant le plus ancien, il est cause pour nous des plus grands biens ». P. 24, l. 5, il est inexact de traduire : « ils firent ainsi le plus grand cas de la générosité et du courage de *son* amour : » l'idée est générale et ne vise pas particulièrement le cas d'Alceste. P. 26, l. 4, il faut comprendre : « ils *le* récompensèrent d'une manière particulière, pour avoir fait li grand cas de son amant ». P. 28, l. 4, ἀμήτωρ ne signifie pas : d'une mère inconnue, mais : sans mère, comme le montre la suite du discours. Ib. l. 8, la traduction « nécessairement donc Aphrodite doit posséder deux aides » est inexacte, puisqu'il est question de *deux* Aphrodite. P. 37, l. 4, l'idée est celle-ci : « chez nous l'usage exhorte les uns à poursuivre, les autres à se dérober ». P. 38, l. 12 etc., M. M. altère gravement la suite des idées en intervertissant les rôles de l'amant et de l'aimé. Il fallait écrire : « ... l'*amant*, de répondre aux complaisances de l'*aimé*, etc...; l'*aimé*, de reconnaître les bons offices... », et plus loin : « lorsque l'*amant* sera capable... » De même, p. 39, l. 12, il faut mettre « *un amant* » à la place de « *un élu* ». P. 40, l. 13, M. M. commet encore un contresens qu'avaient évité Cousin et Saisset : ἴσα λέγειν vise la παρήχησις, du reste intraduisible : Πανσανίου παυσαμένου. P. 60, l. 14, Héphaestos dit en réalité : « de telle sorte que... au lieu de deux, vous ne soyez qu'un, étant morts ensemble. » P. 70, l. 17, si l'on ne comprend : « il y a toujours guerre, en effet, entre la laideur et Éros », la suite des idées est peu intelligible. P. 73, l. 6, le mot ποίησιν (création) est mal rendu par : poésie. P. 91, l. 6 au lieu de « les faveurs des sacrifices » expression très équivoque et obscure, il fallait dire quelque chose comme ceci : « les faveurs accordées en retour des sacrifices ». P. 108, l. 13 et suiv., le sens est : « Je fus saisi *d'étonnement*

21. *Max POHLENZ. Aus Platos Werdezeit, Philologische Untersuchungen.* Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, 427 p.

Ce livre compact est d'une lecture difficile, mais d'un grand intérêt. M. Pohlenz veut déterminer quelles influences ont amené Platon à s'écarter de la doctrine socratique et à formuler une philosophie originale.

D'après lui, il faut admettre que les dialogues platoniciens ont pour objet de nous donner une image fidèle du milieu athénien au ve siècle. Platon, comme Euripide, met dans la bouche des interlocuteurs de ses drames des pensées qui lui sont propres (p. 12, 13); mais il a le souci de les peindre tels qu'ils furent, soit d'après des souvenirs personnels, soit d'après le rapport de personnes bien informées. En ce sens, les dialogues platoniciens dérivent des mémoires, assez nombreux dès cette époque (Mémoires d'Ion de Chio, Ὁμιλίαι de Critias). Lorsqu'il veut donner l'impression du recul, situer une scène dans un passé assez éloigné, Platon utilise le dialogue indirect, c'est-à-dire qu'il fait raconter le dialogue par un des interlocuteurs qui y ont pris part.

Il semble que Platon le premier ait publié des dialogues socratiques : l'*Alcibiade* d'Eschine est postérieur au *Charmide*, que M. P. tient pour le premier en date des dialogues platoniciens. Aucun dialogue n'est antérieur à la mort de Socrate (p. 123). Après ce préambule, l'auteur examine successivement l'*Apologie*, le *Charmide*, le *Lachès*, le *Petit Hippias*, le *Protagoras*, le *Gorgias*, le *Ménon*, la *République*, le *Ménexène*, le *Phédon*, le *Phèdre*, le *Lysis*, et le *Banquet*. Car ses recherches l'amèneront à classer dans cet ordre même les écrits platoniciens, depuis 399 jusqu'à la fondation de l'Académie, dont le *Phèdre* et le *Banquet* contiennent, d'après lui, le programme (p. 355 et 390). L'*Apologie* a dû suivre de près la condamnation de Socrate : Platon y utilise, en modifiant la disposition des arguments, un discours que Socrate avait réellement prononcé pour sa défense (p. 23). Le *Lachès* et le *Charmide*, qui viennent ensuite, nous montrent tous les deux Socrate dans son rôle de critique de toutes les opinions reçues. Le résultat de ces dialogues est négatif; mais déjà dans le *Charmide* (174 D) Platon établit que seule la connaissance, la science du bien pourra nous donner le bonheur. Le *Petit Hippias* nous fournit un bon exemple de l'ἐξέτασις ou réfutation socratique. Socrate y établit, par des raisonnements sophistiques (analogues à ceux de l'*Euthydème*) que le sophiste Hippias, qui prétend à la science universelle, n'est pas même capable de résoudre un problème qui fait l'objet des méditations habituelles des sophistes. Ce dialogue vise une personnalité vivante et la perfection de la forme prouve qu'il a dû être publié (p. 70). Il est postérieur à l'*Apologie* et au *Charmide*, auquel il

et je lui dis : *Eh! quoi,...* se peut-il bien que....?) ». Ib. l. 21, « *ton* inconséquence » est un contre sens ; l'ἀλογία dont parle Diotime est celle dont paraît faire preuve la φιλοτιμία humaine. Etc.

Il y a dans les notes quelques erreurs de référence. P. 1, note 1, lire : *Apol. Socr.* 38 B. — P. 2, note, le renvoi à *Apol. Socr.* 41 A ; Arist. *Ran.* 25 etc. est inexact. — P. 4, note 1, lire : *Phèdre*, 229 A. — P. 14, note 1, lire *Phèdre*, 268 B. — P. 26, note 1, lire : *Apol. Socr.* 28 C. — P. 69, note 2, dire qu' « Atè est la déesse de la séduction » (au sens de : l'*Égarement*) est une façon de parler bien équivoque. — P. 77, note 2, lire : Allusion aux vers 633 sq. du XIe chant de l'*Odyssée*. — P. 90, note 1, un peu de confusion. Ne pas oublier qu'Hésiode réserve le nom d'ἥρωες (ou ἡμίθεοι) aux hommes du quatrième âge, tandis que les δαίμονες dont il est question ici sont ceux de l'âge d'or. De même p. 109, note 2. — P. 141, note 1, lire 430 au lieu de 419.

Quelques-uns des rapprochements ou des commentaires tentés par M. M. m'ont paru étranges. Ainsi p. 8 (fin de la note 2); p. 9, note 3 ; p. 10, note 1 ; p. 41, note 1 (sur le hoquet d'Aristophane qui symboliserait « la force de *compression* de l'amour, aspirant à devenir une force d'*expansion* » (?) ; p. 83, note 1 ; p. 141, note 2.

renvoie (*Hippias* 372 E = *Charmide*, 156 C).

Le *Protagoras* est une contre-partie du *Petit Hippias* (*Gegenstück*, p. 82). Nous y voyons un sophiste, le maître de tous les sophistes, se poser en professeur de morale et de politique (Hippias se contentait d'enseigner tous les arts). Or la morale et la politique qu'il professe, c'est la morale admise par l'opinion commune, la morale du peuple, ce grand sophiste (p. 89). Socrate réfute Protagoras en montrant l'unité de la vertu et la nécessité de la *science* morale, qui fait défaut à Protagoras (p. 97). Sans donner une conclusion positive, Socrate définit de la sorte le but de la recherche et l'objet de la philosophie nouvelle. Le dialogue est postérieur à 399 : la ponctuation adoptée par Platon dans la citation de Simonide (345 C) implique une allusion à la mort de Socrate.

Le *Protagoras* renferme (312 D) une indication sur la Rhétorique. M. P. voit là le germe du *Gorgias*. Le ton sarcastique, amer, désabusé de ce dialogue (p. 130) nous prouve que Platon traverse une crise grave. En effet, pour démontrer que la rhétorique, en tant que discipline purement formelle, n'a pas de valeur éducative, Platon fait intervenir des éléments étrangers au Socratisme. Il emprunte aux médecins (448 C) la notion de l'art, de la τέχνη opposée à la routine dont se contente Polos (p. 139), et il prend aux Pythagoriciens, l'idée de l'*ordre* qui fonde la santé du corps et la vertu de l'âme (p. 153). Dans le *Protagoras*, il admettait encore l'identité de ἀγαθόν et de ἡδύ. Désormais il reconnaît qu'il existe des douleurs salutaires, comme une opération chirurgicale, une punition (p. 145, 146). Il faudra donc distinguer la τέχνη véritable de la flatterie qui ne tient pas compte du bien (502 E). Ainsi, la critique socratique ne suffit plus. Platon est à la recherche d'une doctrine positive, qu'il demande déjà au Pythagorisme (p. 157). Il souffre de renier ainsi la doctrine de son maître, et sa douleur se traduit dans mainte formule pessimiste et désabusée. Il n'a pas encore énoncé la théorie des Idées, et il tâtonne encore péniblement (p. 164). Le *Gorgias* peut se dater de 394 environ ; car le discours du rhéteur Polycrate (393 ou 392) est probablement, comme l'a conjecturé Wilamowitz, une réponse à Platon (p. 166).

Gorgias, à la suite des critiques de Platon, a sans doute modifié son attitude. Nous voyons par le *Ménon* qu'il refuse désormais de professer la vertu et se cantonne dans l'enseignement de la rhétorique. Or le *Ménon* (Ménon est un élève de Gorgias) est la suite naturelle du *Gorgias*. Platon est maintenant en possession d'une doctrine positive. Cette doctrine est toute pythagoricienne (p. 174). La vertu ne peut être enseignée comme une science ordinaire ; mais il existe des équivalents de la science : le don divin (θεῖα μοῖρα, 100 A) et l'opinion droite (εὐδοξία) ; la théorie de la réminiscence sert à expliquer la θεῖα μοῖρα. Platon réfute ainsi Eschine de Sphettos. Eschine, répondant lui aussi à Gorgias, avait attribué les qualités politiques de Thémistocle à sa science (p. 184). Platon montre que la science manquait à Thémistocle, mais qu'il avait le don. Le *Ménon* est donc postérieur au *Gorgias*. M. P. le date approximativement de 390.

Ces interprétations du *Gorgias* et du *Ménon* conduisent à une conception de la sophistique diamétralement opposée à celle M. Heinrich Gomperz (p. 193 et suiv.). Les sophistes ne sont pas seulement des rhéteurs (ou plutôt des professeurs d'éloquence) ; partout Platon les représente comme préoccupés du contenu, autant que de la forme. Mais il y a eu parmi eux des tendances différentes. Protagoras entend par enseignement de l'ἀρετή l'éducation morale ; Hippias prétend posséder toutes les techniques (p. 198). Seul, Gorgias paraît avoir insisté sur l'importance de l'art oratoire. Mais Platon lui montre

précisément qu'il est obligé ainsi de sacrifier l'enseignement de la vertu. A la différence d'Isocrate, qui combat Gorgias, mais limite son ambition à donner à l'orateur la science du discours, Platon veut une science plus profonde, et il refuse à Isocrate le droit de se nommer φιλόσοφος (p. 206).

D'après M. P. la *République* a été publiée deux fois. Il en donne les preuves suivantes. 1° Aulu-Gelle (N. A., XIV, 3) et l'épicurien Idoménée (Diogène Laërce, III, 34-36) attestent le fait. 2° Isocrate, dans le *Busiris*, rapporte que Busiris avait établi en Égypte la distinction des trois classes, et il la justifie par des arguments qui se retrouvent dans la *République*. Or le *Busiris* doit être daté, non de 372, mais au plus tard de 385; car Isocrate s'excuse de sa jeunesse et parle de Polycrate comme de son aîné. 3° L'*Assemblée des Femmes* d'Aristophane, qui a été représentée aux Lénéennes de 390 ou de 391 (p. 228), décrit le communisme dans des termes identiques à ceux qui sont employés dans la *République*. Notamment Aristophane pose comme Platon, la question de savoir comment, dans une société communiste, les parents reconnaîtront leurs enfants. (v. 635 = Platon, *Rép.*, 461 C). 4° Enfin, le début du *Timée* contient un résumé de la *République* qui ne concorde pas avec la *République* actuelle (p. 214), et Platon y emploie, pour désigner les membres de la caste militaire, le terme μάχιμοι, qui figure aussi dans le *Busiris*, et qui est remplacé dans la *République* que nous lisons par l'expression φύλακες. Tous ces arguments conduisent M. P. à admettre qu'il existait vers 390 une *République* de Platon à laquelle renvoie le *Timée* et qu'Isocrate et Aristophane ont connue. La rédaction nouvelle de la *République* daterait de 370 environ (p. 235). Si le *Timée* renvoie à cette forme antérieure, alors qu'il est probablement postérieur à la deuxième version (M. P. le croit antérieur au *Politique*, p. 237), c'est que le *Timée* fait partie d'une tétralogie connue par Platon à la suite de son premier voyage en Sicile, et qui était destinée à représenter, d'une manière concrète, sous une forme romanesque, la vie de l'État idéal. Cette tétralogie aurait compris : la première *République*, le *Critias*, le *Timée* et l'*Hermocrate*.

Le contenu de cette première rédaction correspondait à peu près aux pages 361-461 de notre version actuelle (p. 235). L'idée maîtresse était la division des classes, empruntée au pythagoricien Hippodamos, (Aristote, *Pol.*, 1267 *b* 31). Cette division de l'État est antérieure à la division des trois parties de l'âme qui ne figure ni dans le *Gorgias* ni dans le *Phédon* et qui est justifiée dans la *République* actuelle par des considérations exclusivement politiques. Lorsque Platon découvrit le parallélisme de l'individu et de l'État, il fut amené à remanier profondément la *République*.

La politique de Platon est caractérisée par la subordination complète de l'individu à la société, par le socialisme rigoureux, auquel Platon reste fidèle, même dans les *Lois* (923 A). Platon réagit avec la dernière énergie contre l'individualisme du siècle de Périclès (p. 211), et toute la critique de la démocratie qui remplit le huitième livre de la *République* est dirigée contre la démocratie athénienne. Cette critique apparaît déjà, en 386, dans le *Ménexène*, que M. P. tient pour authentique (notamment parce que les *Lois* s'y réfèrent, p. 698 C). Périclès, nous le voyons par Thucydide (II, 37, 1) avait présenté comme un modèle la constitution athénienne, et il y avait vu réalisé le gouvernement des meilleurs, l'aristocratie véritable. Platon, dans le *Ménexène*, répond avec une sanglante ironie que cette constitution n'est pas seulement un modèle, mais une collection de modèles disparates, un mélange hétéroclite d'éléments différents (p. 241). Que Platon ait choisi, pour

faire l'éloge d'Athènes, précisément Aspasie, la courtisane décriée par les comiques, cela est significatif. La disposition même du dialogue, l'art avec lequel Platon utilise pour l'*Enkomion* les divisions déjà classiques de l'*Epitaphion* (p. 268), le style, où l'imitation de Gorgias est à chaque instant visible, nous avertissent aussi des intentions satiriques de l'auteur. On retrouve dans le *Ménexène* l'écho de l'émotion qu'avait provoquée en 386 l'invasion de l'Attique par les Laconiens. Il semble, du reste, que l'indignation de Platon contre la démocratie athénienne et contre Périclès se soit atténuée peu à peu (troisième livre des *Lois*) (p. 253).

Platon est désormais en possession d'une méthode positive, et dans le *Phédon*, qui se lie étroitement au *Ménon*, il nous en donne les premiers fruits. Désormais, il peut prouver, non seulement la préexistence, mais la survivance de l'âme (p. 314). La preuve essentielle est tirée de la parenté de l'âme avec l'Idée de la vie (p. 316). L'âme n'est pas une Idée, mais elle est analogue aux Idées, dont l'existence se trouve ainsi garantie de nouveau. Seule l'hypothèse des Idées permet une conception scientifique de l'univers, de même que l'hypothèse des figures idéales permet la constitution d'une géométrie rigoureuse (p. 321). La théorie des Idées est donc une hypothèse, mais une hypothèse vraisemblable. Le *Phédon* est probablement postérieur au premier voyage en Sicile, comme le prouve l'allusion (111 E) aux éruptions volcaniques de l'Etna (p. 326).

Le *Phédon* implique les théories pythagoriciennes. Le mythe de la fin reproduit la doctrine de Philolaos sur l'organisation du monde, avec cette différence que l'Hestia de Platon est la terre (p. 333). La même influence est visible dans le *Phèdre*, qui utilise les mêmes légendes et qui suppose la théorie des Idées. Mais un élément nouveau, jusqu'alors étranger à la pensée de Platon, y intervient : le sentiment, le désir, la passion. A la thèse froidement utilitaire, développée par Lysias, Platon objecte qu'il y a deux sortes d'amour et que tout amour suppose un élan, un désir, une aspiration (*Sehnsucht*). Seule cette aspiration rend féconde la recherche scientifique et permet la réminiscence. — En même temps, Platon affirme de nouveau que la véritable éloquence est impossible sans la *science*, sans l'ἐπιστήμη, (et par là Platon oppose son point de vue à celui d'Isocrate, p. 342, 362), et il fait consister la véritable rhétorique dans une action directe, immédiate, qui doit s'exercer d'homme à homme (p. 352). Le véritable orateur c'est le philosophe, qui possède à la fois la méthode et l'enthousiasme.

M. P. explique ce changement de ton, par l'expérience personnelle de Platon. C'est la rencontre de Dion, qui a montré à Platon ce que peut l'amitié véritable et lui a ouvert les yeux sur l'importance du sentiment. Ainsi compris, le *Phèdre* ne peut être une œuvre de vieillesse. Mais les études stylistiques obligent, semble-t-il, à le dater de la fin de la vie de Platon. Ce n'est là qu'une apparence. Les différents indices stylométriques donnent des résultats différents, comme M. Pohlenz le montre par quelques exemples. De plus, Platon emploie volontairement dans le *Phèdre* certains procédés littéraires qui modifient son style (cf. 257 A).

Le *Banquet* est la suite naturelle du *Phèdre*, sans lequel il est incompréhensible (p. 365, 371). Chacun des discours du *Banquet* évoque des conceptions de l'amour familières aux hommes du IVe siècle. Phèdre, jeune homme naïf, parle en disciple maladroit de Lysias. Pausanias, homme expérimenté, ἐραστής d'Agathon (*Protagoras*, 315 E; Xénophon, *Banquet*, 8, 32), utilise, pour justifier la coutume (νόμος) athénienne et son propre désir,

la distinction des deux Vénus (p. 375) et d'autres arguments sophistiques. Eryximaque, savant et pédant, ramène tout à la médecine et voit dans l'amour uniquement la réalité physique (p. 377). Aristophane y voit, comme il convient à un comique, le lien social qui enchaîne les hommes les uns aux autres (*ibid.*). Agathon, élève de Gorgias, reproduit les opinions de son maître. Enfin vient le long discours, si contraire à sa manière habituelle, que Socrate met dans la bouche de Diotime de Mantinée. Que Diotime soit une personnalité fictive, une incarnation de la θεῖα μοῖρα, c'est ce dont M. P. ne doute pas (p. 380). Elle exprime la transformation qui s'est faite dans les sentiments de Platon. L'amour, c'est le désir de produire, et aussi de participer à l'éternité. Et ainsi la doctrine de l'Amour nous ramène à la théorie des Idées, puisque, seule, l'espèce subsiste à travers la multitude des formes individuelles changeantes (p. 387). Socrate apparaît, comme l'incarnation de l'amour, de la puissance démonique qui règle les changements de l'univers (p. 393). M. P. suppose que toutes ces discussions ont un fondement historique : Pausanias aurait composé (avant le *Banquet*) un écrit où il justifiait la coutume athénienne (p. 395).

Au début, Platon, disciple de Socrate, représente son maître dans son rôle critique. Dans le *Gorgias*, il aspire à une doctrine positive, mais ne sait pas encore où la trouver. Puis, amené par l'influence des Pythagoriciens et de l'orphisme à affirmer l'immortalité de l'âme, il découvre dans la théorie des Idées le moyen d'interpréter rationnellement la réalité. Il part pour l'Italie afin de se mettre en contact avec les Pythagoriciens (p. 409 et suiv.). Il y rencontre Dion, et, sous son influence, un élément d'abord inaperçu de la nature de Socrate lui apparaît tout à coup : l'influence, l'attrait de l'enthousiasme et de l'amour, qui seuls rendent féconde la recherche scientifique (p. 419).

Tel est ce livre complexe et dense, où se trouvent abordées la plupart des questions que soulève l'exégèse platonicienne. Il m'est impossible de l'examiner en détail, sans sortir du cadre de cette notice. Quelques remarques seulement.

La méthode de M. P. est, au fond, plus philosophique que philologique. Ce qui détermine toute la chronologie proposée, c'est l'image que l'auteur a fait du développement de la pensée de Platon. L'on voit aisément, par le détail, que les considérations philologiques servent seulement à justifier des hypothèses, qui en sont indépendantes. Il n'est pas certain, au surplus, qu'une méthode différente nous soit jamais permise, malgré tout notre souci d'objectivité. Mais on conviendra que les résultats obtenus sont toujours discutables.

De plus, M. P. voit, dans chacun des dialogues, une œuvre d'actualité qu'il faut expliquer (comme le *Phèdre* et le *Banquet*) par des épisodes de la vie du philosophe ou (comme les autres dialogues) par les polémiques littéraires auxquelles il a été mêlé. En somme, il reprend, en le modernisant, le procédé appliqué par Teichmüller avec plus d'ingéniosité que de succès. Ici, il trouve l'influence des médecins (p. 135), ailleurs celle des Pythagoriciens; Platon, dans le *Ménon*, répond à Eschine (p. 186) ; dans le *Gorgias*, dans le *Phèdre*, il répond à Isocrate (p. 203, 342). Le *Ménexène* vise l'histoire de Thucydide (p. 247). Le *Banquet* réfute la théorie de Pausanias sur la loi athénienne (p. 395). Isocrate dans le *Busiris* (p. 211) et Aristophane dans l'*Assemblée des femmes* (p. 225) utilisent la première édition de la *République*. Que la thèse de Teichmüller renferme une grande part de vérité, c'est ce qu'admettra tout lecteur non prévenu de Platon. Mais qu'il soit possible d'identifier les allusions d'une

manière précise, c'est ce qui est beaucoup plus douteux. Les Allemands nous ont habitués à tant de constructions de ce genre, et ces constructions sont si diverses, la chronologie sur laquelle elles reposent est si incertaine, qu'il est permis la plupart du temps de demeurer sceptique.

Il est déconcertant de voir combien la chronologie proposée par M. P. s'écarte de celle des autres critiques et notamment de celle à laquelle aboutit, par des moyens différents, mais avec une information également étendue et sûre, M. Constantin Ritter. On sait que pour Ritter l'ordre serait : *Lachès, Petit Hippias, Protagoras, Charmide, Grand Hippias, Euthyphron, Apologie, Criton, Gorgias, Euthydème, Cratyle, Ménon, Ménexène, Lysis, Banquet, Phédon.* L'activité littéraire de Platon aurait commencé vers 405, le *Phédon* serait de 380 environ (*Platon, I*, München, 1910). En présence de ces discordances, on se prend à penser que le problème chronologique est loin d'être résolu.

Malgré ces réserves, beaucoup de points méritent l'attention. On donnera raison à M. P. dans sa critique de la théorie de H. Gomperz sur la sophistique, dans ses observations sur les excès de la statistique verbale. L'hypothèse d'une double rédaction de la *République* devra être examinée de nouveau, et l'on ne pourra plus considérer la question comme tranchée par l'article de M. C. Ritter (*Neue Untersuchungen über Plato*, München, 1910, p. 174-182). On admettra volontiers que la distinction des trois classes de l'État, est antérieure historiquement à celle des trois parties de l'âme humaine.

Un problème capital reste posé : dans quelle mesure Platon a-t-il fait œuvre historique? S'il nous donne une représentation fidèle de la sophistiqne, si les opinions qu'il attribue à Protagoras, à Gorgias, etc., concordent avec celles qu'ils ont réellement exprimées, s'il reproduit exactement les théories pythagoriciennes, comment se fait-il que Platon puisse attribuer à Socrate tant de doctrines dont nous avons coutume de considérer Platon lui-même comme l'auteur? M. Burnet (Plato, *Phaedo*, Oxford 1911, p. XXXVIII et suiv.) pense que Socrate a connu effectivement les théories pythagoriciennes, et il voit dans les discours de *Phédon* l'expression fidèle de sa pensée. Mais alors que devient la philosophie de Platon, et Platon a-t-il eu une philosophie? M. P. ne pose pas la question sous cette forme; mais son livre tout entier est propre à la suggérer.

Albert RIVAUD.

22. *Erich POKORNY. Studien zur griechischen Geschichte im sechsten und fünften Jahrzehnt des vierten Jahrhunderts v. Chr.* Diss. inaug. Greifswald, 1913. In-8, XVI-167 p.

Cet ouvrage étudie la période comprise entre l'avènement de Philippe de Macédoine et la paix de Philokratès; il se propose d'apprécier les principes essentiels de la politique de Démosthènes, comme l'a déjà fait M. Kahrstedt (*Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts*, Berlin, 1910), dont il combat les conclusions. M. Pokorny estime, comme M. Kahrstedt, qu'il convient d'abord de bien fixer la chronologie de cette période, et il étudie en premier lieu, à ce point de vue, la troisième guerre sacrée. Avec la plupart des critiques, il pense que le récit de Diodore sur la première phase de la guerre (période de Philomélos : XVI, 23-31) se divise en deux fragments à peu près parallèles, et il place la « coupure » après le chapitre 27, contrairement aux conclusions de M. Kahrstedt, qui attribue le chapitre 27 au second fragment. Il repousse (p. 5-20) les divers rapprochements institués par M. Kahrstedt

entre tels et tels passages des chapitres 23-25 et 27 et cherche à montrer que ce dernier traite de faits bien distincts. Résumons sa chronologie : la guerre commence au printemps de 356 (condamnation des Phocidiens par les Amphictyons) ; au printemps de 355, occupation du temple ; la guerre se prolonge jusqu'en août 354 (mort de Philomélos). La période d'Onomarchos comprend les années 353 (succès) et 352 (défaites) ; celle de Phayllos, l'année 352 à partir de mai environ (guerres en Béotie et en Locride). Pendant ce temps, Philippe, maître depuis 357-356 d'Amphipolis, Potidée et Pydna, apparaît en Thrace, où il rencontre le Thébain Pammenès, au début de 353, s'empare de Méthone (été de 353), est vaincu en Thessalie (automne) et revient battre Onomarchos au printemps de 352. Arrêté aux Thermopyles (mi-352), il repart en Thrace (fin 352). En même temps, Sparte attaque Mégalopolis, après les grands succès d'Onomarchos (début de 352), s'empare d'Ornées en automne, mais est battue en 351 par les Thébains, débarrassés de Phayllos. La guerre phocidienne se traîne de 351 à 346, pendant que Philippe assiège Olynthe et guerroie en Thrace.

Tel est le cadre dans lequel évolue la politique de Démosthènes. Cette politique, selon M. Kahrstedt, obéit, en général, à des inspirations persophiles : tel n'est pas l'avis de M. P., qui voit surtout dans Démosthènes un « patriote radical », jugeant toujours les faits du point de vue athénien. M. P. reconnaît qu'en 354, dans son premier discours politique (*sur les symmories*), Démosthènes, d'accord avec le parti d'Eubule, recommande une politique de non-intervention vis-à-vis de la Perse (p. 78 et suiv.) ; mais s'il tient ce langage, ce n'est pas qu'il soit systématiquement favorable à la Perse : c'est qu'en 354, après l'issue malheureuse de la guerre sociale, une guerre d'agression contre la Perse eût été « du point de vue purement athénien... une absurdité » (p. 85) ; des raisons d'opportunité forcent Athènes, en 354, à abandonner momentanément « la tradition de patriotique hostilité contre la Perse » (p. 87). Mais bientôt, à l'occasion du conflit entre Sparte et Mégalopolis, Démosthènes va se séparer nettement du parti de la non-intervention (p. 92) ; il voit dans ce conflit l'occasion pour sa patrie d'acquérir, en soutenant Mégalopolis, les alliés qui lui manquaient en 354, et de servir d'arbitre entre Thèbes et Lacédémone : cette politique, qui tendait à replacer Athènes à la tête de la Grèce, était « inconciliable avec la politique non-interventioniste d'Eubule » (p. 93).

Même tendance dans le discours en faveur des Rhodiens. M. Kahrstedt y voit « une preuve de la politique persophile de Démosthènes » (p. 104) : les démocrates rhodiens ont été chassés par la princesse carienne Artémise, dont l'ambition inquiète le Grand-Roi ; en priant Athènes de soutenir les Rhodiens contre Artémise, Démosthènes sert les intérêts de la Perse. En réalité, répond M. P., le mobile de Démosthènes, « ce n'était pas le désir de plaire à la Perse, mais, comme dans le discours pour les Mégalopolitains, l'espoir de gagner à Athènes de nouveaux alliés ». Athènes « doit défendre les démocraties, c'est-à-dire la liberté... Ainsi, Démosthènes, dans le discours pour les Rhodiens, se montre comme le type de l'homme d'État radical de cette époque » (p. 107).

L'hostilité qu'à partir de 351 surtout Démosthènes témoigne à la Macédoine n'est pas inspirée davantage par le désir de servir les intérêts de la Perse (p. 126 et suiv.) ; elle s'explique « par des intérêts purement athéniens » (p. 128). De même, l'attitude de Démosthènes en 346, au moment des négociations concernant la Phocide (p. 148 et suiv.) : selon M. Kahrstedt, Démosthènes voulait voir la Phocide rester en guerre avec Philippe pour que celui-ci fût obligé de demeurer dans l'ouest, au lieu de porter son activité

vers l'Asie. Démosthènes, répond M. P., n'a en vue, ici, que l'intérêt national.

Bref, pour conclure (p. 166-167), M P. ne croit pas qu'il y ait eu à Athènes, en 346, « un parti macédonien et un parti perse » : il y a eu un parti conscient de l'affaiblissement d'Athènes, qui espérait tirer profit pour son pays des querelles helléniques, au prix de la subordination à la Macédoine ; et un autre parti qui comptait rendre à Athènes son antique hégémonie, en combattant, de concert avec Thèbes, la menaçante monarchie de Macédoine.

Paul Cloché.

23. *G. SEURE. Collection Stamoulis. Antiquités thraces de la Propontide. Catalogue.* (Extrait du *Bulletin de Correspondance Hellénique,* XXXVI). Athènes, Sakellarios, 1912. In-8°, 109 p.

La collection Stamoulis à Silivri contient presque exclusivement des antiquités provenant de l'ancienne Selymbria ou d'Héraclée (Eregli, ancienne Périnthe). Les monuments ainsi réunis paraissent appartenir à la région thrace. M. G. Seure en a exécuté le catalogue dans lequel il rappelle ceux qui ont été déjà publiés dans le recueil de Dumont-Homolle, *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace,* 1892 ; les autres sont inédites. Nous signalerons une riche série de bas-reliefs au cavalier thrace et plusieurs morceaux intéressants d'époque byzantine, parmi lesquels un fragment représentant sans doute un Christ enseignant parmi les apôtres (n° 37) ; les palmiers chargés de dattes qui séparent les personnages rappellent ceux de certains sarcophages de Ravenne du vi^e siècle. Une inscription placée sur une tour (n° 17) a un caractère décoratif, assez fréquent dans l'épigraphie byzantine, mais qui rappelle le style des inscriptions arabes. Une autre inscription au nom de Basile II et Constantin VIII livre le nom d'un haut fonctionnaire, « l'archegetis » Basile le Goth, et du « taxiarque » Elpidios Vrachamios, d'origine arménienne. On ne peut que souhaiter avec l'auteur que des fouilles viennent accroître cette riche série.

Louis Brehier.

24. *Gli Idilli di Teocrito,* tradotti in versi italiani da Angelo *TACCONE,* con introduzione e note (collection *Il Pensiero greco,* vol. 9). Turin, Fratelli Bocca, 1914. In-8°, xx-298 p.

L'auteur de cette nouvelle traduction versifiée de Théocrite avoue que son entreprise vient après une infinité d'autres du même genre ; les versions italiennes, dit-il, sont en nombre « invraisemblable », à tel point qu'il a renoncé à en dresser la liste dans ses *Cenni bibliografici* (p. xv-xvi), se bornant à citer les quatre meilleures, celles de G. M. Paguini (1780), G. Zanella (1886), A. Cipollini (1887), et les essais partiels de L. Cisorio (1905-1911). On peut regretter que le nouveau traducteur n'ait pas même essayé de publier une bibliographie générale des versions italiennes de Théocrite ; qui était mieux qualifié que lui pour le faire ? — M. A. Taccone justifie son entreprise par le désir de mettre entre les mains du public italien une traduction qui tienne compte des progrès réalisés, en ces dernières années, dans la critique du texte et dans l'interprétation de Théocrite ; et sur ce point, bien que je sois peu préparé à en juger avec la compétence qui serait désirable, M. T. me paraît avoir atteint son but : les notices substantielles, qui précèdent les diverses idylles, et les notes placées au bas des pages témoignent du soin avec lequel le sens a été serré de près, les variantes examinées, en même temps que l'intention générale des divers morceaux était dégagée de toutes les discussions particulières. Par là, ce volume rendra des services.

Ce qui m'en semble le moins heureux, c'est la forme versifiée que le traducteur s'est imposée. Sur trente pièces (M. T. ne s'est pas cru dispensé de traduire celles dont il rejette l'authenticité), sept seulement sont rendues en hendécasyllabes non rimés, le vers classique des Italiens, celui dont l'emploi, depuis le XVIe siècle, est consacré dans la traduction, et qui s'y prête, en effet, fort bien par sa grande liberté d'allure et sa souplesse. M. T. ne le manie pas sans adresse; le dialogue des Syracusaines, par exemple, a une vivacité familière qui rend bien le ton du texte. On est seulement un peu surpris de la désinvolture avec laquelle ce traducteur jongle avec les accents toniques : à quelques vers de distance il nous fait prononcer Prassinoa, puis Prassinòa (p. 162 et 163, puis 164 et 165), et il emploie l'hiatus d'une façon tout aussi arbitraire (1).

Mais la versification de M. T. devient tout à fait déconcertante dans les hexamètres classiques dont il s'est servi presque constamment. Rompant avec la métrique dite « barbare » (la seule applicable à une langue qui ne possède pas la notion de quantité, lorsque l'on veut pourtant y conserver quelque chose des formes de la poésie antique), il a essayé de reproduire les dactyles et les spondées, en admettant qu'une syllabe tonique vaut une longue, et une atone vaut une brève. Cette convention, qui paraît avoir rencontré une certaine faveur auprès de plusieurs poètes allemands et anglais, est inadmissible en italien : dans cette langue, où les voyelles atones se sont merveilleusement conservées — et souvent développées —, il est impossible d'imaginer trois toniques consécutives; comment concevoir dès lors un spondée précédent un dactyle? M. T. a été ainsi amené à bannir presque entièrement le spondée, et à construire des hexamètres de cinq dactyles suivis d'un trochée; cette forme exceptionnelle devient pour lui la règle. Mais comme, d'autre part, il applique à ces vers prétendus classiques l'usage de la synérèse italienne, totalement inconnue des langues anciennes, il lui arrive de compter pour une brève une agglutination de trois ou de quatre voyelles, qui toutes se font distinctement entendre (1). Est-il rien de plus contraire à la notion de brièveté? On voit donc que, sous prétexte de fidélité à son modèle, les hexamètres de M. T. ne ressemblent guère à ceux de Théocrite; et malheureusement ils ressemblent tout aussi peu à des vers italiens. Dans ces conditions, la prose, une prose poétique par le choix d'un vocabulaire approprié, ne serait-elle pas préférable?

Henri HAUVETTE.

(1) Ainsi aux vers 115-116 (p. 163) on lit d'abord « Sarà || un affar serio », et ensuite « Sarò *a*ttento ».

(1) Ainsi p. 179, v. 58, « uômĭni *ă* effŏndersi » compte pour deux dactyles; de même, p. 244, v. 71 : Sāggio, *ŏ E*vĕrīde ». Ailleurs l'hiatus est admis au contraire, ou bien il est fait de la diérèse un usage tout à fait incompatible avec les traditions de la prosodie italienne.

25. *J. A. K. THOMSON. Studies in the Odyssey.* Oxford, Clarendon Press, 1914. In-8°, x-250 p.; 7 sh. 6 d.

Cet ouvrage comprend dix chapitres dont les titres font entrevoir au lecteur une partie de la thèse de M. Th. : I, *Antelucana*; II, Ulysse en Béotie; III, Ulysse et Pénélope; IV, Minyens et Ioniens; V, l'Odyssée béotienne; VI, Ulysse en Arcadie; VII, les Achéens; VIII, l'achéanisation de l'épopée; IX, les fils d'Homère; X, Homère. Il se termine par trois index : index général des matières, auteurs cités; passages cités de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

En complétant avec les indications du livre lui-même le résumé donné dans la préface, voici comment on

peut présenter la thèse de M. Th. Primitivement, que sa légende ait été importée ou ait pris naissance dans le pays, Ulysse est un *daimón* des Minyens de Béotie, le *double* d'Autolycos, son grand-père maternel, et comme Autolycos, un *double* d'Hermès. Cette origine béotienne est prouvée par le mythe d'Autolycos, localisé sur le Parnasse, celui d'Arcisios-Arcésilas, père de Laërte, enseveli à Lébadée, et ancêtre des Battiades de Cyrène, qui se disaient Minyens de la Grèce centrale; enfin par deux passages de la *Nekyia* : la consultation de Tirésias et le Catalogue des femmes illustres, presque toutes en rapport avec la Béotie. Ulysse est un *Eniautos-daimón*, une divinité de l'année solaire, dont le cycle se retrouve dans le récit des aventures de l'*Odyssée*. Plus tard Ulysse entre dans l'humanité, devient un héros et prend une physionomie précise. C'est en Béotie, siège principal du culte des Muses et berceau de la plus ancienne école épique, que se développe le premier noyau de l'*Odyssée*, dont le fond devait être à peu près celui des Ἀλκίνου ἀπόλογοι. Dans cette population minyenne, mêlée d'Éoliens et d'Ioniens, s'était développée autour d'Orchomène une brillante civilisation « mycénienne ». La langue des Minyens était sans doute, non pas l'éolien classique, mais le parler dont est sorti l'éolien, et qui a conservé dans l'arcadien et le cypriote sa pureté primitive. C'est dans cette langue qu'a été composée l'*Odyssée* béotienne. Plus tard les Achéens et les Hellènes, venus du Nord-Ouest de la Grèce, dont le parler s'apparentait au groupe occidental, envahissent la vallée de Sperchios. Une partie des Minyens s'embarquent alors à Aulis et vont fonder sur la côte d'Asie les colonies d'Éolide; tandis que d'autres pénètrent en Arcadie par l'isthme de Corinthe, emportant leurs traditions, notamment le culte de Poseidon-Hippios étroitement lié à l'histoire d'Ulysse. Les légendes des Minyens se mêlent alors à celles de l'Arcadie. Une divinité de Mantinée, Pénélope (primitivement « la Sarcelle ») devient l'épouse d'Ulysse, et à l'*Odyssée* béotienne s'ajoute une *Odyssée* arcadienne racontant les menées des prétendants auprès de Pénélope, le retour d'Ulysse et le châtiment de ses rivaux. Puis les Minyens se transportent d'Arcadie en Élide, atteignent Pylos en Triphylie, toujours suivis de leurs légendes qui, au passage, recueillent de nouveaux éléments et se transforment à mesure. Enfin ils se répandent dans les îles ioniennes, notamment à Ithaque, colonie pylienne suivant la tradition. Ulysse apparaît désormais sous un jour nouveau, celui d'un roi de l'île, et sa légende se cristallise.

Voilà donc l'Odyssée répandue dans les îles ioniennes. Son contenu essentiellement minyen-béotien a subi une *achéanisation* très étendue, due au prestige qui entoure alors les Achéens. Elle se manifeste chez Homère dans le monde des héros et des dieux, dans le domaine des légendes et des cultes, dans l'armement. Cependant le fond *préachéen* apparaît partout. Les héros homériques ne sont pas achéens, en dehors d'Achille, et d'Idoménée dont le cas est douteux. Si Zeus, devenu la grande divinité achéenne, est représenté comme le souverain de l'Olympe, les autres dieux sont étrangers ou préachéens. Sous les institutions patriarcales d'Homère, qui sont achéennes, on retrouve le matriarcat qui ne l'est pas, etc...

Les Ioniens célébraient tous les quatre ans à Délos une panégyrie où était chanté en l'honneur d'Apollon un hymne traditionnel. L'*Hymne à Apollon Délien* permet d'entrevoir les origines de cette coutume et la transformation qui en fait sortir l'épopée. Le chœur de la tribu, primitivement, accomplit en dansant et en chantant un rite magique. Puis le coryphée, se détachant peu à peu des danseurs, devient un

professionnel du chant et de la musique, un *aède*. Plus tard enfin, ses fonctions se dédoublent, et l'on voit apparaître, d'une part, le citharède, de l'autre, le rhapsode. Ὀμπρέειν, être ὄμπρος, c'est danser et chanter comme le font les jeunes Déliennes du chœur sacré. De là, par un effet de personnification très fréquent, la croyance à un certain Homère, représentant légendaire des coryphées, puis des aèdes, et auteur supposé de l'hymne primitif. Cet hymne se grossit peu à peu de légendes et devient l'épopée. Bien des scènes de l'*Odyssée* avaient leur place tout indiquée dans les fêtes de Délos, et Ulysse lui-même par beaucoup de traits se rattache à Apollon. Ainsi les grandes lignes de l'*Odyssée* durent être fixées à Délos; quand le poème, au temps de Pisistrate, fut introduit à Athènes pour y être récité aux Panathénées, il prit sa forme définitive.

Ce livre, si riche en suggestions de toute sorte, doit beaucoup, comme l'annonce M. Th., aux travaux de miss Harrison, de Frazer et de Murray; mais l'originalité de ses conclusions est évidente. On peut dire avec l'auteur : « *There is much that challenges received opinion* ». Si la théorie de M. Th. dénote beaucoup d'ingéniosité et de hardiesse et, dans l'ensemble, une remarquable vigueur de synthèse, il est certain qu'elle prête le flanc à bien des objections qu'on ne saurait épuiser ici. D'abord la méthode qui consiste à choisir dans l'immense trésor des fables grecques et à combiner assez arbitrairement telle ou telle donnée légendaire, est d'une valeur discutable. Antolycos par exemple est-il bien *le double* d'Hermès? Peut-on assimiler Arcisios à Archéalos? Le *Catalogue des Femmes illustres* dans la *Nekyia* fait-il partie d'un fond très ancien, et n'est-il pas au contraire une addition de date postérieure? Sur l'origine des Achéens et leur rapport avec la civilisation minyenne, les vues de M. Th. semblent sujettes à caution. Est-il légitime de rattacher aussi étroitement qu'il le fait le parler « achéen » au groupe occidental des dialectes grecs, en l'opposant au groupe éolien-ionien? Ne faut-il pas plutôt réserver le nom d'*achéen* à l'arcado-cypriote, c'est-à-dire au parler des Minyens, suivant M. Th.? On distingue mal comment la théorie de l'*achéanisation*, telle que l'entend l'auteur, peut expliquer le caractère de la langue homérique, etc...

L. Méridier.

26. *Leslie Morton TURNER. Du conflit tragique chez les Grecs et dans Shakespeare.* Thèse pour le doctorat d'Université, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Paris, Imprimerie des thèses de lettres Ollier-Henry, 1913. In-8°, 268 p.

M. T. a essayé d'appliquer au drame les théories de William James sur le *Stream of Consciousness* et de M. Bergson sur l'*élan vital*. Il s'inspire sans cesse du *Précis de psychologie* du philosophe américain, et plus encore de l'*Évolution créatrice*. L'influence de M. Bergson, proclamée d'ailleurs par l'auteur lui-même, se reconnaît d'un bout à l'autre de l'ouvrage, non seulement dans les idées, mais même dans les détails du style, notamment les images.

La préface et la conclusion mises à part, le livre comprend cinq chapitres : I. *Conceptions statiques du drame*; II. *Interprétation dynamique du conflit dans Sophocle et dans Euripide*; III. *Le conflit-devenir et l'unité d'action*; IV. *Le conflit-devenir et le caractère : essai de justification psychologique*; V. *Le conflit-devenir et le caractère dans Shakespeare*. Ces titres suffisent à indiquer que l'ouvrage de M. T. intéresse la psychologie et l'esthétique au moins autant que la critique littéraire proprement dite. L'auteur lui-même déclare (p. 7-8) vouloir « puiser ses preuves

dans la philosophie, dans la psychologie, plutôt que dans la dramaturgie », et, en fait, certaines parties de son livre, comme le ch. III où sont examinées les théories de Bain, Höffding, Schopenhauer, James, Bergson sur l' « idée de but », le ch. IV qui cite Le Dantec, Ribot, Ribery, Wundt, etc. ont un caractère purement philosophique.

La thèse soutenue par M. T. est la suivante : le drame peut être considéré sous deux aspects opposés, l'un *statique*, l'autre *dynamique*. Le premier nous condamne à ne jamais saisir ce qui est fondamental dans le drame; seul le second peut donner des résultats approximatifs. Or, depuis Aristote, c'est au premier que s'attache la critique dramatique. Quelle est donc la pensée d'Aristote? Il est assez difficile de l'interpréter exactement, et, pour y parvenir, M. T. met en regard des passages de la *Poétique* relatifs à son enquête (texte de Vahlen), les traductions d'Hermann, Ritter, Egger, Susemihl, Gomperz, Butcher et Bywater. Pour Aristote, la fable est le principe et comme l'âme de la tragédie; les faits doivent se suivre *nécessairement*; en cela consiste l'unité d'action. Afin d'éclaircir cette dernière notion, qui lui paraît assez vague, M. T. passe en revue les explications différentes données par Bénard, Lessing, Hegel, B. Saint-Hilaire, Hermann, etc., et conclut qu'Aristote veut parler d'une relation causale entre les événements. « Une série d'événe- « ments se suivant dans un rapport de « cause à effet et se dirigeant vers un « but, voilà comment on pourrait « concevoir l'idée aristotélicienne de « l'unité d'action » (p. 43).

Malgré une sorte de dynamisme apparent, ce point de vue est réellement « statique »; il « isole des *parties* pour les regarder bien en face et, par cela même, laisse échapper ce qui est essentiel dans le drame », c'est-à-dire « le devenir du mouvement », en d'autres termes le devenir du conflit. A l'unité d'action il faut donc substituer « l'unité de la direction de la conscience ». Le drame n'est que la résultante d'un ensemble de forces, d'un conflit entre la volonté ou le désir du personnage principal et tout ce qui fait obstacle à cette volonté ou à ce désir. Ces forces toujours aux prises « se fondent sans cesse en un point mobile ». Dans son ensemble et dans ses parties, le conflit est mouvement, continuité, devenir. L'analyse, accompagnée de graphiques, de quelques drames de Sophocle (*Antigone*, *Électre*, *Ajax*, *Œdipe-Roi*), et d'Euripide (*Iphigénie à Aulis*, *Ion*, *Oreste*) permet à M. T. de vérifier ces conclusions, en constatant que le conflit-devenir est le fond de la tragédie grecque et la source de l'émotion tragique. D'ailleurs, sur des points secondaires de profondes différences séparent ces deux poètes : chez Euripide l'action, plus complexe, comporte des revirements qui ne sont pas toujours nécessaires, et souvent elle se dénoue à l'aide d'une *machine*; la conception des forces et des caractères est moins une que chez Sophocle; le conflit dégage moins bien ce qu'il renferme de général, d'universel.

Mais le drame grec n'est pas tout le drame; à Sophocle et Euripide s'oppose Shakespeare. La théorie du conflit-devenir ne prendra toute sa valeur que si elle se justifie pour le drame shakespearien comme pour le drame grec dont il est « l'antithèse ». Or, dans Shakespeare le caractère est au premier plan et paraît être, plutôt que le conflit, l'essentiel du drame. L'essence du caractère peut-elle s'accorder avec la thèse du conflit-devenir? M. T. le croit; il essaie de montrer par l'analyse de *Macbeth*, *Othello*, *Hamlet*, avec graphiques à l'appui, que « l'individu est d'essence dynamique et non statique » et que le caractère, étant essentiellement devenir, peut entrer dans la thèse générale, car il n'est qu' « un aspect du devenir du conflit ». Ainsi la tragédie grecque et le drame shakespearien

sont au fond identiques. En terminant, M. T. annonce un autre livre, où il espère « pouvoir confirmer les pré« sentes conclusions et en faire déga« ger leur portée pratique » en étudiant la tragédie classique française et le drame moderne (p. 265).

L'utilisation qu'a faite M. T. des théories bergsoniennes est ingénieuse, et peut être féconde. Dans le détail, il y a des vues pénétrantes et originales, par exemple sur le caractère de Macbeth (p. 213 et suiv.). Il semble pourtant, au moins en ce qui concerne le drame grec, que les conclusions de M. T., si l'on va au fond des choses, ne sont pas très neuves. On les avait déjà formulées dans un autre langage, et l'auteur n'a guère fait que les rajeunir par une méthode et une terminologie nouvelles. Et même, sans entrer ici dans une discussion philosophique, on peut se demander si M. T. ne commet pas une méprise essentielle, s'il ne confond pas la réalité représentée par le drame avec cette représentation. Il est possible que la réalité ne soit que mobilité et devenir. Mais l'artiste, pour la représenter, n'est-il pas obligé de découper dans cette mobilité certains aspects qu'il fixe, et qu'il enchaîne ensuite pour donner l'illusion de la réalité mobile? Et s'il en est ainsi, la critique dramatique, qui étudie la représentation artistique de la réalité, et non la réalité elle-même, a-t-elle tort, comme le lui reproche M. T. (p. 211), « d'oublier « la durée concrète qui est l'étoffe « même de la vie de l'individu », pour « réduire le personnage dramatique à « un sédiment intellectuel, à une pétri« fication de la réalité »?

La langue de M. T. est loin d'être sûre. On aurait mauvaise grâce à insister sur ce point, puisque l'auteur lui-même en prévient le lecteur et s'en excuse (p. 13); mais on ne peut que regretter la négligence de l'impression, les fautes d'orthographe qui pullulent, les défectuosités de la ponctuation. M. T. a commis quelques inadvertances plus graves. P. 150, ligne 27, il fait valoir qu' « Antigone est la propre fille de Créon », et cette affirmation fantaisiste, élevée à la hauteur d'un argument, reparaît p. 151. L'ouvrage aurait grand besoin d'un *Erratum*.

L. Méridier.

27. *Hermann USENER. Kleine Schriften.* III² Band. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914. In-8°, v-546 p.

Ce troisième volume est édité par les soins de MM. L. Radermacher, W. Kroll, F. Kœpp et A. Wilhelm. Il contient vingt-deux articles ou opuscules concernant l'histoire littéraire de la langue grecque, depuis Homère jusqu'à l'époque byzantine. Les principaux sont les suivants : I. *Literarhistorisches*, sur Léogoros de Syracuse, sur les commentateurs anciens d'Aristote. — IV. *Abfassungszeit des platonischen Phaidros* (p. 55-73). — V. *Beiträge zur Geschichte der Legendenliteratur* (p. 74-103), sur la légende de St Spyridon; les *Actes* de St Timothée; le « Legendenaustausch » entre les églises grecque et latine. Cette dissertation contient la publication d'un très important passage d'une *Vie* de St Spyridon, relatif à l'invasion des Perses en Égypte en 617 de notre ère (et non à celle des Arabes, comme il est dit par erreur, p. 75 et 78). La rareté extrême des documents se rapportant à cet événement donne un intérêt spécial à cette biographie, qui fournit encore d'utiles indications sur la topographie de l'Alexandrie byzantine. — VI. *Unser Platontext*, à propos d'un fragment conservé sur papyrus (p. 104-162). — VII. *Die Unterlage des Laertius Diogenes* (p. 163-174). IX. *Eine hesiodische Dichtung* (p. 176-187). — XIII. *Nachträge zur Geschichte des attischen Theaters* (p. 226-246), recherches sur la date et la durée des *Dionysies* aux ve et ive siècles, d'après deux inscriptions attiques et quelques

passages du *Pseudulus* de Plaute. — XIV. *De Stephano Alexandrino* (p. 247-323). Ce sophiste Stéphanos, philosophe aristotélicien, astronome et mathématicien, qui vivait au début du VIIe siècle de notre ère, a laissé quelques opuscules scientifiques, dont Usener publie plusieurs. Il est surtout connu pour sa fameuse prophétie de l'invasion arabe et de la succession des khalifes, prophétie d'après laquelle l'empire de l'Islam devait prendre fin en 987. Le texte actuel est sans doute, à mon avis, l'œuvre d'un flatteur de la dynastie macédonienne, qui à la fin du xe siècle reconquit sur les Sarrazins la Syrie du nord. La biographie de Stéphanos, esquissée par l'auteur, pourrait peut-être se compléter à l'aide de la *Chronique* de Michel le Syrien. Par lui nous apprenons, en effet, qu'un « sophiste Stéphanos », en l'an 587, eut maille à partir avec Damien, patriarche monophysite d'Alexandrie, et, excommunié par les hérétiques, se fit catholique. Je pense que ce sophiste est le même que celui dont nous avons encore quelques opuscules et qui était, en effet, l'ami du catholique Jean Moskhos. — XV. *Ad historiam astronomiae symbola* (p. 323-371), où sont publiés de longs extraits d'un traité de Théodore Méliténiote, curieux notamment par les transcriptions grecques de noms arabes et persans ; un opuscule de Georges Khrysokokkès, sur le calendrier des Perses, etc. — XVII. *Ein Epigramm von Knidos* (p. 382-410). — XVIII. *De Iliadis carmine quodam phocaico* (p. 411-459), sur le XIe chant de l'Iliade ; avec une longue dissertation sur le motif du lion attaquant un cerf, dans les arts plastiques et dans la littérature. Les ennemis qui, dans le poème, attaquent Ulysse déjà blessé ne sont, comme le montre l'auteur, que des personnifications diverses de l'Hadès. L'Hadès fond sur le héros comme un lion sur un cerf déjà mis à mal par des loups. En examinant l'origine et la diffusion de ces idées, notamment du symbole de l'Hadès sous la forme d'un lion, U. conclut que le XIe chant de l'Iliade a dû être composé à Phocée. — XIX. *Zur Inschrift von Elaia* (p. 460-464). — XXI. *Chronologische Beiträge* (p. 472-531). Un index termine le volume.

Cette réimpression d'articles jusqu'ici disséminés, et souvent difficiles à consulter dans l'édition originale, est appelée à rendre de très appréciables services. On constatera d'ailleurs que ces *Kleine Schriften*, malgré leurs dates respectives, sont restées les utiles instruments de travail qu'elles étaient lors de leur première publication.

J. Maspero.

Bon à tirer donné le 12 juillet 1915.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

105.

FOSSÉS ET TRANCHÉES (1)

DANS LES GUERRES DE L'ANTIQUITÉ

Les procédés de guerre qu'ont appris à connaître les témoins du formidable conflit de 1914-1915 semblent avoir, par leur extension surtout, un caractère de nouveauté. L'idée vient tout naturellement de voir si à leur sujet se vérifie une fois de plus l'adage célèbre : *Nil novi sub sole*. J'ai donc recueilli quelques notes sur les précédents que peut offrir l'histoire militaire des Grecs et des Romains, sans négliger ces derniers, car leurs opérations nous sont connues (et mieux connues que celles des Grecs) en grande partie par des renseignements de source grecque, et il est avéré depuis longtemps que dans les choses de la guerre, principalement dans l'art de la fortification, ils doivent beaucoup aux Hellènes (2). Cette communication ne pourra être complétée que par une lecture intégrale des auteurs ; il n'est aucun index, en effet, qui permette de se reporter à tous les passages dignes d'attention.

Que les anciens aient eu largement recours à cette méthode de se blottir sous terre pour échapper aux coups de l'ennemi,

(1) Je me sers des deux mots en raison des distinctions qu'on veut parfois établir entre eux (voir p. 4 *infra*).

(2) Cf. Athénée, V, 273 *e*. Il est prouvé que Vitruve a puisé dans cet auteur; dans son livre X il a traduit ou analysé des Grecs; il doit avoir fait des emprunts à Philon de Byzance.

on répugne à le penser à priori. Entre leurs moyens de combat et ceux qu'a développés la technique la plus récente, il y a des différences énormes, dont un profane même peut, je crois, donner tout le secret en quelques mots. Les armes de jet ont aujourd'hui prépondérance; par leur très longue portée, leur grande justesse, l'extrême rapidité du tir que facilite encore le petit volume d'une part d'entre elles, elles font apparaître comme presque risibles les engins correspondants chez nos ancêtres, dont elles ont d'ailleurs supprimé l'emploi : la flèche, la balle de fronde, le javelot n'avaient effet qu'à courte distance (1) : effet un peu incertain, aux mains du plus habile ; car la propulsion était lente; de près on suivait de l'œil la marche du projectile, que rendait inefficace un déplacement du but dès l'émission ; effet espacé, si expéditif que fût le tireur ; effet unique, si l'on peut dire, puisqu'il devait être bien rare qu'une arme fît d'un seul coup plusieurs victimes, comme de notre temps. Notons encore une force de pénétration très limitée, laissant toute sa valeur à l'outillage défensif, en métal ou simplement en cuir, alors que de nos jours, si le bouclier reste utile au prix d'une forte épaisseur et d'un poids excessif, la cuirasse constitue un danger plutôt qu'une protection. Enfin, contraste essentiel, l'antiquité ignora le projectile explosif, qui étend ses ravages instantanés sur une vaste surface. Aussi son artillerie, exclusivement *percutante*, n'eut-elle qu'une action très réduite contre une masse de guerriers même assez dense; c'était avant tout matériel de siège, adapté à l'ébranlement des constructions de pierre. Actuellement l'abri souterrain, fosse ouverte ou caverne, a pour objet d'agrandir l'angle mort de la zone de tir et d'y rassembler les combattants. Si

(1) Distance dont on ne saurait du reste donner qu'un aperçu approximatif. Il nous est dit que le tir des archers perses, qui comptaient parmi les plus adroits, atteignait à 5 plèthres (154 mètres). Végèce (II, 23), venant de parler des javelots et des frondeurs, indique l'intervalle de 600 pieds, ou 180 mètres environ, qui ne peut être que la portée maximum des balles de fronde. En fait, le *pilum* ne touchait guère son but qu'à 30 ou 40 mètres au plus. Quelle impression produisent ces chiffres aujourd'hui ?

peu menaçante en comparaison devait être anciennement la rafale de traits la plus nourrie que les attaques telles que les pratiquent nos armées durent être ignorées : je n'ai point trouvé trace de ces progrès par bonds successifs, que marquent les assaillants allongés à plat ventre pour éviter les projectiles, et qui ne réussissent qu'à condition de consentir, très largement, la part du feu. On ne s'exposait que sur un faible espace avant d'arriver au contact, arbitre de la victoire ; on le franchissait front haut, dédaignant les pertes minimes et prisant plutôt l'effet moral d'un assaut à grande allure et à grands cris.

N'oublions pas cependant que la guerre moderne de tranchées est en somme une guerre de siège ; avec cette particularité nouvelle et très curieuse que chaque belligérant est à la fois assiégeant et assiégé, n'escompte guère un succès local décisif et poursuit chez l'autre l'épuisement, en effectifs, vivres ou munitions (1). Nous n'avons pas d'exemple antique d'un pays tout entier ainsi investi, mais une comparaison est permise avec les sièges de villes ou de forteresses (2) ; d'autant plus que l'élément essentiel du retranchement, surtout dans les fortifications passagères, est le fossé (τάφρος, *fossa*) (3).

Les sièges tiennent peu de place dans les siècles lointains ; ce genre de guerre était encore dans l'enfance, en Grèce, au début du IVe siècle, l'usage de l'artillerie ne s'étant répandu qu'après Philippe. Aussi n'allait-on pas chercher l'ennemi dans sa ville ; quelquefois cependant on tentait de s'emparer

(1) Cette situation, qui aboutit à une « guerre d'usure », n'est pas sans précédents antiques. Les Romains, assiégeant Lilybée, furent eux-mêmes comme assiégés par Hamilcar Barca, qui avait établi son camp près d'Éryx, aussi solidement retranché que celui de l'adversaire. On se tenait mutuellement en échec, et ce fut la lutte sur mer qui fit pencher la fortune du côté des Romains (cf. Polybe, I, 42-57 ; notamment 57, 6-8).

(2) Cf. les articles *Festungskrieg*, de Droysen (1909), et *Befestigung*, de Droysen et Liebenam, dans Pauly-Wissowa.

(3) A. de Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1881, p. 8.

de celle-ci en l'enveloppant complètement d'un mur de pierre ou de glaise, avec deux fossés, intérieur ou extérieur (1); puis on attendait la famine ou quelque trahison. Méthode coûteuse et très lente, qui rebutait. Mais si le rôle de l'assiégeant était alors difficile, c'est que la défensive était bien organisée.

De très bonne heure, même à l'époque néolithique, on prit soin de se protéger par une longue excavation (2). Celle-ci pouvait avoir un triple objet :

1° Assurer l'invisibilité des combattants (*tranchée-abri*) ;

2° Opposer un obstacle à l'adversaire (*tranchée-obstacle*) ;

3° Procurer sur place des matériaux pour la construction d'un rempart plus résistant et plus élevé que le simple remblai (*tranchée-carrière*).

Chez nous, où le fossé prend couramment le nom de tranchée, qui indique un endroit où l'on se retranche, le premier point de vue prédomine; le troisième a aussi grande importance : le rejet des terres sur le rebord de l'ouverture dispense de creuser à plus de 1 m. 50 et fournit un rempart crénelé suffisamment haut, que l'on renforce encore par toutes sortes de moyens : sacs de terre, plaques métalliques, etc... Ce déblai, ou épaulement, est naturellement dressé du côté de l'ennemi ; en d'autres termes, il constitue toujours une contrescarpe, puisqu'il s'agit d'une tranchée-abri, permettant de combattre sans fournir de cible ou de communiquer à couvert d'un point à un autre. Quel rapprochement pouvons-nous faire avec les usages antiques ?

« Les tranchées, qui sont aujourd'hui exclusivement en

(1) Voir le récit du siège de Platées (429), par les Béotiens et les Péloponnésiens, dans Thucydide, II, 78; III, 20-24. Des Platéens, avec quelques Athéniens, arrivent à s'enfuir à grand'peine ; ils franchissent le fossé intérieur, puis le mur, s'arrêtent sur le bord du fossé extérieur, d'où ils lancent des flèches sur ceux qui voudraient les arrêter; une mince croûte de glace s'y était formée ; elle se brisa et ils enfoncèrent dans l'eau jusqu'aux aisselles ; pourtant tous sauf un purent s'échapper (III, 22,2-24,2).

(2) Cf. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, Paris, I (1912), p. 361-2, station de Lengyel, couverte par un double fossé ; voir p. 370 pour la France. Un fossé inondé enveloppait les terramares d'Italie.

usage, écrivait le colonel de Rochas (1), n'étaient employées dans l'antiquité que lorsqu'il s'agissait d'attaquer des remparts situés au sommet d'une pente raide et unie. En voici la raison : la tranchée, — qu'on rejette la terre d'un seul côté ou sur les deux bords de l'excavation, — ne couvre pas, comme les autres travaux d'approche, l'assaillant contre les coups qui arrivent sous un angle considérable ; elle ne donne du reste un abri qu'autant qu'elle se dirige obliquement vers le rempart, de manière à mettre les remblais entre la place et l'assaillant, et cet abri est d'autant moins étendu que les coups sont plus plongeants. De là ces zigzags que les ingénieurs modernes décrivent de part et d'autre de la direction qu'ils veulent suivre. Une pareille marche fait perdre beaucoup de temps, et, si nous l'avons adoptée, c'est qu'un remblai de terre suffisamment épais est le seul obstacle pratique connu pour résister au canon..... Les gros pétroboles avaient un tir trop irrégulier et surtout trop lent pour arrêter l'établissement des tortues et des portiques ; mais ceux-ci n'étaient pas capables de résister au choc des énormes cylindres ou sphères de pierre qu'on faisait rouler sur eux du pied des remparts, quand ces remparts couronnaient une hauteur, et c'est dans ce cas seulement que les anciens employaient les tranchées, en leur donnant comme nous une direction oblique. »

Il est déplorable que l'érudit auteur n'ait point cité de références à l'appui de tout cet exposé; j'avoue n'avoir point retrouvé ses sources et, j'en viens presque à me demander s'il n'a pas exprimé là une vue théorique, très soutenable, mais à laquelle manquerait une base documentaire. Il résulte, en effet, de mon enquête, que je ne donne point pour exhaustive, que les anciens ont conçu essentiellement pour les fossés de guerre une tout autre destination ; ce qu'ils ont recherché par-dessus tout, c'est la tranchée-obstacle. Elle se combine bien souvent avec la tranchée-carrière ; dans les plaines argileuses, fré-

(1) *Op. cit.*, p. 6.

quentes en Orient, les déblais servaient à façonner les briques crues ou cuites dont on élevait les murailles. Encore fallait-il qu'on n'opérât point à l'improviste et qu'on eût le temps, à tout le moins, de sécher les briques au soleil. Dans le retranchement improvisé, la barrière opposée à l'ennemi est une palissade, une rangée de pieux, établie en arrière du fossé qui constitue un premier obstacle et renforce d'autant le principal.

En toute question, on remonte volontiers à l'épopée homérique. Justement l'Iliade nous fait voir le camp naval des Achéens et les mesures prises pour le protéger. Nestor a dit : « Creusons en dehors et tout près un fossé profond qui, entourant le rempart, arrête les chevaux et les soldats [ennemis] (1) ». On le fait profond et large, hérissé de pieux (2). « Nos coursiers le franchiront aisément (3) », s'écrie Hector. Or ce n'est point facile ; Polydamas l'avait sagement prédit (4). Les coursiers d'Hector n'osent pas, s'épouvantent, se cabrent sur les bords escarpés (5) ; on y retient les autres (6), et les guerriers à pied hésitent eux-mêmes (7). Pourtant on le franchira ; mais, quand Patrocle a repoussé les Troyens d'abord vainqueurs, ils se replient en désordre, un moment arrêtés, malgré eux, par le large fossé ; les attelages s'y précipitent, brisent les timons et laissent renversés les chars royaux (8). Ainsi, dans l'épopée, le fossé est représenté comme un dangereux obstacle, plus que la palissade. Par la suite, durant des siècles de guerres, pas de renseignements précis.

Cette précaution du retranchement n'a guère dû être prise aux temps classiques de la Grèce. Les hoplites du ve siècle n'en avaient que faire ; leur solidité s'affirmait audacieuse-

(1) *Iliade*, VII, 341-342.
(2) *Ibid.*, 440-441. Nombreuses allusions : VIII, 213, 255, 336, 343 ; XII, 4-5 ; XV, 1.
(3) VIII, 179.
(4) XII, 62.
(5) XII, 49 sq.
(6) XII, 76, 85.
(7) XII, 199.
(8) XVI, 367-371. Les chevaux de Patrocle seuls traversent sans encombre (380).

ment ; ils ne recherchaient pas les terrains propices aux surprises, mais les vastes plaines permettant le libre déploiement des forces. Avec la tactique d'Iphicrate, plus souple et plus rapide, le retranchement put acquérir plus d'importance, et nous savons que lui-même ne manquait pas d'y recourir, même en pays ami (1). On entrevoit aussi tout le parti qu'un chef de troupes légères eût pu tirer d'un réseau capricieux de fossés tendu devant les pas de la solide et compacte phalange macédonienne (2).

Quant aux places fortes et grandes cités, la pratique des fossés y fut longtemps négligée. A Mantinée néanmoins, lors de la reconstruction de 271, et en souvenir de l'investissement de 385, on entoura le pied du rempart d'un fossé extérieur, où l'on dériva les eaux de l'Ophis divisé en deux bras (3). Dans la Grande Grèce, où les progrès de la balistique furent plus rapides, on vantait les fortifications de Syracuse organisées par son tyran Denys l'Ancien entre 402 et 385. Il avait fait creuser dans le roc trois larges fossés, dont la profondeur allait jusqu'à 6 mètres ; le plus avancé précédait l'enceinte d'environ 170 mètres ; on circulait de l'un à l'autre par des passages souterrains, vraies casemates où des troupes pouvaient se rassembler (4).

Lorsque l'artillerie eut atteint son plein fonctionnement, les Grecs se firent un principe général d'entourer de fossés leurs forteresses ; mais, à l'égard de leurs camps de route, ils se bornèrent à rechercher les lieux naturellement fortifiés, « s'épargnant l'ennui de creuser des tranchées (5) », dit Polybe, qui oppose cette façon d'agir à celle des Romains. Il l'exagère quelque peu, et nous savons des cas où les armées grecques

(1) Il occupait constamment ses soldats à faire des tranchées, dit Polyen, III, 9, 35.

(2) La phalange, écrivait Polybe (XVIII, 14, 5), a besoin d'un terrain plat, sans arbres, n'offrant aucun obstacle, λέγω δ' οἷον τάφρους, ἐκρήγματα.

(3) G. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, Paris, 1898, p. 139.

(4) Cavallari-Holm, *Topografia archeologica di Siracusa*, p. 46 sq. ; 275 sq.

(5) Polybe, VI, 42, 2 : ἐκκλίνοντες τὴν περὶ τῆς ταφρείας ταλαιπωρίαν ; cf. 5.

n'ont point méprisé ces retranchements hâtifs (1). L'exemple romain ne leur était point nécessaire du reste ; ils en avaient connu d'autres. Les fils des esclaves scythes, décidés à se révolter et voulant se protéger de leurs maîtres qui rentraient de Médie, isolèrent la région par un large fossé s'étendant des Monts Tauriques au Palus Maeotis (2). Cyrus le Grand et Cyaxare s'avançaient contre les Assyriens, et déjà les deux armées étaient voisines ; ceux-ci et leurs alliés, d'après Xénophon (3), s'entourèrent d'un fossé, ce que font encore, nous dit-il, les rois barbares partout où ils campent, avec les facilités que leur assure l'abondante main d'œuvre. Ils savent que, de nuit, la cavalerie (4) n'est plus en ordre, que c'est toute une affaire de détacher, brider, équiper les chevaux, d'endosser la cuirasse, et ils se croient ainsi plus libres de combattre, s'ils le veulent. » Les Assyriens campèrent donc ἐν περιτεταφρευμένῳ, mais à découvert. Le malheur voulut que leur prudence se retournât contre eux : Cyrus caché tout près, derrière des collines, les laissa sortir de leurs retranchements, puis les attaqua soudain, et, quand ils voulurent regagner le camp, bon nombre de fuyards furent précipités dans les fossés, hommes et chevaux ; leurs adversaires y firent grand carnage et ne se replièrent que lorsque le gros de l'armée assyrienne, planté sur le bord intérieur du fossé, eut commencé de projeter flèches et javelots (5).

Les rois de Perse imitèrent cette conduite. Certes, beaucoup des canaux qui sillonnaient les plaines de Mésopotamie n'avaient pour objet que l'irrigation ou la batellerie (6). Pourtant, avant

(1) Lysimaque, menacé par Antigone, établit son camp près de Dorylée, et fortifia la position près de la rivière par un fossé profond et une triple palissade (Diodore, XX, 108, 7).

(2) Hérodote, IV, 3, 1 ; cf. 20, 2.

(3) *Cyropédie*, III, 3, 26-28.

(4) La fosse de précaution n'est pas moins utile à ceux qui manquent de cavalerie ; cf. Frontin, *Stratagèmes*, II, 12, 2.

(5) Xénophon, *ibid.*, 64-68.

(6) Au Ier siècle, un habitant de Carrhae, favorable aux Parthes, entraîna Crassus dans une région remplie de fossés (Plutarque, *Crassus*, 29, 3).

la bataille de Cunaxa, Cyrus le jeune se heurta à un fossé qu'Artaxerxès avait fait ouvrir pour se retrancher, sachant les intentions hostiles de ce prince; fossé profond de 3 brasses (environ 5 mètres) et large de 5, selon Xénophon (1); Plutarque (2) lui prête une largeur et une profondeur, peu vraisemblable, de 10 brasses (17 mètres) et une longueur de 400 stades (70 kilomètres).

Nous devons à Polybe surtout une série de renseignements épars, tantôt explicites, tantôt par simples allusions, sur le rôle que jouèrent les fossés à l'époque hellénistique, principalement dans les guerres du IIIe siècle. Les Macédoniens n'avaient pas seulement pour tactique d'opposer à l'ennemi le bloc de leur phalange; à l'art des batailles rangées ils joignaient une sérieuse entente des travaux du génie militaire (3), sans doute parce que les mines de la contrée formaient beaucoup d'entre eux aux travaux de sape et de terrassements. Les troupes des ligues achéenne et étolienne, armées pour une bonne part selon le type macédonien, s'accoutumèrent aux mêmes méthodes.

Quand une tranchée existait déjà, le talent d'un chef d'armée était, le cas échéant, d'en faire une entrave pour l'adversaire. C'est ce que Philopœmen sut admirablement réaliser lors de la bataille de Mantinée de 207 (4). Un grand canal d'irrigation, aujourd'hui disparu, courait à travers la plaine de Mantinée jusqu'au temple de Poseidon Hippios; c'est derrière lui que Philopœmen, à la tête des forces achéennes,

(1) *Anabase*, I, 8, 14-19. Il appelle ce fossé tour à tour ὀρυκτή et τάφρος, l'opposant aux canaux (διώρυχες). De même, après la mort de Cyrus, les Grecs, se mettant en marche pour conclure le traité proposé, se heurtèrent τάφροις καὶ αὐλῶσιν également remplis d'eau (*ibid.*, II, 3, 10). Ici la distinction paraît insignifiante; il ne s'agit que de canaux d'arrosage.

(2) *Artaxerxès*, 7, 1.

(3) Polybe, V, 2, 5 : λειτουργοί γε μὴν περὶ τὰς ταφρείας καὶ χαρακοποιίας καὶ πᾶσαν τὴν τοιαύτην ταλαιπωρίαν φιλοπονώτατοί τινες.

(4) Récit détaillé de Polybe (XI, 11 sq.; cf. Plutarque, *Philopœmen*, 6 sq.), qui a certainement étudié le terrain. Commentaire ingénieux de G. Fougères, *op. laud.*, p. 591 sq.

attendit les Lacédémoniens que conduisait le tyran Machanidas. Philopœmen avait rangé sa phalange en ordre dispersé, par cohortes distinctes, pour la rendre plus mobile. Un premier succès des troupes légères de Machanidas amène la phalange lacédémonienne devant le fossé. Impossible de reculer dans un si bel élan ; d'ailleurs le fossé était alors à sec ; son talus se prolongeait en pente douce, dénudé, sans fouillis épineux. Elle s'y jeta résolûment. C'est ce qu'attendait Philopœmen : il lance, sarisses abaissées, ses propres soldats sur la phalange ennemie désarticulée ; la plupart des Lacédémoniens restèrent au fond du trou, frappés à mort par l'adversaire ou même, involontairement, par leurs camarades ; les autres s'enfuirent. Machanidas, cependant, s'évertuait à s'échapper. Il met sa monture au pas de course le long du fossé, cherchant un passage ; à la fin il en trouve un à son gré, précipite son cheval dans le trou ; mais Philopœmen, qui le serrait de près sur la berge opposée, le perce au moment même d'un grand coup. Cet accident du sol fut donc, peut-on dire, le protagoniste de l'action ; je ne connais pas d'exemple plus typique.

Il est un autre récit de Polybe à rapprocher de celui-là. Antiochos III s'enfonçait en Mésopotamie, allant châtier le stratège rebelle, Molon ; un grand conseil fut tenu à l'ouverture de la saison propice. Un chef de corps habile, Zeuxis, qui connaissait bien le pays et l'adversaire, suggéra de traverser le Tigre au plus tôt, au lieu d'en longer la rive droite ; sinon, après une longue marche dans le désert, on se buterait au canal royal qui protégeait Babylone au nord, et qu'il serait impossible de franchir sous la menace de l'ennemi (1). Son avis fut heureusement suivi et la cause de Molon désormais compromise.

Nouvel épisode : Aratos, chef des Achéens, quittait la région

(1) Polybe, V, 51, 6-7 ; cf. A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, Paris, I (1913), p. 133.

de Kleitor pour s'établir près de Kaphyes, dans celle d'Orchomène. Les Étoliens se rangèrent dans la plaine, protégés par le fleuve qui arrosait cette petite ville; mais, remarquant les difficultés qu'offrait le terrain intermédiaire (1), ils n'osèrent finalement risquer la bataille et se retirèrent.

Pouvait-on transformer le fossé en rivière, l'obstacle n'en était que plus redoutable. Selon la légende, que rapporte Strabon (2) sans se compromettre — « on dit que... » —, Hercule aurait pu passer pour l'inventeur de ce stratagème : allant au sud de la Thrace, dans la région d'Abdère, quérir les chevaux de Diomède, il sentit la menace d'être écrasé par la cavalerie ennemie; alors, voyant la plaine très basse, au-dessous même du niveau de la mer Égée, il creusa depuis le rivage un fossé où s'engouffra l'eau de la mer, et assura ainsi sa victoire.

Plutarque (3) a également un récit curieux, obscur par certains détails, encore qu'un peu prolixe. En 274, Pyrrhus marche sur Lacédémone déjà fortifiée, notamment par des fossés, contre Démétrios vingt ans plus tôt (4). Grand émoi dans la cité, inquiète des éléphants que le prince d'Épire amenait avec lui ; les courages allaient peut-être faiblir quand la fille du roi, Archidamia (5), les releva, exhortant les femmes à se mettre à l'œuvre. Les voilà, en simple chiton ou relevant leurs manteaux à la ceinture, qui, avec les vieillards, prennent la pioche et la pelle (6) et se mettent à ouvrir, parallèlement au camp ennemi, une tranchée large de 6 coudées (environ 2 m. 65), profonde de 4 (environ 1 m. 75). A elles seules, elles achèvent un tiers de la tâche, et pendant ce temps se reposent ceux qui devront combattre au point du jour. La défense se complétait de cha-

(1) Ἦσαν γὰρ ἔτι πρὸ τοῦ ποταμοῦ τάφροι καὶ πλείους δύσβατοι (Polybe, IV, 11, 2-4).

(2) Fragm. 44 Meineke (43 Didot).

(3) *Pyrrhus*, 27 sq.

(4) Pausanias, I, 13, 6.

(5) Archidamis dans Polyen, qui raconte les faits bien plus sommairement (VIII, 49).

(6) De même, les femmes de Cyrène τάφρους ὤρυττον dans la guerre que Ptolémée infligeait à cette cité (Polyen, VIII, 70).

riots enfoncés dans le sol jusqu'à mi-hauteur des roues (1). Pyrrhus et ses hoplites cherchent à franchir l'obstacle; mais le fossé ne livrait aucun passage et il était creusé dans une terre meuble qui se dérobait sous les pas. Le fils du roi, Ptolémée, avec 2,000 Gaulois et Khaones, ayant tourné le fossé (2), se heurtent aux chars, si serrés, si solidement enterrés, que la défense même en devenait difficile pour les Lacédémoniens. Enfin les Gaulois arrachent les roues et culbutent les voitures dans l'Eurotas. Seulement, un jeune Spartiate, Acrotatos, avec 300 hommes, s'étant défilé à travers les anfractuosités des rochers, surgit tout à coup sur l'arrière de Ptolémée et le force à se retourner pour combattre; les ennemis tombent les uns sur les autres dans la tranchée, où il n'y a bientôt plus que des cadavres. C'était une manière de la combler, mais quand le gros des forces put ainsi la franchir, Sparte avait reçu des renforts; Pyrrhus dut renoncer à prendre la ville.

On voit donc quel rôle capital fut celui d'une simple excavation très peu profonde, tout juste d'une hauteur d'homme, et sans remparts; et l'on comprend cette précaution d'Iphicrate, qui avait fait creuser un fossé derrière ses troupes, pour leur ôter tout espoir de retraite en cas d'échec (3).

Un procédé courant et élémentaire est de barrer les défilés

(1) Ἐμβαλόντες τάφρον ἔνθεν καὶ ἔνθεν αὐτῆς στῆσαι τὰς ἁμάξας μέχρι τοῦ μέσου τῶν τροχῶν καταχώσαντες (27, 4). Ἔνθεν καὶ ἔνθεν, de part et d'autre, n'est point clair; on peut entendre : sur les deux bords du fossé (c'est la traduction de Talbot); *cujus* (*fossae*) *ab utraque extremitate*, donne la version latine de l'édition Didot; le contexte confirme cette dernière. Le fossé ne précédait donc aucun *agger*; il n'avait d'ailleurs que « 8 plèthres de long (près de 240 mètres), au dire de Phylarque, un peu moins selon Hiéronyme » (27, 5). Il n'eût pas été impossible, dans une ville comme Sparte, de trouver assez de chars pour le garnir tout du long, d'autant plus que nous ne savons pas sur quelle longueur, aux deux bouts du fossé, on établit cette barricade. Une étude sur place renseignerait peut être dans quelque mesure.

(2) Ἐξελίξας τὴν τάφρον (28, 2).

(3) Polyen, III, 9, 12. Par contre, avant Pharsale, César avait fait combler les fossés, pour supprimer tout abri et contraindre son armée, inférieure en nombre, à une lutte désespérée (Appien, *Bell. civ.*, II, 74-75; Lucain, *Pharsale*, VII, 326). Mais il s'agit ici d'un camp avec portes d'accès, et non d'une fosse ininterrompue.

par des fortifications, tout comme l'approche d'une place : Antiochos le Grand allait opérer en Cœlé-Syrie ; d'Apamée il s'engage dans la vallée du Marsyas, un affluent de l'Oronte qui coule resserré entre les pentes du Liban et de l'Antiliban, formant néanmoins des étangs et des marais. Il trouva l'issue barrée, non seulement par les deux postes de Brochoi et de Gerrha, mais encore par des fossés et palissades qu'y avait interposés le stratège égyptien (1). Contre Philippe V de Macédoine les Étoliens avaient fortifié le défilé des Thermopyles par tout un système de retranchements et de fossés, pour couper la route au roi et l'empêcher de secourir ses alliés (2). Lorsque Cléomène apprit que les Achéens avaient traité avec Antigone Doson, il quitta Sicyone et établit d'abord son camp sur l'Isthme, ayant garni de remparts et de tranchées tout l'espace compris entre l'Acrocorinthe et le mont Oneion (3), puis s'en alla camper près de Sellasie. Il y a là, dit Polybe (4), deux collines, Eua et Olympos, ménageant un passage où s'étend la route de Sparte longeant le fleuve Oenos. Cléomène occupa les deux hauteurs, après avoir creusé entre elles un fossé solidement retranché. Antigone, devant cet imprévu, abandonna son projet d'attaque; les deux adversaires convinrent de vider leur querelle dans une bataille (5).

L'étude des fossés de guerre nous fournit plus d'une anecdote. En voici une assez piquante que nous devons à Plutarque (6). Le roi Agésilas de Sparte s'était fait le complice d'un tyran égyptien, Nectanabis, contre lequel se dressa un autre tyran, Mendès. Le premier avait fait retraite dans une ville fortifiée par une vaste enceinte. Les gens de Mendès survinrent et se mirent à creuser tout autour une tranchée. Le travail était fort avancé et on allait bientôt fermer le cercle,

(1) Polybe, V, 46, 2.
(2) Polybe, X, 41, 5.
(3) Id., II, 52, 5.
(4) II, 65, 8.
(5) Id., II, 66, 4.
(6) *Agésilas*, 39, 1-5.

quand Agésilas eut une inspiration subite. « Les ennemis eux-mêmes se sont employés à notre salut », s'écria-t-il, et il persuada Nectanabis de se sauver avec ses partisans. En effet, il ne trouva près de la porte d'évasion qu'un très petit nombre de gardes, qui ne purent retenir les fuyards; quant au gros de l'armée, il avait lui-même agrandi le périmètre de la ville par son fossé distant des murs et se vit ainsi retardé dans la poursuite. Après quoi, Agésilas eut l'art d'attirer l'ennemi vers un profond canal, derrière lequel sa petite troupe tint en échec de nombreux combattants. Le vieux renard sut encore jouer d'autres adversaires. Les Thébains avaient ouvert, dans la plaine où il incursionnait, une longue tranchée, n'y laissant que deux ouvertures étroites. Agésilas se présenta ostensiblement devant l'une d'elles pour la forcer, avec une compagnie disposée en un carré dont il sut dissimuler le vide intérieur, et pendant qu'il occupait ainsi l'adversaire, le reste de son armée allait secrètement s'emparer de l'autre ouverture qui, par une singulière imprudence, n'était point gardée, et ravageait le pays (1).

Ces ruses, ces feintes, qui aujourd'hui prêtent à sourire, offraient plus de chances de succès en un temps où l'on combattait à très faibles effectifs et où, pour donner alerte soudaine, on ne disposait que de moyens très lents et très rudimentaires. Que penser des artifices de l'Arcadien Pompiscos, lequel, nous dit avec admiration le même Polyen (2), coupait par des tranchées les chemins conduisant à son camp, tranchées où tombaient les espions qui, de nuit, venaient aux aguets ! La poliorcétique moderne serait fort peu impressionnée par certaines recommandations des théoriciens grecs. Énée le Tacticien et Philon de Byzance s'accordent sur ce point qu'il sera bon, dans une ville investie, de ménager à l'intérieur, en certains endroits voisins des portes, des fosses adroitement masquées, pour que les assiégeants, s'ils réussissent à faire brèche et à

(1) Polyen, II, 1, 25.
(2) V, 33, 1.

se répandre dans la place, viennent s'y précipiter et en foule y trouver la mort (1).

Plus encore chez les Romains, le fossé de guerre fut de pratique constante. Peut-être en cela étaient-ils aussi les élèves des Carthaginois, contre qui ils soutinrent des luttes si prolongées et qui comptaient des ingénieurs militaires émérites. Les annales de la fin de la République fourmillent à cet égard de données éparses qu'il serait vain de recueillir en totalité, car beaucoup n'ont rien de caractéristique ; c'est l'organisation classique de la *fossa* et du *vallum* que nous retrouvons partout. Lorsqu'une troupe atterrit sur un continent nouveau, elle tire les vaisseaux à sec et les entoure de ce retranchement, tout comme un camp légionnaire (2). C'est surtout la fortification du camp ou de l'assiégeant qui se développe ; celle de la place forte ne prend pas plus d'ampleur, au contraire : la forteresse idéale de Philon est pourvue de trois fossés et un avant-mur (προτείχισμα) (3) ; la première ligne de défense est ainsi repoussée à environ 150 mètres de l'enceinte de la ville, et cet intervalle met les défenseurs hors d'atteinte par les armes de jet ; la multiplication des obstacles supplée à la profondeur de chacun ; l'établissement des batteries d'attaque devient également plus difficile. A l'époque romaine, les fossés concentriques sont moins nombreux. Il y a des places qui en ont deux, surtout, semble-t-il, les places côtières, plus à la merci d'un coup de main. Arrien, dans sa tournée d'inspection sur les côtes de la mer Noire, visite consciencieusement les fossés (4) ; il y en a deux au phrourion du Phase (5) ; il en fait établir un autre,

(1) Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XXXIX, 2 (dans H. Kœchly et W. Rüstow, *Griechische Kriegsschriftsteller*, I, p. 136 sq.) ; Philon de Byzance, III, 18.

(2) Polybe, I, 29. Philippe V de Macédoine en avait déjà fait autant en débarquant à Céphallénie, dans sa guerre contre les Étoliens (Id., V, 3, 5).

(3) Voir dans Polybe, X, 31, 8, les fortifications de Syringa, ville d'Hyrcanie assiégée par Antiochos : trois fossés de 30 coudées au moins (plus de 13 mètres) de largeur et 15 de profondeur.

(4) Simples à Apsaros (*Périple du Pont-Euxin*, VI, 2) et à Sébastopolis (X, 3).

(5) *Ibid.*, IX, 3 : τάφρος διπλῆ περιβέβληται τῷ τείχει, εὐρεῖα ἑκατέρα.

partant de là, dans la direction du fleuve de même nom, pour protéger le port et les maisons qui débordent le rempart (1). Mais beaucoup de villes sont moins bien pourvues; Rome même n'avait pas de fossé (2). Quant aux Gaulois, ils semblent n'en avoir que rarement prévu du côté de leurs oppidums que protégeait la pente d'un versant de montagne (3).

Les terrassiers romains accomplissaient de grands ouvrages principalement dans les opérations de guerre actives. Au nombre des plus durs travaux on comptait ceux περὶ ταφρείαν, et Marius se rendait populaire, nous dit Plutarque (4), en ne craignant pas de les partager. Sylla, selon le même auteur (5), faisait creuser des fossés à ses soldats à seule fin que les fatigues de cette corvée leur fissent préférer les peines et les dangers de la guerre. Pourtant, autour des camps de marche, on n'ouvrait en principe qu'une tranchée de 5 pieds de large et de haut (6), une simple limite qui n'avait pour but que d'assurer le maintien de la discipline (7). Encore l'usage tomba-t-il en désuétude; Végèce, au ve siècle, déplore une grande négligence sur ce point (8). La doctrine au moins maintint fermement cette obligation : les *Strategika* anonymes de Byzance (vi^e siècle) recommandent toujours (9) la fosse de 5 pieds (10), et l'auteur des *Taktika* mis sous le nom de l'empereur Léon

(1) *Ibid.*, IX, 5.

(2) Aucun à l'enceinte d'Aurélien (L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904, p. 276). Maxence, en 312, *fossatum aperuit, sed non perfecit* (*Chronographe de 354*, p. 148); le premier creusé sur tout le périmètre fut dû à Bélisaire en 536 (Procope, *Bell. Goth.*, I, 14, 15 Haury).

(3) G. de La Noë, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1888, p. 84.

(4) *Marius*, 7, 3.

(5) *Sylla*, 16, 6.

(6) Végèce prévoit encore des profondeurs bien plus grandes, de 9, 11, 13 ou même 17 pieds (5 mètres), « mais toujours en nombre impair » (*Epitome*, III, 28). Aucune raison militaire, apparemment, mais *numero Deus impare gaudet*.

(7) Cf. Hygin, *De mun. castr.*, 49 sq.

(8) *Epitome*, I, 21 : *Hujus rei* (*munitionis castrorum*) *scientia prorsus intercidit : nemo enim jam diu ductis fossis praefixisque sudibus castra constituit.*

(9) XXIX, 1.

(10) Pour les retranchements; pour les villes en plaine, il faut au moins 40 coudées (environ 18 mètres).

(l'Isaurien ou le Philosophe) atteste à quel point la règle persiste, car alors (VIIIe-IXe siècles) le campement s'appelle ou ἄπλικτον ou, plus couramment encore, φοσσᾶτον (1), l'espace entouré d'un fossé (2).

Dans les entreprises de siège, il devient obligatoire de remuer beaucoup de terre, d'une part pour la *circumvallatio* autour de la ville assiégée, et aussi pour la *contravallatio*, prévoyant le cas où surgirait une armée de secours. Nous trouvons alors des mesures élevées. Les habitants de Xanthos, se défendant contre Brutus, entourent leur ville d'un fossé de plus de 50 pieds de profondeur (près de 15 mètres) et large en proportion (3). Autour de Numance, les tranchées de Scipion ont 10 pieds de large et 20 de haut. Au siège d'Alésia, César en creuse trois pareilles, mais un peu moins vastes. Octave assiégeant Antoine dans Pérouse, les fossés sont doublés en profondeur et largeur, jusqu'à atteindre 30 pieds (4).

Ce ne sont toujours là que des tranchées-obstacles, et non des tranchées-abris. D'abord elles s'accompagnent d'un mur et d'une palissade; de plus il en est que l'on remplit d'eau quand on en a les moyens ; leur hauteur, d'autre part, fait que, dans bien des cas, un homme y serait enfoui et ne verrait qu'un lambeau de ciel. Enfin leur forme même les rend généralement impropres à recevoir des combattants. A vrai dire, nous ne la connaissons guère pour l'époque grecque (5) ; les auteurs

(1) Le mot se lit aussi dans la *Chronique paschale*, p. 725 Bonn ; Malalas, p. 309 Bonn; dans les Novelles de Maurice, Constantin Porphyrogénète et Nicéphore Phocas ; très probablement aussi dans l'édit d'Anastase que nous a rendu, fort mutilé, une inscription de Ptolémais en Cyrénaïque : CIG, 5187, *b*, l. 9.

(2) Dans Migne, *Patrol. gr.*, t. CVII, const. XI, 1-77. En territoire ennemi, il faut un fossé profond, même si l'on ne reste qu'un jour; Léon ne demande pas plus, du reste, de 7 à 8 pieds, 5 à 6 de large (c. 15). Si l'on n'a pas le temps de creuser ou si l'endroit est trop rocheux, alors seulement remplacer τὸ ὄρυγμα par des chevaux de frise (τριβοῦλοι).

(3) Appien, *Bell. civ.*, IV, 76 (chiffre un peu surprenant). Brutus arriva pourtant à le combler sur un point. Végèce recommande une très grande profondeur (IV, 5).

(4) Appien, *ibid.*, V, 33.

(5) La description, en deux mots, du fossé entourant le camp des vaisseaux, dans l'Iliade (XII, 54-55) : κρημνοὶ γὰρ ἐπηρεφέες περὶ πᾶσαν ἔστασαν ἀμφοτέρωθεν,

mentionnent le fait même de l'ouverture d'une tranchée, souvent ses dimensions, mais non son profil. On peut énoncer, sous toutes réserves, l'hypothèse que les préceptes des écrivains spéciaux de l'époque romaine sont empruntés à leurs prédécesseurs helléniques. Pourtant leur source unique n'est pas là; car Hygin distingue (1) la *fossa fastigata*, dont les parois, inclinées à partir du niveau du sol, se réunissent en arrivant au fond, dessinant une sorte de toiture renversée, et la *fossa punica*, dont la paroi extérieure est verticale, l'intérieure inclinée comme dans le type précédent; c'est un triangle rectangle, où un des côtés de l'angle droit prolonge la ligne de terrain. Quant aux explorations topographiques poursuivies de nos jours très activement, elles ont pu renseigner sur le nombre, la place exacte et la longueur des fossés antiques, mais non point, après des siècles écoulés, sur la forme rigoureuse d'ouvrages exclusivement en terre. Ce n'est guère qu'en Gaule qu'on a pu néanmoins parvenir ainsi à une conclusion fondée (2). Eh bien! *fastigata* ou *punica*, la fosse n'est manifestement pas faite pour loger des hommes, même pour un temps peu prolongé. Ils manqueraient dans l'une de point d'appui, vu l'éloignement du remblai, et dans les deux ils manqueraient de place pour s'allonger aux heures de repos. Pourquoi les anciens ont-ils préféré ces fosses à fond angulaire? Les commentateurs d'aujourd'hui n'en donnent pas l'explication complète, assez simple.

D'abord il s'agit toujours d'aller vite. « Les officiers chargés de marquer le camp, dit Végèce (3), distribuent à chaque centurie un certain nombre de pieds de terrain à retrancher ; alors les soldats, ayant rassemblé autour des enseignes leurs boucliers

et qui indiquerait, sur les deux bords, des talus « surplombants » ou simplement abrupts, peut n'avoir qu'un caractère poétique.

(1) *Loc. cit.* Une autre distinction, dans Végèce (I, 24) : *tumultuaria fossa,* pour gens pressés, *legitima fossa*, fossé ordinaire, ne concerne que les dimensions (9 pieds sur 7, et 12 sur 9), non le profil.

(2) César donne rarement les dimensions du fossé; quand il n'en indique qu'une, c'est presque toujours dans le sens de la largeur qu'il faut l'entendre.

(3) *Epitome*, III, 28.

et leurs bagages, se mettent à l'œuvre *sans quitter l'épée.* » On peut être surpris en pleine tâche ; les exemples ne manquent pas : c'est Hannibal, attaqué par les Romains tandis qu'il commence un retranchement parallèle au mur de l'acropole de Tarente (1). C'est Sylla, dont le travail est troublé par deux fois, dans la plaine d'Orchomène (2). C'est Crassus, dont les pionniers sont assaillis par les esclaves révoltés pendant qu'ils ouvrent une tranchée près du camp de Spartacus (3). C'est encore César, dans ses opérations d'Espagne contre Afranius ; et pourtant que de précautions il avait prises ! Pas de *vallum* tout d'abord, rempart qui émerge, donc visible de loin ; rien qu'un fossé de 15 pieds exécuté, en arrière des deux premières lignes maintenues sous les armes, par la troisième qui travaille ainsi *in occulto* (4) ; le lendemain, faute de matériaux à proximité pour élever l'*agger*, il se borne à faire établir d'autres tranchées sur les deux faces latérales du camp ; et Afranius et Petreius ne cessent de le harceler (5). Or il est clair que ces fosses en pointe sont bien plus rapidement exécutées ; sérieux obstacles au demeurant, elles offrent moins de profondeur pour leur largeur ; on peut mettre à la besogne, sans qu'ils se gênent, plus de manœuvres à la fois. C'est pour ce motif évidemment que, devant Gergovie, César, voulant assurer les communications de son camp à un petit avant-poste sur une colline, les relia par une *fossa duplex*, c'est-à-dire — les fouilles l'ont montré (6) — par deux fossés triangulaires à peu près contigus, au lieu d'en commander un seul de dimensions doubles.

On a reconnu en outre, d'après les chiffres des auteurs, que, dans les petits et moyens fossés, il y a en moyenne 3 mètres de

(1) Polybe, VIII, 34 sq. L'opération s'achève du reste heureusement pour lui, grâce à la disposition des lieux ; la plupart des Romains furent précipités dans le fossé et y périrent.

(2) Plutarque, *Sylla*, 21, 1 et 5-7.

(3) Id., *Crassus*, 11, 9.

(4) César, *Bell. civ.*, I, 41, 4.

(5) *Ibid.*, 42, 2.

(6) [Napoléon III], *Vie de César*, Paris, II (1866), p. 270, note 3 ; Atlas (1865), pl. 21-22.

hauteur sur 1 de base, 1 sur 1 dans les plus grands. « Cette dernière pente était encore très suffisante pour empêcher un homme de la gravir sans le secours des mains. Un fossé à section triangulaire ne présente aucune partie plane où l'ennemi pût se rassembler pour donner l'assaut ou se tenir debout, en faisant usage de ses armes, pour forcer de près les défenseurs à quitter leurs retranchements (1). » On a rencontré également en Gaule, bien plus sporadiquement, des fossés à profil trapézoïdal; mais « leur largeur au fond est si faible qu'ils ressemblent plutôt à des fossés à section triangulaire que, pour une raison ou une autre, on n'aurait pas poussés à toute leur profondeur (2). » Or justement les tranchées-abris n'eussent été utiles que si elles avaient présenté une faible hauteur et une large plate-forme; car il fallait, pour le maniement de l'arc, de la fronde ou du javelot, une grande liberté de mouvements, donc un espace libre assez vaste autour du combattant. Une disposition tout exceptionnelle est celle qu'adopta César dans diverses expéditions; contre les Bellovaques, et devant Alésia, il fit creuser des tranchées, ici de 20 pieds, là de 15, *lateribus derectis* (3), à parois verticales, sans doute pour augmenter la valeur de l'obstacle en proportion des forces ennemies.

Nous devons maintenant signaler la *tranchée contre-mine*.

Dans la guerre moderne, les travaux de mine, de sape, s'accomplissent par des galeries souterraines, auxquelles on riposte, du côté adverse, par des galeries analogues, l'un tâchant de devancer l'autre, et quelquefois débouchant sur l'autre, ce qui provoque des combats individuels sous terre.

(1) G. de La Noë, *Le Fossé du camp romain* (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1889, 4), p. 22.

(2) *Ibid.*, p. 20.

(3) *De bell. gall.*, VII, 72, 1 et VIII, 9, 3. (Dans ce dernier passage, *fossa duplex* indique, non plus deux fossés contigus, mais une cavité double des autres, vu sa section rectangulaire). Il s'agit de fosses isolées, sans autre retranchement, pour retarder la marche de l'adversaire.

Dans l'antiquité, le fait s'était déjà présenté (1). Mais en outre, ce qui ne se voit plus, les travaux de mine (ὑπόνομοι, ὑπονομαί, ὀρύγματα, διορύγματα, *cuniculi*) (2) étaient contrariés par des tranchées à l'air libre. Dans la fortification chaldéo-susienne, ces tranchées étaient remplacées par un fossé continu très considérable (30 pieds), fossé intérieur s'intercalant entre le mur et l'avant-mur, et s'ajoutant au fossé extérieur creusé autour de l'avant-mur. Outre qu'il déjouait les tentatives d'escalade, il constituait la plus efficace des sauvegardes contre les travaux souterrains, surtout si on pouvait l'inonder (3). Mais c'était une sauvegarde exigeant beaucoup de temps et de travail. Les Grecs se contentèrent de tranchées improvisées en cas de besoin. Énée le Tacticien (4) fait à ce sujet des recommandations expresses : si l'on remarque une tentative de mine, creuser hors du mur un fossé, le plus profond possible, pour mettre à découvert la ligne de sape (5) ; on fera bien d'y élever un mur de barrage, ou au moins d'y jeter du bois et de l'incendier, pour que la fumée aveugle et étouffe les mineurs dans leur boyau. Quand le fossé existait déjà au pied de l'enceinte, on l'approfondissait et on y déversait l'eau qu'on était en mesure d'y dériver. On pouvait encore, et plus facilement, à l'abri du rempart, conduire une tranchée, parallèlement à celui-ci et tout contre lui, mais à l'intérieur de la ville attaquée ; le travail de sape y devait déboucher, puisque les mineurs étaient dans l'obligation de déchausser complètement

(1) Par exemple, dans les opérations d'Antiochos en Hyrcanie (Polybe, X, 31, 9).

(2) *Cuniculos tectos* dans César, *De bell. gall.*, VIII, 41, 4.

(3) M. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, Paris, 1890, p. 144 et 213. Je remercie M. Ed. Pottier d'avoir attiré mon attention sur cette particularité qui, M. Dieulafoy le remarque justement, n'a pas son équivalent exact dans les fortifications antiques découvertes jusqu'à ce jour. Je crois d'ailleurs que les Grecs, instructeurs des Romains, furent en ces matières les élèves des Assyriens ; malheureusement les textes nous manquent, et les vestiges topographiques sont très rares.

(4) XXXVII, 1.

(5) C'est ce que désigne l'expression *apertos cuniculos* (*De bell. gall.*, VII, 22, 5), mines « éventées ».

sur un point les fondations de l'enceinte (1). Pour se rendre compte des progrès de ce travail, les défenseurs avaient un procédé dont se servirent notamment les chefs étoliens assiégés par les Romains dans Ambracie (2) : dans le fossé intérieur ils appliquaient contre le mur des vases d'airain, qui résonnaient avec plus ou moins de force suivant la proximité des coups de pioche de la sape ; à un moment donné, les Étoliens forèrent une contre-mine qui rencontra la mine adverse ; on se battit d'abord sous terre à la lance et finalement on enfuma la galerie romaine. Aujourd'hui donc on ne se protège des coups de mine que par des contre-mines qui les gagnent de vitesse, par une contre-offensive ; tandis que chez les anciens, grâce à ces tranchées ouvertes, la défensive contre les mines était puissamment armée et généralement victorieuse.

Voici en revanche une ruse de guerre qui, au cours des siècles, ne s'est point modifiée, mais, comme à l'origine, est d'un emploi assez restreint : je veux parler de la *tranchée-piège*, j'entends celle que ne doit point voir même quiconque y met le pied. On y avait également recours à la chasse, pour capturer vivants les grands fauves (3) ; et il n'est pas aisé de dire si les chasseurs l'inventèrent ou se bornèrent à imiter.

Il y avait des variantes : la méthode la plus simple consistait à disposer au-dessus de la fosse des branchages qu'on recouvrait de terre ; de loin en loin seulement un passage sans risques s'offrait à ceux qui avaient les repères voulus pour le reconnaître. Lysimaque creusa de tels fossés tout autour de ses tentes (4), et bien plus tard les soldats d'Albinus (5). Pompée, cerné à Brindes par César, préféra dresser des pieux ou troncs d'arbres pointus (6), pareillement recouverts de terre

(1) Défense des Rhodiens contre Démétrios (Diodore, XX, 94, 1-2).

(2) Polybe, XXII, 11, 6-20 ; Tite-Live, XXXVIII, 7. Ce fut aussi le procédé d'Amasis au siège de Barca (Énée le Tacticien, XXXVII, 3).

(3) Cf. Ad. Reinach, dans le *Dictionnaire des Antiquités*, à Venatio, p. 683.

(4) Frontin, *Stratagèmes*, I, 5, 11.

(5) Dion Cassius, LXXV, 6.

(6) César, *Bell. civ.*, I, 27 ; Frontin, I, 5, 5.

fraîchement remuée et non tassée. César fit grand usage lui-même de ces aiguillons (*stimuli*), comme les appelaient ses soldats : il fit creuser des trous ordonnés en quinconce, profonds de trois pieds ; dans chacun s'implantait un pieu durci au feu ; il fit ouvrir aussi des tranchées continues, hautes de cinq pieds, où s'alignaient sur cinq rangs des troncs garnis de leurs plus fortes branches, avec toutes leurs extrémités taillées fort aiguës ; des broussailles cachaient ces chausse-trapes (1). Mais bien antérieurement on avait imaginé des artifices plus compliqués, ceux-là tombés en désuétude ; tel celui par lequel, pendant les guerres médiques, les Phocidiens détruisirent la cavalerie thessalienne, alliée des Perses. A travers le défilé qui, près d'Hyampolis, donne accès en Phocide, ils pratiquèrent une longue excavation dans laquelle ils placèrent des amphores vides, les ouvertures seules étant surmontées d'une légère couche de terre, de niveau avec le sol qu'elle ne paraissait pas interrompre. Dans une charge impétueuse, les chevaux thessaliens tombèrent sur ces vases et s'y brisèrent les jambes (2). Quand l'artillerie eut pris tout son développement, ce stratagème se compliqua ; il fut prescrit de remplir ces poteries avec des algues ou de la mousse, pour des motifs que laisse obscurs le manuscrit, corrompu à cet endroit, de Philon de Byzance (3). Il faut, pensait-on, que les hommes y puissent passer sans danger, mais que les tortues et les tours de charpente s'y enfoncent. Il y avait là un piège redouté ; Héron d'Alexandrie (4) recommandait d'y prêter grande attention et de sonder le terrain avec des piques avant de mettre en mouvement le matériel de siège.

Tout cela, assurément, nous laisse assez loin de nos tranchées modernes. Ce qui nous en rapproche, c'est l'existence,

(1) César, *Bell. gall.*, VII, 73, 2 sq.
(2) Hérodote, VIII, 28 ; Polyen, VI, 18, 2.
(3) Philon, X, 7.
(4) *Poliorcétique*, I, 9.

très rare toutefois, déjà relevée à Syracuse (1), de boyaux de communication, de *tranchées de cheminement* conduisant d'un campement à un petit retranchement où se tenaient les avant-postes ; on en a un spécimen dans un camp de César sur l'Aisne, qu'ont fait connaître des fouilles exécutées par ordre de Napoléon III (2). A Massada, d'après l'historien et général Josèphe (3), un chemin creux — artificiellement creux — reliait la demeure royale à la citadelle.

Est-ce à dire malgré tout que la tranchée-abri ait été complètement ignorée ? Il semblerait que non, d'après un passage de l'énigmatique Héron le Jeune ou Héron de Byzance, dont le nom couvre un écrit compilé sans doute au xe siècle : Tâchons de surprendre l'ennemi, car, s'il était prévenu, il pourrait ouvrir des fosses, où il cacherait des troupes, et nous dresser des embûches dont souffriraient les nôtres (4). Il s'agirait en somme, pour préciser davantage, de la *tranchée-embuscade*, abri tout à fait momentané. Le passage est malheureusement emprunté à un ouvrage transmis par un manuscrit assez corrompu.

L'embuscade fut largement pratiquée dans les guerres des anciens ; nous en avons beaucoup de témoignages, surtout pour l'époque romaine. Mais nous voyons que les chefs se contentent d'utiliser les ressources naturelles, les anfractuosités, les vallées aux détours capricieux, les défilés en général (5), les ravins des torrents (6). Les auteurs en rendent compte en termes fort

(1) Ci-dessus, p. 109.

(2) A. de Rochas, *Principes*, p. 11 et fig. 1 ; *Vie de César*, Atlas, pl. 8-9.

(3) *Bell. jud.*, VII, 292 : Ὀρυκτὴ δ' ὁδὸς ἐκ τοῦ βασιλείου πρὸς ἄκραν τὴν κορυφὴν ἀνεφέρετο, τοῖς ἔξωθεν ἀφανής.

(4) Μήποτε προαισθόμενοι τούτου οἱ πολέμιοι ὑπὸ γῆν ὀρύξωσι βόθρους καὶ ἐπὶ τούτοις ἁλὸν [interpr. λαὸν] κατακρύψαντες ἐνεδρεύσωσι καὶ τραυματίσωσι τοὺς ἡμετέρους (dans Thévenot, *Veteres mathematici*, Parisiis, 1693, p. 321, l. 35-37 ; cf. la traduction de Caillemer dans A. de Rochas, *Poliorcétique des Grecs*, Paris, 1872, § 45).

(5) Pompée ἐξ ἐνέδρας ἐν στενῷ προσπεσών (Appien, *Bell. civ.*, I, 90).

(6) Id., I, 40 : ἐν φάραγξιν ἐνεδρεύσας (Guerre Sociale).

vagues : Chabrias, à Égine, ἐν κοίλῳ χωρίῳ ἐνήδρευσεν (1). Cette expression : *endroits creux* leur suffit; ils ajoutent parfois : et abrupts (2), ou bien : boisés (3).

Un homme de guerre qui usa de l'embuscade avec un bonheur tout particulier, ce fut Hannibal (4). Profitant d'un jour où le commandement de l'armée romaine appartenait à Minucius, collègue moins circonspect du temporisateur Fabius, il se rapproche d'une colline dénudée, dont les flancs présentaient nombre de replis de terrain et de cavités (περικλάσεις καὶ κοιλοτήτας), où il aposta, par petits groupes, 500 cavaliers et 5,000 fantassins ; au jour il fit occuper le sommet par un très faible détachement. Le chef romain crut donc pouvoir le disputer; mais alors surgirent de toutes parts les troupes en embuscade, et l'affaire eût fort mal tourné pour Rome si Fabius n'avait envoyé du renfort (5). Là encore il s'agit de cachettes procurées par une topographie accidentée, des montagnes ou des coteaux ; or en réalité de simples trous en plaine pourraient suffire, comme celui où, près de Minturnes, un vieillard cacha Marius, en le recouvrant d'ailleurs de roseaux (6). Aujourd'hui les positions dominantes gardent toute leur valeur; elles permettent d'intercepter, ou de gêner, les communications de l'adversaire ; mais les forteresses souterraines s'établissent partout, en plaine aussi, et y restent souvent presque inexpugnables. Hannibal aurait eu l'intuition des ressources qu'offre la plaine. « Il avait remarqué, dit Polybe, entre son camp et celui de l'ennemi, un endroit plat

(1) Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 10.

(2) Les Sabins, soulevés contre Rome, campent près de Fidènes et placent 2,000 hoplites ἐν χωρίοις συνηρεφέσι καὶ κοίλοις (Plutarque, *Poplicola*, 22, 2).

(3) Guerroyant contre Philippe V, un détachement romain fait un détour par des marches de nuit ; le jour ἀνεπαύοντο κοίλους προβαλλόμενοι καὶ ὑλώδεις τόπους (Plutarque, *Flamininus*, 4, 5).

(4) Il remplit σκοπὰς περικλινεῖς d'akontistes et d'hommes armés de la lance, qui, surgissant à l'improviste, défont complètement les Romains (Id., *Marcellus*, 29, 4 sq.).

(5) Polybe, III, 104-105 ; cf. Plutarque, *Fabius Maximus*, 11, 2-4.

(6) Plutarque, *Marius*, 37, 8.

et nu, très favorable à une embuscade, du fait d'un ruisseau aux rives élevées, couvertes de buissons de ronces.... Les Romains ignoraient que, pour rester caché sans péril, on est mieux placé en plaine que dans les bois; de là on voit parfaitement les autres. Un rivelet aux berges médiocres, chargées de roseaux, de fougères, de buissons épineux, peut dissimuler, non seulement de l'infanterie, mais même des cavaliers (1) ». C'est de là que surgirent les troupes numides qui triomphèrent près de la Trébie. Hannibal avait profité de tranchées naturelles ; arriva-t-il qu'on en ouvrît dans la même intention ? Le texte de Héron le ferait croire, s'il mérite crédit; mais tout souvenir en est perdu, et ce dut être exceptionnel.

En conclusion, on relève, entre la tactique d'aujourd'hui et celle des anciens, certains points de contact, des analogies partielles que j'espère n'avoir point forcées. Il était curieux, et même utile, de les noter. Mais, pour les motifs que je résumais en commençant, la « guerre de taupes », comme on l'a appelée, est bien chose nouvelle. Les troupes de l'antiquité, plus favorisées que les nôtres, s'assuraient sans longs retards ce que ces réduits souterrains ont pour objet de différer ou d'interdire, la forme de combat que les braves préfèrent comme plus noble et plus tôt décisive, le corps à corps.

Victor Chapot.

(1) Polybe, III, 71, 1-4.

LE ROMAN CRÉTOIS D'ÉROTOKRITOS

I

Les éditions. Le manuscrit de Zante. Titre et division du poème.

La première édition de l'Érotokritos date de 1713 (1). On n'en connaît aujourd'hui qu'un seul exemplaire, appartenant à M. Gennadius, ambassadeur de Grèce à Londres. En tête de cet ouvrage, Antoine Bortoli, l'imprimeur vénitien, a placé l'avis au lecteur que voici :

« Poussé par l'ardente amitié et la grande considération que je nourris depuis mon jeune âge pour l'illustre nation romaïque, non seulement j'ai fait de grands efforts afin d'éditer dans ma maison les livres habituels, ecclésiastiques et profanes, donnés aussi par d'autres imprimeurs, tant grecs qu'italiens,

(1) Gidel, *Érotocritos*, poème en grec moderne, du XVIe siècle (*Nouvelles Études sur la littérature grecque moderne*, Paris, 1878, in-8°, pag. 477-532. Giannaris, Περὶ Ἐρωτοκρίτου καὶ τοῦ ποιητοῦ αὐτοῦ, Athènes, 1889, VIII-133 pag., in-8°. G. Sotiriadis, Ἐρωτόκριτος, Athènes, 1909, 30 pag. in-12 (et *Revue* Παναθήναια, Athènes, 9e année, 31 janv. 1909, pag. 209-217). N. G. Politis, Ὁ Ἐρωτόκριτος (*Revue Laographia*, Athènes, tome I, 1909, pag. 19-70). Hatzidakis, *Zum Erotokritos* (Extrait des *Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen*, XIII, II, Berlin, 1910, 8 pag., in-8°; *Annuaire de l'Université d'Athènes*, 1910, in-8°, pag. 11-24. Hesseling, *Erotokritos en Aretousa* (*Uit Byzantium en Hellas*, Haarlem, 1911, in-8°, pag. 82-116). Ἐρωτόκριτος, ἔκδοσις κριτική, par Ét. A. Xanthoudidis, Héraclée de Crète, impr. Alexiou, 1915, CLXXXX-784 pag., in-8°. Le présent article est la reproduction d'un cours professé à l'Université de Paris, en avril 1913, avec diverses modifications et additions nécessitées par l'apparition du livre de M. Xanthoudidis.

mais j'ai voulu encore, moi Italien, ignorant tout du grec, publier d'autres ouvrages, moins usuels et plus utiles, dont aucun Grec ne s'était auparavant chargé. J'ai donc entrepris des réimpressions et des impressions originales, telles que celle du dispendieux Grand Etymologicum et celle plus récente et plus dispendieuse encore du grand Dictionnaire de Favorinus, qui est le Trésor de toute la langue hellénique, espérant par là rendre service aux jeunes gens et aux personnes studieuses, dans l'acquisition de cette docte langue, dont il est si désirable que nous aussi, Italiens et Latins, puissions goûter les fruits. Ceci pour les personnes doctes et studieuses. En vue de celles qui, par manière de récréation et de divertissement, aiment lire quelque livre simple, j'ai jugé bon, sur le conseil d'hommes savants, d'imprimer pour la première fois en ces jours l'Érotokritos, poème ancien, tant loué et prisé dans les îles de l'Adriatique, dans le Péloponnèse et surtout dans l'illustre cité de Zante, où se trouvent encore, ainsi qu'ailleurs, les descendants des malheureux Crétois. Ils ont trouvé là un affectueux refuge, après la prise de leur patrie, et c'est par eux qu'a été rendu public ce poème, qui est composé dans leur idiome crétois ; il s'est ainsi répandu dans l'île et en d'autres lieux, où il fait le charme et les délices de tous les lecteurs. Je ne sais si l'attention et le soin donnés (par nous) à des manuscrits de l'Érotokritos nombreux et divers, où l'ignorance de certains copistes avait introduit une multitude de fautes, de changements, de variantes, de corruptions presque incompréhensibles, auront rendu le présent volume suffisamment correct. Ce qui n'a pas été possible dans cette première édition sera fait dans la seconde, que j'espère donner, avec l'aide de Dieu, meilleure et plus convenable. Aussi je prie vos Seigneuries, notables Grecs, qui vous trouvez posséder des manuscrits de ce même poème et jugerez qu'il manque quelque chose à mon édition, ou que quelque grosse erreur ou divergence a pénétré dans le sens, de vouloir bien me l'indiquer, soit en me transcrivant ce qui demande correction, soit en me faisant

la grâce de m'adresser le manuscrit. Je promets de le retourner avec empressement à l'envoyeur, lequel peut avoir la parfaite assurance qu'il contribuera, en m'honorant, à l'intérêt commun et fera aussi de moi son éternel obligé. Soyez en santé et bonheur. »

Cette préface, qui nous montre comment se faisaient les fameuses éditions grecques de Venise — à l'époque en question, elles ne constituaient guère, quoi qu'écrive Bortoli, que de simples entreprises mercantiles — nous fournit aussi d'utiles renseignements sur l'Érotokritos. C'est, y est-il dit, un vieux poème. Les Crétois, qui ont fui le joug ottoman en 1669, l'ont apporté avec eux, dans les Iles ioniennes notamment, où ils se sont réfugiés en grand nombre ; il était fort répandu à Zante et l'on en possédait alors d'assez nombreux manuscrits plus ou moins bien transcrits.

De tous ces manuscrits un seul, grossièrement illustré, est arrivé jusqu'à nous. Il fait partie de la collection harléienne du Musée britannique, où il est catalogué sous le n° 5644, plut. LXVI, L. Il a été copié en 1710, trois ans par conséquent avant que parût la première édition de Bortoli.

La seconde, qui fut donnée par le même, en 1737, n'est qu'une réimpression pure et simple. Elle fut suivie de sept autres dans le cours du XVIIIe siècle. Au XIXe, le nombre s'en multiplia ; aujourd'hui l'Érotokritos se vend couramment à Athènes en éditions populaires. On sait qu'en 1818, Denys Photinos, de Patras, a eu la malencontreuse idée de paraphraser le texte crétois, en en épurant la langue, et en en modifiant fréquemment le rythme. Cette publication, à laquelle il a donné le nom de *Nouvel Érotokritos*, est un exemple frappant des extravagances auxquelles peut conduire un purisme exagéré et appliqué hors de propos.

Toutes les éditions que nous possédions jusqu'ici n'étaient que des reproductions empirées de celle de Bortoli. Bien des néo-grécisants avaient eu le désir de combler cette grave

lacune en utilisant à la fois l'édition princeps et le manuscrit de Londres. Pour des raisons diverses aucun d'eux n'avait pu le réaliser. Cette tâche difficile vient d'être menée à bien par M. Xanthoudidis, qui a enfin doté la littérature hellénique de la publication scientifique si longtemps attendue.

Ce qui peut-être constitue le principal intérêt de l'Érotokritos, c'est que pendant longtemps il a été le livre de prédilection du peuple grec. En Crète, nombreux sont les paysans capables d'en réciter par cœur de très longs passages et l'on a pu dire, sans trop d'exagération, semble-t-il, que si, à l'heure actuelle, tous les exemplaires imprimés ou manuscrits en venaient à disparaître, il serait possible de reconstituer le poème dans son intégrité, en s'adressant à la seule mémoire des villageois. Dans les Iles ioniennes et ailleurs en Grèce, beaucoup de gens savent également par cœur des fragments de ce poème; on en trouve des traces dans des chansons ou des distiques populaires, dans des expressions proverbiales; on signale, dans différentes régions, la représentation, au moment du carnaval, de scènes tirées de l'Érotokritos; dans mainte île de l'Archipel, on montre les ruines du palais d'Arétousa, l'héroïne; à Athènes, les excavations creusées dans la colline du Mouseion et généralement connues sous le nom de Prison de Socrate, sont désignées aussi sous celui de Caverne ou Prison d'Arétousa; dans de grandes villes comme dans de petits villages, Érotokritos, nom du principal personnage du roman, est devenu un prénom, et il n'est pas rare de voir en tatouage sur le bras de gens du peuple, ou grossièrement dessinés sur les murs des cabarets, l'image d'Érotokritos et d'Arétousa.

Étudier l'Érotokritos, c'est donc faire œuvre psychologique dans une certaine mesure, car si cet ouvrage a subsisté à travers les siècles en tant qu'ouvrage populaire, c'est qu'évidemment il était, par des points qui du reste apparaissent pour la plupart à la simple analyse, en conformité avec l'âme du peuple.

Transportons-nous en pensée dans quelque village grec, en hiver, car le temps propice aux travaux des champs ne l'est guère aux lectures. Les hommes sont assis dans un coin de la chambre, fumant le narghilé ou la cigarette, les femmes tournent leur fuseau, chacun enfin s'occupe à sa façon et, sur la table, près de la lampe à pétrole ou même du lumignon fumeux, est posé le livre, que lit à haute voix un jeune garçon, ce livre qui, il n'y a pas bien longtemps encore, formait avec l'*Évangile*, les *Mille et une Nuits*, la *Clé des songes* et quelques opuscules d'instruction très primaire, toute la bibliothèque de la maison.

Le titre porte : « Érotokritos, poème d'amour, composé par le très noble Vincent Kornaros, de la ville de Sitia, dans l'île de Crète ». Érotokritos est formé de Ἔρως et de κρίνω. Le verbe κρίνω s'emploie à Athènes et dans le grec courant avec le sens de juger ; ailleurs, en Épire notamment, sous la forme κρένω, il signifie « parler » ; en Crète et dans des textes médiévaux et modernes dont un certain nombre peuvent être attribués avec certitude à l'Archipel, il a aussi le sens de « tourmenter ». Érotokritos, c'est donc « Le tourmenté d'amour ».

L'œuvre se divise en cinq parties. Elle n'est pas sans offrir quelques analogies avec une tragédie : le dialogue y joue un rôle prépondérant et les noms des divers personnages sont indiqués en capitales dans le texte, à mesure que ceux-ci prennent la parole. En tête des parties de récit est placé le mot ποιητής « le poète » ; c'est ce dernier qui est alors censé parler. Nous sommes donc en présence d'une sorte de pièce-fable, mélange de dialogues et de récitatif, qu'on pourrait aisément mettre à la scène, mais dont serait bannie, cela va de soi, toute idée d'unité de lieu, et où l'imagination de l'auditoire devrait faire les frais du décor. Il serait téméraire d'en conclure que l'Érotokritos a été composé en vue de la représentation, mais il reste en tout cas ce fait que, grâce à l'emploi de ce procédé, l'Érotokritos est un poème d'allure dramatique et très en action, bien que fort long.

II

Analyse de l'ouvrage. — Premier chant.

« Les constantes vicissitudes des temps, dit le poète dans un prologue qui se prête assez mal à une traduction littérale, l'ordre changeant des choses, qui tournent tantôt au bien et tantôt au mal, suivant la roue de fortune, le tumulte des armes, les haines et les peines, le pouvoir de l'amour, la grâce de l'amitié — je voudrais narrer les effets de tout cela chez une jeune fille et un jeune homme qui se sont mutuellement engagés dans un amour sans mélange ni laideur. Que tous ceux qui ont connu en un temps quelconque semblable servitude, viennent entendre ce qui est ici écrit; qu'y prenant exemple et conseil, ils bâtissent profondément, en un amour pur d'artifice, car quiconque poursuit son désir sans traîtrise, arrive à une bonne fin, malgré les tourments du début ».

« Dans les temps passés, où commandaient les Hellènes et où leur foi n'avait ni fondement ni racine, alors un amour fidèle apparut dans le monde ». Ces temps lointains, qui ont vu la passion d'Érotokritos et d'Arétousa, paraissent être ceux où la foi hellénique n'avait pas encore les solides assises du christianisme, et c'est là l'unique donnée chronologique que fournisse explicitement l'auteur, dans tout le cours de son poème. Cet amour, ajoute-il, a fleuri « dans Athènes, qui était l'aliment du savoir, le trône de la vertu et le fleuve de sapience. Un roi puissant, devenu fameux par ses exploits, gouvernait cette digne ville et nombre d'autres. On le nommait Héraklès ; il surpassait tous ses semblables, même les plus sages et les plus grands; c'était un roi accompli; sa parole était l'école et la loi des hommes ».

Ce roi avait pour femme Artémis, que personne n'égalait en sagesse ; ils allaient de pair et leurs mérites se balançaient. Leur seul regret était de n'avoir pas d'enfants. Souvent ils

imploraient le Soleil et le Ciel (1). Enfin, après une longue attente, il leur vint une fille. A sa naissance, les maisons, les ruelles de la ville furent toutes riantes, tous les quartiers se réjouirent, le royaume tressaillit d'aise. Et le vert rameau commença à croître, à grandir en beauté, en raison et en grâce.

On lui avait donné le nom d'Arétousa, « Vertueuse », dérivé d'Aréti « Vertu », et c'est sous cette double appellation qu'elle apparaît dans le poème.

Parmi les conseillers du roi, un surtout était en faveur, Pézostratos, dont le fils, Érotokritos (2), âgé de dix-huit ans, « était une source de vertu, la veine de la noblesse », et qui, lui aussi, possédait toutes les grâces et toutes les qualités qu'aient engendrées le soleil et les astres. Son sort voulut qu'en fréquentant le palais, il devînt amoureux d'Arétousa. Ce fut en vain qu'il chercha à bannir de son cœur cette passion naissante en se livrant à la chasse. Si, dans ses courses, il apercevait un arbre paré de fleurs, c'était pour lui le corps joliment fait d'Arétousa; s'il voyait des fleurs écarlates, il songeait : « telles sont les lèvres de ma dame »; s'il entendait le rossignol pleurer dans son chant, il lui semblait qu'il le plaignait et disait un mirologue; bref, il était exactement — tant, en un même pays, les sentiments d'amour s'expriment à travers les âges de façon identique ! — dans l'état d'âme que nous dépeint une petite chanson grecque peu connue, de Jean Moréas.

Où que je m'arrête, où que je me tourne, — dans le monde ou dans le désert, — partout et toujours je rencontrerai — ton image.

Je vois tes cheveux noirs — dans l'obscurité profonde, — je vois ton ardent regard — dans l'éclat du soleil,

(1) *Implorer* ou *prier le Ciel* est, en grec, une expression purement païenne, dans le sens chrétien on ne peut dire que *prier Dieu.*

(2) A vrai dire, on ne trouve dans tout l'ouvrage que les formes vulgaires *Rotokritos* et *Rokritos;* mais nous ne croyons pas devoir changer une appellation devenue maintenant courante.

ta poitrine neigeuse — dans l'amandier fleuri, — dans les roses entr'ouvertes — tes lèvres fraîches;

je trouve ta pure haleine dans le thym de la montagne, — j'entends ta voix — dans le chant du rossignol.

Ah! même dans la terre de son tombeau, — mon âme peinée — rêvera encore — de ton tendre visage.

Érotokritos avait un ami du nom de Polydoros. Ils vivaient dans un seul souffle, naviguaient dans une même amitié, et Érotokritos s'ouvrit à lui de sa passion. « J'ai aimé, lui dit-il, en lieu bien haut, c'est fort loin que je vise. Celle dont je suis épris, c'est la fille du roi notre maître, que le vent n'a jamais touchée, que le soleil n'a point vue ». L'auteur marque ainsi les soins dont la jeune fille est entourée. C'est là une image fréquente dans les chansons populaires, et c'est encore une autre réminiscence populaire qui fait dire au jeune homme que ce qu'il construit dans la journée se trouve détruit le soir, en d'autres termes, qu'il ne réalise pas ses espérances.

Polydoros lui représente longuement le danger auquel il s'expose, la honte qui rejaillira sur lui et sur les siens d'un échec inévitable, et il le détourne momentanément de ses projets.

Et il commença à moins fréquenter le palais; il observait le conseil et la volonté de son ami (1). Mais il se trompa dans ses idées et ses calculs; son corps dépérissait, tremblait comme un roseau et, ne supportant pas d'être éloigné de la jeune fille, il entreprit de tempérer sa peine comme il pouvait. Lorsque la nuit fraîche apporte aux hommes le repos et que chaque animal cherche un lieu pour dormir, il prenait son luth, marchait à pas furtifs et en jouait doucement, doucement, en face du palais. Sa main était du sucre, il avait une voix de rossignol, tous les cœurs en l'entendant soupi-

(1) Les traductions que nous donnons en petits caractères ne reproduisent pas toujours le texte in-extenso. On observe dans ce dernier de fréquentes redondances souvent amenées par les besoins de la rime, mais en même temps palliées par elle. C'eût été faire tort à l'original que de les faire reproduire servilement dans une traduction en prose.

raient et pleuraient. Il disait et narrait les souffrances de l'amour... Et il assurait son ami, il s'efforçait de lui faire croire, qu'ainsi passerait le temps, sans qu'il cherchât autre chose. Il lui dit :

Érotokritos. Ami, je me suis mis à la chanson et au luth, afin que vite ils me guérissent, dans le souci où je suis. Quand je chante et que je dis la peine qui me tourmente, il me semble que c'est de l'eau et qu'elle éteint le feu qui me brûle.

Le roi et la reine eux-mêmes se plaisaient à ouïr ce chanteur inconnu, et Arétousa plus que tout autre se délectait à sa voix. C'est ainsi que de loin Éros commençait à lui lancer des flèches, l'environnait de ses filets, suscitait en elle un désir. La douleur d'amour l'assaillit furtivement. Arétousa laissa la flamme grandir dans le foyer, et d'une étincelle toute petite il sortit un grand feu.

Cependant le roi veut savoir quel est celui qui chante ainsi les peines de l'amour, si doucement et si gentiment qu'il n'a pas son pareil. Il donne une fête dans son palais, il invite des chanteurs, mais, contre son attente et contre celle d'Arétousa, l'artiste mystérieux ne se fait pas entendre; Érotokritos, qui assiste à la fête, n'a garde de se faire connaître. Piqué au jeu, le roi envoie contre lui dix soldats, avec ordre de le saisir à tout prix, au moment où il chantera; Érotokritos et son ami, qui l'accompagne dans ces expéditions nocturnes avec l'espoir qu'elles cesseront bientôt, en tuent deux et mettent les autres en fuite. Ceux-ci racontent au roi leur insuccès. « Ce chanteur, lui disent-ils, a autant de force que de grâce. Sa chanson est du sucre, mais son épée c'est Charon ». Quant à Arétousa : « Cet inconnu, dit-elle à sa nourrice, qui lui sert de confidente tout le long du poème, a dû être élevé dans un nid seigneurial; l'arbre qui a produit une fleur si parfumée n'a pu être planté qu'en un endroit choisi ».

Phrosyne, la nourrice, fait son possible pour la détourner du chemin où elle la voit s'engager : « Tu n'es plus, lui dit-elle, Arétousa. Qu'as-tu fait de ta sagesse, que chacun admirait? Tu étais une fontaine de noblesse, le jardin de l'honneur, et

voilà que, parce qu'un inconnu a tiré son épée et a blessé quelqu'un, parce qu'aussi il chante gentîment, tu le tiens pour grand personnage? Songe que tu es fille de roi, que tous les habitants de la ville et des environs sont les esclaves de ton père et tes serviteurs à toi. Les gens qui rôdent la nuit en chantant ne me disent rien de bon, et folles sont celles qui les écoutent. D'ailleurs, cet inconnu, pour lequel tu t'enflammes, sait-on s'il a tous ses membres et s'il est beau ou laid? »

Mais les plus sages exhortations n'arrêtent pas la passion naissante d'Arétousa, et cette passion augmente d'autant plus, qu'Érotokritos, voulant échapper au roi, cesse de venir de nuit la charmer par ses chants. Sans cesse pourtant il songe à la princesse, il dépérit, et son ami Polydoros lui dit un jour :

Polydoros. Frère, aussi longtemps que tu te trouveras à proximité de la ville, tes pensées, ton chagrin ne te quitteront pas; tu en seras tourmenté, été comme hiver, tant que tu ne seras pas parti d'ici. Va-t'en, parcours l'Orient et l'Occident, tu verras de beaux pays, qui te feront diversion; tu verras de quelle façon les gens de là-bas se comportent, de quelle façon ils parlent, comment changent les vêtements, comment change l'esprit..., de quelle manière ces gens vivent dans leur jeunesse, ce qu'ils font quand ils sont vieux..., tu verras des jeunes filles plus belles qu'Arétousa, ton cœur se rafraîchira; je t'assure qu'en peu de temps tu oublieras celle qui inopinément t'a mis en pareille peine et, comme un clou qu'on fait sortir d'un trou avec un autre clou, à la place de son amour tu mettras un autre amour. Pareil changement, frère, est d'ailleurs naturel; car Éros en nous n'a choisi qu'une seule demeure, notre cœur.

Cédant aux conseils de Polydoros, Érotokritos décide de s'éloigner momentanément et il part pour l'île d'Eubée, après avoir laissé à sa mère la clé d'une petite maisonnette qu'il occupait d'ordinaire et lui avoir recommandé de ne la donner à âme qui vive.

Pendant son absence, son père Pézostratos tombe malade. La reine vient le voir, avec Arétousa, et la mère d'Érotokritos promène celle-ci dans le jardin. Troublée par cette visite

royale et oublieuse des recommandations de son fils, elle conduit la princesse jusqu'à la maisonnette, qu'elle veut lui faire admirer. Arétousa y aperçoit une porte cachée dont la clé est suspendue non loin de là ; c'est la porte du cabinet d'Érotokritos ; elle y pénètre et découvre dans une armoire le manuscrit des chansons qu'elle entendait le soir et que du reste elle savait déjà par cœur. Feignant une indisposition subite et le besoin d'un peu de repos, elle reste seule dans la maisonnette avec sa nourrice, poursuit ses recherches et découvre son propre portrait peint par Érotokritos. Le poète alors la compare à un aveugle, qui jamais ne trouve un bon chemin; il se butte, s'embarrasse et tombe, maudit l'existence, appelle la mort, aspire à sortir des ténèbres. Et tout à coup, alors qu'il est empêtré dans un chemin plus mauvais encore, le jour revient à ses yeux, il peut aller libre et joyeux, il rend grâces au soleil. De même Arétousa marchait à l'aveuglette, cherchant à connaître celui qu'elle aimait et subitement τὰ μάτια τῆς ξεφέξασι, ses yeux s'ouvrirent à la lumière.

Quand Érotokritos, rappelé par la maladie de son père, revient à la maison, il constate la disparition de son trésor, il apprend par sa mère que seule Arétousa a pénétré dans sa chambre et il sait ainsi quel est le ravisseur. Son angoisse est d'abord extrême, il redoute que son secret ne soit connu au palais, il envoie Polydoros aux informations, et celui-ci revient annonçant qu'il a vu le roi, qui manifestement ne se doute de rien, mais qu'Arétousa a l'air fort courroucé, et il conseille à Érotokritos de ne plus reparaître à la cour.

Érotokritos en tombe malade, et Arétousa, l'ayant appris, lui envoie un jour quatre pommes double-fruit (1) qui le remettent immédiatement sur pied. Polydoros, à la vue de cette subite résurrection, en devine le motif : « Les peines que je me suis

(1) Le mot que nous traduisons ainsi est l'adjectif δίφορος, qui désigne un fruit, soit de primeur, soit tardif, donné par un arbre qui produit deux fois l'an. Ces fruits sont par conséquent rares, et, dit M. Xanthoudidis, on les donne aux malades et convalescents comme ξαρρωστικά, « pour les remettre ».

données, dit-il, sont restées chose morte; je viens de trouver rassasié celui qui avait si faim ». Érotokritos, en effet, s'enhardit : il se rend au palais, il y fréquente, et l'auteur le compare à un voyageur qui arrive devant un fleuve à l'eau trouble : il a peur de le traverser; mais le temps presse, et il avance, tenant un bâton dans sa main ; il fait un pas, puis un autre, en tâtant la profondeur et, quand il s'est assuré que les eaux sont suffisamment basses, il traverse, passe et repasse, sans la moindre crainte. Arétousa et Érotokritos ont compris leurs secrètes pensées, ils cachent leurs sentiments et, guidés par un instinct que nous possédons tous, au dire du poète, ils savent, dans une telle guerre, ce que demande un tel combat.

Deuxième chant.

Le deuxième livre est tout entier consacré à la description d'un grand tournoi, destiné à divertir Arétousa et dont le roi a arrêté la date antérieurement, au moment où sa fille ne pouvait se consoler de ne plus entendre le chanteur nocturne. C'est le plus long des cinq livres de l'Érotokritos ; il comprend à lui seul 2.464 vers sur un total de 10.052 ; on pourrait le retrancher du poème, nous ne dirons pas sans que celui-ci y perdît, mais sans que l'action principale s'en trouvât modifiée, et nous le qualifierons de simple digression, s'il n'avait une raison d'être que nous indiquerons plus loin.

Par ordre du roi, on construit sur la place publique une haute et magnifique estrade et, au jour fixé, dès l'aube, des hérauts annoncent par la ville que les impotents et les petits enfants doivent se garder; si l'un d'eux vient sur la place publique et s'y fait tuer, ceci ne sera pas considéré comme meurtre. On enlève tous les obstacles, on ferme les magasins, la foule envahit les terrasses, les cours et les fenêtres, et bientôt une autre sonnerie de trompettes appelle les chevaliers. Beaucoup de princes étaient déjà arrivés, mais ils se dérobaient aux regards, pour ne pas se faire connaître

d'avance et pour surprendre les spectateurs par la richesse de leur armure.

Le roi, la reine, Arétousa et sa fidèle nourrice prennent place sur l'estrade et les chevaliers commencent à défiler devant eux.

Le premier qui à cette heure se présenta superbement fut le prince de Mytilène, sur un cheval gris, habile cavalier, beau, majestueux, respirant l'amour et la distinction. Les étoffes qui recouvraient son armure étaient bleues, son équipement était orné d'étoiles d'or et sur son casque était peinte une montagne, au sommet de laquelle était un chamois, percé d'une flèche, qui paraissait se tourner, regarder la flèche et faire de vains efforts pour l'ôter. Sous le chamois étaient écrits ces mots : « Voyez ma peine et prenez-moi en pitié; j'ai sué et souffert pour arriver si haut et, une fois arrivé, j'ai été blessé, je suis près de rendre l'âme ». Il avance, salue, s'approche du roi et alors seulement décline son nom, qu'on inscrit. Il s'appelait Dimophanis ; c'était un jouvenceau imberbe, fort redouté pour sa vaillance; chacun fut sous le charme de sa beauté. Il se mit à l'écart pour faire place aux autres.

Arrivent ainsi successivement, armés de pied en cape et portant tous sur leur casque un emblème et une devise amoureuse, le prince de Nauplie (1), le sire de Modon (2), celui d'Eubée (3), dont la devise est :

Je suis là à contempter la fontaine; elle ne veut pas me rafraîchir — et m'a laissé me dessécher; ce n'est pas là un juste sort.

(1) Andromachos, prince de Nauplie. Il a pour emblème un soleil trouble et sans éclat, devant lequel se tient une jeune fille rayonnante. Sa devise est : « Celle qui m'a blessé et beaucoup me tourmente, éclipse par sa beauté et sa splendeur les rayons du soleil ». Son nom, comme celui des autres champions et, on peut dire de tous les personnages du poème, est purement symbolique.

(2) Philarétos, sire de Modon. Il a pour emblème l'Amour armé, bandant son arc, un feu ardent, un cœur, une enclume, et pour devise : « Vous voyez ce cœur; un feu ardent le consume, il est battu sur l'enclume, et l'amour lui décoche ses flèches ».

(3) Héraklès, sire d'Eubée. Son emblème est une fontaine courante devant laquelle on voit un arbre qui se flétrit.

C'est, à peu de chose près, ce que disent les distiques populaires :

N'est-il pas dommage que j'aie soif et que devant moi soit une fontaine, — sans que je puisse boire de son eau? Vit-on jamais pareil tourment?

ou encore :

De tes deux yeux coule l'eau de Jouvence, — et je t'en ai demandé un petit peu, et tu ne m'as pas donné à boire.

Après eux se présente le sire de Macédoine, qui est décrit de la façon suivante :

En hâte et grande rapidité apparut, tel un lion, le sire de Macédoine, le joli pallikare. C'était un beau garçon de vingt et un ans, de très grande force, de très grande grâce, chanteur, joyeux compagnon et noctambule, très éprouvé dans les chemins d'amour. De son doux nom il s'appelait Nikostratis. Son vêtement était doré et parsemé de cœurs et il avait, lui aussi, sur la tête l'emblème d'amour : toutes sortes d'oiseaux morts, gisant ensemble, et un épervier vivant, embarrassé dans des rets, avec ces mots, signe de son esclavage : « J'ai chassé beaucoup d'oiseaux et on me nomme épervier; mais à mon tour je me suis laissé prendre et me voilà dans le filet ».

Viennent encore le sire de Corone (1) qui s'était fait, la veille, de planches et de poutres une sorte de caverne, en se servant de trois couleurs : du noir, pour indiquer le fond, du vert pour figurer les forêts et du bleu pour les rochers, cela avec tant d'art qu'on crut, en le voyant paraître, qu'il sortait d'une vraie caverne ; puis le sire de Slavonie (2), celui de Naxos (3),

(1) Drakomachos, neveu du sire de Corone. Emblème : le phénix. Devise : « Plus je m'approche du feu et plus il me cuit et me pique, plus il me rajeunit, me guérit et me profite ».

(2) Sire de Slavonie. Il a, en grandissant, quitté le nom qu'on lui avait donné et qui ne nous est pas indiqué, pour prendre celui de Tripolemos. Emblème : une île battue des vents et des flots. Devise : « Peurs, terreurs, furies, vagues ont beau s'enfler, elles ne sauraient déraciner un fidèle amour ».

(3) Glykostratos, sire de Naxos. Emblème : une lune brillante et dans son plein; au-dessous, un arbre desséché, et en face un pommier fleuri et chargé de fruits,

le Karamanitis, le fils du roi de Byzance, le sire de Patras (1), le prince de Chypre (2), Érotokritos et enfin le prince de Crète (3).

Parmi ces derniers, ceux sur lesquels le poète s'arrête plus spécialement sont le Caramanite, dans lequel on voit d'ordinaire la représentation du Turc, le prince de Byzance, Érotokritos et le prince de Crète.

Fit son apparition comme une bête fauve un Caramanite, qui avait grande inimitié avec l'île de Crète. C'était un seigneur puissant, riche et grand, qui n'avait pas son pareil dans ces pays. Il ne révérait ni Ciel, ni Étoiles, ni Lune; il semblait menacer le monde par son seul aspect, ne croyait qu'en son sabre, ne respectait que lui et provoquait sans trêve guerres, inimitiés et discordes. C'était un homme difficile, des moins accommodants, dont les disputes faisaient la joie et qui détestait la concorde. On l'appelait Spidoliontas (4) et, quand il arriva vers le roi, il salua en grognant et parla à peine. Jamais il n'avait ri, toujours il réfléchissait, et sa voix basse était comme celle des autres, lorsqu'ils crient; son organe était menaçant, nocive sa vue, une tresse de cheveux pendait au lobe d'une de ses oreilles. Il chevauchait une bête des plus sauvages, qui épouvanta tous ceux qui le virent sur la place publique. Elle avait une queue de panthère, des pieds de bufle, des yeux de chat sauvage, une grande langue; son poil était gris, avec de nombreuses taches rouges, noires, brunes; elle était mince, vive, la flèche la plus fortement lancée n'eût pu la devancer;

à l'ombre duquel dort l'Amour. Devise : « A la pleine lune, aucun arbre ne prend, sauf l'arbre d'amour qui pousse toujours des racines ».

(1) Drakokardos, sire de Patras. Il a aimé une jeune fille qui l'a toujours repoussé à cause de sa laideur. Emblème : une mer en fureur sur le bord de laquelle un pêcheur est dans l'attente, avec son épervier. Devise : « Si j'ai patience et que je ne paresse pas, quand les vents s'apaiseront, j'espère pouvoir pêcher ».

(2) Kypridimos, prince de Chypre. Emblème : l'Amour enchaîné, traîné derrière un char. Devise : « Le vainqueur, le gagnant en haut et en bas, enchaîné je le traîne derrière mon char ».

(3) En tout *treize* concurrents, mais l'un d'eux est tué avant que commence le tournoi.

(4) Le mot est formé de σπίδα et de λιόντας, qui est pour λέοντας, λέων, littéralement « vipère-lion ».

fréquemment elle poussait des cris et elle ne hennissait pas, mais rugissait sauvagement.

Lorsqu'on l'eut inscrit près du roi et qu'il eut dit son nom, il chercha un large emplacement où se tenir. Les endroits plats ne lui plaisaient pas, il n'y avait nulle part assez de place pour lui et il ne faisait qu'aller et venir avec sa bête. Sur ses armes était posée la peau d'un lion, qu'il avait tué dans ses courses à travers bois et dont les pattes pendaient sur sa poitrine. Il fallait un cœur viril pour ne pas avoir peur de lui. Souvent les pattes du lion remuaient de telle sorte qu'elles semblaient vouloir saisir quelqu'un. Et, sans se tourner vers les autres, ni les saluer, sans daigner parler à quiconque, il grommelait contre le ciel, il grommelait en l'air; sa seule vue révélait ce dont ses mains étaient capables. Son vêtement, son aspect, sa monture indiquaient le démon sorti de l'Hadès. Sur la tête il portait Charon tout noir, armé d'une faux, avec la devise suivante, écrite en lettres de sang : « Quiconque me voit, qu'il tremble et frissonne; car le glaive que je tiens n'épargne personne ».

Pistoforos, fils choyé du roi de Byzance, est accompagné d'un imposant cortège. Vingt fantassins, aux armures d'or et l'épée nue, le précèdent, et derrière lui viennent vingt cavaliers joliment parés. En avant marchent huit écuyers, de même âge, de même taille, vêtus de façon identique, frisés, blonds, sveltes, grands et bien faits, menant huit chevaux magnifiques, et devant eux encore sont trois trompettes qui tirent de leurs instruments des sons aussi doux que le chant des oiseaux. Sous la main experte du prince, sa monture tantôt quitte le sol, hennit et rue, et tantôt devient douce comme l'agneau. Devant lui seulement le roi se soulève de son trône et s'incline. Il porte un vêtement étincelant. Amoureux d'une jeune fille qu'il désire épouser, il a pour emblème un cep feuillu avec du raisin vert, et sa devise, qui rappelle un proverbe courant (1), est : « Avec le temps j'espère pouvoir manger doux le fruit vert auquel maintenant je ne goûte pas ».

(1) Ce proverbe dit : « Petit à petit le raisin vert devient miel ».

Érotokritos apparaît tout blanc, sur un cheval noir dont un pied seul est blanc, et la peinture de son casque représente un papillon qui se consume dans le feu, avec cette devise : « J'ai désiré et contemplé l'éclat du feu ; je m'en suis approché et j'ai été brûlé, je ne pouvais m'éloigner ». Il tremble, est-il dit, et Arétousa avec lui ; mais tous deux cachaient les charbons sous la cendre. Pareille au matelot qui, dans la bourrasque et la tempête, en gouvernant la nuit, plein de peur et d'angoisse, regarde une étoile pour se guider, ainsi celle-ci, dans la grande brume où elle se trouve, tourne uniquement son regard vers Érotokritos.

Enfin, alors qu'on croyait tous les joûteurs réunis, arrive de loin, dans un nuage de poussière et avec une nombreuse escorte, le prince de Crète. Son cheval est noir, noires sont ses armes et sa lance, noirs aussi ses vêtements, et la cause de ce deuil nous est rapportée tout au long : il a épousé une jeune fille par amour, mais celle-ci, jalouse d'une bergère et voulant s'assurer de la fidélité de son mari, s'étant un jour cachée dans un fourré, il l'a par erreur percée d'une flèche, la prenant pour quelque bête (1). Depuis, sa seule consolation est de participer à des tournois comme celui-ci et d'apporter sur le tombeau de sa femme les récompenses qu'on lui décerne. Son nom est Charidimos, son emblème une bougie éteinte par un vent violent, sa devise . « Le feu qui m'éclairait ne me donne plus de lumière, le vent me l'a éteinte, et maintenant je suis dans les ténèbres ».

A sa vue, le Caramanite entre dans une grande fureur. Le père du Crétois, dit-il, a volé une épée au sien par traîtrise ; ce dernier est mort sans avoir trouvé moyen de se venger, et cette épée, le prince de Crète la porte en ce moment. Celui-ci proteste : c'est en combat singulier et loyal que l'épée a été prise. La discussion s'envenime et, avec l'assentiment du roi, on décide de trancher ce litige par les armes, dans un duel

(1) Gidel a déjà rapproché cet épisode de la légende de Procris et de Céphale.

véritable entre les deux adversaires. Le duel a lieu. Tous les assistants prennent parti pour le Crétois, à l'exception du sire de Patras, que l'auteur a dépeint sous de sombres couleurs et qui encourage le Caramanite. Après une lutte épique, le Caramanite est tué. Cette mort inattendue trouble les réjouissances ; d'ailleurs, il se fait tard et le roi décide de renvoyer le tournoi au lendemain.

Le lendemain, à l'heure où, toute joyeuse, apparaît l'étoile du matin, où l'obscurité disparaît de la face de la terre, où les oiseaux rasent le sol et tressaillent d'aise; où sur leurs ailes la fine rosée dépose son humidité, où ils vont, qui sur un vert rameau, qui sur un arbre, qui sur un rocher, chantant chacun son air et invitant d'une voix douce le soleil à paraître, Aréti se leva, ouvrit sa fenêtre et aperçut avec joie l'aube resplendissante.

Érotokritos se lève aussi, plein d'espoir, et se rend au champ clos, où arrivent bientôt les concurrents et le roi. La nourrice vante à Aréti, non sans malice, les charmes du prince de Byzance, ce à quoi celle-ci réplique que le plus beau de tous est celui qui est vêtu de blanc, celui qu'elles connaissent si bien, le lion de bravoure, l'aigle aux ailes d'or, celui dont la bouche de sucre réduit les cœurs en esclavage ; les cordes de son luth sont des oiseaux qui chantent, et les malades guérissent en entendant ses chansons.

Trois arbitres prennent la direction du tournoi et répartissent les concurrents en trois groupes. Érotokritos fait partie du premier; il se mesure victorieusement avec les sires de Modon, d'Eubée et avec Drakokardos de Patras, qui est pour lui un rude adversaire. Dans le second groupe, le prince de Chypre l'emporte sur les sires de Mytilène et de Nauplie ; le sire de Naxos sort de la lutte, à la suite d'une chute de son cheval, qui lui casse le bras, et l'issue reste indécise entre Chypre et Byzance. Dans le troisième, le prince de Crète met à mal les sires de Corone, de Macédoine et de Slavonie. Quatre champions restent donc en présence : Érotokritos, les princes de Chypre, de Byzance et de Crète.

A ce moment, le poète se trouve dans une situation assez embarrassante; mais il va en sortir avec habileté. Au prince de Byzance la reine donne un rameau fleuri, fait avec beaucoup d'art et destiné à celui qui aura montré le plus de richesse, de grâce, de capacité, et de dextérité à placer la lance sous l'aisselle. C'est une sorte de mise hors concours accordée au plus distingué. Les noms des trois autres sont ensuite tirés au sort. Les deux premiers appelés devront lutter ensemble et le troisième se retirera, sans plus, pour la raison que le vainqueur, fatigué par une première joûte, ne pourrait plus lutter à égalité contre lui. Celui qui se trouve écarté de la sorte est le Crétois, dont l'auteur tient à éviter la défaite, tout comme pour le prince de Byzance. La lutte est donc circonscrite entre Érotokritos et le prince de Chypre, et c'est le premier qui l'emporte. La couronne d'or qui constitue le prix lui est mise sur la tête par Arétousa elle-même. Ainsi finit le deuxième livre.

Troisième chant.

Il va de soi que la victoire d'Érotokritos ne fait qu'accroître la passion d'Aréti. Elle ressemblait, dit le poète, à un malade que tient la fièvre et qui demande de l'eau. Tant qu'il l'a sur les lèvres, elle le rafraîchit; mais, aussitôt après, la fièvre reprend; plus violente. Ainsi Arétousa se réjouissait à la vue d'Érotokritos, mais, dès qu'il était loin d'elle, elle cherchait en vain le repos. Elle passait des jours sombres, des nuits noires comme suie, des soirs pleins d'attente, des aurores attristées.

Ses parents, en la voyant dépérir, se demandaient : « Qu'a donc notre Arétousa? » et sa vieille nourrice, qui connaissait la cause de son mal, ne perdait pas l'espoir de l'en guérir un jour. Fidèle à sa manière, elle tentait de déprécier Érotokritos et de prouver à Arétousa qu'il n'était pas si extraordinaire qu'elle se l'imaginait. « Eh ! quoi, lui disait-elle, faut-il tant t'émouvoir,

pour l'avoir vu à cheval, se balancer, se dandiner et courir la joûte ? Quel grand prodige y a-t-il eu dans la ville, s'il a rompu des lances et gagné un prix ? C'est affaire de chance, il n'y faut pas grand courage, et nous avons vu les autres en faire autant que lui. Rappelle-toi le moment où, à la suite d'un choc reçu, il a embrassé le cou de son cheval. Si à cet instant le lion de de Crète eût lutté contre lui, Érotokritos n'eût pas été victorieux. Je veux bien qu'il soit beau et vaillant. Est-il digne pour autant d'épouser une princesse comme toi ? Ne laisse pas semblable jardinier manger la pomme ; sa main n'est pas digne de toucher à tel arbre. » Et, changeant de ton, elle lui rappelle qu'elle l'a allaitée pendant trois ans — exactement le temps qu'indique aussi, en pareille circonstance, le mystère crétois du sacrifice d'Abraham —, elle lui dit les soins dont elle l'a entourée, maudit l'heure où elle est entrée pour son tourment au service des grands. « Nourrice, lui répond Arétousa, pleins de sagesse sont tes conseils ; mais c'est en vain que tu m'admonestes, je ne suis plus maîtresse de moi-même. »

Érotokritos, de son côté, n'était pas dans de moindres soucis. En regardant la couronne qu'il avait gagnée au tournoi, il songeait à celle qui l'avait brodée, et il se consolait en allant au palais, où il apercevait Arétousa.

La chambre qu'occupait celle-ci avec sa nourrice était surélevée et, à l'étage inférieur, s'en trouvait une autre dont la fenêtre, solidement grillée, avait sous elle le toît de la grange royale. Cette grange était spacieuse et basse ; le toît en était donc facilement accessible de la rue, et les barreaux de la fenêtre avaient pour objet d'empêcher les voleurs de pénétrer par là dans le palais. L'idée vint à Arétousa de donner à Érotokritos un rendez-vous nocturne, et elle le fit avec la connivence de Phrosyne, à laquelle elle avait essayé de persuader que le seul moyen de diminuer son amour pour Érotokritos était de permettre un entretien de ce genre.

Vinrent pour eux le temps et l'heure de se dire leurs souffrances, d'apprendre leurs mutuels secrets. Aréti se tenait à la fenêtre, dans

l'attente. Elle ne craignait pas cette obscurité-là, le sommeil ne l'accablait pas; elle était sans lumière, redoutant qu'un passant n'en vît le reflet et ne songeât à mal. La nourrice, ne voulant pas rester à ce moment avec elle, l'avait quittée. Érotokritos arriva près de la grange; il connaissait l'endroit où il fallait monter et, malgré la difficulté, il entreprit l'escalade, ce qu'il fit très adroitement, sans qu'un caillou tombât. C'est là chose naturelle aux amants; en pareilles occurrences, ils ont des ailes d'oiseaux.

Érotokritos s'approche, étend la main vers la fenêtre et lentement, à voix basse, il annonce qui il est. Timidement et toute troublée, Aréti lui répond, d'une voix si menue qu'il l'entend à peine. Ayant ainsi manifesté qu'ils sont là tous deux, ils restent sans un mot, chacun tremblant de son côté et attendant que l'autre prenne la parole. Une heure ils restent sans rien dire, et tout ce qu'enferme leur cœur semble s'être perdu, dès l'instant où ils se sont rapprochés. Voulant parler, ils n'osent pas; ils ne savent par où commencer le récit de leurs peines. Telle une cruche, très large au fond et très étroite du col, qu'on aurait remplie d'eau ; si, voulant la vider, on la retourne brusquement vers le sol, elle retient l'eau et celle-ci ne peut s'échapper, et plus on la renverse, plus on y perd sa peine ; tels ils sont là tous deux, pleins de passion; leur audace à parler s'est enfuie par leur rapprochement; voulant dire le tout, ils ne peuvent trouver le détail; leurs bouches se taisent, ils se parlent du cœur.

C'est Aréti qui la première rompt le silence, elle cherche la façon convenable et la plus jolie et tout d'abord commence à lui demander :

Arétousa. Pourquoi as-tu peint ma vilaine personne et la tenais-tu enfermée dans la petite armoire, avec les chansons que tu disais et qui m'ont beaucoup plu ? Quel mobile t'a poussé, du jour où tu t'es mis aux chansons et au luth, quel est le chemin que tu suis, que cherches-tu et pourquoi me tourmentes-tu ?

Le Poète. Elle ne dit que cela pour cette fois et s'arrête. Avec plus de hardiesse alors Érotokritos conte sa passion ; il lui fait venir les larmes aux yeux, en secret elle le plaint. Ce qu'il disait, ce qu'il narrait, quiconque lit, quiconque a entendu, quiconque a fait, peut se l'imaginer. Je ne vais pas perdre mon temps et me faire appeler déraisonnable en disant ce que tous vous voyez avec votre cœur.

Érotokritos parle ainsi jusqu'au matin, en embrassant la fenêtre, et sans qu'Aréti lui réponde autrement que par des soupirs. Quand vient l'aurore, c'est elle qui le lui fait observer et elle l'invite à revenir le lendemain, à la même heure.

Des nuits se passent de la sorte. Tantôt ils se taisent, tantôt ils parlent, tantôt encore ils pleurent en silence. Pour eux la nuit est étincelante et le jour obscur; seule la fenêtre leur donne consolation. Cependant Érotokritos s'enhardit, il veut prendre la main d'Arétousa; mais celle-ci lui dit : « Ne répète jamais pareille demande, n'essaie pas de me prendre la main. Tu ne toucheras ni ma main, ni ma joue, tant que ne viendra pas le doux temps où mon sort se fixera par la décision de mon père. Qu'il te suffise de savoir que tu seras mon mari, n'aie de cela nul souci; le monde fût-il recréé, je n'en prendrais pas d'autre. » Et elle ajoute : « Que ton père aille trouver le mien, qui l'a en grande estime ainsi que toi-même, et qu'il lui fasse sa demande. »

Plein d'espoir, Érotokritos, qui comme Arétousa confond le blanc et le noir et n'aperçoit pas la distance qui sépare l'esclave du maître, révèle à son père l'amour qu'il éprouve et lui demande de se rendre chez le roi. Pézostratos y va, à son corps défendant. Il commence par des généralités, parle du temps où la vertu tenait lieu de naissance, des vicissitudes de la fortune, cite des exemples anciens, et enfin, l'amour pour son fils le poussant, il dévoile ce qu'il a dans l'esprit. Le roi s'emporte et fait donner ordre à Érotokritos de quitter le royaume dans le délai de quatre jours.

Laissons, pour parler comme le poète, Érotokritos et son père s'entretenir de leur peine et revenons à Aréti, qui va vers le roi, afin de savoir ce qui s'est passé. Elle le trouve soucieux, ce qui ne la surprend pas, et lui en demande la raison. « C'est, lui dit-il, que je songe à te marier, et non pas naturellement au fils de ce fou de Pézostratos, qui a eu l'audace de venir me demander ta main, mais au prince de Byzance, dont j'ai reçu hier des propositions dans ce sens. »

Arétousa joue la pudeur que doit éveiller chez toute jeune fille une demande en mariage et regagne sans mot dire sa chambre, où elle s'assure tout d'abord pour la suite le concours définitif de sa nourrice.

Érotokritos lui dit : « Connais-tu les nouvelles? Ton père m'a envoyé sur la route de l'exil ».

C'est par ces phrases qu'Érotokritos commence son entretien nocturne avec Arétousa. La première, modifiée de la façon suivante : « Connais-tu mon Arétousa, les tristes nouvelles ? » est même devenue une expression proverbiale et s'emploie d'ordinaire plaisamment, pour prévenir quelqu'un qu'il va rencontrer un obstacle inattendu. Érotokritos annonce à Aréti son départ, sa mort probable à l'étranger. Elle-même ne pourra certainement pas résister à son père qui veut lui faire épouser un prince.

Je te demande une grâce, ô ma maîtresse ; c'est la seule que je veuille, avec elle je finirai joyeux mon existence : à l'heure où tu te fianceras, soupire lourdement et, quand en jeune mariée tu te pareras, en épousée tu changeras de vêtements, verse une larme et dis : « Pauvre Érotokritos, ce que je t'ai promis je l'ai oublié, ce que tu désirais n'est plus »... Mettons, infortuné, que je ne t'ai jamais vue, mais que je tenais une bougie allumée et qu'elle vient de s'éteindre (1)...

Arétousa. Tes paroles, Érotokritos, sont pleines de poison et je ne m'attendais pas à ce que je viens d'entendre de toi. Comment peux-tu parler ainsi? Et comment peut le supporter mon cœur qui joyeusement a planté ta beauté en son milieu? Chaque jour tu y grandis, tu t'enracines profondément, tu es arrosé de son sang, tu fleuris et tu croîs, et depuis que tu t'y trouves il est fermé, il ne s'ouvrira plus; il a brisé sa clé, pour ne te montrer à nul autre. J'ai ton image peinte dans tout mon esprit et je n'en saurais voir d'autre.

(1) Ces deux derniers vers se retrouvent, presque identiques, dans la chanson populaire de Saint-Georges (Jeannaraki, *Chansons crétoises*, Leipzig, 1876, in-8°, p. 2. v. 29-30) et dans le *Sacrifice d'Abraham* (Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, Paris. 1880, in-8°, p. 240), v. 401-402.

Si mille peintres avec leur art et leur pinceau peignaient d'autres yeux, d'autres lèvres, quand ils apercevraient cette image, ils y perdraient leur science; car mon art à moi est meilleur que le leur. Pour te peindre, j'ai sorti du sang de mon cœur et c'est de lui que j'ai fait ton portrait. Celle qui du sang de son cœur achève un portrait le fait de toute beauté et ineffaçable... Je souffrirai mille morts plutôt que d'en épouser un autre que toi et, afin que cesse cette pensée qui te tourmente et qu'une éternelle espérance nous reste à tous deux, à ce moment même tu vas voir quelque chose qui te donnera grande consolation.

Le poète. Elle appelle Phrosyne, qui lui apporte la lumière ; elle met sa nourrice, comme sa mère, à sa droite. Elle lui dit :

Arétousa. Nourrice, écoute, pour que tu portes témoignage, et, où que tu te trouves, ne cache pas ce que tu auras vu. Érotokritos est mon mari, quel que soit le temps qui s'écoule, soit maintenant dans la fleur de la jeunesse, soit plus tard dans la vieillesse, et je lui jure, par le Ciel, le Soleil et la Lune, que personne d'autre jamais ne m'aura comme femme.

Le poète. Et elle, qui jamais ne lui avait permis de toucher sa main, à cet instant, affectueusement, pour compléter sa promesse de mariage et lui laisser un éternel espoir, elle la tend avec noblesse à travers les barreaux de fer et dit :

Arétousa. Qu'Érotokritos prenne la main qu'il désirait, et nous irons ainsi enlacés dans une même tombe.

Le poète. Et elle ôte de son doigt un bel anneau, qu'en pleurant et gémissant elle donne à Érotokritos.

C'est à ce moment-là seulement que l'auteur nous fait savoir d'une façon précise l'âge d'Arétousa. On apprendra peut-être avec quelque surprise qu'elle vient d'entrer dans sa quatorzième année, et, si le poète en fait mention, c'est simplement afin de nous dire qu'il ne faut pas blâmer Arétousa de s'être ainsi laissé prendre dans les filets de l'amour, alors qu'on en voit de plus âgées qu'elle, et même de tout à fait vieilles, courir pareilles aventures.

Le chant troisième finit sur le départ d'Érotokritos, qui se dirige à cheval vers l'Eubée, les pieds hors des étriers, la bride

pendante, priant le ciel de foudroyer le roi qui l'exile, puis sur une brève description de la douleur du vieux Pézostratos et de sa femme.

Quatrième chant.

Cependant, dès le début du quatrième livre, le roi réfléchit à ce qui s'est passé. Il songe à la demande d'Érotokritos, à la pâleur d'Arétousa, à la façon dont elle a accueilli l'idée d'épouser le prince de Byzance, et se dit que cela ne présage rien de bon. Érotokritos est beau et brave; les jeunes filles ne raisonnent pas, on les prend, comme le poisson, avec un peu d'appât; peut-être le chanteur inconnu n'était-il autre qu'Érotokritos et, si la douceur de son chant l'a lui-même charmé ainsi que la reine, quel effet n'a-t-elle pas produit sur la jeunesse de leur fille? Le mieux est donc de profiter de l'absence d'Érotokritos, sans s'irriter contre Arétousa, et de marier cette dernière au plus vite. Précisément les envoyés de l'empereur de Byzance viennent d'arriver dans la ville. Le roi mande donc Aréti et, en présence de la reine qui, durant tout le poème, joue le rôle de personnage muet, il lui explique que, s'il a pris peu de part à sa naissance, il en a eu beaucoup en revanche dans son éducation. Aujourd'hui sa mère et lui sont dans la joie, puisqu'elle est demandée en mariage pour celui-là même qui s'est tant distingué au tournoi.

Arétousa, tremblante comme un roseau, fait cependant bonne contenance. Elle dit à ses parents combien elle les aime. Sa résolution de ne les point quitter est inébranlable. Seule la mort pourra la séparer d'eux. Qu'ils fassent connaître à l'empereur de Byzance son désir de rester en son pays et de ne pas se marier avant longtemps. Les unions qui se font de mauvais gré les gens sages les tiennent pour sourde lutte, grand chagrin et haine. Son père a sur elle pouvoir de vie et de mort; la seule chose qu'il n'obtiendra pas est un mariage contre sa volonté.

Le roi alors s'emporte, traîne sa fille à terre, la frappe violemment, sans arriver à modifier sa résolution.

Cette scène est choquante et cadre mal avec les parties précédentes du poème. Ce père, si tendre et si prévenant jusqu'ici, sera désormais cruel et sauvage, sans que l'auteur, qui pourtant n'est pas embarrassé lorsqu'il s'agit d'analyser un sentiment — il suffit de voir avec quelle finesse Aréti elle-même reproche à son père sa conduite — ait suffisamment justifié pour nous ce brusque revirement. Nous en découvrirons plus loin la véritable raison.

Toujours est-il qu'à la suite du refus d'Arétousa, le roi écrit à l'empereur de Byzance qu'il ne peut rien décider pour l'instant. Arétousa, dit-il, est très malade, les médecins parlent de phtisie; vivante encore, on la pleure. Il s'excuse auprès de lui et, à peine les ambassadeurs sont-ils partis, qu'il se rend dans la chambre d'Aréti, lui coupe ses nattes et la jette ensuite dans une prison obscure, avec son inséparable nourrice, agissant en cela, non comme un père, mais comme un fauve, déclare lui-même l'auteur.

L'adversité ne fait qu'accroître l'énergie d'Arétousa. Elle continue à ne souffler mot d'Érotokritos. Chaque mois son père lui fait demander si elle a changé d'avis, et chaque mois elle répond qu'elle n'en changera pas, car elle préfère la prison à l'exil loin de ses parents.

Pendant ce temps que devient Érotokritos? Il est dans l'île d'Eubée, songeant sans cesse à sa bien-aimée. Son fidèle domestique, Pistentis, va et vient entre l'Eubée et Athènes, soi-disant pour aller chercher des nouvelles de Pézostratos et lui en donner de son fils, mais en réalité pour porter dans la couture de sa botte la correspondance d'Érotokritos et de son ami Polydoros. Érotokritos apprend ainsi les tourments d'Aréti, qui l'affligent grandement, mais lui sont aussi une consolation, puisqu'il y voit une preuve de fidélité; et d'autre part Arétousa, grâce à sa nourrice qui interroge adroitement les gardiens, reste au courant des faits et gestes d'Érotokritos.

Plus de trois ans se passent ainsi. Érotokritos dépérit à l'étranger, il a laissé pousser sa barbe et ses cheveux ; son visage a changé ; il a noirci, enlaidi : personne ne le reconnaîtrait.

Or, il advient que le roi d'Athènes et Vlantistratos (1), roi de Valachie (2), entrent en guerre pour la possession d'une ville. Celui-ci établit son camp devant Athènes. Les adversaires sont égaux en force et en valeur, et la lutte reste indécise. Nombreux sont ceux qui viennent s'enrôler, et Érotokritos, songeant qu'Héraklès est père d'Aréti, laisse là tout ressentiment pour se porter à son secours. Cependant il décide de ne se mêler à l'armée que de jour, au moment du combat, sans jamais demander ni solde ni paiement, et il espère que peut-être le roi s'apaisera, quand plus tard il apprendra le nom de son valeureux champion.

Tel fut le projet qu'il forma ; mais auparavant il voulut se noircir le visage, afin que personne ne le reconnût. Il y avait en Euripe une vieille, ancienne nourrice, magicienne, qui descendait le ciel avec les étoiles. Au moyen de plantes qu'elle malaxait, elle savait rendre noir ce qui était blanc et changer les visages. Érotokritos l'alla trouver avec de l'argent et des présents. A sa demande, elle fit une eau dont il se lava le visage ; il noircit et devint d'un brun foncé. Et il enlaidit de telle façon, il noircit de telle manière, que sa propre mère en le voyant n'eût su qui il était. Il devint noir comme encre, lui qui était extrêmement blond. Dans une petite gourde elle lui donna une autre eau à garder et lui recommanda, lorsqu'il jugerait utile de changer d'aspect, de revenir à sa première blancheur, à sa beauté première, d'en mettre sur son visage. Et avant de partir il essaya ces eaux, et tantôt il faisait resplendir son visage, et tantôt il l'assombrissait.

Érotokritos, ainsi muni, part à cheval et arrive, au bout de

(1) Le mot est composé de βλαντί « tissu de pourpre » et στρατός « armée ».

(2) Par Valachie on désignait au moyen âge la Thessalie et une partie de la Macédoine. Elle a été soumise aux Turcs en 1391. L'auteur reste dans le vague relativement à cette contrée. Aristos, neveu du roi de Valachie, qui apparaîtra plus loin, arrive, dit-il, ὀχ τὴν Φραγγιάν, « du pays franc », c'est-à-dire d'Europe.

quelques jours, dans la plaine d'Athènes. Son émotion est extrême à la vue des deux armées et surtout à la vue de la ville où est enfermée celle qu'il aime.

Il découvre un endroit caché sous un arbre; c'est là qu'il se tenait, là qu'il s'armait, là qu'il dormait la nuit. Tous les matins il se levait et, dès qu'il entendait résonner la trompette et sonner le cor, il montait à cheval, rapide comme l'aigle, et arrivait à l'heure où se rencontraient les armées. Il causait un tourbillon et un grand tumulte ; toujours il aidait un parti et malmenait l'autre. Comme un dragon il menaçait, comme un lion il combattait, les Valaques tremblaient en le voyant de loin, il frappait, les taillait en pièces et se montrait pour eux un ennemi acharné. Personne ne le connaissait, ni parents, ni amis, et le lieu où il se cachait était éloigné d'une mille. Dès qu'il voyait le soleil se coucher, il partait à l'instant en toute hâte et le lendemain il se levait et arrivait à point nommé.

Grand est le secours qu'il apporte ainsi aux défenseurs de la ville. Sa présence excite la curiosité des deux armées. Le roi d'Athènes ne songe pas un instant à Érotokritos, Polydoros non plus, d'autant que le nouveau venu ressemble à un Sarrasin. Quant à Vlantistratos, effrayé par les ravages que fait cet inconnu dans les rangs de ses soldats, il décide de tenter avant le jour, avec toutes ses forces, une surprise contre le camp ennemi. Elle a lieu. Les Athéniens, attaqués durant leur sommeil, se défendent mal. Le roi prévenu s'arme en toute hâte et accourt. Érotokritos, tenu en éveil par la pensée d'Arétousa, entend également le fracas des armes, il monte à cheval et va de l'avant, pareil à un loup affamé qui fond sur des agneaux. Les corps des blessés et des mourants s'amoncellent, la terre est rouge de sang, et cependant aucune des armées ne peut avoir le dessus ; c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui recule, comme les vagues à l'heure de la tempête, qui tantôt se précipitent écumantes vers la terre et tantôt se retirent au loin dans la mer.

En cette mêlée le roi Héraklès, assisté de Polydoros, est

grièvement blessé; sa vie est en danger. Érotokritos s'en rend compte et vole à son secours, tel l'épervier qui, sur le lac où ils se sont posés, aperçoit une multitude d'oiseaux : il vole sur eux et ceux-ci pour lui échapper cherchent les profondeurs de l'eau ou gagnent le haut des airs. Ainsi l'armée ennemie se retire sur un signal de Vlantistratos, qui craint pour sa propre existence. Polydoros est allé soigner ses blessures, et Érotokritos reste en présence du roi qui, sans le reconnaître, lui offre de partager son royaume, ce que le héros refuse en déclarant qu'il ne combat que pour la défense du droit.

Cependant une trêve de douze jours est conclue pour donner du repos aux armées, soigner les blessés et ensevelir les morts. Durant ce temps arrive au camp de Vlantistratos son neveu Aristos, jeune homme imberbe, mais d'une vaillance incomparable, et Vlantistratos propose, afin d'éviter une plus longue effusion de sang, de faire régler le différend en un combat singulier, où le meilleur guerrier de l'armée adverse se mesurera avec son neveu.

Chez les Athéniens on connaît la valeur d'Aristos et c'est une désolation générale. Le roi tient conseil, et l'un de ses intimes, voyant sa perplexité, lui dit :

Pardonne-moi, mon roi, mais sais-tu à qui tu ressembles ? A celui qui se perd dans son bonheur, qui nageant dans un bassin se plaint de ne pas avoir d'eau. Où trouver plus de force, plus de courage et de grâce que chez ce jeune étranger, ce lion, qui combat pour ta cause, veut faire triompher ton droit et ne s'éloigne jamais sans férir de grands coups, cet adversaire acharné et infatigable du Valaque? Tu l'as avec toi, il s'est mis à tes ordres et voilà que tu cherches, sans arriver à te décider !

A cela le roi répond :

Ce que tu crois avoir et posséder est bien loin de toi. Serre la main, retiens-le ; quand tu l'ouvriras, tu verras qu'elle n'est pleine que de vent. N'est-ce pas assez que ce jeune homme ait agi de la sorte, sans avoir de moi nulle récompense, n'est-ce pas assez qu'il

m'ait sauvé, quand j'allais perdre la vie? N'est-ce pas assez, Phronistos, de ces services inappréciables, sans l'envoyer encore quérir et lui demander de s'exposer à pareil danger afin de nous sauver, moi, toi et les autres?... Plutôt la mort pour moi et toutes mes gens que d'entrer, en ma vieillesse, dans le chemin d'ingratitude.

Pendant qu'Héraklès monte à cheval pour rejoindre son armée et voir ce qu'il convient de faire, l'auteur nous transporte un instant dans la prison d'Arétousa, qui est au courant des difficultés au milieu desquelles se débat son père. C'est elle qui va exprimer une pensée qu'ont sans doute eue les autres, mais qu'ils se sont gardés de faire connaître :

Maintenant mon père sait, il voit, il comprend ce que vaudrait Érotokritos, s'il l'avait dans la ville. Où sont des gens de valeur, pleins de courage et de bon sens, qu'on ne les exile pas, car on s'en repentira. Si Érotokritos était maintenant ici, combien il vaudrait plus que seigneuries et richesses!

Sur ces entrefaites, Érotokritos se rend au camp, afin de savoir si l'on se bat le lendemain. Il y trouve le roi et, quand il connaît la cause de son chagrin, il oublie les tourments de l'exil, il souffre de le voir en souci, surtout il l'invite à ne pas se décourager. Héraklès compte dans son armée des gens si valeureux, celui par exemple qui a été blessé à ses côtés et dont la blessure est sans doute peu grave. C'est une façon détournée d'avoir des nouvelles de son ami Polydoros, qui malheureusement est en grand danger. Bref, Érotokritos se propose comme champion, et il le fait de manière à ne blesser l'amour-propre d'aucun des assistants; car, dit-il, « j'ai eu tort de me mettre en avant parmi tant de pallikares, tant de vaillants soldats, au cœur de lion, qui peuvent plus que moi en force et en sagesse; mais mon désir de te servir est si grand, qu'il me fait élever la voix, tout en sachant que je ne devrais pas le faire ».

Le duel entre Aristos et Érotokritos est ardent. La description n'en manque ni de vigueur ni d'émotion. Aristos est tué par son adversaire; il gît, pareil à la fleur qu'a déracinée le soc

de la charrue. On lui fait de magnifiques funérailles et le quatrième chant se termine par un mirologue du roi Vlantistratos sur le corps de son neveu.

Cinquième chant.

Érotokritos lui-même est sorti fort mal en point de cette lutte acharnée. Il a reçu sept blessures, dont six sont déclarées sans danger par les plus grands médecins, mais dont la septième est très grave; elle lui a fait perdre connaissance, et les médecins sont d'avis qu'il n'a qu'une chance sur cinquante d'en réchapper.

Ce que la science des docteurs ne prévoyait pas, c'est qu'on allait transporter le blessé dans la chambre et sur le lit même d'Arétousa et que sa guérison en deviendrait singulièrement plus rapide.

Pauvre Arétousa, dit l'auteur, si tu savais que dans ta chambre est ton amour, ta vie, ta joie, et que là où tu couchais, sur le lit où tu dormais, on guérit celui dont la pensée ne te quitte jamais ! Mais laissons marcher le temps, les événements approchent, les jours se lèvent éclatants et sans vent, l'obscurité s'éclaire, le brouillard disparaît, les vents se calment, un doux été fermente, la colère et le ressentiment de ton père s'apaisent, et le bien qui commence va s'achever en joies.

Pourtant Érotokritos ne se fait pas immédiatement reconnaître. Il cache son identité, même à son ami Polydoros, qui est guéri de sa blessure. Au roi qui l'interroge il dit qu'il se nomme Kritidis, ce qui est une déformation de son vrai nom. Il a, ajoute-t-il, quitté jeune sa patrie, à la suite de la mort de celle qu'il aimait; chevalier errant, il passe ses jours à tuer les bêtes féroces et à se battre. Quant à savoir pourquoi il est venu dans ce pays, ce n'en est pas encore le moment, il le lui confiera plus tard.

Le roi lui offre sa couronne et tout ce qu'il peut désirer, mais

Érotokritos refuse ; la seule chose qu'il lui demande est la main de sa fille, qu'il retient en prison.

Ce désir, dit le roi, me plonge en un cruel embarras ; car je crains de ne pouvoir le satisfaire. La prisonnière fait des difficultés pour tout mariage et, si je me suis fâché à ce point, sans jamais m'adoucir, c'est qu'elle refusait d'obéir à ma volonté et qu'elle rejetait par avance toute demande. Elle continue à rester dans les mêmes idées et me fait savoir qu'elle vieillira en prison. Puisse-t-elle venir à résipiscence et t'épouser. Je prie le Ciel qu'il en soit ainsi, que les ressentiments s'apaisent et que les peines s'allègent ; car elle est ma seule héritière. Si elle accède à ton désir, mes villes, mes richesses seront à elle ; autrement à toi mon bien, à elle le cachot. Mais on m'assure qu'elle est en piteux état, défigurée, méconnaissable, sale et repoussante, et j'aimerais que tu allasses devant la prison pour la voir, car j'ai entendu dire que les mouches elles-mêmes la fuyaient. Si le mariage était convenu et qu'ensuite, la voyant, elle te déplût, ta retraite m'irait au cœur.

Érotokritos réplique qu'il n'ira pas à la prison ; la renommée d'Arétousa est parvenue jusqu'à lui, il veut la princesse telle qu'elle est ; fût-elle aveugle, boîteuse et manchote, les autres sont pour lui sombres, tandis qu'elle est le jour. En outre il fait appel aux sentiments paternels du roi, et celui-ci n'a plus qu'une idée : délivrer Aréti, envers laquelle, lui-même le reconnaît, il s'est montré bien cruel pour un motif en somme futile, et la marier à ce guerrier étranger. On parle de ce projet à Aréti ; elle l'écarte avec obstination, ce qui fait la joie d'Érotokritos, et enfin lui-même se rend à la prison.

Craignant d'être reconnu de la jeune fille, malgré la teinture brune qui lui couvre toujours le visage, il parle comme s'il avait la bouche pleine et en bégayant.

On a envoyé à Arétousa des vêtements magnifiques ; mais elle les a foulés aux pieds, voulant rester dans son état minable. Érotokritos lui expose que c'est pour elle qu'il a risqué sa vie.

Arétousa. Seigneur, arrête ces paroles, cesse cette conversation ;

c'est en vain que tu te fatigues et tu y perds ta peine. On verra le soleil sans l'éclat qui le pare, les forêts sans branchages, la plaine sans herbe, la mer sans eau et le rivage sans sable, avant que je dise oui et que je me marie. Va, ne te donne pas tant de peine, et rapporte à mon père que je pense toujours ce que je lui ai fait savoir. S'il t'a entraîné en pareille guerre, qu'il te donne riche récompense et grand paiement, sans m'envoyer tourmenter, ici où je suis, de mariages et de noces ; car je préfère mille morts au fardeau d'un époux. Mon mariage c'est la prison, hiver comme été; l'obscurité est mon mari, j'ai pour compagnon le sol repoussant; la fenêtre de mon cachot est ma ville et mon royaume, la malpropreté ma consolation, les araignées ma société.

Cette épreuve ne satisfait pas encore Érotokritos, qui vraiment se montre bien difficile. En partant, il appelle la nourrice et lui remet l'anneau qu'il tient d'Arétousa. « Que ta maîtresse, lui dit-il, réfléchisse tout le jour. Si elle me veut, qu'elle garde cet anneau. Autrement, qu'elle me le retourne. J'enverrai demain quelqu'un pour le prendre à la fenêtre. »

On se figure l'inquiétude d'Arétousa à la vue de cet anneau qu'Érotokritos, elle le sait, n'a pas pu abandonner volontairement. Elle réclame aussitôt l'inconnu et, dès qu'il arrive, laissant là toute fausse honte et usant de stratagème, elle lui conte — avant, dit-elle, de reparler mariage — qu'étant un jour dans un jardin avec d'autres jeunes filles, elles ont perdu en dansant et en jouant, quatre anneaux, dont celui-ci qui est le sien, et elle aimerait savoir comment il est venu en sa possession.

Érotokritos renvoie sa réponse au lendemain et le poète lui-même lui en fait un reproche :

Il est injuste Érotokritos, d'agir ainsi. Prends garde de la faire mourir de la sorte. Tu vois en quel état elle est et tu n'es pas encore convaincu ? Quels plus grands témoignages veux-tu d'elle? Elle a quitté pour toi richesses et puissances, sans cesse ses lèvres sont amères, ses yeux rougis de pleurs, elle vit dans l'infortune, elle se nourrit de peines et il y a cinq ans qu'elle est dans cette prison

répugnante ; elle a repoussé les demandes des rois, leurs trésors, et encouru de ce fait le courroux de son père, et tu veux encore l'éprouver, tu ne la connais pas? Si tu la tourmentes davantage, grand sera ton péché...

Enfin arrivèrent le jour et l'heure où Érotokritos devait dévoiler le visage qu'il cachait. L'aube apparut joyeuse, jetant une fraîche rosée, et la journée commença sous d'heureux présages. Des herbes poussèrent sur le sol, les arbres fleurirent, et du sein du ciel un frais zéphir soufflait. Les rivages étincelaient, la mer dormait, on entendait un doux murmure dans les arbres et sur les eaux, l'Orient souriait et l'Occident se réjouissait, le soleil plus que jamais préparait ses rayons et embellissait de sa lumière les monts et les plaines...

La scène entre Érotokritos et Arétousa rappelle un peu la jolie chanson populaire qu'on intitule *La reconnaissance*. Un mari retrouve sa femme après une longue absence et, pour éprouver sa fidélité, il lui déclare que son époux est mort et que lui-même l'a enterré. De même l'inconnu conte à Arétousa que cet anneau lui a été remis par un jeune homme qu'il a trouvé mourant près d'une fontaine et, en termes tout semblables à ceux de la chanson, « ces mains que tu vois, dit-il, lui ont aussitôt creusé une tombe, ce sont elles qui l'ont soulevé, elles qui l'ont enterré ».

Aréti alors ne garde plus de mesure. Elle appelle Érotokritos. La victoire finale, sur laquelle elle comptait, elle la voit lui échapper, elle crie à la Moire : « Moire, je ne te crains plus, fais ce que tu voudras et, si tu me cherches, je te dis : Me voici ! » Elle manifeste le regret de n'avoir pas été au chevet de son amant, pour l'accompagner dans le dernier voyage, et ce que les corps n'ont pas fait, leurs âmes l'auraient fait dans l'Hadès.

« Aréti, s'écrie Érotokritos, qui la voit s'évanouir, ce que tu m'as promis est-il oublié ? Est-ce parce que je reviens d'exil que tu as tout ce chagrin ? Malheur à celui qui se laisse aller à espérer en une femme ! Où donc sont tous les serments que tu m'as faits à la petite fenêtre grillée? »

A ces mots, il lave la teinture qui couvre son visage, il reprend son premier aspect, ses cheveux redeviennent d'un blond doré, ses mains blanches comme marbre, rose sa figure, de sucre ses attraits, et Arétousa le reconnaît. Elle est comme la fleur qu'a momentanément flétrie l'ouragan et qui reprend son parfum et ses vives couleurs, dès que le soleil brille de nouveau. La coquetterie même lui revient; elle a hâte de remettre ses vêtements d'autrefois.

Et voilà que de nouveau, sur le désir d'Arétousa, Érotokritos se teint. On se rassemble au palais. Polydoros, au bruit du mariage de la princesse, accourt, n'en croyant pas ses oreilles. Arétousa, s'adressant à ses parents, leur demande pardon de leur avoir fait de la peine : c'est l'amour qu'elle a pour eux qui l'a décidée à ne pas s'éloigner ; en secret elle espérait que dans la ville même se trouverait quelqu'un dont, avec leur permission et non autrement, elle pourrait faire son mari, ce qui est le cas présentement.

Érotokritos de son côté a fait mander son père et sa mère, de la part du roi. A leur vue il pense qu'il est temps de se faire connaître, il abandonne son étrange façon de parler, reprend sa couleur primitive et le roi lui accorde sa grâce de la façon suivante : « Laissons là le passé. Est-ce moi qui ai eu tort? Est-ce toi qui as eu tort? Que cela soit pardonné ».

On appelle Arétousa, qui n'a pas assisté à cette dernière scène, le roi lui apprend, ou plutôt croit lui apprendre que celui qu'elle a choisi n'est autre qu'Érotokritos et il ajoute : « Puisqu'il t'a plu noir, à ce qu'on me dit, sans doute, maintenant qu'il est blanc et blond, te plaira-t-il encore davantage ». Aréti joue l'étonnement, elle lève les sourcils avec habileté, regarde au ciel, en se mordant les lèvres ; ce dont il convient de la louer, au dire de l'auteur; elle a soin de ne guère parler, afin de ne pas se couper. Le mariage a lieu. Et ce qui s'est ensuite passé, dit le poète, ne me le demandez pas ; eux seuls le savent.

III

L'attribution du poème a Kornaros.

L'Érotokritos pourrait finir sur ce vers, qui est le 1502e du cinquième chant. En fait, l'auteur en consacre quatorze autres à nous montrer le héros montant sur le trône, s'imposant à tous par ses grandes qualités et le couple vivant heureux avec une nombreuse descendance.

A partir du vers 1516 et jusqu'au vers 1550 et dernier, le texte nous satisfait beaucoup moins. En voici la traduction :

C'est pourquoi quiconque est sage ne doit pas se perdre dans l'infortune; la rose, qui est une jolie fleur, naît parmi les épines. Cet amour fidèle a fini dans la joie et une grande récompense leur a été donnée dans leurs tourments. Que tous ceux qui nous ont lu y songent, qu'ils ne se perdent pas dans les périls, mais gardent toujours l'espérance.

Souhaitez du bonheur à celui qui a fait ce travail et que ceux qui savent lui pardonnent ses fautes. Mon navire vient d'approcher, il cherche à aborder, il est venu dans des eaux peu profondes et ne court plus de danger. Je vois le ciel qui sourit, la terre qui resplendit, et le gouvernail m'a mené dans le calme du port. Je voguais en haute mer, mais me voilà au port, je ne crains plus tourmentes, tempêtes, hiver. Je vois que beaucoup de gens se sont réjouis et secrètement enorgueillis et tous ceux qui me suivaient de loin se sont ici approchés. De la terre viennent des cris, l'air retentit et un tonnerre au ciel menace mes ennemis, ces médisants qui critiquent tout ce qu'ils voient et ne savent en fin de compte ni *a* ni *b*. Je vois beaucoup de gens qui désirent, et cela m'a été dit, apprendre qui a travaillé à ce qui est ci-dessus écrit; aussi je ne me cacherai pas d'eux, mais je veux me dévoiler, afin que tous me connaissent. Vincent est le poète, et de sa famille Kornaros — puisse-t-il se trouver sans péché, quand Charon le prendra. A Sitia il est né, à Sitia il a été élevé, c'est là qu'il a fait le travail qu'il vous transcrit ici. A Candie

il s'est marié, comme le veut la nature; sa fin viendra, là où Dieu en décidera. Les vers demandent correction et redressement autant que possible, afin d'être bien compris de ceux qui les liront.

On constate dans tout ce passage une gêne, des impropriétés, des maladresses qui ne sont pas habituelles au poème. Les vers où Kornaros se représente lui-même, assez gauchement encore, comme monté sur un bateau qui touche au port après bien des tempêtes, à la joie de ses amis et au dépit de ses ennemis, sont un vieux cliché qu'on retrouve dans d'autres poèmes. Bref, on peut se demander si cette fin a bien été écrite par le véritable auteur ou n'a pas été ajoutée ultérieurement.

Nous n'ignorons pas combien les arguments de ce genre sont subjectifs; aussi marquerons-nous immédiatement que ces défauts ont déjà frappé avant nous M. Politis. Ce qui nous sépare ici de lui est une question de détail. Il ne suspecte que les douze derniers vers et loue même ceux qui précèdent, tandis que nous en jetterions volontiers par-dessus bord une vingtaine d'autres avec eux.

C'est, semble-t-il à première vue, une idée paradoxale que de dénier la paternité d'un poème à quelqu'un qui se l'attribue en termes si précis; mais, quand on passe en revue les textes médiévaux, rédigés comme celui-ci en grec vulgaire, on constate que c'est là façon de parler habituelle chez les remanieurs. Pétritsis, qui a retouché le roman de Digénis Akritas et l'a mis au goût des gens de Chio, nous dit : « C'est moi qui l'ai rédigé et composé; je l'ai fait en vers politiques rimés ». Achélis, un Crétois, auteur d'une relation du siège de Malte par les Turcs, qui n'est autre que la mise en vers, souvent littérale, d'un original italien, déclare dans son prologue que c'est lui qui a « fait » cette histoire. Drimytinos, un autre Crétois, auteur prétendu de cette gracieuse idylle qu'est la Belle bergère, n'est, lui aussi, qu'un arrangeur, et cela ressort, entre autres choses, de la gaucherie des vers finaux où il se nomme lui-même. On pourrait multiplier les exemples de ce genre, qui confirment tout simplement ce qu'on sait par ail-

leurs : l'idée de propriété littéraire n'était pas encore alors entrée dans les esprits et le démarquage des œuvres manuscrites et imprimées était un fait courant.

Le cas de Kornaros n'a donc rien de surprenant, et l'on peut chercher un argument de plus en faveur de la thèse qu'a soutenue M. Politis dans les vers 1539 et suivants :

> Je vois beaucoup de gens qui désirent, et cela m'a été dit, apprendre qui a travaillé à ce qui est ci-dessus écrit; mais je ne me cacherai pas d'eux, etc.

Si l'on admet que Kornaros soit vraiment l'auteur de l'Érotokritos, ces vers supposent : 1° qu'ayant composé un poème de cette importance, son identité a échappé à une grande partie de ses compatriotes et contemporains; 2° qu'il a, alors que son œuvre circulait déjà en manuscrit, ajouté cet épilogue à un exemplaire et que, fort heureusement, c'est de cet exemplaire que procèdent les textes que nous avons; 3° enfin, qu'il a écrit l'Érotokritos à Sitia avant son mariage, donc probablement dans sa jeunesse ; probablement même dans son adolescence, si l'on songe combien c'est là une œuvre de longue haleine. Je veux bien que ces obstacles, qui n'existent plus dans l'hypothèse de Kornaros copiste ou arrangeur, ne soient pas insurmontables, mais il n'en est pas moins vrai que ce faisceau d'objections jette sur l'attribution de l'Érotokritos à Vincent Kornaros un doute sérieux, que n'a pas fait disparaître, à mon sens, la subtile argumentation de M. Xanthoudidis.

Nous n'examinerons donc ici en détail, ni la théorie de Jannaris qui, ayant relevé dans deux généalogies l'existence de cinq Kornaros, échelonnés entre l'année 1486, ou plus exactement 1476, et la fin du XVIe siècle, attribue l'Érotokritos au plus ancien de tous, ni l'hypothèse de M. Xanthoudidis d'après laquelle ce Vincent Kornaros serait celui dont on a retrouvé le nom inscrit avec la date de 1677, sur le mur d'une chapelle vénitienne de la province de Sitia, et nous reviendrons au poème lui-même, abstraction faite de cette dernière partie,

pour essayer d'élucider la triple question de ses sources, de sa date et de sa provenance.

IV

Sources de l'Érotokritos.

On a pu constater que l'Érotokritos présentait dans son ensemble l'aspect d'un conte populaire, et il existe, en effet, dans le folklore néo-hellénique, certains contes qui offrent de frappantes analogies avec notre poème. L'un d'eux, provenant d'Astypalée, a été publié par Pio (1). Il est intitulé *Le Teigneux*. Comme il forme vingt pages de texte nous nous bornerons à en donner l'analyse.

« Il était une fois un roi et une reine qui avaient trois fils et une fille. Un soir, le roi dit à ses fils : « Allez dormir, mes enfants, et demain vous me raconterez quels songes vous avez faits ». Le lendemain, l'aîné dit à son père : « J'ai rêvé que j'avais en mains des villes, des villages, des esclaves ». « Bien », dit le père, et il lui donne aussitôt sa part d'héritage. Il agit de même avec le second qui a fait le même rêve. Quant au plus jeune, il a vu en songe son père, une serviette sur l'épaule, lui versant de l'eau d'une cruche, afin qu'il se lavât. Il en conclut qu'il sera un jour plus puissant que son père et préfère dire qu'il n'a fait aucun rêve. Le roi voit là un mauvais présage, craint pour lui-même et donne l'ordre au bourreau d'emmener son fils dans un endroit désert et de l'y tuer, en lui rapportant comme preuve la chemise et le petit doigt de la victime. Pris de pitié, le bourreau prend la chemise et coupe le petit doigt du jeune garçon, mais laisse aller celui-ci.

L'infortuné erre pendant six mois dans les bois et arrive un jour devant un château. Il y pénètre et voit arriver un dragon

(1) *Contes populaires grecs*, publiés d'après les manuscrits du Dr J. G. de Hahn et annotés par Jean Pio, Copenhague, 1879, in-8°, pag. 159-179.

aveugle, avec mille brebis. Par un subterfuge qu'on pourra lire en se reportant au texte grec, le prince fait croire au dragon qu'il est le produit de ses entrailles, et son prétendu père lui laisse la disposition du palais, pendant que lui-même mène paître ses brebis, comme d'habitude.

Si le dragon est aveugle, c'est que deux néréïdes lui ont dérobé ses yeux. Le jeune homme parvient à les reprendre et à les lui rendre, au moyen d'une flûte enchantée et à la suite de divers épisodes qui sont pour nous sans intérêt. En récompense, le dragon lui confie les clés de trente-neuf chambres, pleines de toutes sortes de trésors, en gardant par devers lui une quarantième clé que, sur les instances du prince, il finit par lui donner également. Elle ouvre la porte d'une chambre dans laquelle se trouve une jument magnifique, rapide comme l'éclair, dont le dragon lui recommande de se défier, car elle parle, c'est une enjôleuse, et il craint qu'elle ne le décide à quitter le château.

Le jeune homme voit la jument, l'admire, la soigne et trouve en même temps dans la chambre un sabre sur le fourreau duquel sont écrits ces mots : « Ce sabre, celui qui le saisit en tue mille et celui qui le dégaîne en tue dix mille ». Il le met à sa ceinture.

Un jour, la jument se met à parler et lui dit : « Prince, sais-tu que ton père se trouve en grand danger? Viens, allons à son secours ». Le prince s'étonne : « Ah, ma jument, dit-il, c'est toi qui parles? — Oui, et je te dis que ton père est en danger, parce qu'il a voulu marier ta sœur et qu'il l'a mise comme enjeu d'un pari. — Et quel est ce pari? — Il a fait un étang et il a dit : « Celui qui franchira cet étang aura la princesse pour femme ». Des fils de roi, des fils d'empereur y vont et tous y laissent la vie. Les rois qui perdent ainsi leurs enfants déclareront la guerre à ton père, et il est en danger de mort ». Le prince se décide à partir au secours du roi, malgré l'injustice dont il a été victime.

Au bruit des fers de la jument, le dragon se met à la pour-

suite des fugitifs; mais, après une course pleine de péripéties, ceux-ci parviennent à lui échapper.

En route ils trouvent une fontaine avec deux tuyaux; de l'un coule de l'or, et de l'autre de l'argent. La jument recommande à son cavalier de plonger les poils de sa crinière, les uns dans l'or, les autres dans l'argent, puis sa queue, puis tout son corps et d'y mettre également son propre petit doigt, qui devient ainsi tout argent. Elle même est rendue si resplendissante que l'œil ne peut supporter son éclat.

Plus loin ils rencontrent un paysan. Le prince change avec lui de vêtements et lui achète un vieux cheval boîteux qu'il saigne et dont il enlève la peau avec le plus grand soin, pour en recouvrir sa jument. Ils ont ainsi, lui l'aspect d'un villageois, elle l'apparence d'une haridelle. Afin de compléter son déguisement, il se dirige, en arrivant à la ville, vers les boucheries, y achète une panse de bête et la jette sur sa tête, ce qui lui donne l'air d'un teigneux. D'où le titre du conte.

Ainsi accoutré, le prince se présente pour courir l'enjeu. Il est d'abord la risée de tout le monde. Monté sur sa jument, il s'élance et franchit l'étang.

« Le roi crevait de dépit de devoir prendre pour gendre pareil teigneux, et il dit : « Quiconque l'appellera mon gendre aura la tête coupée ». Et il court au palais et s'en prend à la princesse, lui disant qu'elle a le mauvais œil, puisque tant de fils de roi et d'empereur n'ont pu gagner le pari et qu'un chien de teigneux y est parvenu. Il la jette en bas de l'escalier et la met dans l'écurie, en disant au cuisinier de lui porter à manger, juste de quoi la faire vivre. La pauvre reine, voyant cela, buvait de la bile et du poison ; elle fait mine de lui parler : « Mais en quoi est-ce la faute de notre fille ? » Il lève son sabre pour l'en frapper. »

Le soir, le teigneux se rend à l'écurie, la princesse ne le regarde même pas. Il met son épée à côté de lui et ils s'endorment comme frère et sœur.

Cinq ou six jours après, la guerre est déclarée au roi leur père

par un de ceux dont le fils a perdu la vie au pari. Par l'intermédiaire de la reine, qui vient voir sa fille dans l'écurie, le teigneux demande à son père l'autorisation de prendre part à la guerre, et celui-ci lui accorde cette grâce, espérant bien qu'il s'y fera tuer. Le jour du départ des armées, il va de l'avant, trouve un endroit bourbeux, s'y laisse tomber avec son cheval boîteux et, au passage du roi et des courtisans, fait mine de ne pouvoir se relever. Quand toute l'armée a défilé, il remonte à cheval, gagne une éminence, enlève la peau de la jument, se lave lui-même au savon, met une selle qui représente le ciel et les astres, revêt un vêtement assorti, descend dans la plaine et s'arrête sous un arbre. Le roi le fait prier de venir sous sa tente; comme il le refuse, il lui renouvelle en personne cette invitation; mais le prince déclare qu'il est là pour se promener et qu'il n'est pas un homme de guerre.

Le combat s'engage, le prince voit que l'armée de son père recule, que celui-ci court risque d'être fait prisonnier. Il s'élance, tire son épée, tue une multitude d'ennemis, fait prisonnier leur roi et le mène à son père. Celui-ci, plein de reconnaissance, l'embrasse : « Ah! lui dit-il, mon sauveur, libérateur de mes États, allons au palais, c'est toi qui seras roi, et je serai ton esclave ». Mais à ce moment même la jument prend son élan et disparaît avec son cavalier, ce qui fait dire au roi que sans doute ce n'était pas un homme, mais un ange envoyé par Dieu en échange de quelque bonne action que lui-même a dû faire.

Cependant le prince a regagné son éminence, s'est de nouveau déguisé en teigneux et, quand l'armée retourne vers la ville, elle retrouve le teigneux toujours par terre et n'ayant pu encore se dégager de sa bourbe. « Ah ! dit le roi à la reine, en lui contant les prouesses de l'inconnu, que ne l'ai-je pour gendre au lieu de ce teigneux ! » A la nouvelle de la victoire, la princesse fait broder pour celui dont on lui narre les prouesses un mouchoir de tête en or, qu'on lui donnera quand il reviendra à la guerre.

Une deuxième guerre survient en effet, au cours de laquelle les mêmes choses se passent, puis une troisième. Le mouchoir

alors est prêt et on le confie au roi. Mais cette fois le prince ne prend part à la lutte que le troisième jour, quand son père est aux abois. Lui et sa jument font un grand carnage des ennemis. Il est blessé au bras, et le roi, qui se trouve près de lui, lui fait un bandage avec le mouchoir brodé. Il disparaît comme précédemment; seulement cette fois il ne regagne pas sa bourbe, et l'armée en conclut que le teigneux a enfin été tué à la guerre.

Vers le soir, le prince magnifiquement vêtu, armé de son sabre, monté sur sa jument, se rend à l'écurie où est la princesse. Elle comprend que c'est là celui qui a sauvé la vie à son père, l'accueille avec empressement et badine avec lui. Le roi entend ses rires, s'imagine qu'elle plaisante avec le teigneux et veut aller la tuer; mais, sur les instances de la reine, on envoie une servante pour lui dire de se taire. A la vue de ce guerrier et de sa jument, la servante reste bouche bée et ne revient pas. La reine se rend à l'écurie et ne songe pas non plus à revenir. Le roi, furieux, prend son sabre et se prépare à les tuer tous les quatre, le teigneux y compris. Il descend à l'écurie, y trouve son sauveur, lui saute au cou et lui demande en grâce de monter à l'étage supérieur; mais le prince s'y refuse, il veut passer la nuit avec la princesse, et toute la nuit ce ne sont dans l'écurie que plaisanteries et rires.

Au matin, le roi vient chercher le prince et fait savoir à tous qu'il va marier sa fille. On prépare un banquet. Le prince veut se laver et, dans sa joie d'avoir un pareil gendre, le roi met la serviette sur son épaule et lui verse de l'eau. A la fin du repas, le prince dit : « Messieurs, je désire vous faire un récit, mais je défends que personne m'interrompe ». Tous répondent unanimement : « C'est entendu, prince ».

« Et alors il commence à raconter le conte que nous avons dit. Quand il entend : « Il y avait une fois un roi qui avait trois fils; il les envoya se coucher en leur demandant de lui raconter ce qu'ils verraient en rêve », le roi s'écrie : « C'est moi qui ai fait cela ! » — « Je t'en prie, lui dit le prince, ne m'interromps

pas dans mon récit. Donc, poursuit-il, deux des enfants firent un rêve et aussitôt leur père leur donna leur part d'héritage. Le plus jeune dit qu'il n'en avait fait aucun... » De nouveau le roi n'y tient plus et s'écrie : « Mais, frère, c'est à moi que c'est arrivé ! » Alors les douze membres de son conseil lui disent : « Mais, roi, ta mère t'a tenu pendant neuf mois, et toi tu ne peux pas te tenir un instant, que cet homme fasse son récit ! » Alors le roi se tait, et le prince raconte que le plus jeune, qui disait n'avoir fait aucun rêve en avait fait un, mais qu'il craignait de l'avouer, car il avait rêvé que son père lui versait de l'eau pour se laver. « Et que signifiait ceci, seigneurs ? » Ceux-ci disent : « Qu'il serait supérieur à son père ». C'est justement pour cette raison qu'ayant peur d'être tué, il déclarait n'avoir fait aucun rêve. Et alors le père le considéra comme ayant le mauvais œil et le remit au bourreau pour qu'il allât le tuer, en exigeant comme preuve son petit doigt. « Et si vous ne le croyez pas, voyez. C'est moi qui suis ce prince ». Et il montre son petit doigt et il dit encore : « C'est moi qui suis le teigneux dont vous vous moquez ». Et aussitôt il se jette dans les bras du bourreau, qui était également à table, en l'appelant son père, parce qu'il l'avait sauvé. Et il lui donne un cadeau et en fait un grand visir. Et alors il y eut de grandes réjouissances, parce qu'on avait retrouvé le disparu. Et ensuite la princesse se maria, le prince aussi se maria, « et ils vécurent bien, très bien, et nous ici encore mieux ».

Il existe, entre la seconde partie de ce conte, celle où le héros devient teigneux, et l'Érotokritos, une parenté indiscutable, qui ne peut s'expliquer par l'influence du poème sur le conte. De part et d'autre, il est question du mariage d'une princesse. Il est vrai que, dans notre conte, le héros n'épouse pas la princesse, puisqu'il est son frère ; mais, dans d'autres versions grecques, il n'y a pas entre eux de parenté, et le mariage a lieu. Dans le conte, la main de la princesse est l'enjeu d'un pari, un concours est établi entre tous les prétendants ; dans le poème, le tournoi peut être considéré comme l'écho de cette tradition.

De part et d'autre, le père de la princesse court un grand danger dans la guerre, et il est sauvé par le héros lui-même. Dans le conte, comme dans le poème, ce héros offre quelque chose de très particulier. Il se tient ordinairement en dehors du champ de bataille, disparaît brusquement à certains moments, et surtout il se transforme à volonté. Érotokritos, de blond et blanc, se rend noir et laid, grâce à une eau merveilleuse. Le teigneux, en lavant sa jument à une fontaine également merveilleuse, la rend dorée et argentée, et il argente même son petit doigt ; l'un et l'autre prennent un aspect repoussant, ou au contraire une apparence éclatante, la jument au moyen de sa peau factice, le jeune homme avec la panse qui couvre sa tête et ses vêtements magnifiques. Enfin, dans le conte comme dans le poème, le roi enferme sa fille en un lieu obscur, écurie ou prison.

On peut se demander, sans être pour autant partisan des hypothèses hasardeuses, si l'on n'est pas ici en présence d'un mythe solaire et si, le teigneux épousant la princesse, Érotokritos délivrant Arétousa, ne sont pas des traditions intimement liées à la légende de Saint-Georges qui tue le dragon, de Persée qui sauve Andromède, légende où l'on voit le plus couramment une personnification du soleil délivrant à un moment donné la lune de sa prison souterraine. Si cette hypothèse est juste, et peut-être y a-t-il lieu de lui accorder quelque attention, quand on voit avec quelle persistance, dans des variantes de ce conte très distantes l'une de l'autre, le héros est représenté comme un être brillant — dans certaines versions il a des cheveux d'or —, Érotokritos serait donc une personnification du soleil et Arétousa une personnification de la lune.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, on comprend maintenant d'où proviennent les invraisemblances que nous avons relevées au cours de notre analyse du poème : Érotokritos s'éloignant à une mille seulement du camp et demeurant là, invisible à l'armée qui a tant d'intérêt à savoir qui il est; puis, ce qui est plus surprenant encore, le père, tendre au début, se conduisant ensuite de si cruelle façon avec sa fille. Il est inad-

missible qu'une invention aussi grossière soit le fait de l'auteur d'Érotokritos, dont la psychologie est de nature beaucoup plus fine. Il s'est trouvé en présence d'une tradition populaire, dont certainement il n'a pas aperçu les lointaines origines, et il s'en est arrangé comme il a pu, en y mêlant des éléments littéraires et historiques, dont le tournoi.

Réduit à ceci, le problème qui nous occupe serait simple. Mais le conte dont nous venons de parler n'est pas purement hellénique. Il en existe des variantes en flamand, en italien, en slovène, etc. (1). De plus, la tradition qu'il représente se retrouve dans le domaine littéraire occidental. Gidel, qui ne connaissait pas l'existence de ce conte — ses *Nouvelles Études* sont de 1878 et le recueil de Pio de 1879 — a déjà rapproché les transformations d'Érotokritos de divers passages d'œuvres françaises médiévales où l'on constate des métamorphoses analogues. Il a signalé d'autres analogies entre notre poème et le chante-fable d'*Aucassin et Nicolette*, de même qu'avec les *Reali di Francia*. Et ainsi se pose, à propos des sources de l'Érotokritos, une deuxième question, celle des influences occidentales.

Le genre littéraire dont relève l'Érotokritos ayant été courant en Europe et, au contraire, d'un usage relativement beaucoup plus restreint en Grèce, une influence occidentale d'ordre général n'est pas ici contestable. L'Érotokritos est bien, dans ses grandes lignes, un poème chevaleresque. Cependant toutes les recherches entreprises jusqu'à ce jour pour découvrir un original italien, français ou autre, dont il procéderait dans son ensemble, sont demeurées vaines, et, de plus, on ne saurait nier que ce poème soit en parfaite conformité avec l'esprit hellénique. Une preuve en est la faveur particulière dont il a été si longtemps l'objet. Si, à la rigueur, les aventures d'Érotokritos et d'Arétousa peuvent se rapporter à tous les pays, le talent poétique et musical, la vaillance de l'un, la constance

(1) Politis, Λαογραφία, tome I, page 60.

et l'habileté de l'autre, leur pudeur et leur chasteté communes sont bien les qualités que prise à un très haut degré le peuple grec; Érotokritos est le type du pallikare, Arétousa celui de la femme romaïque.

Mais, a-t-on dit, le tournoi du deuxième livre nous transporte en plein moyen âge occidental. Ce sont là mœurs franques. Et, partant de ce point de vue, on en est venu à parler de la coloration fortement occidentale de l'Érotokritos. Il s'agit de s'entendre.

Ce genre de divertissement, comme l'a fait observer M. Politis, a été importé dans le monde byzantin dès l'époque des Croisades. En 1156, Manuel Comnène, à son arrivée à Antioche, voulant rabaisser l'orgueil des chevaliers francs qui se vantaient d'être les premiers dans ce « sport », organisa un tournoi auquel lui-même prit part et où, en effet, les Francs furent battus par les Grecs. Des luttes analogues ont été en usage à Venise, sous le nom de *giostre*, durant tout le moyen-âge, et aussi par conséquent dans les colonies de la République. On en trouve des traces en Crète au XVIe siècle. A Corfou, elles paraissent avoir été introduites en l'année 1559 par Romanello da Viterbo, gouverneur de la Citadelle neuve, qui adressa aux Corfiotes un cartel plein de jactance. Son défi fut immédiatement relevé. Vaincu une première fois par Nicolas Lucani, Romanello reçut, le lendemain, du second champion, Nicolas Scliri, un coup si rude qu'il en mourut peu de jours après. Ce funeste événement ralentit pour un temps l'ardeur qu'avait inspirée un tel spectacle. Plus tard on le reprit sous une autre forme : la giostra devint une course de bagues à cheval. Il y avait la *giostra publica*, où les nobles seuls pouvaient disputer les prix, et la *giostra degl' arlioti,* réservée aux artisans. La dernière de toutes fut peut être celle qui eut lieu le 15 août 1811, à l'occasion de la fête de Napoléon ; des officiers français y prirent part et le prix, qui était un diamant, fut décerné par la générale Minot au jeune Nicolas Théotoki.

Le tournoi de l'Érotokritos est donc bien, malgré son appel-

lation purement grecque (1), d'origine occidentale et probablement vénitienne (2); mais il ne s'ensuit, ni que l'auteur ait directement imité ici un texte occidental, ni qu'il nous dépeigne des mœurs exclusivement franques. Rien ne s'oppose à ce qu'il se soit inspiré de ce qu'il avait sous les yeux ou de ce dont il avait entendu parler en pays hellénique. On a vu du reste, par l'analyse que nous avons donnée, combien les personnages du tournoi sont peu occidentaux. Le fussent-ils, il y aurait encore exagération à parler de la forte coloration occidentale de l'Érotokritos, puisque cette observation ne serait valable que pour le deuxième livre.

Si de ces généralités on passe à des points de détail, bien peu nombreux sont ceux où l'on arrive à quelque chose de précis. Les quelques rapprochements faits par Gidel restent intéressants, mais n'impliquent nullement une étroite parenté entre l'Érotokritos et les textes cités. Dans l'édition récente de M. Xanthoudidis nous ne trouvons guère à relever, parmi beaucoup d'autres rapprochements, sujets à caution, que l'analogie de certains passages d'Érotokritos avec d'autres du *Roland furieux* d'Arioste : l'image de la cruche qui, renversée, laisse difficilement échapper l'eau qu'elle contient (3), celle de la fleur déracinée par le soc de la charrue (4). Cela est en somme minime et bien flottant encore. Tant que nous ne disposerons que de ces données, il sera, semble-t-il, prudent de nous en tenir au point de vue suivant :

Ce que, dans la question des sources de l'Érotokritos, nous apercevons uniquement, c'est, en premier lieu, une tradition populaire, qui n'est pas exclusivement grecque, mais que l'absence de toute preuve contraire nous autorise à considérer avec vraisemblance comme ayant été connue du poète sous sa

(1) L'auteur se sert uniquement du mot κονταροχτύπημα « joûte de lances ».

(2) C'est le 25 avril qu'a lieu ce tournoi, et cette date est, suivant une judicieuse remarque de M. Constantin Théotoki, celle de la fête de Saint Marc.

(3) Ci-dessus, p. 149, *Érotokritos*, III, 591-597; *Roland furieux*, XXIII, 112, 113.

(4) Ci-dessus, p. 158-159, *Érotokritos*, IV, 1889; *Roland furieux*, XVIII, 153.

forme grecque. Il en a sensiblement modifié et amplifié une partie, par la transformation en un tournoi très mouvementé de ce qui, dans la version que nous avons analysée, n'est que le simple saut d'un étang par divers concurrents. Et c'est, en deuxième lieu, chez l'auteur, un beau talent littéraire, une maîtrise qui suppose la connaissance des œuvres grecques et tout au moins italiennes de son époque, mais qui, nulle part, ne porte la marque d'une imitation servile, ni même d'une dépendance immédiate.

V

Date et provenance de l'Érotokritos. Conclusion.

Pour déterminer la date du poème, tel que nous le voyons aujourd'hui constitué, nous disposons de deux sortes de données, les unes historiques, les autres littéraires. Nous allons les passer en revue, en laissant de côté les arguments qui nous paraissent trop secondaires ou dont le non-fondé a été suffisamment démontré dans les diverses études consacrées jusqu'ici à l'Érotokritos, pour insister seulement sur les points essentiels.

Dans cette question de date et aussi d'origine, l'une et l'autre étant assez étroitement liées, nous nous trouvons actuellement en présence de deux thèses. La première est celle de M. Politis. Suivant lui, le poème primitif a été probablement écrit au XIVe siècle. Il aurait été rédigé, peut-être hors de Crète, en pays grec non soumis aux Latins, et remanié par un Crétois, qui n'était pas le Vincent Kornaros dont nous avons parlé. Ce Vincent, dont le nom est mentionné aux derniers vers, serait vraisemblablement un simple copiste, n'ayant introduit dans le texte que des changements insignifiants. La seconde est celle de M. Xanthoudidis. D'après lui, l'Érotokritos a été composé en Crète, un peu avant 1669 et par Vincent Kornaros lui-même.

Un des principaux arguments de M. Politis est le suivant. Nulle part dans l'Érotokritos il n'est question des Turcs. Est-il admissible qu'un poème héroïque grec, rédigé après 1453, les ait passés complètement sous silence? Le fait est si invraisemblable, dit M. Politis, qu'on a voulu à toute force découvrir dans l'Érotokritos des Turcs qui n'y existent pas, en prenant comme type du Turc le prince de Caramanie. Et, s'il n'y est pas question des Turcs, c'est donc bien que le poème a été composé avant la prise de Constantinople. Ce Caramanite nous reporte à l'époque où florissait en Asie-Mineure la dynastie des Caramans, soit aux XIIIe et XIVe siècles, et l'existence dans le poème d'un prince de Byzance, vient confirmer cette opinion. Les Vénitiens eux aussi, et les Francs en général, sont absents du poème, et c'est ce qui amène M. Politis à placer son archétype en pays grec et libre.

Le savant folkloriste est trop avisé pour n'avoir pas prévu l'objection qu'on allait lui faire. « Dans les temps passés, où commandaient les Hellènes » est-il dit au début. Si c'est à ces temps passés que se reporte l'auteur, il est tout naturel qu'il ne mette en scène, ni Turcs, ni Vénitiens. A cela M. Politis réplique qu'au moyen-âge les auteurs n'étaient pas de force à séparer si nettement leur propre temps de celui qu'ils étaient censés dépeindre et que toujours ils finissaient par confondre l'un et l'autre. Pourquoi dès lors l'Érotokritos serait-il une exception?

Ce raisonnement ne nous convainc pas. Dans tout le poème il n'est question de Dieu qu'une fois, à la fin, lorsque Kornaros parle de lui-même et de la mort qui l'attend ; or, M. Politis et moi sommes d'accord pour récuser ce passage. Partout ailleurs, les personnages invoquent le Soleil, la Lune, les Étoiles. Si l'auteur a ainsi fait abstraction de Dieu et des Saints, pourquoi n'aurait-il pas agi de même envers les Turcs et les Vénitiens?

Mais, même en écartant cet argument de M. Politis, même en supposant que le Caramanite soit la personnification du

Turc, il n'en reste pas moins qu'il est appelé Caramanite, et ceci implique un souvenir assez vivace du règne des Caramans. M. Xanthoudidis a essayé de montrer que dans certains textes le mot Caramanos est synonyme de Turc, sans toutefois arriver ici à quelque chose de probant. L'existence dans le poème d'un prince de Byzance, le soin que prend l'auteur de lui attribuer une sorte de premier prix, dont Érotokritos lui-même se montre jaloux, nous paraissent également devoir être retenus.

Dans le même ordre d'idées, le deuxième livre renferme, croyons-nous, des renseignements intéressants. Quelques-unes des divisions politiques mentionnées par le poète nous laissent, il est vrai, dans le vague. Tel le royaume d'Athènes, sur lequel rien de précis ne nous est donné ; telle la seigneurie de Macédoine, qui semble un simple souvenir de la grandeur passée de cette contrée ; telle encore la seigneurie d'Eubée, ou plus exactement de Nègrepont. Relativement à la Crète, il nous est dit que Charidimos descend du sang des rois (1), et qu'il gouverne la belle et renommée Gortyne, ce qui encore paraît une lointaine souvenance. Mais il est d'autres faits qui nous transportent, semble-t-il bien, en pleine période d'occupation vénitienne.

C'est d'abord l'apparition de Glykostratos, sire de Naxos. Ce personnage est des plus sympathiques au poète. Il vient, à ce point de vue, immédiatement après Érotokritos, le prince de Byzance et celui de Crète. Il est paré d'une foule de qualités. Sa lutte avec le prince de Chypre est remarquablement courtoise. Il ne saurait battre ce dernier, qui doit rester jusqu'à la fin, pour tomber sous les coups d'Érotokritos. L'auteur ne veut pas non plus qu'il soit vaincu ; il usera donc pour lui d'un stratagème, comme pour le prince de Crète : un accident de cheval, sur les suites duquel le lecteur est d'ailleurs aussitôt rassuré, obligera Glykostratos à sortir de la lice. Or, de 1207

(1) Ἐτοῦτος ἐκατέβαινεν ἀπὸ ῥηγάδων αἷμα.

à 1556, Naxos avec ses dépendances a formé, sous le gouvernement des maisons vénitiennes de Sanudo et de Crispo, un duché qui n'a pas cessé d'être en d'étroites relations avec la métropole.

La mention, en tant que seigneuries, de Modon et de Corone, les deux forteresses vénitiennes du sud de la Morée, est un argument de plus en faveur de cette manière de voir, et peut-être pourrait-on y ajouter encore la présence parmi les champions de Tripolemos, l'Esclavon belliqueux et fruste, que met à mal le prince de Crète et avec les compatriotes duquel Venise a eu si longtemps maille à partir. Rappelons également ici que la date du tournoi est le 25 avril, jour de la fête de Saint-Marc.

Les autres principautés et seigneuries, sans constituer des preuves aussi caractéristiques que les précédentes, n'apportent cependant rien de contradictoire. Nauplie, Napoli di Romania, a appartenu aux Vénitiens de 1398 à 1540. L'île de Mitylène a été possession génoise de 1355 à 1462, date à laquelle elle a été prise par les Turcs. Enfin, Chypre, dont le prince se montre si vaillant, a passé des Lusignans, aux Vénitiens en 1489, et ceux-ci ne l'ont cédée aux Turcs qu'en 1570.

Un dernier fait enfin nous paraît digne d'attention. C'est l'amitié du sire de Patras pour le Caramanite. Il est, après celui-ci, le personnage le plus antipathique à l'auteur, d'où l'on peut conjecturer qu'il n'était ni Grec, ni Vénitien. Faut-il supposer que ceci nous reporte aux années où Patras formait sous l'autorité d'un archevêque latin, un domaine séparé (1232-1430), et ne serait-il pas plus indiqué d'en conclure que Patras alors était déjà devenu turc (1460)?

De toute façon, il nous semble difficile de concilier ces données, comme tente de le faire M. Xanthoudidis, avec l'hypothèse d'un auteur écrivant quelques années avant 1669. Sans remonter jusqu'au XIVe siècle, comme le voudrait M. Politis, leur ensemble cadrerait mieux, croyons-nous, avec la fin du XVe ou même, en tenant compte des autres arguments que nous allons citer, avec le commencement du XVIe siècle.

Ceux-ci sont au nombre de trois. Le premier nous est fourni par la rime. Les vers de l'Érotokritos sont rimés. Or, c'est au xve siècle, peut-être même assez tard dans le cours de ce siècle, que la rime a été importée d'Italie en Grèce.

D'autre part, M. Hesseling a fait observer que le Caramanite porte sur son casque l'image de Charon armé d'une faux et que cette conception, également d'origine italienne, n'a pas pénétré en pays hellénique avant le xvie siècle.

Enfin, on se rappelle que l'Érotokritos paraît renfermer des imitations du *Roland furieux* d'Arioste, postérieures par conséquent à l'année 1516.

C'est à dessein que nous ne faisons pas intervenir ici l'examen de la langue. Les évaluations à cet égard varient entre la fin du xvie siècle et les années qui ont précédé la prise de Candie par les Turcs, cette dernière estimation étant toujours celle de M. Xanthoudidis. Mais pareil argument est des moins décisifs en ce qui concerne la date de composition du poème. Pour qu'il ait de la valeur il faut supposer que la langue de ce poème n'a pas été rajeunie, du fait de Vincent Kornaros par exemple, ce dont nous ne sommes rien moins que sûrs.

Ainsi, quand nous envisageons l'Érotokritos sous sa forme actuelle, ce que nous atteignons présentement, c'est un poème dont la rédaction se place avec vraisemblance, selon nous, au commencement du xvie siècle au plus tard. Et nous apercevons en même temps quel est son lieu d'origine. L'auteur est grec : le premier prix, accordé au prince de Byzance, le montre suffisamment. Il est sujet vénitien : les constatations que nous venons de faire tendent à le prouver. Pour préciser davantage et affirmer encore qu'il est crétois, il suffira de rappeler la prédilection qu'il marque pour le prince de Crète et le subterfuge dont il use, afin que celui aille jusqu'à l'extrême limite du tournoi et en sorte tout à son honneur.

Un poème basé sur une vieille tradition populaire, rédigé au plus tard au début du xvie siècle par un Crétois qui connaissait

la littérature italienne, telle est donc, dans ses grandes lignes, la conclusion à laquelle nous arrivons.

Y a-t-il eu, entre cette rédaction et la tradition populaire en question un autre texte grec? Nous ne saurions le nier expressément. Pareille hypothèse n'est infirmée ni par les données littéraires sur lesquelles nous venons de nous appuyer, ni par les arguments historiques dont nous avons fait état et qui proviennent exclusivement du tournoi. Nous resterons dans l'indécision à ce sujet tant que de nouveaux renseignements ne viendront pas élucider le problème.

Cette hypothèse dût-elle un jour se vérifier, on peut cependant affirmer dès maintenant que le mérite littéraire de notre Crétois anonyme n'en sera pas sensiblement amoindri. De toute façon il a fait œuvre remarquablement personnelle.

Il a manié son dialecte crétois avec une admirable dextérité. Il est vrai que celui-ci est aujourd'hui un obstacle pour bien des gens; l'Érotokritos, après avoir été pendant longtemps le principal livre de lecture, est devenu peu accessible à ceux-là surtout qui lisent le plus. Mais, quand on en a pénétré le tour un peu particulier et les expressions locales, quelle originalité et quelle saveur on leur trouve!

Il a, dans la partie héroïque, exalté le patriotisme de ses compatriotes, leur attachement à l'hellénisme, leur haine du Barbare, il évoque en notre esprit Candie, Sfakia, toute l'épopée crétoise. Dans la partie lyrique, où les idées, les descriptions ne font qu'un avec la langue, il a, en fraîcheur et en limpidité, rivalisé avec les plus belles chansons populaires.

Sans doute le poème qu'il nous a ainsi donné renferme des longueurs. Mais il n'a pas été écrit pour notre époque agitée et trépidante. On l'a lu dans les veillées, et en goûtant chaque expression et chaque vers; l'heure venue, on fermait le livre, sachant bien qu'il y aurait, le lendemain, un soir tout pareil, et que, le poème achevé, on le reprendrait de nouveau.

C'est sans hâte, peu à peu, dans la nouvelle et si complète édition de M. Xanthoudidis, qu'il faut lire aujourd'hui l'Éro-

tokritos. On arrive alors à la conviction qu'à l'exception peut-être du *Sacrifice d'Abraham,* aucune œuvre crétoise ne saurait lui être comparée. Dans une période littéraire qui est loin d'avoir été obscure, l'*Érotokritos* brille d'un éclat tout particulier. Ce poème, à notre goût, est une des meilleures productions de la littérature grecque moderne à ses débuts.

Juin 1915.

Hubert Pernot.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

I. — Architecture. Fouilles.

Fouilles de Tirynthe. — D'après un rapport provisoire de M. Dragendorff (1), la dernière campagne a permis d'élucider un certain nombre de problèmes en suspens. En dehors de constatations nouvelles faites à l'entrée de la citadelle, la construction courbe dont la présence avait été révélée au dessous du palais a pu être reconnue en des points déterminés de son pourtour : il est prouvé désormais qu'elle est exactement circulaire, ce qui n'empêche pas sa destination de rester toujours mystérieuse. Dans la ville moyenne on a reconnu que le niveau du terrain avait été surélevé au moment où l'on bâtit le mur septentrional qui limite vers le Sud la cité inférieure. Un four, qui a été retrouvé à cet endroit, a cessé d'être en usage lors de ces travaux de terrassement. Le mur d'enceinte qui défend la cité inférieure ne peut dater que des tout derniers temps de la domination mycénienne : ce qui le prouve, c'est que la colline formait primitivement à cet endroit un dos d'âne, compris entre deux pentes assez rapides qui ont été comblées afin d'obtenir un niveau horizontal. Trois couches préhistoriques avaient précédé les premiers établissements mycéniens, et de nombreux tessons permettent de définir et

(1) *Athen. Mitteil.*, XXXVIII (1913), p. 329-354, fig. 1-7.

d'étudier ces gisements. Enfin une tombe à dromos, la première qu'on ait découverte à Tirynthe, a été retrouvée à quelque 800 mètres à l'Est de la colline, sur les pentes qui bornent de ce côté la vallée. Elle a 8 m. 50 de diamètre, ce qui est à peu près la dimension de celle de Menidi et paraît construite en bon appareil, bien qu'elle le cède beaucoup aux trois sépultures monumentales de Mycènes. Malheureusement elle a servi de moulin à huile à l'époque romaine, et rien n'est resté du matériel funéraire.

La colonne mycénienne. — Il a toujours paru singulier que les colonnes en pierre mycéniennes, au lieu de diminuer de largeur vers le haut, s'accrussent au contraire depuis la base et que leur plus petit diamètre ne fût pas le plus proche du chapiteau. L'illogisme de ces supports était tel que l'architecte Durm avait douté de leur existence (1) et tenté d'expliquer l'erreur des archéologues par des photographies trompeuses ou par des mesures mal prises. C'était nier l'évidence et nous ne pouvons douter aujourd'hui que des colonnes de ce type aient réellement existé. Rien d'étonnant, si l'on admet que ces piliers de pierre procèdent des prototypes en bois et dérivent du pieu ou du piquet de tente. Suivant M. Meurer (2), cette hypothèse est la seule qui rende compte de certaines particularités que présente le chapiteau mycénien, telles que la moulure convexe qui précède la gorge foliolée, ou que l'évasement insensible qui mène du gros tore à l'abaque. On pourrait même interpréter ainsi les haches symétriques et superposées, qui, sur une fresque de Cnossos, accostent latéralement les chapiteaux. Ce seraient (?) de simples pitons à grosse tête ronde auxquels s'accrocheraient des anneaux : on pouvait ainsi suspendre dans les entre-colonnement des tentures ou des tapis, comme aimaient à le faire, nous le savons par de nombreux exemples, les Égyptiens et les Assyriens.

(1) *R. E. G.*, XXI (1908), p. 341.
(2) *Jahrbuch*, XXIX (1914), p. 1-16, fig. 1-7.

Temple d'Assos. — M. Sartiaux termine l'étude qu'il a consacrée à cet édifice (1) et donne diverses raisons pour l'attribuer à la seconde partie du VIe siècle (2).

L'autel des cornes à Délos. — Nous ignorons où était situé au juste le célèbre autel de Délos qui passait pour être composé de cornes entrelacées. M. Courby montre (3) que ce devait être le principal autel du dieu et donne de bons arguments pour le placer à l'entrée, c'est-à-dire à l'Ouest des trois sanctuaires principaux. Ce serait le monument à abside, dont nous ignorions précisément la destination primitive.

La tente de Ptolémée. — Pour réunir un banquet de deux cents convives aux Dionysies d'Alexandrie, Ptolémée II Philadelphe avait fait élever une tente d'apparat dont Athénée nous a conservé en partie la description. L'auteur en est Kallixenos, peut-être le sculpteur du même nom, qui ne paraît pas avoir vu personnellement ce monument éphémère, mais qui a dû prendre ses renseignements à bonne source. Il a suffi de ce texte à M. Studniczka pour consacrer une étude (4) à ce curieux édifice provisoire et pour accompagner, comme il sied, sa monographie d'une reconstitution graphique. Si nous nous bornons à chercher l'impression que pouvait laisser aux spectateurs cette « fabrique » d'un jour, nous devrons confesser que certaines parties en paraissent étranges à notre goût moderne, telles que les tableaux suspendus devant les draperies extérieures du péristyle ou les grottes factices remplies de mannequins dionysiaques accoudés. Les grandes lignes, comme il est de règle dans l'architecture hellénistique, demeurent très simples; mais elles encadrent un tableau bigarré, où des draperies peintes et brodées se rencontrent avec des peaux

(1) *R. E. G.*, XXVII (1914), p. 283.
(2) *Rev. arch.*, 1913, II, p. 1-46 et p. 359-389; 1914, I, p. 191-222 et p. 381-412, fig. 1-59.
(3) *Mélanges Holleaux* (extr.), p. 1-10, fig. 1.
(4) *Abhandlungen* de l'Académie de Saxe, III, II, p. 3-188, fig. 1-51, pl. I-III.

de fauves, des boucliers, des statues, des animaux marins et des trépieds, enluminés ou dorés. Il faut songer que ce décor, composé principalement, sinon uniquement, de bois et de stuc, avait besoin d'être fortement colorié pour que la charpente en fût dissimulée sous un luxe apparent : la lumière d'Égypte atténuait d'ailleurs ce que cette polychromie avait de violent et de trop théâtral.

Pompei. — M. Winter montre fort bien (1) que la plupart des archéologues qui ont étudié Pompei ont fait fausse route ou, du moins, qu'ils n'ont pas choisi la meilleure voie. Tous, ou presque tous, se sont attachés à des points de détail, sans faire effort pour dégager les résultats essentiels et pour montrer le rôle que la ville a joué dans l'histoire de l'art. Car il semble bien qu'elle en ait joué un qui ne serait pas sans importance. Si, dans la période « du tuf », qui marque l'apogée de la cité vésuvienne, elle se rattache à la civilisation hellénistique, ce n'est que par des traits tout généraux qu'elle ressemble aux villes grecques ou asiatiques, et nous pouvons y étudier cet art hellénique d'Occident, à demi latinisé, dont l'influence devait être si grande sur la Rome augustéenne.

II. — Sculpture.

La base de Phaidimos. — Il ne reste que la base à degrés et les pieds d'une statue, qui se dressait jadis à Vourva et qu'une inscription désigne comme l'œuvre de Phaidimos ; mais ces indices suffisent à M. Eichler (2) pour la placer vers le milieu du vi^e siècle. Les doigts y sont encore disposés à l'ancienne mode, le gros orteil à plat et les autres doigts recourbés de manière à ce que la dernière articulation paraisse s'enfoncer dans le sol, mode qui changera avec l'influence de l'école de

(1) *Bonner Jahrbücher*, 123 (1914), p. 1-12, pl. I-III.
(2) *Jahreshefte*, XVI (1913), p. 86-102, fig. 46-55.

Chios, laquelle fut prédominante sous les Pisistratides. D'autre part, la pierre est du marbre de l'Hymette, et l'inscription n'a rien qui ne s'accorde avec une date aussi reculée.

Statuettes chypriotes. — Le Louvre, dont certaines séries chypriotes sont fort riches, vient d'acquérir trois petits monuments en calcaire de l'île. Le premier représente une femme vêtue de la double tunique et de l'himation, parée du triple collier, portant les couvre-oreilles et coiffée d'un diadème tourelé qu'ornent des sphinx en relief. Un « Héraclès », nu et marchant, paraît avoir tenu la massue et l'arc. Un autre est groupé avec le lion qui lui sert d'attribut et atteste sa puissance. M. Dussaud (1) montre que cette façade hellénique et ces dehors ionisants doivent dissimuler une divinité indigène, qui n'aurait aucun rapport originel avec le Melkart phénicien.

Réplique du trône Ludovisi. — Nous avons signalé ici même (2) l'article où M. Ernest Gardner juge que les panneaux de Boston ne sont ni du même temps, ni de la même main que le « trône » Ludovisi. Il était naturel que cette attaque de l'éminent archéologue fût suivie d'une riposte, et l'on comprend que M. Richard Norton (3) essaie de répondre aux divers chefs d'accusation formulés contre la réplique qu'a si bien étudiée M. Studniczka. Nous ne pouvons entrer dans le détail de la controverse, qui donnera, sans doute, naissance à de nouveaux plaidoyers. On ne peut trancher le débat que devant l'original, et peut-être estimera-t-on que la question en vaut la peine ; une enquête internationale et impartiale permettrait de connaître enfin la vérité et, s'il faut aller jusqu'à cette extrémité, montrerait ce qui a pu égarer tant de bons esprits et de critiques clairvoyants.

Reliefs gréco-perses. — Trois bas-reliefs viennent d'être

(1) *Mon. Piot*, XXI (1913), pl. I, p. 5-11, fig. 1-3.
(2) *R. E. G.*, XXVII (1913), p. 294.
(3) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIV (1914), p. 66-75, fig. 1-2.

découverts à Erghili, au sud-est de Panderma, dans la région où l'on place l'ancienne Daskylion. Le plus curieux représente, à droite d'une niche qui rappelle les sculptures de Thasos, deux Perses sacrifiant, tous deux vêtus d'une tunique à longues manches serrée à la ceinture et d'une lourde candys jetée sur l'épaule, la tête coiffée d'une tiare dont les couvre-joues se rejoignent et cachent tout le bas du visage, jusqu'à la pointe du nez. L'un des personnages est barbu et l'autre paraît imberbe; mais tous deux ont la main droite ouverte et tiennent de la gauche un bâton court, peut-être une massue. A la base du champ, des têtes de bélier et de bœuf, sont posées sur une sorte de fagot lié. Un autre relief,

mal conservé, représente, semble-t-il, des cavaliers passant. Un troisième, qui a deux retours d'angle et que surmonte un rang de perles, montre, sur sa face principale, au moins trois femmes montées sur des juments et conduites par deux serviteurs. Le sculpteur les a représentées de profil à droite, quoiqu'elles soient assises de côté, procédé maladroit, mais convention fort acceptable à cette époque. Le costume des voyageuses se compose d'une tunique et d'un long voile, qui couvre la tête et descend jusqu'aux pieds : un kékryphale paraît cacher les cheveux, et on n'aperçoit que des frisons recoquillés en bordure du front et des joues. La selle n'est pas rigide et semble faite d'une lourde étoffe à gros ourlet, pareille à celle qui sert d'himation. — Si l'on joint à ces trois spécimens quelques monuments, qui ont été découverts dans la région voisine, on aura la surprise de trouver dans ces monuments de Daskylion un échantillon des sculptures encore archaïques qui nous montrent l'art grec au service de la domination perse. Les modeleurs qui ont taillé ces reliefs sont d'assez bas étage; mais ils s'inspirent des traditions helléniques, et seuls les sujets qu'ils ont à traiter sont

étrangers à la Grèce. Comme les œuvres d'art provinciales retardent d'ordinaire sur celles des grands centres. M. Macridy estime que ces bas-reliefs ne sont pas antérieurs à la seconde partie du ve siècle (1).

Athèna portant la chouette. — La collection Lanckoronski renferme un bas-relief en marbre pentélique qui semble avoir été acquis en Italie, mais qui doit être de travail grec. Il représente Athèna de profil à gauche et sans l'égide, le corps simplement vêtu du péplos et la tête coiffée du casque. La main gauche, baissée, tenait la lance et le haut du corps est tourné de trois quarts, l'épaule droite étant infléchie et le bras se portant en avant, tandis que la main tient une chouette prête à s'envoler. Au-dessous du coude, mais ne lui servant pas de support, est un hermès barbu, vu du côté gauche, comme la déesse elle-même; un grand bouclier, qui s'adosse au pilier, a pour épisème un Gorgoneion où le demi-rictus de la bouche entr'ouverte rappelle seul le sens primitif de l'apotropæon. Ce curieux monument est, dans l'ensemble, bien conservé; à peu près seule, la partie antérieure du visage a souffert et a été maladroitement restaurée, ce qui donne à la tête l'air trop penché et fait perdre à la scène de sa beauté. M. Schrader (2) rapproche le relief de la stèle Giustiniani, aujourd'hui au Musée de Berlin et de l'Athèna « mélancolique » (3) d'Athènes, qui, en effet, présentent avec elle certaines analogies de com-

(1) *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII (1913), p. 340-358, pl. VI-IX, fig. 1-8 (Th. Macridy).
(2) *Jahreshefte*, XVI (1913), p. 1-32, pl. I, fig. 1-17.
(3) *R. E. G.*, 1902 (XV), p. 388; 1913 (XXVI), p. 404.

position et de style. Ce serait donc une œuvre de 460 ans environ avant notre ère et qui différerait par suite de monuments archaïstiques, tels que le bel Apollon à la corneille du musée de Turin. Quant au sens du tableau, peut-être nous est-il révélé par le pilier, qui ne serait autre qu'une borne ou un ὅρος : Athèna serait représentée près des limites de son domaine et de la colline qui lui était consacrée. M. Schrader croit, comme M. Bulle, qu'il y aurait lieu d'expliquer de la même manière le bas-relief de l'Athèna « mélancolique » (1).

Frise du Parthénon. — M. de Premerstein défend contre M. Walter la thèse que nous avons exposée dans un bulletin précédent (2), à savoir que la frise orientale du Parthénon représenterait les douze dieux de l'agora — point de départ de la procession et endroit où avait lieu la remise du péplos (3).

Phidias et Colotes. — M. Dinsmoor paraît avoir démontré (4) que la construction du Parthénon se poursuivit jusqu'en 432. Les comptes définitifs ne purent donc être apurés qu'à cette date et l'on comprend que cette même année fut celle où un procès dut ou put être intenté à Phidias, pour vol d'ivoire. La suite en ayant été l'exil du sculpteur et son départ pour Olympie, toutes ses productions dans la région éléenne seront forcément postérieures à 432. Nous ne pouvons guère parler du Zeus, qui nous est très mal connu (5); mais l'Aphrodite Ourania l'est par une bonne réplique, où la tortue est moderne, mais ne semble pas avoir été restituée sans raison : or, si l'on regarde la statue vénitienne de Berlin, on est frappé des rapports qu'elle présente avec les frontons du Parthénon, chose toute naturelle si elle leur est quelque peu postérieure. De même, M. Amelung a montré (6) que l'original de l'Athèna

(1) *Der Schœne Mensch*, 2e éd., p. 273, p. 578.
(2) *R. E. G.*, XXVII (1913), p. 296.
(3) *Athen. Mitteil.*, XXXVIII (1913), p. 209-223.
(4) *Amer. Journ. of Archæol.*, 1913, p. 70 et suiv.
(5) *R. E. G.*, XVIII (1905), p. 106.
(6) *Ibid.*, XXII (1909), p. 286-7.

Médicis devait être d'or pour les parties drapées, d'ivoire ou de marbre pour les nus. Seulement il avait eu le tort d'y voir la Lemnia qui est évidemment antérieure et chez laquelle il serait surprenant de constater à la fois des réminiscences de la Parthénos et des souvenirs empruntés aux frontons du Parthénon. Comme aucune des répliques, colossales ou réduites, de l'Athèna Médicis n'est de provenance sûrement attique, pourquoi ne pas songer à l'Athèna d'Élis, que le vulgaire attribuait à Phidias, mais qu'on savait être l'œuvre de l'Éléen Colotes, disciple du maître et pour laquelle Panainos avait peint l'intérieur d'un bouclier? — Que l'on accorde ces deux prémisses à M. Frickenhaus (1) et il en déduira leur conséquence logique. Si l'Aphrodite Ourania et l'Athèna d'Élis, l'une œuvre authentique de Phidias, l'autre création d'un disciple qui pouvait être confondu avec son maître, semblent, l'une comme l'autre, sortir de l'atelier où furent sculptés les frontons du Parthénon, il faut bien que Phidias n'ait pas été, autant qu'on l'a dit, étranger à la décoration de ce temple, quand il était, au sens propre, le maître de l'œuvre. Non qu'il ait lui-même travaillé le marbre : c'était un bronzier, dont les grandes statues chryséléphantines elles-mêmes ressortissent à la toreutique. Mais il a pu fort bien modeler les maquettes, dont la transcription, agrandie et nécessairement imparfaite, nous émeut encore aujourd'hui. D'ailleurs, s'il a terminé la Parthénos en 438 et s'il n'a pas quitté Athènes avant 432, à quoi a-t-il pu mieux occuper ces cinq ou six années, sinon à l'ornementation du Parthénon? La frise a dû être achevée avant 434, mais nous apprenons que, cette année même, on travaillait encore aux frontons du temple.

La « Suppliante » Barberini. — M. Hauser ne voit dans cette belle statue, ni, suivant l'appellation courante, une suppliante, ni, comme le croit M. Collignon, une image funéraire. Le bras

(1) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), p. 341-369, fig. 1-8.

droit étant rapporté, on ne peut tirer aucun argument de la branche qu'il tient, mais le fait que le pied droit est seul chaussé d'une sandale n'est pas un signe indifférent. Divers témoignages semblant établir que les voyantes avaient l'un des pieds nus, notre statue représenterait la Pythie dormant d'un sommeil prophétique. D'après des traces qu'on peut relever sur la poitrine et sur la cuisse, un serpent aurait jadis traversé obliquement le torse et peut-être buvait-il dans la coupe que pouvait tenir la main droite ; il n'y a rien là encore qui ne convienne à la Pythie, prêtresse d'un dieu « chthonique », et M. Hauser aurait pu tirer argument de deux petits bronzes, ainsi que d'une statuette chypriote qu'il ne paraît pas avoir connus. De même, les pieds reposaient sur un support irrégulier où rien n'interdit de voir un omphalos, ce que l'on peut considérer comme un indice ou comme une hypothèse de plus. La statue proviendrait d'un fronton dont la date, sinon le style, rappellerait celui des « Niobides » : il faut supposer aux Romains une prédilection singulière pour l'art encore sévère de la seconde partie du ve siècle pour admettre qu'ils aient importé trois tympans de travail différent, mais remontant tous les trois à cette date.

« *Pugiliste* » *de Polyclète.* — Quelques-unes des antiques de Cassel sont célèbres, comme l'Apollon ; mais la plupart ont été fâcheusement restaurées, suivant une coutume qui a été générale jusque vers la fin du XIXe siècle et à laquelle on a peine, aujourd'hui encore, à renoncer. Les conservateurs actuels du musée ont pris le parti radical (2) de retirer les fragments ajustés à tort à des corps dont ils ne faisaient pas partie. Ainsi se trouvent pour la première fois mises en valeur des têtes auxquelles on ne prêtait pas attention jadis parce qu'elles étaient moulées à part, ce qui nous débarrasse par surcroît d'œuvres hybrides sur lesquelles la science moderne

(1) *Jahreshefte,* XVI (1913), p. 57-77, fig. 24-29.
(2) *Jahrbuch, Anz.*, XXIX (1914), p. 1-32, fig. 1-19 (Marg. Bieber).

avait échafaudé des systèmes fragiles. Tel est le pugiliste de Polyclète, imaginé par Furtwængler et dont ni les bras ni la tête ne sont appartenants : le petit bronze 746 de l'Acropole est, en fait, d'un style tout différent, et sa conservation est d'ailleurs trop médiocre pour qu'il soit permis de conclure de cette statuette à un original qui aurait disparu.

Torse de Cassel. — Le même musée de Cassel renferme un beau torse, vêtu d'un chiton qui laisse à découvert l'épaule droite et qu'une large ceinture serre à la taille. Sur l'épaule gauche est posé l'himation qui devait revenir sur l'avant-bras de même sens, aujourd'hui disparu. La statue, en pentélique, est fort bien conservée, et, s'il n'est pas sûr qu'elle soit un original, du moins semble-t-il bien qu'on doive attribuer la création du motif à la fin du ve siècle. Furtwængler avait proposé d'y reconnaître l'Hèphæstos d'Alcamène ; mais son opinion n'avait guère rencontré de partisans, et Mlle Bieber (1) pense qu'elle représente plutôt un stratège, qui pourrait être Alcibiade. Rien n'empêche en effet d'y superposer la tête « de Pastoret », mais rien ne prouve, non plus, qu'on aurait quelque raison de le faire.

Tête d'Holkham Hall. — Nous devons à M. Waldstein une bonne reproduction d'une belle tête appartenant à Lord Leicester (2), que nous ne connaissions que par une gravure médiocre donnée par Michaelis dans son ouvrage classique sur les marbres antiques de la Grande-Bretagne. Le fragment est en

(1) *Athen. Mitteil.*, XXXVIII (1913), pl. XIII, p. 263-284, fig. 1-6.
(2) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIII (1913), p. 276-295, pl. XVII-XIX, fig. 1-20.

pentélique et la face est intacte, quoique tout le haut du crâne ait été restauré et bien qu'un « nettoyage » excessif ait fait disparaître toutes les finesses du modelé. La bouche est petite et légèrement entr'ouverte, les yeux sont assez saillants et les paupières ne sont qu'insensiblement prolongées à la commissure extérieure, la chevelure, enfin, paraît simple et largement traitée : tous indices qui tendraient à indiquer une période antérieure à Praxitèle et une prolongation du style de Phidias. M. Waldstein va plus loin et ne serait pas éloigné de croire que la tête provient du Parthénon et appartient à l'Aphrodite assise du fronton oriental. Quoi qu'on en pense, il semble qu'elle ait fait jadis partie d'un groupe qui était assez haut placé : en effet, la ligne du nez est sensiblement divergente de la raie médiane, défaut qui disparaît si le spectateur se trouve lui-même à droite de la tête et s'il la regarde d'un peu bas.

Vénus d'Arles. — M. Michon (1) s'efforce à mettre au point le problème de la Vénus d'Arles (2). Il montre que le moulage en plein retrouvé par M. Formigé ne reproduit pas dans son intégrité l'aspect premier du marbre, tel qu'il sortit de terre en 1651. Certains détails, comme la pointe du nez ont été refaits, le « ruban » de l'épaule a été supprimé, les seins sont modernes et les pieds mal conservés. Malgré ces altérations partielles, l'ensemble est singulièrement plus proche de l'original que la statue reprise pas Girardon. Le tenon de la hanche droite et l'élévation plus grande de l'épaule de ce côté montrent que le bras droit était plus ou moins baissé, sans qu'il soit possible de déterminer l'attribut qu'il portait. L'avancée plus forte du genou et le traitement différent de la draperie sont des points de fait, et qu'il est aussi malaisé de mettre en doute que le

(1) *Mon. Piot,* XXI (1913), pl. II, p. 13-45, fig. 1-4.
(2) *R. E. G.*, XXV (1912), p. 379.

rapetissement des hanches et de la poitrine. De même, quoique M. Michon conteste ce détail, la figure, à mon sens, a singulièrement gagné, et des différences profondes, ici encore, séparent le plâtre du marbre, divergences que suffit à montrer l'héliogravure médiocre des *Monuments Piot*. Il resterait à voir, et la question reste ouverte, comment il sied de juger la Vénus ainsi transformée; on devra chercher si la place qu'on lui faisait jusqu'ici dans l'histoire de l'art grec ne doit pas être modifiée.

Statue d'Anzio. — M. Preyss a pu acquérir (1) un torse demi-nature, qui passe pour avoir été trouvé près de l'Ilissos et dont la pose rappelle, au premier abord, la statue d'Anzio (2), avec cette différence que la main gauche porte un coffret au lieu du grand plateau horizontal. Le monument nouveau, de travail très médiocre, est antérieur au chef-d'œuvre romain, et c'est ce qui en fait l'intérêt aux yeux de M. Preyss, qui montre fort bien que l'invention du motif a précédé de beaucoup l'exécution des deux sculptures et qu'il devait être d'un emploi courant dans les ateliers de marbriers et de peintres décorateurs. Il se pourrait que les statues de ce type fussent funéraires; mais c'est une simple hypothèse, et nous ne pouvons rien affirmer sur ce point.

Thymilos. — Un groupe inachevé, découvert à Athènes, près de l'Olympieion, représente Dionysos appuyé sur un jeune éphèbe, qui n'est pas un Satyre. Koumanoudis y reconnaissait Ampélos; mais M. Ducati (3) propose d'y voir plutôt un Éros sans ailes. Nous savons en effet que, tout près du lieu de la trouvaille, dans la rue des Trépieds, se trouvait un groupe fameux de Dionysos et d'Éros, œuvre de Thymilos. Ce serait une copie de ce monument qu'on aurait commencé de dégros-

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXIX (1914), p. 12-37, pl. I, fig. 1-18.
(2) *R. E. G.*, XVIII (1905), p. 119; XXIII (1910), p. 196; XXIV (1911), p. 186.
(3) *Jahresh.*, XVI (1913), p. 107-117, fig. 57-8.

sir dans un atelier voisin. Le motif, une fois inventé, aurait été, toujours d'après M. Ducati, transposé par les marbriers romains, qui ne se seraient pas fait scrupule de remplacer Éros par un membre du thiase dionysiaque.

Aphrodite de Cyrène. — Les Italiens viennent de découvrir à Cyrène une statue dont, seuls, la tête et les bras ne sont pas conservés. C'est une réplique nouvelle de l'Aphrodite anadyomène, qui, sortant de l'onde, porte ses mains à sa chevelure pour la sécher ou « l'aérer ». Apelle, on le sait, avait peint ainsi la déesse ; mais il semble que le motif ait été imaginé avant lui et que les sculpteurs s'en soient inspirés indépendamment des peintres et peut-être antérieurement à eux. De fait, certains caractères, comme la pose des pieds, l'inflexion légère du genou gauche, l'aplatissement du ventre et des hanches, voire le rythme même du corps semblent dans le marbre des traces d'archaïsme. M. Mariani (1) pencherait pour voir dans la statue un original et pour l'attribuer à une école qui perpétuerait, à une époque très voisine des temps hellénistiques, une tradition plus sévère et déjà passée de mode. Il est difficile, sans avoir vu le monument, de le juger à sa valeur : ce que les photographies permettent d'affirmer, c'est que l'exécution en paraît supérieure à la moyenne des répliques.

Têtes de Copenhague. — Le Musée de Ny-Carlsberg a récemment acquis un beau portrait grec (2). Il représente un homme âgé, au front chauve et coupé par deux rides arquées et parallèles, les arcades sourcilières déformées, les yeux

(1) Extr. de l'*Ausonia*, 1913.
(2) *Mon. Piot*, XXI (1913), pl. III, p. 47-58, fig. 1-4.

enfoncés, la peau plissée aux commissures, et les joues déjà tombantes, tandis que la bouche est encore ferme et qu'au-dessous des lèvres minces, droites et serrées, s'arrête net une barbe taillée court. La figure peut avoir appartenir à un orateur, et l'original, que reproduit cette copie romaine, se placerait vers l'an 350 avant notre ère. Or la tête provient d'un terme et un double hermès, conservé au musée Vivenel de Compiègne, reproduit précisément, sur une de ces faces, le même prototype : au revers était une tête de femme, dont il ne reste rien que le nœud de la chevelure; mais cette coiffure paraît avoir été de mode, pour les portraits de femme, vers le milieu du IVe siècle, date à laquelle nous conviait déjà le pendant masculin de l'inconnue à retrouver. Où chercher à cette époque deux personnages, de sexe différent, qu'un sculpteur aurait eu l'idée de représenter ainsi dos à dos? M. Poulsen pense à Phryné et à Hypéride, qu'un procès fameux rattache à jamais l'un à l'autre. Il ne se dissimule pas que l'hypothèse est fragile; mais, à tout prendre, elle n'a rien d'impossible et elle valait la peine d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*. — Le même archéologue fait connaître (1) diverses autres têtes qui viennent également d'entrer à Ny-Carlsberg. L'une représente « Lycurgue » borgne, une seconde un tyran hellénistique qui porterait le modius de Sarapis, et une troisième un personnage du Ier siècle avant notre ère; deux autres enfin sont des sculptures du IIIe siècle après J.-C., mais exécutées en pays grec et qui montrent de curieuses réminiscences des modèles archaïques, en même temps qu'elles témoignent de la

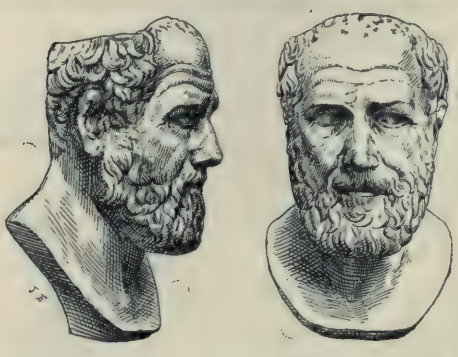

(1) *Bulletin de l'Académie de Danemark*, 1913, p. 395-429, fig. 1-10.

supériorité que, jusque dans cette époque tardive, les artistes helléniques conservaient sur les marbriers de Rome. — On peut aisément en juger par quelques têtes romaines de Copenhague que le même auteur publie dans un troisième périodique (1). Nous signalerons parmi elles un chef de Vespasien et un beau buste de Trajan. M. Poulsen les fait précéder d'une curieuse tête de calcaire, dont le réalisme est curieux, mais dont l'authenticité ne paraît pas certaine.

Alexandre à l'égide. — Le Louvre a fait l'acquisition, à la vente Lambros, d'une statuette mutilée qui représente un jeune héros, vêtu d'une longue égide en forme de chlamyde et adossé à un tronc d'arbre autour duquel s'enroule un serpent. La main gauche était tendue en avant et tenait un attribut, la droite était relevée et s'appuyait sur une lance ou sur un sceptre. La tête fait défaut, mais il est aisé de la restituer d'après deux bronzes, l'un intact, l'autre fragmentaire, qui font partie de la collection Fouquet et du musée de Berlin. Elle devait reproduire le type conventionnel d'Alexandre, sans être aucunement, comme le dit justement M. Perdrizet (2), le portrait du héros. Ce serait plutôt une image de piété qui représenterait le conquérant sous la forme de Zeus. Le motif paraît avoir été populaire en Égypte; car nous en connaissons des répliques assez nombreuses.

Aristippe. — Le British Museum possède une belle statuette de bronze trouvée à Brindisi et sur laquelle Mlle Esdaile a bien fait d'attirer l'attention. Elle représente un philosophe assis,

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXIX (1914), p. 38-70, pl. II-IV, fig. 1-19.
(2) *Mon. Piot*, XXI (1913), pl. IV-V, p. 59-72, fig. 1-7.

vêtu de l'himation qui laisse à découvert l'épaule droite, les cheveux et la barbe courts, la tête appuyée sur la main droite, le bras gauche enveloppé par la draperie et supportant le coude droit, les pieds chaussés de sandales et le gauche porté en avant. Trois statuettes de marbre, dont l'une a aujourd'hui disparu, ont à peu près la même pose, mais la tête n'en est pas ou n'en était pas conservée, ce qui est le cas également d'une grande statue du palais Spada où il y a quelque raison de reconnaître Aristippe de Cyrène, l'élégant élève de Socrate et le fondateur de l'école hédoniste. A vrai dire, ni la manière dont est traité le corps et drapé le manteau, ni le mouvement des jambes et des bras ne rappellent plus que d'assez loin le bronze du British Museum : il faudrait dès lors supposer deux statues distinctes du même philosophe, l'une qui serait reproduite par le marbre du palais Spada, l'autre qui le serait par les quatre statuettes de pierre ou de métal (1).

Myron de Thèbes. — Un certain Myron était l'auteur d'une

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIV (1914), p. 47-49, pl. II-VII, fig. 1-2.

statue célèbre qu'on voyait sur la tombe de la Smyrniote Maronis. D'après les répliques venues jusqu'à nous, il est certain que l'œuvre était de l'époque hellénistique, d'où suit qu'elle ne peut avoir pour auteur Myron d'Éleuthères. Rien ne s'oppose, par contre, à ce qu'elle soit attribuée à Myron de Thèbes, qui avait travaillé aux trophées de Pergame. D'après M. Six, on devrait au même artiste un certain nombre de sculptures anonymes, entre autres le fameux « Sénèque », qui ne serait autre que Philiscos de Corcyre (1).

Vase Médicis. — Le grand cratère de marbre qui décore, au musée des Offices, la salle des Niobides, ne paraît pas avoir été connu avant le XVIIe siècle et il a subi, comme bien l'on pense, d'importantes restaurations. En particulier le personnage voilé qu'on a parfois désigné sous le nom d'Agamemnon n'a d'antique que la partie inférieure. Le torse et la tête viennent d'être retrouvés par M. Hauser dans la collection du prince Lichtenstein, qui les avait acquis à la vente Gréau. Ils appartiennent à un guerrier imberbe qui rappelle la figure intacte placée à droite de la statue de culte. Reste à expliquer la représentation. La femme demi-nue dormant au centre de la scène serait Thémis ou la Pythie, que dominerait un Apollon citharède. Suivant une légende recueillie par l'Odyssée, les guerriers devant partir pour Troie consultèrent au préalable l'oracle de Delphes. Agamemnon et Ménélas, les deux chefs de l'armée posent le pied sur la base symbolique et sont entourés des deux Ajax, d'Ulysse, d'Achille et de Diomède. L'exécution du monument ne peut être que d'une date fort basse, sans doute

(1) *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII (1913), p. 352-377, fig. 1-5.

des premières années du Ier siècle : il est probable qu'il vient d'Athènes où les ateliers d'imitation étaient, nous le savons, florissants à l'époque de Sylla (1).

Antinoos. — Une monnaie de Delphes, aujourd'hui au cabinet de Vienne, porte la légende : οἱ ἀμφικ[τύονες] Ἀντίνοον ἥρωα προπύλαιον. Nous connaissons par là le nom sous lequel les Amphyctyons adoraient le héros et qui devait être gravé sur le socle de la statue qui nous a été conservée. M. Blum, auquel nous sommes redevables de cette découverte (2), rappelle qu'un culte était rendu à Delphes au héros Autonoos, dont le nom était semblable à celui du Bithynien et qui, par suite, pouvait être aisément confondu avec lui.

Justinien II. — Une tête antique en porphyre est, depuis le XVe siècle, encastrée dans la loggia de Saint-Marc, à Venise et a reçu l'appellation populaire de Carmagnola. Le diadème orné de pierreries qui entoure son front prouve qu'elle représentait un empereur byzantin, mais nous aurions grand'peine à dire lequel sans un trait caractéristique de la face. Le nez du personnage est en effet brutalement coupé, sans que les narines mêmes soient indiquées. Or on ne connaît qu'un seul Basileus qui ait été ainsi mutilé et qui ait régné après avoir subi cet outrage, c'est Justinien II, le « rhinotmète », qui fut dépossédé en 695, mais qui remonta sur le trône de 705 à 711. C'est l'époque où l'on pourrait placer l'exécution du buste (3).

(1) *Jahreshefte*, XVI (1913), p. 33-57, fig. 18-23.
(2) *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII (1913), p. 323-339, fig. 1-4.
(3) *Rœm. Mitteil.*, XXIX (1913), p. 71-89, pl. V-VII, fig. 1-7 (Delbrueck).

III. — Fresques. Vases peints.

Poterie « minyenne ». — Schliemann a trouvé le premier à Orchomène des vases en terre fumigée ou en « bucchero gris », qui, quoique très primitifs, sont faits au tour et imitent des formes métalliques. Cette céramique n'a aucun droit à être appelée « minyenne » ; car on en a découvert en bien d'autres lieux qu'à Orchomène, et, pour ne parler que de la Grèce, en Thessalie, à Égine, en Argolide, à Kakovatos, à Leucade, à Milo et à Paros. M. Forsdyke en étudie la technique et cherche à en déterminer l'origine et les centres de fabrication (1).

Sarcophages de Clazomènes. — Depuis le mémoire de M. Joubin, le nombre de ces monuments s'est beaucoup augmenté (2), et MM. Picard et Plassart viennent d'en faire connaître une dizaine (3), parmi lesquels on remarquera un exemplaire à couvercle, type assez rare et dont on n'avait encore qu'un spécimen, conservé au British Museum. La cuve, au lieu d'être trapézoïdale, est sensiblement rectangulaire, variété qui paraît plus récente. Les auteurs pensent que Clazomènes n'a pas eu le monopole de ces cercueils d'argile à décoration peinte : on en a mis au jour à Rhodes, à Érythrées, à Assarlik, à Sardes, et il est probable qu'on en découvrira en d'autre points de la côte anatolienne. Un autre article de M. Picard (4) est consacré au sarcophage de Leyde dont nous avons déjà parlé (5) : il y reconnaît également le sacrifice de Polyxène, tandis qu'un exemplaire de Berlin représenterait, comme l'avait déjà pensé Winter, la rencontre de Ménélas et d'Hélène après la prise de Troie.

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIV (1914), p. 126-156, fig. 1-13.
(2) *R. E. G.*, XXII (1909), p. 297.
(3) *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII (1913), p. 378-417, pl. X-XVI, fig. 1-5.
(4) *Rev. arch.*, 1914, I, p. 223-236.
(5) *R. E. G.*, XXVII (1914), p. 307.

Euergides. — Ce fabricant de vases, qui appartient au cycle d'Epictète, ne paraît avoir tournassé que des coupes. Suivant M. Beazley (1), le peintre qu'il aurait employé aurait également travaillé pour Chélis, qui aurait cependant eu aussi recours àd'autres artistes. Les silhouettes tracées par le céramiste sont en général bordées par un trait en relief, et les bras, comme les jambes, de ses personnages sont minces et allongés, tandis que les têtes sont courtes et un peu relevées. L'une des meilleures kylikes qu'il ait laissées a été retrouvée sur l'Acropole : elle met en scène des bronziers et un peintre de vases.

Vase de Brygos. — Le musée d'Oxford possède une coupe signée par le potier Brygos et décorée, à l'extérieur, de scènes

de guerre et d'armement (2). Le médaillon intérieur, qui n'est qu'en partie conservé, paraît coupé au tiers de la hauteur par

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIII (1913), p. 347-355, fig. 1-6.
(2) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIV (1914), p. 106-113, pl. IX, fig. 1-2.

une ligne de base, suivie d'oves juxtaposés. Au-dessus du segment réservé, deux guerriers, dont l'un est vu de dos et l'autre de face, tirent leur glaive du fourreau par un geste symétrique. Il est vraisemblable que le motif a été emprunté par le peintre à l'épisode de la Dolonie ; mais ce qui importe ici est surtout l'exécution : on remarquera le raccourci de la jambe gauche repliée dans le soldat de droite, et il n'est pas douteux que le membre correspondant dans la figure de gauche ne devait pas être dessiné d'une manière moins libre ni moins hardie. Ces audaces de facture ne surprennent pas à la belle époque des vases à figures rouges : on les préfère, malgré leurs incorrections, à l'académisme conventionnel dans lequel tombera bientôt l'art grec.

Lécythe de l'Ermitage. — Un beau lécythe de l'ancienne collection Abasa représente Artémis nourrissant un cygne (1). L'élégance un peu factice de la composition, l'élancement du corps, les plis nets des étoffes et certains détails de technique paraissent à M. Waldhauer des motifs suffisants pour rapprocher le vase du cratère de « Marpessa », que connaissent bien ceux des archéologues qui ont visité l'Antiquarium de Munich. Comme le cratère a pu être attribué à

(1) *Jahresh.*, XVI (1913), p. 103-107, pl. II, fig. 56.

Douris, c'est aussi à ce peintre de vases, mais vers le début de sa carrière, que M. Waldhauer donnerait le lécythe de Petrograd.

La mort d'Orphée. — D'après M. Loeschcke, certaines peintures de vases ne s'expliquent que par l'existence d'une tradition d'après laquelle les femmes thraces, célébrant un mystère et surprises par Orphée, se seraient vengées du sacrilège en le tuant, comme les Bacchantes dans la pièce d'Euripide déchirent, par fureur religieuse, le corps de Penthée. M. Hauser pense, tout au contraire, que le chanteur attirait à lui par ses chants les hommes de la Thrace : les femmes indigènes l'auraient massacré par jalousie et afin que sa mort leur rendît leurs époux (1). Quant au vase de Boston qui représente un homme tenant une lyre et sur le point d'être frappé par un éphèbe, aucune raison ne s'opposerait à ce qu'on y vît Égisthe, comme le prouvent, aussi bien, les détails accessoires du tableau : l'amant de Clytemnestre étant connu par sa lâcheté, c'était le peindre au naturel que le représenter comme un convive uniquement occupé de musique et de chants.

L' « anodos » de Kora. — Un certain nombre de vases peints, dont un lécythe de la Bibliothèque Nationale, mettent en scène une femme de dimensions colossales dont la tête ou dont le buste sortent seuls de terre. La protome est accostée de Silènes ou de personnages divers armés d'un marteau, et il est visible que la masse vient de frapper le sol, qui s'est entr'ouvert pour donner passage à l'apparition. On a pensé autrefois que c'était une manière de figurer le jaillissement des sources souterraines ; mais des monuments nouveaux, qui portent des inscriptions révélatrices, ont permis d'y reconnaître la Déesse Mère, soit la Pandora d'Hésiode, soit l'Anésidora de la célèbre coupe à fond blanc. L' « anodos » de Kora est un peu dif-

(1) *Jahrbuch* (*Anz.*), XXVIII (1913), p. 70.
(2) *Jahrbuch*, XXIX (1914), p. 26-32, fig. 1-5.

férente (1) et le retour à la vie de la divinité s'y accomplit d'une manière toute pacifique et à la suite d'un contrat : il n'est sûrement représenté que lorsque Hermès assiste à la scène et quand le maillet libérateur fait défaut.

Vases de Canosa. — Le musée de Bari a fait dernièrement l'acquisition d'un riche mobilier funéraire, découvert récemment dans des tombes de Canosa. Parmi les objets, très nombreux, qui le composaient et que décrit avec grand soin M. Michele Jatta (2), il faut mentionner de beaux vases polychromes à fond blanc, pareils à beaucoup d'exemplaires qu'on avait déjà trouvés dans la même nécropole, mais dont la conservation paraît exceptionnelle. Les progrès de la photographie en couleurs ont permis de reproduire avec leurs nuances vraies ces curieux récipients qui reproduisent en céramique les pièces montées des orfèvres et des toreuticiens. On connaît ces askoi et ces brûle-parfums que hérissent et décorent toutes sortes de masques, de protomes de chevaux, de biges, de quadriges ou même de statues détachées. L'ensemble est plus riche qu'harmonieux et fait moins honneur au goût qu'à la richesse et au luxe de la Daunie ; mais il nous révèle de curieux produits de l'industrie antique, qui, sans ces imitations plastiques, nous seraient restés inconnus. Le décor de cette céramique dérive de cette peinture hellénistique à fond blanc que le monde ancien apprit à l'école de la Grèce et de l'Égypte et la trouvaille peut être datée de 250 environ avant J.-C.

Vases à reliefs de Délos. — Parmi les vases ou fragments de vases à reliefs mis au jour dans les fouilles françaises, un certain nombre, que recouvre une glaçure brillante, n'ont pas été faits au moule. Les reliefs y sont découpés et collés à la barbotine, procédé qu'on connaissait déjà à l'époque archaïque, mais dont l'application était délicate et qui paraît avoir donné

(1) *Hermes*, IL (1914), p. 17-38, fig. 1-2 (C. Robert).
(2) *Roem. Mitteil.*, XXIX (1914), p. 90-126, fig. 1-17, pl. VIII-X.

des résultats assez médiocres. M. Courby montre fort bien que les potiers essayaient, en l'employant, de rivaliser avec la vaisselle métallique, dont, à l'occasion, ils surmoulaient les appliques et les *crustæ*. Cette céramique n'a pas été fabriquée à Délos : peut-être l'a-t-elle été à Pergame, où l'on en a également découvert les produits. Il est difficile d'en déterminer l'époque précise et c'est par hypothèse qu'on propose les dates extrêmes de 150 avant et de 50 après J.-C. (1).

Peinture d'Ostie. — Une fresque, récemment découverte à Ostie, porte une représentation difficile à interpréter (2). On y

voit deux femmes dont l'une, qui est vêtue et voilée, marche à grands pas vers la seconde, à laquelle elle paraît tendre une pomme. Celle-ci, nue et assise sur un roc, tient des javelines dans la main droite. Un archéologue italien, M. Anti, a pensé à Atalante, mais nous ne connaissons aucun épisode semblable dans la légende de l'héroïne arcadienne. Ce qui tendrait cependant à rendre l'hypothèse vraisemblable est qu'on retrouve le nom d'Atalante sur une urne funéraire découverte dans la chambre même que décorait cette scène énigmatique.

(1) *Bull. Corr. Hell.*, XXXVII (1913), p. 418-442, fig. 1-6.
(2) *Notizie degli Scavi*, 1913, p. 75-6, fig. 6 (Vaglieri).

IV. — Bronzes. Terres cuites.

Bronzes sardes. — Le musée de Cagliari vient de s'enrichir de quelques nouveaux bronzes (1). Un berger criophore rappelle la statuette fragmentaire 209 du Louvre, qui, après avoir successivement passé pour saxonne et pour phénicienne, a été définitivement classée comme sarde. Un guerrier porterait sur la tête une colombe entre les hautes cornes recourbées de sa coiffure et tiendrait de sa main gauche un faisceau d'épées qui s'appuierait contre l'épaule. Une figurine féminine, dont les avant-bras sont brisées, serait vêtue d'une triple tunique collante et d'un ample manteau, en forme de « pluvial », dont ferait peut-être partie une sorte d'étole à franges qui tombe des deux coudes. Enfin une barque votive, comme on en a déjà trouvé dans l'île, est décorée, à la proue, d'une tête de taureau et, sur les bords, d'oiseaux posés.

Enfant romain. — Les statues de bronze antiques sont, on le sait, très rares, et on n'en compte guère qu'une quarantaine, dont beaucoup sont mal conservées. C'est ce qui fait le prix d'une statue presque intacte qui vient d'entrer au Musée de New-York (2). Haute de 1 m. 23, elle représente un enfant drapé dans un himation qui laisse à nu tout le torse jusqu'aux hanches. La main

(1) *Notizie degli Scavi*, 1913, p. 93-112, fig. 1-5 (Taremelli).
(2) *Bulletin of the Metropolitan Museum*, X, 1 (1915), p. 3-5.

gauche, étendue à plat, devait tenir un objet qui n'a pas été conservé, la droite fait un geste expressif, mais dont le sens nous échappe. La tête présente les traits caractéristiques de la famille Julienne, ce qui permet de dater approximativement le bronze. On remarquera la liberté du modelé, ainsi que les doubles traits incisés sur l'étoffe du manteau, détail qui se rencontre déjà sur les sculptures de Pergame.

Bronzes d'Alésia. — M. Toutain présente deux têtes en bronze qui viennent d'être trouvées dans les fouilles d'Alésia (1). L'une et l'autre avaient un emploi décoratif, la première entaillée par derrière et devant orner un montant ou une traverse, la seconde encadrée, en bas du buste, par une sorte de croissant foliolé que nous retrouvons, entre autres, sur un exemplaire du Louvre. La première tête est diadémée et représente soit Aphrodite, soit Hèra : on peut y retrouver le souvenir, lointain et comme dilué, de types plastiques du ve siècle, tels que celui de l'Amazone polyclétéenne à la lance. L'exécution paraît médiocre et banale. L'autre buste est plus intéressant et doit être un portrait, qu'on peut attribuer, à cause de la coiffure, au milieu du i^er^ siècle de notre ère. La face épaisse et mafflue, le cou lourd et le front très bas n'ont rien de séduisant, mais

(1) *Mon. Piot*, XXI (1913), pl. VI-VIII, p. 73-87, fig. 1.

l'ensemble, du moins, n'est pas conventionnel : si l'art gallo-romain eut quelque originalité, c'est, comme pour l'art romain, dans le portrait qu'il faut la rechercher : il ne vaut guère que par là et par une certaine habileté industrielle.

Terres cuites de Medma. — De très nombreuses figurines en terre avaient depuis longtemps été découvertes à Rosarno, l'ancienne Medma, colonie de Locres sur le versant de la mer tyrrhénienne, mais aucune fouille régulière n'avait encore été pratiquée sur ce site où M. Orsi vient d'exhumer un dépôt dont la richesse le cède à peine à celui de la métropole (1). Malgré la qualité médiocre de l'argile, les statues et les figurines ainsi mises au jour sont pour nous d'un grand intérêt, car elles reproduisent, avec de curieuses variantes, des types statuaires antérieurs au milieu du ve siècle et qui gardent encore la saveur de l'art archaïque. Peut-être quelques-uns sont-ils dus au maître Samien Pythagoras, qui devint citoyen de la voisine Reggio et dont la statue, nous le savons, se dressait dans la ville de Locres.

Spinaria. — Une terre cuite mutilée, récemment trouvée à Heddernheim, non loin de Francfort, devait représenter, lorsqu'elle était complète, une tireuse d'épine (2). Comme le motif, depuis l'époque où il a été inventé, un peu avant le milieu du ve siècle, n'a jamais cessé d'être populaire et s'est transmis de l'antiquité aux artistes de la Renaissance, il n'est pas étonnant qu'on l'ait transposé et changé de sexe. La variante, au surplus, n'est pas nouvelle, et nous en connaissions déjà des exemplaires, dont plusieurs avaient été méconnus. La plupart ont été découverts dans la Gaule romaine et proviennent de Toulon-sur-Allier, où l'on connaît une fabrique importante de terres cuites. Il va sans dire qu'il a dû exister des modèles antérieurs ; mais on ne les a pas retrouvés jusqu'ici.

(1) *Notizie degli Scavi*, 1913, *Supplément*, p. 55-142, fig. 66-188.
(2) *Jahrbuch*, XXIX (1914), p. 17-25, fig. 1-10 (K. Woelke).

V. — Orfèvrerie. Objets divers.

Statuette crétoise. — Le Musée de Boston (1) a reçu d'une donatrice une précieuse figurine qui mérite une place d'honneur parmi les chefs-d'œuvre actuellement connus de l'art « minoen ». Haute d'environ 0 m. 20, elle est taillée dans deux blocs d'ivoire, qui se superposent au-dessous des hanches : les bras sont, comme d'habitude, faits de deux pièces rapportées. De longues bandes d'or, estampées et comme gaufrées, serrent la taille et bordent les volants de la jupe, ainsi que les ourlets des manches. Des trous creusés sur la surface montrent qu'il y en avait d'autres, qui n'ont pas été conservées : elles suivaient au-dessous de la ceinture le contour du tablier, qui, peut-être, était peint et entouraient le haut diadème, qui paraît avoir eu quatre fronts demi-circulaires cantonnant une pointe cylindrique. Il faut ajouter le collier qui était rapporté, ainsi que sept boucles détachées qui s'incrustaient en haut du front et encadraient la face allongée. La statuette rappelle les « déesses aux serpents » de

(1) *Museum of Fine arts Bulletin,* XII, 73 (décembre 1914), p. 51-5.

terre émaillée qu'Evans a découvertes dans les coffres en pierre de Cnossos. Chacune des mains tenait, semble-t-il, deux reptiles dont les spires s'enlaçaient autour des poignets. Le costume se compose du corsage court à manches, largement décolleté sur les seins, et d'un étroit tablier qui tombe sur la jupe à volants superposés. On remarquera la pureté du profil et la perfection relative du modelé, qui fait penser, comme le remarque justement le *Bulletin* du Musée, aux célèbres acrobates d'ivoire, trouvés à Cnossos. A côté de ces chefs-d'œuvre, la plupart des figurines minoennes, qu'elles soient de terre cuite, de plomb ou de bronze, paraissent, pour la plupart, singulièrement médiocres. Il est singulier que cet art, qui fut parfois si libre et presque si grand, soit si souvent inférieur à lui-même. Les bons ouvriers y furent très rares, mais il y en eut et d'excellents. On notera de même, à l'aube du monde grec, cette prédilection pour les matières rares, telles que l'or et l'ivoire, qui devait donner naissance, une dizaine de siècles plus tard, aux grandes statues de culte chryséléphantines.

Orfèvrerie scythique. — Le tumulus de Solokha, dans la basse vallée du Dniéper, avait déjà livré en 1912 une tombe violée, à l'entrée de laquelle deux chevaux étaient enterrés dans une fosse distincte : leurs chanfreins avaient la forme de poissons accouplés et accostés d'ornement en ailettes, ce qui explique peut-être le curieux monument de Vettersfeld. Une campagne ultérieure a fait découvrir une seconde tombe, beaucoup plus riche et qui paraît intacte. Le mobilier comprend un très grand nombre d'objets, parmi lesquels je relèverai un peigne, une coupe en or, un beau goryte orné de scènes de guerre et de nombreux vases d'argent, décorés au trait ou au repoussé. Les figures, qu'elles soient gravées ou en relief, s'enlèvent en or sur le fond argenté, suivant un procédé que nous connaissions déjà par les intérieurs de miroirs à boîte. Les personnages sont tantôt des Grecs, tantôt, et le plus souvent, des Scythes plus ou moins hellénisés : il semble que ces

objets aient été fabriqués sur place, sans doute par des artisans grecs immigrés, qui habitaient les colonies du littoral (1).

Bijoux d'Érétrie. — L'orfèvrerie antique est assez mal connue, très peu de ses monuments étant parvenus jusqu'à nous et ces derniers étant, le plus souvent, très difficiles à dater, même d'une manière approximative. D'où l'intérêt de toute fouille bien surveillée, où l'on découvre des bijoux dans des tombes qu'on peut classer avec quelque précision. M. Courouniotis (2) a compris fort bien ce point en éditant quelques pièces de choix que les Grecs viennent de retrouver dans les riches nécropoles d'Érétrie. Ils se divisent en trois séries distinctes, primitive, archaïque et hellénistique. Au premier groupe, que caractérisent les poteries de Dipylon, appartiennent des bandeaux funéraires à pointe médiane, qui étaient découpés le plus souvent dans des lames plus étendues et que décorent des scènes de chasse ou de guerre, ainsi que des ornements divers. Des lécythes à figures rouges ou à fond blanc permettent d'attribuer au ve siècle des bagues et des colliers à pendeloques : la pièce médiane est un mufle de lion ou une belle tête de taureau, creuse, surmontée de deux bustes mal définis et accostée d'ornements en forme de vases et de glands de chênes. Un vase d'Hadra (vers 200 av. J.-C.) permet de placer à cette époque une longue lame estampée que décore une scène curieuse. Sélènè (?), précédée d'Hermès et

montée sur un char que traînent deux boucs, s'avance tantôt vers Zeus et tantôt vers Aphrodite, qu'accompagnent Éros et

(1) *Rev. arch.*, 1914, I, p. 161-190, pl. I-XI, fig. 1-9 et 11-14 (A. Bobrinskoy et S. Polovtsoff).

(2) *Athen. Mitteil.*, XXXVIII (1913), p. 289-328, pl. XIV-XVIII, fig. 1-13.

deux suivantes : au centre trônent les deux déesses d'Éleusis et dansent les cinq Heures (?). La représentation est d'un style médiocre, mais il est intéressant d'y retrouver l'emploi des mêmes motifs et la répétition de sujets détachés, qui sont pris à d'autres ensembles. C'est la preuve que l'art, à cette époque, ne vivait plus que d'emprunts.

Coupe de Théocrite. — La première idylle contient la description d'une coupe, qui est richement décorée. M. Gow s'efforce à montrer que Théocrite n'a rien ou fort peu inventé, ni la forme du vase, ni l'ordre des scènes représentées, ni la guirlande de lierre qui borde le champ. Le vase était en bois ; mais l'ornementation en est sûrement empruntée aux reliefs de quelque kylix de métal. L'auteur se trahit par le contraste qu'il cherche entre les motifs qu'il a choisis et par les souvenirs littéraires qui l'obsèdent malgré qu'il en ait (1).

Mosaïque de Sens. — Une excellente aquarelle de S. da Fonseca reproduit un grand médaillon mosaïque découvert à Sens (2). On y voit, entre les bustes des Saisons, dont trois sont conservés, un cavalier, nu et figuré de dos, la main droite levée et armée du fouet : à l'arrière-plan, quatre chevaux sont symétriquement disposés, deux à droite et deux à gauche, deux d'entre eux étant relevés et deux autres s'abattant sur le sol. Le sujet nous est connu grâce à une phiale arétine de Boston dont le décor reproduit la légende de Phaéthon : c'est le Soleil qui maîtrise son attelage après la rupture du char et la chute de son conducteur. Sur le bol à reliefs, Hèlios a deux coursiers, dont il tient l'un en main : c'est sans doute la raison par laquelle le dieu fut remplacé par les deux Dioscures qui, sur certains sarcophages tardifs, encadrent et accostent à la fois la catastrophe de Phaéthon.

A. de Ridder.

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXIII (1913), p. 207-222, pl. XV-XVI, fig. 1-5.
(2) *Mon. Piot*, XXI (1913), pl. IX, p. 89-109, fig. 44 (H. de Villefosse).

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi un mot de réponse à l'article de M. Pichon (*Revue*, 1915, p. 59).

Les *tres carinæ* qui se rendent à Salamine sont bien les deux ou trois navires disponibles ; c'est la seule *escadre* athénienne. Les *exiguæ puppes* qui restent au Pirée ne sont pas des navires de guerre, mais des barques. Je ne vois pas la difficulté qui empêche M. Pichon d'accepter une correction évidente à mes yeux.

Petunt, dans la même phrase que *tenent*, signifiant « occupent », ne peut être pris au sens de « demandent ». Je ne puis prouver par A + B que *petunt veram credi victoriam* n'est pas latin ; ces choses-là se sentent. Sachant par cœur une bonne moitié de la *Phrasale*, j'ai peut-être le droit de dire que Lucain, bien que hardi, ne commet pas de gallicismes, comme cela nous arriverait, à M. Pichon et à moi, si nous l'imitions.

Bien à vous.

Salomon Reinach.

Je conserverais volontiers, avec M. Pichon, *Phœbea*.

Bon à tirer donné le 25 septembre 1915.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

217.

LES *CRÉTOIS* D'EURIPIDE

La seconde partie du volume des *Fragments des Poètes grecs*, publié en 1907 par les soins de MM. Schubart et U. von Wilamowitz-Mœllendorff au nom de l'Administration Générale des Musées royaux de Berlin, contient un important fragment, 52 vers, des *Crétois* d'Euripide; tragédie perdue, dont nous ne possédions auparavant qu'un morceau anapestique de 19 vers, cités par Porphyre dans son traité de l'*Abstinence*, plus un vers isolé. Ce fragment nouveau provient d'une feuille de parchemin, écrite sur les deux faces et trouvée en Égypte dans des fouilles sur lesquelles les éditeurs ne nous renseignent pas; d'après l'écriture, ils rapportent ce manuscrit au 1er siècle de notre ère.

Les 52 vers ainsi retrouvés sont, à tout prendre, et sauf quelques lacunes, en assez bon état. Ils me paraissent ajouter quelques éléments intéressants à notre connaissance du théâtre d'Euripide, au moins en ce qui concerne la première partie de sa carrière dramatique dont nous savons peu de chose. C'est à ce point de vue que je ne crois pas inutile de les étudier sommairement.

Le sujet de la tragédie nous était connu déjà par une scholie relative au v. 849 des *Grenouilles* d'Aristophane. Dans le passage visé, Eschyle est censé interpeller Euripide en ces termes :

ὦ Κρητικὰς μὲν συλλέγων μονῳδίας,
γάμους δ' ἀνοσίους εἰσφέρων εἰς τὴν τέχνην.

Il y a là une allusion que les commentateurs anciens expliquaient diversement. La scholie mentionne, entre autres explications, celle du grammairien Timachidas (1), qu'il rapporte ainsi : Τιμαχίδας δὲ διὰ τὴν ἐν τοῖς Κρησὶ μῖξιν Πασιφάης πρὸς τὸν ταῦρον. D'autre part, on citait l'historien byzantin Malalas, disant (p. 86, 10) : περὶ δὲ τῆς Πασιφάης ἐξέθετο δρᾶμα Εὐριπίδης ὁ ποιητής. En combinant ces deux indications, on était en droit de penser que non seulement il était question, dans les *Crétois* d'Euripide, de l'amour monstrueux de Pasiphaé pour le taureau envoyé par Poséidon, mais que cet amour était le sujet même de la pièce. Le nouveau fragment ne permet plus de doute à cet égard.

C'est dans la bibliothèque d'Apollodore que nous trouvons l'exposé le plus complet de la légende d'où Euripide avait tiré sa tragédie. Bien que les faits relatés par le mythographe soient assez connus, il importe de les rappeler pour comprendre ce qui nous reste de cette pièce : « Astérios étant mort sans enfants, Minos, fils de Zeus et d'Europe, aspirait à régner sur la Crète, mais on se refusait à le reconnaître. Il déclara qu'il tenait des dieux ses droits au trône, et, pour se faire croire, il affirma qu'il obtiendrait d'eux tout ce qu'il leur demanderait. Il offrit alors un sacrifice à Poséidon et demanda qu'un taureau sortît des profondeurs de la mer et se montrât à lui, promettant qu'il sacrifierait l'animal qui lui apparaîtrait ainsi. Poséidon lui envoya un taureau magnifique, et Minos fut proclamé roi. Mais il fit conduire le taureau dans ses étables et en sacrifia un autre, au lieu de celui-là... Poséidon, irrité de ce qu'il ne lui avait pas immolé le taureau promis, rendit l'animal furieux et inspira à Pasiphaé le désir de s'unir à lui. Éprise du taureau, elle recourut à Dédale. Celui-ci était un constructeur (ἀρχιτέκτων), qui s'était exilé d'Athènes à la suite d'un meurtre. Il construisit une vache en bois montée sur des roues, ménagea au dedans une cavité, puis

(1) Grammairien qui semble avoir écrit au second siècle avant notre ère.

fit coudre par dehors la peau d'une vache véritable qu'il avait écorchée, et ayant mis cet appareil dans un pré où le taureau avait coutume de venir paître, il y fit entrer Pasiphaé. Le taureau vint et crut s'accoupler selon son espèce. Pasiphaé enfanta ainsi Astérios qui fut appelé Minotaure. Il avait une tête de taureau et le corps d'un homme. Minos, obéissant à des oracles, le fit enfermer dans le labyrinthe et l'y tenait captif. Le labyrinthe était un édifice que Dédale avait construit, en y ménageant des détours si compliqués qu'on s'y égarait à chercher l'issue. » Apollodore ne nous fait pas connaître ce qui advint de Pasiphaé. Hygin, qui, dans sa fable 40, a rapporté une variante de la même légende, est un peu plus explicite. Il nous dit que Dédale construisit le labyrinthe pour cacher le Minotaure. Minos, informé, le fit jeter en prison ; mais Pasiphaé le délivra et lui procura ainsi la facilité de s'enfuir avec Icare, de la manière que l'on sait. Il résulte de là que, selon cette forme de la légende, Pasiphaé elle-même était restée en liberté.

Ces faits étant rappelés, analysons, avant d'aller plus loin, et traduisons en partie les deux morceaux que nous possédons aujourd'hui.

Celui que l'on connaissait depuis longtemps, et qui provient de Porphyre, est un morceau anapestique, récité sans doute par le coryphée au moment où le chœur faisait son entrée. Le texte étant quelque peu altéré, certains détails demeurent obscurs ou incertains. Du moins, nous y voyons clairement que ce chœur était composé de mystes, initiés aux mystères orphiques de Zagreus, et qu'il s'adressait au roi Minos. Celui-ci, par conséquent, se trouvait déjà en scène et, probablement, venait d'exposer la situation initiale soit en monologue, soit en s'entretenant avec un autre personnage. Voici le salut du chœur au roi :

« Fils de la phénicienne Europe et du grand Zeus, ô roi de la Crète aux cent villes, je viens du temple très saint, dont le toit est fait en bois de ce pays, coupé par le fer des Chalybes ; du temple qui est garni de panneaux de cyprès, soigneusement

joints avec de la colle de bœuf (1). Pure est la vie que nous menons, depuis le jour où je devins le myste de Zeus Idéen, le pâtre de Zagreus qui erre la nuit (2), où j'accomplis le rite de l'omophagie, où j'élevai la torche ardente en l'honneur de la mère des montagnes, où je fus initié aux cérémonies des Kourètes (3), où, sanctifié, je reçus le titre de bacchant. Vêtu de vêtements blancs, j'évite d'assister à la naissance des mortels et d'approcher d'un cercueil, je me garde de me nourrir de ce qui a été vivant. »

Ce fragment appartient manifestement au début de la pièce. Celui de Berlin nous transporte au milieu de l'action. Minos a été informé, nous ne savons comment, du forfait de Pasiphaé et de la naissance du Minotaure qu'elle avait voulu cacher. La coupable est amenée devant lui. Le roi est en fureur. Le chœur qui assiste à la scène, lui conseille de se modérer. Le fragment commence par une phrase du coryphée qui recommande avant tout au roi de ne pas divulguer le scandale. Il paraît que Minos permettait à Pasiphaé de s'expliquer librement. Car celle-ci prend alors la parole. Son discours se développe en 38 vers, dont voici la traduction :

« Je ne nierai rien : tu ne me croirais plus. Il est trop manifeste à présent que les faits allégués sont exacts. Si donc je m'étais abandonnée à un homme, si j'avais fait furtivement commerce d'amour, je devrais avouer qu'un instinct pervers était en moi. Mais non. C'est un dieu qui a causé ma folie ; je souffre d'un mal où ma volonté n'est pour rien. Car enfin, où est ici la vraisemblance ? Qu'y avait-il en ce taureau qui pût attirer mes regards, mordre mon cœur et l'infecter de ce mal honteux ? Avait-il pour lui la séduction d'un brillant costume, ou celle d'une chevelure dorée et d'un regard de feu sous lequel resplendissait une barbe blonde ? Non, en vérité, la

(1) Texte altéré et diversement corrigé.

(2) Je traduis en adoptant la correction de Diels, βούτης, au lieu de βροντάς.

(3) Je crois qu'il y a une lacune dans le texte après καὶ Κουρήτων ; ces mots ne peuvent se construire ; je suppose quelque chose comme μετέχων τελετῆς.

grâce d'un pareil amant n'était guère de nature à exciter en moi aucun désir, moins encore à me faire revêtir cette peau de bête dressée sur le sol, selon ce qui est attesté (1). Et ce n'était pas non plus d'une telle union que je pouvais attendre une postérité bien désirable. Quelle fut donc la cause de cette fureur morbide? C'est le mauvais génie de Minos ici présent qui m'accable, moi aussi ; ou plutôt c'est lui-même par la violation de son serment (2). Ce taureau qu'il avait promis de sacrifier au dieu des mers, s'il se montrait à lui en signe de sa bienveillance, il ne l'a pas immolé. Voilà pourquoi Poséidon a voulu se venger et t'a infligé ce châtiment ; hélas ! c'est sur moi qu'en est retombée la souffrance. Or, maintenant, tu te récries, tu attestes les dieux contre moi, quand c'est toi qui as tout fait, quand tu es l'auteur de ma honte. Et moi qui ai enfanté ce monstre et qui ne suis point coupable, j'ai voulu cacher le coup dont les dieux nous frappaient. Mais toi, pensant apparemment que cela était glorieux et qu'il était bon d'en donner le spectacle, ô le plus insensé des hommes, comme si ce qui touche ta femme ne te touchait pas, tu le proclames devant tous. C'est donc toi qui me perds, car la faute est la tienne, et, si nous souffrons, c'est pour ton fait. Là-dessus, s'il te plaît de me jeter à la mer, qu'on m'y jette. Tu t'entends aux meurtres impies et à l'égorgement des hommes. Ou si tu préfères dévorer ma chair crue, la voici : ne te prive pas de tes festins. Libres et innocents (3), c'est pour payer ta faute que nous mourrons.

Le Coryphée. Plus d'une preuve démontre que ce mal est

(1) Passage altéré par plusieurs lacunes trop graves pour qu'une restitution certaine soit possible. Celles des éditeurs de Berlin ne me semblent rien moins que satisfaisantes. Voici ce que je me hasarde à proposer, faute de mieux :

Οὐ μήν δέμας γ' εὔρ[υθμον ἦν τοῦ ν]υμφίου
τοιῶνδε λέκτρω[ν ὥστ' ἐρᾶν] πεδοστιβῆ,
ῥινὸν καθάψασ[θαι τ' ἔμ', ὡς ἐλέγχε]ται.

(2) Je restitue : οἷς ἔ[δρασ' ἔνορκος] ὤν, au lieu de ἄναγνος ὤν proposé par les éditeurs de Berlin.

(3) Ce masculin (ἐλεύθεροι γὰρ καὶ οὐδὲν ἠδικηκότες) indique que Pasiphaé avait un autre complice que sa servante (τὴν ξύνεργον) ; sans doute Dédale ou Icare.

réellement envoyé par les dieux. Ne t'abandonne pas trop à ta colère, ô roi. »

De la réponse du roi les deux premiers vers sont trop mutilés pour se prêter à une traduction. Nous y devinons une exclamation indignée, puis immédiatement un ordre à ses gardes ; il le développe ainsi :

« Saisissez la misérable ; qu'elle meure, comme elle le mérite ; et, avec elle, sa complice, qui est là. Qu'on les emmène dans le palais et qu'on les enferme..., pour qu'elles ne voient plus la lumière du soleil.

Le Coryphée. O roi, arrête. Ceci demande réflexion. Être impitoyable, c'est manquer de prudence. »

Reconstituer la marche d'ensemble de la pièce avec des données aussi insuffisantes est manifestement impossible. Quelques indices seulement sont à recueillir. Nous voyons par ces derniers vers que Pasiphaé avait pour complice une femme, probablement une vieille servante, dont le personnage devait présenter d'assez frappantes analogies avec celui de la nourrice de Phèdre dans *Hippolyte*. Il semble bien que Dédale, lui aussi, devait être mêlé de quelque manière à l'action. Enfin, le scholiaste des *Grenouilles*, cité plus haut, mentionne la monodie d'Icare dans les *Crétois* d'Euripide en ajoutant que le personnage était par trop hardi (θρασύτερον γὰρ εἶναι δοκεῖ τὸ πρόσωπον). Le jeune Icare figurait donc dans la pièce, non comme un simple comparse, mais comme intéressé à la passion monstrueuse que le poète avait mise en scène. Les conjectures qu'on pourrait faire d'après tout cela sont trop incertaines pour être vraiment utiles. Tenons-nous en aux observations qui s'appuient sur les textes mêmes.

Le choix du sujet est d'abord à considérer. Il nous reporte manifestement au temps où Euripide témoignait d'un goût particulier pour les violences et les égarements de l'amour sensuel. Cela seul nous autoriserait à croire que la pièce est antérieure au premier *Hippolyte*, qui déplut aux Athéniens par sa har-

diesse et amena le poète à ménager davantage les sentiments de son public. Elle se classerait naturellement à côté du *Phénix*, de l'*Éole*, des *Femmes de Crète*, de la *Sthénébée*, et de quelques autres, où se retrouve la même propension. Ajoutons que cette opinion est confirmée par la métrique. Sur une cinquantaine de vers non mutilés que contient le morceau de Berlin, il n'y en a pas un seul, comme l'a remarqué déjà M. de Wilamowitz-Mœllendorff, qui offre l'exemple d'un iambe décomposé en tribraque, en anapeste ou en dactyle. On sait combien cette licence devint fréquente dans les drames du même poète à partir de 428, date du second *Hippolyte*. Il est ainsi avéré par un nouvel exemple que les pièces énumérées ci-dessus constituent un groupe qui caractérise les vingt-cinq premières années environ de la carrière dramatique d'Euripide.

Quel attrait trouvait-il dans les sujets de ce genre? D'une manière générale, nous pouvons croire qu'ils lui plaisaient d'abord en raison de la violence même des passions qu'ils mettaient en jeu et du caractère profondément dramatique des situations qui en résultaient. Ils le séduisaient aussi, — quelquefois du moins —, par l'intérêt d'une apologie paradoxale à présenter, comme c'est le cas ici, en apparence au moins, pour Pasiphaé. En un temps, où l'on voyait affluer à Athènes les maîtres qui enseignaient l'art de faire paraître juste ce qui ne l'était pas, il était naturel qu'un poète à l'esprit ingénieux, très engoué des nouveautés, se donnât volontiers le plaisir de montrer qu'il s'entendait à cet art autant que personne. Faire plaider par ses personnages des causes qui semblaient désespérées, c'était pour lui une sorte de jeu, où il se complaisait d'autant plus qu'il avait conscience d'y exceller. Ajoutons enfin que ces plaidoyers lui offraient l'occasion d'appeler l'attention incidemment sur l'invraisemblance de certaines légendes ou sur les vilains côtés du rôle qu'y jouaient les dieux de la mythologie, ce qui n'était pas pour déplaire à un esprit aussi indépendant que le sien.

Il est à remarquer toutefois que l'apologie de Pasiphaé, si

elle met en cause Poséidon, ne paraît cependant pas composée en vue d'exciter contre le dieu la réprobation du public. Ce n'est pas à lui que la reine en veut surtout, c'est à Minos. Si Euripide avait eu dessein de faire ressortir principalement ce qu'il y avait d'inacceptable pour un philosophe dans le rôle du dieu, il semble que, loin d'accuser Minos, Pasiphaé aurait dû au contraire chercher à lui persuader qu'ils étaient l'un et l'autre également victimes d'une puissance capricieuse et injuste. A coup sûr, cette méthode de défense eût été plus habile ; et elle offrait au poète, qu'on suppose toujours inspiré par son hostilité contre les fables mythologiques, une excellente occasion de la satisfaire, sans manquer à la vraisemblance. Mais, sans doute, il avait conçu sa Pasiphaé comme une nature hautaine. C'était la fille d'Hélios qu'il mettait en scène. Il a voulu que, bien loin de s'humilier devant son juge ou de chercher à le fléchir, elle le bravât ouvertement. Et cela prouve tout au moins qu'il n'était pas le critique intransigeant et passionné qu'on nous a quelquefois représenté comme éternellement en guerre avec les légendes qu'il mettait en scène et se proposant, toujours et partout, d'en faire sentir le ridicule ou l'immoralité.

Notons aussi qu'un argument qui paraît emprunté à l'arsenal de la rhétorique sicilienne, et qui l'était sans doute effectivement, ne manque pas cependant, à le bien considérer, d'une valeur propre. Le premier moyen de défense de Pasiphaé est l'invraisemblance de la passion qui lui est reprochée. Nous nous souvenons, en lisant cela, de l'importance qu'avait, dans l'enseignement de Tisias, père de la rhétorique, l'art de discuter sur le vraisemblable. Mais attachons-nous ici à la pensée plus qu'à la forme. De ce que sa passion est invraisemblable, Pasiphaé veut obliger ses auditeurs à conclure qu'elle n'est pas née de sa nature, c'est-à-dire du fond même de sa personnalité. Elle lui est, pour ainsi dire, étrangère. Elle est l'œuvre d'un dieu, qui l'a fait entrer, de force ou par surprise, dans son cœur. Elle est comparable en cela à une maladie qui s'impose à l'être

humain, sans qu'il en soit responsable. C'est exactement le cas de Phèdre dans *Hippolyte*. Il y a donc là, si l'on y réfléchit, une conception de la passion, tout au moins de certaines passions aussi indomptables qu'inattendues, qui certainement a été familière à Euripide dans cette période de sa vie. Il est intéressant de l'opposer à la conception plus intellectuelle, trop intellectuelle, qui semble avoir prédominé à Athènes au ve siècle dans le monde où l'on philosophait. Je ne songe pas seulement à Socrate pour qui la vertu était une science, σοφία, et qui considérait par conséquent tout ce qui lui était contraire comme une ignorance. Mais le célèbre apologue de Prodicos ne trahit-il pas une disposition d'esprit analogue? L'idée d'une rencontre du jeune Héraklès avec les deux personnages allégoriques, qui tour à tour plaident devant lui la cause du Plaisir et celle de la Vertu, implique, par une simplification quelque peu naïve, que la conduite de la vie est uniquement affaire de délibération réfléchie et de raisonnement. Elle donne à entendre qu'il y a une heure décisive où l'on choisit en connaisance de cause entre deux chemins divergents. Elle laisse ainsi de côté tout ce qui est obscur et plus ou moins inconscient dans les causes de nos déterminations, d'une part la tradition, l'hérédité, les exemples, la lente éducation, l'élaboration morale de la conscience, de l'autre le tempérament, les surprises, les entraînements, en un mot la passion. Elle traite la sensibilité comme une forme de l'intelligence. Elle réduit la vie à une dialectique. Elle y met vraiment trop de raison. Or, qu'Euripide en ait eu conscience ou qu'il l'ait fait d'instinct, il est certain que sa Pasiphaé, non moins que sa Phèdre et sa Médée, dément Prodicos et Socrate. Toutes se rendent compte qu'elles se nuisent à elles-mêmes; deux au moins d'entre elles, Phèdre et Pasiphaé, ont même le sentiment que leur passion est en désaccord, non seulement avec leur raison, mais encore avec leur nature et leur volonté. Elles la subissent comme une contrainte, en se révoltant. Cette contrainte, elles l'imputent à une divinité. La légende le veut, et le poète y consent pour la forme. Mais si

ces désordres étaient purement légendaires, s'ils ne répondaient pas à certaines réalités, en un mot s'ils n'étaient pas humains, ils n'auraient intéressé ni son public ni lui-même. Supprimons le dieu, que ce soit Poséidon ou Cypris. La passion reste. Voilà le fait essentiel. Euripide en a senti la force et en a aperçu la profondeur mystérieuse. Réduire l'apologie de Pasiphaé à un pur exercice de sophistique, c'est, je crois, méconnaître une des meilleures parties de son génie.

Le personnage de la servante ne doit pas non plus passer inaperçu. Nous n'en savons qu'une chose, c'est qu'elle était accusée avec Pasiphaé comme sa complice (τὴν ξύνεργον). Serait-il téméraire de conjecturer que c'était cette femme qui amenait sa maîtresse à l'aveu du désir honteux et caché et qui servait d'intermédiaire entre elle et Dédale? Euripide aurait ainsi mis en usage à plusieurs reprises ce thème dramatique. On devrait admettre en ce cas qu'il n'y voyait pas seulement un moyen scénique, d'un emploi facile et commode. Il savait que le mal suscite aisément des auxiliaires, et sa psychologie réaliste trouvait son compte à représenter l'influence des mauvais conseils et des complaisances subalternes.

Malheureusement l'apologie de Pasiphaé, citée plus haut a dû appartenir à la dernière partie de la pièce. Elle ne nous éclaire qu'indirectement sur le développement antérieur de ses sentiments. Au moment où la reine se défend ainsi, elle n'a plus rien à dissimuler. Elle paye d'audace, moins sans doute dans l'espoir du pardon que pour se venger de celui qui qui l'a cruellement humiliée. C'est à la faute de Minos, à son parjure qu'elle s'attache comme à la cause première de ce qu'elle tient plutôt pour un malheur que pour un crime. Et ce malheur, elle laisse entendre qu'il n'est vraiment devenu tel que par l'emportement insensé du roi qui, au lieu de le tenir secret, a cru bon de le publier. C'est donc lui, et lui seul, qui, en définitive, est responsable du déshonneur commun. L'apologie est un réquisitoire direct contre le juge, qui se transforme en accusé. Et à l'accusation s'ajoute l'insulte. Pasiphaé termine

par des allusions évidentes, bien qu'obscures pour nous, à des actes sanguinaires du roi de Crète.

Il résulte de là que, bien loin de fléchir Minos, l'apologie de Pasiphaé ne fait que l'irriter davantage. Il annonce, comme on l'a vu, l'intention de la faire périr, et la coupable elle-même paraît s'attendre à un supplice qu'elle brave. Nous avons néanmoins toute raison de croire qu'elle n'était pas mise à mort. Bien qu'un grand nombre d'auteurs anciens aient parlé d'elle, nous ne trouvons chez aucun d'eux une allusion quelconque à un supplice qui lui aurait été infligé. Il y a plus. Le récit d'Hygin cité plus haut rapporte que Minos punit Dédale en l'emprisonnant, mais que Pasiphaé lui procura le moyen de s'échapper ; ce qui semble bien indiquer qu'elle était alors non seulement vivante, mais libre de ses actions. Quel moyen le poète avait-il imaginé pour la sauver ? Et qui, dans la pièce, apaisait la colère de Minos ? Peut-être d'après ce que nous savons du chœur, est-il possible de proposer une explication vraisemblable.

Ce chœur est composé d'initiés. Voué au culte de Zeus Idéen, il pratique la religion de Zagreus et de Rhéa-Cybèle ; ses membres s'appellent eux-mêmes des bacchants. C'est une véritable confrérie orphique. Leur rite d'initiation consiste essentiellement dans l'Omophagie, c'est-à-dire dans un repas de chair crue ; mais une fois initiés, les mystes ne peuvent plus manger rien qui ait eu vie. M. de Wilamowitz-Mœllendorff, en constatant combien la marche de l'action est obscure pour nous, dit à propos du rôle de ce chœur : » Une seule chose est claire, c'est qu'Euripide a voulu attaquer (*angreifen*) le mysticisme ascétique. » J'avoue que rien, au contraire, n'est moins clair pour moi, et que cette prétendue évidence me paraît tenir à une opinion toute faite, qu'il est nécessaire de reviser. Au lieu d'affirmer comme un dogme qu'Euripide a dû tourner en dérision le mysticisme, il serait plus sage d'examiner ce qu'il en a dit.

Les textes à consulter sur ce sujet se rencontrent dans

Alceste, jouée en 438, et dans le second *Hippolyte*, représenté en 428, c'est-à-dire dans deux pièces appartenant à la même période de sa vie que les *Crétois*.

Dans *Alceste*, le chœur des vieillards de Phères, en présence de la douleur et des regrets d'Admète, déclare qu'ayant beaucoup lu et beaucoup réfléchi, il n'a trouvé nulle part rien qui puisse triompher de la nécessité (κρεῖσσον Ἀνάγκας), ni dans les livres orphiques, ni dans ceux des Asclépiades. Cela signifie clairement qu'il n'y a point de remède contre la mort. Mais il est à remarquer que la médecine, dont parle ici le poète, ne se donnait pas pour capable d'empêcher les hommes de mourir. L'Orphisme n'avait pas non plus cette prétention. Euripide ne se moque pas pour cela de la médecine ; il n'y a aucune raison de croire qu'il se moque davantage de l'Orphisme. Il constate simplement que rien de ce qui soulage ou console les hommes n'est en état de changer la loi universelle.

L'*Hippolyte*, au contraire, contient une violente attaque contre l'Orphisme. Thésée, dans la scène où il s'emporte contre son fils, s'écrie : « Et maintenant, vante-toi de ta vertu ! Cherche à tromper l'opinion en t'abstenant de manger rien qui ait eu vie ; proclame Orphée comme ton maître ; fais le bacchant, vénère des écrits qui ne sont que fumée. Tu es pris sur le fait. Ah ! je le dis bien haut, c'est un devoir pour tous de s'éloigner de ceux qui te ressemblent. Ils veulent captiver l'estime par de belles paroles, mais ils méditent des actes honteux. » Voilà certes des paroles outrageantes ; mais ce sont celles d'un homme furieux et trompé. Il ressort du drame qu'elles sont souverainement injustes à l'égard d'Hippolyte. Devons-nous admettre que le poète demandait implicitement à son public de faire ici une distinction entre Hippolyte et ceux à qui Thésée l'assimile et qu'il accuse en le calomniant? Franchement, il me paraît plus naturel de penser qu'il voulait représenter tout simplement un homme aveuglé, fou de colère, qui, croyant avoir affaire à un hypocrite, tourne toute sa conduite en une pratique de dissimulation calculée. Si cette dissi-

mulation n'existe pas, et si le public le sait, quelle valeur peut-il attacher à ces paroles? Allons au fond des choses. Hippolyte, malgré ce que dit Thésée, n'est pas strictement un Orphique. Sa divinité est Artémis, non Dionysos ni Zagreus. Mais, assurément, c'est un mystique et un ascète. Euripide l'a conçu comme tel. Or, bien loin de tourner en ridicule ce mysticisme ascétique, non seulement il le pare dans sa pièce de beaucoup de grâce et de poésie, mais il le montre étroitement associé à la plus haute vertu. Hippolyte ne repousse pas seulement les avances qui lui sont faites au nom de Phèdre; c'est le moindre de ses mérites; il se laisse outrager, maudire par son père plutôt que de dénoncer la coupable, et cela pour ne pas manquer à un serment. Il est le martyr de la parole donnée. Mourant, il pardonne à celui dont l'aveuglement l'a voué à une fin cruelle, et cela sous l'influence bienfaisante d'Artémis. Il n'y a guère de figure plus noble dans le théâtre antique.

En conclurons-nous qu'Euripide, à cette époque de sa vie, ait incliné lui-même au mysticisme? Non assurément. Mais il n'est aucunement improbable qu'il l'ait considéré comme un fait psychologique digne d'attention, et que son esprit, ouvert à tout, ait reconnu dans l'Orphisme même certains éléments d'une réelle valeur morale. En écartant le préjugé contraire, qui après tout ne repose sur rien, nous nous mettrons à même, je crois, de mieux concevoir le rôle du chœur des initiés dans les *Crétois*.

Ce n'est pas sans doute par une simple fantaisie que le poète a composé ce chœur comme il l'a fait. Il a eu pour cela ses raisons; et l'on admettra difficilement qu'il ait introduit les mystes de Zeus dans son drame à seule fin de les tourner en ridicule.

Ces mystes, en se présentant devant Minos, le saluaient, comme on l'a vu, du titre pompeux de roi de la Crète aux cent villes; en même temps, ils se faisaient connaître à lui, non pas simplement en se nommant, mais en le renseignant sur leur discipline et leurs rites. Il ressort de là qu'ils n'étaient pas

représentés comme ses familiers. Ils se donnaient eux-mêmes comme les députés d'un temple fameux et d'un collège sacré qui en avait le soin. Cela ne permet guère de douter que la scène ne se passât peu après l'avènement de Minos, ce qui d'ailleurs s'accorde avec les données générales de la légende. Le motif de leur venue devait être d'apporter au roi nouveau, à qui le prodige envoyé par Poséidon avait valu l'adhésion des cent villes, l'hommage des prêtres de Zeus Idéen, gardien du sanctuaire le plus ancien et le plus vénéré de son royaume. Mais il est clair que ce motif, propre à expliquer au public leur démarche, n'était pas celui qui avait déterminé le poète à les choisir pour former le chœur de sa tragédie. Nous devons, je crois, le déduire de leur caractère même et de ce que nous savons de leur rôle. Ces mystes sont des hommes de paix, opposés par profession à toute effusion de sang. Nous les voyons s'efforcer de calmer la fureur du roi et le mettre en garde contre son désir de vengeance. D'autre part, Pasiphaé, dans son apologie, fait allusion à des actes de barbarie commis antérieurement par Minos : « Tu t'entends fort bien, dit-elle, aux meurtres sacrilèges et aux égorgements ».

..ἐπίστασαι δέ τοι
μιαίφον' ἔργα καὶ σφαγὰς ἀνδροκτόνους.

Elle semble même laisser entendre qu'il passe pour anthropophage : « Si tu veux dévorer ma chair crue, dit-elle, tu le peux ; ne te prive pas de tes festins ».

εἴτ' ὠμοσίτου τῆς ἐμῆς ἐρᾷς φαγεῖν
σαρκός, πάρεστι · μή λίπῃς θοινώμενος.

Ces allusions devaient s'expliquer pour le public par des faits antérieurs qu'il avait vus ou entendu raconter. Faut-il admettre que Minos immolait des victimes humaines à ses dieux et que Pasiphaé lui impute de participer à leurs goûts sauvages? Ou s'agit-il d'actes sanguinaires qui nous sont inconnus? Il est impossible d'en décider. Une seule chose paraît certaine, c'est que Minos était représenté comme une

sorte de roi barbare, plus ou moins analogue au Thoas d'*Iphigénie en Tauride*. Telle était en effet, comme nous l'apprend le *Minos* de Platon, la tradition selon la tragédie attique (1). Dès lors, la raison d'être du chœur devrait être cherchée dans un contraste à la fois moral et dramatique. Ces mystes, prêtres du dieu qui était le père de Minos et délégués de son sanctuaire le plus vénéré, avaient une autorité particulière pour se faire écouter de ce roi orgueilleux et violent. Nous voyons qu'ils demandaient la grâce de Pasiphaé. Peut-être l'obtenaient-ils par leurs prières et leurs conseils. Si l'on estime qu'il y aurait eu en cela quelque invraisemblance, on peut supposer qu'Euripide, recourant à un moyen dont il a usé plus d'une fois, avait fait apparaître au dénouement un dieu, soit Zeus lui-même, soit plutôt un envoyé de Zeus, qui venait apporter à Minos les commandements célestes. Par ce moyen, non seulement Pasiphaé pouvait être sauvée, mais rien n'empêchait qu'un ordre de choses nouveau, plus ou moins conforme aux idées représentées par le chœur, ne fût institué en Crète et que le tyran du début ne fit place au sage législateur, inspiré des dieux.

Les conjectures qui précèdent sont uniquement fondées sur les textes. Les monuments figurés permettent-ils d'y ajouter quelque chose ou en offrent-ils tout au moins une confirmation? Le seul qui paraisse présenter un certain intérêt à ce point de vue est un sarcophage, datant probablement de la fin du Ier siècle de notre ère, et dont les parties essentielles se trouvent soit au Louvre, soit à Rome. Il a été décrit et soigneusement étudié par Carl Robert dans une monographie publiée en 1890 et résumée plus tard en 1897, dans son travail d'ensemble sur les *Bas reliefs des sarcophages antiques* (2). La face principale comprend trois scènes qui se rapportent à la construction de l'appareil imaginé par Dédale. Dans la première, Dédale s'en-

(1) *Minos*, XII (p. 318, d) : Ῥαδάμανθύν γέ φασιν δίκαιον ἄνδρα, τὸν δὲ Μίνων ἄγριόν τινα καὶ χαλεπὸν καὶ ἄδικον. — Ἀττικόν, ὦ βέλτιστε, λέγεις μῦθον καὶ τραγικόν.

(2) *Der Pasiphae Sarkophag*, XIV, Hallisch — Winckelmannsprogramm, 1890; *Die Antiken Sarkophag-Reliefs*, t. III, 1re partie, p. 48 et suiv., Berlin, 1897.

tretient avec Pasiphaé, et sans doute, ayant reçu ses aveux, lui explique ce qu'il a dessein de faire. La seconde nous montre les ouvriers en train de terminer leur travail. La troisième représente l'appareil achevé et Dédale conduisant Pasiphaé, qu'il semble inviter à s'y introduire. Manifestement, ces scènes ne peuvent avoir en tout cas qu'un rapport lointain avec la tragédie d'Euripide ; la première seule, celle de l'entretien de Dédale avec la reine, pourrait à la rigueur convenir au théâtre ; mais rien ne prouve qu'elle n'ait pas été empruntée directement à la légende.

La partie du monument vraiment digne d'attention pour nous est le sujet qui figure sur un des petits côtés. On y voit un personnage d'un certain âge, qui semble un roi, s'avancer avec un geste d'adoration vers un temple dans le fronton duquel est une figure de Triton. Carl Robert, admettant, ainsi qu'il est vraisemblable, que les sujets des petits côtés sont empruntés à la même légende que ceux de la face principale, pense que ce personnage est Minos et que le temple est un sanctuaire de Poséidon. Le roi est accompagné d'une femme, portant sur un plateau des fruits ou des gâteaux sacrés. Le savant critique, se souvenant des *Crétois* d'Euripide, dont on ne connaissait alors que le premier fragment cité plus haut, c'est-à-dire le chant des mystes de Zeus Idéen, interprète cette scène ainsi qu'il suit. Il suppose que Minos, ayant adopté lui-même les idées et les rites de ces mystes, qui répudiaient les sacrifices sanglants, s'est refusé pour cette raison à sacrifier le taureau envoyé par Poséidon et qu'il est représenté là au moment où il cherche à faire agréer au dieu une offrande d'une autre nature. Wilamowitz, dans le commentaire dont il a fait suivre le fragment de Berlin, adopte sans réserve cette explication.

Il me semble, quant à moi, que ce second fragment nous permet de comprendre les choses autrement, tout en gardant l'essentiel de l'interprétation proposée par Carl Robert. Le scrupule qu'il prête à Minos est manifestement en désaccord avec la légende. Le roi a demandé au dieu de faire paraître un

taureau, en promettant de le sacrifier. Il n'a donc aucune répugnance à immoler des animaux. Le taureau paraît effectivement. C'est à ce moment, dit-on, que Minos ne se croit plus en droit de verser du sang sur l'autel. Il faudrait admettre qu'il a été converti dans l'intervalle. On conviendra que cela n'est guère vraisemblable. Le motif donné par Apollodore l'est beaucoup plus, et il suffit. Le roi ne veut pas sacrifier ce magnifique animal, parce qu'il le trouve trop beau : il le destine à ses étables; il est fier de ses troupeaux ; il entend se servir de ce superbe reproducteur pour les améliorer. Remarquons que les reproches violents de Pasiphaé se comprennent bien mieux, si les choses se sont ainsi passées. D'ailleurs, nous l'avons vu, l'idée que nous pouvons nous faire du roi de Crète d'après ce qui reste de la pièce est celle d'un Minos sauvage et cruel, ἄγριος. Le personnage qu'on entrevoit n'a rien d'un mystique. Mais l'hypothèse émise plus haut sur le dénouement pourrait justifier néanmoins l'interprétation de C. Robert, à la condition de la modifier légèrement. Si le dieu adoré par le chœur apparaissait au dénouement pour réprimer la fureur de Minos et donner raison à ses mystes, il était naturel que ce dieu ordonnât au roi d'apaiser Poséidon par des offrandes et qu'il déterminât la nature de ces offrandes selon l'esprit de son propre culte. C'est ce sacrifice de réconciliation que le sculpteur aurait eu l'idée de représenter sur le sarcophage, comme suite à l'histoire de Pasiphaé. Nous trouverions ainsi dans le monument la confirmation de ce que l'étude du texte d'Euripide nous avait directement suggéré.

Et si ces conjectures sont exactes, il faut reconnaître que le grand poète avait su éclairer d'une belle lumière de philosophie cette sombre légende. Il en avait découvert d'une main hardie les laideurs et les hontes ; mais, comme dans *Médée*, comme dans *Hippolyte*, il avait réussi à tirer de ces vieux récits, pleins d'horreur, une action d'où se dégageait finalement un pur rayonnement d'humanité.

Maurice Croiset.

LE RÔLE D'ACHILLE

DANS L'*IPHIGÉNIE A AULIS*

La critique littéraire, en s'appliquant à l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, s'est bornée d'ordinaire, principalement en France, à instituer une comparaison entre le drame du poète grec et celui que Racine en a tiré. Cette méthode éclaire sans doute l'art habile avec lequel Racine a interprété et adapté son modèle ; elle aide peu ou point à l'intelligence du modèle même. Il serait plus fructueux, à coup sûr, de rapprocher Euripide de ses devanciers, poètes épiques ou dramatiques qui traitèrent le même sujet; mais leurs œuvres sont presque ignorées. Reconnaissons que nous manquons ainsi de renseignements essentiels, non point seulement pour apprécier l'originalité de l'*Iphigénie*, mais peut-être même pour en comprendre tout à fait le détail. Une scène de l'*Électre*, où Euripide a déployé sa verve critique, serait peu intelligible pour nous si nous ne possédions la scène correspondante des *Choéphores* d'Eschyle (1). Cet avertissement vaut d'être médité. Combien de fois le poète, trop épris de sa faculté raisonnante, n'a-t-il pas visé, d'une manière plus ou moins déguisée, soit dans l'invention d'un rôle, soit dans le dessein d'une scène, à critiquer ou à retoucher subtilement les données qu'il trouvait dans des œuvres antérieures !

(1) Esch., *Choeph.*, v. 164 et suiv., et Eur., *Elect.*, v. 527 et suiv.

Sans négliger les rapprochements possibles avec les débris conservés de ces œuvres, il faut tâcher d'abord, par l'examen attentif des pièces mêmes, de découvrir les intentions de l'auteur. Selon une remarque de M. Croiset, les personnages qu'Euripide met en scène n'ont point un caractère individuel très marqué (1); mais ils ont un rôle bien tracé, et c'est ce rôle qu'il faut comprendre. J'ai essayé de définir ici celui d'Achille dans l'*Iphigénie* avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. « Son rôle, dit M. Patin, n'a point cette couleur que nous sommes convenus d'appeler chevaleresque, nom qui nous avertit assez que le modèle en est plus moderne qu'antique » (2). De son côté, H. Weil, dont j'aurai si souvent l'occasion de signaler les judicieuses observations (3), déclare, dans la préface de son édition de l'*Iphigénie*, que ce rôle est fort original aujourd'hui « par l'absence de toute galanterie moderne ». Ces deux exemples caractéristiques montrent bien qu'en étudiant le personnage d'Achille, tel qu'Euripide l'a conçu, on s'est préoccupé plutôt de signaler les traits qu'un lecteur moderne pouvait s'étonner de ne point rencontrer en lui que de déterminer les mobiles qui, dans la tragédie antique, rendent son action intelligible.

*
* *

Dès le début de la pièce, Euripide a pris le soin d'indiquer explicitement à son public comment Achille devait être mêlé au drame poignant qui se préparait. Lorsque Agamemnon, sur l'ordre du devin Calchas, s'est décidé à sacrifier sa fille, il lui a fallu un prétexte pour la faire venir d'Argos à Aulis. Et voici ce qu'il raconte au vieillard qui l'écoute (*v. 98 et suiv.*) : « J'ai écrit à ma femme d'envoyer notre fille, lui faisant croire qu'elle

(1) *Hist. litt. grecque*, III³, p. 341.

(2) *Études sur les tragiques grecs. Euripide*, I⁵, p. 26.

(3) Je cite à diverses reprises les notes de son excellente édition (H. Weil, *Sept tragédies d'Euripide*, Paris, 1868) ; mais j'ai comparé au texte qu'il propose ceux que donnent Nauck (Leipzig, 3e éd., 1880) et Wecklein (Leipzig, 1899), et je ne lui ai pas toujours accordé la préférence.

devait être donnée en mariage à Achille; je lui ai vanté le mérite du héros et je lui dis qu'il ne voulait point se joindre à la flotte achéenne s'il n'obtenait de nous une épouse qu'il conduirait en Phthie. Pour persuader ma femme, je n'avais que ce moyen : inventer un faux projet de mariage concernant notre fille. Trois des Achéens seulement connaissent, comme moi, la vérité : Calchas, Ulysse et Ménélas ».

Ces paroles sont claires ; pourtant Euripide ne s'en est point contenté. Agamemnon, ayant changé de résolution, veut informer Clytemnestre que le mariage, — ce mariage fictif —, est différé. Le vieillard, dont les ans paraissent avoir obscurci l'intelligence, lui objecte qu'Achille, frustré de ces épousailles, s'irritera peut-être. Et Agamemnon de lui répéter qu'Achille ignore tout (*v. 128 et suiv.*) :

Ὄνομ', οὐκ ἔργον, παρέχων Ἀχιλλεὺς
οὐκ οἶδε γάμους, οὐδ' ὅ τι πράσσομεν,
οὐδ' ὅτι κείνῳ παῖδ' ἐπεφήμισα
νυμφείους εἰς ἀγκώνων
εὐνὰς ἐκδώσειν λέκτροις.

H. Weil a fort bien défendu ce passage contre les critiques qui le veulent supprimer. L'objection du vieillard est absurde; mais le poète a voulu ce malentendu qui lui a permis « de bien expliquer les choses, afin qu'il ne restât aucune obscurité dans l'esprit du spectateur ». Le point sur lequel il insiste est le suivant : Achille, *à son insu*, est impliqué dans une démarche qui doit aboutir à la mort d'Iphigénie ; *à son insu*, il est devenu, par le fait d'Agamemnon, le fiancé (κείνῳ παῖδ' ἐπεφήμισα) de la jeune vierge destinée au sacrifice.

*
* *

D'après l'abrégé des *Kypria* qui est parvenu jusqu'à nous, on voit que, dans la légende épique, le prétexte du mariage servait déjà à attirer la jeune fille dans le camp d'Aulis (1). Mais — et

(1) Cf. Proclos, *Chrestomathie*, liv. I (*Homeri carmina*, éd. Didot, p. 582).

c'est le point essentiel — rien ne nous atteste qu'Achille n'ait point consenti au subterfuge. Un chœur d'Eschyle, où la légende est traitée de si émouvante manière, ne nous représente-t-il point tous les chefs grecs avides de commencer enfin leur expédition et de verser le sang qui leur doit ouvrir la route des mers? (1) On ne sait comment ce même Eschyle ni comment Sophocle agencèrent l'intrigue des pièces qu'ils composèrent sur ce sujet; on ignore même si Achille y jouait un rôle effectif (2).

Dans l'*Iphigénie en Tauride*, composée avant l'*Iphigénie à Aulis*, les indications données sur la destinée antérieure de la jeune prêtresse permettent de reconstruire dans ses grandes lignes la version que suivait alors Euripide. « Ulysse était allé chercher la victime à Mycènes; trompé par ses discours, Clytemnestre avait laissé partir Iphigénie sans l'accompagner; et pendant que la mère, restée à Mycènes, chante l'hyménée avec les Argiennes, la fille est immolée à Aulis, et le sacrificateur, c'est Agamemnon lui-même » (3). Achille avait-il été un prête-nom involontaire? On en peut douter; malheureusement, l'allusion qui est faite à son rôle est des plus obscures. Iphigénie s'informe auprès d'Oreste de ceux qui furent les artisans de son infortune. Elle apprend avec joie la mort de Calchas qui l'a vouée au sacrifice, ainsi que les longues erreurs d'Ulysse dont la ruse l'a arrachée à sa mère. — « Et le fils de Thétis la Néréide, vit-il encore »? (*V. 538 et suiv.*) :

'ΟΡ. : Οὐκ ἔστιν· ἄλλως λέκτρ' ἔγημ' ἐν Αὐλίδι.
'ΙΦ. : Δόλια γάρ, ὡς ἴσασιν οἱ πεπονθότες.

La réponse d'Oreste embarrasse, à bon droit, H. Weil. « Si Achille avait vécu, l'hymen préparé dans Aulis n'en eût pas été moins vain. Ce que dit Oreste n'a de sens, ce me

(1) Esch., *Agam.*, v. 202 et suiv.; voir particulièrement v. 238-240 : λιτὰς δὲ καὶ κληδόνας πατρῴους | παρ' οὐδὲν αἶῶ τε παρθένιον | ἔθεντο φιλόμαχοι βραβῆς.

(2) Sophocle usait du prétexte du mariage; cf. Nauck, *Frag. trag. graec.*[1], n. 284. De la pièce d'Eschyle on ignore tout.

(3) H. Weil. Préface.

semble, que s'il y avait eu un mariage réel et si Iphigénie avait attendu dans la Grèce le retour de son époux ». A moins d'admettre, avec Weil, « une distraction du poète », il faut croire que le vers est fort elliptique ; il peut signifier : c'est sans profit qu'Achille a joué le rôle d'époux dans la pseudo-cérémonie de mariage qui s'est déroulée à Aulis, sans profit, en effet, puisqu'il a trouvé la mort dans l'expédition que ce mariage-sacrifice devait rendre possible. Mais les paroles d'Iphigénie semblent impliquer plus de compassion que de colère contre son époux supposé; il paraît avoir été, comme elle, victime d'une ruse ourdie par d'autres (1).

S'il est probable que, dans des œuvres antérieures, Achille était déjà déchargé de toute complicité dans le meurtre religieux d'Iphigénie, cela ne veut point dire que la situation respective des personnages y était conforme à celle que nous trouvons dans l'*Iphigénie à Aulis*. Il faudra revenir sur ce point; mais écartons présentement toute hypothèse pour nous en tenir aux données de notre pièce. Euripide pose comme prémisses qu'aucun engagement, accepté de part et d'autre, ne rapproche Achille d'Iphigénie, mais qu'un projet fictif de mariage a été inventé par Agamemnon. Et ces prémisses vont lui permettre de discuter un problème de casuistique.

*
* *

Quand le vieillard comprend clairement la ruse dont s'est servi Agamemnon, il en dénonce sur le champ le péril (*v. 133 et suiv.*) : « Quelle téméraire entreprise, ô roi ! tu fiançais ta fille au fils de la déesse (τῷ τῆς θεᾶς σὴν παῖδ' ἄλοχον | φατίσας)

(1) Dans l'*Ephemeris belli trojani*, attribué plaisamment à Dictys de Crète, compagnon d'Idoménée, la légende était rapportée. Ulysse y était l'inventeur de la ruse, ignorée d'Achille aussi bien que d'Agamemnon. Achille en était instruit par hasard et délivrait la jeune fille dont Artémis, d'ailleurs, ne voulait point le sacrifice. L'*Ephemeris* nous est connue par l abrégé de L. Septimius qui devait vivre au IVe s. ap. J.-C.; mais on ne peut dater l'original grec qu'il a remanié (cf. O. Rossbach, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Diktys*).

et tu la livrais comme victime aux Grecs. » — « J'étais fou quand je m'y résolus », répond le roi des rois. Sa folie était grande en effet; car le stratagème imaginé par lui était, comme on le verra, à la fois imprudent et impie.

Son procédé, une fois dévoilé, amène nécessairement l'intervention d'Achille. Les sentiments qui déterminent cette intervention, nous sont exposés dans une scène pathétique qui se déroule entre Clytemnestre et Achille, avertis des desseins néfastes du roi. Le plus apparent est l'orgueil blessé, et il n'est point nécessaire d'y insister. L'Achille d'Euripide ne diffère point essentiellement de celui d'Homère : vis-à-vis d'Agamemnon, il maintient son indépendance et sa dignité. Celui-ci a agi sans le consulter; c'est un outrage dont le héros sent vivement l'aiguillon.

Mais son amour-propre n'est point seul en jeu. En fait, Agamemnon l'a mêlé malgré lui à une grave et fâcheuse affaire dont il ne peut plus se désintéresser. Il faut citer quelques passages du dialogue (*v. 903 et suiv.*) :

ΚΛ. : Ἀλλ' ἄμυνον, ὦ θεᾶς παῖ, τῇ τ' ἐμῇ δυσπραξίᾳ
τῇ τε λεχθείσῃ δάμαρτι σῇ, μάτην μέν, ἀλλ' ὅμως.
σοὶ καταστέψασ' ἐγώ νιν ἦγον ὡς γαμουμένην,
νῦν δ'ἐπὶ σφαγὰς κομίζω · σοὶ δ'ὄνειδος ἵξεται
ὅστις οὐκ ἤμυνας · εἰ γὰρ μὴ γάμοισιν ἐζύγης,
ἀλλ' ἐκλήθης γοῦν ταλαίνης παρθένου φίλος πόσις.

(*v. 935 et suiv.*) :

Ἀχ. : κοὔποτε κόρη σὴ πρὸς πατρὸς σφαγήσεται
ἐμὴ φατισθεῖσ' · οὐ γὰρ ἐμπλέκειν πλοκὰς
ἐγὼ παρέξω σῷ πόσει τοὐμὸν δέμας ·
τοὔνομα γάρ, εἰ καὶ μὴ σίδηρον ἤρατο,
τοὐμὸν φονεύσει παῖδα σήν, τὸ δ'αἴτιον
940 πόσις σός · ἁγνὸν δ' οὐκέτ' ἐστὶ σῶμ' ἐμόν,
εἰ δι' ἔμ' ὀλεῖται διά τε τοὺς ἐμοὺς γάμους
ἡ δεινὰ τλᾶσα κοὐκ ἀνεκτὰ παρθένος.

Tout ce dialogue pose la question de la responsabilité propre

d'Achille dans l'immolation projetée de la jeune fille. Et il me paraît incontestable qu'Euripide a pris plaisir à la traiter. La situation, qu'il avait sans doute délibérément choisie, prêtait a l'argumentation.

Agamemnon a fiancé sa fille à Achille sans le consentement d'Achille. Si l'on peut user des termes juridiques que nous fournit le droit attique, on dira que la lettre écrite à Clytemnestre constitue une sorte d'ἐγγύησις, à la suite de laquelle la jeune fille est considérée par sa mère et par les habitants d'Argos, informés de la nouvelle, comme appartenant déjà à Achille (1). Toutes les expressions dont usent les personnages prouvent ce point. Relevons spécialement, au vers 904 : τῇ λεχθείσῃ δάμαρτι σῇ et rapprochons-en le début de la formule d'ἐγγύησις, telle qu'on la trouve dans le second discours *contre Stéphanos*, attribué à Démosthène : Ἢν ἂν ἐγγυήσῃ ἐπὶ δικαίοις δάμαρτα εἶναι ἢ πατὴρ ἢ ἀδελφὸς ὁμοπάτωρ κτλ (2).

Nous ne connaissons guère que le côté juridique de l'ἐγγύησίς ; mais il n'est pas douteux que cette formalité préliminaire du mariage ait eu une valeur religieuse. Ce n'est point ici le lieu d'insister sur les cérémonies matrimoniales : une étude comparative de ces cérémonies dans les diverses civilisations conduit à reconnaître qu'elles ménagent, avec plus ou moins de lenteur, le passage de l'état virginal à celui d'épouse reconnue (3). L'ἐγγύησις ouvrait cette période de transition ; elle devait s'accompagner de certains rites qui conféraient à la jeune fille un caractère particulier.

Il faut remarquer d'ailleurs que la lettre d'Agamemnon a été suivie d'une démarche plus grave peut-être. Iphigénie a

(1) Sur la valeur de l'ἐγγύησις, cf. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne*, I, p. 120 et suiv., qui reproduit d'ailleurs la théorie exposée par Hruza, *Beitr. z. Gesch. d. griech. Familie*, I, p. 36 et suiv.

(2) [Dém.], XLVI (κατὰ Στεφ., *B*), § 18.

(3) On trouvera sur ce point de précieuses indications dans les comptes-rendus critiques de l'*Année Sociologique*, t. I-XII (1896-1912), section relative au mariage et à la famille. Voir aussi E. Crawley, *The mystic Rose. A study of primitive mariage* (Londres, 1902) et particulièrement A. Van Gennep, *Les rites de passage* (Paris, 1909), p. 165 et suiv.

quitté Argos ; elle a abandonné l'appartement secret où vivaient les παρθένοι et prononcé sans doute l'adieu aux divinités du foyer paternel ; les fleurs qui la couronnent (*v.* 905) ne sont point seulement une parure, mais un ornement sacré, nécessaire à l'accomplissement d'une cérémonie. Quelques vers de l'*Iphigénie en Tauride* donnent sur ce point une indication plus précise (*v. 372 et suiv.*) :

> Ἐγὼ δὲ λεπτῶν ὄμμα διὰ καλυμμάτων
> ἔχουσ', ἀδελφόν τ' οὐκ ἀνειλόμην χεροῖν
> ὃς νῦν ὄλωλεν, οὐ κασιγνήτῃ στόμα
> συνῆψ' ὑπ' Αἰδοῦς, ὡς ἰοῦσ' εἰς Πηλέως
> μέλαθρα.

Le voile nuptial, qui enveloppe la jeune fille, la retranche en quelque sorte de la communauté familiale, au point qu'elle n'ose embrasser son frère. De même, la couronne de fleurs marquait sa consécration aux dieux de l'hyménée (1).

Mais ces rites ont-ils gardé toute leur efficacité, ou du moins leur efficacité va-t-elle jusqu'à engager Achille lui-même, puisqu'il manque un élément non négligeable apparemment, son aveu ? Ses paroles nous prouvent bien qu'il répond affirmativement à cette question. Par le seul fait qu'on s'est servi de son nom, on a lié sa personne. Ἁγνὸν δ'οὐκέτ' ἐστὶ σῶμ' ἐμόν (*v. 940*), reconnaît-il. Sa responsabilité est fondée religieusement par les fiançailles fictives ; et la situation ambigüe de ce promis malgré soi lui crée des devoirs et des droits.

*
* *

Il faut rapporter ici, en ses traits essentiels, une légende où l'on retrouve trois des personnages principaux de notre drame : la jeune fille destinée à la mort, le père, le fiancé.

Les Messéniens de l'Ithôme, pressés par les Lacédémoniens,

(1) Cf. J. Köchling, *De coronarum apud antiquos vi atque usu* (*Religionsgesch. Versuche u. Vorarb.*, XIV, 2, 1914), p. 61 et suiv.

consultent l'oracle de Delphes : ils reçoivent l'ordre de sacrifier aux divinités infernales une vierge du sang des Aipytides. Aristodèmos offre volontairement sa fille; mais il se heurte à l'opposition d'un Messénien épris d'elle : οὗτος κατ' ἀρχὰς μὲν ἐς ἀμφισβήτησιν Ἀριστοδήμῳ προῆλθεν, ἐκεῖνον μὲν ἐγγυήσαντα οἱ μηκέτι εἶναι κύριον τῆς παιδός, αὐτὸς δὲ ἐγγυησάμενος κυριώτερος ἐκείνου γίνεσθαι. Le peuple ne reconnaît point les droits du prétendu fiancé; celui-ci déclare alors qu'il a eu commerce avec la jeune fille et qu'elle est enceinte de ses œuvres. Aristodèmos, exaspéré, tue sa fille, ouvre son corps et prouve à tous sa virginité. Mais il y a eu meurtre et non point sacrifice. Aristodèmos est souillé d'une tache sanglante et, après quelques délais, les Messéniens succombent (1).

Ce récit paraît avoir été emprunté par Pausanias à l'historien Myron de Priène, qui devait vivre vers la fin de l'époque alexandrine (2); mais, sans nul doute, la légende est de tradition ancienne. Toutefois il est bien certain qu'en sa forme actuelle elle présente des détails adventices, alors même qu'on peut malaisément faire le départ. Je croirais volontiers que la partie la plus atroce du récit est la plus récente. Le Messénien qui veut sauver la fille d'Aristodèmos, fait valoir d'abord les droits que lui a conférés l'ἐγγύησις; débouté de la demande, il tente à la fois de justifier mieux ses revendications en alléguant les rapports clandestins qu'il aurait entretenus avec la jeune fille, et de prouver qu'elle n'est plus une victime agréable aux dieux, puisqu'elle a perdu la virginité (3). Mais la

(1) Paus., IV, 9, 2 et suiv.

(2) Cf. Susemihl, *Gesch. d. griech. Litt. in d. Alexandrinerzeit*, II, p. 393-394. On ne peut préciser l'époque où vivait Myron.

(3) Voici une légende où le même thème est traité et déformé (Parthenios, *Narrat. amat.*, 35, d'après les *Bithyniaca* d'Asklépiadès ὁ Μυρλεανός). En Crète, Lycastos s'éprend d'Euliménè, fille de Kydon, promise par son père à Aptéros. Kydon est attaqué par plusieurs villes crétoises; un oracle ordonne le sacrifice d'une vierge et le sort désigne Euliménè. Λύκαστος δὲ δείσας περὶ αὐτῆς μηνύει τὴν φθορὰν καὶ ὡς ἐκ πολλοῦ χρόνου συνείη αὐτῇ, ὁ δὲ πολὺς ὅμιλος πολὺ μᾶλλον ἐδικαίου αὐτὴν τεθνάναι. Après sa mort, Kydon ordonne au prêtre d'ouvrir son corps; elle est reconnue enceinte. Aptéros, jugeant qu'il avait été abusé par

délicatesse des dieux était plus grande, et ils n'avaient point uniquement souci de la virginité physiologique. Un passage des *Phéniciennes* en fera la preuve. Tirésias le devin annonce que Thèbes résistera aux ennemis si un jeune garçon, de la race issue des dents du dragon, est immolé comme victime de propitiation. Les deux fils de Créon seuls appartiennent encore à cette race ; mais l'un d'eux est hors de cause (*v. 944 et suiv.*) :

Αἵμονος μὲν οὖν γάμοι
σφαγὰς ἀπειργουσ' · οὐ γάρ ἐστιν ἥθεος.
[κεἰ μὴ γὰρ εὐνῆς ἥψατ' ἀλλ' ἔχει λέχος].

Le dernier vers est regardé à bon droit comme interpolé ; mais il n'est point négligeable. Maladroitement il commente le vers précédent : Haimon n'est pas encore l'époux d'Antigone ; il n'est pas entré dans le lit nuptial ; mais, fiancé, il n'est plus ἥθεος et ne peut plus être sacrifié. De même, il est vraisemblable que, dans la croyance primitive, ce n'était point le rapprochement sexuel, mais déjà les rites préparatoires qui privaient du droit au nom et à la qualité de παρθένος, et du triste privilège d'être victime agréable aux dieux.

On a supposé, avec quelque apparence de raison, que le sacrifice de la fille d'Aristodèmos avait été le sujet d'une tragédie (1). Le Messénien anonyme y pouvait jouer un rôle fort voisin de celui d'Achille dans l'*Iphigénie* : il réclamait devant le peuple, comme sa fiancée, la jeune fille vouée à la mort par son propre père. C'est par le même moyen qu'Achille, comme il le rapporte à Clytemnestre, a plaidé en vain devant les guerriers grecs la cause d'Iphigénie (*v. 1354 et suiv.*) :

ΆΧ. : Οἵ με τὸν γάμων ἀπεκάλουν ἥσσον'.
ΚΛ. : Ἀπεκρίνω δὲ τί ;
ΆΧ. : τὴν ἐμὴν μέλλουσαν εὐνὴν μὴ κτανεῖν.
ΚΛ. : Δίκαια γάρ.

Lycastos, le tue et s'enfuit à Termera. — Dans ce roman répugnant, on est encore plus loin des données antiques que dans le récit de Myron.

(1) Cf. Susemihl, *op. laud.*, II, note 269 ; Hitzig et Blümner, édition de Pausanias, II, p. 123.

ΆΧ. : ἣν ἐφήμισεν πατήρ μοι

ΚΛ. : κἀργόθεν γ' ἐπέμψατο.

Un lecteur moderne jugera seulement qu'Achille a tenté de toucher le cœur des soldats et d'émouvoir leur sensibilité. Et certes, il est fort douteux que les contemporains d'Euripide, non plus que le poète lui-même, aient clairement perçu la valeur profonde de ces arguments. Mais dans la conscience de ces Grecs du ve siècle devaient subsister des scrupules religieux qui donnaient à leur émotion une tonalité propre. Aux fêtes déjà préparées de l'hyménée était substitué un sacrifice sanglant où la fiancée faisait l'office de victime. On peut croire que les spectateurs n'étaient point seulement saisis par le pathétique de ce contraste, mais qu'ils avaient encore l'appréhension, plus ou moins distincte, d'un sacrilège provoqué par la ruse même d'Agamemnon.

*
* *

Dans le récit alexandrin, le Messénien était réellement fiancé ou feignait d'être fiancé avec la fille d'Aristodèmos ; de toute manière, il était épris d'elle. On a prétendu qu'Euripide ne pouvait prêter à un de ses personnages un tel sentiment « que n'admettait pas la condition des femmes dans l'antiquité, à plus forte raison dans les temps barbares, et qui n'a pu se produire, tel du moins que nous le concevons, qu'avec les mœurs modernes » (1). Ne nous occupons point des « temps barbares » ; car Euripide se souciait peu de la vraisemblance historique. Mais est-il vrai qu'au ve siècle, l'auteur ne pouvait feindre un « Achille amoureux » ?

Dans l'*Antigone* de Sophocle, la fille d'Œdipe, condamnée injustement à mort par Créon, a un défenseur naturel : son fiancé Haimon. Le chœur, en le voyant paraître, prévoit qu'il se plaindra d'être frustré de son hymen (*v. 627 et suiv.*) :

(1) Patin, *op. laud.*, p. 27.

ἄρ' ἀχνύμενος
τάλιδος ἥκει μόρον Ἀντιγόνης,
ἀπάτας λεχέων ὑπεραλγῶν;

Sans doute Haimon, dans son très habile plaidoyer, allègue uniquement l'intérêt même de Créon; mais — et son père le devine sans peine — toute son argumentation ne fait que voiler la passion qui est son véritable mobile. L'invocation du chœur à l'amour invincible le démontre mieux encore : Haimon, tout comme le jeune Messénien, est un fiancé amoureux. Ni l'un ni l'autre n'allèguent les droits de l'amour et je conviens qu'un héros « antique » n'aurait pu faire état de ces droits, d'invention récente. L'un se sert de raisonnements juridiques, l'autre se hausse jusqu'aux considérations politiques. Mais l'auditoire ne se méprenait point sur le sentiment très humain qui leur dictait leurs paroles.

Euripide n'aurait-il pu prêter à Achille une attitude analogue? Comme je l'ai déjà dit, nous ignorons presque ce qu'il trouvait dans la tradition. Quelques légendes, d'âge incertain, semblent indiquer qu'un lien réel existait entre Achille et Iphigénie, non seulement dans la mythologie, mais peut-être aussi, plus anciennement, dans le culte (1). Il n'est point impossible que Racine, en supposant des fiançailles effectives entre le héros et la jeune fille, ait retrouvé une donnée antique dont Euripide s'était délibérement écarté.

Euripide, en effet, paraît avoir eu une double préoccupation :

(1) On ne peut guère douter qu'Achille et Iphigénie, comme tant d'autres personnages de l'épopée, aient été d'anciennes divinités; cf. Usener, *Der Stoff des griechischen Epos* (*Kl. Schrift.*, IV), p. 207 et suiv.; S. Reinach, *Observations sur le mythe d'Iphigénie*, dans la *Rev. des Études grecques*, t. XXVIII (1915), p. 1 et suiv. Des légendes rapportent qu'Iphigénie conçut d'Achille Néoptolémos ou qu'Achille rechercha sa fiancée durant plusieurs années dans une région de Bosphore (Ἀχίλλειος δρόμος); cf. Escher *ap.* Pauly. Wissowa, I, col. 228. Selon Wilamowitz-Mœllendorff, *Hermes*, XVIII (1883), p. 250-251, quand le séjour d'Achille fut transféré dans l'île de Leukè et que cette île fut localisée sur les rivages de Scythie, le héros devint un voisin d'Iphigénie, la déesse de Tauride, ce qui influa sur les récits relatifs à son existence terrestre. Mais toutes ces données sont confuses et d'époque incertaine.

1° Imaginer une situation propice à la fois à des rencontres piquantes et à des raisonnements subtils : Achille se trouve en présence d'une belle-mère qu'il ignore (1); il devient le champion d'une fiancée qu'il n'a jamais vue. — 2° Effacer dans le débat toute apparence de sentiment amoureux; en quoi il faut reconnaître la marque propre de son génie. Achille participe du caractère d'Hippolyte; il en a la réserve et la froideur. Il est si désireux de témoigner qu'il n'agit point par amour, que ses déclarations vont jusqu'à l'incohérence. Si Agamemnon l'avait traité avec égard, il aurait prêté les mains à un subterfuge. Voici les vers où il indique la procédure qu'aurait dû suivre l'infortuné père (*v. 962 et suiv.*) :

Χρῆν δ'αὐτὸν αἰτεῖν τοὐμὸν ὄνομ' ἐμοῦ πάρα,
θήραμα παιδός · ἡ Κλυταιμνήστρα δ'ἐμοὶ
μάλιστ' ἐπείσθη θυγατέρ' ἐκδοῦναι πόσει
965 ἔδωκά τἂν Ἕλλησιν, εἰ πρὸς Ἴλιον
ἐν τῷδ' ἔκαμνε νόστος · οὐκ ἠρνούμεθ' ἄν
τὸ κοινὸν αὔξειν ὧν μετ' ἐστρατεύομεν.

H. Weil traduit aussi le v. 965 : « J'aurais permis aux Grecs de se servir de mon nom ». Mais il me paraît qu'il en affaiblit le sens. Achille, par des fiançailles régulières, serait devenu le *kyrios* légitime d'Iphigénie; et il n'aurait pas refusé de la livrer aux Grecs (ἔδωκά τἂν Ἕλλησιν), si l'intérêt commun l'avait exigé. Substitué à Agamemnon dans ses droits, il pouvait prendre à son compte le raisonnement par lequel le père tentait de justifier le sacrifice de sa fille. Mais cette soumission à la raison d'État lui est trop facile, puisqu'elle ne peut être

(1) La première rencontre d'Achille avec Clytemnestre est une scène de comédie, et je ne puis croire qu'elle retrace les mœurs contemporaines. On sait que, chez beaucoup de peuplades, le futur époux ne doit avoir aucune relation avec la mère de la jeune fille ; c'est le « tabou » de la belle-mère. La timidité pudibonde d'Achille ne serait-elle point un reflet de ce sentiment ancien qu'Euripide aurait rencontré dans une forme de la légende où Achille était effectivement fiancé avec Iphigénie? Sans se préoccuper de bien comprendre la donnée, il l'aurait utilisée d'une manière plaisante pour marquer la chaste réserve du jeune Achille.

contrecarrée dans son cœur que par un vague sentiment d'humanité. En outre, ses beaux propos, contredisent toute son argumentation première. Une nécessité d'ordre religieux lui imposait, rappelons-le, de sauver sa pseudo-fiancée. Or cette nécessité n'existerait plus, si Iphigénie était sa fiancée réelle ! Achille n'use des droits qu'Agamemnon lui a imprudemment conférés sur elle que parce que son orgueil a été offensé.

Il est facile de supprimer toutes les contradictions en écartant, comme on l'a fait, les vers cités et quelques autres encore. Mais on trouverait chez Euripide de multiples exemples d'argumentations aussi ruineuses. C'est qu'il emprunte les données de son raisonnement les unes à la tradition, les autres à sa raison propre. Les superstitions des anciens âges sont pour lui une matière de curiosité ; mais il ne les comprend qu'à demi et il les déforme en les discutant. Ainsi, dans l'*Oreste*, où il traite de la vengeance héréditaire, on aperçoit qu'il n'a sur le droit primitif que des notions incertaines et confuses (1). Ici les croyances relatives à l'efficacité des rites de fiançailles n'ont été qu'incomplètement utilisées par lui ; elles introduisent la discussion, purement formelle, d'un cas de conscience ; mais, dans cette discussion même, elles sont peu à peu éliminées par une dialectique qui emprunte ailleurs ses prémisses.

*
* *

Il n'en reste pas moins que ces croyances déterminent, dans ses grandes lignes, le rôle d'Achille et le rendent parfaitement intelligible. Conscient de sa responsabilité personnelle, ce fiancé involontaire ne négligera nul moyen pour sauver Iphigénie et écarter ainsi la souillure qui le menace. Or, voici que la jeune fille décide d'accepter volontairement la mort ; la noblesse de son attitude émeut le héros ; mais, s'il est prêt à ratifier désormais l'engagement pris en son nom par Aga-

(1) Eur., *Orest.*, v. 491 et suiv. ; Tyndare et Oreste y discutent la légitimité du meurtre de Clytemnestre.

memnon, en même temps il est libéré de tous ses scrupules par cette abnégation même. Le sang de la victime ne retombera désormais ni sur le père ni sur le fiancé : telle est, selon la doctrine d'Euripide, la vertu du sacrifice consenti. Ainsi dans les *Héraclides*, la mort de Macaria, acceptée de plein gré, ne sera funeste à personne (*v. 558-9*) :

Μὴ τρέσῃς μιάσματος
τοὐμοῦ μεταστχεῖν, ἀλλ' ἐλευθέρως θάνω.

Achille déclare pourtant qu'il se tiendra non loin de l'autel, prêt à s'interposer si, au dernier instant, le regret de l'existence faisait fléchir la résolution d'Iphigénie. Le messager, qui raconte la scène du sacrifice, nous rapporte qu'en effet Achille y était présent; mais voici quel fut son rôle (*v. 1568 et suiv.*) : « Le fils de Pélée fit le tour de l'autel; il tenait la corbeille sacrée et en répandait le contenu en même temps qu'il versait les libations »; et il dit : « O fille de Zeus, ô chasseresse, toi qui roules dans la nuit ton astre éclatant, reçois cette victime que nous t'offrons, nous, les guerriers de la Grèce assemblés, et le roi Agamemnon; reçois le sang pur qui coulera de cette gorge virginale; accorde-nous une navigation fortunée et donne-nous de renverser les remparts de Troie ».

Des raisons très fortes permettent de suspecter que le récit du messager n'appartenait point tout d'abord à l'économie du drame (1). H. Weil en a défendu l'authenticité, tout en reconnaissant que, dans la seconde partie, il était défiguré par d'innombrables fautes de détail auxquelles on ne pouvait remédier. Je ne prendrai point parti dans cette querelle; mais il convient au moins de débattre une question : l'attitude prêtée ici à Achille est-elle incompatible avec les données du reste de la pièce ?

« Achille, dit H. Weil, a promis de défendre Iphigénie, si

(1) On trouvera dans la préface de H. Weil l'exposé et la discussion des critiques dirigées contre la fin de l'*Iphigénie* telle que nous la possédons. Nauck et Wecklein la rejettent. M. Croiset, *op. laud.*, p. 316, note 1, admet que le récit du messager « a subi, s'il est authentique, de graves altérations ».

elle demandait à vivre. La voyant bien décidée à mourir, il peut s'associer au sacrifice qui ouvre le chemin de la victoire. Comme Agamemnon est absorbé par sa douleur, c'est Achille qui doit représenter l'armée ». Cette explication n'est que partiellement satisfaisante. Ulysse, qui avait été chargé par les Grecs d'arracher Iphigénie à sa mère, pouvait les représenter mieux qu'Achille (1). En fait, si je ne m'abuse, Achille agit encore en vertu des droits qu'il a acquis sur Iphigénie. Une légende rapportée par Hygin nous apprend que Créon, après avoir condamné Antigone, la livra à son fils Haimon avec qui elle était fiancée : *eam Haemoni filio cujus sponsa fuerat dedit interficiendam*. Le droit de la mettre à mort appartient à Haimon seul (2). Dans notre tragédie, deux personnages sont qualifiés pour faire l'oblation de la victime consentante, le père et le fiancé. C'est devant Agamemnon qu'Iphigénie renouvelle librement l'offrande de sa personne ; et c'est Achille qui prononce la formule de consécration. On ne peut relever ici aucune incohérence.

*
* *

Il faut redire, en terminant, que nous sommes incapables de déterminer avec certitude l'originalité d'Euripide. Formulons cependant quelques hypothèses plausibles. Dans sa conception du rôle d'Achille, le poète a mis en œuvre un thème qu'il n'a point inventé et qui lui était fourni peut-être, — je n'en décide point —, par quelque forme antérieure de la légende d'Iphigénie. Du moins la légende de la fille d'Aristodèmos nous en donne-t-elle une version parallèle et fort rapprochée. D'autre part, le rôle même que jouait Haimon dans les traditions relatives à la mort d'Antigone n'est point sans analogie avec celui

(1) Sur ce rôle d'Ulysse, voir les v. 1362 et suiv.

(2) Hygin, *Fab.*, 68 ; cf. Esmein, *Nouv. Rev. histor. du Droit*, 1902, p. 129. L'auteur a bien reconnu, d'après cette légende, que « les droits du fiancé sont déjà presque ceux d'un mari ».

d'Achille. Mais Euripide, en exagérant certains traits ou en introduisant certaines données nouvelles, a modifié, avec plus ou moins de bonheur ce thème emprunté. C'est ainsi qu'un fiancé de nom est amené à risquer tout pour sauver de la mort une jeune fille qu'il se défend d'aimer et doit cesser de combattre pour elle au moment même où il s'avise qu'elle serait une épouse digne de lui. Il n'est point vrai qu'un « ancien » ne pouvait imaginer différemment ce personnage d'Achille ; en fait, Euripide a établi à dessein l'intrigue de sa pièce de manière à poser un *cas* singulier qu'il a vidé de tout contenu sentimental et traité avec toutes les ressources de son ingénieuse raison.

Nancy, juillet 1915.

P. Roussel.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

PHANIAS D'ÉRÈSE

A Paul Mazon.

Plutarque, avec ses *Biographies*, est, pour nous, le représentant d'un genre littéraire dont les origines et les premières manifestations nous échappent à peu près complètement. Qu'il ait eu sous les yeux, en les écrivant, des écrits de caractère biographique, c'est une conclusion qui s'impose dès qu'on cherche à serrer d'un peu près la question de ses sources. Mais de ces premiers essais biographiques nous ne possédons rien : sur la façon dont ils sont nés en marge de l'histoire, sur la forme qu'ils avaient revêtue, sur le but que s'assignaient leurs auteurs, nous sommes réduits à des hypothèses.

Fr. Leo, dans le livre qu'il a consacré à la *Biographie gréco-romaine* (1), a très bien mis en lumière la part qui semble revenir à l'influence d'Aristote et à l'activité de ses successeurs immédiats dans la création de cette variété du genre historique. Je voudrais ici, à l'aide de quelques fragments du péripatéticien Phanias d'Érèse, qui nous ont été conservés par Plutarque dans la *Vie de Thémistocle*, tenter de préciser, sur un exemple

(1) Fr. Leo, *Die griechisch-römische Biographie nach ihrer literarischen Form* (Teubner, 1901).

particulier, comment s'est accomplie l'évolution de l'histoire vers la biographie. Il ne s'agit pas de reconstituer l'ouvrage de Phanias ; son titre même ne nous est pas donné et on ne saurait affirmer que Phanias ait écrit soit un Βίος Θεμιστοκλέους, soit, comme ce Néanthès que Plutarque cite à côté de lui, un περὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν (1). Mais, puisqu'il avait certainement parlé quelque part et assez longuement de Thémistocle, on peut tout au moins, en analysant les différents morceaux que nous possédons de lui et en les rapprochant des sources auxquelles il semble avoir puisé (2), déterminer la façon dont il traitait la matière historique et dans quel esprit, sous l'empire de quelles préoccupations il l'exploitait pour composer la physionomie de son personnage.

I. L'arrivée de Thémistocle a la cour de Perse.

Les Grecs savaient mal ce qu'il était advenu de Thémistocle après son départ d'Argos. Il y avait là une lacune dans son histoire. Pour la combler, l'imagination populaire se donna libre carrière : partisans et adversaires du grand homme fournirent des thèmes à sa curiosité inventive, et de cette insensible collaboration naquirent une série de légendes que la littérature recueillit, altéra, transforma au gré de sa fantaisie ou pour satisfaire à des parti-pris politiques.

On devait en particulier se demander, et on n'y manqua point, comment le vainqueur de Salamine avait pu se faire accepter à la cour de Perse. Il nous faut tout d'abord essayer de suivre la tradition sur ce point. Nous rencontrerons, en effet, chemin faisant, un des fragments les plus considérables

(1) Cf. Néanthès, fragments 8-16 (Müller, *F. H. G.* III).

(2) On trouvera les textes recueillis dans la précieuse édition d'Ad. Bauer : *Plutarchs Themistokles für quellenkritische Uebungen commentiert* (Teubner, 1883). — Sur la question, en général, des sources de Plutarque dans la *Vie de Thémistocle* et dans la *Vie d'Aristide*, voir Busolt, *Griechische Geschichte*, II², pp. 626-30 (indications d'ensemble et bibliographie).

qu'on puisse attribuer à Phanias, et nous aurons ainsi l'occasion de prendre une première idée des tendances et des procédés de notre péripatéticien.

Hérodote et Thucydide.

L'explication la plus simple et qui se présentait le plus naturellement à l'esprit était celle de la trahison. Si véritablement, au lendemain même de Salamine, Thémistocle avait empêché les Athéniens de poursuivre Xerxès et de rompre le pont de bateaux et s'il avait pris soin d'en avertir immédiatement le Roi, c'était apparemment que, dès ce moment, il cherchait à se concilier sa faveur. Le jour du danger venu, il n'avait eu, pour se ménager un accueil favorable, qu'à évoquer le souvenir de ses bons offices. De fait, cette version fut mise en circulation, et nous en avons l'écho chez Hérodote (1) : « Il ne parlait ainsi, nous dit-il à propos du discours qui prépare le second stratagème de Thémistocle à Salamine, que pour s'assurer une retraite auprès du Roi de Perse, afin que, s'il lui survenait quelque fâcheuse affaire avec les Athéniens, il sût où se réfugier — et ce fut, en effet, ce qui arriva ». Mais cet écho est bien assourdi et la clameur serait tout autre, si nous possédions les pamphlets des contemporains et en particulier les poèmes dans lesquels s'exhalait la rancune de Timocréon de Rhodes. Nous entendrions alors la voix des ennemis déclarés de Thémistocle, et ceci nous aiderait à mieux comprendre le récit de Thucydide.

Thucydide (2) raconte la scène même de l'arrivée. C'est la première version que nous en possédions : en ce qui concerne les détails matériels et extérieurs, elle frappe par sa sobriété. Après avoir, sans doute, séjourné quelque temps (cf. ὕστερον au § 137, 3) à Éphèse ou aux environs, Thémistocle, « conduit par

(1) Hérod., VIII, 109.
(2) Thuc., I, 137-138.

un Perse de la côte (μετὰ τῶν κάτω Περσῶν τινός) », s'enfonce dans l'intérieur des terres. Arrivé dans le haut pays, il adresse une lettre à Artaxerxès, pour lui demander de lui donner audience, et non pas tout de suite, mais au bout d'un an. En résumé trois faits : la conduite par un Perse, la lettre, l'arrivée chez Artaxerxès. Sur le dernier de ces faits, Thucydide insiste : ὡς βασιλέα Ἀρταξέρξην τὸν Ξέρξου νεωστὶ βασιλεύοντα. La question Artaxerxès ou Xerxès, encore aujourd'hui débattue, était déjà posée. La solution semble être restée indépendante des préoccupations politiques : l'arrivée à la cour de Xerxès avait des partisans aussi bien chez les adversaires que chez les défenseurs de Thémistocle. Si, pour les uns, elle accréditait la trahison, elle ne fournissait aux autres qu'une belle antithèse sur l'étonnante fortune du héros « banni par ceux à qui il avait rendu les plus grands services, servi par ceux qui lui devaient les pires calamités (1) ». En soulignant le nom d'Artaxerxès, Thucydide signifie simplement qu'il prend position dans un débat chronologique. Il ne s'arrête pas aux détails du voyage : jusqu'à son arrivée chez le Roi, Thémistocle ne court, pour lui, d'autre risque que celui de s'égarer en route; il se contente de lui donner un bon guide, le Perse de la côte. Reste la lettre. C'est sur elle que se concentre tout l'intérêt. Peu importe à Thucydide qu'elle ait été ou non réellement écrite; elle est traitée comme le sont ailleurs les discours : elle résume la situation morale de Thémistocle à cet instant critique.

Par cela seul qu'il avait été bien accueilli en Perse, deux soupçons pesaient sur sa mémoire. Il semblait qu'il fût arrivé nanti d'un titre à la reconnaissance du Roi, et on insinuait, en effet, nous l'avons vu par Hérodote, qu'en empêchant la rupture du pont il avait sauvé Xerxès d'un péril que celui-ci redoutait (2) et qu'ensuite, en le prévenant de son opposition,

(1) Diod. Sic., XI, 58, 1. On sait que, pour cette période, Diodore suit Éphore, lequel admet l'arrivée chez Xerxès (Plut., *Thém.*, XXVII, 1).

(2) L'insistance d'Hérodote (VIII, 97 et 103) sur les *craintes* de Xerxès est significative.

il avait voulu, dès ce moment, se ménager son appui. Il semblait en outre qu'une fois en crédit, il n'eût réussi à se maintenir que par une nouvelle trahison, et on disait couramment qu'il s'était effectivement engagé à conduire lui-même une expédition contre la Grèce (1). Thucydide trouve le moyen d'aborder dans la lettre les deux questions et de les lier étroitement (καί μοι... καὶ νῦν).

Sur la seconde, la mise au point est très curieuse. Thémistocle laisse entendre à Artaxerxès « qu'il fera pour lui de grandes choses », mais sans préciser lesquelles, et demande une année de délai, afin de pouvoir s'ouvrir personnellement à lui de ses intentions. C'est par là seulement, par la sagesse de son projet et nullement par l'importance de ses promesses, qu'à ce premier moment, il provoque l'admiration du Roi (ἐθαύμασε αὐτοῦ τὴν διάνοιαν). L'année écoulée, on le retrouve au comble de la faveur. A quoi doit-il cette haute situation ? Sans doute il profite de la connaissance qu'il a, dans l'intervalle, acquise de la langue perse pour *faire entrevoir* au Roi l'*espoir* (ἐλπίδα ἣν ὑπετίθει) qu'il lui soumettra le monde grec; mais il est servi aussi par sa réputation antérieure *et surtout* (μάλιστα δέ) par les preuves qu'il a données de son intelligence — et sur cette intelligence Thucydide ne tarit pas. Voilà qui est, à ses yeux, le principal : il ne mentionnera plus la trahison qu'à titre de soupçon ou d'allégation (§ 4 λέγουσι δέ τινες... et § 6 ὡς ἐπὶ προδοσίᾳ φεύγοντος). Ainsi, sans qu'il ait rien dissimulé des faits, sa pensée cependant transparaît : Thémistocle était homme à s'imposer, même à ses ennemis, par ses facultés supérieures ; son projet d'expédition contre la Grèce n'était qu'un beau rêve dont il avait su bercer l'ambition du Roi et auquel celui-ci d'ailleurs n'avait pas attaché plus d'importance qu'il ne convenait.

La première question est traitée dans le même esprit. Il

(1) Cf. Thuc., I, 138, 2 et 4; Plut., XXIX, 5 et XXXI, et les différents textes recueillis par Ad. Bauer dans son édition, p. 93, n. 4.

faut se souvenir d'Hérodote pour apprécier ici la portée de la lettre : les sous-entendus et une sorte de polémique latente lui donnent son vrai prix. Quoiqu'il écrive au Roi et quand il a tout intérêt à ne pas réveiller de pénibles souvenirs, Thémistocle ne craint pas de lui rappeler que « nul n'a fait plus que lui de mal à sa maison ». Il revendique par là hautement pour lui seul le mérite, qu'Hérodote avait, en partie, dérivé sur Mnésiphile, de la victoire de Salamine. Mais voici le point délicat : quelque mal qu'il ait fait aux Perses, Thémistocle a confiance de leur avoir fait « beaucoup plus de bien encore ». A-t-il donc sacrifié l'intérêt des Grecs à celui des Perses? Nullement, et Thucydide trouve la formule qui concilie tout : « Quand le retour de ton père en Perse était, pour moi (c'est-à-dire pour les Grecs), *sans danger* (ἐν τῷ ἀσφαλεῖ), et pour lui, *gros de périls* (ἐν ἐπικινδύνῳ)... ». Le danger couru par Xerxès est déjà chez Hérodote (1); ce qui n'y est pas, tout au moins sous cette forme directe et précise, c'est l'absence de danger pour les Grecs, le ἐν τῷ ἀσφαλεῖ ἐμοί de Thucydide. Hérodote prête bien à Thémistocle (ch. 109) des arguments en apparence désintéressés ; mais il lui retire aussitôt le bénéfice de son argumentation en donnant crûment le vrai motif de sa brusque volte-face : « Il ne parlait ainsi que pour se ménager une retraite ». La lettre est plus nuancée : la parataxe y fleurit (κακὰ μὲν πλεῖστα... πολὺ δ' ἔτι πλείω ἀγαθά — ἐν τῷ ἀσφαλεῖ μὲν ἐμοί, ἐκείνῳ δὲ ἐν ἐπικινδύνῳ) et Thucydide semble s'être souvenu à propos de la loi perse qui, d'après Hérodote (I, 137), prescrivait de ne punir un coupable que « si, après examen, les torts commis se révélaient plus nombreux et plus importants que les services rendus (ἢν εὑρίσκῃ πλέω τε καὶ μέζω τὰ ἀδικήματα ἐόντα τῶν ὑπουργημάτων) ». Thémistocle dresse le bilan de ses mérites et de ses fautes en homme qui connaît déjà les usages du pays. Mais l'apologie va plus loin : chez Hérodote, Thémistocle avait eu deux attitudes au sujet

(1) Voir ci-dessus, p. 254, n. 2.

de la rupture du pont ; il en avait été successivement le partisan et l'adversaire (108-109). De ces deux attitudes Thucydide ne garde que la première, celle qui, sans doute, représentait pour lui la vraie pensée de Thémistocle et qui, à coup sûr, le mettait à l'abri de tout soupçon. En se vantant d'avoir empêché la rupture, Thémistocle avait dénaturé les faits ; Thucydide tient à ce qu'on le sache et, comme tout de même, en dépit de son art, il ne peut lui faire donner cette explication dans une lettre adressée à Artaxerxès, il se décide à interrompre le tour direct et personnel pour placer une parenthèse : « le texte rappelait l'avis donné, de Salamine, au Roi, de battre en retraite et comment grâce à lui Thémistocle — il s'en était en effet attribué faussement le mérite — le pont n'avait pas alors été rompu » (1). Cette parenthèse est pénible ; elle brise fâcheusement le mouvement de la lettre : elle s'explique par la nécessité de glisser quelque part, à toute force, l'incidente ἣν ψευδῶς προσεποιήσατο.

Nous sommes fixés maintenant sur le but de la lettre ; la suscription ne peut nous donner le change. Elle s'adresse moins à Artaxerxès qu'aux Athéniens et, par dessus les Athéniens, à la postérité. Tous les faits sont rappelés, et Thucydide nous en suggère une interprétation qui, à tout prendre, reste favorable. Dans un moment difficile, Thémistocle s'était tiré d'affaire en jouant avec une habileté supérieure de deux prétendus services, l'un qu'il n'avait pas rendu, l'autre qu'il ne devait jamais rendre. Le prestige exercé par sa réputation et une intelligence de premier ordre avaient fait le reste.

Éphore.

Cette apologie en demi-teinte ne pouvait suffire au zèle moins discret d'Éphore. En bon démocrate, Éphore avait pris sous sa

(1) Je suis la ponctuation et l'interprétation de Krüger, en faisant remarquer que dans Plutarque (*Thém.* XVI, 6) le mot ἀναχώρησις s'applique également à *la retraite* de Xerxès *après Salamine.*

garde la mémoire de Thémistocle, et en bon élève d'Isocrate, il la défendait au prix même de quelques entorses données à la vérité. *Concessum est rhetoribus ementiri in historiis, ut aliquid dicere possint argutius*; Cicéron, qui le constate (1), n'était pas le premier à s'en aviser. Pour dramatiser l'aventure de Thémistocle, Éphore le faisait arriver à la cour de Xerxès et, d'autre part, Thémistocle, par hypothèse, n'avait point trahi. Que, dans ces conditions, Xerxès consentît à le recevoir, même au bout d'un an, et sur le vu d'une lettre, cette lettre fût-elle accompagnée des plus flatteuses promesses, cela n'était pas *vraisemblable*. Il fallait trouver mieux. Quand on veut se réconcilier avec un vieil adversaire, nous savons tous ce qu'il faut faire : on recourt aux bons offices d'un « ami commun ». Or, Xerxès avait, à Célænes en Phrygie, un ami dont Hérodote connaissait bien l'histoire (2). Il était lydien et s'appelait Pythios. Lors de l'expédition contre la Grèce, il avait offert au Roi et à *toute son armée* une fastueuse hospitalité (ἐξείνισε τὴν βασιλέος στρατιὴν πᾶσαν ξεινίοισι μεγίστοισι καὶ αὐτὸν Ξέρξην). Pourquoi ne pas supposer qu'un tel ami de Xerxès fut aussi celui de Thémistocle ? Éphore dut estimer la combinaison excellente.

Voici du moins ce que raconte Diodore (3). Thémistocle aborde en Asie. Il avait là un hôte et un ami nommé Lysitheidès, personnage fort riche et très considéré; il se réfugie auprès de lui. « Or il se trouvait que Lysitheidès était l'ami du Roi et qu'à l'époque où Xerxès traversait le pays, il avait hébergé l'armée perse *tout entière* (τὴν δύναμιν τῶν Περσῶν ἅπασαν εἱστιακώς) ». Fort de ses hautes relations et pris de pitié pour le banni, Lysitheidès — en qui nous avons reconnu le Pythios d'Hérodote — lui promet son concours absolu. Thémistocle voulant aller trouver le Roi, il lui représente d'abord « qu'après tout ce qu'il a fait aux Perses », c'est courir au devant du châtiment; mais enfin, « ayant appris de lui l'importance de l'affaire (μαθὼν

(1) Cic., *Brut.*, XI, 42.
(2) Hérod., VII, 27-29.
(3) Diod., XI, 56, 4-58, 3.

τὸ συμφέρον) », il se décide à l'accompagner. Il l'enferme dans un char dont les rideaux resteront, durant tout le voyage, obstinément fermés et le fait passer pour une courtisane destinée au Roi. Ce luxe de précautions, qui ne peut servir qu'à prévenir de fâcheuses rencontres, est assez surprenant. Peut-être y a-t-il là une lacune imputable à Diodore et que Plutarque nous aidera tout à l'heure à combler. S'il ne s'agissait que de développer l'indication sommaire donnée par Thucydide, μετὰ τῶν κάτω Περσῶν τινός πορευθεὶς ἄνω, l'invention d'Éphore serait malheureuse. Elle déplace l'intérêt. La personnalité de Thémistocle s'efface. On voit les dangers qu'il court ; mais de la force d'âme qu'il déploie dans l'adversité il n'est pas question et, malgré sa réputation bien connue d'ingéniosité, le stratagème n'est pas de lui. Arrivé à la cour, il ne fait pas meilleure figure. C'est Lysitheidès qui l'introduit et encore ne s'y décide-t-il qu'après avoir obtenu, dans un premier entretien, l'assurance qu'il ne serait fait aucun mal à son protégé. Thémistocle plaide sa cause, mais nous ignorons en quels termes : le Roi l'acquitte « en apprenant qu'il n'a eu aucun tort (μαθόντος ὡς οὐδὲν ἠδίκησεν) ». Cette formule vaut le μαθὼν τὸ συμφέρον que nous rencontrions plus haut : elle est d'un auteur embarrassé. En réalité Éphore a tout sacrifié au désir de ne pas compromettre Thémistocle : pour le sauver des fureurs de Xerxès, il n'a fallu rien moins que la ruse d'abord, la diplomatie ensuite d'un ami personnel du Roi, et quel ami ! un homme qui avait « hébergé l'armée perse tout entière » !

Restait cependant le second soupçon. Thémistocle ne s'était-il pas donné la peine d'apprendre la langue perse pour pouvoir s'entretenir seul à seul avec le Roi d'un projet d'action contre la Grèce ? Éphore divise la difficulté ; il voit là deux thèmes au lieu d'un et, sur le premier, nous conte une histoire lourdement romanesque. Si Thémistocle a appris en effet la langue, c'est un peu malgré lui, et, à coup sûr, sans aucune arrière-pensée de trahison. A peine pouvait-il se croire sauvé, « contre toute attente », qu'il tombe dans de nouveaux dangers, pires que les

premiers. La sœur de Xerxès, Mandane, dont les fils ont péri à Salamine, le poursuit de sa haine. Vêtue de deuil, les yeux baignés de larmes, elle supplie son frère de le punir et, ne pouvant se faire écouter, elle provoque une sorte de soulèvement populaire. Le Roi, qui se voit menacé jusque dans son palais, constitue un tribunal, et c'est pour pouvoir présenter sa défense que Thémistocle apprend le persan. La méthode lui réussit, et il se fait acquitter; mais les esprits curieux doivent renoncer, cette fois encore, à savoir comment il avait plaidé sa cause. Éphore reste fidèle à son système : μαθὼν τὴν περσίδα διάλεκτον καὶ ταύτῃ χρησάμενος κατὰ τὴν ἀπολογίαν, ἀπελύθη τῶν ἐγκλημάτων, nous dit Diodore, et, si sec soit-il, ce résumé ne doit pas être très éloigné de la version originale.

La seconde histoire vaut mieux que la première. Thémistocle n'avait pas cherché à s'entretenir secrètement avec le Roi : qu'y avait-il donc de vrai dans le projet d'expédition contre la Grèce? Éphore sans doute aurait mieux aimé ne pas soulever la question. Mais puisqu'elle était posée, il fallait bien y répondre. Il reprend, comme Thucydide, la version du suicide et, comme lui, se retranche derrière une tradition anonyme : « Quelques auteurs racontent... ». Seulement ce qu'ils racontent n'est plus tout à fait ce qu'ils racontaient chez Thucydide. Éphore arrange les choses, et, pour une fois, il les arrange assez joliment. Le projet est venu, non de Thémistocle, mais du Roi, et Thémistocle a roulé le Roi. Il est entré dans ses vues et lui a promis de conduire son expédition; il lui a même fait jurer « de ne rien entreprendre contre les Grecs sans son concours ». Tant d'empressement cachait un piège. Xerxès ne se fut pas plutôt lié par un serment solennel, que Thémistocle, héroïquement, se donna la mort, le mettant ainsi à jamais dans l'impossibilité de marcher contre son pays et confondant du même coup la malignité de ses ennemis : καὶ τὸν μὲν Ξέρξην (λέγουσιν) ἀποστῆναι τῆς ἐπιβολῆς ταύτης, τὸν δὲ Θεμιστοκλέα διὰ τῆς ἰδίας τελευτῆς ἀπολογίαν ἀπολιπεῖν καλλίστην ὅτι καλῶς ἐπολιτεύθη τὰ πρὸς τοὺς Ἕλληνας.

Le roman finit bien. Il n'en est pas moins singulièrement faible et maladroit : Thémistocle en sort blanchi, mais diminué. Son plus grand intérêt vient de ce qu'il marque une étape importante dans le développement de notre légende. Avec lui se constitue une bonne partie du matériel anecdotique dont allait profiter Phanias.

Phanias.

Nous ne possédons pas, à proprement parler, la version de Phanias. Ce que nous possédons, c'est un récit composite de Plutarque dans la *Vie de Thémistocle* (XXVI-XXIX). Mais de ce récit émergent quelques morceaux qui se relient entre eux par le fil d'une même conception constamment suivie, qui se détachent au contraire du contexte par des contradictions ou tout au moins de fortes différences d'inspiration et dont l'un, qui n'est pas le moins important, ni le moins caractéristique, est rapporté expressément à Phanias. L'analyse doit donc s'accompagner ici d'une reconstitution. La tâche est délicate ; mais elle nous est relativement facilitée par Plutarque lui-même. Il a conservé aux pièces qu'il cousait, pour ainsi dire, ensemble leur style et comme leur couleur et, loin de dissimuler les raccords, il les a rendus plus visibles par le retour de certaines particules significatives. En s'attachant à ces indices extérieurs et en dégageant les tendances qui semblent avoir dirigé Phanias, on retrouve aisément l'essentiel de sa version.

La première phrase est très mal venue. C'est un de ces longs et pesants résumés commençant par ἐπεί, dans lesquels Plutarque, au début d'un grand nombre d'anecdotes, condense les circonstances nécessaires à l'intelligence du récit. Voici le texte dont je ne cherche pas à masquer la gaucherie :

« Après que Thémistocle eut abordé à Cymé et qu'il se fut aperçu que plusieurs habitants de la côte, Ergotélès et Pythodoros, en particulier, faisaient le guet pour se saisir de lui, — la chasse était, en effet, d'importance pour des gens disposés à tirer argent de tout, le

Roi ayant fixé à 200 talents le prix de sa tête — il s'enfuit à Æges, petite ville d'Éolie, inconnu de tous, sauf de son hôte Nicogénès, qui possédait la plus grosse fortune des Éoliens et qui était en relations avec les seigneurs du haut pays. »

La précision minutieuse des détails topographiques trahit l'influence plus ou moins lointaine d'une source locale. On a pensé à Héraclide de Cymé. Plutarque effectivement le cite ailleurs. Mais prenons garde que nous avons affaire à un ensemble : toute cette géographie se rattache à un thème qui va tenir une grande place dans l'anecdote : la mise à prix de la tête de Thémistocle. Si l'anecdote vient de Phanias, le thème de « la mise à prix » vient de lui également. Tout ce qu'on est en droit de se demander, c'est à qui il l'emprunte. Nous n'avons pas trouvé ce thème dans Éphore ; mais il rentre bien dans le domaine des inventions éphoriques, et il comblerait heureusement la lacune que nous avons cru surprendre dans le récit de Diodore. Éphore, en outre, est de Cymé et l'amour-propre local était chez lui très développé (1). Il peut donc avoir inspiré Phanias; mais Phanias peut aussi avoir puisé ailleurs; il peut même avoir tiré de son fonds le thème de « la mise à prix », et, comme Lesbos, sa patrie, n'était pas loin de Cymé, avoir recueilli sur place les détails qui l'encadrent. Renonçons donc à remonter à la source et contentons-nous d'enregistrer l'apparition dans notre légende d'une donnée nouvelle : le Roi a promis 200 talents à qui livrerait Thémistocle.

Plutarque poursuit :

« Thémistocle se cacha chez cet homme et y resta quelques jours. Ensuite (εἶτα) il advint qu'après le repas, à l'issue d'un sacrifice, Olbios, gouverneur des enfants de Nicogénès, dans un moment d'extase et ravi par la divinité, prononça très haut ce vers :

Donne voix à la nuit et conseil et victoire.

(1) Ad. Bauer, *Themistokles* (Merseburg, 1881), p. 95, rappelle, à ce propos, un détail amusant recueilli par Strabon, XIII, 623. Éphore aimait à conter les hauts faits de sa patrie. Une fois, les hauts faits manquaient; il se consola en écrivant : κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν καιρὸν Κυμαῖοι τὰς ἡσυχίας ἦγον.

Après quoi, Thémistocle, s'étant endormi, crut voir, en songe, un serpent qui s'enroulait autour de sa poitrine et qui se glissait jusqu'à son cou. Mais à peine avait-il atteint son visage que le serpent devenait un aigle, le soulevait en l'enveloppant de ses ailes et le transportait à une longue distance. Alors était apparue une baguette de héraut, sur laquelle l'aigle l'avait déposé en sûreté et il s'était trouvé délivré d'un grand trouble et d'une grande terreur. Quoi qu'il en soit, Nicogénès prend congé de lui (πέμπεται δ' οὖν ὑπὸ τοῦ Νικογένους)... »

Notons ce δ'οὖν. Il est le signe manifeste d'un raccord; on pouvait déjà en soupçonner un avec le εἶτα du début. Le songe qui s'insère entre ces deux particules est en lui-même baroque; il ne se rattache au récit que par un lien assez artificiel : la qualité de « gouverneur des enfants de Nicogénès » donnée à Olbios; enfin il n'est pas expliqué dans la suite et, quand il y reparaît, c'est pour interrompre non moins malencontreusement la succession naturelle des faits. Plutarque a ici mêlé un élément étranger à sa source principale (1). On la retrouve, au contraire, à peu près pure, avec ce qui suit :

« Nicogénès prend donc congé de Thémistocle, après avoir machiné le stratagème que voici. Les races barbares en général, et plus particulièrement la race perse, sont, en matière de jalousie pour les femmes, d'un naturel farouche et susceptible. Non seulement celles qu'ils ont épousées, mais leurs esclaves et leurs concubines, il les gardent étroitement, de façon que personne du dehors ne les puisse voir. Chez elles, elles vivent enfermées et, quand elles voyagent, elles sont transportées dans des chariots que recouvre une sorte de tente close tout autour. On aménage pour Thémistocle une voiture de ce genre : il s'y glisse et se met en route. A tous ceux qu'on rencontrait par les chemins et qui les interrogeaient, les gens de sa suite répondaient que c'était une femme de rien, une Grecque d'Ionie, qu'ils conduisaient à l'un des grands de la cour du Roi ».

(1) On peut supposer qu'il l'emprunte à Dinon. Cicéron rapporte d'après Dinon (*De Divin.* I, 23 = Dinon fr. 10. M. II, p. 91) un songe qui n'était pas moins étrange que celui-ci : il pourrait y avoir là un indice.

Voilà qui rappelle le récit d'Éphore. Avec une grosse différence toutefois : non seulement Nicogénès n'est plus l'ami du Roi — il n'a que des relations avec les seigneurs du haut pays — mais il n'accompagne pas Thémistocle ; tout au moins — car on peut interpréter diversement πέμπεται —, il n'est plus son protecteur et son introducteur à la cour. La grossière invention d'Éphore, malgré un reste de gaucherie, n'a plus l'air aussi naïf. Une main plus expérimentée, trop érudite peut-être (1), l'a heureusement corrigée. Il n'en reste que ce qui est la conséquence nécessaire du thème de « la mise à prix ». Thémistocle ne peut arriver à la cour qu'en se dérobant aux regards de ses ennemis.

Là-dessus Plutarque s'écarte une seconde fois de sa source principale pour placer une remarque chronologique (2). Un nouveau ὃ'οὖν marque la reprise du récit. Il n'est pas moins précieux que le premier : il rattache ce qui suit la note à ce qui la précède et nous avertit que les deux thèmes « mise à prix » et « voyage en voiture fermée » font partie intégrante du reste de l'anecdote. Or le style prend maintenant une tout autre allure. Le dialogue se substitue à la narration, et ce dialogue, à peine un moment coupé par une intervention de Plutarque, se déroule avec un charme, une grâce, un naturel qui révèlent un maître écrivain. Il semble bien que nous ayons, désormais, sous les yeux, le texte même de la version originale :

« Quoi qu'il en soit, arrivé au vif du péril, Thémistocle se présente d'abord au chiliarque Artaban et lui dit « qu'il est grec, mais qu'il veut se rencontrer avec le Roi pour des affaires de la plus haute importance et que celui-ci a particulièrement à cœur ». Sur quoi Artaban : « Étranger, les lois des hommes ne sont point les mêmes partout : chaque peuple entend le bien à sa manière; mais aux yeux de tous une chose est belle, c'est de respecter et de garder les

(1) Plutarque a pu enrichir sa source. On trouve un développement analogue, quoique plus sobre, dans son *Artax.* XXVIII, 1.

(2) Peut-être d'après Ératosthène.

lois de son pays. On dit que vous autres Grecs, vous mettez au-dessus de tout la liberté et l'égalité. Pour nous, entre plusieurs belles coutumes que nous observons, celle-ci nous semble la plus belle, d'honorer le Roi et de l'adorer (προσκυνεῖν) comme une image de la divinité qui gouverne le monde. Si donc, approuvant nos usages, tu es prêt à adorer le Roi, il t'est permis et de le contempler et de lui adresser la parole ; mais si tu as quelque autre pensée, tu devras user d'intermédiaires avec lui. La loi de nos pères n'admet pas que le Roi donne audience à l'homme qui ne l'a point adoré ». Thémistocle l'écoute et lui répond : « Pour moi, Artaban, j'ai obéi, en venant ici, au désir d'accroître le renom et la puissance du Roi, et non seulement je me conformerai personnellement à vos lois, puisqu'ainsi l'exige le dieu qui assure la prospérité des Perses, mais de plus, grâce à moi, le Roi verra grandir le nombre de ses adorateurs. Qu'il n'y ait donc rien là pour m'empêcher de dire à ton maître ce que j'ai à lui dire ». — « Mais, reprit Artaban, de qui parmi les Grecs faut-il lui annoncer l'arrivée ? car tes sentiments ne sont point, à ce qu'il semble, du premier venu ». — Et Thémistocle de répondre : « Oh, sur ce point, Artaban, personne ne pourrait désormais en savoir davantage, hormis le Roi (τοῦτ' οὐκέτ' ἂν πύθοιτό τις, Ἀρτάβανε, πρότερος βασιλέως) ». Ainsi s'exprime Phanias. Ératosthène, dans ses écrits *Sur la Richesse*, ajoute que ce fut une femme d'Érétrie, maîtresse du chiliarque, qui ménagea à Thémistocle son entrevue avec celui-ci ».

La variante d'Ératosthène et la forme dans laquelle elle est introduite nous garantissent que toute la scène vient de Phanias. Ce qui le distinguait c'est qu'il mettait Thémistocle directement en présence d'Artaban. La conversation n'en était que plus délicate à conduire. Pour parvenir jusqu'au Roi, Thémistocle devait se concilier d'abord le chiliarque. Il commence par piquer sa curiosité : sûr moyen de se faire écouter. Mais rien ne le sert autant que l'attitude qu'il observe au sujet de la προσκύνησις. Quand il a parlé, Artaban est conquis et ne sait pas réprimer un mouvement de flatteuse surprise : οὐ γὰρ ἰδιώτῃ τὴν γνώμην ἔοικας. On regrette de ne pouvoir rapprocher le modèle sur lequel travaillait Phanias : son mérite, la qualité

particulière de son invention nous apparaîtraient avec plus de précision. Nous possédons du moins, pour la dernière partie de la scène, une série de répliques, qui appellent la comparaison — exactement trois versions distinctes, dont deux se présentant chacune sous deux formes différentes :

1° Chez Hérodote (VII, 136), réception, par Xerxès, des Spartiates Sperchias et Boulis, qui viennent se remettre à la discrétion du Roi pour expier l'injure faite aux ambassadeurs de Darius.

2° Chez Cornélius Népos (*Conon* III, 2-3) et chez Justin (VI, 2), réception, en 395, par le chiliarque Tithraustès, de Conon à la cour d'Artaxerxès.

3° Chez Plutarque (*Artax.* XXII, 4) et chez Ælien (*Hist. Var.* I, 21), présentation, en 368-67, au même Artaxerxès, par le même Tithraustès, d'Isménias, ambassadeur de Thèbes (chez Plutarque, Pélopidas figure à côté d'Isménias) (1).

Dans ces diverses anecdotes, comme dans celle de Phanias, un problème moral, une sorte de cas de conscience se trouve nettement posé : un Grec pouvait-il, sans déshonneur, consentir, comme l'exigeait le cérémonial perse, à adorer le Roi pour être admis à lui parler ? Sperchias et Boulis refusent énergiquement de subir le protocole, disant « qu'il n'est point

(1) On a encore la trace d'une quatrième version : chez Héraclide de Cymé, réception, en 368-67 (à la même occasion que Pélopidas et Isménias), de Timagoras d'Athènes par Artaxerxès. Tout ce qu'on en possède se réduit malheureusement à quelques lignes d'Athénée (II, xxxi, 48 D-E), dans lesquelles l'aventure de Timagoras se confond, en grande partie, avec celle d'Entimos le Crétois racontée par Phanias : τὸν οὖν [Κρῆτα] Τιμαγόραν ἢ τὸν ἐκ Γόρτυνος (ὥς φησι Φανίας ὁ Περιπατητικὸς) Ἔντιμον, ὃς ζήλῳ Θεμιστοκλέους ἀνέδη ὡς βασιλέα, τιμῶν Ἀρταξέρξης..... Un trait cependant est certain, et qui justement a pour nous de l'importance, Timagoras, comme Thémistocle, *avait adoré le Roi* : Τιμαγόρᾳ μὲν γὰρ τῷ Ἀθηναίῳ, τῷ προσκυνήσαντι βασιλέα.... (Athén. 48 E). Toute la question est de savoir si Héraclide s'inspirait de Phanias (dans son entrevue de Thémistocle avec Artaban) ou Phanias d'Héraclide, ou tous les deux d'un modèle antérieur commun. Je croirais volontiers à la paternité de Phanias (voir la suite de l'analyse) ; mais l'anecdote est trop insuffisamment connue et les rapports chronologiques entre les deux écrivains sont trop mal fixés pour qu'on puisse décider absolument. — Sur l'ambassade de Timagoras, voir Xén., *Hell.* VII, 1, 33 sqq. ; Démosthène, *Amb.* (XIX) 31, 37, 191 ; Plut., *Pélop.* XXX, 9-10 et *Artax.* XXII, 5-6.

dans leur usage d'adorer un homme et qu'ils ne sont point venus pour cela », et réussissent néanmoins à se faire entendre. Conon refuse de même, « pour ne point, nous dit Népos, infliger une honte à sa patrie » : chez Justin, il prend des intermédiaires ; chez Népos, il se résigne à écrire une lettre — deux solutions très méritoires, mais assez invraisemblables, quand on a traversé toute l'Asie-Mineure pour s'entretenir personnellement avec le Roi de Perse. Isménias tourne la loi avec plus d'esprit qu'on n'en pourrait attendre d'un Thébain : introduit devant Artaxerxès, il feint de laisser tomber son anneau à terre, et, en se baissant pour le ramasser, fait, sans compromettre sa dignité, le geste de la προσκύνησις. Il serait assurément intéressant, mais très difficile aussi, de connaître la filiation de ces cinq anecdotes. Les quatre dernières semblent nous ramener à Dinon, source à la fois de Népos dans *Conon* et de Plutarque dans *Artaxerxès* ; la version d'Ælien apparaît comme une combinaison. Quant à Phanias, il est, pour une bonne part, tributaire de la source commune ; mais il a lu également Hérodote et se souvient de la réponse des deux Spartiates : οὔτε γὰρ σφίσι ἐν νόμῳ εἶναι ἄνθρωπον προσκυνέειν οὔτε κατὰ ταῦτα ἥκειν. Quelque chose cependant lui appartient en propre, qui nous en dit assez long sur son tour d'esprit : c'est la solution qu'il adopte. Son Thémistocle est homme de bonne compagnie : il ne va pas, comme Sperchias et Boulis, imposer ses façons à son hôte. Il n'a que faire non plus des pudeurs d'un Conon ou des malices, même spirituelles, d'un Isménias. Artaban, sans doute, avec sa distinction, tout aristotélicienne dans le fond, entre les mœurs et usages locaux et la grande loi qui s'impose à tous d'observer chacun les coutumes de son pays (1), ne lui a

(1) La constatation des divergences de peuple à peuple dans la façon de concevoir le bien et le mal remonte assurément beaucoup plus haut et probablement jusqu'à Protagoras ; cf. Hérod. III, 38 et VII, 52 ; l'auteur des Διαλέξεις, § 2 Περὶ καλοῦ καὶ αἰσχροῦ (Diels, *Vorsokr.*, II, pp. 336-38) et, sur ces textes, les remarques de H. Gomperz, *Sophistik und Rhetorik* (Teubner, 1912), pp. 163-64. Ce qui trahit l'influence d'Aristote, c'est le correctif qu'apporte Artaban : καλὸν δὲ πᾶσι.. κ. τ. λ. ; cf. Arist., *Nicom.*, V, 7 (1134 b, 18 sqq.) τοῦ δὲ πολιτικοῦ δικαίου

pas rendu la tâche aisée. Mais il est trop pratique, il a trop le sens des réalités pour se laisser arrêter, dans un moment critique, par de sévères maximes. Il va droit à son but, sans forfanterie ni fausse honte et, même en cédant, il conserve un air de grandeur qui frappe le chiliarque. Toutes ces nuances sont observées avec une rare finesse : il est impossible de ne pas sentir la valeur littéraire et l'intérêt psychologique de la scène.

Elle a en outre le mérite — souvenons-nous d'Éphore — de remettre au premier plan le personnage de Thémistocle ; Ératosthène ne l'a point compris, qui, par amour du romanesque, a voulu mêler à l'aventure une histoire de femme. Nul n'a aidé Thémistocle que lui-même. C'est à force d'habileté et de souplesse, autant que par une sorte d'ascendant personnel qu'il a non seulement conquis le chiliarque, mais obtenu cette chose inouïe, d'être présenté au Roi, sans avoir révélé son nom à personne. Pourquoi il était tenu à l'incognito, on le comprend aisément si l'on se souvient que sa tête était mise à prix. L'importance de ce détail et de la jolie expression τοῦτ' οὐκέτ' ἂν πύθοιτό τις πρότερος βασιλέως ne s'éclairera cependant en plein que dans un nouvel épisode. Toutes les parties de notre historiette se tiennent, et de l'une à l'autre les effets sont adroitement préparés et gradués.

Un troisième δ'οὖν nous ramène, par dessus la variante d'Ératosthène, au texte de Phanias. La structure de la première phrase, toute en participes et en génitifs absolus, le mot

τὸ μὲν φυσικόν ἐστι, τὸ δὲ νομικόν · φυσικὸν μὲν τὸ πανταχοῦ τὴν αὐτὴν ἔχον δύναμιν, καὶ οὐ τῷ δοκεῖν ἢ μή, νομικὸν δὲ ὃ ἐξ ἀρχῆς μὲν οὐδὲν διαφέρει οὕτως ἢ ἄλλως, ὅταν δὲ θῶνται, διαφέρει. D'Aristote également semble venir la définition donnée par Artaban de l'idéal des Grecs : ὑμᾶς μὲν οὖν ἐλευθερίαν μάλιστα θαυμάζειν καὶ ἰσότητα λόγος. Cf. Arist., *Polit.*, IV, 4 (1291 b, 34) εἴπερ γὰρ ἐλευθερία μάλιστά ἐστιν ἐν δημοκρατίᾳ, καθάπερ ὑπολαμβάνουσί τινες, καὶ ἰσότης... Le sentiment enfin auquel obéit Thémistocle est singulièrement voisin de celui qu'Aristote (*Nicom.*, IV, 6, 1126 b, 10 sqq.) analyse si joliment, sans pouvoir lui donner de nom et qui fait que, dans les relations de société, on sait trouver le juste milieu entre la complaisance qui approuve tout et une certaine difficulté d'humeur qui ne s'accommode de rien — sorte d'amitié, mais amitié sans affection, φιλία ἄνευ πάθους.

ἐπεί qui la commence, indiquent seulement que, de nouveau, Plutarque abrège légèrement :

« Quoi qu'il en soit, lorsque Thémistocle eut été introduit auprès du Roi et qu'après s'être prosterné pour l'adorer il se tint devant lui debout, sans mot dire, le Roi ayant invité l'interprète à lui demander qui il était et l'interprète le lui ayant demandé, il répondit : « Je suis, Seigneur, Thémistocle l'Athénien, qui viens à toi, fugitif, poursuivi par des Grecs : les Perses me doivent beaucoup de maux mais plus de biens encore, puisque, dans un moment où, la Grèce étant sortie de péril, notre propre sécurité renaissante me permettait de faire aussi quelque chose en votre faveur, j'ai empêché qu'on ne vous poursuivît. Maintenant, je n'ai, pour ma part, d'autres sentiments que ceux qui conviennent à mon infortune et j'arrive également prêt, s'il te plaît de te réconcilier gracieusement avec moi, à m'incliner devant ta faveur, et, si tu me tiens encore rancune, à fléchir, en t'implorant, ton courroux ; pour toi, que mes ennemis te soient garants des services que j'ai rendus aux Perses ! Que mes malheurs t'apportent aujourd'hui une occasion moins de satisfaire ta colère que de montrer ta générosité ! En me sauvant, c'est ton suppliant que tu sauveras ; en me perdant, tu perdras un homme qui est devenu l'ennemi des Grecs ». Ces paroles dites, il les appuya de l'autorité divine, racontant la vision qu'il avait eue chez Nicogénès ainsi que l'oracle de Zeus Dodonéen, comme quoi, ayant reçu l'ordre de se rendre chez *Celui qui portait le nom du Dieu*, il avait compris qu'on l'envoyait vers le prince, car tous deux, le Dieu et lui, portaient et justifiaient le titre de *Grand Roi*. Le Perse, l'ayant entendu, sur le moment ne répondit rien, bien qu'il eût été saisi par sa fierté et son audace ; mais, après s'être applaudi avec ses amis comme d'un bonheur sans égal et avoir supplié Ariman d'inspirer toujours à ses ennemis des sentiments qui leur fissent bannir les meilleurs d'entre eux, on dit qu'il offrit un sacrifice aux dieux, qu'aussitôt après il alla prendre son repas et que, pendant la nuit, au milieu de son sommeil, il s'écria, par trois fois, transporté de joie : « Je tiens Thémistocle l'Athénien ».

On pourrait se demander comment, par le récit d'un oracle puéril et en invoquant un songe qui le représentait comme en

proie à de folles terreurs (1), Thémistocle arrivait à donner une telle impression de « fierté » et « d'audace » que le Roi en fût « saisi d'admiration ». Mais nous avons déjà constaté que la première mention du songe gâtait le début du récit. Quant à l'oracle, il n'a même pas été préparé, et il est en outre d'une singulière faiblesse. Avec des plaisanteries telles que le μεγάλους γὰρ ἀμφοτέρους εἶναι des esclaves intrigants peuvent éblouir la naïveté d'un Agoracrite (2) ; un Thémistocle se ferait éconduire par le grand Roi. Toutes ces inventions sont indignes de Phanias. Seul le discours en style direct est de lui.

Ce discours procède, mais très librement, de la lettre de Thucydide. L'entrevue avec Artaban avait rendu la lettre sans objet. Phanias cependant a tenu à la conserver et, séparant les deux questions que Thucydide y avait réunies, il en a tiré le thème de deux scènes distinctes. Dans sa première rencontre avec le Roi, Thémistocle, qui est à lui-même son propre introducteur, ne visera qu'à sauver sa tête ; s'il doit poser ses conditions, ce sera plus tard, dans une seconde entrevue. La dernière phrase de la lettre, celle où il demandait un délai d'un an avant d'exposer ses projets, est momentanément négligée ; le reste fournit la matière du discours.

Nous avons donc ici sous les yeux l'original et la copie. En les comparant, nous pouvons en quelque sorte surprendre Phanias à l'œuvre et faire plus directement connaissance avec lui.

Phanias n'est pas un historien. Il ne s'inquiète de l'histoire qu'autant qu'il est nécessaire pour ne pas se brouiller avec elle. Déjà dans la partie du récit qui vient certainement de lui, le nom du Roi n'était pas prononcé (3). Cette réserve pouvait, il

(1) Cf. XXVI, 3, ἀμηχάνου δείματος καὶ ταραχῆς ἀπαλλαγέντα.

(2) Cf. Aristoph., *Cav.*, 207, Ὁ δράκων γάρ ἐστι μακρὸν ὅ τ' ἀλλᾶς αὖ μακρόν. — On remarquera que le songe de Thémistocle n'est pas non plus sans rapports avec celui que raconte Xanthias au début des *Guêpes* (vv. 16 sqq.).

(3) L'importance donnée à Artaban ne saurait être une preuve que Phanias s'était rangé à la tradition Artaxerxès. Il est vraisemblable qu'il n'a adopté le « chiliarque » que pour donner à la scène un cachet plus marqué d'exotisme.

est vrai, être attribuée à des corrections prudentes de Plutarque. Cette fois le doute n'est pas permis : de la lettre au discours, tout ce qui avait trait à la distinction Xerxès-Artaxerxès a été soigneusement éliminé et le style ne trahit aucune retouche. La phrase ᾧ πολλὰ μὲν... suit celle de Thucydide dans son mouvement comme pour le vocabulaire. Seuls les mots compromettants, τὸν ὑμέτερον οἶκον, τὸν σὸν πατέρα ont disparu : ceux que Phanias leur a substitués Πέρσαι, ὑμῖν, peuvent convenir en toute hypothèse. A ce parti-pris d'échapper aux discussions chronologiques, on devine un écrivain chez qui le souci de l'exactitude a fait place à d'autres préoccupations.

Phanias d'ailleurs n'est pas moins jaloux que Thucydide et Éphore de la bonne renommée de son personnage. Il est seulement plus hardi que l'un et moins embarrassé de scrupules que l'autre. Éphore n'osait rappeler le stratagème et se réfugiait dans une vague assertion : μαθόντος (τοῦ βασιλέως) ὡς οὐδὲν ἠδίκησεν. Thucydide s'empêtrait dans les détours laborieux de sa parenthèse. Phanias, lui, est parfaitement à l'aise. Il avait donné (1) du stratagème une version — sur laquelle nous aurons à revenir — qui couvrait Thémistocle de toute l'autorité morale d'Aristide, il se contente de la rappeler ; trois mots pour cela lui suffisent, adroitement sertis dans le texte de Thucydide : κωλύσαντι τὴν δίωξιν.

Mais rien ne décèle mieux l'originalité de Phanias que le ton même du discours. Thémistocle se présente en *suppliant* et il tient ce rôle avec autant d'esprit que de dignité, fier sans arrogance, souple et insinuant sans l'ombre de bassesse : tel on l'a vu avec Artaban, tel on le retrouve devant le Roi. Comme dans la lettre, il commence par rappeler ce qu'il a fait aux Perses de mal et de bien, et toute son argumentation, adroi-

(1) Cette version, rapportée par Plutarque à la fois dans son *Thémistocle* (XVI) et dans son *Aristide* (IX, 5-6), n'est pas, à vrai dire, donnée comme de Phanias. Elle est cependant tout à fait dans sa manière, et la façon dont elle présente le stratagème (ἐμποιεῖ τινας διατριβὰς τοῖς συμμάχοις καὶ μελλήσεις πρὸς τὴν δίωξιν) explique justement les mots κωλύσαντι τὴν δίωξιν que Phanias substitue ici à la parenthèse de Thucydide.

tement filée, se rattache à ce double point de départ. Il plaide simultanément innocent et coupable. Mais, avec le temps, il a appris la valeur des nuances. Dans la lettre, il exagérait ses torts pour pouvoir exagérer ses mérites : κακὰ μὲν πλεῖστα εἴργασμαι... πολὺ δ' ἔτι πλείω ἀγαθά, et, comme si les torts étaient désormais prescrits, il concluait brutalement : « Vous m'êtes *redevables* d'un service (καί μοι εὐεργεσία ὀφείλεται) ». Aristote (1) ne lui avait pas appris qu'un bienfaiteur doit ménager son obligé. Dans son discours, s'il conserve l'entière conscience de ses avantages, il est plus ingénieux et plus discret. Il ne dit plus πλεῖστα, mais πολλά ; il garde πλείω, mais il efface πολύ ; dans l'espèce de compte ouvert qu'il a avec la Perse, il inscrit à la même colonne, à la colonne de son actif, ses torts aussi bien que ses mérites : « Les Perses me sont *redevables* (ὀφείλουσι) de beaucoup de maux, mais d'avantages plus grands encore », et c'est en laissant le Roi libre de choisir entre les deux créances qu'il se soumet d'avance au règlement. Il n'est pas moins prêt à solliciter son indulgence qu'à accepter la faveur de sa reconnaissance et, tout en le mettant à même de satisfaire sa colère, il observe cependant, et avec quelle délicatesse, qu'il lui offre une rare occasion de se montrer, à la fois, habile et généreux. Et de nouveau ici le contraste est frappant avec la lettre : chez Thucydide, aussi hardi dans ses offres qu'il l'était dans ses exigences, il déclarait sans ambages : « Je suis en mesure de te faire beaucoup de bien (καὶ νῦν ἔχων σε μεγάλα ἀγαθὰ δρᾶσαι πάρειμι) » ; guidé par Phanias, il n'a garde de s'aventurer sur un terrain aussi glissant et s'en tient à l'insinuation : « en me perdant, tu perdras un homme qui est devenu l'ennemi des Grecs ». On ne saurait vraiment plaider avec plus d'esprit une cause plus difficile. Tout en s'inspirant de Thucydide jusqu'à le copier parfois mot pour mot, Phanias a su donner au discours un tour nouveau, un accent qui est de lui. Il l'a adapté à la situation.

(1) Cf. Arist., *Nicom.*, IX, VII (1167 b, 16) : Οἱ δ' εὐεργέται τοὺς εὐεργετηθέντας δοκοῦσι μᾶλλον φιλεῖν ἢ οἱ εὖ παθόντες τοὺς δράσαντας.

Un dernier changement, en apparence léger, est, à cet égard, caractéristique. Il y avait de l'emphase déjà dans la façon dont débutait le Thémistocle de Thucydide : Θεμιστοκλῆς ἥκω παρὰ σέ. Cette emphase, Phanias l'accentue; en reprenant la formule, il l'amplifie d'une série de petits détails, dont l'un, d'ailleurs, est emprunté à la fin de la lettre (1). Par là, sans doute, il prépare son dernier argument : φυγὰς ὑφ' Ἑλλήνων διωχθείς est le support de ἀπολεῖς δ' Ἑλλήνων πολέμιον γενόμενον. Mais il fait quelque chose de plus, et il semble que nous tenions ici la clef de tout le récit, l'idée qui en a inspiré et dirigé la composition. Qu'on veuille bien se souvenir du soin que Thémistocle avait mis jusque-là à taire son nom, de quel air mystérieux et entendu il avait coupé court aux questions d'Artaban sur ce chapitre. Il avait son plan, à la fois simple et audacieux : aller trouver le Roi, ce Roi qui avait promis 200 talents à qui le livrerait, et, en se faisant connaître, s'abandonner à sa discrétion. C'est par cette brusque révélation qu'il compte s'imposer. En pareil cas, il faut frapper fort et vite. Plus il insistera sur son nom, sur sa qualité, sur sa situation, plus il aura chance de réussir. Dès lors tous les mots portent : Ἥκω σοι, βασιλεῦ, Θεμιστοκλῆς ὁ Ἀθηναῖος ἐγώ, φυγὰς ὑφ' Ἑλλήνων διωχθείς. En vérité, si le Roi sait comprendre un beau geste, il ne pourra pas ne pas « admirer », et admirer non plus, comme chez Thucydide, *le projet* (τὴν διάνοιαν), mais *la fierté et l'audace* (τὸ φρόνημα καὶ τὴν τόλμαν) d'un homme qui joue sa tête avec cette crânerie.

Le Roi est un artiste, et son premier mouvement est en effet d'*admirer*. Mais il reste maître de lui; il cache ses impressions : il écoute et ne répond pas. Par cet artifice, Phanias, qui a décidément l'instinct dramatique, ménage sa seconde audience. Dans l'intervalle, et grâce à un heureux intermède, il va nous révéler les véritables sentiments du Roi et, du coup,

(1) Cf. Plutarque (Phanias) : φυγὰς ὑφ' Ἑλλήνων διωχθείς, et Thucydide : διωκόμενος ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων.

les véritables raisons qui ont sauvé Thémistocle. Si habilement que celui-ci ait plaidé sa cause, le Roi n'est pas dupe : il n'a pas un mot pour le fameux service dont il aurait bénéficié. Les espérances que pouvait éveiller la fin du discours ne le laissent pas moins indifférent : il n'y fait aucune allusion. Sa joie, une joie débordante et qui se trahit en actes est de quelqu'un qui se sent délivré d'un grand péril. Avec ses amis il se félicite comme d'un bonheur inespéré; dans ses prières, il demande à Ariman d'inspirer à tous ses ennemis cet esprit de folie qui pousse les Grecs « à chasser les meilleurs d'entre eux » ; ce qui trouble son sommeil et qui, par trois fois, le fait rêver tout haut, c'est qu'il est maître enfin de son adversaire le plus redouté : « Je tiens Thémistocle l'Athénien ». Le thème de « la mise à prix » produit ainsi, de la façon la plus vivante, son maximum d'effet. Thémistocle est arrivé en Perse, non comme un ami secrètement dévoué sur qui on sait pouvoir compter, mais comme un ennemi qu'on craint d'autant plus qu'on l'admire — et qu'on traque. Qui pourrait, après cela, parler encore de sa trahison ?

La fin de l'histoire nous est contée au chapitre XXIX :

« Le lendemain, avec le jour, il convoqua ses amis et fit introduire Thémistocle. Celui-ci ne s'attendait à rien de bon, en constatant que les gardes de l'antichambre, à sa vue et dès qu'ils avaient su son nom, montraient de l'humeur et l'insultaient. Et même, comme il passait à côté du chiliarque Roxanès, le Roi siégeant sur son trône et tous gardant le silence, le chiliarque lui dit tout bas, entre les dents : « Rusé serpent venu de Grèce, c'est le bon Génie du Roi qui t'a amené ici ».

Toutefois, quand il se trouva devant le Roi et qu'il l'eut de nouveau adoré, le Roi le salua et, lui adressant la parole avec bienveillance, lui déclara que, dès ce moment, il lui devait 200 talents : puisqu'il s'était livré lui-même, c'était justice qu'il touchât la prime promise à qui l'aurait amené. Il lui promit en outre beaucoup plus encore et l'autorisa, en l'encourageant, à dire, en toute liberté, au sujet des affaires de la Grèce, quelles étaient ses intentions. Mais Thémistocle répondit que le langage de l'homme res-

semblait aux tapis historiés, que, comme ceux-ci, c'était en se déployant à l'aise qu'il mettait dans tout leur jour les sujets traités, tandis que, contraint à se replier, il les dissimulait et les déformait, qu'en conséquence pour pouvoir parler, il lui fallait du temps. Charmé de la comparaison, le Roi lui dit d'en prendre ce qu'il voudrait. Or, quand Thémistocle, qui avait demandé une année et qui avait appris la langue perse de façon à se suffire, commença à se rencontrer avec lui sans truchement, il donna bien, il est vrai, à ceux qui vivaient au dehors l'impression qu'il l'avait entretenu des affaires de la Grèce ; mais comme aussi, à cette époque, le Roi apporta beaucoup de changements et dans sa cour et dans ses relations avec ses amis, les Grands, convaincus qu'il avait pris la hardiesse de lui parler d'eux sans ménagements, se mirent à le jalouser... »

On peut arrêter ici la citation. Déjà la dernière phrase, avec son ἐπεὶ δέ initial et les participes qui l'encombrent a l'allure gauche et embarrassée d'un résumé. Au paragraphe suivant commence une énumération des privilèges dont Thémistocle avait joui à la cour. Plutarque suit désormais une tradition très mêlée et qu'il donne comme anonyme (λέγεται δέ § 8, τὸν Θεμιστοκλέα φασίν... § 9 ; οἱ πλεῖστοι λέγουσιν § 10). Une fois cependant le nom de Phanias reparaît. C'est à propos des villes attribuées à Thémistocle par le Roi ; Plutarque, après avoir rappelé que l'opinion la plus répandue n'en connaissait que trois : Magnésie pour le pain, Lampsaque pour le vin, Myonte pour les viandes, complète ainsi le renseignement : « Néanthès de Cyzique, cependant, et Phanias en ajoutent encore deux, Perkoté et Palæskepsis pour la literie et pour la garde-robe (1) ». Nous voyons par là que Phanias suivait jusqu'au bout la tradition, quitte à l'enrichir en passant (2). Mais la façon même

(1) Cf. Schol. Arist., *Cav.*, 84, où le même renseignement est attribué à Néanthès seul, et Athén., I, 54, p. 29 F, où, quoique donné sans référence, il paraît provenir de Phanias, cité au chapitre précédent. Ἀμπεχόνην est remplacé, dans la scholie, par στολήν, chez Athénée par ἱματισμόν.

(2) Mais toujours en restant fidèle à la couleur locale (cf. Xén., *Anab.*, I, IV, 9 ; Plat., *Alc. I*, 123 B-C ; Cic., *Verr.*, II, 3, 33), et, sans doute, d'après un auteur de Περσικά.

dont il est cité nous avertit qu'il a cessé d'être la source unique de Plutarque. Aucune des anecdotes entassées ici au hasard, sauf peut-être l'histoire de Démarate (1), ne trahit spécialement sa manière ; aucune surtout ne se rattache assez étroitement aux données essentielles de son récit pour qu'on puisse lui en faire honneur avec certitude (2).

Il en va tout autrement avec le début du chapitre. Le motif central — seconde entrevue du Roi avec Thémistocle — est le complément nécessaire de l'anecdote telle que Phanias l'avait conçue. Les deux thèmes autour desquels il s'ordonne sont, en quelque sorte, attendus : ne fallait-il pas que la dernière phrase de la lettre, la seule qui eût disparu dans le discours, trouvât quelque part son emploi ? et n'était-il pas indispensable qu'une prime ayant été promise à qui livrerait Thémistocle, il se rencontrât finalement quelqu'un pour la toucher ? L'adresse ingénieuse avec laquelle ces deux thèmes sont traités n'est pas moins visiblement de Phanias. A supposer même que celui de « la mise à prix » fût déjà chez Éphore, la prime devait revenir à Lysitheidès. Nicogénès au contraire n'y avait aucun droit ; en la faisant payer par le Roi à Thémistocle, Phanias est spirituellement logique avec lui-même et, du même coup, renouvelle assez profondément la conception traditionnelle du rôle de Thémistocle. Ce n'est plus lui qui prend des engagements afin de se faire agréer ; c'est le Roi, qui, dans sa joie de tenir

(1) On la donne ordinairement comme venant de Phylarque, qui l'avait en effet racontée (Phyl., *fr.* 21 M, I. = Suidas, *s. v.* Τιάρα) et que Plutarque cite ailleurs dans la *Vie de Thémistocle*. Mais Phanias pouvait l'avoir racontée avant lui : dans Athénée (cf. ci-dessus, p. 275, n. 1), une anecdote relative au séjour de Démarate en Perse et dans laquelle son nom est associé à celui de Thémistocle, fait immédiatement suite à la phrase (de Phanias ?) sur Perkoté et Palæskepsis.

(2) Sa part cependant peut, même ici, être encore assez grande. Dans un passage d'Athénée (II, 31, p. 48 D sqq. = Phan. *fr.* 11 M.), où malheureusement Héraclide et Phanias sont cités concurremment, on trouve, au sujet d'un séjour d'Entimos le Crétois à la cour d'Artaxerxès quelques détails qui sont en rapport avec ceux que donne Plutarque. La comparaison est en particulier intéressante pour l'origine de notre § 8 : Λέγεται δὲ... κ. τ. λ. (Cf. Athén. : τὸν Ἔντιμον ὃς ζήλῳ Θεμιστοκλέους ἀνέδη ὡς βασιλέα, τιμῶν Ἀρταξέρξης et, plus loin, ὅπερ οὐδενὶ πρότερον τῶν Ἑλλήνων ἐγένετο).

son ennemi, s'estime redevable envers lui, le récompense de s'être livré et va jusqu'à lui faire à son tour de magnifiques promesses. Tout cela procède du même esprit qui tout à l'heure inspirait l'intermède. Mais si Thémistocle ne se risque plus à prendre des engagements, sous quel prétexte va-t-il demander un délai pour se familiariser avec la langue? Pressé d'exposer ses projets, on comprend qu'il se dérobe et cherche à gagner du temps; encore faut-il qu'il y mette des formes. Il ne peut plus dire sèchement, comme dans la lettre : Βούλομαι δ'ἐνιαυτὸν ἐπισχὼν αὐτός σοι περὶ ὧν ἥκω δηλῶσαι. Personne ne le prendrait au sérieux. Il lui faut trouver des raisons ou tout au moins gagner son public, bref en imposer de nouveau au Roi. Une première fois il avait réussi grâce à son audace; ce sera ici à force d'esprit. Sur les Orientaux imaginatifs auxquels il s'adresse son allégorie des étoffes brodées, d'un exotisme si curieusement cherché, agit plus sûrement que ne ferait un solide argument mis en forme; et le Roi, qui, la veille, *admirait* (ἐθαύμασε), *séduit* (ἡσθέντος), maintenant, accorde le délai. Encore un trait dont nous n'avons pas de peine à deviner l'auteur.

Sans être aussi certaine, l'origine des deux morceaux qui, dans le texte de Plutarque, encadrent le récit de l'audience, ne peut éveiller des doutes bien sérieux. La scène préliminaire n'est peut-être qu'en partie de Phanias : la présence d'un nouveau chiliarque, Roxanès, surprend légèrement, et la phrase qui l'introduit n'est pas sans gaucherie. Mais il est possible que Plutarque ait simplement abrégé son modèle et, dans l'ensemble, on peut admettre qu'il le suit assez fidèlement. Il fallait une transition; celle-ci a de l'agrément. La scène est vivante; elle donne un fond au tableau; elle crée même une sorte d'atmosphère : les haines qui couvent, les mauvais propos qui circulent à l'entrée du héros contrastent avec l'accueil qu'il reçoit du Roi et le font ressortir. C'est là de l'excellente préparation dramatique; nous avons déjà constaté que Phanias avait le sens du théâtre. De même il semble bien qu'on retrouve

encore son inspiration dans le dénouement donné à l'aventure. Il s'agissait de savoir si décidément Thémistocle avait prêté la main à un projet d'expédition contre la Grèce, et, plus particulièrement, de quel usage lui avait été la connaissance qu'il s'était acquise de la langue perse. Des deux inventions d'Éphore sur ce point (histoire de Mandane; serment arraché à Xerxès et suicide de Thémistocle) (1), rien n'a passé dans le résumé de Plutarque. La source que Plutarque a sous les yeux procède plutôt de Thucydide; mais elle ne le suit que provisoirement et se jette bien vite dans une voie divergente. Ce que Thémistocle, une fois maître de la langue, avait bien pu dire au Roi, personne, en vérité, ne l'avait jamais su exactement : les uns supposèrent — mais quel crédit accorder à des gens qui vivaient loin de la cour (τοῖς μὲν ἐκτός) ? — qu'il s'était entretenu avec lui des affaires de la Grèce; d'autres — et ceux-là avaient chance d'être mieux informés — insinuèrent qu'il s'était mêlé de certaines réformes intérieures dont ils avaient eux-mêmes été les victimes. Les deux versions sont ainsi présentées sur le même plan; mais de telle façon cependant que, pour le lecteur, la seconde doit prévaloir. Dans son élégante simplicité cette solution n'est pas indigne de Phanias. Elle a même quelque chose de logique à quoi on le reconnaîtrait volontiers : le vague qui plane sur la conduite de Thémistocle est la conséquence nécessaire du secret qu'il avait entendu donner à son entretien avec le Roi (2).

Nous tenons ainsi, assez exactement, semble-t-il, et dégagé de tout ce dont Plutarque l'avait encombré, un fragment impor-

(1) Plutarque a recueilli et même adopté la tradition du suicide (XXXI, 5); mais, tout en puisant à plusieurs sources, il a négligé la version Éphore-Diodore. Quant à l'histoire de Mandane, nous verrons qu'elle n'avait pas été tout à fait perdue pour Phanias.

(2) Un détail de style nous ramène également à Phanias. Chez Thucydide, Thémistocle avait appris la langue « autant qu'il en avait été capable (ὅσα ἠδύνατο) »; avec Nepos, nous tombons dans l'exagération : « *quibus adeo eruditus est, ut multo commodius dicatur apud regem verba fecisse quam ii poterant qui in Perside erant nati* ». Phanias est à la fois élogieux et discret : ἀποχρώντως ἐκμαθών.

tant de Phanias. Dans quelle mesure le récit qu'il nous donne de l'arrivée de Thémistocle en Perse était-il enrichi de détails inédits? quels éléments nouveaux apportait-il, sinon à l'histoire du moins à la légende? Il faudrait, pour répondre avec certitude, posséder toutes les sources que Phanias avait à sa disposition, et, en particulier les Περσικά de Ktésias et de Dinon. Assez de fois cependant nous avons pu le comparer à ses modèles pour nous faire une idée de sa méthode. Il part des données traditionnelles; mais il ne les accepte que pour les interpréter à son gré. Sur ces thèmes rebattus il compose des anecdotes entièrement nouvelles, et nouvelles non seulement par leur forme, qui cependant est très personnelle, mais encore et surtout par l'esprit qui les anime. Il entend son rôle tout autrement qu'Éphore et Thucydide.

En présence des opinions contradictoires et intéressées des partis, Thucydide s'était donné pour tâche, uniquement, de ramener à leurs justes proportions les soupçons qui planaient sur la mémoire de Thémistocle. De ce point de vue, purement historique, il était inutile de s'arrêter au détail de ses démarches : l'essentiel était de faire voir par quelles raisons, d'ordre politique, il avait pu convaincre le Roi d'abord de l'admettre dans son empire et ensuite de lui assurer une situation honorable. C'est à quoi pourvoit l'artifice de la lettre. Pour le reste il suffisait de rendre vraisemblable le voyage de Thémistocle : en lui donnant un guide, l'historien est quitte avec son lecteur.

Ce qui n'était pour Thucydide que l'accessoire devait être pour Éphore le principal. Éphore aimait la logique et la clarté, mais ne s'attachait qu'à cette clarté extérieure qui résulte de l'enchaînement apparent des faits. Incapable de démêler le jeu des passions et des sentiments non plus que ces réactions internes qui déterminent des événements imprévus, il n'avait l'esprit clair que parce qu'il avait l'intelligence bornée. A ce positiviste médiocre, rhéteur et homme de parti, il fallait des explications qui fussent à la fois vraisemblables,

légèrement romanesques et par-dessus tout favorables à son héros. De là naquirent les histoires de Lysitheidès et de Mandane. Thémistocle y perdit ce beau reflet d'intelligence dont Thucydide avait éclairé sa physionomie. Le génial improvisateur de tant de stratagèmes fameux, κράτιστος αὐτοσχεδιάζειν τὰ δέοντα, ne fut plus, tour à tour, qu'un honnête homme dans l'embarras sauvé par un ami complaisant, et un innocent faussement accusé, qui se tirait d'affaire en apprenant rapidement une langue difficile. Éphore ne s'en croyait pas moins historien : il représente, pour nous, dans ce qu'elle eut de pire, l'influence d'Isocrate.

Phanias traite tout aussi librement la matière historique, Il combine, embellit et arrange. Apologiste, lui aussi, il ne dédaigne pas plus qu'Éphore un certain romanesque et, comme lui, on sent qu'il écrit moins pour découvrir la vérité que pour plaire au public. La préoccupation littéraire domine chez tous les deux, et annule la préoccupation scientifique. Mais voici par où Phanias se distingue. Ce qui attire, fixe et retient son attention, c'est la personnalité de Thémistocle : les stratagèmes qu'il lui prête sont des stratagèmes psychologiques, l'anecdote ne tend qu'à mettre en valeur son caractère. Entendons bien la nouveauté. Lorsque Thucydide s'arrête à étudier le caractère d'un Thémistocle ou d'un Périclès, c'est pour y chercher la raison de leur conduite, l'explication dernière de leur action dans l'État. Phanias s'intéresse au caractère pour lui-même, il l'analyse en curieux et en connaisseur : on sent en lui un homme pour qui l'observation morale est une habitude d'esprit. Mais ce moraliste est, en même temps, un adroit metteur en scène : pour faire valoir les nuances que son analyse accuse, il invente ou recueille des traits significatifs ; il imagine des conversations, il associe des mouvements et des gestes qui font vivre le personnage. Nous avons sous les yeux le portrait animé d'un *individu* de marque.

Cette place prépondérante donnée à l'individu dans une

œuvre littéraire nous éloigne de l'*histoire* et nous achemine vers la *biographie*. Mais avant de chercher sous quelles influences l'évolution s'accomplit et ce que représente Phanias dans l'histoire du genre, il nous faut étudier les autres fragments que Plutarque nous a conservés de lui. La connaissance que nous avons acquise de ses procédés et de sa manière nous aidera à les reconstituer et à les interpréter.

L. Bodin.

(*A suivre*).

PROTOGÈNE

Le grand peintre de Caunos passait pour avoir eu des débuts difficiles. Non seulement, s'il faut en croire Pline, Apelle, qui estimait fort son talent, aurait contribué à lui faire rendre justice par les Rhodiens (1), mais il aurait dû pour vivre, et jusqu'à l'âge de cinquante ans, s'astreindre à peindre des vaisseaux (2). La même anecdote nous est rapportée, dans les mêmes termes, mais sans limitation de temps, à propos d'un artiste dont nous savons seulement qu'il vivait à l'époque de Persée, Héracleidès de Macédoine (3). Je ne veux pas examiner ici ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces ragots d'ateliers ; il importe assez peu que ces deux histoires soient authentiques, ou, comme le croit Pfuhl (4), que l'une d'elles seule soit vraisemblable. Je voudrais simplement chercher comment il faut interpréter le récit de Pline, que cet auteur l'ait emprunté à Douris de Samos, à Mucianus ou à tout autre de ses devanciers.

Rien en apparence de plus simple que cette expression : *pingere naves*, que Littré traduit tout naturellement par : « il (Protogène ou Héracleidès) peignit des vaisseaux » (5). Mais, si l'on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit qu'il y a quelque

(1) *Histoire Naturelle*, XXXV, 88.
(2) *Ibid.*, XXXV, 101.
(3) *Ibid.*, XXXV, 135 (cf. XXXV, 146).
(4) Pauly-Wissowa, XV, p. 497 (Herakleides). Kalkmann (*Die Quellen der Kunstgeschichte des Plinius*, p. 35) pense, mais sans raison probante, que le renseignement a été emprunté par Pline à la chronique d'Apollodore.
(5) Ed. Didot, II, p. 479 et 484.

difficulté à cette interprétation et qu'elle n'est pas, en réalité, aussi claire qu'elle paraît.

On peut sans doute entendre les mots au sens propre. Nous savons que les anciens, pour protéger la coque de leurs navires, la recouvraient (1), comme nous le faisons nous-mêmes, d'une ou de plusieurs couches de peinture, qu'ils appliquaient à chaud et par le procédé de l'encaustique. Sept teintes principales étaient employées à cet effet (2), sans compter le gris invisible auquel on avait recours dans la guerre de course (3). Mais ces enduits, même lorsqu'ils étaient multicolores, n'étaient aucunement destinés à embellir la nef. Pour les appliquer de manière à bien obturer la surface ligneuse, il suffisait d'un simple ouvrier. Ce n'était pas l'affaire d'un artiste, à moins qu'on ne donne ce nom au menuisier et au peintre en bâtiments qui appliquent des couches isolantes sur un meuble ou sur la surface d'un édifice. Sans doute on peut admettre que, pour vivre et dans un absolu besoin d'argent, un homme libre accepte temporairement une besogne qui, dans la pratique, devait être réservée à la main-d'œuvre servile; mais que Protogène, qui était toujours mécontent de lui-même et auquel les délicats reprochaient trop d'application, se soit astreint jusqu'à l'âge de cinquante ans à ce métier de manœuvre, voilà ce qui passe l'entendement et, quelle que soit la légèreté dont Pline fait preuve dans les anecdotes qu'il glane au cours de ses lectures, nous n'avons pas le droit, jusqu'à preuve évidente du contraire, de supposer qu'il ait écrit pareille absurdité. Il faut, de toute nécessité, que l'expression ait un autre sens et que les mots en litige puissent être entendus autrement qu'on l'a vu plus haut.

De fait, dans l'édition que Mlle Sellers a donnée en 1896 des chapitres de Pline relatifs à l'histoire de l'art, une note donne une interprétation nouvelle, qui, au premier abord, paraît aisément acceptable. Ce ne serait plus la coque, mais les

(1) *Histoire Naturelle*, XXXV, 147.
(2) *Ibid.*, XXXV, 45.
(3) Philostrate, *Imag.*, I, 18, cf. Daremberg-Saglio, IV, p. 32, Torr (navis).

dessins de la poulaine ou des bossoirs, sorte d'enseigne ou, si l'on préfère, armes parlantes du navire, qui seraient dus au pinceau de Protogène et d'Héracleidès. En fait, ἐπίσημα ou παράσημα étaient le plus souvent sculptés et en relief (1), donc ressortissaient, comme les emblèmes de nos vaisseaux de haut bord et de nos galères royales, à l'art du sculpteur ou de l'ornemaniste ; mais il y en avait aussi de peints (2), et les auteurs de ces compositions, dont le premier mérite était de se voir de loin et d'être reconnaissables aux yeux de tous, amis et ennemis, devaient avoir une connaissance tout au moins sommaire de la peinture décorative. Certes les grands artistes avaient d'ordinaire mieux à faire ; mais on peut admettre que l'on ait eu recours pour certains navires de luxe à leur main exercée ; il n'est même pas déraisonnable de penser, bien que rien ne nous autorise à le supposer dans les deux cas qui nous occupent, qu'un grand peintre ait commencé à se faire un nom dans ces travaux inférieurs qui pouvaient lui servir de gagne-pain. Mais, sans insister sur cette hypothèse, qui ne s'accorde pas, comme nous le verrons tout à l'heure, avec l'explication que Pline lui-même donne du passage, il suffira de remarquer que l'expression serait singulièrement impropre et qu'en bon latin les mots en question n'ont jamais pu avoir ce sens. Si médiocre écrivain que soit Pline, du moins savait-il sa langue, et l'on ne peut admettre qu'il prenne le tout pour la partie. S'il avait voulu dire ce que lui prête Mlle Sellers, ce n'est pas « naves » qu'il eût écrit, mais « navium παράσημα » ou un mot de ce genre. Il suffit qu'il ne l'ait pas fait pour que nous soyons assurés qu'il ne l'a pas voulu faire et pour qu'il nous faille chercher ailleurs l'explication véritable.

Celle-ci est à mon sens très simple. « Pingere », non seulement dans la bonne langue latine, mais à tous endroits chez

(1) Daremberg-Saglio, IV, p. 32, Torr (navis).

(2) Beaucoup d'exemples sont douteux et peuvent s'entendre aussi bien d'un παράσημον peint que sculpté, mais il y en a de très nets. Il suffira de citer Aristophane, *Grenouilles*, 933 (σημεῖον ἐν ταῖς ναῦσιν... ἐνεγέγραπτο) et Properce, IV, 6, v. 50 (... *et pictos experiere metus*).

Pline, veut dire représenter au moyen de couleurs. « Pingere naves » signifiera dès lors figurer aux yeux des vaisseaux. C'est ce qu'aurait commencé par faire Protogène, c'est ce qu'un siècle et demi plus tard aurait d'abord fait, lui aussi, Héracleidès.

On devine, sans que j'aie besoin d'y insister longuement, ce qu'il faut entendre par ces termes. Les Grecs, grands navigateurs, étaient exposés à chaque instant aux périls de la mer. Pour y échapper dans la mesure du possible, ils tâchaient de se rendre propices les divinités qui pouvaient leur assurer un heureux voyage et surtout les préserver du naufrage. Les sacrifices ne suffisant pas à cette fin, ils consacraient dans les temples et les sanctuaires de nombreux ex-voto qui devaient leur concilier la faveur divine. L'un des dons les plus usuels ainsi faits par les marins était l'image du navire même sur lequel ils se proposaient d'affronter la tempête ou qui venait d'échapper heureusement au danger. De nombreuses tablettes en bois accrochées aux murs des édifices sacrés ou aux idoles mêmes, suivant une coutume qu'évoque un passage bien connu des *Suppliantes* (1), attestaient la reconnaissance des survivants ou, suivant le cas, les supplications ferventes des partants. Nous pouvons nous représenter ces pinakes d'après les offrandes toutes semblables que nous voyons, aujourd'hui encore, consacrer par les populations maritimes dans les sanctuaires de la côte bretonne ou méditerranéenne, comme Notre-Dame de la Garde à Marseille ou Santa Maria di Buonaria, près de Cagliari.

Rhodes, où vécut surtout Protogène, était précisément une grande île commerçante, qui, comme telle, adorait non seulement Hélios, divinité que d'étroits rapports rattachent aux choses de la mer, mais Poseidon, qui avait à Lindos ses prêtres dont la liste nous a été en partie conservée (2). Il n'est pas

(1) Vers 463 : νέοις πίναξι βρέτεα κοσμῆσαι τάδε.

(2) L'un de ces prêtres, Hagesandros, avait sa statue, par Pythocritos, sur la galère en relief qui vient d'être trouvée dans les dernières fouilles danoises, *Bull. Acad. Danemark*, 1907, I, p. 31-42, fig. 52-6, Kinch (4e rapport de l'exploration archéologique de Rhodes).

douteux que les temples de l'île fussent remplis d'ex-voto de toute sorte dédiés par les gens de mer, et l'une de leurs offrandes habituelles était la représentation exacte du navire pour lequel ils sollicitaient la protection divine ou qu'ils remerciaient le ciel d'avoir efficacement protégé. On conçoit dès lors que la demande de ces pinakes dût être grande à Rhodes et qu'un peintre pût, à la rigueur, gagner sa vie à les exécuter. Sans doute la plupart de ces ex-voto étaient très humbles et le travail devait en être grossier, comme le coût fort modique ; mais, que ce fût superstition ou reconnaissance, un amiral ou un armateur pouvait en commander à des artistes en renom, et rien n'interdit de croire que Protogène ait dû accepter à l'occasion cette besogne, que sa sûreté de main (1) lui rendait aisé d'accomplir. Qu'il ait exercé ce métier jusqu'à l'âge de cinquante ans, c'est ce que nul ne saurait croire ; mais qu'il y ait eu parfois recours, rien n'est moins impossible et la chose demeure après tout vraisemblable.

En tout cas, nous sommes assurés que Pline (ou, si l'on préfère, l'auteur qu'il a copié) croyait sans difficulté à la vérité de cette anecdote. Ce qui met le point hors de doute est le contexte même de l'écrivain et la suite du passage, que je traduis librement. La preuve, dit-il (de ce que j'avance), est que Protogène, ayant à peindre dans les Propylées son tableau fameux de la Paralos et de l'Hammonias (que d'aucuns appellent Nausicaa (2), y représenta, en guise d'accessoires ou de παρέργα, de petits navires allongés, afin qu'on vît bien les humbles débuts d'où il était parti pour amener son art à son apogée (3). Que le raisonnement de Pline ne soit pas sans réplique, c'est ce qui ne surprendra personne ; mais l'essentiel est de l'entendre bien. Or, il n'est pas douteux que Pline ait considéré

(1) *Histoire Naturelle*, XXXV, 82.

(2) Les deux galères sacrées étaient personnifiées ou représentées l'une comme Odysseus, l'autre comme Nausicaa. Afin qu'on ne pût s'y tromper, le peintre avait figuré à l'arrière-plan les navires dont ces deux personnages mythologiques étaient les symboles.

(3) *Ibid.*, XXXV, 101.

la présence de ces navires dans le tableau de l'Acropole comme rappelant les nombreux ex-voto antérieurs, ayant pour sujet également des navires, que le peintre aurait exécutés pour les sanctuaires de Rhodes. La perfection avec laquelle étaient indiqués le grément et la forme des nefs venait d'une longue habitude, que l'artiste avait acquise à traiter autrefois ces sujets, et, si l'œil exercé d'un Athénien reconnaissait à n'en pas douter sur le panneau les deux galères sacrées, il fallait moins en faire honneur au talent du peintre et à sa sûreté de main qu'à l'expérience qui lui était venue d'un long apprentissage.

Il va sans dire qu'aucun de ces pinakes — s'il en a bien existé et si tout n'est pas faux dans l'anecdote rapportée par Pline — n'a été conservé et n'est parvenu jusqu'à nous. Si nous voulons nous en faire quelque idée, peut-être pourrons-nous y réussir, jusqu'à un certain point, en jetant les yeux sur les stèles de Rhénée, qui semblent consacrées à la mémoire de naufragés (1). Le navire n'y est pas représenté seul, car il n'est pas le sujet principal du champ ; aussi le marbrier n'a fait qu'en indiquer la silhouette ou même qu'en marquer l'avant. Le vaisseau occupait le panneau tout entier et l'image devait en être tout autrement fidèle et précise dans les pinakes qu'auraient peints, à leurs débuts, Protogène de Caunos et Héracleidès de Macédoine.

A. DE RIDDER.

(1) Il y en a quatre, auxquelles il faut joindre une cinquième trouvée à Kythnos et deux autres, de provenance inconnue, qui sont conservées dans les musées d'Avignon et de Vérone (*Expédition de Morée*, III, pl. 14, 3, pl. 20, 1 ; Stephani, *Der ausruhende Heracles*, p. 25-6, pl. VI, 2 ; Le Bas, *Monuments figurés*, pl. 117, 1-2 ; *Arch. Zeitung*, 1871, pl. 53a, p. 142 et suiv. (Michaelis) ; Staïs, *Marbres et bronzes du Musée national*, I, 999, p. 174, et 1313, p. 208). Il y aurait lieu d'ajouter à ces monuments diverses stèles attiques (Staïs, *l. l.*, 752, p. 128, 887, p. 155, 1260, p. 200 ; Conze, *Attische Grabreliefs*, II, 712, pl. CXXXIX, 923, pl. CXXII, 1173, pl. CCLI, p. 260-1), ainsi que le célèbre bas-relief de l'Acropole (Cartault, *Trière athénienne*, pl. III), les ex-voto de vainqueurs à l'aviron (*Journ. Hell. Studies*, XI (1890), p. 147-9, P. Gardner ; Ἐφ. Ἀρχαιολογική, 1862, pl. 29, 1, p. 191-2) et la stèle d'Antipatros où paraît une singulière figure terminée par une protome de navire (*Athen. Mitteilungen*, XIII (1888), p. 310-6, Wolters ; *Attische Grabreliefs*, 1175, pl. CCLVIII, p. 262).

ESSAI SUR LA GENÈSE DES MONSTRES DANS L'ART

Ces quelques pages ne sont qu'un chapitre détaché de l'étude générale qu'on veut entreprendre sur la genèse des formes monstrueuses dans l'art. Au lieu d'étudier dans leur évolution historique et esthétique, comme on le fait d'ordinaire, les êtres qui unissent en un assemblage contre nature des éléments hétérogènes (humains, animaux, végétaux, aniconiques), ou qui sont des malformations du corps vivant, on veut, fidèle à la méthode appliquée déjà en divers travaux, discerner les causes très diverses qui engendrent les monstres dans l'art, causes que l'on a souvent méconnues, quand on explique à tort une forme tératologique par un facteur qui n'en est nullement responsable.

La monstruosité de puissance.

Comment représenter graphiquement la *puissance* surhumaine d'un être divin ou mortel, ou, de façon plus restreinte, la force exubérante d'un seul de ses organes? L'artiste qui veut exprimer cette idée, et ne redoute pas, poussé par quelque scrupule esthétique, de voir naître sous son ciseau ou son pinceau les bizarreries résultant de la transcription matérielle d'une abstraction, peut recourir à l'un des procédés suivants :

1. *Exagération de la taille* du personnage par rapport à ceux qui l'entourent, ou, ce qui procrée des monstres, *disproportion d'un seul membre du corps.*

2. *Répétition du personnage*, ou, sous forme monstrueuse, *répétition d'un même organe* dans un être unique.

3. *Réduction à l'unité des organes* de l'être vivant qui sont au nombre de deux ou de plusieurs.

4. *Attribution à un sexe des traits spécifiques de l'autre sexe.*

Prenons un exemple qui illustrera dès le début notre pensée. Si l'on veut rendre en art la toute-puissance du regard divin, à qui rien ne peut demeurer caché, on peut donner au personnage qui représente le dieu des yeux démesurément agrandis (n° 1), multiplier ceux-ci sur sa tête ou sur tout son corps (n° 2), ou bien supprimer un des yeux, attirant ainsi l'attention sur celui qui demeure unique (n° 3). Si l'on veut exprimer la fécondité du dieu mâle, on peut lui donner des mamelles féminines (n° 4), que l'on multipliera sur sa poitrine (n° 2).

Ce sont ces procédés qu'on va examiner; cherchant des exemples dans l'art des pays les plus divers, anciens et modernes, on verra qu'il s'agit de formules générales, parce que l'esprit humain ne dispose pas de combinaisons indéfinies.

I. *L'exagération des dimensions.*

Modifier les proportions du personnage en raison de l'importance qu'on lui accorde, donner des dimensions très grandes à celui sur lequel on veut attirer l'attention, c'est là un procédé général, dont les exemples sont innombrables, et qui a été maintes fois signalé, aussi bien dans l'art des enfants (1), des aliénés aux œuvres rudimentaires (2), des artistes primitifs d'autrefois (3) et d'aujourd'hui (4), qu'à des stades artistiques d'une évolution technique plus avancée.

(1) Les exemples que l'on pourrait citer de ce grandissement enfantin sont très nombreux.

(2) Réjà, *L'art chez les fous*, p. 52.

(3) Ex. Hœrnes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, p. 388-9, fig. 120.

(4) Ex. peinture représentant des Boschimans ayant volé un troupeau et poursuivis par des Cafres. « Ce qui est remarquable, c'est l'exagération de la différence de taille entre les petits Boschimans et les grands Cafres; par ce contraste

* *

Les Grecs, on le sait, prêtaient aux dieux dès l'époque homérique des tailles surhumaines, et, sur le bouclier d'Achille, Arès et Athéna apparaissaient « beaux et grands comme il convient aux dieux, car les hommes étaient plus petits » (1). Ils rehaussaient par des chaussures plus ou moins élevées la taille des personnages du drame, proportionnellement à leur importance (2).

En art, les divinités mêlées aux mortels s'en distinguent parfois par leur taille supérieure. Pourquoi les morts qui sont étendus sur le pont du navire, sur un fragment de vase funéraire du Dipylon, sont-ils immenses, si ce n'est parce qu'ils n'appartiennent plus à la terre et qu'ils sont déjà héroïsés? (3).

Sur le lécythe de Myrrhine, les parents sont plus petits que la morte, pour montrer qu'ils sont encore de ce monde, mortels et non divinisés (4).

Mais ce sont surtout les reliefs votifs qui appliquent ce procédé, dont il serait facile de citer des exemples nombreux (5).

l'artiste a peut-être voulu exprimer l'héroïsme dont les Boschimans faisaient preuve en résistant à ces géants ». Andrée, cf. Grosse, *Les débuts de l'art*, p. 140.

(1) Il., XVIII, 56.

(2) *Dict. des antiquités*, s. v. Cothurnus, p. 1547.

(3) Perrot, *Hist. de l'Art*, VII, p. 178, fig. 61. Noter que sur d'autres vases de même style, ce peut être le plus ou moins d'espace disponible à décorer qui détermine ces variations de proportions, ex. *ibid.*, p. 173, fig. 56.

(4) Collignon, *Hist. de la Sculpture grecque*, II, p. 373, fig. 192.

(5) « L'art grec et l'art romain ignorent cet artifice un peu puéril, familier aux arts orientaux, qui consiste à élever les dieux au-dessus des hommes en les représentant comme des géants; dans les nombreux bas-reliefs, les peintures de vases, etc., où des dieux et des hommes sont réunis, la taille des premiers n'est presque jamais supérieure à celle des seconds. Il n'y a d'exception que dans certains bas-reliefs votifs, où les donateurs sont figurés à plus petite échelle... » S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, p. 280-1; Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 151 (Parthénon); *Ath. Mitt.*, II, pl. XIV (relief d'Asklépios); Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 391, fig. 190 (id.); *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1888, pl. V, p. 183 (relief votif); 1889, pl. IV, p. 332 (sarcophage de Phèdre et Hippolyte, Constantinople); 1912, p. 255; *Monumenti antichi*, XVII, p. 118, note 2 (vases corinthiens); Perdrizet, *La Vierge de miséricorde*, p. 198-9.

Entre les êtres divins, et non plus seulement entre dieux et mortels, la différence hiérarchique s'exprime de même. Dionysos est groupé avec une Ménade et avec Papposilène, et la taille des trois acteurs va en décroissant (1); car Silène, Pan, les nymphes (2), sont toujours plus petits que Dionysos et que les autres divinités dont ils sont les compagnons, et le dieu rustique qui lutte contre l'enfant Éros (3), tout adulte qu'il est, n'est pas plus grand que lui.

Aussi, depuis le temps où les Naxiens élevaient à Délos leur immense Apollon (4), et les Athéniens au Cap Sunium leur Kouros (5), jusqu'au colosse de Rhodes, œuvre de Charès de Lindos, les statues colossales — et c'est un usage qui se retrouve partout — sont celles des divinités, ou des mortels héroïsés dont on veut accentuer le caractère surhumain (6).

Les animaux eux-mêmes subissent cette loi : au trésor de Sicyone, le sculpteur a grandi le sanglier par rapport au chien, voulant ainsi témoigner de la puissance de la bête divine, et de l'effroi qu'elle inspirait (7).

On a souvent critiqué la musculature trop développée des fils de Laocoon, qui semblent des adultes en miniature, non des enfants, et Perrault formulait jadis comme suit cette observation :

« Si du Laocoon la taille vénérable
De celle de ses fils est par trop dissemblable,
Et si les moites corps des serpents inhumains,
Au lieu de deux enfants enveloppent deux nains »..... (8).

Assurément, c'est une habitude bien connue de l'archaïsme

(1) *Monumenti antichi*, XVII, pl. XLIV (vase du Ve siècle, Gela).
(2) *Bulletin de Correspondance héllénique*, 1897, p. 138, fig. 17 (reliefs aux nymphes).
(3) *Journal of hellenic Studies*, 1908, pl. XXII.
(4) Deonna, *Apollons archaïques*, p. 191.
(5) *Ibid.*, p. 135.
(6) Lesbazeilles, *Les colosses anciens et modernes*, 1876.
(7) *Fouilles de Delphes*, IV, p. 23.
(8) Cf. *Rev. arch.*, 1909, II, p. 214.

grec (1) que d'ignorer les formes potelées des corps enfantins, et de les traiter avec autant de vigueur que celles des éphèbes robustes. Toutefois, le reproche n'est pas fondé en ce qui concerne le groupe de Laocoon. M. Amelung a signalé divers groupes pergaméniens, où le personnage principal est à une plus grande échelle que les personnages secondaires (2). Les fils de Lacoon ne sont pas des enfants, ce sont des éphèbes aux corps bien musclés et bien proportionnés, alors que leur père, le protagoniste du drame, est de taille supérieure. Sur un relief funéraire de Bologne, la louve allaite deux enfants aux formes plus développées que ne le comporte leur âge; est-ce par maladresse du sculpteur, ou sont-ils, eux aussi, des adultes auprès de l'animal dont le caractère divin a grandi la taille? (3). A l'Acropole, sur un relief du VIe siècle, où Hermès entraîne les Charites, le petit personnage qui les suit est-il le dédicant auprès des divinités de taille surhumaine (4), ou Éniautos, l'année nouvelle symbolisée sous les traits d'un enfant? (5) Il est souvent difficile, on le voit, de déterminer avec précision s'il s'agit d'enfants aux corps mal rendus, ou d'adultes qui paraissent petits à coté des dieux grandis.

*
* *

A passer rapidement en revue l'art d'autres pays que la Grèce et que Rome, on constate partout l'emploi de ce procédé, celui du « grandissement de puissance ». En Gaule, le carnassier divin qui engloutit le défunt dans sa gueule, ou les dieux à formes humaines, sont souvent de dimensions colossales par rapport à ceux qui les entourent (6).

(1) Comme au XIIIme siècle chrétien ; cf. sur les formes enfantines à ces deux périodes de l'art, Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, III, p. 238.

(2) *Röm. Mitt.*, 1905, p. 210 ; id., *Die Skulpturen des Vatikanischen Museums*, II, 1906, p. 202; *Rev. arch.*, 1909, II, p. 214-5, référ.

(3) *Rev. arch.*, 1886, 8, p. 132; S. Reinach, *Répert. de reliefs*, III, p. 10, n° 3.

(4) Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 450.

(5) Harrison, *Themis*, p. 188.

(6) Reinach, *Cultes*, I, p. 280-1.

*
* *

Il en est ainsi dans le christianisme (1). Saints et dévots, dans leur visions, voient Dieu et les anges avec une taille surnaturelle (2), et l'iconographie ne manque pas de grandir ses modèles divins, comme aussi les mortels plus importants que les autres. Christ, sur une gemme chrétienne, dépasse ses disciples (3), comme Dieu dépasse les humains sur les fresques de Saint-Savin (4) ; Sainte Catherine, au portail de l'église de Champmol, domine Marguerite de Flandres (5), comme la Vierge et l'enfant, de Duccio, dominent tous ceux qui les entourent (6).

Tout comme dans l'art antique, on prend parfois pour des enfants ceux qui sont en réalité des adultes auprès d'êtres d'essence supérieure; la vierge que ressuscita Saint Claude (7), le petit bonhomme à coté de Saint Médard (8), ne sont pas nécessairement puérils.

Comme en Grèce aussi, il y a souvent une gradation très nette dans les proportions, suivant l'importance des personnages. Qu'on regarde la fresque de la Danse de Salomé, peinte par Jean le Français (1246) au dôme de Brunswick. « Le spectateur doit, avant tout, être impressionné par la Décollation. Or, quoique sur le côté, le Martyr, le bourreau et l'Ange, beaucoup plus grands que les autres personnages, attirent immédiatement le regard. Hérode, qui abandonne à la

(1) Perdrizet, *Vierge de miséricorde*, p. 198-9; Mâle, *L'Art religieux du* XIIIme *siècle en France*, p. 306, 330.

(2) Un ange annonce à saint Cyprien son genre de mort : « Je vis devant moi, dit le saint, un jeune homme d'une taille surhumaine », *Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 30, 1883, p. 167.

(3) *Annual British School*, III, p. 205.

(4) Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 767, note 2.

(5) Kleinclausz, *Claus Sluter*, p. 57, pl. ; Fierens-Gevaert, *La Renaissance septentrionale*, p. 72-3, fig.

(6) Michel, *op. l.*, II, 2, p. 827.

(7) Cahier, *Caractéristiques des Saints*, I, p. 356.

(8) *Ibid.*, p. 357.

danseuse la tête du saint, vient ensuite; mais il est déjà plus petit... C'est à peine si l'œil est retenu par Hérodiade, qui murmure à l'oreille de sa fille : Caput Johannis. Enfin, toute petite est Salomé, apportant sur un plat la tête de Saint Jean Baptiste » (1).

Mais cette disproportion n'est pas seulement en relation avec le plus ou moins d'importance matérielle que peut avoir le personnage dans la scène; elle a aussi une valeur morale, et la taille croit en raison directe des caractères d'immatérialité et de sainteté. Ainsi les réprouvés, les élus, les apôtres, et parmi eux les principaux, saint Pierre et saint Paul, puis enfin Jésus, se dominent réciproquement (2).

*
* *

En Inde, la taille de Bouddha n'est-elle pas deux fois plus grande que celle des mortels, dans les textes comme sur les monuments (3), et n'a-t-on pas remarqué qu'avec la dégénérescence des formes grecques, de plus en plus les personnages secondaires se rapetissent hors de proportion avec le personnage principal (4)? En Chine, la supériorité hiérarchique ou morale se traduit-elle autrement (5)?

*
* *

Phénomène curieux! la taille divine croit parfois en même temps que la vénération des fidèles. L'hagiographe de sainte Philomèle, décrivant le « corpo santo », raconte qu'à plusieurs reprises les vêtements grandirent en proportion du nou-

(1) De Mély, *Rev. arch.*, 1914, I, p. 357-8.
(2) *Ibid.*, 1909, II, p. 78-9.
(3) Foucher, *Journal asiatique*, 1903, 2, p. 326-7.
(4) *Rev. hist. des religions*, XXX, 1894, p. 370.
(5) Paléologue, *L'Art chinois*, p. 139. Cf. Bouddha de bronze du VIIIe siècle, à Nara, Japon, de 26 m. de haut; colosse de Kamakoura; Gonse, *L'Art japonais*, p. 148, 156.

vel accroissement du corps (1) ; la Vierge apparaissant à des enfants s'allonge, « comme si, dit Mgr Guérin, elle subissait la force dilatrice de la prière » (2) ; et l'on sait que l'empreinte du pied de Bouddha, dans un royaume hindou, semblait petite ou grande, suivant la piété de celui qui la contemplait (3).

*
* *

La disproportion peut exister, non seulement par rapport aux êtres inférieurs qui entourent le personnage principal, mais par rapport au cadre dans lequel l'image est placée. Assis, le Zeus de Phidias n'aurait pu se dresser sans trouer le plafond. Les Éléens l'avaient-ils exigé pour éclipser par ces dimensions prodigieuses la Parthénos des Athéniens? (4). J'aimerais les supposer animés d'un désir plus religieux et moins mesquin, celui d'accentuer ainsi le caractère surhumain du dieu, à l'étroit dans le temple que lui avaient construit ses fidèles, et, qu'il aurait dépassé de toutes parts, s'il avait fait le moindre mouvement (5). Par un procédé analogue, les miniaturistes du moyen âge, pour marquer la grandeur immense de Dieu, font dépasser à ses pieds l'encadrement de la peinture (6).

(1) Parfait, *Le Dossier des pèlerinages* (2), 1877, p. 308.

(2) *Ibid.*, p. 44.

(3) Réville, *La Religion chinoise*, p. 495, note.

Le quadrige de terre cuite, de Véies, augmenta à la cuisson au lieu de diminuer ; le triens de la famille Servilia croissait et décroissait avec la grandeur et la décadence de Rome (Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 38). Ce sont là toutefois les expressions d'idées différentes : pour le quadrige, il s'agit d'un simple prodige, événement contre nature prouvant l'intervention divine ; pour le triens, c'est un exemple de ces nombreux objets qui sont en relation sympathique avec les vicissitudes d'un individu ou d'un État (cf. Hartland, *The Legend of Perseus*, II, p. 3 sq.).

(4) Lechat, *Phidias*, p. 80-1.

(5) Cf. sarcophage de Phèdre, à Constantinople ; où Phèdre, assise, a la même hauteur que les autres personnages : « debout, elle dépasserait la corniche... C'est sans doute par un scrupule naïf que le sculpteur a cru devoir ajouter quelques pouces à la taille des personnages principaux » (*Bulletin de Correspondance hellénique*, 1889, p. 332).

(6) *Monuments Piot*, 19, 1911, p. 108.

*
* *

Les objets aniconiques participent eux aussi à ce grandissement divin. « Chez les anciens Chaldéens, dit M. Heuzey, les premières armes tranchantes furent considérées à l'origine comme particulièrement redoutables, et pour cette raison, on les mit volontiers aux mains des dieux, en les grandissant dans les temples par des représentations gigantesques (1). Les masses d'armes étant devenues un objet de culte, un symbole consacré et même adoré dans le sanctuaire, on s'explique en effet les dimensions exagérées et comme surnaturelles que nous rencontrons dans plusieurs spécimens recueillis à Tello... Même dans nos usages, lorsque les masses ont un caractère emblématique (par exemple celles qui servent d'insignes à nos Facultés), elles prennent volontiers des dimensions exceptionnelles » (2).

*
* *

Il n'est pas inutile de rappeler que le procédé contraire, qui rapetisse la taille d'un être par rapport à celle des autres, peut lui aussi traduire la nature surhumaine. Déjà, sur les fresques paléolithiques de Cogul (3) et d'Alpéra (4), la petitesse du « satyre » et celle de l'être qu'un personnage élève en l'air en le tenant par le pied, semble indiquer qu'il s'agit de divinités fécondantes (5). Le mort est plus petit que les vivants, sur le sarcophage égéen d'Haghia Triada (6), et partout, que ce soit en Égypte, en Grèce ou dans l'iconographie chrétienne, l'âme est

(1) *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 1908, p. 421.
(2) *Rev. arch.*, 1887, 10, p. 273.
(3) Breuil, *Rev. arch.*, 1912, 23, p. 557.
(4) *Ibid.*, p. 549, fig. 9, 557.
(5) Cf. aussi les dits ratapas de M. S. Reinach, petits êtres de forme monstrueuse, sur le bâton de Teyjat (*Compte rendu du XIVe Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, Genève, 1912, I, p. 553 sq.; *Cultes*, IV, p. 361 sq.).
(6) *Monumenti antichi*, 19, 1908, p. 19, 20.

figurée comme un être humain de toutes petites dimensions, qui s'échappe de la bouche des mourants, et que les dieux pèsent dans la balance de la psychostasie.

Le sachant, on évite les interprétations erronées que l'on donnerait de certains monuments, en supposant à tort que le caractère surhumain ne s'exprime que par l'exagération des dimensions. La statue en bronze du roi Pepi, d'Hiérakonpolis, est accompagnée d'une statue plus petite. Ce peut être, comme on le pense généralement (1), le fils du pharaon. Si, d'autre part, on admet, avec M. Guimet (2), que c'est l'image du double royal, ce n'est alors pas la statue la plus grande qui est supérieure en dignité, mais bien la plus petite. Sur une peinture étrusque de la grotte Campana, un homme minuscule chevauche un énorme cheval : est-ce un être humain de proportions ordinaires sur un cheval divin démesuré ? Non, ici de même, c'est l'être le plus petit qui importe : c'est l'image du défunt, tel qu'on le voit aussi, également réduit, sur une stèle villanovienne, monté sur un char funèbre que traînent des chevaux et que précèdent des personnages de dimensions supérieures, quoique simples mortels (3).

*
* *

Jusqu'à présent, cette disproportion affecte le corps humain tout entier, et n'existe que par rapport à ceux qui l'entourent. Elle n'a donc rien de monstrueux. Il n'en est plus de même quand elle est limitée à une seule partie du corps humain ou animal, à l'exception des autres.

Comment interpréter, dans ces figurines de bronze étrusques, de dieux ou de dévots, les proportions ridicules, où le bas du corps surtout s'allonge démesurément ? (fig. 1,[2]). M. Martha met avec raison hors de cause la maladresse technique de l'ouvrier ;

(1) Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (2), 1914, p. 74-5.
(2) *Rev. hist. des religions*, 1913, 68, p. 14.
(3) Grenier, *Bologne villanovienne*, p. 429.

car la facture souvent soignée de la tête et du buste prouve que celui-ci aurait pu, s'il l'avait voulu, modeler de façon satisfaisante le bas du corps. Est-ce alors l'effet de quelque supercherie religieuse, le dédicant n'offrant au dieu, au lieu d'une statue, qu'une tige métallique de la dimension promise, qui avait l'avantage de ne pas coûter cher et de ne pas employer beaucoup de matière? « Ainsi les figurines allongées de l'Étrurie ne seraient pas autre chose que des expédients pour faire avec peu de bronze un grand ex-voto » (1). M. Martha remarque cependant que cette disproportion atteint aussi les terres cuites; or dans ce cas il n'y avait pas de raison d'économiser une matière commune. En retrouvant cet allongement dans des figurines de la Grèce primitive et archaïque (2) (fig. 1, 1), M. Perdrizet, l'attribue à une recherche barbare d'élégance, que connaissent la plupart des arts primitifs (3). L'explication est exacte en bien des cas (4); mais je serais disposé à croire que les ouvriers grecs et étrusques ont souvent voulu, par l'exagération du bas du corps,

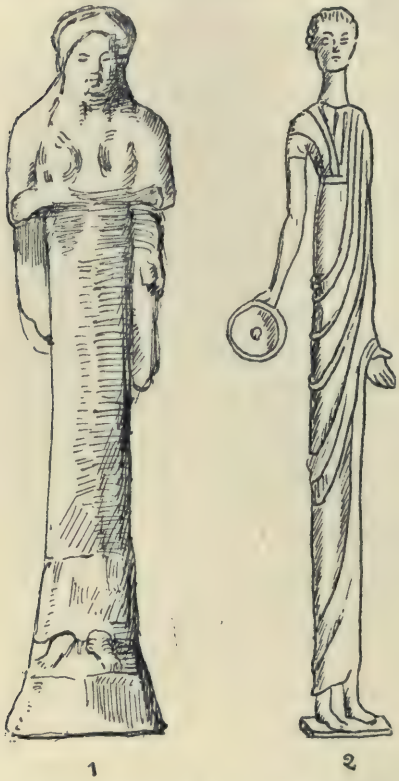

Fig. 1. — Disproportion de la taille humaine.
1. Perrot, *Hist. de l'Art*, VIII, p. 147, fig. 80.
2. Martha, *Art étrusque*, p. 502, fig. 337.

(1) Martha, *L'art étrusque*, p. 503-4.
(2) Cf. figurine de terre cuite, Perrot, *Hist. de l'art*, VIII, p. 147, fig. 80.
(3) *Fouilles de Delphes*, V, p. 31.
(4) Cf. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, II, p. 206, référ. et ex.

accentuer le caractère divin, ou élever au-dessus de l'humanité l'image du dévot, déterminant ainsi une difformité factice de l'œuvre d'art, une « monstruosité de puissance ».

*
* *

Grossir uniquement l'organe ou l'objet sur lequel on veut, pour une raison ou une autre, attirer l'attention, c'est en effet un procédé fréquent. Si les journaux impriment en caractères plus gros les passages importants, dans les inscriptions chronogrammatiques on grandit les seules lettres qui symbolisent des chiffres, pour les distinguer de celles qui conservent leur valeur littérale (1). Ainsi font les enfants (2), les primitifs, pour mettre en évidence dans leurs dessins un détail qui leur paraît particulièrement remarquable. Un berger de l'Enfida occupe ses loisirs à portraiturer ses compagnons : « Voici le portrait qu'il a fait du formidable Amor ben Hassan, un colosse énorme et velu, connu dans la contrée sous le nom de Forzabezef, et que la grosseur de ses jointures a fait nommer par ses camarades Bou Khaib, le père des genoux. Saleh el Mael s'est attaché à rendre cette noirceur, cette musculature, et l'exagération des mains, des pieds et des rotules;... les mains étalées ressemblent à des pattes de grenouilles, et les pieds aux vastes talons, rappellent ceux de l'ours » (3). Il serait toutefois erroné de prétendre, comme on l'a fait, que les Australiens sont incapables de distinguer l'image d'un homme de celle d'un autre objet, si certaines parties de son corps, la tête par exemple, ne sont pas dessinées en proportions exagérées (4). Cette « licence d'échelle », du reste, peut n'avoir rien de naïf; elle est fréquente dans la glyptique antique, où la tête est généra-

(1) Ex. Reinaud, *Description des monuments musulmans de la collection de M. le duc de Blacas*, 1828, I, p. 89, note 1; sur la valeur numérique des lettres, Perdrizet, *Ipsoséphie*, dans la *Rev. des ét. grecques*, 1904, p. 350 sq.

(2) Grosse, *Les débuts de l'art*, p. 148.

(3) Hamy, *L'Anthropologie*, 1908, 19, p. 395.

(4) Grosse, *Les débuts de l'art*, p. 125-6.

lement plus grande que ne l'exigeraient les proportions réelles, afin de rendre plus distincts les traits du visage (1). On aimerait reconnaître Vercingétorix dans le Gaulois captif qui orne un denier romain. « Le graveur a pris pour tâche de donner au prisonnier une tête démesurément agrandie et hors de proportion avec le reste du corps. Sans doute il a voulu attirer l'attention sur une tête si caractéristique, et l'idée d'un portrait vient tout de suite à l'esprit » (2). Mais pourquoi chercher nos exemples dans le passé? regardons les journaux illustrés et les affiches qui couvrent nos murs; voici, pour vanter les qualités merveilleuses d'un cirage, un personnage qui avance un énorme pied chaussé! voici des portiers d'hôtel qui tendent des mains gigantesques, prêtes à happer le généreux pourboire du malheureux voyageur!

*
* *

C'est aussi sur le caractère moral de l'être que l'on veut attirer l'attention. Pour les artistes du XIIIe siècle chrétien, « le corps humain n'était rien que l'enveloppe méprisable de l'âme, la demeure périssable de l'esprit. De là une tendance à exagérer le volume de la tête, siège de la pensée, à rechercher aux dépens de la régularité des traits, de l'harmonie et de la noblesse des lignes, l'expression, fidèle miroir des impressions de l'âme » (3). Mais que l'on prenne garde de confondre le grossissement intentionnel d'un organe avec celui, fort

(1) Mayeux, *La composition décorative*, p. 115.

(2) Babelon, *Revue numismatique*, 1902, p. 9; Déchelette, *Manuel*, II, 3 p. 1591, fig. 735, p. 1592.

(3) Havard, *Histoire de l'orfèvrerie française*, p. 272. Cette phrase contient au moins une erreur, puisque l'art chrétien du XIIIe siècle ne recherche pas l'expression des sentiments de l'âme sur les visages, mais, tout comme l'art grec du Ve siècle, répand sur eux une sérénité d'idéalisme que rien ne peut troubler. Cf. Deonna, *op. cit.*, III, p. 231 sq.; les seules exceptions sont fournies par les êtres de nature inférieure, qui, suivant une loi que connaît aussi l'art grec, ne sont pas soumis à la même règle de convenance, et peuvent donner libre cours à leurs sentiments (id., *L'expression des sentiments dans l'art grec*, p. 206 sq.).

fréquent, qui résulte de la maladresse technique! (1) « Les figures d'orants, dit Gayet en décrivant les personnages des tissus coptes, ont le corps à peine indiqué, fondu, retréci, réduit à l'état de squelette, pendant que la tête, beaucoup trop fortement accentuée, semble s'en séparer pour vivre plus à l'aise de la vie de l'âme, dans l'extase et le ravissement ». M. Migeon a combattu cette opinion avec raison : on ne saurait prêter aux grossiers ouvriers coptes une philosophie aussi subtile, et ces têtes trop grosses, ces corps émaciés, sont le produit de leur inexpérience manuelle, non l'expression de leur idéalisme (2).

*
* *

En exagérant la tête, on veut insister sur le rang supérieur de l'individu. Dans les fresques paléolithiques d'Alpéra, la grosseur de certaines têtes « ne paraît pas avoir d'autre but que d'attirer l'attention sur leur importance ; ce ne sont pas des petits chasseurs comme la plupart des autres ; ce sont sans doute les sorciers de la tribu, dans l'exercice de je ne sais quelle incantation » (3). Tout comme on peut, pour graduer la hiérarchie des personnages, leur donner des tailles plus ou moins élevées (4), on peut agrandir leurs têtes seules. Dans l'iconographie chrétienne, la tête de Dieu est souvent plus forte que celle du Fils et surtout que celle du Saint-Esprit ; sur un manuscrit, elle est le double de celle du Saint-Esprit, et plus forte d'un tiers que celle de Jésus. Est-ce, comme le pense Didron, « une façon grossière et toute conventionnelle d'indiquer un âge plus avancé » (5)? ne serait-ce pas plutôt une façon symbolique d'établir entre les trois éléments

(1) On donnera de nombreux exemples de ces disproportions résultant de la maladresse de l'ouvrier, dans le chapitre sur les « monstruosités d'origine technique ».

(2) Migeon, *Les arts du tissu*, p. 39.

(3) Breuil, *L'Anthropologie*, 1912, 23, p. 556.

(4) Cf. p. 290.

(5) Didron, *Histoire de Dieu*, p. 228-9.

de la Trinité une gradation de puissance? Si, dans l'art des cathédrales, les femmes ont les têtes plus petites que les hommes, ce qui est contraire à la nature, il se peut aussi que ce ne soit pas tant pour exprimer la grâce et l'élégance féminine (1), que pour affirmer la suprématie masculine. L'art, par exemple celui de la Grèce antique, sait en effet différencier l'homme de la femme par de légers détails irréels (2); dans la peinture de vases de la Grèce continentale, si l'homme a un œil rond et la femme un œil ovale, formes toutes conventionnelles, c'est que, l'œil grand ouvert étant un signe de puissance, on a peut-être voulu caractériser par cet attribut la force virile (3).

*
* *

La puissance d'action d'un organe croît en même temps que ses dimensions : cette notion très simple et très naturelle trouve en art de multiples applications d'apparence monstrueuse.

Fig. 2. — Agrafe de ceinturon, de Somme-Bionne, Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1236, fig. 524,1.

Exagérer l'*œil*, n'est-ce pas intensifier sa vision, et, l'œil étant un apotropaion, son efficacité magique? Agrandi par le fard, l'œil égyptien luttait contre les mauvaises influences (4); démesurés, ceux du poulpe, de la Gorgone, des lions et des griffons dans l'art celtique (5) (fig. 2), terrifiaient et protégeaient. « En accentuant les dimensions de ces prunelles exorbitantes, dit M. Déchelette, on croyait renforcer la vertu

(1) *Rev. arch.*, 1909, II, p. 77.

(2) Deonna, *L'expression des sentiments dans l'art grec*, p. 223 sq.

(3) *Ibid.*, p. 229 sq.

(4) *Mélusine*, 8, p. 182; *Rev. hist. des religions*, 1897, XXXV, p. 297; 1905, 51, p. 20; Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (3), 1914, p. 325; Capart, *Les débuts de l'art en Égypte*, p. 29.

(5) Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1236, fig.; 1319, 1510.

du talisman » (1). Ce détail s'ajoute à d'autres monstruosités, dans les statuettes votives sardes qu'on signalera plus loin, et y indique l'intensité de l'acuité visuelle (2).

Dans les religions de la Chine et du Japon, les dieux sont d'autant plus estimés que leurs *oreilles* sont plus grandes (3). Lao-tsé en avait d'énormes (4), et les Chinois sont persuadés, puisque ce détail est la marque d'un esprit supérieur, que leur empereur en possède de telles (5). Ce trait vient de l'Inde, ou il apparaît comme un des caractères de perfection et de sagesse de Bouddha (6). Toutefois, on peut le signaler ailleurs encore, puisqu'au Queensland, le maître des sorciers a lui aussi des oreilles démesurées et des yeux immenses (7). Il est facile de comprendre comment on en a affublé les êtres d'essence surhumaine ; ce n'est point la copie d'une déformation physiologique (8), ce n'est pas l'effet de la maladresse technique (9), c'est une exagération symbolique ; l'oreille étant l'organe de l'attention, de l'entendement, la grandir, c'est augmenter la puissance auditrice, rendre le dieu capable de mieux écouter les prières des fidèles (10).

Fig. 3. — Figurine du Caucase.

Quelques figurines, provenant du Caucase (11) (fig. 3), de

(1) *Ibid.*, p. 1319. Sur l'effet magique de l'œil énorme, Deonna, *L'expression des sentiments dans l'art grec*, p. 160, ex.

(2) Cf. p. 323-4.

(3) *Rev. hist. religions*, 1906, 54, p. 329, note 1.

(4) Réville, *La religion chinoise*, I, p. 389. Il avait aussi dix doigts, cf. p. 334.

(5) *Mélusine*, III, p. 502.

(6) Burnouf, *le Lotus de la Bonne Loi*, p. 612 ; Bushell, *l'Art chinois*, p. 114.

(7) *Rev. hist. des religions*, 1900, 42, p. 415.

(8) Le cas se présente parfois, cf. le chapitre sur les « monstruosités pathologiques ».

(9) Sur les dimensions exagérées de l'oreille, due à la maladresse de l'ouvrier cf. le chapitre sur les « monstruosités d'origine technique ».

(10) Sur le symbolisme de l'oreille, cf. mon article, *Un châtiment domestique : tirer l'oreille*, dans *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, 1914, p. 129 sq.

(11) Chantre, *Caucase*, II, p. 160 sq.; *Rev. arch.*, 1885, 5, pl. III, p. 39 ; S. Reinach, *L'Anthropologie*, 1895, p. 299, 301; 302, fig. 25 (6); 304, fig.

Sardaigne (1) (fig. 4), d'ailleurs encore (2), ont des *mains* démesurées. Pour H. Houssaye, ces images dériveraient de la déesse tenant un poulpe : les tentacules de l'animal auraient été confondus avec les doigts de la main (3) ! Plus satisfaisante, quoique trop imprécise, est l'explication de M. S. Reinach : « On ne peut voir là qu'un effet du désir naïf d'être compris, comme les dessins des enfants en offrent de continuels exemples » (4). On sait combien est universelle la croyance à la vertu protectrice et guérissante de la main divine (5) : la grandir, n'est-ce pas en augmenter la force efficiente ?

Fig. 4. — Bronze sarde.

On interprétera de semblable façon le *nez* exubérant de certains dieux japonais, dont l'un avait sept largeurs de mains (6) ; la *langue* d'Agni et d'autres êtres védiques, qui pouvait atteindre leur front et les dix points de l'espace (7), ou celle de Bouddha qui, tirée, opérait des prodiges et touchait au ciel (8) ; les *bras* de

(1) *Rev. arch.*, 1885, 5, p. 294 ; *L'Anthropologie*, l. c. ; Perrot, *Hist. de l'Art*, IV, p. 74), fig. 65-6.

(2) *L'Anthropologie*, 1895, p. 299, référ.

(3) *Rev. arch.*, 1895, 26, p. 25.

(4) *L'Anthropologie*, l. c.

(5) Cf. en particulier le travail de Weinreich, *Antike Heilungswunder*, 1909, p. 1 sq.

(6) *Rev. hist. des religions*, 1906, 54, p. 329, note 1.

(7) Senart, *Essai sur la légende de Bouddha* (2), p. 133.

(8) Burnouf, *le Lotus de la Bonne Loi*, p. 234, 417 ; *Rev. hist. des religions*, VII, 1883, p. 52, note 5.

La langue des chiens infernaux, dans les contes irlandais, s'enroule autour de leur cou et se termine par un globe de feu. M. Hubert rapproche ce détail de la volute qui sort de la bouche des herbivores associés aux carnassiers anthrophages sur des vases ioniens (*Compte rendu du XIVe Congrès international*

Bouddha qui, lorsqu'il était debout, descendaient jusqu'à ses genoux, trait que les poètes attribuent volontiers aussi aux héros hindous (1).

Les *seins* volumineux des femmes, déjà dans les statuettes et sur les fresques quaternaires (2), ne veulent pas seulement différencier avec netteté la femme de l'homme, mais aussi renforcer le caractère de la fécondité féminine, par l'accentuation de l'organe qui en est l'agent (3). C'est par le grand développement de ses mamelles que la déesse bouddhique Çrîmati se fit connaître comme déesse nourricière (4).

Il n'en est pas autrement pour les *organes de la génération,* en tant qu'emblèmes de fécondité. On a maintes fois signalé la brutalité avec laquelle l'artiste paléolithique et en général l'artiste primitif de tout temps et de tout pays, rend les organes sexuels. Faut-il n'y voir qu'une maladresse technique, ou le désir de différencier les sexes? Parfois, assurément. Mais souvent intervient le principe qu'on étudie, celui de l'exagération de puissance, renforçant, en même temps que les dimensions, la fonction de l'organe. Qu'on regarde la Vénus de Willendorf! « Du visage, aucune partie n'est seulement indiquée, les parties

d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, 1912, II, p. 228); je ne crois pas cette comparaison justifiée : ici encore, l'exagération des dimensions aurait plutôt une valeur intensive.

(1) Burnouf, *op. l.*, p. 569. Il paraît que les races les plus stupides ont les bras les plus longs (Mantegazza, *Physionomie et expression des sentiments*, p. 242). Ceux qui interprètent toute anomalie légendaire ou artistique du corps humain par l'imitation d'un trait physiologique, ne manqueraient sans doute pas de reconnaître dans ce détail attribué à Bouddha un élément ethnique, tout comme sa chevelure crépue l'apparenterait à la race nègre!

(2) Ex. nombreux ; citons la fresque de Cogul (Breuil, *L'Anthropologie*, 1909, 20, p. 16, note 1).

(3) On sait, en effet, que tel est souvent le sens du sein féminin représenté isolément. C'est comme emblème de fécondité que les Pakhalla, les Agni, les Achantis de l'Afrique le sculptent en ronde bosse sur leurs murailles (*L'Anthropologie*, 1896, 7, p. 32). Les seins votifs de l'antiquité classique (*Dict. des ant.*, s. v. Donarium, p. 375) et des temps actuels (Andree, *Votive und Weihegaben*, p. 117) sont : ex-voto de malades pour demander la guérison ou pour remercier de l'avoir obtenue, membre du dieu, emblème de fécondité, etc.

(4) *Rev. hist. des religions*, 1883, 7, p. 40.

génitales en revanche sont détaillées avec amour... L'artiste... s'est évidemment complu dans l'exagération des organes de la fécondité et des régions qui les avoisinent, il a systématiquement diminué ou omis les autres » (1). L'image ayant pour les primitifs la même valeur que l'être qu'elle représente, n'est-ce pas, par la vertu de la magie sympathique, déterminer dans la réalité cette fécondité sur les agents de laquelle on insiste, et l'augmenter même, en augmentant les dimensions de son instrument? Bien des siècles plus tard, des figurines prophylactiques gréco-romaines représentent une femme assise, les jambes écartées, au sexe impudiquement accentué. Est-ce, comme le pense M. A. Reinach, une survivance de l'art primitif, « où ce procédé s'imposait à l'inexpérience de l'artiste comme le seul moyen de distinguer l'homme de la femme » (2)? Non. L'artiste accusait sciemment l'organe de la génération, tout comme il exagérait l'œil dans d'autres amulettes, pour renforcer sa valeur prophylactique (3).

Les images humaines au *phallus* énorme? Elles sont fréquentes dans l'art paléolithique (4), dans celui de l'Égypte primitive (5), en Grèce, à Rome, à toutes les époques. Il est souvent difficile de déterminer exactement le facteur qui est en cause. Ce peut être la maladresse technique, le désir de distinguer les sexes, la copie d'un trait de nature, un élément de caricature, même un détail devenu démoniaque. Mais c'est aussi l'exagération symbolique de l'organe, dans l'intention

(1) Breuil, *L'Anthropologie*, 1910, p. 701.

(2) *Rev. hist. des religions*, 1912, 65, p. 398.

(3) La prophylaxie par la vue des organes génitaux est bien connue.

(4) Ex. fresques de Cogul, le petit Satyre autour duquel dansent les femmes, (*L'Anthropologie*, 1909, p. 20, 16, note 1, p. 17, fig.) ; homme tirant sur un bison, (p. 10-1, fig. 6). Piette : « la plupart des sculpteurs des temps glyptiques... représentent ces organes à une place où ils ne sont pas, pour les rendre visibles, et en exagèrent les dimensions » (cf. *Association française pour l'avancement des sciences*, 1905, Cherbourg, p. 734).

(5) Ex. *Rev. arch.*, 1910, 1, p. 244.

d'en accroître la force. Priape (1), Çiva (2), Yaman-Dagha d'origine çivaite (3), d'autres divinités encore (4), ont un membre viril exagéré à dessein, parce que ces êtres étant d'origine phallique, il faut insister sur cet attribut en qui se concentre tout le dieu. Dans les amulettes de l'époque de la Tène, qui ont une valeur générale d'apotropaion, et, dit M. Déchelette, ne doivent pas être considérées comme des symboles de fécondité (5), l'exagération de l'organe veut assurément en augmenter la puissance prophylactique.

Sont-elles vraiment *enceintes*, ces femmes au ventre proéminent qu'on trouve à différentes époques de l'art? (6). Dans certains cas, oui. Parfois, cependant, la grossesse symbolique est l'accentuation intensive du ventre maternel, emblème, comme les seins, de la fécondité. L'exagération des seins, du ventre, du sexe, dans certaines figurines paléolithiques (7), augmente la puissance de ces organes de la fécondité, dans ces images qui sont le plus souvent destinées à déterminer, dans la vie réelle et par l'effet de la magie sympathique, cette fécondité désirée. Elles sont proches parentes, comme aspect et comme sens, de celles de l'Orient classique, où la déesse même de la fécondité, obèse, aux chairs débordantes, qui pour bien préciser son rôle tient souvent à deux mains ses seins d'où

(1) On donnait du sexe exagéré de Priape une raison mystérieuse (Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique*, dans les *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 37, 1906, p. 76).

(2) Cf. Dulaure, *Des divinités génératrices*, 1805, p. 94.

(3) *Rev. d'Anthropologie*, 1884, 13, p. 661.

(4) Cf. la curieuse raison donnée par Dulaure (*op. l.*, p. 15) : le phallus de maintes figures antiques serait énorme, parce qu'à l'origine ce n'était pas celui de l'homme, mais celui du taureau divin, ajusté dans la suite à un corps humain !

(5) *Manuel*, II, 3, p. 1301.

(6) Deonna, *L'Archéologie*, II, p. 490-1, explications différentes suivant les époques.

(7) M. Luquet voit dans le ventre gros de certaines gravures un détail d'origine technique ; dans l'art paléolithique l'homme, étant conçu sur le même schéma que l'animal, étant en quelque sorte un animal redressé, le gros ventre de ce dernier aurait été mécaniquement donné au premier (*L'Anthropologie*, 1910, 21, p. 423).

jaillira le lait nourricier, est représentée « dans la plénitude quasi monstrueuse de sa puissance génératrice » (1) (fig. 5, 2).

Les cuisses énormes de cette déesse nue orientale ont permis d'évoquer « le type hottentot infiltré de graisse » (2); mais il ne semble pas que l'on ait, à la faveur de ce rapprochement, cherché à rattacher la déesse babylonienne à la race africaine. Et toutefois, il serait tout aussi plausible de proposer une telle filiation, que de rattacher, comme on le fait trop souvent, les races quaternaires à celles de l'Afrique du Sud, parce que leurs statuettes paraissent *stéatopyges* comme le sont les femmes hottentotes (3) ! J'ai trop souvent

Fig. 5.
1. Idole de Sparte, Perrot, *Hist. de l'Art*, VI, p. 741, fig. 334.
2. Figurine babylonienne, Contenau, *La Déesse nue babylonienne*, p. 56, fig. 51.

(1) Heuzey, *Rev. arch.*, 1880, 39, p. 6, 9; id., *Catalogue des figurines antiques*, p. 32 : « proportions élargies où domine l'expression de la maturité et de la force », p. 44; Contenau, *La déesse nue babylonienne*, p. 55.

(2) Contenau, *l. c.*

(3) Sur la stéatopygie des Bushmen et des Hottentots : Topinard, *La stéatopygie des Hottentots du Jardin d'acclimatation*, dans la *Rev. d'Anthropologie*, IX, 1889, p. 194 sq.; Deniker, *Les Hottentots au Jardin d'acclimatation*, *ibid.*, 1889, p. 14 sq.; id., *Les races et les peuples de la terre*, p. 110 sq.; Blanchard, *Études critiques sur la stéatopygie et le tablier des femmes boschimanes*, dans le *Bull. Soc. zool. de France*, 1883, p. 34 (référ.); Dr. Vincent, *Les Boschimans*, dans la *Rev. d'Anthropologie*, 1872, I, p. 452 sq.; Atgier, *Genèse légendaire de la stéatopygie*

combattu cette opinion pour devoir la discuter de nouveau en détail ici (1). Pour que la thèse soit exacte, il faudrait que la stéatopygie fût un caractère propre aux races de l'Afrique du Sud auxquelles on apparente celles du paléolithique et du néolithique. Or il n'en est rien. On l'a dit avec raison; la stéatopygie n'est pas l'apanage exclusif d'une race, « puisque toutes les femmes de l'intérieur de l'Afrique ont une tendance prononcée à acquérir ce caractère (2), que l'on rencontre chez les femmes Agni de la côte d'Ivoire (3), ailleurs encore. Il n'est pas non plus toujours constant et inné, et peut être déterminé par des causes diverses; chez certaines peuplades africaines, telles que les Ouoloves, la stéatopygie résulte entre autres du port des enfants sur les reins (4); chez les Hottentots, où elle n'est ni aussi habituelle, ni aussi accentuée que chez les Boschimans, elle est considérée comme une conformation esthétique que les femmes provoquent en malaxant les fesses de leurs enfants (5).

Pour plusieurs, la dite stéatopygie quaternaire est plutôt l'obésité (6), qui survient très fréquemment, et en bien des contrées diverses, sans relation ethnique entre elles, chez les femmes d'âge mûr déformées par la maternité. Telle est entre autres l'opinion de MM. Cartailhac, Regnault, ce dernier rap-

chez la femme boschimane, dans le *Bull. Mém. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1912, p. 39 sq.; Peringuey, *The stone ages of South-Africa as represented in the collection of the South African Museum*, dans l'*Annual of the South African Museum*, VIII, 1911 (note de Shrubshall; cf. *L'Anthropologie*, 1912, p. 457); Pöch, *Die Stellung der Buschmannrasse unter den übrigen Menschenrassen*, dans les *Mitth. d. anthrop. Gesellsch. in Wien*, 1912, XXXII, p. 21 sq.; etc.

(1) Cf. Deonna, *L'Archéologie*, II, p. 239; *Rev. des ét. grecques*, 1910, p. 395; *Compte rendu du XIVe Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 1912, I, p. 351; *Rev. arch.*, 1913, II, p. 112; 1914, II, p. 256, référ.; *Rev. hist. des religions*, 1914, LXX, 136 sq., p. 136, référ. (A béchevet); *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1913, II, p. 696; 1914, I, p. 171.

(2) Giraud, *Les lacs de l'Afrique équatoriale*; cf. Verneau, *L'Anthropologie*, 1890, p. 433.

(3) *Ibid.*, 1893, 4, p. 408.

(4) De Rochebrune, *Rev. d'Anthropologie*, 1881, 10, p. 267 sq., 269.

(5) Atgier, *Bull. Mém. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1912, p. 40.

(6) Regnault, *La représentation de l'obésité dans l'art préhistorique*, dans le *Bull. Soc. anthrop. de Paris*, 1912, n° 1-2; id., *A propos de la stéatopygie en France*, *ibid.*, III, 1912, n° 5-6; le travail de Mehringer, cité plus loin, etc.

pelant encore l'exemple de la reine de Pount sur des reliefs égyptiens, qui serait atteinte non de stéatopygie, mais de la saillie des fesses due à la lordose (1). En Europe, par exemple dans certaines régions de la France, on voit souvent des femmes tout aussi obèses, montrant simplement le « facies des stigmates de la maternité ». Ainsi la Vénus de Brassempouy trouverait des sœurs dans la race blanche parmi les Toulousaines, que l'on ne saurait, bien que l'on ait constaté des survivances de races négroïdes en Europe depuis les temps paléolithiques jusqu'à nos jours, rattacher aux nègres du Sud de l'Afrique.

Quel que soit le sens physiologique de la stéatopygie dans la réalité, quelles que soient les causes qui la provoquent, faut-il croire, en voyant des œuvres artistiques affligées de cette hypertrophie des chairs, qu'elles imitent des modèles vivants qui la présentaient? Non. L'art n'est pas nécessairement la copie fidèle de la nature; entre ces deux termes s'interposent une quantité de facteurs qui produisent une déviation du modèle, et dont on a étudié ailleurs quelques effets (2). Cette exubérance des formes peut aussi bien provenir de la maladresse technique, du désir de rendre l'attitude assise, d'une convention esthétique... Étudiant une série de statuettes égyptiennes, M. Cartailhac s'exprime ainsi : « Il y a toutes les transitions, et, en les examinant, on comprend à merveille comment ces gros ventres, ces cuisses énormes, ces fesses gonflées, proviennent, soit de l'inhabileté de l'artiste, soit de son désir très net pour les figurines destinées à être assises, de leur donner une assiette plus solide, soit de la préoccupation de caractériser les statuettes, de les montrer féminines, de pouvoir enfin étaler leur sexe et les stigmates de la maternité... Ni les statuettes de Brassempouy et de Menton, ni les autres, n'ont de valeur anthropologique, et ne peuvent intervenir pour dévoiler les parentés et les mouvements de races à la surface

(1) *Bull. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1913, n° 3-4.
(2) *Art et réalité*, dans la *Rev. arch.*, 1914, II, p. 231 sq.

de la terre » (1). Sinon, il faudrait montrer que toutes les œuvres d'art des populations réellement stéatopyges sont affectées de cette difformité, ce qui n'est pas le cas (2) ; alors qu'en revanche, on voit des populations n'ayant aucune stéatopygie la représenter dans leur art, preuve de son caractère conventionnel (3).

Se fondant sur de tels arguments et sur d'autres encore, bien des savants ont refusé d'admettre le caractère ethnique et même réaliste de cette stéatopygie des œuvres quaternaires, tels que MM. Cartailhac (4), Regnault (5), Boule (6), Mosso (7), Zaborowski (8), etc.

La stéatopygie des figurines primitives n'a rien de réel ; elle n'est pas la copie d'un trait ethnique, ni même de l'obésité qui déforme le corps fécond de la femme. Elle est avant tout conventionnelle. M. de Mortillet y voit un procédé « pour définir et caractériser les sexes » (9), MM. Mehringer (10), Poulsen (11), Jullian (12), une convention esthétique commune à bien des primitifs, une idéalisation des caractères féminins. Qu'on se rappelle la tournure que portaient les dames il y a quelque demi-siècle et qui déterminait une stéatopygie postiche (13), ou la mode qui faisait paraître enceintes les femmes des xv-xvie siècles

(1) *Association française pour l'avancement des sciences*, 1905, Cherbourg, p. 736-7.

(2) Cf. Luschan, *Ueber Buschmann Malereien in den Drakenbergen*, dans la *Zeitsch. f. Ethnologie*, 1908, XL, p. 665 sq. : Hamy, *L'Anthropologie*, 1908, 19, p. 390, note 3.

(3) Ex. Krause, *In den Wildnissen Brasiliens*, 1911, pl. VIII, fig. a-c.

(4) *Op. l.*, p. 732 sq.

(5) *L. c.*

(6) *L'Anthropologie*, 1900, II, p. 759.

(7) Critique l'existence d'une race stéatopyge en Europe et en Égypte, à propos des statuettes de Phaestos, *Idoli femminili*, dans les *Mem. della R. Academia d. scienze di Torino*, 58, 1908, p. 375.

(8) *Bull. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1906, p. 262.

(9) *Formation de la nation française*, 1897, p. 242, 244.

(10) *Einige primäre Gefühle des Menschen, III, Das fette Weib als Ideal in den Darstellungen des Paleolithikums*, dans *Wörter und Sachen*, 1913, p. 151 sq.

(11) *Die dekorative Kunst des Altertums*, 1914, p. 10-11 : « Eine barbarische Idealisirung des ewigen weiblichen ».

(12) *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 382.

(13) *Rev. d'Anthropologie*, 1877, n° 6, p. 134.

et saillir le ventre des élégantes de 1913 (1)! Mais dans les temps reculés, ce n'était pas une mode dépourvue de sens : en accentuant de tous côtés l'ampleur des formes de la femme, on voulait renforcer son rôle fécond, augmenter sa puissance génératrice (fig. 5, 1).

II. *La répétition d'intensité.*

Excluons d'abord quelques cas où la répétition de l'image, affectant le corps entier, n'a rien de monstrueux.

Elle est mécanique : l'enfant réitère le même dessin, le même détail, par routine et ignorance d'autres schémas; le décorateur monotonement continue le même ornement, par paresse ou économie de temps, sans chercher à se renouveler.

Elle est décorative. A l'avant de la locomotive, l'enfant multiplie les lanternes, parce que ce détail l'a frappé et qu'il le trouve joli (2); l'artiste trace des ornements obtenus en répétant à la suite ou en opposant le même élément initial.

Elle est utilitaire, évitant les chances de destruction de l'image unique. Pour ce motif, on multipliait dans les tombes égyptiennes les images du double, et l'on plaçait dans les temples ses statues, afin que, le culte du tombeau étant par hasard négligé, elles pussent profiter quand même des offrandes faites au dieu (3), et la stèle funéraire, répétée au dehors du tombeau, dans le temple où dans l'enceinte consacrée, avait chance d'être lue par un grand nombre de visiteurs. La pratique très ancienne du moulage, qui sauve de la destruction l'original, a dû avoir aux origines, pour cette raison, une valeur religieuse.

(1) *Rev. arch.*, 1914, II, p. 255, note 4.

(2) Luquet, *Les dessins d'un enfant*, p. 40-1.

(3) Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (3), 1914, p. 86, 92; Legrain, *Nouveaux renseignements sur les dernières fouilles faites à Karnak*, dans le *Recueil de travaux*, XXVIII, 1906, p. 137; id., *Introduction à l'étude de la sépulture thébaine*, *Bull. Instit. égyptien*, 1906, n° 7, p. 75 sq.; cf. *Rev. hist. rel.*, 59, 1909, p. 182 sq.

Voyons maintenant quelques cas moins concrets. Répéter un élément sert souvent à exprimer l'idée du pluriel ou d'un nombre indéfini. Le langage, l'écriture, connaissent ce procédé. En malais, par exemple, « rada » signifiant « roi », « rada-rada » voudra dire « les rois » (1). En Égypte, pour écrire « les villes », on reproduit trois fois le signe hiéroglyphique de la ville, et l'hiéroglyphe de dieu, tracé neuf fois devant une énumération de divinités, signifie trois fois trois dieux, c'est-à-dire plusieurs fois plusieurs dieux, et non neuf dieux. N'écrit-on pas Acta SS. pour Acta Sanctorum, LL. EE. pour Leurs Excellences? En art, le symbole peut être répété autant de fois qu'il y a d'unités distinctes à exprimer. Les exemples sont faciles à trouver; aussi n'en indiquera-t-on que peu. Sur des reliefs de Lycie, treize personnages, tous identiques et rangés les uns à côté des autres, sont autant de divinités (2). Si l'obole de Tarente porte une tête de cheval, le diobole en montre deux (3), et sur les monnaies de Syracuse, d'Agrigente, la valeur de 2, 3, 5, 6 onces est rendue par 2, 3, 5, 6 globules (4). Pour les valeurs inférieures à l'unité, on diminue au contraire le symbole, quitte à le mutiler. Le didrachme athénien porte un cheval, mais la drachme n'a qu'un demi-cheval; le diobole de Tarente a un cheval ou une tête de cheval, mais l'obole n'en a que la moitié; l'obole a la diota, mais le demi-obole a un vase avec une seule anse, et la demi-drachme de Tarente a un demi-hippocampe. Le taureau, le demi-taureau, la tête de taureau, etc., correspondent à des fractions monétaires de plus en plus minimes (5).

Mais la répétition du personnage peut traduire l'idée d'un nombre illimité : le procédé le plus simple pour représenter

(1) Ferrero, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 87-8, autres ex.

(2) Weinreich, *Lykische Zwölfgötter*, dans les *Sitzungsber. Akad. Heidelberg*, 1913, V; S. Reinach, *Rev. arch.*, 1913, II, p. 279 sq.

(3) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, I, 1865, p. 146.

(4) *Ibid.*, I, p. 107, 109.

(5) *Rev. arch.*, 1864, 10, p. 323; Mommsen, *op. l.*, I, 1865, p. 71, 95, 146.

une foule, et l'art égyptien en particulier en offre de nombreux exemples, ne consiste-t-il pas à répéter la même silhouette ?

Pour indiquer les différents moments d'une même action, ou la succession d'actes divers exécutés par le même personnage, on répète dans un cadre unique l'image de l'acteur (1). Voici, sur une patère en argent du Musée de Constantinople, datant du VIIe siècle après notre ère, la communion des apôtres. Sous un ciborium, deux Christ se tiennent derrière l'autel autour duquel se pressent les apôtres; car l'un des Christ distribue le pain, et l'autre, le vin (2). Sur un vitrail de Bourges, du XIIIe siècle, l'enfant de la veuve de Sarepta, près d'Élie, est répété deux fois, parce qu'il y a deux moments de la même histoire (3). Quatre éléphants bouddhiques en des attitudes variées, dans un médaillon, ne sont qu'un seul animal, celui qui a méchamment écrasé le nid d'une caille représentée deux fois. Un tel procédé conduit à des monstruosités, quand on fusionne entre elles les images, de manière à ne former qu'un être unique. Le double enfant du vitrail cité plus haut a été pris tout d'abord pour un enfant bicéphale (4). C'était une erreur, mais de tels êtres à têtes multiples ou avec quelque autre monstruosité, symbolisant les différents moments d'une action, sont fréquents, ainsi qu'on le verra ailleurs (5).

Si l'on répète l'image autant de fois qu'il y a d'êtres distincts

(1) Procédé bien connu, très fréquent à diverses époques de l'art, et en des pays divers (cf. Clermont-Ganneau, *Études d'Archéologie orientale*, I, p. 180; id., *L'imagerie phénicienne*, dans le *Journal asiatique*, 1880, 15, p. 107; 1878, 11, p. 247; *Rev. arch.*, 1888, 11, p. 164-5; cf. mon article, *Simultanéité et succession*, dans la *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p. 332, référ. et ex.).

(2) *Rev. arch.*, 1911, I, pl. VIII, p. 411 sq.; on connaît d'autres ex. de ce double Christ.

(3) Martin-Cahier, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, I, p. 6, pl. I; p. 91, 130.

(4) Martin-Cahier, *l. c.* On avait donné de cette dite monstruosité une explication symbolique fort subtile : l'enfant avait deux têtes, pour rappeler d'avance que le prophète lui donna plus tard une nouvelle vie; de plus, sa robe unissait deux couleurs, celle du vêtement de sa mère, et celle de la robe d'Élie, pour former comme le trait d'union entre eux. En réalité, les deux enfants sont distincts.

(5) Cf. déjà dans l'article *Simultanéité et succession*, l. c.

à indiquer, on peut aussi le faire autant de fois qu'il y a d'êtres étroitement apparentés entre eux par leur essence, ou même qu'il y a de fonctions diverses, de symboles différents à exprimer dans le même être, l'unité nécessaire étant sauvegardée par l'identité des images et la position symétrique des unes par rapport aux autres, parfois même par quelque attribut commun qui les lie. Le symbole du Saint-Esprit étant la colombe, les sept dons du Saint-Esprit seront sept colombes disposées autour de Jésus-Christ. « Ce sont, pour ainsi dire, sept personnifications de ce Dieu en sept propriétés, comme la divinité absolue est une en trois personnes réelles (1) ». Les trois phases de la lune sont trois piliers côte à côte, sur les stèles phéniciennes (2) et puniques (3), et dans l'art égéen (4), ou sont encore, sous forme humaine en Grèce, les trois Charites (5). La double Athéna sur un relief d'Athènes (6), la double Cybèle (7), la double Némésis (8), le triple Zeus (9), les trois êtres distincts de la Trinité chrétienne (10), ou, sur une terre cuite de Damas, les deux statues identiques de la Fortune que porte un chameau (11), sont des aspects différents d'une divinité unique. On étudiera ailleurs avec plus de détail ce

(1) Didron, *Hist. de Dieu*, p. 488.

(2) Harrison, *Themis*, p. 192.

(3) Sur des stèles de Sousse, la triade punique est formée par trois piliers plats à côté les uns des autres, ou collés les uns aux autres, celui du milieu légèrement plus élevé ; la base unique qui les unit en souligne l'unité (*Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1911, p. 467, 473, fig.; *Rev. hist. rel.*, 1911, 64, p. 407).

(4) Harrison, *op. l.*, p. 193, fig. 48; 101, fig. 17; 177, fig. 38; *L'Anthropologie* 1904, 15, p. 291, etc.

(5) *Ibid.*, p. 192 sq., 183, 389.

(6) *Gaz. arch.*, 1977, p. 760 sq.; Lechat, *Sculpture attique*, p. 462; Mylonas, *Eph. arch.*, 1890, pl. I, p. 1 sq.; Reinach, *Répert. de reliefs*, II, p. 331, 1.

(7) Reinach, *op. l.*, II, p. 338, 2.

(8) *Dict. des ant.*, s. v. Némésis, p. 54.

(9) Overbeck, *Griech. Kunstmythol.*, I, p. 258.

(10) Didron, *op. l.*, p. 588, 577; Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, I, p. 59.

(11) Cumont, *Compte rendu Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1913, p. 468; *La double Fortune des Sémites et les processions à dos de chameau*, dans la *Rev. hist. des religions*, LXIX, 1914, p. 159.

procédé (1), qui lui aussi aboutit à des monstruosités, quand ces images se fusionnent au lieu de rester distinctes.

En magie sympathique, multiplier l'image de l'être vivant, femme, animal, c'est obliger celui-ci à se multiplier en réalité. Le Grec primitif, tout comme son ancêtre de l'époque du renne, espère s'assurer ainsi la reproduction de son bétail et la fécondité de la femme (2).

Répéter l'effigie du dédicant, c'est augmenter d'autant les chances de protection divine. C'est un usage répandu en Phénicie comme en Grèce, que de consacrer plusieurs statues du même personnage ; bien plus, l'image peut être réitérée sur le même monument. Le dédicant est triple sur la stèle votive d'Aradus, et double sur le trône d'Astarté d'Oumm el Awâmîd (3). Sur des reliefs du temple d'Essarois en France, cinq têtes de femme et deux torses féminins identiques sont sculptés en relief les uns à côté des autres ; M. Espérandieu suppose que c'est l'ex-voto d'un même malade, « qui aurait quintuplé son offrande pour se concilier plus sûrement les faveurs de la divinité » (4).

*
* *

Mais la répétition a aussi pour but d'augmenter la puissance, c'est une *répétition d'intensité*. Ainsi s'exprime la supériorité hiérarchique. Seul, le pape a le droit de faire porter devant lui une croix à triple traverse ; les cardinaux et les archevêques ont une croix double, et l'évêque une croix simple (5). On a

(1) Dans le chapitre sur les monstruosités symbolisant la diversité dans l'unité, et *Unité et diversité*, dans la *Rev. arch.*, 1914, I, p. 39 sq.

(2) Cf. Deonna, *L'Archéologie*, I, p. 198.

(3) *Rev. hist. religions*, 1911, 63, p. 332-3.

(4) *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, IV, p. 360-1, n° 3426, 3428 ; cf. *Rev. arch.*, 1913, II, p. 341, note 4.

(5) Ce rôle hiérarchique de la croix est surtout connu aux xv-xvie siècles. Didron, *op. l.*, p. 389-90, 392.

beaucoup discuté sur le sens des trois couronnes de la tiare papale, dont Muntz a étudié l'histoire (1). Est-ce une allusion aux trois églises, militante, souffrante, triomphante, ou à la Trinité, est-ce la réunion des pouvoirs sacerdotal, royal, impérial (2)? En tout cas, la répétition de l'emblème du pouvoir, si elle symbolise la diversité dans l'unité, indique aussi « le degré, ou comme on dirait en mathématiques, la puissance de la souveraineté. Quand Dieu est figuré en pape, parfois on lui donne cinq couronnes à sa tiare, pour montrer qu'il est bien au-dessus du pape lui-même (3) ».

Multiplier l'effigie du dieu, c'est multiplier autant sa puissance, et étendre autant sa protection sur le fidèle. C'est là un procédé usité partout, aussi bien dans l'antiquité classique que dans l'iconographie chrétienne ou dans d'autres arts.

On connaît le grand miracle de Cravasti, où Bouddha a projeté sa propre image jusqu'au ciel et dans toutes les directions en une quantité de Bouddhas. Pour traduire cette ubiquité infinie du dieu, les artistes montrent souvent plusieurs Bouddhas dans une même scène (4). « A une époque assez basse, dit M. Foucher, on a pu chercher dans cette répétition machinale des images du maître une accumulation de mérites; mais l'origine de ce procédé doit être cherché dans l'unique motif où son emploi se justifiait canoniquement, le miracle de Cravasti ». Le groupement de ces émanations du dieu est parfois curieux. L'auréole peut être formée d'une irradiation de Bouddhas minuscules (5), et, sur un relief chinois, elle montre sept fois en petites proportions Bouddha assis avec ses deux acolytes debout (6). Au Cambodge, une série de statuettes assises, dont

(1) *La tiare pontificale du* VIIIe *au* XVIe *siècle*, dans les *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 36, 1896.

(2) Muntz ne se prononce pas, p. 273 sq.

(3) Didron, *op. l.*, p. 231.

(4) Foucher, le *Grand miracle de Bouddha à Cravasti*, *Journal asiatique*, 13, 1909, p. 5, 19, 20; cf. *Rev. hist. des religions*, 1909, 60, p. 133.

(5) Foucher, *Journal asiatique*, 13, 1909, p. 29, pl. 16.

(6) Chavannes, *ibid.*, 20, 1902, p. 135, fig. 1.

la taille va décroissant du pouce au petit doigt, orne les doigts des pieds du maître (1); une autre statue semble revêtue comme d'une cotte de mailles qui, vue de plus près, se compose d'une quantité de petits Bouddhas, et la ceinture, le collier, les cheveux sont formés de même (2). Du reste, ce n'est pas un trait particulier à l'art bouddhique, puisqu'à Taïti le dieu Taaroa ou Tangaloa est formé d'une masse de petites figurines qui déterminent par leur position les différentes parties du corps (3). Un tel assemblage ne participe pas encore à la nature du monstre, mais il en est bien près. On veut ainsi marquer la puissance du dieu par la répétition de son image, tout en conservant le caractère d'unité de l'être divin.

On peut aussi, pour en marquer l'intensité, doubler l'action du même être : sur un vitrail du XIIIe siècle, un prophète est occupé à écrire des deux mains à la fois (4).

Dans la même intention, on répètera plusieurs fois le symbole aniconique, pour en augmenter la valeur protectrice. Une vingtaine de boucliers sacrés couvrent un couvercle égéen de Cnossos en ivoire, renforçant ainsi le caractère prophylactique du motif et la valeur rituelle de la boîte (5). Le disque crucifère, sur une urne crétoise, est associé aux spirales. « Là, comme en tant d'autres représentations similaires, le signe est répété plusieurs fois, non sans doute en manière de simple remplissage, mais plutôt en raison des vieilles croyances attachées à cette répétition de l'image; car multiplier celle d'un dieu, c'est en décupler les bienfaits et les faveurs (6) ». Sur un vase du Dipylon, tout l'espace laissé libre entre le lit et les pleureuses est comblé par les signes protecteurs de la bipenne-

(1) *Rev. hist. des religions*, I, 1880, p. 99.
(2) De Croizier, *L'Art khmer*, 1875, p. 96.
(3) Réville, *Les religions des peuples non civilisés*, II, p. 107-8.
(4) Lasteyrie, *Hist. de la peinture sur verre*, p. 191.
(5) *Rev. hist. religions*, 1909, 60, pp. 325, 351, fig. 14.
(6) Déchelette, *Rev. arch.*, 1909, II, p. 97.

foudre et du zigzag-éclair (1). Dans l'art celtique, le décor forme un réseau continu d'éléments mystiques, signes en S, triscèles, svastika, etc. (2). N'attribuons donc pas uniquement cette surcharge d'ornements à « l'horreur du vide » qu'éprouvent surtout les primitifs, mais aussi au désir religieux et superstitieux d'accumuler les signes de protection divine.

En Chine, la répétition du caractère symbolique « chéou » augmente sur les vases qu'il décore les vœux de bonheur (3); celle d'une formule conjuratrice sur les amulettes antiques n'a pas d'autre but que d'en accentuer l'effet (4), et l'on sait que c'est une tendance commune aux cultes cérémoniels que de proférer un nombre de fois indéfini le même vœu sous la même forme, redite mystique qui devient machinale, et par laquelle on croit augmenter la valeur du vœu, la force de la prière (5). C'est l'origine du refrain liturgique des hymnes védiques, où reparaît monotonement le même vers ou le même nombre déterminé de syllabes (6), du refrain rituel de certaines inscriptions grecques, par exemple de celle du IVe siècle où l'on instruit le mort sur la conduite à tenir à son arrivée aux enfers (7).

Ne trouve-t-on pas encore des exemples de ce procédé dans le langage, pour indiquer, non plus le pluriel seulement (8), mais l'extrême intensité d'une action? Dans les mots « cucurbita, cucumis », le redoublement de la première syllabe est une façon de marquer la nature plantureuse (9). A Samoa, si

(1) Perrot, *Hist. de l'art*, VII, p. 173, fig. 56.
(2) Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1520.
(3) Chavannes, *Journal asiatique*, 18, 1901, p. 194.
(4) Ex. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, dans les *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 36, 1898, p. 93.
(5) Réville, *La religion chinoise*, p. 515-6.
(6) Bergaigne, *Journal asiatique*, 13, 1889, p. 154-5.
(7) Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*, *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 35, 1896, p. 70.
(8) Cf. p. 313.
(9) Cf. Bréal, *Comptes rendus Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1906, p. 271.

« tala » veut dire causer, « tala-tala » ne signifie pas causer plusieurs fois ou souvent, mais bien crier (1); chez les Polynésiens, si Tiki est le nom des dieux, Moui reçoit celui de Tiki-Tiki, c'est-à-dire protecteur par excellence (2).

*
* *

Quand il s'agit d'êtres vivants, on aboutit à des conceptions monstrueuses, si, au lieu de laisser distinctes les répétitions de l'élément initial, on les fusionne en un seul être, et si, au lieu de réitérer le corps en entier, on ne multiplie qu'un seul de ses organes, celui en qui se concentre toute la puissance divine ou simplement surhumaine. C'est une notion très simple, qui se retrouve partout, et que connaissent déjà les enfants. D'après les résultats d'une enquête sur leurs croyances religieuses, plusieurs petits Californiens se représentent Dieu avec six pieds, six yeux, et si grand, qu'en se tenant debout avec les pieds appuyés sur le sol, il pourrait toucher les nuages en levant les bras (3). On reconnaît là les deux formes de monstruosité signalées dans cette étude : la multiplication d'un organe, et l'exagération des dimensions.

Graver plusieurs fois le symbole de la hache, par exemple sur les dalles de Gavr'innis, c'est en augmenter la puissance protectrice (4), mais on peut aussi doubler la hache, en faire une bipenne, ou la quadrupler et créer la quadripenne. N'est-ce que l'effet du principe d'opposition et de redoublement symétrique, fréquent dans l'art décoratif ? est-ce, comme dit M. Siret, « une suite naturelle de l'évolution industrielle », ce qui ne signifie pas grand'chose (5) ? On préfère penser qu'il s'agit d'une répétition d'intensité (6). En remplaçant le symbole ani-

(1) Ferrero, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 87-8, autres ex.
(2) Réville, *Les religions des peuples non civilisés*, II, p. 90.
(3) *Rev. hist. des religions*, 1894, XXX, p. 113.
(4) Déchelette, *L'Anthropologie*, 1912, 23, p. 48, 49 ; Luquet, *ibid.*, 24, 1913, p. 53.
(5) *L'Anthropologie*, 1909, 20, p. 151.
(6) *Rev. hist. des religions*, 67, 1913, p. 229.

conique par le symbole animal, on obtient ces protomés d'animaux opposées par leur arrière-train (fig. 6), dont on a reconnu

Fig. 6. — Protomés d'animaux opposées.
1. Épée votive de Teti, Perrot, *Hist. de l'Art*, IV, p. 82, fig. 77.
2. Bronze italique, Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, pl. XII, 6.

le sens intensif (1), si d'autres préfèrent les expliquer comme la simplification d'un couple d'animaux (2).

Les êtres *multicéphales*, dont les têtes sont opposées par la nuque, ou placées les unes à côté des autres, ou emboitées les unes dans les autres, répondent souvent à cette notion d'accentuation potentielle. « Pour la raison profonde de la duplification ou triplification du fétiche divin, dit M. A. Reinach, il faut sans doute la voir dans le désir d'accroître autant la puissance magique qui émane de lui. Plus il a de têtes, et surtout plus il a d'yeux, plus s'accuse et s'exalte son hyperanthropie, plus il peut être utile à ses fidèles et redoutable à ses ennemis (3) ». Dans les Antilles et dans l'Amérique centrale, les idoles ont souvent plusieurs têtes et plusieurs bras, « comme pour exprimer la puissance supérieure et la sagesse (4) ». Il est vrai que, dans cette faune monstrueuse très variée des êtres polycéphales, de nombreuses idées accessoires se font encore jour, celles de la diversité de nature dans le même être, de la simultanéité de

(1) Pettazoni, *La religione primitiva in Sardegna*, 1912; *Rev. d'hist. des religions*, 67, 1913, p. 229-30; Deonna, *Études d'arch. et d'art*, 1914, Genève, p. 34.

(2) A. Reinach, *Rev. hist. des religions*, 67, 1913, p. 234, note.

(3) *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p 56; *Rev. arch.*, 1913, II, p. 341-2 ; Deonna, *Études d'arch. et d'art*, p. 11.

(4) Réville, *Les religions des peuples non civilisés*, I, p. 318.

vision et de protection aussi bien dans le temps que dans l'espace, idées dont on a déjà étudié à plusieurs reprises la

Fig. 7. — Êtres à têtes multiples sur corps unique (cf. *Rev. arch.*, 1914, I, p. 42, fig. 1).

transcription plastique (1). On négligera ici cette monstruosité céphalique, dont on examinera ailleurs en détail toutes les variantes de sens (2) (fig. 7-8).

*
* *

Voici quelques autres exemples de cette multiplication monstrueuse d'un seul organe dans un même être.

L'œil. — Donner à un homme ou à un animal plus de deux yeux, c'est vouloir augmenter son intensité visuelle, prise dans le sens matériel ou dans un sens abstrait, et dire graphiquement que rien ne peut échapper à son attention. De tels monstres sont très nombreux.

Ces yeux supplémentaires peuvent être concentrés dans la tête, et disposés soit sur le front, soit sur la nuque. On ne

(1) Cf. *Revue suisse d'Ethnographie et d'Art comparé*, I, 1914, p. 18, référ.; *Revue hist. des religions*, 1914, LXX, p. 125 sq. (Diable triprosope), référ., etc.

(2) Dans le chapitre sur les monstruosités provenant du désir d'exprimer la diversité dans l'unité.

citera pas d'exemples de cette dernière catégorie, dans laquelle, à l'idée d'intensité de puissance visuelle s'ajoute encore, par la place qu'occupent ces organes, celle de vouloir regarder dans deux directions opposées à la fois, et de faire face en arrière comme en avant (1) (fig. 7, 3-4). Mais voici Zeus Triopas (2), Çiva (3), des êtres d'Éthiopie avec un, trois, ou quatre yeux sur le front (4), divers êtres affectés de la même tare (5), le chien des mythes védiques à quatre yeux (6), et celui qui surveillait la vache Io (7), la chèvre d'un conte populaire, avec six ou sept yeux gardiens (8). Si Polyphème n'a le plus souvent qu'un seul œil (9) (fig. 9), l'art romain lui en donne parfois trois (10). Ce sont encore les curieux bronzes sardes ayant deux ou même trois paires d'yeux sur la tête, d'autres sur le corps, et qui peuvent avoir en même temps

Fig. 8. — Ange de l'Apocalypse de Mahomet, xve siècle (cf. Deonna, *Études d'arch. et d'art*, p. 85, fig. 18).

(1) Cf. le chapitre sur les monstruosités provenant du désir d'exprimer la diversité dans l'unité.

(2) Overbeck, *Griech. Kunstmythologie*, I, p. 258, n° 2; *Rev. arch.*, 1913, II, p. 341, référ.

(3) De Milloué, *Les religions de l'Inde*, p. 240; Sénart, *Essai sur la légende de Bouddha* (2), p. 131.

(4) Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, 1910, p. 159, 213.

(5) A. Reinach, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p. 56, ex.

(6) Sénart, *op. l.*, p. 72-3.

(7) Au dire du scholiaste d'Euripide, *Phéniciennes*, v. 1123; cf. Bréal, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, p. 112.

(8) De Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, I, p. 445.

(9) Ex. fresque étrusque, Roscher, *Lexikon*, s. v. Kyklopen, p. 1686.

(10) *Ibid.*, s. v. Polyphemos, p. 2704, fig. 5; *Gaz. arch.*, XII, 1887, p. 6-7.

deux ou trois cornes, deux paires de bras tenant deux boucliers, deux épées (fig. 10-11). On a depuis longtemps expliqué cette monstruosité comme étant celle d'un être supérieur à l'homme (1). Le dernier auteur qui a étudié ces monuments, M. Pettazoni, a insisté lui aussi sur leur caractère hyperanthropique, tout en pensant qu'il ne s'agit pas tant de divinités que de guerriers dans un état d'exaltation religieuse les rendant pour un instant supérieurs à la généralité des mortels. Les quatre yeux pourraient aussi signifier d'une façon plus définie que les sources curatives donnaient une vue plus perçante, et les quatre bras, que les guerriers y puisaient une force surhumaine, allusions aux vertus thérapeutiques et ordaliques des sources. *Cernit clarius*, dit un auteur ancien de l'accusé sarde qui est sorti indemne de l'épreuve judiciaire. MM. Pettazoni et A. Reinach ont eu quelque discussion sur le sens précis de cette hyperanthropie ; quoi qu'il en soit, il est certain que l'on a voulu, par la répétition, intensifier la puissance de l'organe (2).

Fig. 9. — Polyphème, d'après une fresque étrusque.

Fig. 10. — Bronze sarde. Perrot, *Hist. de l'Art*, IV, p. 66, fig. 52.

Mais si l'on veut, pour exprimer qu'il voit tout, attribuer au dieu un nombre presque illimité d'yeux,

(1) *Gaz. arch.*, X, 1885, p. 178-9.

(2) Pettazoni, *La religione primitiva in Sardegna*, 1912 ; id., *I primordi della religione in Sardegna*, dans l'*Archiv. f. Religionswiss.*, 1913 ; cf. *L'Anthropologie*, 1911, 22, p. 338 (Deniker) ; *Rev. hist. des religions*, 1911, 64, p. 135 ; 1913, 67, p. 229, 260 (A. Reinach) ; 68, p. 256 (Pettazoni) ; *Rev. arch.*, 1913, II, p. 341-2, référ.

— tels sont Purusha aux mille têtes et aux mille yeux dans le Rig-Véda (1), Indra (2), Mithra (3) avec dix mille yeux —,

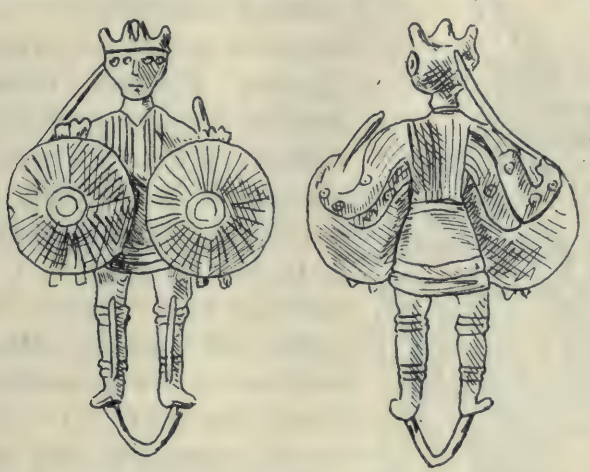

Fig. 11. — Bronze sarde, Perrot, *Hist. de l'Art*, IV, p. 65, fig. 51.

il sera plus facile de les répartir sur tout le corps ou sur certains membres, au lieu de les concentrer sur la tête (4). L'Avalokita bouddhique est parfois représenté avec un millier d'yeux toujours ouverts, afin de découvrir la misère (5); une idole kalmouke montre une femme assise avec des yeux sur la paume des mains, la plante des pieds, et un œil au milieu du front (6). « Il est un aigle et un célèbre, dit une incantation magique des Finnois, qui a des yeux au bout

Fig. 12. — Argus, peinture de vase grecque, *Dict. des Ant.*, s. v. Argus, p. 419, fig. 508.

(1) Sénart, *op. l.*, p. 94.

(2) De Gubernatis, *op. l.*, I, 1874, p. 444.

(3) Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères* de Mithra, I, p. 225; *Rev. arch.*, 1913, II, p. 342, note 1, référ.

(4) Dans le chapitre sur la monstruosité symbolique, on verra des cas où les yeux qui parsèment le corps signifient les étoiles de la nuit anthropomorphique.

(5) Bushell, *L'art chinois*, p. 116.

(6) Deniker, *Rev. d'Anthropologie*, 13, 1884, p. 661.

des ailes, des prunelles au bout des plumes, pour détruire les maléfices » ; or on a trouvé en des contrées voisines des Finnois, à Sopliassa, et chez les Permiens, des figurines d'oiseaux fantastiques, avec des yeux sur la poitrine (1). La vigilance d'Argus ne s'exprime-t-elle pas de la sorte (fig. 12) (2)? Sur une miniature du moyen âge, la Crainte du Seigneur a sa robe parsemée d'yeux ouverts, indiquant qu'elle doit toujours veiller (3). Ce sont encore les Keroûbim de la vision d'Ezéchiel, couverts d'yeux sur le corps et sur les ailes (4), l'ange de l'Apocalypse (5), les ailes ocellées des chérubins et des anges dans l'iconographie chrétienne (fig. 13) (6) ou celles du diable (fig. 14) (7), qui peut avoir de plus un œil sur la poitrine (8).

Fig. 13. — Le tétramorphe chrétien (symbole des quatre évangélistes).

Rappelons les amulettes égyptiennes où des yeux sont assemblés quatre par quatre sur la même plaque : ils octroyaient à ceux qui les portaient la faculté

(1) *Rev. hist. religions*, VI, 1882, p. 270-1.

(2) Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Argus, p. 418. La vigilance d'Argus peut s'exprimer aussi par la bicéphalie (fig. 12).

(3) *Monuments Piot*, 19, 1911, p. 57, fig. 2 (miniature du Scivias de Sainte-Hildegarde, XIIe siècle); *Rev. arch.*, 1913, II, p. 342, note 1, référ.

(4) Lenormant, *Les origines de l'histoire* (2), I, p. 123.

(5) Vitrail, Lasteyrie, *Hist. de la peinture sur verre*, p. 63.

(6) Cahier, *Caractéristiques des Saints*, II, p. 602, 794 ; I, p. 33 ; Dante, *Purgat.* XXIX (anges avec six ailes parsemées d'yeux).

(7) Wright, *Hist. de la caricature* (2), p. 55, fig. 30 (avec en plus des yeux sur la nuque).

(8) Blavignac, *Hist. de l'architecture sacrée*, p. 298, note 397, etc. On étudiera ce détail, ainsi que les têtes supplémentaires attachées aux genoux, au ventre, aux reins, dans le chapitre sur les monstruosités diaboliques et magiques.

de voir dans les quatre maisons du monde et d'y être en sûreté; multipliés au-delà de ce nombre, ils rendaient le mort capable de tout voir comme Osiris, dont le nom, traduit par un calembour, signifiait « le dieu aux yeux multiples (1) ». Une incantation de la magie égyptienne n'invoque-t-elle pas « celui qui connaît ton nom, et celui qui a soixante-dix-sept yeux et soixante-dix-sept oreilles » (2)?

Fig. 14. — Le diable. Wright, *l. c.*

Pline et d'autres auteurs anciens attribuent à des peuples étranges une double prunelle dans un seul œil, bizarrerie dont les sorcières du moyen âge ont hérité (3). Verra-t-on dans ces récits l'observation d'une difformité que présente parfois la nature, le colobome de l'iris (4)? L'explication pathologique des monstres, on le verra, expose à de nombreuses erreurs (5); il est plus vraisemblable de penser que ce redoublement de la prunelle a la même valeur intensive et hyperanthropique que la multiplication de l'œil entier. D'une façon analogue, ne dit-on pas vulgairement (6) d'une personne infatuée d'elle-même, dont les actions sont supérieures à celles d'autrui, que ses œufs ont toujours deux jaunes?

(1) Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire* (3), 1914, p. 336.

(2) Lenormant, *La magie chez les Chaldéens*, p. 93.

(3) *Mélusine*, IV, p. 33, 79; Monseur, *L'âme pupilline*, dans la *Rev. hist. religions*, 1905, 51, p. 10, 12 et note 4, 371, référ ; Wecker, *Les secrets et merveilles de nature* (2), 1651, Rouen, p. 109; Delrio, *Les controverses et recherches magiques*, trad. Du Chesne, 1611, p. 380; Wier, *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables*, 1579, p. 641.

Quant au chien, au crapaud, que l'on apercevait aussi dans l'œil de certains êtres antiques, comme dans celui des sorciers du moyen âge, il faut sans doute, l'âme se révélant dans la pupille (cf. Monseur, *op. l.*), voir en eux la forme animale de l'être surhumain, dieu ou diable, unie à sa forme anthropomorphique. On verra divers exemples de ce procédé dans le chapitre des monstruosités provenant de l'union de symboles équivalents.

(4) *Rev. hist. des religions*, 1905, p. 12, note 4.

(5) Cf. le chapitre des monstruosités pathologiques.

(6) Du moins dans la Suisse romande.

*
* *

L'oreille. — On a déjà mentionné la formule égyptienne qui attribue soixante-dix-sept oreilles au dieu, lequel doit non seulement tout voir, mais tout entendre (1). Quant à Mithra, il en possède mille (2). Sur certaines stèles égyptiennes, l'image divine est flanquée de deux ou de plusieurs oreilles; le dieu peut être aussi symbolisé par une seule oreille, par deux, ou par cet organe répété cent dix et trois cent soixante-seize fois. « En multipliant à côté de sa demande l'oreille du dieu, on pense l'obliger en quelque sorte à entendre et à exaucer » (3).

*
* *

La bouche. — Centeotl, divinité mexicaine de l'agriculture, et déesse mère qui préside à la fécondation et à la naissance des enfants, est souvent représentée sous l'aspect d'une grenouille, symbole de la terre humide, sur le corps de laquelle s'ouvre une quantité de bouches (4).

*
* *

La langue. — Agni, dans les textes védiques, s'il a une langue démesurée (5), en possède aussi trois, sept, davantage encore (6). Quant à l'ange de Mahomet, chacune de ses soixante-dix mille têtes est munie de soixante dix mille bouches, ayant

(1) Cf. p. 327.

(2) Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 225; cf. *Rev. arch.*, 1913, II, p. 342, note 1.

(3) *Rev. hist. religions*, 1911, 64, p. 232; sur les stèles à oreilles et le symbolisme de cet organe, cf. mon article, *Un châtiment domestique : tirer l'oreille*, dans *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, 1914, p. 129 sq.

(4) Réville, *Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, p. 93-4.

(5) Cf. p. 304.

(6) Sénart, *op. l.*, p. 99, note 1.

chacune soixante-dix mille langues dont chacune parle soixante-dix mille idiomes différents (1) (fig. 8).

*
* *

Les dents (2). — Chacune des six têtes de la Scylla homérique est armée d'une triple rangée de dents (3), que possède encore, au moyen âge, la redoutable Mantichore (4). Les textes védiques connaissent des êtres divins à soixante dents (5), et Bouddha en a quarante en haut, autant en bas (6). Mais je ne sais vraiment trop pourquoi M. L. Daudet octroie généreusement à Victor Hugo cent vingt-huit dents, si ce n'est pour symboliser la gloutonnerie du poète qui semble avoir produit sur lui une profonde impression (7)!

*
* *

Les cornes. — Les cornes, symbole bien connu de la puissance et de la force, se multiplient en même temps que croissent cette puissance et cette force. Le Bouddha entrant dans le corps de sa mère sous la forme d'un éléphant blanc, a six défenses, signe de son origine divine (8). Un dieu chaldéen a trois paires de cornes (9); des figurines sardes, à plu-

(1) Cf. Deonna, *Études d'arch. et d'art*, Genève, 1914, p. 45, réf.

(2) Nombre anormal de dents dans la réalité, Virchow, *Retention, Heterotopie und Uberzahl von Zähnen*, dans les *Verhand. d. Berlin. Gesellsch. f. Anthropol., Ethnol. und Urgesch.*, 1886, V, p. 401. Mais ici, comme en tant d'autres cas, il ne s'agit pas de la copie de la réalité pathologique.

(3) Od., XII, 85-92; Il., II, 477.

(4) Cf. Franklin, *La vie privée d'autrefois, Les animaux*, p. 233; *Rev. de l'Art chrétien*, 1886, 36, p. 28, etc.

(5) Sénart, *op. l.*, p. 91.

(6) *Ibid.*, p. 134.

(7) « Il mangeait, par exemple, de ses cent vingt-huit dents intactes, avec une gloutonnerie tranquille qui donnait une rude idée des estomacs fabriqués en 1802 ». *Fantômes et vivants*, 1re série, 4e mille, 1914, p. 7.

(8) *Journal asiatique*, 1895, 5, p. 48 sq.; *Rev. hist. des religions*, 1883, VII, p. 33, note 3.

(9) Tiele, *Hist. comparative des anciennes religions de l'Europe et des peuples sémitiques*, trad. Collins, p. 190.

sieurs yeux et bras, ont parfois aussi trois cornes sur la tête (1); c'est encore la triple corne du Cernunnos gaulois, attestant son origine animale par ses attributs de cervidé, et sa nature hyperanthropique par leur nombre irréel, celle du taureau et des casques celtiques (2), celle du diable au moyen-âge, héritier des anciennes divinités déchues (3).

Le rayon lumineux étant assimilé à une corne, les dards innombrables du soleil sont rendus symboliquement par la multiplicité des cornes du taureau solaire. Car le soleil est le « taureau aux mille cornes qui sort de l'Océan (4) », et « ses cornes se répandent dans tous les sens » (5).

*
* *

Le cœur. — Si les sorciers ont une double prunelle, une croyance populaire prétend que l'homme destiné à devenir un vampire possède deux cœurs (6).

*
* *

La queue. — Les poils de la queue du bœuf divin Apis étaient doubles (7).

*
* *

Les ailes. — On n'a pas pas à rappeler ici le symbolisme de l'aile, emblème des êtres surhumains (8) en tout temps et en

(1) Cf. p. 324; *Gaz. arch.*, X, 1885, p. 178-9.

(2) Mowat, *Figurine de bronze coiffée d'un casque cornu,* dans la *Gaz. arch.*, 12, 1887, p. 174 sq., etc.

(3) Cf. mon article, *Diable triprosope,* dans la *Rev. hist. des religions,* 1915, LXV, p. 125 sq. Trois cornes de cerf ou de bouc, cf. Collin de Plancy, *Dict. infernal* (6), 1863, p. 273, s. v. Figures du diable, p. 404.

(4) Sénart, *op. l.*, p. 75, note 1; *Ath.* V, IV, 5, 1.

(5) *Ibid.*, p. 74.

(6) *Rev. hist. des religions*, 1905, 51, p. 17, note 2.

(7) Cf. Sourdille, *Hérodote et les religions de l'Égypte,* p. 144, 146, 167, 169, note; Deonna, *Études d'arch. et d'art,* 1914, p. 48, note 1.

(8) Quelques types rares : dans l'art grec, Athéna ailée; dans l'iconographie

tout pays, ou signe de la rapidité (1), mais seulement à citer quelques cas où leur nombre est hyperanthropique. Le Kronos oriental en a quatre ou six (2), anomalie qui affecte également les génies de l'art ionien, dérivés de l'Orient (3). Dans l'iconographie chrétienne, le nombre d'ailes est proportionnel au degré de perfection et de hiérarchie des anges : les chérubins et séraphins en ont six (4), comme la colombe qui symbolise l'Église sur une miniature de l' « Hortus deliciarum » (5) (fig. 15).

Fig. 15. — La colombe de l'Eglise (miniature de l'*Hortus deliciarum*).

*
* *

Le phallus. — Les légendes védiques mentionnent des êtres

chrétienne, Christ ailé, miniature byzantine (Kondakoff, *Hist. de l'art byzantin*, II, p. 91); Vierge ailée, en tant que reine des anges (Perdrizet, *Vierge de miséricorde*, p. 213).

Étant un emblème surhumain, l'aile est donnée à quelques saints (Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, p. 26).

(1) Noter aussi que dans certains cas, les ailes de l'être divin conçu sous forme humaine pourraient rappeler le stade antérieur où le dieu était oiseau (A. Reinach, *Rev. hist. des religions*, 1910, 62, p. 358).

(2) Lagrange, *Études sur les religions sémitiques* (2), p. 72; *Rev. arch.*, 1903, I, p. 138.

(3) Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci*, pl. XVIII-XIX; Perrot, *Hist. de l'art*, V, p. 786, note 2; Cumont, *op. l.*, I, p. 83; Matthies, *Die praenestischen Spiegel*, p. 28, ex. divers.

(4) Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen-âge*, p. 84, note 3; Didron, *Hist. de Dieu*, p. 463-4; Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, p. 25, fig.

(5) Didron, *op. l.*, p. 467-8, fig.

divins à quatre testicules (1). L'auteur du traité d'Isis et d'Osiris décrit une procession égyptienne en l'honneur d'Osiris, où l'on promenait l'image du dieu au triple phallus, dont la répétition, comme en d'autres cas l'exagération (2), symbolisait la puissance génératrice infinie. Il existe des monuments gréco-romains où Priape est affublé d'un énorme phallus, double ou triple, et l'on connaît maintes amulettes où cet organe est doublé, triplé, même disposé en couronne (3), de façon à faire rayonner en tous sens, par cette disposition, sa force prophylactique (4).

*
* *

Les bras. — Il serait trop long d'énumérer les divers êtres surhumains munis de plus de deux bras, qui abondent dans toutes les mythologies. Faut-il rappeler, dans l'antiquité classique, les Hécatoncheires, Hécate, les bronzes sardes (fig. 11) (5); dans le bouddhisme les monstres tels qu'Avalokita aux onze têtes étagées (6), aux dix-huit et même quarante bras tenant des attributs divers, ou tendus de tous côtés pour sauver les malheureux et les âmes perdues (7), sa parente, Kouan-Yin, déesse de la miséricorde, ayant parfois seize bras qui symbolisent son ardent désir de secourir toutes les misères humaines (8)?

L'art chrétien lui-même connaît cette monstruosité. A Moscou une image de la Vierge possède trois mains, dont l'une aurait été peinte par la Vierge elle-même (9), et à Florence, sur

(1) Sénart, *op. l.*, p. 91.
(2) Cf. p. 306.
(3) Dulaure, *Les divinités génératrices*, 1805, p. 36-7, 144, 212, 40.
(4) Sur le cercle magique en art, Deonna, *Études d'arch. et d'art*, 1914, p. 35 sq.; ceinture magique formée par les antéfixes et les acrotères (A. Reinach, *Le Klapperstein*, p. 61, 63 du tirage à part).
(5) Cf. p. 324.
(6) Sur ce détail, Deonna, *op. cit.*, p. 44.
(7) Bushell, *L'art chinois*, p. 116.
(8) Paléologue, *L'art chinois*, p. 51.
(9) Collin de Plancy, *Dict. critique des reliques*, 1821, II, p. 246-7.

la fresque peinte par Taddeo Gaddi à Santa Maria Novella, un personnage, aux pieds de la Rhétorique, tient les deux mains appuyées sur des livres, tandis qu'une troisième sort de son manteau (1).

*
* *

Les pieds. — Dans le symbolisme, le pied, comme la main (2), est l'image du soleil dont il termine parfois graphiquement les rayons (3), et les hymnes védiques célèbrent les mille pieds de Purusha (4). Les êtres monstrueux, unissant à un corps unique plusieurs jambes et pieds, ne sont pas plus rares dans les mythologies et les contes populaires que ceux qui sont munis de plusieurs bras et de plusieurs mains (5).

Les animaux ne sont pas exempts de cette difformité; il existe en Chine et au Japon des poules à quatre pattes et des daims à huit jambes (6).

*
* *

Les doigts des mains et des pieds sont souvent en nombre irréel. Il ne faut pas nécessairement chercher dans cette ano-

(1) Didron, *Hist. de Dieu*, p. 440.

(2) Ex. dans mon compte-rendu du mémoire de M. M. Baudouin, *Les sculptures et gravures de pieds humains sur rochers*, 1914, dans la *Rev. hist. des religions*, 1915.

(3) *Ibid.*

(4) Sénart, *op. l.*, p. 138-9.

(5) Jambes multiples dans la réalité : Gélibert, Vigne et Lumière, *Contribution à l'étude de la pygomélie chez l'homme; le phénomène Frank Lentini*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol. de Lyon*, 1911, 30 (homme à trois jambes). — Sur les monstres doubles : Virchow, *Xiphodyme Bruder Tocci*, dans les *Verhandl. d. Berlin. Gesell. f. Anthropol. Ethnol. und Urgesch.*, 1886, I; Broca, *Sur les monstres doubles*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol.*, 1873; VIII, p. 884, 892; Dr. Monteux, *Un monstre double hétéradelphe*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol. de Lyon*, XXV, 1906; Bert, *Sur le monstre pygopage connu sous le nom de Millie-Christine*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1873, p. 874, 880; Rivière, *Association française pour l'avancement des Sciences*, Toulouse, 1910, p. 347 (monstres doubles aux XVII-XVIIIe siècles). En art, *Rev. arch.*, 1914, I, p. 44, fig. 5 et p. 49.

(6) *Rev. hist. des religions*, 1904, 50, p. 344, note 1.

malie, pas plus que dans les cas précédents, la copie d'une déformation physiologique du modèle (1), le résultat de la maladresse ou d'un procédé technique (2), l'évolution de quelque symbole animal (3). Bien que l'on connaisse des exemples de ces différents cas (4), la polydactylie est souvent pour l'artiste un moyen de situer l'être vivant en dehors de la commune humanité, qu'il soit homme de mérite supérieur, dieu, ou diable (5). Lao-tsé avait dix doigs à chaque pied (6) ;

(1) Sur la polydactylie réelle, la littérature est énorme. Ex. : Broca, *Sur un cas où un doigt surnuméraire s'est développé à l'âge adulte*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1878, p. 283 ; id., *Étude sur les doigts et les orteils surnuméraires*, dans le *Bull. Soc. Anatom.*, 1849, XXIV, p. 336 ; Marzolo, *Intorno ad una famiglia di sedigiti*, Venise, 1879 ; Bruchet, *Cas de polydactylie*, dans le *Bull. Soc. Anthropol. de Bruxelles*, XXVII, 1908 ; Regnault, *La forme des doigts supplémentaires dans la polydactylie*, dans le *Bull. Mém. Soc. d'Anthropol. de Paris*, X, 1909 ; Stopnitsky, *Globus*, 81, 1902, n° 1 ; Chavlovsky, *Trav. de la Soc. anthropol.*, V, 1897-99, Saint-Pétersbourg, 1901, squelette d'une momie égyptienne de la XX° dynastie ayant six orteils au pied droit ; Bartels, *Verhandl. d. Berlin. Gesell. f. Anthrop.*, 1900, 20 oct. ; Pfitzner, *Morphologische Arbeiten*, VIII, n° 2, p. 219, 304 (cf. *L'Anthropologie*, 1899, 10, p. 610, référ.) ; id., *Ein Fall von Verdoppelung des Zeigefingers*, dans les *Morphologische Arbeiten*, VII, n° 2, 1897 ; Tomachevsky, *Trav. de la Soc. d'Anthropol.*, Saint-Pétersbourg (1895-6), 1898, III ; Tapic, *De la polydactylie*, (Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 1885) ; Fauvelle, *Les doigts surnuméraires développés chez l'adulte, leur mode de développement et leur disposition*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1886, n° 1 ; Chudzinski, *Tridactylie de la main et polydactylie du pied*, ibid. ; Tissot, *Une famille de sexdigitaires*, dans la *Médecine moderne*, *IX*, n° 63, 1898 ; *Globus*, 1896, 66, n° 5 ; Joachimsthal, *Angeborenen Handanomalien*, dans les *Verhand. d. Berlin. Gesellsch. f. Anthropol., Ethnolog. und Urgesch.*, 1896, 25 janvier ; Windle, *Teratological evidence as to heredity of acquired conditions*, dans le *Journal Soc. Linn. Zool., Birmingham*, XXIII, 1890 ; Béranger, *Doigts supplémentaires sur le bord cubital de chaque main*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1887, n° 4, p. 600 ; Guyot-Daubès, *Les anomalies dactyles*, dans la *Rev. d'Anthropologie*, 1888, 17, p. 534 sq. ; *Ibid.*, 1887, 16, p. 505 sq. (chats) ; 1882, 41, p. 103 (cheval et équidés en général) ; Gruber, *Bull. Ac. sciences de Saint-Pétersbourg*, XV (cf. *Rev. d'Anthropologie*, I, 1872, p. 531-2) ; Grand-Clément, *Association française pour l'avancement des sciences*, 1876, Clermont-Ferrand.

(2) Cf. ex. dans Deonna, *Études d'archéologie et d'art*, 1914, p. 46 sq. (à propos du pouce double du dit Trajan de Genève).

(3) Pour Houssay, les mains à six et sept doigts de certaines figurines seraient dérivées du poulpe. *Rev. arch.*, 1895, 26, p. 23. Ci-dessus, p. 304, interprétation fantaisiste des dimensions exagérées de la main.

(4) Cf. les chapitres sur les monstruosités techniques et pathologiques.

(5) Sur le nombre anormal des doigts donné aux êtres diaboliques, cf. le chapitre sur les monstruosités diaboliques et magiques.

(6) Réville, *La religion chinoise*, I, p. 389.

parfois, dans les symboles employés pour le tatouage, on multiplie les doigts de la main magique (1) ; des ex-voto d'Italica, dédiés à Dominae Curaniae, montrent des pieds à six doigts, évidemment le pied divin dont le sixième doigt caractérise l'hyperanthropie (2); le dragon, dans l'art chinois, comme emblème de la puissance impériale a cinq griffes, et quatre comme attribut des princes du sang (3) ; c'est donc par méconnaissance d'un tel usage qu'un ancien voyageur chinois s'étonnait de voir sur la pierre du phénix l'empreinte de ses cinq griffes, alors que cet animal, dans les représentations ordinaires, n'en a que trois (4). Et les êtres ayant un nombre anormal de doigts aux mains et aux pieds, dont parlent tant de légendes du moyen âge (5), se rattachent sans doute à de semblables monstruosités surhumaines.

*
* *

Les mamelles. Assurément, la polymastie est assez fréquente dans la nature, aussi bien chez l'homme que chez la femme, et ces mamelons surnuméraires, dont le nombre est variable, peuvent être répartis non seulement sur la poitrine, mais en différents points du corps ; la littérature sur ce sujet, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, est très considérable (6).

(1) Bertholon-Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale*, I, 1913, p. 481.

(2) *Rev. arch.*, 1909, I, p. 146.

(3) Paléologue, *L'art chinois*, p. 24.

(4) Chavannes, *Journal asiatique*, 20, 1902, p. 153-4.

(5) Ex. Franklin, *La vie privée d'autrefois*, *Les animaux*, p. 247; divers exemples encore dans Deonna, *Études d'archéologie et d'art*, 1914, p. 48.

(6) Voici quelques références : Fauvelle, *Origine de la polymastie*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1886, n° 4, p. 507; Windle, *Teratological evidence as to heredity of acquired conditions*, dans le *Journal Soc. Linn. Zool., Birmingham*, XXIII, 1890; Mitchell Bruce, *Journal of anatomy and physiology*, juillet, 1879; Evelt, *Ein Fall von Polymastie beim Mann*, dans l'*Archiv f. Anthropol.*, XX, 1891, n° 1-2; Roger Williams, *Polymatism with special reference to mammae erraticae and the development of neoplasms from supernummerary mammary structure*, dans le *Journal anatom. and physiolog.*, Edimburgh, 1891; Stoyanov, *La polymastie et la polythélie chez l'homme*, dans *L'Anthropologie*, 1899, 10, p. 410, 544 (p. 417, 560,

Mais quand on rencontre cette malformation dans les récits mythologiques, dans les contes populaires, et dans les formes figurées de l'art, il faut se garder de la considérer comme étant la traduction d'un cas pathologique. Des médecins ont même découvert une mamelle supplémentaire sur la Vénus de Milo et sur d'autres œuvres antiques, qui certes ne présentent rien de tel (1)!

Les types divins qui ont plus de deux mamelles ne sont pas rares un peu partout : on n'a voulu, en les dotant de polymastie, qu'accentuer leur caractère fécond. Sont polymastes : la déesse mexicaine de la fécondité, Mayaquil, aux quatre cents mamelles (2); Isitsa, déesse slave (3); la Terre Mère dans l'art gallo-romain (4)... On a donné diverses explications des nombreuses mamelles qui couvrent la poitrine de l'Artémis d'Éphèse (5). Le type, dit-on, serait d'origine assez récente, pas antérieur à Alexandre; car les anciennes couches d'Éphèse ne le connaissent pas. « Multiplier ces attributs, contrairement à la nature, ne paraît guère une idée primitive; à l'origine du type, il faut peut-être voir une confusion facile à faire sur des figurines en argile, entre les grains du collier qui retombe en plusieurs rangs sur la poitrine de la déesse, et les seins au-des-

référ.); id., *Note sur quelques cas de polymastie et de polythélie chez l'homme*, dans le *Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris*, IX, 1898, n° 3; Laitat, *Note sur un cas de polymastie*, dans les *Mém. Soc. d'Anthropol. de Bruxelles*, XXII, 1903, n° 4; Mannini, *Sopra un caso molto raro di mammella sopranummeraria nell' uomo*, dans l'*Archivio di Psichiatria, Neuropatologia, Antropologia criminale di medicina legale*, XXVIII, 1907, n° 4-5; Bouchereau, *La polymastie chez l'homme*, dans le *Bull. Soc. Anthropol. de Lyon*, XXV, 1906; Bartels, *Verhandl. d. Berlin. Gesell. f. Anthropol. Ethnol. und Urgeschichte*, 1894; Baelz, *Anthropol. d. Menschen-Rassen Ost-Asiens*, dans les *Verhandl.*, 1901, 16 mars; Laloy, *Un cas nouveau de polymastie*, dans *L'Anthropologie*, 1892, III, p. 174 sq ; Giuffrida-Ruggeri, *Gli indigeni del Sud-America*, dans l'*Archivio per l'antropologia e la etnologia*, XXXV, 1905, n° 3.

(1) Baelz, *Verhandl. d. Berlin Gesell. f. Anthropol., Ethnol. und Urgeschichte*, 1901, 16 mars.

(2) Réville, *Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, p. 94.

(3) *Rev. hist. des religions*, 1896, 34, p. 133.

(4) Cassies, *Terre mère et déesse cornue dans l'art gallo-romain*, dans la *Rev. des études anciennes*, 1907, p. 184-5.

(5) Rocher, *Lexikon*, s. v. Artemis, p. 588; *Dict. des ant.*, s. v. Diana, p. 149.

sous lesquels il s'étage (1) ». L'absence de figurations analogues à l'époque archaïque ne prouve pas grand chose, un tel argument étant souvent inopérant. Que des confusions iconographiques aient engendré des monstres, c'est parfois le cas, et on en verra ailleurs des exemples (2). Mais pourquoi dire que cette multiplication d'un organe n'est pas une idée primitive, alors qu'on connaît à toutes les époques et dans toutes les contrées nombre d'exemples de ce procédé très simple que les Grecs ont pu appliquer d'eux-mêmes, sans avoir eu besoin de l'emprunter aux Orientaux? Il est également hardi de supposer que le type de l'Artémis d'Éphèse est la forme anthropomorphique de ces vases primitifs dont la panse est hérissée de mamelons en saillie (3).

Ce caractère hyperanthropique a été aussi attribué par le folklore, comme bien d'autres anomalies déjà vues, aux êtres malfaisants. Peut-être faut-il penser que la polymastie, de divine est devenue diabolique, suivant un processus connu (4), ou que la tare physiologique réelle de certains êtres les a fait considérer comme réprouvés, la difformité du corps étant de tout temps une marque démoniaque. Anne de Boleyn avait six doigts et trois mamelles : cas pathologique, ou monstruosité symbolique? « Cette sorcière avait trois seins, ce que n'ont pas les honnêtes femmes (5).... Si une femme songe avoir plusieurs mamelles, c'est le nombre d'autant d'adultères » (6), disent de vieux auteurs. Et les stigmates imprimés par Satan sur les corps des sorciers et des sorcières, leur servaient de

(1) A. Reinach, *Rev. hist. des religions*, 1910, 62, p. 369.

(2) Dans le chapitre sur les monstruosités nées d'erreurs et de confusions iconographiques.

(3) Siret, L'*Anthropologie*, 1909, 20, p. 287.

(4) Cf., mon travail, *Comment les idées et les monuments, leur transcription matérielle, changent de sens*, dans *Études d'arch. et d'art*, 1914, p. 1 sq. (polymastie, p. 11). Ci-dessus, la double prunelle, les ailes ocellées, le nombre anormal des doigts, caractères à la fois divins et démoniaques.

(5) *Mélusine*, IV, p. 106.

(6) Wulson de la Colombière, *Traité des songes et des visions*, XVIe siècle; cf. P. L. Jacob, *Curiosités des sciences occultes*, 1862, p. 281.

mamelles pour nourrir les enfants qu'ils avaient de lui : un homme en avait cinq, une femme en avait trois (1).

Il faut encore citer un type très curieux de l'antiquité, qu'engendrent deux des procédés usités pour la monstruosité de puissance : d'une part multiplication des mamelles, de l'autre union de ces attributs de la fécondité féminine avec un corps de dieu mâle (2). C'est le Zeus Stratios, que M. P. Foucart a étudié il y a quelque temps, démontrant qu'il ne s'agit point, comme on le croirait, d'une divinité proprement androgyne, et que les mamelles ne veulent qu'indiquer la fécondité exubérante de la divinité (3).

III. *La réduction de certains organes à l'unité.*

Si, pour intensifier la puissance d'un organe du corps humain ou animal, on peut lui donner des dimensions exagérées par rapport à celles des autres parties adjacentes, ou le multiplier, on peut aussi, recourant à un troisième procédé de même valeur, réduire à l'unité les organes qui dans la nature sont au nombre de deux ou de plusieurs, attirant ainsi toute l'attention sur cet œil, ce pied unique, devenant le seul détail important.

On sait que le soleil, roue unique du char céleste (4), est aussi *œil unique* au milieu du ciel (5), ce qui explique les

(1) *Mélusine*, IV, p. 106 ; Scott, *Hist. de la démonologie et de la sorcellerie*, trad. Defauconpret, 1832, II, p. 81-2; sur la polymastie des sorcières, cf. *Rev. arch.*, 1913, II, p. 336, ex.

(2) Sur cette androgynie de puissance, voir ci-dessous.

(3) *Monuments Piot*, XVIII, 1910, p. 145 sq. Le Zeus Stratios de Labranda; cf. mon article *Bifrontes*, dans la *Rev. arch.* (1913, II, p. 335 sq.) où l'on trouvera d'autres références et d'autres exemples; Roscher, *Lexikon*, s. v. Strateios et Stratios; Kuhnert, malgré la démonstration de Foucart, croit à l'androgynie du dieu, *ibid.*, p. 1549.

(4) « Les sept étoiles attellent le char à la roue unique », hymne védique au soleil; sur le symbolisme de la roue solaire et sur ses dérivés, Bertrand, *La religions des Gaulois*, p. 187 sq.; Déchelette, *Manuel*, II, p. 413 sq.

(5) Bloomfield, *On the Myth of the heavenly Eye-ball*; cf. *Rev. hist. des religions*, 1899, XXXIX, p. 72, note 1.

êtres d'origine cosmique pourvus d'un seul œil, démons védiques de l'orage (1), Gorgone, Cyclopes (2) (fig. 9), Odin, Grées (3), Tlaloc (4). Mais dans la religion mexicaine, à laquelle appartient ce dernier dieu, l'œil, tout en gardant son sens premier de lumière, de feu, et représentant donc aussi les étoiles, arrive, par association d'idées unissant les étoiles et la nuit, à symboliser la notion opposée de nuit : Tlaloc, comme dieu de l'obscurité, porte alors sur sa tête des yeux-étoiles ; de plus, l'idée de nuit se confondant avec celle de mort, Quetzacoatl n'a qu'un seul œil entouré de noir, et une croix blanche, qui est la stylisation de deux os de morts en croix (5). Cuchulinn, en Irlande, quand il voulait exécuter un acte qui exigeait des forces surnaturelles, prenait une taille gigantesque ; un de ses yeux rentrait dans sa tête et l'autre devenait énorme (6) : exagération des dimensions du corps tout entier et de l'œil, et réduction intensive du regard à l'unité. Suivant une tradition musulmane, l'Antéchrist n'aura qu'un œil au milieu du front (7). Les anciens, avec Aulu-Gelle et Pline, à leur suite les gens du moyen-âge (8), les Chinois (9) les demi-civilisés (10),

(1) Sénart, *op. l.*, p. 131 et note 1.

(2) L'œil rond du Cyclope, (fils d'Ouranos, le ciel) c'est le soleil : Roscher, *Lexikon*, s. v. Kyklopen, p. 1686, fig.; s. v. Polyphem ; *Compte rendu Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1907, p. 113 sq.; Stephen Bleecker Luce, A *Polyphem kylix in the Museum of Fine Arts in Boston*, dans l'*American Journal of arch.*, 1913, p. 1 sq., etc.

(3) Tylor, *Civilisation primitive*, I, p. 403 ; l'œil d'Odin est le soleil ; l'œil que les trois Grées possèdent en commun et qu'elles se passent l'une à l'autre, c'est l'œil du jour, le soleil, que le passé donne au présent, et le présent à l'avenir.

(4) Lang, *Mythes, cultes et religions*, p. 397; Réville, *Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, p. 86-7. « Cette face de Tlaloc, avec son œil unique, était donc un raccourci du ciel dont le soleil est l'œil unique ».

(5) Sur ce symbolisme, Beyer, *Das Auge in der Altmexikanischen Symbolik*, dans l'*Arch. f. Anthropol.*, X, 1911.

(6) D'Arbois de Jubainville, *Un Cyclope en Irlande*, dans les *Comptes rendus Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1907, p. 113 sq. (p. 103-104, 115); *Rev. arch.*, 1907, 9, p. 322.

(7) Reinaud, *Description des monuments musulmans de la collection de M. le duc de Blacas*, II, p. 294.

(8) Bestiaires du moyen-âge; cf. Maeterlinck, *Le genre satirique dans la peinture flamande* (2), p. 147, fig. 154, 155.

(9) *De monstris chinois*, dans la *Rev. arch.*, 1897, 31, p. 366.

(10) E. Reclus, *Les primitifs de l'Australie*, p. 320.

croient à l'existence de populations à un seul œil, qu'il faut sans doute mettre en relation avec de tels êtres mythiques. Suivant une légende, le rossignol n'avait aux origines qu'un œil (1), monstruosité mythique, alors qu'on connaît un cas réel d'une grenouille qui avait un œil au milieu du palais, et devait ouvrir la gueule pour voir (2).

On connaît un cas pathologique d'un enfant de cinq ans qui n'avait qu'une dent (3), mais la *dent unique* de la Gorgone (4) ou de Cagn (5), dieu des Bushmen, la *défense* unique de l'éléphant divin Ganeça (6), sont symboliques : c'est en elles que se concentre la force divine. Et l'on peut penser que l'animal fabuleux de la Chine, le Lin, à corps de daim et queue de vache, s'il n'a qu'une *corne*, n'est pas nécessairement un dérivé imaginaire d'un être que les légendes ont tant de fois célébré, la licorne, mais porte, comme celle-ci, un attribut symboliquement réduit à l'unité (7). Un conte Ba-Ronga parle d'un enfant qui n'avait qu'une *oreille* (8), et l'on a prétendu, mais c'est là une opinion douteuse, que la figurine d'Amiens représentant une divinité gauloise accroupie, avait été fondue originairement avec une seule oreille de cheval : « l'oreille gauche n'a jamais existé; on ne voit que les cheveux bouclés, ciselés avec beaucoup d'art » (9).

Dans les textes védiques, si le soleil est un être à mille yeux

(1) Sébillot, *Folk-lore*, p. 153, ex. divers. « C'est à la suite d'un échange avec des bêtes d'une autre espèce que des animaux ont perdu un ou plusieurs de leurs organes, alors que d'autres en ont acquis de la même manière ».

(2) *Association française pour l'avancement des sciences*, Nîmes, 1912, p. 449.

(3) *Travaux de la sect. anthropol. de la Société des amis des sciences naturelles, d'anthropol.*, etc., XIX, Moscou, 1899. Sur le nombre anormal de dents dans la réalité, ci-dessus, p. 329.

(4) Collin de Plancy, *Dict. infernal* (6), 1863, p. 205, s. v. dent.

(5) Lang, *op. l.*, p. 330.

(6) De Milloué, *Les religions de l'Inde*, p. 244. Le dieu Ganeça à tête d'éléphant, a généralement 4 bras et une défense unique.

(7) Réville, *La religion chinoise*, p. 159, note 1, 303.

(8) Junod; cf. *Rev. hist. des religions*, 1900, 42, p. 428.

(9) *Rev. arch.*, 1894, 25, p. 373-4.

ou à un seul œil, il peut avoir aussi mille pieds (1) ou un pied unique (2); Indra est un bouc monopode (3), et la caille a une aile, un œil, un pied (4). On rencontre au Mexique un dieu à une jambe (5); en Australie, le rhombe divin est conçu comme un petit homme monopode (6); les contes des Ba-Ronga (7), les légendes et récits de sorcellerie, croient à l'existence de tels hommes (8), et le moyen-âge, à la suite de l'antiquité, s'est émerveillé du Sciapode (fig. 16) qui pouvait s'abriter comme d'une ombrelle, avec son énorme pied unique (9). On trouve dans ce dernier monstre l'application de deux procédés que nous étudions : l'unité de l'organe double, et l'exagération des dimensions; il en est de même pour ce relief d'Athènes, généralement mal interprété, où le fidèle tient à deux mains une jambe énorme qui est celle du dieu (10); pour ces pieds isolés symbolisant le dieu qui, souvent de grandes dimensions, sont parfois aussi surmontés du

Fig. 16. — Le Sciapode.

(1) Cf. p. 333.

(2) Sénart, *op. l.*, p. 140.

(3) De Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. Regnaud, I, 1874, p. 446.

(4) *Ibid.*, II, p. 293.

(5) Nutall, *A penitential rite of the ancient Mexique*, dans les *Archaeol. and Ethnolog. Papers of the Peabody Museum*, I, n° 7, 1904.

(6) *Rev. hist. des religions*, 65, 1912, p. 152, 159; E. Reclus, *Les primitifs de l'Australie*, p. 320.

(7) Junod, cf. *Rev. hist. des religions*, 1900, 42, p. 428.

(8) Enfants nés avec un pied, un doigt; cas pathologiques réels ou monstruosités symboliques? cf. *Les admirables secrets d'Albert le Grand*, éd. 1752, Lyon, p. 44-5.

(9) Aristophane; cf. *Rev. arch.*, 1897, 31, p. 357. Ex. Maeterlinck, *op. l.*, p. 145, fig. 152; 143, fig. 148; 154, 148, fig. 156.

(10) Cf. mon explication, in *L'Homme préhistorique*, 1913, p. 245; on en a rapproché sans raison une jambe votive dont le pied s'appuie sur une urne renversée, trouvée dans les fouilles du Mont Auxois (*Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1911, p. 538).

buste divin en de moindres proportions (1); pour les empreintes du pied divin, étudiées par M. M. Baudouin (2), disposées par paires, par groupes de plusieurs (procédé de répétition), mais le plus souvent seules (procédé de réduction) et de dimensions supérieures à la normale (procédé d'exagération des dimensions).

*
* *

Peut-être faut-il rattacher à cette réduction du symbole divin à l'unité certains rites dont le sens précis est discuté, où l'on se tient debout sur une seule jambe. Si cette attitude est celle du repos pour certains peuples incultes (3), c'est celle de la prière au soleil pour les brahmanes, la jambe libre étant ramenée contre la cheville ou le talon de la jambe d'appui (4); en se rappelant Indra monopode, le pied du soleil, on pourra penser que cette attitude voulait imiter le dieu à jambe unique, de même qu'en se condamnant à demeurer sur une seule jambe au sommet de sa colonne (5), Siméon le Stylite continuait en plein christianisme deux usages antiques, celui de la jambe unique, et celui de l'homme sur la colonne solaire, dont l'origine païenne a été démontrée par M. Toutain (6). Que cette station sur un pied ait une valeur symbolique et magique, c'est ce que prouve la légende irlandaise de Cuchulinn, lequel, voulant laisser un message, coupe une branche et y grave un ogham magique, en ayant soin de ne se servir que d'un pied, d'une main et d'un œil (7).

(1) Ex. pied avec buste de Sérapis, *L'homme préhistorique*, 1913, p. 243, fig. 1, 1, référ; étude de A. Reinach sur le pied de Sérapis, annoncée dans *Rev. hist. des religions*, 1913, 68, p. 70, note.

(2) Ci-dessus, p. 333, et mon compte rendu dans *Rev. hist. des religions*, 1915.

(3) Joest, *Die einbeinige Ruhestellung*, Globus, 1897, 71, nº 7.

(4) Tylor, *op. l.*, II, p. 545; *Rev. École d'Anthropologie de Paris*, 1896, p. 47.

(5) Collin de Plancy, *Dict. critique des reliques*, 1822, III, p. 89.

(6) *Rev. hist. des religions*, 1912, p. 171 sq.; cf. *ibid.*, 1914, LXX, p. 58 sq.

(7) Loth, *Journal des Savants*, 1911, p. 410.

*
* *

Ce sont encore les rites où un seul pied est chaussé, l'autre étant nu. Jason se présente ainsi devant Pélias, à qui un oracle avait prédit qu'il serait détrôné par un héros porteur d'une seule sandale. Les anciens ont donné de ce rite, que l'on rencontre en divers pays, des explications invraisemblables, et les savants modernes ont émis à ce sujet des hypothèses diverses, qu'on a signalées ailleurs (1). Il s'agit d'un rite universel : ainsi, dans une fête péruvienne, les bœufs en terre cuite aux cornes dorées sont fouettés par un jeune garçon chaussé d'un pied seulement (2), tandis que le bouddhisme connaît un saint, Dharma, que l'art montre porteur, comme Jason, d'une seule sandale (3). On a donc pu supposer, en voyant sur un manuscrit de la fin du XIVe siècle Dieu avec un pied nu et l'autre chaussé d'un brodequin noir, qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une erreur de l'artiste, comme le pense Didron (4), mais de la représentation d'un rite analogue. Certes, il y a des cas où le port d'une seule chaussure n'a rien de symbolique, et, comme toujours, intervient ici la multiplicité de facteurs que l'on constate dès qu'il s'agit d'interpréter des formes semblables. Si à Sainte-Marie-Mineure de Rome, le pied droit du Christ de Michel-Ange est couvert d'un brodequin de bronze, c'est qu'on a voulu protéger son usure contre les bai-

(1) *L'homme préhistorique*, 1913, p. 249, référ. Pour Frazer, il s'agirait de lier l'adversaire par les nœuds du soulier, et de se tenir soi-même libre de tout lien, grâce au pied nu, *Golden Bough*, III (3), p. 310-3 : Eisler, *Weltenmantel und Himmelszelt*, I, p. 173, note 5.

(2) *Rev. d'Anthropologie*, 1879, 8, p. 342.

(3) Bushell, *L'art chinois*, p. 116 ; *Rev. hist. des religions*, II, 1880, p. 121-2. On raconte que l'ambassadeur Song-Yan rencontra Dharma après sa mort, courant enveloppé d'un linceul et tenant un soulier à la main; le saint apprit à la hâte à son interlocuteur qu'il avait quitté son tombeau pour retourner aux Indes, son pays natal, et que dans sa précipitation il avait oublié un de ses souliers dans le sépulcre. C'est évidemment l'explication naïve du rite qu'on signale ici, devenu incompris, ou d'une œuvre d'art s'y rapportant.

(4) Didron, *Hist. de Dieu*, p. 232, note.

sers des fidèles (1); et si les soldats romains ne portaient qu'une cnémide à la jambe droite, tandis que les gladiateurs, comme les Samnites, la portaient à la jambe gauche, c'était pour protéger contre les coups la jambe avancée, la plus exposée (2). Mais dans le rite dont on s'occupe intervient vraisemblablement la valeur religieuse de la chaussure, laquelle, en contact avec le pied, en acquiert toute la puissance (3), et le principe de la réduction intensive à l'unité, dont on a déjà vu plusieurs exemples. Il existe maints autres usages en effet qui défendent l'emploi d'un objet unique, ou au contraire le prescrivent. Au Japon, n'est-il pas interdit en certain cas de se servir d'une seule lumière (4)?

*
* *

On mentionnera encore les Amazones de l'antiquité, qui, au dire de certains auteurs anciens, brûlaient la mamelle droite de leurs filles, pour les rendre plus aptes au maniement de l'arc. Ces légendes, pour Léonhard, rappelleraient le souvenir de prêtresses qui, déguisées en homme suivant un rite fréquent, coupaient un de leurs seins en l'honneur du dieu dont elles étaient les servantes. On admet plutôt qu'une fausse étymologie a donné naissance à la légende du sein amputé (5), et il semble que l'*a* du mot Amazone n'est pas privatif, mais intensif, les Amazones étant ainsi les femmes aux seins robustes (6). En tout cas, l'art antique ne connaît pas le type à une seule mamelle, et la statuette qui l'illustrerait est vraisemblable-

(1) Cf. Witkowski, *L'art chrétien, ses licences*, 1912, p. 132.

(2) *Rev. arch.*, 1865, 12, p. 306; 1887, 10, p. 132, référ.; 1907, 10, p. 233, note 2, référ.

(3) *L'Homme préhistorique*, 1913, p. 248 sq.; *Rev. hist. des religions*, 1915.

(4) *Rev. hist. des religions*, 1906, 54, p. 188, note 6.

(5) *Dict. des ant.*, s. v. Amazones, p. 221; S. Reinach, *Rev. arch.*, 1913, I, p. 417.

(6) *Dict. des ant.*, s. v. Amazones, p. 221; A. Reinach, à propos du livre de Leonhard, *Hettiter und Amazonen, die griechische Tradition über die Chatti*, 1911, in *Rev. hist. des religions*, 1913, 67, p. 294, note 1, 301, note; Eisler, *op. l.*, I, p. 150.

ment illusoire (1). La légende étant fondée sur une erreur, on ne saurait rapprocher les Amazones des êtres symboliques où l'unité de l'organe en augmente la force, puisqu'au contraire ces guerrières aux seins puissants, et sans doute primitivement prêtresses de la déesse « multimammia » (2), auraient pu être plutôt representées graphiquement avec une multitude de mamelles.

*
* *

Puisqu'on cite des exemples de la privation d'organes, que dire de ces mythes et légendes où apparaissent des êtres ayant une seule moitié de corps humain ou animal ? Là encore, il y a lieu de faire des distinctions.

Ce peut être un rite de passage, sans doute pour s'approprier la vertu de l'animal divin, que de passer entre les deux parties de son corps coupé, en prenant un engagement solennel ou en d'autres circonstances (3). Est-ce lui qui explique l'acte de Marc-Antoine « à l'endroit de Faustine sa femme, faisant décapiter le gladiateur qui l'entretenait, et lui commandant de passer entre sa teste et son col (4) », les préceptes de la médecine vulgaire, appliquant sur la partie malade un pigeon, un rat, ou un autre animal, fendus en deux (5), ou ces rites des sorciers qui, en Indochine, coupent un coq en deux, de la tête

(1) Florence (M. Bennett, *Statuette in Princeton*, dans l'*American Journal of arch.*, 1912, p. 480 sq.).

(2) Reinach, *l. c.*

(3) Van Gennep, *Rites de passage*, p. 25 ; S. Reinach, *Rev. arch.*, 1913, II, p. 277; id., *Le sacrifice de Tyndare*, dans la *Rev. hist. des religions*, 1913, 68, p. 133 sq., 137, 134, ex.; Hubert-Mauss, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, dans les *Mélanges d'hist. des religions*, 1909, p. 57; A. Reinach, *Rev. des ét. grecques*, 1913, p. 359, note 2, 365, note 1, ex.

(4) Capitol.; Suidas.; cf. Delrio, *Les controverses et recherches magiques*, trad. Du Chesne, 1611, Paris, p. 359.

(5) Faire sortir du corps humain les flèches ou tout autre corps étranger, par l'application d'un rat, d'un lézard, fendus en deux (Pline, *Hist. nat.*, XXX, 42); calmer les fluxions par l'imposition de grenouilles fendues en deux (*ibid.*, XXXII, 36).

à la queue, puis par des incantations rapprochent les deux moitiés et ressuscitent l'animal (1)?

Les êtres réunissant en eux un double principe, se divisent pour libérer chacun d'eux, et, conçus sous forme humaine, se coupent en deux moitiés. En Inde, Purusha, par cette scission, donne naissance à l'homme et à la femme (2); dans la légende chaldéenne, Bel Mardouk, fendant Tiamat comme un poisson, d'une moitié forme la couverture du ciel; il se coupe lui-même en deux pour créer le monde (3). Aux îles Hervey, le soleil et la lune sont les parties du corps d'un enfant fendu par ses parents (4).

Peut-être reconnaîtra-t-on une influence iconographique dans certains monstres qui, n'ayant qu'un côté, se tenant de profil avec une main et un pied en avant (5), dériveraient de personnages tracés de profil sur des reliefs ou des dessins. Pareille erreur n'est pas improbable. On sait en effet que les peuples peu civilisés ont beaucoup de peine à comprendre nos conventions artistiques, et croient, des raisons magiques intervenant souvent (6), que ne pas dessiner l'être vivant dans son intégrité, c'est lui causer quelque dommage; un chef indien ne disait-il pas que Catling, l'ayant dessiné de profil, l'avait ainsi privé de la moitié de sa figure? Si les Chinois croient à l'existence d'hommes ayant un seul œil, une main, un pied, une moitié de corps, qui se tiennent par paires, et ne peuvent marcher isolément (7), serait-ce qu'ils ont mal inter-

Fig. 17. — Figurine italique (cf. *Rev. arch.*, 1914, I, p. 48-9).

(1) *Rev. hist. des religions*, 24, 1891, p. 312.
(2) Lang, *Mythes*, p. 229.
(3) *Ibid.*, p. 172; Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, I, p. 27, note 1; Hubert-Mauss, *op. l.*, p. 113.
(4) Lang, *op. l.*, p. 125.
(5) *Rev. arch.*, 1897, 3, p. 365, 375, Chine.
(6) On en verra des exemples dans le chapitre sur les monstruosités magiques.
(7) *Rev. arch.*, l. c.

prété certaines images où deux êtres, pour marquer le lien physique ou moral qui les unit, sont soudés l'un à l'autre, et n'ont entre eux qu'une paire de bras (1) (fig. 17), ou serait-ce que ces légendes rappellent des êtres mythiques où la réduction des organes à l'unité avait une valeur symbolique?

Être coupé en deux est une punition que mentionnent certains mythes (2), que subissent les damnés dans l'enfer indien (3), et qui fut usitée en réalité (4).

Faut-il encore rappeler le jugement de Salomon, partageant ainsi l'enfant que réclamaient les deux mères, afin que chacune ait sa part égale, mythe que l'on trouve également en des pays divers (5)?

Mais combien nombreux ces récits d'hommes fendus en deux et n'ayant qu'un côté (6), souvent de nature démoniaque (7)! Certes, il est difficile de déterminer la cause de la monstruosité de chacun; mais il se peut que parfois subsiste en eux le souvenir de l'être surnaturel, dont certains organes sont réduits à l'unité pour en renforcer la puissance.

IV. *L'union intensive des organes mâles et femelles.*

L'androgynie en art a des causes très diverses, que l'on examinera successivement ailleurs; bornons-nous à signaler

(1) Ex: *Rev. arch.*, 1914, I, p. 48, fig. 5.

(2) Tylor, *op. l.*, I, p. 407, 409.

(3) *Journal asiatique*, 1892, 20, p. 192; 1893, I, p. 115.

(4) *Rev. arch.*, 1889, 13, p. 160-1, ex.; cf. le supplice d'Isaïe, miniature du xve siècle, Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 247.

(5) *Mélusine*, IV, p. 313, 337, 345, 366, 414, 446, 457; IX, 1898-9, p. 238; Leclère *Une version cambodgienne du Jugement de Salomon*, dans la *Rev. hist. des religions*, 1898, XXXVIII, p. 176 sq., etc.

(6) Tylor, *op. l.*, I, p. 451; mythe des Wagogo de l'Afrique O., *Globus*, 1903, p. 115; *Journal anthropol. Instit.*, XXXII, p. 315; *L'Anthropologie*, 1904, 15, p. 255.

(7) En Russie et aux îles Féroé, les esprits ne sont qu'une façade de forme humaine, sans dos ni reins, E. Reclus, *Les croyances populaires*, I, p. 147; en rapprocher certaines images du moyen âge, où l'esprit du mal est figuré comme un jeune homme beau par devant, mais couvert de crapauds et d'autres bêtes immondes par derrière (*Rev. arch.*, 1870-1, 22, p. 227).

qu'elle peut avoir une origine technique, être la copie d'un cas d'hermaphroditisme réel, unir symboliquement en un seul être deux divinités de sexe différent.

Mais donner à un être les attributs spécifiques de l'autre sexe, n'a parfois d'autre but que d'en augmenter la puissance. On a déjà rencontré plus haut un exemple de ce procédé dans le Zeus Stratios, dieu mâle dont la poitrine est couverte de plusieurs rangées de mamelles ; ce n'est point une divinité androgyne, c'est le dieu dont les mamelles multiples, emblème de fécondité, exaltent la force exubérante (1). L'art égyptien connaît une déesse ailée ithyphallique de sens solaire, parfois tricéphale (2), et il semble bien que l'on n'ait pas tant voulu unir les attributs des deux sexes en un être androgyne, qu'exalter par la vigueur du membre viril la force fécondante de la divinité féminine. Que la nature produise des femmes à pilosité très développée, c'est ce dont on ne saurait douter, et la femme à barbe est une attraction bien connue des foires (3). Mais, dans le symbolisme, la barbe, comme la chevelure, est emblème de force (4), de dignité (5). La Vénus barbue de l'antiquité unit-elle au corps féminin cet attribut viril pour indiquer, comme on l'a dit, que l'amour physique n'est licite que par le congrès des deux sexes, est-elle une divinité androgyne (6) ? Non, ici encore la barbe est simplement attribut de puissance,

(1) Foucart, *Monuments Piot*, 18, 1910, p. 145 sq.

(2) Tête humaine et deux têtes de vautours, *Rev. arch.*, 1860, I, p. 98 ; Pierret, *Essai de mythologie*, 1879, p. 3.

(3) Ex. Brandt, *Über den Bart der Mannweiber*, dans le *Biologisches Centralblatt*, 1897, XVII, n° 6 ; Bartels, *Ein neu aufgefundenes Oelgemälde, Verhandl. d. Berlin. Gesellsch. f. Anthropol.*, 29 avril 1899 ; Le Double-Houssay, *Les velus, Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme au point de vue de l'anthropologie zoologique*, Paris, 1912.

(4) Notion bien connue. Cf. en Bretagne, un enfant né avec une barbe, qui serait devenu la terreur de son village, *Rev. hist. des religions*, 1906, 54, p. 329, note.

(5) Ex. dans l'iconographie du christianisme primitif, Christ, imberbe dans son humanité, barbu dans sa divinité : Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 29 ; Roller, *Les catacombes de Rome*, II, p. 51, note 3 (fait des réserves).

(6) *Rev. arch.*, 1846, p. 222, 366, note 4.

comme l'ont pensé M. Dussaud, à propos d'une statuette de Suse (1), et M. Foucart en étudiant le Zeus Stratios (2).

*
* *

Tels sont les différents procédés graphiques que l'on peut employer pour accentuer l'importance et la puissance de l'être surhumain. Ainsi qu'on l'a dit, ils sont équivalents, et peuvent être appliqués indifféremment à une même personne. Dieu à mille pieds, à pied unique, à pied énorme, c'est tout un. Bien plus, on peut les employer simultanément, puisque la jambe, le pied, l'œil unique, sont aussi de dimensions exagérées. Assurément, parmi les exemples qui ont été donnés, il en est dont le sens exact prête à discussion; la multiplicité des causes qui peuvent déterminer la même forme de croyance ou d'art, le changement de sens qui se produit dans l'évolution d'un même motif, font souvent hésiter, dans un cas donné, à affirmer que tel facteur est en jeu plutôt que tel autre. Quelles que soient les erreurs de détail que l'on pourra relever dans les pages précédentes, le principe de la « monstruosité de puissance » demeure exact, et il faut en tenir compte dans une étude générale sur la genèse artistique des formes monstrueuses.

W. Deonna.

Genève, juin 1915.

(1) *Notes de mythologie syrienne*, p. 182-3; *Rev. hist. des religions*, 1911, 64, p. 132-3.

(2) *Monuments Piot*, 18, 1910, p. 168 sq.; id., *Mystères d'Éleusis*, p. 17, note 3; *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1911, p. 236; *Rev. arch.*, 1911, II, p. 181-2.

Sur la Vénus barbue, cf. encore *Gaz. arch.*, 1879, p. 62 sq.; *La Vénus androgyne asiatique*; Maurice Jastrow, *The bearded Venus*, dans la *Rev. arch.*, 1911, I, p. 271 sq.; 1913, II, p. 336, référ.

Une statue masculine d'Amrit, du vi^e siècle, à cause de sa longue chevelure flottante, a jadis été prise à tort pour la Vénus barbue (Renan, *Rev. arch.*, 1879, 37, p. 322).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

28. *E. BRECCIA. Alexandria ad Aegyptum*, Guide de la ville ancienne et moderne et du musée gréco-romain. In-16, p. VII-XI, 1-319, fig. 1-196. Bergame, 1914.

Excellent guide, bien illustré et qui ne servira pas seulement aux visiteurs d'Alexandrie. P. 28, B. répudie avec raison la thèse trop exclusive de Schreiber. P. 35, la science alexandrine. P. 42, curieuse défense d'Amrou. P. 54, nous connaissons fort mal l'ancienne Alexandrie. P. 62, critique du plan dressé par El-Falaki. P. 86, B. estime que la ville moderne se doit de rechercher ce qui peut rester du Sôma ou du Sêma d'Alexandre. P. 128, mithræum douteux. P. 149, sens de l'ἀδελφή royale. P. 157, omission du nom Dèmètria. P. 175, interversion (?) dans les numéros des figures 47-8. P. 199-200, très belle tête de Libyen en plâtre peint. P. 219, Dèmèter-Sélènè (?), avec deux cornes en haut du front. P. 240, B. pense que, du moins à une certaine époque, les figurines en terre cuite placées dans les tombeaux n'ont aucune signification symbolique précise : il semble bien qu'il ait raison. P. 268, simple sujet de genre et non « curiosité médicale ». P. 291 (fig. 158), non un Silène. P. 312, lire Hermès Azara.

A. DE RIDDER.

29. *Sylvain MOLINIER. Les « maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île, 315-166/5 av. J.-C.* (Université de Paris, *Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, XXXI). Paris, Félix Alcan, 1914. In-8°, 108 p.

En dépit d'une méthode de notation systématiquement sommaire, les

comptes de gestion des magistrats déliens ont déjà fourni la matière d'observations précises et singulièrement instructives sur la vie économique de l'antiquité (1). M. Sylvain Molinier s'est proposé d'étudier une des parties de l'administration du sanctuaire, celle qui concerne les « maisons sacrées » de Délos, c'est-à-dire les propriétés bâties appartenant au dieu, maisons d'habitation et bâtiments de commerce ou d'industrie, que les hiéropes mettaient en location pour le compte du trésor sacré. Entre tant de sujets, il n'en est guère de plus ardu et de plus délicat à traiter, de prime abord aussi de plus décevant. Car d'une part les noms mêmes qui désignent les différentes maisons varient souvent d'un texte à l'autre; d'autre part on s'aperçoit que ce ne sont pas toujours les mêmes propriétés qui reparaissent dans les différentes listes de baux, soit que certaines d'entre elles aient été pour un temps l'objet de réparations, soit qu'elles aient cessé pour d'autres raisons d'être données à bail; et enfin dans la période de l'indépendance de Délos le hasard a inégalement réparti les textes dont nous disposons : surabondants pour certaines époques, ils sont clairsemés pour d'autres ; en sorte que notre documentation est aussi discontinue que par ailleurs elle est fragmentaire. Pour toutes ces raisons, il est fort malaisé de suivre au cours de ces cent cinquante années l'histoire de la propriété bâtie et de poser des conclusions certaines. Il faut admirer le courage de l'auteur de s'être attaqué, pour ses débuts, à une matière aussi rebelle ; il faut surtout louer sans réserve le soin et la méthode, faite de sagacité pénétrante et de prudente réserve, qui ont présidé à son enquête. On pourra discuter, après lui, tel ou tel point de détail; dans l'ensemble, ses conclusions demeureront acquises. Il est à propos de remarquer que M. S. Molinier a pu utiliser, non seulement les documents publiés dans le 2e fasc. du tome XI des *Inscr. Graecae* — lesquels ne dépassent pas, comme on sait, l'année 250 — mais encore, dans leur intégralité, les textes inédits jusqu'à la fin de l'indépendance de Délos (1). Le chapitre qu'il a écrit de l'administration sacrée peut donc être tenu pour définitif, dans la mesure où il peut l'être.

Cette étude, selon la remarque de l'auteur lui-même, présentait un double intérêt : le premier d'un ordre général, le second particulier à Délos. Tout d'abord, les documents déliens nous fournissent une contribution précieuse sur le régime de la location des propriétés bâties en Grèce, la nature des contrats, les obligations des parties, le système du cautionnement, toutes questions sur lesquelles on n'avait jusqu'alors que de très vagues et incomplètes données; les comptes de Délos permettent de tracer une esquisse de ce régime encore si mal connu. — Puis, c'est l'histoire économique de Délos elle-même qu'ils servent à illustrer pendant la période où son activité économique prend son essor, au cours du IIIe et du IIe siècle. Nous ne saurions suivre M. Molinier dans le détail de son exposé ; notons simplement quelques points où sa critique nous paraît particulièrement heureuse et ses résultats les plus neufs. Il s'attache d'abord à l'étude de chacune des maisons en particulier, et par une comparaison attentive des locataires et des loyers d'un texte à l'autre, il croit pouvoir identifier certains immeubles qui sont désignés, suivant les époques, par des appella-

(1) Voir, en dernier lieu, les articles publiés par G. Glotz dans le *Journal des Savants*, 1913, p. 16 et suiv., p. 206 et suiv., p. 251 et suiv.

(1) L'auteur de ce compte-rendu ne dit pas que c'est à sa libéralité scientifique que M. Molinier doit l'avantage d'avoir disposé des textes inédits [G. G.].

tions différentes : ainsi l'οἰκία Ἀντιγόνου ne serait autre que celle qu'on appela ensuite οἰκία οὗ ἡ θυρίς et plus tard encore πρὸς τῷ Βρέμητι. — A propos de la variation des prix des loyers, M. Homolle avait cru pouvoir poser la règle suivante : « Si l'on compare le prix des loyers et des fermages à différentes époques, on constate un mouvement de hausse progressive sur les uns, de baisse sur les autres »; et, quant aux loyers, leur hausse s'expliquerait par le développement du commerce, l'afflux des étrangers, le besoin plus grand des maisons de location. Or il est exact que si l'on compare le total des loyers sous Hypsoclès (279) et sous Démarès (179) — ce sont les années extrêmes envisagées par M. Homolle, — on constate une différence qui va presque du simple au double; mais, dans l'intervalle, les prix ont subi plusieurs oscillations, et c'est l'année d'Eidocritos (246) qui présente le total le plus élevé; après quoi survient une baisse très sensible, suivie d'un nouveau relèvement. D'autres causes que l'essor économique sont donc intervenues, et M. Molinier a cherché à en déterminer quelques-unes, sans se dissimuler que d'autres peuvent nous échapper. Pour serrer le problème, il importe de consulter moins les variations dans le total des loyers, que les fluctuations de chaque maison. Ici interviennent divers facteurs : l'emplacement des immeubles, qui devient plus ou moins avantageux suivant que le quartier participe plus ou moins au progrès général du commerce, les réparations effectuées par les hiéropes dans certaines maisons et dont ils entendent récupérer le coût par une majoration des loyers, etc. Bref, cette méthode suivie avec une ingénieuse patience aboutit à une conclusion qui ne saurait s'exprimer en une formule simple, mais s'adapte dans la mesure du possible aux multiples données de la réalité. — Nous signalons encore cette constatation intéressante : le sanctuaire a commencé par mettre en location, parce qu'il les avait et pour ne pas les laisser improductives, quelques maisons dont il était accidentellement devenu propriétaire par suite d'offrandes ou de confiscations; puis, c'est une industrie qu'il développe, donnant par des réparations importantes une plus-value à certaines habitations qui étaient relouées à plus haut prix, acquérait aussi de nouveaux immeubles pour y installer des hôtelleries, des ateliers, des locaux commerciaux de plus en plus recherchés par la clientèle des négociants indigènes ou étrangers, et susceptibles par conséquent de locations avantageuses. — Ces conclusions, conquises par un effort de minutieuse analyse, sont neuves pour la plupart, et M. Molinier aura rendu un réel service à les mettre en valeur (1).

F. Dürrbach.

30. *Nomisma*. Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde, hrsg. von *Hans von FRITZE* und *Hugo GAEBLER*. Berlin, Meyer und Müller, in-4°. Fasc. VI (1911), 33 p. et 3 pl.; fasc. VII (1912), 38 p. et 6 pl.; fasc. VIII (1913), 65 p. et 6 pl.; fasc. IX (1914), 56 p. et 6 pl.

Les quatre derniers fascicules du *Nomisma* qui soient parvenus à notre con-

(1) Les noms propres grecs, qui fourmillent au cours de ce Mémoire, sont d'ordinaire correctement accentués. Il s'y trouve pourtant un certain nombre d'erreurs, dont la plupart sont de vénielles fautes typographiques; d'autres doivent être relevées. Lire Σωτιλεία, Χαρητεία, Μενιππεία (et non Σωσίλεια, Χαρήτεια, Μενίππεια). Les noms Λύστης, Πίστης, Φίλτης doivent s'accentuer Λυστῆς, Πιστῆς, Φιλτῆς; ils proviennent de formes primitives en -έας. P. 97 Ἔλπινος : lire Ἐλπίνης. — P. 58 : « l'agent, ou receveur chargé de faire les recouvrements du trésor sacré » en l'année 219, sous l'archontat de Meilichidès III (*Rev. de Philol.*, XXX, 1906, p. 111 et suiv.) est tout simplement l'un des hiéropes en charge cette année-là, comme il est facile d'en faire la preuve.

naissance, ceux des années 1910-1914 (1), renferment des articles intéressants, dont les numismates ne seront pas seuls à faire leur profit.

Avant tout viennent les recherches de Hans von Fritze sur les monnaies de Cyzique. On sait de quelle importance sont ces monnaies, non seulement dans l'histoire monétaire, mais aussi dans l'histoire économique du monde grec. C'est donc un travail extrêmement utile que de les classer; mais l'entreprise est particulièrement délicate, parce qu'on n'a d'autre critère que le style. Ni la compétence ni le goût ne font défaut à von Fritze. Il étudie d'abord le monnayage de l'électron (fasc. VII, pp. 1-38). L'or blanc, ce mélange naturel d'or et d'argent, servait à fabriquer ces belles pièces qui faisaient la gloire de la ville « pleine de statères » (ainsi que l'appelle Eupolis dans les Πόλεις), ces « cyzicènes » par excellence qui eurent cours sur tous les marchés de la Méditerranée, après les « dariques » et avant les « philippes ». Mais, tandis que Lesbos et Phocée ne frappaient d'autre sous-multiple du statère que l'hectè (1/6), Cyzique avait encore, comme monnaies divisionnaires en électron, des pièces de 1/12, 1/24 et 1/48. Le premier groupe de cyzicènes commence plus tôt qu'on ne pensait généralement, dès la fin du VIIe siècle; car il existe une série d'incuses grossières à l'effigie du thon qui précède les types de « course agenouillée » à la façon d'Archermos. Un second groupe apparaît vers 550 et disparaît vers 480 : il correspond donc à la période de domination perse, qui est précisément comprise entre 546 et 478. Il se termine, comme il convient, par des monnaies au type des tyrannoctones ou de l'hoplitodrome. Le troisième groupe est contemporain de l'empire athénien, de 478-475 à 410. Il se distingue d'abord par des types d'animaux qui persistent jusqu'au milieu du siècle et ne présentent plus la moindre trace d'archaïsme. Une des plus anciennes séries du groupe a comme effigie une tête de femme qui rappelle les vases à figures rouges du deuxième quart du Ve siècle et, plus exactement encore, la tête d'Aréthousa des tétradrachmes syracusains : elle se place vers 460. Dans l'ensemble, le groupe révèle très nettement l'influence de Phidias. Il se termine par une tête d'Aphrodite, qui ne peut appartenir qu'à la dernière période du Ve siècle. La chevelure de cette tête annonce le quatrième groupe, qui est caractérisé par le naturalisme du IVe siècle. Mais, atteints dans leur vogue par les « philippes », les cyzicènes disparaissent après la conquête d'Alexandre, vers 330. — Moins célèbre, le monnayage de l'argent (fasc. IX, pp. 34-56) a duré plus longtemps à Cyzique. Il a fourni six groupes, qui présentent également des rapports avec les événements historiques. Le premier groupe commence vers 600 et donne lieu, pendant près de cent ans, à des émissions restreintes. Le second livre a la circulation ses piécettes depuis la fin du VIe siècle jusqu'aux dernières décades du Ve. Les grandes pièces du troisième groupe remplacent les piécettes peu après 405 et, sauf une courte interruption vers 363, qui intéresse l'histoire de la seconde confédération athénienne, elles continuent d'êtres émises fort avant dans la seconde moitié du IVe siècle. Alors se suivent rapidement le troisième et le quatrième groupe. Après un certain intervalle, le monnayage de l'argent reprend vers 300 et se poursuit pendant la plus grande partie du IIIe siècle avec le cinquième groupe. Enfin une dernière émission a lieu au deuxième quart du IIe siècle et dure jusqu'au milieu du Ier siècle avant J.-C.

Expliquant les types monétaires à l'aide des textes et des légendes, mais ne se privant pas à l'occasion de faire l'inverse, Imhoof-Blumer considère successivement (fasc. V, pp. 25-42; fasc. VI, pp. 1-23; fasc. VIII, pp. 23-65) :

(1) Voir t. XXIV (1911), p. 223.

1° les héros navigateurs; 2° les athlètes et les agonothètes à la couronne (voir t. XXIV, p. 225); 3° les dieux des fleuves avec enfants; 4° le jeu d'osselets devant les images de culte; 5° une légende de Parion; 6° la légende de la fondation de Prusa; 7° l'*aedicula* comme ornement de tête de l'Artémis Éphésienne; 8° le satyre et la nymphe; 9° les images de divinités panthéistiques; 10° les vieilles images de culte, Artémis, Hécate, Cybèle, Aphrodite, Corè, etc.

Les articles de C. T. Seltman sur les monnaies du temple d'Olympie (fasc. VIII, pp. 23-65; fasc. IX, pp. 34-56) distinguent onze groupes, qui comprennent vingt-cinq séries. En voici la liste, avec les dates; c'est l'histoire de l'Élide et de la ville sainte par les monnaies, jusqu'au moment où les Éléens, forcés d'entrer dans la ligue achéenne, durent accepter la monnaie fédérale :

Groupe	A	(séries 1-4)	=	510 ou avant -471
«	B	(« 5- 8)	=	471-452
«	C	(« 9-12)	=	452-432
«	D	(« 13-14)	=	432-421
«	E	(« 15-18)	=	421-365
«	F	(série 19)	=	365-363
«	G	(séries 20-21)	=	363-343
«	H	(série 22)	=	343-323
«	J	(« 23)	=	323-271
«	K	(« 24)	=	271-191
«	L	(« 25)	=	191- ?

Gustave Glotz.

31. *Georges PERROT* et *Charles CHIPIEZ. Histoire de l'Art dans l'antiquité.* T. X : *la Grèce archaïque*; *la Céramique d'Athènes*, par *Georges PERROT*. Paris, Hachette, 1914. In-4°, 818 p., avec 25 pl. et 421 gravures.

Le dixième volume de l'*Histoire de l'Art*, que Georges Perrot a pu voir publié avant de mourir, est digne des précédents : c'est tout dire. On y trouve la même richesse d'information, la même faculté de se donner les compétences les plus diverses, la même aptitude à discerner le détail caractéristique, le même don de dominer le chaos d'une matière infinie pour la réduire à un ordre déterminé, enfin la même joie devant le beau et le même plaisir à le présenter sous toutes ses faces. Mais on connaît la conscience de Perrot, sa façon de composer et son style. Écoutons-le.

Cette fois l'auteur prend congé de la Grèce archaïque en menant l'histoire de la céramique, qu'il avait commencée au t. IX, jusqu'en plein ve siècle. Comme il a fait pour l'architecture, pour la sculpture, pour la glyptique et la numismatique, il s'arrête au seuil de la grande époque, non toutefois sans pencher de temps en temps la tête au-delà et jeter plus avant un regard d'admiration.

Avant de s'établir à demeure en Attique, il étudie les régions voisines, l'Eubée et la Béotie; car l'Ionie et Corinthe ont eu leur large part précédemment. Les vases connus de Chalcis ne proviennent pas de cette ville : ils ont été trouvés en Italie; mais les influences ioniennes, corinthiennes et athéniennes y dénotent une origine grecque, que l'imitation du travail du bronze fixe à Chalcis. Pour les vases d'Érétrie, le lieu de fabrication est certain. Les produits béotiens gardent, par-delà la la période géométrique, la tradition mycénienne : cet esprit conservateur ne nuisait pas aux potiers; car ils ne travaillaient pas pour l'exportation, et la clientèle locale leur demandait la richesse des formes, sans se soucier de la pauvreté des figures.

On sait que l'histoire de la céramique attique présente successivement deux types principaux, le vase à figures noires sur fond clair et le vase à figures claires sur fond noir. Mais le premier de ces types ne se rattache pas directement à la tradition du Dipylon. Il a fallu, dans l'intervalle, un siècle d'éducation ionienne. Le viie siècle tout entier est consacré à ces essais. Le caractère propre aux vases proto-

attiques, c'est la division en panneaux, familière aux artistes de la génération qui sculpta le coffre de Cypsélos.

Vers 600, l'Attique commence à faire concurrence à Corinthe sur le marché italien. Elle est désormais maîtresse du style à figures noires. Pendant tout le vi^e siècle elle va le perfectionner et le renouveler sans cesse. Œuvre nationale à laquelle concourent les étrangers attirés de toute la Grèce par Solon et Pisistrate. Les plus anciens de ces vases à f. n. se distinguent par leurs zônes circulaires. On les a souvent appelés « attico-ioniens » ; mais P. leur donne le nom d' « attico-corinthiens », surtout à cause d'un procédé emprunté aux maîtres de Corinthe, les rehauts blancs peints sur incisions. Au reste, c'est leur caractère proprement attique, ce sont les représentations de légendes attiques dont ils sont ornés qui leur assurèrent une vogue telle, que les vases à f. n. chassèrent la marchandise corinthienne d'Étrurie et que la plupart d'entre elles ont été retrouvées à Cæré. Le genre une fois lancé fit de rapides progrès : le cratère d'Ergotimos et de Clitias, chef-d'œuvre que P. a jugé digne d'une monographie complète, appartient encore à l'époque de Solon. Comme l'art se rajeunit souvent par un retour au passé, Néarchos, Amasis, Exékias revinrent au décor en métopes qu'avaient déjà connu les céramistes du Dipylon.

Cependant des artistes toujours en quête de nouveautés voulaient des créations plus originales. Aux figures noires on pouvait reprocher une certaine opacité, malgré l'usage du burin qui permettait à un Exékias de laisser les rehauts blancs au niveau de l'ensemble. Des Ioniens chassés par la conquête perse durent encore une fois aider les Athéniens à renouveler leurs procédés. Les vases « de transition » témoignent de tâtonnements plus ou moins heureux qui devaient aboutir à un résultat décisif. On essaya d'envelopper le vase d'engobes, mais qui ne tenaient pas. Pour figurer le nu des personnages, on employa le blanc pour les femmes et le rouge brun pour les hommes. Ce fut la « crise de la figure noire ». Enfin on imagina de détacher les figures sur un fond noir en leur laissant la couleur naturelle de la terre cuite. L'ancien style résista tant qu'il put. Nicosthénès, dont l'atelier fut le plus achalandé de tous, tâcha de sauver la figure noire par toutes sortes de concessions au goût du jour et par une extraordinaire variété de formes. La figure noire se survécut encore dans la technique mixte d'un Andokidès, dans les produits de vieux ouvriers qui ne voulaient ou ne pouvaient pas se faire la main aux procédés modernes et, pendant plus de deux siècles, dans la facture devenue traditionnelle des amphores panathénaïques.

C'est un fait aujourd'hui incontesté que les potiers attiques commencèrent à fabriquer des vases à figures rouges avant l'invasion des Perses. On peut s'étonner avec P. que les fouilles de Ross n'aient pas déjà fait prévaloir une chronologie aussi évidente, puisqu'elles avaient fait découvrir plusieurs de ces vases enfouis dans des couches prépersiques et couverts d'inscriptions dont les noms et les caractères alphabétiques appartiennent au dernier quart du vi^e siècle. Mais personne n'ignore combien il est dur de déraciner les hypothèses archéologique et même les autres. Tandis que triomphait la technique à f. r., l'industrie de la céramique prenait une magnifique extension, et l'art de la peinture multipliait prodigieusement ses moyens d'expression. La division croissante du travail et la nécessité de la réclame commerciale amenèrent le potier et le peintre à revendiquer chacun sa part dans l'œuvre commune en joignant à sa signature le mot ἐποίησεν ou ἔγραψεν. Epictètos, qui, après avoir orné des coupes à f. n., s'adonna au décor des coupes à f. r., est aussi le premier qui voulut faire

savoir à qui revenait le mérite de dessiner au naturel les mouvements des éphèbes nus. Mais le grand maître de la figure rouge, c'est Euphronios. De son temps, Euthymidès se donnait insolemment pour son rival, et, de nos jours, on a prétendu lui opposer Onésimos, en faisant honneur à ce peintre obscur des chefs-d'œuvre anonymes; mais P. montre bien ce qu'avait de plaisant la suffisance d'un médiocre et ce qu'a de téméraire la manie des attributions. Après Euphronios, notre guide nous présente Phintias, Oltos, Macron qui peint pour le fabricant Hiéron de molles draperies et des scènes du monde élégant, Sôsias et son associé Peithinos, Smicros qui fait partie de la jeunesse dorée et se donne en spectacle au milieu d'un symposion, le fécond et inégal Douris, enfin Brygos, le peintre de genre qui emploie les ressources d'une technique raffinée à figurer tous les aspects de la vie athénienne, l'école et le gymnase, les camps et les festins. Ici s'arrête notre auteur; car, si les vases à f. r. de style sévère appartiennent généralement à la fin de la période archaïque, les vases à f. r. de style libre sont déjà de la période classique.

Mais P. ne juge pas sa tâche terminée. Il ne veut pas reléguer dans l'ombre les potiers et les peintres de second ordre, dont quelques-uns, comme Skythès, valent en effet d'être étudiés. Il examine les vases non signés, sans chercher à en percer l'anonymat à toute force. Il passe ensuite en revue certaines séries spéciales : les loutrophores placés sur les tombes des célibataires, qui représentent des scènes funèbres à f. n. ou des scènes nuptiales à f. r. ; les vases à fond blanc peints au trait noir d'après une technique mycénienne et ionienne que restaura Nicosthénès ; les fins lécythes à couverte blanche solide; les coupes à fond blanc que vendait Sôtadès; les vases en forme de figurines humaines ou animales.

C'est alors seulement, quand il a fini de nous faire connaître et apprécier à leur valeur exacte les milliers et milliers de vases expédiés par les Grecs dans tous les pays méditerranéens, qu'en manière de conclusion P. se demande quels étaient les rapports de la peinture céramique avec la grande peinture. A cette question, si souvent résolue à la légère, il répond avec sa prudence accoutumée : la plupart du temps, croit-il, l'art majeur fournit à l'art mineur des suggestions, et non pas des modèles.

Si ce compte rendu n'est qu'une analyse, c'est que je n'ai pas voulu refermer le dernier livre qu'ait écrit un maître universellement regretté, sans essayer encore une fois de me pénétrer et de faire profiter les autres de ses enseignements. Mais de toutes les leçons qu'il aura données jusqu'à l'heure suprême, la plus élevée sans doute est celle qui se dégage de sa probité scientifique. Qu'il me soit permis d'en relever un exemple touchant. Dans le t. IX de son œuvre, il avait attribué à un « premier style rhodien » certains vases du VIIIe siècle trouvés à Rhodes et à Naucratis ; il n'avait pas accepté pour eux le terme de « vases milésiens » que ne justifiait à ses yeux aucune découverte opérée sur le site même de Milet. En critiquant ici même cette opinion (t. XXIV, p. 493), je signalais à P. les fouilles de Bérézan, où M. von Steru avait ramené au jour des vases tout pareils, et je lui demandais d'où pouvait bien venir la céramique importée dans les colonies du Pont-Euxin, si ce n'est de leur métropole, où pouvaient bien être fabriqués les produits demandés également par les Milésiens de Naucratis et les Milésiens d'Olbia, si ce n'est à Milet. Voici ce que P. me répondit aussitôt : « Je regrette vraiment de n'avoir pas connu les articles de M. von Stern sur les fouilles de la Russie Méridionale. Je lis beaucoup; mais on n'arrive pas à tout lire... Les décou-

vertes faites à Olbia et dans l'île de Bérézan donneraient, en effet, plus d'autorité à ce terme de *poterie milésienne* que je jugeais jusqu'ici par trop hypothétique. J'ai pris une note à ce sujet et je reviendrai peut-être sur la question dans les Additions et corrections du tome X, avant de dire adieu à la céramique archaïque ». L'injustice que P. avait commise envers les Milésiens lui pesait sur le cœur. Pour libérer sa conscience, il ne s'est pas borné, dans le tome X, à une note additionnelle. Le chapitre sur la chronologie des vases lui offrait une occasion de revenir sur le passé, de corriger une erreur ; il la saisit avec empressement. N'est-ce pas que c'est beau, ce besoin inquiet de vérité?

Gustave Glotz.

32. *Le R. P. Louis RONZEVALLE*, S. J., professeur à la Faculté Orientale, Université Saint-Joseph, Beyrouth (Syrie). *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople.* Extrait du *Journal Asiatique* (1911, 69, etc.). Paris, 1912, 178 p.

Le libellé de ce titre et la date de publication du tirage à part montrent à quel point la linguistique peut être parfois d'actualité. Ils nous montrent aussi l'intérêt croissant des études de grec moderne. Le R. P. Louis Ronzevalle doit être loué hautement de l'idée qu'il eut de recueillir les monuments lexicologiques d'un parler local, fût-ce au point de vue quelque peu étroit où il se place. C'est à l'aide de monographies détaillées, c'est par des fouilles répétées en des dialectes, en des patois tant grecs que turcs, que l'on pourra procéder un jour à l'édifice souhaitable d'un *Lexicon* vraiment scientifique où seraient consignés, expliqués et discutés, d'une part, les emprunts faits par le grec au vocabulaire turc, d'autre part, les emprunts faits par le turc — ou plutôt par les différents turcs disséminés à travers l'actuel empire ottoman — au grec moderne. Ce serait là le *Lexicon vocum graecarum in turcicam et turcicarum in graecam linguam migratarum.*

De cet aspect, tout aussi important, de la question, des emprunts faits au grec moderne par le turc, notamment par le turc osmanli, comme cela était à prévoir, le R. P. Ronzevalle ne semble point s'être préoccupé. Quelques linguistes cependant, G. Meyer et moi-même, pour ne citer que les premiers chercheurs, avions donné quelques soins à l'examen de ces emprunts. G. Meyer le fit dans une brochure captivante : I. *Türk. Stud.* I. *Die griech. u. romanischen Bestandtheile im Wortsch. d. Osm.-türk.*, Wien, 1893 (extrait des *Sitz. B. d. K. Ak. d. W. in W., philos.-histor. Cl.*, B. CXXVIII, I. Abh.) (1).

On sait peut-être ou, plus probable-

(1) A dire le vrai, cet ouvrage de G. Meyer est deux fois cité p. 73 et 104, mais de façon singulière, comme une note isolée prise au dernier moment. G. Meyer n'a certainement pas été systématiquement utilisé ; le lexique se serait ressenti d'une bonne fréquentation de ce petit vocabulaire. P. 34, aussi, on rencontre au milieu de tout, la mention « (G. Meyer) », sans renvoi. Encore une fiche hâtive et mal incorporée à l'ouvrage. Il y a là, je le crains, l'indice de toute une méthode de travail; car, de façon analogue, je trouve p. 14, à propos de ταζέθ' κους pour ταζέδ' κους l'expression « phénomène d'assimilation consonantique. » Cette expression fait l'effet d'avoir été recueillie dans quelque conversation et peu pénétrée dans son sens exact, tant elle paraît étrangère, par la précision de sa terminologie phonétique, aux habitudes de l'auteur ! En effet, p. 20, nous lirons ceci : « les dentales τ et δ se transforment souvent en θ par assimilation », façon de parler fort embrouillée d'où il appert que l'auteur se rend peu compte de ce qu' « assimilation consonantique » peut bien vouloir dire, les dentales τ et δ ne pouvant être placées sur le même rang : τ = θ (cf. τέθοιος, crétois) pour des raisons où l'assimilation consonantique n'a rien à voir.

ment, on ignore que, dans les temps anciens, G. Meyer et moi avions simultanément conçu et sans nous le dire, le projet d'un lexique de ce genre, un peu agacés sans doute, l'un et l'autre, d'entendre perpétuellement ressasser les emprunts faits au turc par le grec moderne, comme si c'était un apanage du grec moderne d'emprunter quelques vocables à des langues étrangères (1).

G. Meyer eut le mérite de passer plus rapidement à l'exécution, tandis que, dans ces années de jeunesse audacieuse, je méditais — simplement — un dictionnaire scientifique de tous les emprunts faits au grec ou par le grec à travers chacune des langues du bassin de la Méditerranée — et m'étais même mis à apprendre quelques-uns des alphabets orientaux de cette zone!

Déjà pour le lexique des mots grecs passés en turc osmanli, je voulus faire une trop large place à l'histoire, suivant le mot grec depuis ses origines et projetant les mêmes recherches pour le mot turc à l'aide des dictionnaires. Le lexique est prêt, mais il ne paraîtra probablement jamais, à cause du plan trop minutieux de l'ouvrage. Les seules traces publiques de cette entreprise se trouvent aujourd'hui dans mes *Ét. de philol. néo-gr. Recherches sur le développement historique du grec*, Paris, 1892 (*Bibl. de l'Éc. des H. É.*, fasc. 92), p. LXIX (spécimens de fiches, p. LXXIV suiv.). Sur le seul dictionnaire de Barbier de Meynard (*Dict. t. f. Supplément aux dict. publiés jusqu'à ce jour*. Paris, 1881-1890, 2 vol.), dictionnaire qui avait servi de base à mes recherches, j'avais relevé six à sept cents emprunts environ faits par le t. au grec moderne, emprunts dont un des curieux types est *efendi*. (Voir *Mélanges de philologie et de linguistique offerts à M. Louis Havet*, 1908, *Efendi*, par J. P., p. 387-427) (1).

On verra par quelques autres fiches (*Ét. ng.*, p. LXXIV, n. 654) combien il faut être circonspect dans les attributions des emprunts sur la seule forme des mots : ainsi *vizita*, turc, qui paraît italien, est sans doute un emprunt au grec moderne, où ce mot de βίζιτα nous est attesté au moins dès 1709 (*Ét. ng.*, *l. l.* et Ῥόδα καὶ Μῆλα, IV, 1907, 224-225, en français). Le fait est intéressant, puisqu'il nous montre une fois de plus que les Turcs ont dû aux Grecs quelques notions de vie sociale et des mœurs qui permettaient un échange de visites avec les chrétiens. Nous voyons en outre, combien il faut se méfier de l'ostracisme qui atteint les mots réputés *étrangers*, tels que βίζιτα. Le mot savant ἐπίσκεψις nous en apprend beaucoup moins long sur l'influence du grec et des Grecs en Turquie.

Le R. P. Ronzevalle n'a vu que les emprunts faits au turc par le grec moderne, et, au point de vue linguistique aussi bien qu'au point de vue historique, cela n'a pu que fausser certains de ses points de vue. Pour le P. Ronzevalle, la présence d'un mot turc en grec est un fait de *corruption* dû à la *conquête* (p. 8-9). Le digne archimandrite Sophronios Stamoulis, de Constantinople, dans un compte-rendu de ce même ouvrage (B. Z., XXII

(1) Je vois avec plaisir aujourd'hui que l'on s'occupe aussi de savoir quel fut l'apport de l'arménien en turc (Gazandjian, *Aus dem Armenischen entlehnte Wörter im Türkischen*, voir B. Z., XXII (1913), 480, au lieu de nous parler toujours des mots turcs en arménien.

(1) Le R. P. Ronzevalle (p. 35) ne semble pas s'être exactement rendu compte de l'évolution. « Encore un mot (αὐθέντης), écrit-il, revenu « aux Grecs sous forme turque. » C'est en grec que αὐθέντης est d'abord devenu ἀφέντης (par la voie διεφτυντής, διεφυντής, indiquée par Pernot, *Parlers de Chio*, 440, 5, explication qui me séduit plus que celle exposée dans *Efendi*, 410). C'est ἀφέντης, maître, sous sa forme vulgaire et *parlée*, qui passe en turc à un cas oblique, puisque sans *s* en turc, puis revient en grec sous la forme ἐφέντης, *éfendi*. Ἀφεντικός, etc., cités *ibid.*, n'ont rien à voir avec le turc : ils se rattachent à ἀφέντης.

(1913), 162-165), emboîte le pas et déplore ces « ἐκφυλλοφορητέας ἑτερογλώσσους λέξεις » du peuple grec que l'esclavage — ἡ δουλεία (!) — a introduites dans la langue populaire, *op. l.*, p. 163 (1).

On voit que ni la servitude ni la conquête ne sont pour rien dans ces emprunts lexicologiques, lesquels s'observent dans toute langue, pourvu qu'elle ne se développe pas dans une solitude absolue. En réalité, la conquête, en elle-même, ne joue aucun rôle direct dans les migrations de vocables : la conquête a pour effet unique — et cela beaucoup moins qu'ailleurs en Turquie, où les mariages mixtes sont inconnus, où les religions séparent radicalement — la conquête a pour effet dominant de multiplier les contacts, seule condition nécessaire à tout emprunt, mais de les multiplier — cela tombe sous le sens — non moins pour les conquérants que pour les conquis. Or, si les conquérants empruntent aux conquis, il est de toute évidence que la conquête et la servitude sont hors de cause en matière pareille.

Il faut donc, une fois pour toutes, se résoudre à descendre des hauteurs quelque peu métaphysiques et déclamatoires où l'on plane toujours quand on parle de la servitude et de ses funestes influences. A ramener les choses à leur plus banale expression, c'est dans les Cafés surtout, que les mots s'empruntent des uns aux autres. En un sens, plus il y a de mots empruntés, moins il y a d'inégalités sociales entre vainqueurs et vaincus, puisque les emprunts supposent des rapports plus fréquents. Ce sont des emprunts consentis. Les mots entendus — et pas toujours retenus! — le couteau sur la gorge, sont rares par définition. Je demande aussi qu'on veuille bien me dire, à y réfléchir de sang-froid, quelle dégradation, quelle corruption et quels effets de la conquête et de la servitude on peut découvrir dans l'emprunt de mots tels que λουλούδι, ῥαχάτι, κέφι, etc.; car, j'en connais peu qui expriment quelque état de violence et même de dépréciation (v. Aubertin, *Hist. de la l. et de la litt. française au moyen âge*, I, 1876, p. 44, n. 1 — où il va de soi que bien des points de vue, encore courants, doivent être redressés dans le sens indiqué ici).

C'est, pour le dire en passant, une nouveauté en grec que cette susceptibilité à l'égard des mots réputés étrangers. Les Grecs anciens ne s'en souciaient pas et ils en abondaient pourtant (liste dans W. Muss-Arnold, *Sem. W. in Greek a. Latin*, dans *Trans. of the am. philol. assoc.*, t. XXIII (1892), 35-156 des mots *sémitiques* seulement — sans parler des mots dits « égéens », ce qui signifie aujourd'hui qu'ils sont d'origine inconnue). Platon (*Crat.* 410 A) attribue gaiement πῦρ à une origine phrygienne — ce, d'ailleurs, en quoi il se trompe entièrement (v. Prellwitz ², s. v.). On peut s'amuser à parcourir la liste des mots que les Grecs eux-mêmes tenaient pour étrangers le plus placidement du monde, dans l'édition, souvent utile, du *Thesaurus* d'Henri Estienne par Valpy, Londres, 1816-1818 (v. t. I, CXXII-DLXVIII : *Lexicon vocum peregrinarum in scriptoribus graecis obviarum*). Jamais non plus il ne serait passé par l'esprit des Byzantins de se plaindre de l'introduction chez eux de mots latins ; ils auraient pu dire cependant que ces mots provenaient de la conquête et de la servitude. Bien au contraire, ils s'en vantaient « cf. Nov., XV, Pr. « διὰ τοῦτο τῇ πατρίᾳ φωνῇ defensoras αὐτοὺς καλοῦμεν », proclame Justinien. Ils étaient surtout fiers du titre de Ῥωμαῖοι, dans lequel quelques-uns sont tentés en Grèce aujourd'hui de voir toute une déchéance (cf, Ῥόδα καὶ Μῆλα, t. A', p. 39-50). A cette tradition byzantine, antique et vénérable, il faut attribuer les nombreux mots de provenance latine (ἀντιμήνσιον etc.), qui

(1) Le digne prélat ignore également G. Meyer et, cela va de soi, mes propres essais.

se trouvent officiellement employés aujourd'hui par l'Eglise grecque orthodoxe, laquelle se sert même du mot γεδέκιον, turc d'origine (v. L'abbé Clugnet, *Noms liturg. grecs.*, 1891 ; Ἐπ. κ. Μ., Δ', 1907, p. 49-175, n. 2).

Les réflexions qui précèdent ne figurent pas ici à l'état de hors-d'œuvre philosophique; elles sont dans le cœur même du sujet, puisque les préjugés existants en cette matière empêchent la saine appréciation des faits, entravent souvent tout travail sérieux, vont jusqu'à le détruire, et c'est ainsi, p. e., que Paspatis (Χιακὸν Γλωσσάριον, 1888, p. 23 suiv., cf. K. Krumbacher, *Berl. philol. W.*, 1889, p. 603) déclare ne pas relever les mots étrangers, parce que non intéressants et corrompus! Les droits des peuples à la liberté sont sacrés; il est des servitudes particulièrement odieuses. Cela demeure bien entendu. Mais il faut laisser hors du débat les mots empruntés, lesquels, au point de vue du psychologue, indiquent plutôt, de la part de celui qui emprunte, une prise de possession de la matière étrangère métamorphosée par l'emprunteur en matière propre, représentant dès lors une conquête destinée à lui enrichir l'âme et le vocabulaire, ce qui est tout un (cf. Ταξίδι p. 206-207). C'est dans ce sens que A. Schleicher disait : « Je feiner die Sprache, desto mehr mit fremden Elementen versetzt » (*Sprachvergl. Unters.*, 1848, p. 67). Pour faire œuvre scientifique utile, pour éviter certains écueils dans lesquels nous retrouverons le R. P. Ronzevalle tout à l'heure, il est deux opinions dont il importe de se débarrasser radicalement : la première est que des mots d'emprunt sont des mots corrompus ; la seconde est qu'il puisse réellement et en dernière analyse exister dans une langue des mots *étrangers*.

Que les mots empruntés ne sont pas des mots *corrompus*, le R. P. Ronzevalle lui-même nous offre une occasion excellente de l'établir.

P. 46, le mot t. signifiant *jardin* (باغچه) est transcrit en grec par *baγτσὲς* (σ valant *ch*), c'est-à-dire *baghtchès* ou *baγtchès*. C'est en quoi précisément consiste l'erreur : *baghtsché* ne peut donner en grec moderne que μπαξὲς = *baksés* (à Andrinople très probablement *bakchés* — avec la chuintante en place de la sifflante : rien de plus). Or, dans un article paru en français dans le *Stamboul* de Constantinople (26-27 février 1902 = Ἐπ. κ. Μ., t. Δ', 1907, p. 218), je crois avoir précisément établi que le grec moderne, en passant d'abord de μπαχτσὲς à μπαχσὲς — sans *t-* applique exactement l'antique loi, demeurée vivante, qui du primitif ἕκστος (cf. lat. *sec-s-tus*) a fait ἕκτος, et qu'en passant ensuite de μπαχσὲς à μπαξές, le grec moderne applique cette autre loi préhistorique, toujours étonnamment en vigueur malgré le passage des aspirées aux spirantes, loi d'après laquelle γράφ-σω est devenu γράπ-σω et ἔχ-σω ἕκσω (cf. *op. cit.* 220 s.) (1).

Nous enfonçons des portes ouvertes. Le R. P. Ronzevalle nous dit, p. 9, combien « profondément l'idiome grec de Roumélie, vocabulaire et phonétique, a été atteint par la domination ottomane ». Pour ce qui est du vocabulaire, nous voyons — comme pour μπαξὲς — le mot emprunté se conformer immédiatement à la morphologie empruntrice : à parler exactement, c'est donc le mot emprunté qui, loin de corrompre, est corrompu ; car, dès l'instant, p. e., où پاشا, *pacha* devient πασάς, il est certain que c'est le turc qui est altéré par le grec et non le grec par le turc.

(1) D'après ce qui vient d'être exposé, il faudra corriger partout, dans Ronzevalle, le groupe de trois consonnes et supprimer la médiane, donc écrire ἐκμεξῆς (où *s* est chuintante), p. 33 etc. etc. P. 24, ἀτεστσῆς (*t* entre deux chuintantes !) paraît bien suspect ; lire certainement *atechchis*. P. 271, *papoutchtchis* est une pure impossibilité phonétique. Lisez παπουτ*chis*. Etc., etc.

Pour ce qui est de la *phonétique*, l'excellent Père ne s'est pas douté de l'impossibilité physiologique qu'il proclamait. Faisons une supposition. Un étranger s'empare de ma maison et me force à y demeurer avec lui. Cela peut encore aller. Mais pour que cet étranger *atteigne* ma phonétique, il faudra simplement qu'il m'arrache avec violence mon gosier, ainsi que tous mes organes buccaux pour mettre les siens à la place, puisque c'est avec ce gosier et ces organes que je produis tous mes sons. On m'objectera les langues étrangères. Oui, certes, nous les apprenons par l'imitation et l'étude — sans perdre presque jamais toutefois notre accent natal. Mais, quand il s'agit de notre propre langue, nous songeons surtout à prononcer naturellement, car nous n'avons ni l'habitude ni le propos de la modifier par l'étude et l'imitation d'une langue étrangère.

Il est par trop évident qu'à la minute même où nous prononçons tel ou tel son, il ne nous est plus étranger. C'est pourquoi ce terme de *mot étranger* n'a pas de sens. Il y a des mots de *provenance étrangère;* il n'y a pas de *mots étrangers* dans une langue. Quand un Parisien va acheter une paire de *gants* sur les *boulevards,* il ne se doute pas qu'il emploie des mots étrangers et n'a point à s'en préoccuper. C'est le sujet parlant qui compte dans l'espèce, ce n'est pas l'étymologiste, être contingent et sujet à l'erreur. Le R. P., p. 157 — je cite un exemple entre plusieurs autres — classe le mot μαντάλι ou μάνταλο parmi les mots turcs. Donc, tant que ce mot sera tenu par un étymologiste pour un mot turc, il sera un mot *étranger;* quand il sera reconnu comme un mot grec, ce qu'il est, il cessera d'être étranger. Nous sommes dans l'arbitraire, c'est-à-dire dans le subjectif. J'ai entendu un brave homme à Chio me déclarer jadis que le mot γυναίκα était un mot étranger, tant on a abusé de ce malheureux terme. On voit donc par cet exemple que même le sentiment du sujet parlant ne compte pas. Tous les mots conformes à la grammaire indigène sont indigènes.

Le R. P. Ronzevalle, p. 10, croit de bonne foi que l'andrinopolitain et le rouméliote se sont enrichis de sons turcs, parce que, nous apprend-il, « les sons les plus étrangers à la langue grecque s'y succèdent » comme *dj*, *d*, *j*, *ch*, *tch*, *kch*, etc. (1). Tout linguiste sait que ce sont là des sons fort communs, qui n'ont nul besoin d'être empruntés et qui se développent d'eux-mêmes. Si donc ils se rencontrent à Andrinople et en Roumélie chez des Grecs, l'auteur peut être sûr qu'ils sont grecs. Comment des Grecs pourraient-ils les prononcer sans cela? Ces « sons *barbares* introduits dans la belle langue des ancêtres » sont de pure illusion. Dans l'espèce, en effet, la chuintante sourde ou sonore s'est développée devant la série *e*, par conséquent de façon indépendante et propre. D'autre part, du moment que ces sons existent, on n'a aucune peine à les garder devant la série *a*. Le R. P. Ronzevalle en fait la remarque (p. 75 et p. 76, § 2) — en termes moins précis — et sans en tirer la conclusion qui s'impose à tout linguiste. Enfin, s'il est besoin d'un argument d'ordre empirique, ce qui achève de démontrer combien le son *j* est propre aux indigènes, c'est qu'ils le prononcent là où le t. leur présente *z*, par exemple dans *bουγάjι* = t. *boghaz*, et pareillement, dans tous les mots de ce modèle.

Mais la phonétique, précisément, ne semble pas être la science favorite de l'auteur. On ne l'y sent pas très à son aise. Je veux relever ici un seul point.

(1) Il ajoute : « On constate que l'*alphabet* rouméliote s'est en somme enrichi de toutes les voyelles et consonnes de l'*alphabet* turc qui lui manquaient, ni plus ni moins ». On sait combien cette façon de s'exprimer, qui sent si peu le linguiste de profession, est inexacte : il ne peut être ici question d'*alphabet*, c'est-à-dire de *lettres*, mais de *sons*.

Le manque d'initiation phonétique qui fait si souvent chez notre auteur gauchir l'expression (1), se trahit dans la complication du système de transcription adopté (p. 14-16), et notamment dans les remarques qui suivent (16-23) ; peu de ces remarques, je le crains, se recommandent par leur précision scientifique. C'est que l'auteur en est toujours à parler des *lettres* et non pas des *sons*. C'est pourquoi il s'est aussi peu rendu compte de la valeur exacte des sons grecs que de celle des sons turcs eux-mêmes. Deux exemples suffisent à le démontrer. P. 10, le R. P. Ronzevalle classe parmi « les sons les plus étrangers à la langue grecque » le son *b*. Or, le son *b* est dominant en grec ancien (2). Ce son *b* subsiste intact encore aujourd'hui dans tous les mots où le B était protégé par un M précédent : béno (ἐμβαίνω), γαμπρὸς = γαμβρός, κόμπος = κόμβος, ἴμπρο = ἴμβρος, etc. etc. Ce sont des faits depuis longtemps connus (cf. *Revue critique*, 1887, 265 s.). De plus, dans la langue savante aussi bien que dans la langue vivante, on prononce toujours *b* pour *p* après *n-m* : *tombatéra*, *ámbote*, etc., etc. Si donc le R. P. Ronzevalle croit ce son « étranger » au grec, c'est parce que, en grec moderne, il n'a pas encore de signe qui lui soit spécialement affecté dans l'alphabet. On voit à quelles méprises fâcheuses peut entraîner la confusion entre la lettre et le son.

Le R. P. Ronzevalle sait le turc, cela est certain. Mais il ne semble pas l'avoir plus observé que le grec moderne. Oh ! qu'il se rassure ! Il n'est pas le seul. Le turc *tel qu'il se parle* n'a pas encore vu le jour de l'impression, et les travaux de Marçais pour l'arabe n'ont pas trouvé d'imitateurs sur ce domaine. Le turc continue de s'écrire suivant une orthographe savante et de se parler tout autrement qu'il ne s'écrit. Je dois déclarer ici que je ne le parle pas. Mais les linguistes, nés malins, ont des *trucs* pour savoir comment se parlent même les langues qu'ils ne parlent pas. Je recevais dernièrement la visite d'un Turc de Constantinople. Je lui déclarai ma plus complète ignorance du turc parlé et lui dis en même temps que, quand on parlait le turc osmanli sans se surveiller, naturellement, peuple et gens de qualité prononçaient toujours à la finale un *p* pour un *b*, un *t* pour un *d* et un *k* pour un *g*. Je lui offris le seul exemple de kitab, livre, كتب. Il réfléchit un instant et en découvrit plusieurs autres. Il eut l'amabilité de paraître étonné de ma découverte. Elle est, pourtant, enfantine. Quand on voit ce mot *kitab*, turc, rendu en grec, à Constantinople même, par κιτάπι (1), le π éveille aussitôt le soupçon (2).

(1) P. 14-78, n. 1, le γ vélaire et le yot, le χ palatal et le χ vélaire sont désignés comme suit : « Rappelons qu'en grec moderne, le γ et le χ sont considérablement plus gutturaux devant les sons a, o, ou, que devant e et i ». — Les remarques qui se lisent p. 7, n. 1, 3 et 4, p. 9, n. 1 ; p. 12, § 2, toute la p. 13 manquent de fondement. On aurait tout à remettre au point.

(2) Les démonstrations sont aujourd'hui superflues et devenues trop banales, la fameuse preuve du βῆ βῆ de Cratinos (Meineke II, 40, V), ne prouve pas grand chose, puisque cette notation ne vaut que pour l'attique. Si on en veut toutefois une plus nouvelle, on la trouvera dans ces deux faits rapprochés : le nom arabe du pilosophe *Jamblique*, en hébreu, s'écrit par *ml* sans *b* : ימלכו (cf. *R. E. J.*, LXIV (1912), 7) ; le grec intercale un β (Ἰάμβλιχος) ; ce β ne peut se prononcer que *b*, puisque, dans χαμηλά, devenu en thessalien moderne χαμλά, se développe ce même son : χαμπλά = χαμ*b*λά (cf. *l. l.*). La prononciation dite faussement érasmienne se confirme ainsi souvent par la juste observation de la phonétique moderne.

(1) Ce mot n'est pas répandu partout. Là où il l'est — relativement —, il a une nuance précieuse et signifie plus qu'un *livre* ordinaire : le κιτάπι est plutôt un livre *vénérable*, pour le moins *important*. Cela tient à ce que le Koran se désigne en turc par ce mot.

(2) Voir *Cassia et la pomme d'or*, *Annuaire de l'Ecole pr. des H. E.* 1910-11, p. 6-7. n. 4. De même, τζουβάπι = t. جواب (fol. = t. τσέπη (pas τσέπι !) = t. جيب p. 71 ; τσου-

Ce π ne saurait être dû au grec qui, ayant le *b* — malgré notre R. P. — aurait gardé celui du turc. C'est donc du fait du turc que nous avons un *p*, à la finale, ce qui nous mène irréfutablement à kita*p*. Dès lors, nous nous trouvons en présence d'un phénomène connu dans d'autres langues, où la sonore à la finale n'existe pas. C'est le cas du breton moderne dans le pays de Tréguier et dans le français parlé par les Bretons de cette région : ils disent *épreuf* au lieu d'*épreuve*, etc. etc. Le turc osmanli, c'est-à-dire le turc de Constantinople est dans la même situation : les finales y sont sourdes. C'est pourquoi, en dehors même de la question de nos explosives sourdes, on y entendra non point اولماز *olmaz*, comme note notre auteur (p. 40), mais اولماس, *olmas* (1).

Le R. P. Ronzevalle, qui n'a pas observé le phénomène, est quelque peu embarrassé pour noter la forme empruntée et il écrit ὠλμάζ (ς). C'est tout simplement ὀλμὰΣ et quant à l'ω que rien ne justifie — car, la note 1, p. 16, ne repose sur rien — il doit rejoindre les notations peu exactes dont ce lexique abonde et dont nous venons de donner deux exemples caractéristiques (2).

Tout se tient. Nous avons signalé plus haut chez l'auteur la tendance à qualifier de *barbare* ce qui pour le linguiste représente une évolution. Ce n'est point pour chercher chicane au R. P. Ronzevalle que nous avons relevé chez lui ce défaut d'optique ; c'est pour signaler les conséquences inéluctables qu'il entraîne. En effet, dès qu'on traite un phénomène de *barbare*, il devient inutile de lui trouver des raisons. Voilà comment, dans une longue fiche (26-27), dans laquelle, ainsi que dans sa note (27, 1), il est difficile, je crois, de voir clair, le R. P. Ronzevalle, après avoir cherché, pour un phénomène simple d'ailleurs en lui même, quelque explication embrouillée, se tire de compte en écrivant : « On dirait que le vrai rouméliote a réellement horreur de cette voyelle — la voyelle désinentielle, — quelle qu'elle soit. Quand il ne la supprime pas, il la déforme de la façon la plus *barbare* ». A la bonne heure ! Voilà au moins qui nous dispense de chercher paisiblement les causes d'un phénomène de pure phonétique.

Dans cette même fiche, je lis le verbe classique κόπτω orthographié κώπτω. On a vu plus haut μάνταλον — un mot classique s'il en fut, célèbre par un quolibet d'Aristophane (*Ach.* 1201) — pris pour un mot turc. Σαμάρι, *bât d'âne* (101) du classique σάγμα (Euripide, Aristophane, etc.) a le même sort (1). Il est permis de se demander, après cela, si l'auteur n'est pas aussi peu maître du grec ancien que de la phonétique turque ou grecque moderne.

Mais enfin, pourra-t-on se demander quel que soit ce lexique, avec ses qualités et ses défauts, répond-il à son

ράπι (78), χάπι (80), χισάπι (81), σαλέπι (99), γαζέπης (p. 121 ; la n. 1, *ibid.*, est obscure), καλούπι, χασάπης (134), κετίπης, κεμπάπι (144), μαϊτάπι (156), μανσούπι (165) présentent en t. un ب final. Si κεμπάμπι (cf. p. 79) existe à Andrinople (les faits ne sont pas clairement exposés), le second *b* n'est qu'un phénomène d'assimilation en grec (cf. μπαμπάκι = βαμπάκι ?). A C. P., κεμπάπι. Cf. p. 83 *σὺτ* (70), par un *dal* final en t. — Rappr. en espagnol *gazapa* = ar. كذب *Dicc. de la l. Castell.* (Dict. de l'Ac. espagnole), 1899, s. v.

(1) De sorte que le gr. μπογάζι, *détroit*, du turc boga*z* (avec un *zé*), ou provient d'une époque à laquelle *z* final se prononçait encore, ou, plus probablement, repose sur une prononciation turque *savante*.

(2) P. 15, *in f.* je demande quel peut être le mot grec où deux λ se prononcent « bien détachés » ? Quant à la remarque « Devant la voyelle dure *y* (!), le λ se prononce à la manière anglaise : « *all* », j'avoue ne rien comprendre.

(1) L'auteur a même l'air d'ignorer que le t. سمر se prononce *semer*. On voit tout de suite que les deux *a* du grec n'ont plus rien à faire ici.

titre ? Est-il une monographie lexicologique ? Nous donne-t-il exactement une liste des *Emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople ?*

Assurément non.

Il ne nous donne pas plus les emprunts *turcs* dans le grec vulgaire qu'il ne nous donne les emprunts turcs dans la Roumélie et spécialement à Andrinople.

Il ne nous donne pas les emprunts *turcs* dans le grec vulgaire de Roumélie et d'Andrinople, puisqu'il lui arrive maintes fois, au contraire, de nous donner, sans le savoir, des mots grecs empruntés par le turc et que l'auteur prend pour des mots turcs en grec. Ici je ne tiens pas à raffiner, je ne tiens pas à rappeler (*Et. n. g.*, LXXVII) que le t. *oughour* (اغوا) reposé sur le grec moyen ἀγούρι(ν), lequel à son tour n'est autre que le latin vulgaire *agurium* (v. fr. *aür, eür*, anciennement *bon eür* et *mal eür*). Je parle des mots qui ne se dérobent pas comme celui-là — lequel, au surplus, sous sa forme *oughour*, est revenu en grec à qui il donne οὐγούρι. Je parle de mots notoirement grecs modernes. Sans compter quelques interjections de caractère, oserai-je dire international, tels que ᾶ^{α} ou ᾶ^{ε} p. 23 (t. آ !). ὦχ (p. 38 t. اوخ), οὔστ (*ouscht*) « interj., sert à chasser les chiens » (39), *hώππαλα* ! (pourquoi ω ? ?) (p. 87), *hάϊ* ah ! oh ! (p. 172 « exprime la douleur »!), *hὼπ* (p. 173 هوپ), οὔχα (p. 177) — les mots ἀχλάδι (p. 25, cf. Arist. *H. N.* 9. 41 ἀχράς), ἀνισόνι (suffixe grec, 32), σπανάκι (*Et. n. g.* LXXV, N. 18), ἀγκινάρα (p. 37), *bρὲ* (p. 48, auquel *bé*, p. 55, doit se rattacher de quelque manière, le tout remontant à μωρέ), χαλκὰς (82), χριστιανὸς (p. 85 : écrit ib. χριστιάν'ς : pourquoi ? Il y a intérêt à le savoir ; le R. P. Ronzevalle n'a sans doute pas senti l'importance de la place de l'accent) χανΤάκι (= χάνΔαξ, 87), χουνὶ (p. 88 : χωνεῖον, χώνη), σώνει (p. 112, formation analogique pour σώζω), φανάρι (1) κούφιους (p. 139), κεράς, κερατὰς (146), λαγούμι (154), μαρούλι (p. 156, où l'étymologie est mal présentée), μανιτάρι (157), μούσμουλα (= μέσπιλα (167), mais comment ? *Nèfles* n'est pas moins délicat en français), βασγετίζω (170, 1), tous ces mots sont à mille lieues de tout dialecte turc.

A côté de ceux-là, il y a les mots d'origine romane, slave ou latine, parfois arabe (2), qui pénètrent en turc par l'intermédiaire du grec, tels que ἀλέστα (30), ἀμπάρι (? 31), ἀντίκα, (32; les *antiquités* et aussi ironiquement : τί ἀντίκα ποὺ εἶσαι !), σκαμπίλι (34), ὀρμάνι (= ῥουμάνι, 38), βόλτα (40, écrit par ω !). *bερbέρης* (p. 48), πισίκα (p. 59), πορτοκάλι (60), τάπα (62), τράμπα (63), τσάπα (72), τσάι (75) τσίτι (= *City* ?? avec le *c* prononcé d'abord à l'italienne 79), δράμι (90), σουρτούκης (102), σαb, oundjïs (106, σαπάρτα (107), chindouk = σεντούκι (p. 111), τομάτα (119 : mot espagnol-mexicain, rangé parmi les mots turcs !), ἄμμια (121) Φράντζα (123), φουστάνι, φασούλι ? (G. Meyer, 30 ; 124), φιστίκι (ib.), φουντούκι, (125), φόdρα (125), καλέμι (135), καντήλα (κανδήλα = candela ; p. 136), κουρdίζω (138), κούκλα (139), κιλέρι (147), κουμέρκι (148), λαστίκι (154), λοῦστρα (155), μαραγκὸς (156) μαργιολιά, μαούνα (156) μανάβρα, μαντίλι (165), μουρούνα (166), ἴσα (178). Ces mots seraient intéressants à serrer de près. Ils semblent plutôt échapper à notre auteur, à qui le roman n'est peut-être pas très familier. P. 118, γιατσάδα ne peut reposer, à cause de son δ, que sur le *vénitien*. Le R. P. Ronzevalle le note *italien*. P. 156,

(1) « devenu en italien *fanale* ». *Fanale* est simplement dérivé du grec φανός, plus le suffixe roman — *ale*.

(2) Dans un livre de tous points excellent (*Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, M. Marcel Cohen n'a pas vu (p. 473) que فرن « four » est le grec φοῦρνος, lat. *furnus*. Le mot ainsi aurait fort bien pu entrer en turc par l'arabe. Voir S. Fränkel, *Die Aram. Fremdw. im Arab.* 1886, 278-9, il faut écrire φοῦρνος = *furnus*.

à μαραγκός, il met : « Mot vénitien ; *marangone* », qui est la forme italienne ! C'est *marangon* qui est vénitien et il devient μαραγκός, précisément à cause de la désinence *on* (comme γέρων = γέρος, Παρθενὼν = Παρθενός, etc., cf. Ἑ. κ. Μ., Γ', Ἀπολογία, p. 97 s.). Le latin vulgaire ne l'inspire pas mieux que le roman. Il attribue ταυλὶ (p. 115) écr. ταβλί, à *tavola* it. Le fait que *tavola* présente un *o* dont le grec n'a pas trace, ne lui révèle pas une impossibilité d'emprunt absolue. P. 116, *tavola* revient encore pour ταβλάς, qui, comme ταβλί, est dû au lat. vulg. *tabla* = *tabula*, etc.

Dans cet ordre d'idées, l'auteur paraît ne connaître que *commercium* = κουμμέρκι (148) (1). Ἄμια (121, écrit avec deux μ !) = vén. *amia* = lat. *amita* (d'où *ta ante* = *ante*, cf. angl. *aunt*), est pour lui un mot turc ! On ne sait surtout trop que penser d'une fiche ainsi formulée (68) : توغلة τούβλα et τούγλα, brique ; du lat. *tegula* ». Qui est-ce qui vient du latin *tegula* ? Le turc ? La ponctuation le laisserait vraiment supposer ! Mais comment, au monde, τούβλα et τούγλα, avec un ου, peuvent-ils venir de *tegula* avec un *e* ? Il n'est pas besoin de renvoyer à G. Meyer, *op. cit.*, p. 45, pour reconnaître dans τούβλα, *tuile*, non pas *tegula*, mais *tubula* = lat. vulg. *tubla!* Quant à βλ = γλ, c'est là un traitement connu : γλέπω pour βλέπω traîne dans toutes les phonétiques modernes

Nous affirmions, de plus, tout à l'heure, que le lexique du R. P. Ronzevalle ne renseignait pas exactement sur les emprunts faits au turc par le parler grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople.

L'auteur nous donne, en effet, des vocables qui loin d'être spéciaux au grec d'Andrinople, sont à tel point répandus, non seulement en Grèce, mais dans le monde entier, que je ne vois pas comment on arriverait à nommer autrement les personnes et les objets qu'ils ont mission de désigner même en français ou en toute autre langue : *agha* (p. 29), *iman* (36), *baklava* (46) (1), *bakchich* (48), *bey* (50), *Bourgas*, qui au surplus, n'est pas t. (52), *burnous* (ibid.), *bosniaque* (53), *para* (57), *pacha* (ib.), *pilaf* ou *pilau* (59), *teskèré* (63), *tchaousch* (74), *tchibouq* (75), *Tcherkesse* (76), *tchiflik* (ib.), *tzigane* (77), *harem* (81), *khalva*, *khamal* (82), *khan* (84), *hodja* (87), *derviche* (90), *doudou* (92), *raki* (94), *rédife* (94), *raya* (95), *salep* (99), *selam* (101), *sultan* (ib.), *sandjak* (102), *châle* (104), *saryq* (turban, 108), *sofa*, *softa* (112), *zaptié* (113), *toura* (117), *osmanli* (120), *kourabié* (122), *gros* (piastre, 122), *fetwa*, *férédjé*, *firman* (123), *fez* (124), *karpouze* (ou *pastèque*, 126), *kaldirim* (129), *caïque* (130), *cosaque* (133), *cataïf* (134), *caftan* (134), *carvas* (136), *komitadji* (141), *konak* (142), *djaour*, *kébap* (144), *kiosque*, *keufté* (151), *loukoum* (154), *mutesarif* (158), *medjidié* (158), *mudir* (159), *musulman* (162), *magazin*, *mufti* (163), *mollah* (164), *minaret* (165), *narguilé* (168), *vali*, *vizir* (170), *vilayet* (171), *yatagan* (173), *yaschmak* (174), *janissaire* (176), *yaourt* (177). Les Grecs ont adapté ces mots à leur langue comme a fait par ailleurs chaque nation occidentale ou orientale.

Ces *emprunts*, parmi lesquels il s'en présente trois ou quatre plus rares d'apparence, mais qui sont connus dans leur généralité de tous les voyageurs du Levant, ces *emprunts turcs dans le grec de Roumélie et spécialement d'Andrinople*, ainsi que porte le titre, s'alignent bravement dans notre lexique, pour nous montrer à quel point il est inexact de parler d'influence du conquérant sur le conquis, même en fait de langage administratif. Tout

(1) En revanche, je ne saisis pas bien en latin classique (?) l'innovation « *putan* (comme *viden*) » p. 109. *Putasne* suffisait.

(1) Ce nom de *baklava*, avec ceux de *caïmak*, *cadaïf*, *mahallébi*, etc., etc., se lisent couramment sur les étalages et dans les catalogues parisiens de confitures orientales Hédyard, etc.

grand empire apporte avec soi son vocabulaire, que les nations les plus indépendantes empruntent pour la clarté du discours. La preuve en est que *pacha* figure déjà dans la 5e (= 6e) éd. du *Dictionnaire de l'Académie française* (an VII de la République) et que *tezkèré* vient de paraître dans le grand dictionnaire anglais de Murray (1).

A côté de ces emprunts internationaux — et le R. P. en oublie depuis le *Coran* jusqu'au *Cadi*, en passant par le *tchioureq* — il y a, dans ce lexique, à distinguer la série extrêmement nourrie des mots qui, loin d'être spéciaux à Andrinople, se trouvent un peu partout, principalement à Constantinople, quand ils ne sont point panhellènes, comme c'est le cas pour quelques-uns d'entre eux. Voici la liste réduite de ces termes (2) : ἀμπανὸς (*Et. ng.*, LXXIV), ἄτι, ἀχούρι (24), ἀντάμης (25), ἀσλάνι (26), ἀτλάζι, ἀφερὶμ (29), ἀφιόνι (29), ἀλισβερίσι, ἀμάν, ἀναχτάρι (cf. A. Vasmer, *Etymologies de t. Osmanli*, p. 90, de la *Jivaya Starina*, II-III, 1909 ; en russe), ἀμπάρι (31), ἀντίκα (32), ἐρίκι, μπρίκι (33), γλεντζὲς (35), μανὲς (36), ἰνσάφι (37), τζάκι (38), ὀντὰς (39), ὀκά, ὀλμὰς (40), κεντὶ (41 ; v. ci-dessous), μπαμπὰς (42), μπαντανάς, μπαρντάκι (43), μπαρούτι, παζάρι, παζαρλίκι (44), παστουρμὰς (45), μπαξές, μπαξεβάνης, μπακαλούμ, μπακίρι, μπαλτὰς (46), μπαγιάτικος, μπαϊράκι (47), μπαξίσι (48), μπαρμπέρης, μπερεκέτι (48), μπακάλης (49), μπεκιάρης, μπεξής, μπεκρὴς (50), μπουνταλὰς (51), μπούζι, ἐρίφης (53), μπόϊ, μπογιὰ (54), μπουγιουρούν, παπούτσι (56), πατιρντί, πατσαβούρα, πατσὰς (57), παντζάρι, μπερντές, πεζεβέγκης (58), πισίκα, πεσκίρι (59), πελτὲς (60), ταβάνι (62), τεμπεσίρι, ταψί, τράμα (63), τερτίπι, τραχανάς, τερσανὲς (64), τουρσὶ (65), τουφέκι, ταξίμι (66), τεντζερὲς (67), τενεκές, τενεκετζής, ταβατούρι (68), τζάμπα, τζάμι τζαμὶ (69), τζιέρι, τζαναμπέτης, τζουμπούσι (70), τζουτζές, τσέπη (71), τσαπατσούλης, τσαχπίνης, τσάπα, τσατάλι (72; d'où *Tchataldja* = *Petite Fourche*), τσαρσί, τσαρούχι (73), τσανάκι (74), τσιράκι, τσιφούτης, τσελεμπὴς (76), τσεμπέρι, τσεγκέλι, τσουβάλι, τσοπάνης (et τσομπ., 77), τσόχα (78; origine?), τσουράπι, τσορμπάς, τσιουρέκι (78), τσίτι, τσίρος (origines? 79), χάλι (80), χάψη, χουζούρι, χάζι (81), χαλβάς, χαβούζι, χαϊβάνι (82), χαχάμης, χατίρι (83), χαλί, χανούμισσα, χαμπάρι (84), χιζμέτι, χαράτσι, χαρτζιλίκι (85), χαρβάτης, χουρμὰς (86), γαλέντζες, χαμούρι, χαντζάρι, χαντάκι, χουβαρντὰς (87), χαΐρι (88), νταϊρές, ντερμπεντέρης, ντέρτι (89), νταβάς, τεφτέρι (90), τελάλης (91), ντὲ (92), ντουβάρι, ῥαχάτι (93), ῥάφι, ῥεζίλι (94) (1), ῥεβανὶ (95), ζάρι, ζαμάνι, ζουμπὰς (pas ζουνβάς! 96), ζόρι, ζορμπὰς (97), ζουρνάς, ζεβζέκης (98), σαντές, σακάς, σαλέπι (99), σεφτὲς (100), σοφρατζής, σοφράς, σακάτης, σαμοὺρι (101), σιμίτι, ζουμπούλι (pas : ζουνβ., inconnu en gr. mod., 102), σοκάκι (2), σεργιάνι, σεργιανίζω (103) (3), σάλι, σιντιρβάνι (forme commune), σαλβάρι (104), σερμπέτι, σαχνισίρι (105), σιρίτι, σαματὰς (106), σαπουντζής, σαπάρτα (107), σεντέρι, σεντεφένιος, σαράφης, ἀράδα (110, où σειράδα est analogique; ἀρ. est d'ailleurs vénitien = lat. *arata*, ὀργωμένη, terre labourée, d'où *sillon*, *ligne*), σόμπα, σομπατζὴς (111), σουτζούκι, σουσάμι (112), σόϊ, ζαΐφης (113), νταλκαβούκης, νταμλάς, νταβούλι, ταβλὶ (115), νταγιαντίζω, ταβλὰς (ταβλᾶς étonne), τουρφαντὰς (?116), νταντανὰς, τόπι (117), τορμπάς, ντουντουρμάς, ντουλάπι (118), ντολμάς, τουλούμι, τουλούμπα, ζάρφι

(1) *Pachalik*, en revanche, n'a pris place que dans l'édition de 1835 du Dict. de l'Académie. — *Mufti* (pas *Muphti*! point de *ph* en turc), *dervis*, déjà dans Molière, *Bourgeois gentilhomme*, IV, sc. 5.

(2) Nous alignons les mots d'après Ronzevalle, sans nous occuper de leur origine.

(1) Ῥεζίλι, indéclinable, se met en apposition : γενήκαμε ῥεζίλι — et pas comme comprend l'auteur.

(2) Écrit « σου(ω)κάκι », par confusion de deux formes, σοκάκι (pas le moindre ω!), forme commune, et σουκάκι, rouméliote avec *o* atone = *ou*.

(3) Le *i* t. devient ε devant ρ dans la langue commune et passe à *i* en rouméliote.

(119), ἀτζεμής, ἀραμπάς, ἀσκέρι (120), γινάτι, καζέπης (121), γρόσι, χαλαμπαλίκι, καβγὰς (122), φιστίκι, φισέκι, φισεκλίκι, φουκαράς, φλιντζάνι (124), φουντούκι (125; G. Meyer, *op. l.*, 30), βουτσί, βούρτσα (125), καπουτζὴς (125), κατσιρντίζω, κατσιρμάς, καρατζάς, καρποῦζι (126), καρσὶ (127), καζάνι, καλάϊ, καλούπι (128), καλαφάτης, κάλφας, καμπούρης, καμτσίκι (129), καβουρντίζω, καβουρμάς, καβούκι, καβούνι, καϊσὶ (130), καϊμάκι, καϊμές, καπάκι, καπακώνω (131), καρακόλι (132), καραμάνι, καρναμπίτι (133), κασαβέτι, κισμέτι, χασάπης, κουσούρι, κατράνι, κάτανας, καντιφὲς (134), καφάσι, κάλπικος, καλπάκι, καλέμι, καλαμπούκι, κουμάρι (135), κουμάσι, κανάτι, καντάρι (136), κοτζάμ, κοτσάνι (138), κουρούτι, κουζούμ, κουσκούσι (138), κουβάς, κουκούτσι (139), κωλομπαρὰς (140), κουλὲς (141), κονέβω, κιαφέτι (142), κεμπάπι, κιμπρίτι (144), κεχαγιάς, κεντὶ (145), κεφίλης, κελεπίρι (147), γκέμι, κεμέρι (148), κιοπέκ, γκιότσι (149), κιοφτές, γκιουβέτσι, κουκουνάρι (151; cf. G. Meyer, *op. l.*, 32), κουμάσι, κεχλιμπάρι (152), κιρέτσι, κεσές, κέφι (153), λαπάς, λαλές, λαχούρι (154), λεκές, λουλὲς (155), λελέκι, λέλεκας, λιμάνι (G. Meyer, *ib.* 80), λεμόνι (= vén. *limón*, v. G. Meyer, *Ngr. St.*, IV, 1895, p. 44), μαραγκός, μαρούλι, μάσαλλα, μασιά, μαούνα (156), μανές, μαβὴς turc! 157) (1), μαϊτάπι, μαγιά, μαχραμὰς (158), μαχαλάς, μαχμούρης, μιντιλί, μεράκι, μερεμέτι (159), μουραμπάς, μουρντάρης, μερκέσι, μεζάτι, μεζὲς (160), μουσαφίρης, μασκαρὰς (lequel, en t., est sûrement grec), μουσακάς, μισκίνος (161), μαστραπάς, μουσαμὰς (écrit μ[*b*] : il n'y a pas là le moindre *b*), μασλάτι (162), μαραφέτι, μαϊντανός (2), μαγαζὶ (163), μακαράς, μουκαβάς, μιλλέτι (164), μανάβης, μιντάνι, μεντέρι (166), μαγκάλι, μενεξές, μουρούνα, μόστρα (166), μεϊντάνι (167), μαϊμούνι (cf. *Et. ng.*, LXXIX), νεράντζι, νάζι (168), νισάνι, νενὲ (109 : *ib.*, les renseignements sémosiologiques sont inexacts), βάρδα, βάϊ, βίσινο, βισινάπι (170), βεκίλης, βερεσὲ (171), ἄϊντε (172), χαβάς, χίτς, γιατάκι, γιάντες (173), γιασεμὶ (174), γιακάς, γιαλαντζής, γιαγκίνι (175), γιαχνί, γελέκι, γέμι (176), γιουβάς, γιουβαρλάκι (177), γιουμπρούκι, γιαουντὴς (178).

Ces mots sont au nombre de 360. J'en aurais trouvé davantage, si je connaissais mieux certains termes de métier ou si j'avais sous la main des Grecs de Constantinople, de Smyrne, d'Asie Mineure, de Chio, de Mitylène, de Crète, de Thessalie et de bien d'autres points de Grèce continentale, où les mots ci-dessus sont aussi répandus qu'à Constantinople, sans compter que quelques-uns d'entre eux, tels que τσέπη — et il y en a bien d'autres! — n'ont point de synonymes dans la langue commune. Il convient de remarquer ici que le R. P. Ronzevalle ne fait jamais de rapprochements entre les mots roumélioites et ceux des autres pays grecs, sauf de très rares exceptions, qui arrivent juste à la douzaine — (ἀρκαντάσης, 26; ἀμπάρι, 31; ἐρίκι, 33 « ailleurs, à Smyrne par exemple, la prononciation est plus turque [?!] : ἐρίκι » (1); οὐτσουρμὰς (38), μπάμια (47); *beupéki*, « ailleurs [lisez partout] μπουρέκι » (52), τενεκὲς (60) : « mot usité dans tout le Levant (2); τσαγανὸς (*crabe*

(1) On lit, *ib.*, qu'à Smyrne et à Chypre, où l'on emploie le mot « *b*λοῦ, on le prononce à l'anglaise : *blue* ». Je n'ai nulle part rien ouï de pareil : *bleu* se dit μπλὲ (sur *blêu* fr.) et peut-être μπλοὺ sur it. *blû*. L'anglais *blue* n'aurait donné que μπλί. — Tout cela manque un peu de sérieux.

(2) Il eût été bon, à cette fiche, de renvoyer à G. Meyer, *Alb. Woerterb.*, 253, où l'étymologie μακεδονήσι est tout de même un peu plus étayée que par l'exemple du R. P. Ronzevalle.

(1) Il veut dire que la forme du mot se rapproche davantage de la forme turque.

(2) Ce terme, dans l'esprit de l'auteur, ne désigne pas le grec qui se parle dans le Levant, ailleurs qu'à Andrinople, mais bien les autres langues orientales. En effet, le mot τενεκές, à propos duquel cette remarque est faite, se retrouve en *arménien* (Lusignan, *Nouveau Dict. ill. fr.-arm.*, Paris, 1900, s. v. *fer-blanc*), en arabe de Syrie (*Gasselin*, I, 1886, s. v. *fer-blanc*), en per-

« ... fréquence de son emploi dans tous les pays de langue grecque »), τσάρκι (76), γαλέντζες (87), ρίgᾶς, 94); σιντούκι (« ailleurs qu'en Roumélie c'est σεντούκι » (111).

L'exclamation qui lui échappe à propos de τενεκές, ne lui vient jamais à l'esprit à propos des autres parlers grecs, comparés au parler d'Andrinople. Et pourtant l'occasion s'en présentait maintes fois. Il consacre une longue fiche au mot κουλὲς (p. 141). L'idée ne lui traverse pas l'esprit un moment, parmi les localités turques dont il rapproche le nom, de rappeler que, en grec même, κουλὲς est le nom, connu ailleurs qu'à Constantinople, de la grande *tour* de Galata. P. 38, il nous apprend l'existence de la forme οὐτζάκι, intéressante à plus d'un titre. Elle répond à la forme τζάκι de la langue commune, mot archi-répandu, jusqu'aux îles Ioniennes, fréquent dans la phrase εἶναι ἀπὸ τζάκι, *il est de race*. Un lexicographe à qui la langue commune eût été familière eût manqué d'autant moins à faire le rapprochement, qu'il aurait immédiatement été frappé de ce fait, qu'Andrinople nous présente ici la forme *sans aphérèse* (le turc a او à l'initiale). Or, les exemples d'aphérèse pour ου sont rares (δὲν = οὐδέν, ancien déjà (XIIe ou XIIIe s.; ζάρω = οὐζάρω, γουρσούζικος, quelquefois οὐγ.; οὐρανὸς ne bouge toujours pas); τζάκι est donc un exemple de plus. Seulement, pour faire la comparaison, il eût fallu connaître la forme τζάκι et l'auteur semble ignorer complètement les formes extra-andrinopolitaines.

Je suis également étonné, p. 41, que l'auteur prenne κιντὶ pour argent comptant et ne fasse pas observer que c'est ici une forme spéciale au dialecte d'Andrinople, où ε atone devient ι. Partout ailleurs le mot, fort usité, est connu sous la forme κεντί (1).

P. 7, n. 3, il parle du suffixe — λίκι, comme si ce suffixe était particulièrement rouméliote. Pour le croire, il ne faut pas avoir voyagé en Grèce. Le suffixe لق, une fois entré dans la langue — grâce au processus décrit il y a bel âge par H. Schuchardt (*Slawodeutsches*, 1884, p. 85), y a été jugé tellement commode, qu'il se trouve encore aujourd'hui en pleine prospérité. A Athènes, donc dans le libre royaume de Grèce, on parle à tout instant du βουλευτιλίκι, (état ou profession de député, de προεδριλίκι (état ou profession de président, notamment de la Chambre), de même qu'on y parle communément d'un ἐλεχτριτζής, *employé d'électricité ou électricien*) — ce qui nous montre encore une fois, pour le dire en passant, à quel point la servitude, la conquête et l'esclavage — faits surtout politiques — influencent peu les vocables. Les conquêtes, la domination, la pression romaine sont bien loin de nous. On n'en continue pas moins de procéder à des créations de mots nouveaux du genre de τρεχάτος, où force nous est pourtant de reconnaître le suffixe latin *-ātus* (2).

L'ensemble des faits qui précèdent et quelques autres m'amènent à cette conclusion que notre auteur — il n'y a là, d'ailleurs, aucun crime de sa part — ne possède pas la langue commune. Et je m'exprime encore ici d'une façon modérée, puisque lui-même a pris soin de nous montrer en quelque sorte du

san moderne (cf. Nicolas — qui connaissait bien le persan parlé —. *Dict. fr.-persan*, Paris. 1885, s. v. *fer-blanc*; le fait m'est attesté aussi par M. Fossey, professeur au Collège de France, retour de Perse); il est presque certain que le mot doit se retrouver en géorgien et en laze etc. Malheureusement, les lexiques spéciaux se croient dispensés de parler de pareils mots (cf. *Efendi*, *op. cit.*, 400). Il faut toutes ces vérifications pour comprendre ce que l'auteur veut dire de façon si impropre par le mot Levant.

(1) Au surplus, κιντῆ, n'a pas de raison d'être ici. Ecrivez κιντί, ταπσὶ (63), τσαρσὶ (73) etc.; ce sont des neutres!

(2) C'est, en réalité, pour simplifier qu'on n'accentue pas -ᾶτος.

doigt à quel point il l'ignorait. P. 7, il écrit que les mots d'emprunt catalogués dans son lexique « ne sont pas tous d'un usage également étendu parmi les Rouméliotes. Les uns ont le privilège d'être seuls employés par ces derniers (1) : nous les avons marqués d'un astérisque. On constatera qu'ils sont encore assez nombreux » etc.

La note 1 dit, dans sa dernière phrase, — car, la suite nous entraînerait trop loin, tout devant y être remis au point, mot pour mot : « Quand nous disons Grecs, Thraces ou Rouméliotes, nous entendons aussi généralement les Levantins ; le lecteur sera averti toutes les fois qu'il y aura entre eux des divergences notables » (je n'ai vu presque aucun de ces avertissements au cours de l'ouvrage).

Et d'abord, ce terme de Levantin est tout ce qu'il y a de plus vague en lui-même. (Voyez Littré et Thomas. Nous pouvons cependant préciser. Le Levantin n'est pas seulement « originaire du Levant, des côtes de l'Asie et de l'Egypte. (Se dit spécialement de la population mêlée qui n'est ni turque ni arabe) ». (Thomas). On entend généralement par Levantin, à Constantinople, à Smyrne, à Chio et ailleurs dans le Levant, non pas du tout le Grec catholique, celui par exemple, de Tinos, de Naxos, d'Andros etc., mais le *Franc*, originaire de l'Occident, de religion principalement catholique, qui s'est établi en Orient, y a fait souche et y demeure encore, tout en restant au point de vue de la nationalité, sujet d'une puissance *occidentale*.

Il n'y a donc pas là de délimitation linguistique. En admettant même que le Levantin ait dans son langage des caractéristiques particulières, il est de toute évidence que ces caractéristiques varient avec la ville où le Levantin s'est établi, Constantinople, Smyrne, etc. La vérité est qu'il faudrait que les études sur la langue commune fussent bien avancées pour que l'on pût fixer des différences se réduisant souvent à des nuances imperceptibles, quand elles ne se réduisaient pas à néant (1).

L'auteur, dans la note rapportée ci-dessus, a donc l'air d'élargir et de restreindre tout à la fois, d'une façon imprécise et vague, le champ de son astérisque. Si l'astérisque s'applique aux *Grecs*, aux *Thraces*, aux *Rouméliotes* et aux *Levantins*, disons qu'il s'applique à tous les mots. Dès lors il devient inutile et M. Ronzevalle n'aurait eu qu'à le supprimer. Il le garde cependant. Nous nous en tenons donc pour le moment à cette affirmation nette et catégorique du texte, que les mots employés par les seuls Rouméliotes sont marqués d'un astérisque.

Or, quand on parcourt cette liste, on est stupéfait de ce qu'on y rencontre : le mot ἄτι (24), *cheval*, *étalon*, est marqué de cet astérisque. Pourtant il se trouve à plenté dans les chansons populaires (cf. Passow, *Carm. Pop.*, 149, 25, chanson très répandue en Grèce); il est tellement connu que Hépitès (*Dict. gr. fr.*, Athènes, 1908, etc.) le cite. Il a même quelquefois une allure épique qui le fait préférer à ἄλογο par les écrivains vulgaristes de nos jours. Mais cela n'est rien : des mots à tel point courants qu'ils sont usités dans la Grèce entière, sont attribués au seul rouméliote; citons dans ce nombre ἀχλάδι, ἀχούρι (25), μπρίκι (33), *μανὲς (36 : impossible de dire autrement), ἀγκινάρα (37), ὁρμάνι (38 — communément ῥουμάνι — existe sous cette forme même aux environs d'Athènes, dans les bois de Képhissia); ὀκά, βόλτα (40), μπαρούτι, παζάρι (44), μπαλτὰς (46),

(1) On plaisante, par exemple, à C. P., les *Levantins* sur ce qu'ils emploient de préférence la forme βέβιο, au lieu de βέβαιο, πέφτη pour πέμτη etc. Mais les deux formes se retrouvent chez les Grecs par masses, Πεφτοπάζαρο (*marché du jeudi*) ne se dit pas autrement à C. P. même et, en général, on peut tenir pour *assuré* que les formes levantines — s'il en existe — sont des formes de la même normalité que le reste du grec.

μπαξίσι, μπαρμπέρης (48), μπόϊ, μπογιὰ (54), παπούτσι (56), πατσαβούρα, παρὰς (57), μπερδὲς et μπερντές, πεζεβέγκης (58), πιλάφι (59), πορτοκάλι (60), ταβάνι (62), τεμπεσίρι (63) (1), *τερτίπι (64), τουφέκι (66), τεμπέλης (67), τενεκές, τοῦβλο (68) (2), τζιέρι (70), τσέπη (71), τσαπατσούλης (72), τσαρούχ (73), τσελεμπῆς (76), τσιμπῶ (77), τσιγκέλι, τσουβάλι, τσομπάνης (77), τσόχα (78), χατζής, χάλι, χάπι (80), χουζούρι, χάζι (81), χαλβάς, χαμάλης (80), χαβιάρι, χαμπάρι (84), χουρμὰς (86), χότζας (87), ντερβίσης, δράμι (90), ῥάφι, ῥακὶ (neutre, non ρακή), *ῥεντίφης, ῥεζίλι (94), ῥαγιάς, ῥαβανῖ (95), ζὰρι (96), ζόρι (97), ζεβζέκης (98), σακάτης, σουλτάνος, σαμάρι, σαμούρι (101), *σιμίτι, ζουμπουλι (102), σεργιάνι (103), σερμπέτι (106), *σαπάρτα (107), σαρίκι (108), σόμπα (111), σοφὰς (112), *ζαφτιὲς (113), ταβλὰς (116), ντολμάς, τουλούμι (119), ἀτζαμής, ἀσκέρι (120), ἄμια, γινάτι (121), *κουραμπιές, γρόσι, χαλαμπαλίκι, καβγὰς (122), *φετβάς, *φερετζές, φιρμάνι (123), φέσι, φουστάνι, φιστίκι, φισέκι, φλιντζάνι (124), φουντούκι (125), *κατσιρντίζω, καρπούζι (126), καζάνι, καλούπι (128), καμπούρης, καμτσίκι (129), καβουρντίζω, καβούκι, *καβούνι, καϊσί, καΐκι (130), καπάκι (131), καρναμπίτι (133), χασάπης, καντιφὲς (134), καφάσι, κάλπικος (135), κουμάσι, κανάτι, καντάρι (136), κοτσάνι (137), κουρδίζω (138), κουτί, κούκλα, κουκούτσι (139), κονάκι (142), γκιαούρης, κεμπάπι (144), γκέμι (148), κόσκι, κουκουνάρι (151), κέφι (153), λαπάς, λουκούμι (154), λεκὲς (155), λεμόνι, μαρούλι (156), μαντάλι, μανιτάρι, μαδὴς (157), *μαϊτάπι, μαγιά, μετζιντιὲς (158), μαχαλάς, μαχμούρης, *μεράκι (159; g final en turc écrit, k sourd en t. parlé), μεζές, μεζελίκι (160), μουσαφίρης, μασκαράς, μουσκάς (161), μαστραπὰς (162), μαραφέτι, *μαϊντανός, μαγαζὶ (163), *μολλὰς 164), μιντέρι, μαντίλι (165), μαγκάλι, μενεξές, μουρούνα (166), ναργκιλές, νάζι (168), βάρδα, *βάϊ, βεζίρης, βίσινο (170), βιλαγὲς (171), ἄϊντε (172), γιασμάκι (174), γιαχνί, γελέκι, γέμι (176), *γιουβαρλάκι, γιαούρτι (177), mots des plus connus, car je n'ai pris que ceux-là. Tous, sauf ceux marqués d'un astérisque, se retrouvent dans *Hépitès*, dictionnaire large, il est vrai, de points de vue, mais qui, ne l'oublions pas, repose sur le grec puriste (1).

Quand on voit des mots tels que τενεκές donnés comme uniquement roumé-liotes, on se demande si on a bien lu, tant on craint d'avoir eu la vue trouble. On se demande si le R. P. n'a pas voulu parler de la forme des mots — ce qui serait contraire aux usages, puisqu'il s'agit, en matière lexicologique, des mots plutôt que de leur forme. Mais il ne saurait y avoir erreur sur l'interprétation. Car, voici un mot, μεζὲς (p. 160), dont la forme est exactement celle de la langue commune et qui pourtant est précédé de l'astérisque. Ce n'est donc pas la forme que vise l'auteur. D'ailleurs, si c'est la forme des mots qu'il visait, tous les autres mots auraient droit à l'astérisque, puisque tous nous sont donnés sous leur forme roumé-liote. Dans l'espèce, il ne s'agit pas seulement de savoir si πορτοκάλι se dit en Roumélie πουρτουκάλι ; il s'agit de savoir si le mot existe en Roumélie ; il est par trop évident que les mots d'emprunt dans tous les pays représentent la phonétique et la morphologie locales.

On se demande maintenant par quelle aventure singulière, des mots tels que

(1) Ce mot, remplacé dans les écoles par κιμωλία, dont, au surplus, la morphologie ne présente rien d'incorrect, est encore si vivant dans l'usage qu'Hépitès le traduit par χρητίς, oubliant κιμωλία, officiel.

(2) Il y a : « τούβλα et τούγλα, *brique* », ce dernier mot sans *s*. Il a fait confusion entre le féminin et le pluriel neutre.

(1) Les lacunes dans Hépitès proviennent sans doute, pour la plupart, d'oublis, puisque la majorité de ces vocables, comme μανές, représentent des termes techniques sans synonymes. Σαπάρτα est un mot connu dans les familles : ἅρπαξες μιὰ σαπάρτα. Ἄμια est bien plus restreint que θειά ; καβούνι se dit plutôt πεπόνι en Grèce, etc., etc.

ἀγὰς (29), ἀμὰν (31), ἰμάμης (36), ῥεντίφης (36) et tant d'autres, sont désignés comme termes purement rouméliotes. C'est, je pense, par la même illusion d'optique qui avait amené l'auteur à cataloguer de bonne foi dans son lexique, des mots turcs connus en Europe et en Amérique. Ce sont des mots désignant des choses turques. Il les croit donc surtout usités en pays turc. Et le pays turc, lui paraît tout entier être dans Andrinople, centre de ses propres recherches.

Il y a là, en effet, un point de vue spécial à noter. Si le R. P. Ronzevalle ignore la langue commune, il se meut tout à fait à son aise dans le dialecte grec d'Andrinople. C'est même là ce qui constitue le principal intérêt de son livre; il y a recueilli une certaine quantité de mots rouméliotes, grâce à quoi, le linguiste qui sait lire retrouvera dans ces mots l'application de deux ou trois règles connues par ailleurs : développement de la chuintante à la place de la sifflante, changement de *o* atone en ου, de *e* atone en *i*, amuissement de *i* interconsonantique atone et de *i* final.

Ce qui est particulier — sans insister sur les fautes de notation précédemment signalées — c'est que ces règles phonétiques, dont nous venons de faire l'énumération, le R. P. Ronzevalle les connaît, il les expose théoriquement, à sa façon, dans son *Avant-Propos* (voir, p. ex., p. 20), mais il ne les applique qu'empiriquement! C'est ainsi qu'on lit, p. 107 : θὰ σοὶ δώσω μιὰ σαπάρτα ; il écrit σοί, parce qu'il a cru reconnaître un datif dans σι, lequel n'est autre que σέ, le régime indirect, dans la région, se mettant à l'accusatif, comme à C. P. même, où τὸν εἶπα signifie je *lui* ai écrit. Il ne peut pour tant pas l'ignorer. Σι, d'autre part, n'est dû qu'au traitement de *e* atone en *i*.

Ce traitement si simple ne lui en cause pas moins maintes méprises : il écrit πηδὶ (50), πηδιὰ (54), de παιδί, παιδιά, en réalité, πεδί, πεδιά, où ε = ι; φουβηρὸ (140), pour φοβιρὸ = φοβερό, ὀντάδεις (39) pour ὀντάδις = ὀντάδες, plur., sans remarquer que, dans un autre endroit, il a lui-même écrit γιάντις (173 : -ες à C. P. et ailleurs; mot assez répandu), γαλέντζις (81), ῥαγιάδις (95), παράδις (57), χουρμάδις (86) (1).

Il n'a que faire, au surplus, de connaître la règle phonétique ; il l'applique, sans effort; la forme phonétique andrinopolitaine exacte lui vient aussitôt à la bouche. Il dira πισκίρι (59; f. c. πεσκ.), τοὺ κάμνου (81), μουραφέτι (87), σουλτάνους (101) ὀφιτσιάλους (113), κσιοματικὸς! (! 113), et cela même quand il donne des exemples tirés de son propre fonds : ἔλα νὰ παίξουμι ἀσίκια (28), μ' ἕνα οὐσούλι τοὺν τράβηξι τὶς παράδις ἀποὺ τοὺ χέρι (34). P. 7, 3, il suppose, de l'air du monde le plus naturel — avec le ου bien à sa place — l'existence d'un substantif abstrait ἀβουκατειὸ que le plus intempérant des vulgaristes n'eût seulement pas imaginé. De même, p. 81, le ου rouméliote lui vient tout de go sur la langue, même dans un mot savant, tel que λουγαριασμός. L'excellent R. P. Ronzevalle paraît quelque part (p. 10, 3) fort épris de modération « en ce qui concerne la question brûlante du grec vulgaire », que, d'ailleurs, il paraît posséder peu. Il ne se doute pas que les formes employées par lui manquent de cette modération tant prônée. Et cela tient à ce qu'il ne connaît en réalité que le parler local d'Andrinople.

On comprend, en effet, maintenant comment il a fait son lexique. Pénétré du dialecte d'Andrinople et de celui-là seul, il a recueilli sur place tous les mots turcs ou crus tels par lui, les a couchés sur ses fiches et, ne voyant pas

(1) On sait que dans les dialectes *i* final atone s'amuit et disparaît le plus souvent. L'auteur note ce phénomène par un *i* au-dessus de la ligne : ἀσίκι. C'est ainsi que l'on lit souvent aussi (p. 28) φέλλι'α au pluriel, où il n'y a plus aucun *i*, puisque cet i est devenu consonne, *yod!*

plus loin, nous a donné ou pensé nous donner un lexique des mots turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et *spécialement* d'Andrinople; ce n'est en réalité que le lexique d'une catégorie de mots que, dans sa pratique de l'idiome, il a entendus à Andrinople.

Et c'est maintenant que nous sommes en mesure de juger comme il convient, la grosse question des emprunts.

D'abord, la théorie historique de l'auteur sur Andrinople plus anciennement turque que Constantinople et présentant, par conséquent, un nombre d'emprunts plus grand (p. 8-9), fait eau de toutes parts, pour la bonne raison qu'Andrinople ne nous présente pas plus d'emprunts que les autres villes.

En second lieu, il résulte, tout au contraire, de nos observations que, par rapport aux emprunts, la situation d'Andrinople est égale à celle de Constantinople et à celle de beaucoup d'autres pays grecs, Smyrne, la Crète, Chio, Mitylène, etc. etc.

Sauf certains termes techniques, tels que βεκίλης, *fondé de pouvoir*, en usage, cela va de soi, dans l'empire ottoman, et tombant en désuétude dans le royaume hellénique, il semble que le stock des emprunts, avec plus ou moins de flottement, soit le même à travers tout l'hellénisme. A. Thumb (*I. F.* XXXII (1913), *Anzeiger*, 23-24) nous a montré dans le Péloponnèse même une liste d'emprunts offrant un caractère presque identique à ceux relevés par le R. P. Ronzevalle. Je l'ai noté avec plus de précision encore pour Sainte-Maure de Constantinople (τὰ δυὸ ἀδέρφις, Paris, 1910, 1904, p. 452 suiv.).

Dès lors, la question se pose sous son vrai jour. Les Grecs, mis en contact avec une langue nouvelle, en ont aussitôt fait le tour. Ils ne furent pas longs à reconnaître les termes qui, par une certaine précision matérielle (τενεκὲς) (1) ou par une précision morale d'une saveur particulière (κέφι, βαχάτι, νάζι etc. etc.), leur permettaient de s'enrichir de nouvelles expressions pour des choses qui leur étaient plus ou moins demeurées inconnues. Voilà pourquoi les mots turcs ne s'en vont pas (1), voilà pourquoi le septinsulaire lui-même emploie le mot τζάκι avec un sens spécial et pourquoi aussi ces mots se sont répandus dans tout l'hellénisme.

Je vais aller plus loin encore. Il nous était resté, on s'en souvient, un résidu de mots pour lesquels des renseignements précis me manquaient et ne me laissaient point par conséquent décider s'ils appartenaient exclusivement au rouméliote et à Andrinople. J'ai voulu en avoir le cœur net. Je me suis adressé, pendant son passage à Paris, à un architecte connu de C. P. et qui s'est trouvé en contact perpétuel avec le monde des ouvriers et des maçons. Nous avons examiné ensemble les 114 premiers mots du lexique. Je tiens le détail de cet examen à la disposition des travailleurs. Voici les résultats généraux : 19 de ces mots ont fait l'objet de classifications antérieures (ci-dessus); 55 sont connus à C. P., quelques-uns même, tels que ἀραλίκι, ἀστάρι, etc. etc., ἀλισβρεῖσι (connu un peu partout) etc. etc., ont un certain rayonnement. D'autres, au nombre de 11, sont d'un usage plus restreint, tels : ἰμζὰς etc. D'autres, 5 environ, ont à C. P., des applications ou des sens différents, tels ἄμπλα, *sœur aînée*, ἀλατζαλίδικο. Enfin *treize* de ces vocables sont inconnus à C. P. Ceux-là seraient donc les seuls à mettre à l'actif exclusif d'Andrinople. Et encore faut-il faire à leur sujet cette remarque essentielle, c'est que chacun d'eux peut à la ri-

(1) Il est curieux que le vieux mot pour *fer-blanc*, κασσίτερος, soit lui-même hébreu (aram. גסטיכא, Mul'-Arnold, 133).

(1) On a expulsé le beau mot τουφέκι du vocabulaire officiel de l'armée, mot avec lequel la première armée grecque a été faite. On l'a remplacé par ὅπλο(ν). Le résultat est que τουφέκι sans quitter entièrement l'armée, reste réservé au *fusil de chasse*.

gueur être dit par un Grec, à la façon précise dont un Français, vivant à Londres, peut être amené à dire *God dam*, *Charing-Cross* ou *church* ou *baker*, en sachant bien qu'il parle anglais. C'est ainsi qu'un Grec dira ἰστέ, ἐκμεξὴς (33), ἄϋλίκι, au sujet duquel l'auteur lui-même fait cette remarque (32). En général, les relevés de ce genre, les zones et les degrés d'emploi ne sont pas marqués avec cette sûreté méthodique qui commande la confiance.

A quelle conclusion maintenant doit aboutir cette longue étude ?

Nous étions partis avec l'idée d'applaudir et je crois que le commencement de cet article en porte quelque trace. A mesure que nous avancions, les imperfections de l'œuvre nous apparaissaient davantage. Le R. P. Louis Ronzevalle est un personnage considérable. Il est professeur à cette Université de Beyrouth, en elle-même si importante, si attachée à la France, et à laquelle nous devons cinq ans de *Mélanges* où l'orientaliste, où l'arabisant surtout ont beaucoup de bon à cueillir (1). Nous ne pouvions pas, sans entrer dans le détail, juger le travail d'un tel homme. Mais il y avait là pour nous une question de conscience. Le R. P. Louis Ronzevalle s'est attaqué à une tâche à laquelle il s'était certainement trop peu préparé. La base même de l'entreprise, la bibliographie, lui fait quelque peu défaut. P. 6, n. 1, il cite les dictionnaires turcs dont il s'est servi : dans ce nombre ne figurent pas — entre autres ! — les deux éditions du Meninski — 1687 et 1780 — si intéressants à comparer pour l'introduction de mots nouveaux dans l'intervalle ! Comme dictionnaires grecs, il semble les avoir ignorés tous. Il n'a pas consulté une seule fois ni le Vlachos ni l'Hépitès. Lacune plus grave encore, il ignore complètement Somavera (1709), ou le P. Somevoir — un Père Jésuite aussi celui-là et qui travaillait magistralement, puisque son dictionnaire constitue précisément un des premiers monuments de la κοινὴ moderne.

Comme ouvrages spéciaux et concernant son sujet, A. Thumb (*I. F.* XXXII (1913), *Anz.* 23) signale quelques négligences fâcheuses (1). De tout le travail scientifique qui s'est accompli depuis vingt-cinq à trente ans dans le domaine du grec moderne, le R. P. Ronzevalle a vraiment trop peu l'idée. On est quelque peu étonné, après cela, de le voir se prononcer avec assurance (entre autres, p. 11, n. 1), sur des questions d'orthographe et de morphologie dont il est trop visible que les premiers mots constitueraient pour lui une nouveauté — ou déclarer encore (p. 23) qu'il a « apporté un soin spécial à élucider certaines questions d'étymologie... éclaircir des points obscurs ou faire justice de certaines erreurs courantes », alors qu'il aurait eu si belle occasion de commencer par celles de son propre ouvrage.

Le R. P. Ronzevalle — on l'entrevoit, on le sent à travers son livre — a des sympathies pour le grec populaire, auquel il consacre, en somme, toute cette étude et il ne paraît pas porter à la καθαρέβουσα un amour particulier. Il faut que je sois bien impartial pour résister à de si belles raisons d'indulgence. Mais aussi que ne m'a-t-il fait l'honneur de me consulter ? Le R. P. Ronzevalle nous apprend, p. 23, que MM. Ch. Huart et F. Deny ont bien voulu revoir son travail et l'ont grandement aidé de leurs conseils aussi bien que de leurs précieuses remarques.

Il n'y a pas plus compétents que mes

(1) Le R. P. Lammens, qui appartint longtemps à cette Université, est l'auteur d'excellentes *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Beyrouth, 1890. Que notre auteur ne s'en est-il inspiré comme méthode ?

(1) Cela ne veut pas dire qu'il faille relever, dans ce lexique, l'absence d'auteurs inconnus, comme fait Βέης, (*Berl. philol. Woch.*, XXXIII (1913), 887) : il lui reproche, par exemple, de ne s'être pas servi de Th. *Kirsch* (*A. f. sl. Ph.* IX (1886), 487, etc.). Je ne connais pas ce savant.

deux excellents collègues de l'École des Langues orientales dans toutes les matières qui les concernent. J'ai l'honneur d'appartenir aussi à cette École et j'eusse été tout heureux de me mettre à la disposition de M Ronzevalle. C'eût été une fête pour moi que de mettre nos souvenirs grecs en commun. Pour ce qui est de son livre, j'ai simplement cru et voulu dire qu'il n'en faut user qu'avec les précautions les plus grandes. Ce sera là ma conclusion. On peut, en effet, se poser une question dernière : Ne vaut-il pas mieux, tout compte fait, que ce travail existe et ne nous apprend-il pas, pour le moins, que tels et tels mots se disent à Andrinople ? N'est-ce pas toujours un résultat à enregistrer ? Je ne sais pas. Un résultat est toujours douteux, quand il n'a pas été obtenu avec la bonne méthode. La critique scientifique a fait en général à ce livre un accueil des plus élogieux (sauf Thumb, *op. laud.*) (1). C'est pourquoi j'ai dû m'étendre, prouver et mettre en garde. En un mot, le lexique des emprunts turcs en Roumélie et à Andrinople reste un lexique qu'il faut encore entreprendre.

Jean Psichari.

(1) B. Z. XXII (1913), 162-165; *J. h. St.*, XXXII (1912), 409 s. (Dawkins); *D. Liter. z.*, 1912, 2778 s. (Hesseling).

375.

CORRESPONDANCE

CORRECTION A L'ÉPIGRAMME FUNÉRAIRE DE THÈBES

(P. 55 et suiv.)

Dans l'épigramme funéraire de Thèbes que M. Th. Reinach publie dans le n° 126 de la *Revue*, je crois que le mot ἴσοιδε représente ΙΣΘΙ ΔΕ; la particule est une cheville métrique, comme celle du vers 7.

Alex. Pallis.

2 janvier 1916.

Bon à tirer donné le 15 janvier 1916.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

377.

LES FINANCES DE L'ÉTAT HOMÉRIQUE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'ouvrage classique de A. Boeckh sur les finances des Athéniens (1) a été, dans ces dernières années, complété et étendu : plusieurs points importants de l'administration financière athénienne ont été élucidés (2), et on a accordé plus d'attention aux finances des autres cités grecques (3) et des royaumes de la période hellénistique (4).

Sparte et l'État homérique sont seuls restés en dehors du cercle de ces investigations (5). Personne, pour ce qui est du second, ne songe à s'en étonner ; on attribue tout naturellement ce fait à l'absence de sources. L'explication ne manque pas de valeur, puisque Homère ne traite nulle part des finances de son temps et n'y fait même que des allusions incidentes. Mais elle n'a pas de valeur absolue ; car ces allusions, moins rares

(1) *Die Staatshaushaltung der Athener*, 3e éd., par Max Fränkel, Berlin, 1886 ; trad. française de A. Laligant, Paris, 1828 (d'après la 1re éd. 1817) sous le titre *Économie politique des Athéniens* et italienne de Ettore Ciccotti dans la *Bibliotheca di Storia economica* (Ier vol., Milan, sans date).

(2) Cf. Travaux français : P. Guiraud, *Impôt sur le capital à Athènes* (*Études économiques sur l'antiquité*, Paris, 1905) ; Ardaillon, *Mines du Laurion dans l'Antiquité* (Paris, 1897) ; F. Dürrbach, *L'orateur Lycurgue* (Paris, 1890) ; E. Cavaignac, *Le Trésor d'Athènes de 480 à 484* (Paris, 1908) ; nombreux articles dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*.

(3) Henri Francotte, *Les finances des cités grecques* (Paris, 1909).

(4) H. Maspero, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides* (Paris, 1905) : Steiner, *Der Fiskus der Ptolemäer* (Berlin, 1913) ; Wilcken, *Griechische Ostraka* (Leipzig, 1899).

(5) Voir l'étude de l'auteur sur *Les finances des Spartiates* (en grec ; Athènes, 1915).

que ne le supposerait un œil peu exercé, et toujours précises, peuvent être considérées comme des documents historiques. En réalité, il est peu d'aspects de la vie publique ou privée qui n'aient pu être étudiés à l'aide des poèmes homériques (1).

Pour nous borner au terrain le plus voisin du nôtre, les principales manifestations de la vie économique, travail, agriculture, commerce, marine, élevage, ont fait l'objet de monographies (2).

Dès lors, une nouvelle question se pose : Comment, alors que toutes les questions économiques ont été creusées, la question financière n'a-t-elle fait l'objet que d'un seul article (3), à bien des égards incomplet? Et si, à la rigueur, on peut comprendre que les manuels d'antiquités ne lui consacrent que quelques pages (4), comment se fait-il que J.-B. Friedreich et E. Buchholz, qui ont consacré des ouvrages spéciaux aux « réalités » homériques, soient encore plus succincts (5), que Ed. Platner, Félix Robiou, L. Hepp, qui ont étudié Homère surtout au point de

(1) V. Hanotaux, *L'histoire et les historiens* (*Revue des Deux Mondes*, n° du 1er oct. 1913) ; L. Bréhier, *La royauté homérique* (*Revue historique*, 1904, t. LXXXIV, p. 1-32, t. LXXXV, p. 1-23).

(2) Anton Riedenauer, *Handwerk und Handwerker in den homerischen Zeiten* (Erlangen, 1873), Pierre Waltz, *Les artisans et leur vie en Grèce ; des temps homériques à l'époque classique* (*Revue Historique*, t. CXXVII, sept.-oct. 1914) ; Pierson, *Schiffahrt und Handel der Griechen in der homerischen Zeit* (*Rheinisch. Museum*, t. XVI, 1861) ; Grashof, *Das Fuhrwerk und das Schiff bei Homer* (Progr. Dusseldorf, 1846) ; Gunther, *Der Ackerbau bei Homer* et *Die Viehzucht bei Homer* (Progr. Bemberg ; 1866 et 1867), Friedlander, *Die Oelkultur bei Homer* (*Jahrbuch für klass. Philologie*, XIX, 1873) ; Mangold, *La ville homérique* (Berlin, 1887).

(3) Félix Moreau, *Les finances de la royauté homérique* (*Revue des Études Grecques*, t. VIII, 1895, p. 287-320).

(4) Voir : K. Fr. Hermann (*Lehrbuch der griechischen Staatsaltertümer*, 6e édit. par B. Thumser, Freiburg, 1889, p. 64-66) ; G. F. Schoemann (*Griechische Altertümer*, t. I, p. 33-34 de la 4e édit. par J. H. Lipsius, Berlin ; traduction française de C. Galuski, Paris, 1884, d'après la 3e édition) ; G. Busolt *Staatsalterthümer* (4e volume du *Handbuch der Altertumswissenschaft* de Iwan von Müller, Nordlingen, 1887, p. 27).

(5) Friedreich, *Die Realien in der Iliade und Odyssee* (2e éd., Erlangen, 1856, p. 416-7) ; Buchholz, *Homerische Realien* (3 vol., Leipzig, 1871-1884, t. II, p. 16 et 23). — Cf. renseignements sporadiques dans J. Terpstra, *Antiquitas homerica* (Leyde, 1831) ; Nitzsch, *Erklärende Anmerkungen zu Homers Odyssee* (3 vol., Hanover, 1826-1840) ; C. F. Nägelsbach, *Anmerkungen zu Ilias* (Nürnberg, 1864).

vue politique et social, imitent leur exemple, que les homérologues américains plus récents (1), qui se sont placés au même point de vue, n'aient pas rompu avec la tradition, enfin et surtout que, des deux écrivains qui se sont spécialement occupés de l'État homérique, Fanta (2) ne consacre aux finances que cinq pages de petit format et Bréhier (3) n'en souffle mot ?

La conclusion qui semble s'imposer de ce procès-verbal de carence serait que les rhapsodies ne fournissent pas d'éléments suffisants pour une étude financière.

Une pareille conclusion serait un peu hâtive. Certes les renseignements financiers n'abondent ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée; mais ils existent, et, si on ne les a pas suffisamment mis en lumière, c'est, je pense, pour deux raisons :

1° De façon générale, on n'a commencé à envisager l'histoire par son aspect financier que dans ces dernières années. Aujourd'hui encore bien des gens ont du mal à comprendre que le problème financier, bien que simplifié, se posait devant les États les plus primitifs, tout comme le problème économique de la nutrition se pose devant l'homme dès ses premiers vagissements ;

2° Les questions homériques sont l'apanage des philologues. Ceux-ci possèdent bien quelquefois les notions générales suffisantes pour percevoir l'intérêt des grandes questions économiques ; mais ils ignorent — et on ne saurait leur en faire un reproche — l'histoire des institutions financières.

(1) Platner est cité pour mémoire : son ouvrage *Notiones juris et justitiae ex Homeri et Hesiodi carminibus* (Marburg, 1819) remonte à un siècle et n'est pas de ceux qui résistent aux injures du temps. Les renseignements qu'il fournit sur les finances (p. 98-104) sont presque tous empruntés aux commentaires d'Eustathe. Les travaux de Robiou (*Questions homériques*, Paris, 1876), et Hepp (*Polit. und soziales aus Ilias und Odyssee in vergl. Darstellung*, Rottweill, 1883), quoique un peu vieillis, peuvent être encore lus avec profit. Cf. Albert Galloway Keller, *Homeric Society : A sociological study of the Ilias and Odyssee,* New-York, 1902 ; Thomas Day Seymour, *Life in the homeric age*, New-Yòrk, 1907 (le ch. III est consacré à l'État homérique).

(2) *Der Staat in der Ilias und Odyssee* (Innsbruck, 1882).

(3) V. art. cité plus haut.

Or, certains rapprochements avec d'autres époques sont indispensables pour éclairer ce qu'Homère dit incidemment sur les finances. De là vient que M. Moreau, estimable philologue, consacre toute une étude — et des plus consciencieuses — à notre question et en laisse de côté les aspects les plus intéressants, tandis que Gladstone, grand financier, sème les quatre pages qu'il lui accorde en passant (1), de vues originales et justes (2).

Quant à la nécessité des rapprochements, j'en parle par expérience. En lisant les ouvrages que Andrew Lang, ce Pic de la Mirandole britannique, consacra au monde d'Homère (3), je fus frappé du profit qu'il tirait des comparaisons entre les rhapsodies et les épopées médiévales françaises. Le *Cours de littérature celtique* de Jubainville (4) me confirma dans la pensée que c'était dans le moyen âge que je devais chercher mon fil conducteur. Ce point de départ admis, j'eus beaucoup moins de mal à comprendre et à grouper les renseignements épars dans les plus immortels des chants.

Il n'y a pas là de quoi s'étonner. Les finances sont le miroir de l'état social. On a souvent montré (5) de quel intérêt sont les finances athéniennes pour l'étude des finances des États ultra-démocratiques d'aujourd'hui et de demain, et ce que Frédéric Flora, un des esprits les plus distingués et les plus sûrs de l'Italie contemporaine, a appelé la *finance sociale* (6). Étant donné que, de toutes les formes politiques, l'État féodal est celui qui se rapproche incontestablement le plus de la

(1) Les pages 58-62 du 3e vol. des *Homeric Studies* (Oxford, 1858). Ces idées se retrouvent sous une forme encore plus succincte, dans *Juventus Mundi* (p. 428-429 de l'excellente traduction grecque de M. A. Hidroménos, Corfou, 1879).

(2) Notamment sur la manière dont le Trésor pouvait tirer des avantages d'un commerce extérieur primitif (voyez plus bas, partie 2e, ch. II).

(3) *Homer and his age* (1906) ; voyez notamment le ch. XVI : *Homer and the french medieval epics.* Voyez aussi *The world of Homer* (1910).

(4) *Histoire de la littérature celtique,* vol. VI, Paris, 1899.

(5) Voyez, entre autres, la communication de M. Raphaël-Georges Lévy à l'Académie des Sciences Morales (février 1910).

(6) *La finanza e la questione sociale* (Turin, 1897).

royauté homérique (1), il était tout naturel que leurs finances présentassent des traits communs.

Or, les finances féodales se distinguent nettement, non seulement des finances publiques du XIXe siècle dont l'impôt est la base et qu'on a nommées pour cela les finances fiscales, mais aussi des finances régalistiques des royaumes de la Renaissance qui reposent, pour une bonne part, sur les *regalia :* monopoles et vente des charges.

Les traités les plus saillants des finances médiévales sont les suivants :

1° Les dépenses publiques sont très limitées en nombre ; la plupart correspondent aux besoins du seigneur féodal et de son entourage, chose qui s'explique en partie — comme l'a montré Adolphe Wagner — par la confusion des notions de droit public et de droit privé ;

2° Au premier rang des recettes sont les revenus du domaine ; les droits de douane et de péage, à caractère de taxe, et les dons plus ou moins volontaires des vassaux viennent en seconde ligne ;

3° Pour les dépenses extraordinaires, on a recours à ce qu'on a appelé la *finance parasitique :* la guerre nourrit la guerre ; on vit aux dépens du voisin et, autant que possible, de l'ennemi.

Nous allons voir maintenant comment tous ces traits se retrouvent plus ou moins nettement chez Homère.

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉPENSES PUBLIQUES

CHAPITRE Ier

LES DÉPENSES ORDINAIRES.

Au premier abord, ces dépenses semblent inexistantes, et

(1). Voyez la démonstration de ceci chez Lang, *The world of Homer* (ch. III) et Bréhier (1er art., p. 7).

Friedreich (1) paraît avoir raison quand il écrit : « Les temples étaient entretenus par les fidèles; il n'y avait point d'armée permanente; les frais d'armement pesaient sur les particuliers; enfin on ne trouve aucune trace de traitement de magistrats ou de fonctionnaires publics ».

En effet, les seuls fonctionnaires publics qui apparaissent dans les rhapsodies sont les hérauts (κήρυκες) (2) : ceux-ci sont chargés des besognes les plus diverses; ils sont, comme on l'a dit, « bons à tout faire » (3); cependant ils ne semblent recevoir aucune rémunération, si ce n'est l'assistance aux repas, laquelle paraît servir également de rétribution aux aèdes (4).

Pour les juges, le cas est plus douteux. Dans un texte aussi fameux qu'obscur et qui décrit un procès (*Il.*, XVIII, 507-508), on voit deux talents déposés au milieu du cercle où siège le tribunal; ils sont destinés à celui « qui parlerait le plus conformément à la justice ». Mais s'agit-il du juge ou du plaideur? C'est là un point sur lequel ni humanistes ni juristes n'ont pu se mettre d'accord. Nous résumons la controverse dans un appendice, en nous bornant à remarquer ici que, même en admettant qu'il s'agisse d'une rétribution du juge, on n'est pas en présence d'une dépense publique, puisque la rétribution vient, non de l'État, mais du plaideur.

Jusqu'ici donc Friedreich paraît avoir vu juste, et on pourrait même ajouter à l'appui de son argumentation que rien n'est plus rare, dans les rhapsodies, que les dépenses pour travaux publics (5).

Et cependant la proposition est inexacte. Friedreich, philologue et non financier, ne s'est point avisé de la confusion entre l'élément de droit privé et l'élément de droit public, d'où il

(1) Friedreich (*loc. cit.*).

(2) Voir Löwner, *Die Herolde in den homerischen Gesangen* (Eger, 1881). Je n'ai pu trouver Kostka, *De præconibus homericis* (Lyck, 1844).

(3) Médon prit soin de l'enfance de Télémaque (*Od.*, XXII, 341).

(4) *Od.*, I, 325-326, 366; VIII, 63; XXII, 330, 347.

(5) Ithacos, Néritos et Polyctor construisirent une belle fontaine aux portes d'Ithaque (XVII, 208).

résulte que la dépense de la maison royale est, dans un certain sens, une dépense publique. La chose a d'autant plus d'intérêt que, sur cette dépense, se greffent celles qui dérivent des festins royaux et des obligations liées à la philoxénie, à la pratique de l'hospitalité. Examinons successivement ces trois points.

I

LES DÉPENSES DE LA MAISON ROYALE.

Le luxe des palais était considérable. Voici la description du palais d'Alcinoüs (*Od.*, VII, 85 s.).

« La haute demeure du magnanime Alcinoüs resplendissait comme le soleil ou la lune. De solides murs d'airain, des deux côtés du seuil, enfermaient la cour intérieure, et leur pinacle était d'émail. Et des portes d'or fermaient la solide demeure, et les poteaux des portes étaient d'argent sur le seuil d'airain argenté, et, au-dessus, il y avait une corniche d'or, et, des deux côtés, il y avait des chiens que Vulcain avait fait très habilement, afin qu'ils gardassent la maison. Dans la cour, autour du mur, des deux côtés, étaient des trônes solides, rangés jusqu'à l'entrée intérieure et recouverts de légers péplos, ouvrages des femmes. Là siégeaient les basileis des Phéaciens, mangeant et buvant toute l'année. Et des figures de jeunes hommes en or, se dressaient sur de beaux autels, portant aux mains des torches flambantes qui éclairaient la nuit les convives dans la demeure. »

Sans doute il faut faire la part de l'exagération, car Schérie est dans les chants homériques une terre idéale, une espèce d'Eldorado ; mais il ne faut pas faire cette part trop grande.

La demeure de Ménélas ne le cède guère en splendeur à celle d'Alcinoüs. Elle aussi « était semblable à celle d'Hèlios et de Séléné » ; elle aussi était resplendissante « d'or et d'émail et d'argent et d'ivoire et comparable par ses richesses nombreuses à la demeure de Zeus Olympien (1). Même les demeures

(1) Voyez *Odyssée*, IV, 45, 73-4, et dans cette même rhapsodie nombre de

d'Ulysse « étaient faciles à reconnaître au milieu de toutes les autres, tant elles étaient différentes ! » (XVII, 265). Il est clair qu'un pareil luxe n'allait pas sans de grosses dépenses, d'autant plus que ces demeures royales abondaient en meubles, armes, objets de table, étoffes de prix et que, à une époque où la maison, la *domus*, était l'unité économique et produisait presque tout ce qui s'y consommait, un personnel très nombreux était nécessaire.

En tête viennent les *thérapontes*. Ceux-ci combinent parfois cette qualité avec celle de hérauts (1) et jouent surtout un grand rôle en temps de guerre. Ils correspondent assez exactement aux écuyers médiévaux, et un lien de nature toute chevaleresque, que l'amitié d'Achille et de Patrocle suffit à dépeindre, les unit à leur maître. En temps de paix, ils ont également un rôle important et sont chargés souvent de missions confidentielles (2). Ce sont d'ailleurs des « hommes de qualité », souvent des étrangers forcés de s'exiler à la suite de quelque meurtre involontaire, et ils apparaissent toujours comme méritant la confiance dont on les honore (3).

Les *thètes* (θῆτες) qu'Hésiode appelle généralement des *dmoes* (δμῶες) (4), sont des hommes libres travaillant pour un salaire ou « pour la nourriture » comme dit Suidas. Ce sont des laboureurs, moissonneurs et bergers, parfois des maçons et des marins ; plus généralement, à une époque où la division du travail ne s'était pas établie, ce sont des hommes qui rendent des services à la *domus*. Liés à elle par un lien social,

détails significatifs, évidemment copiés sur nature, par exemple le luxe des bains (49 s.) et des lits (298 s.).

(1) Ex. : Talthybios et Eurybate, hérauts d'Agamemnon (*Il.*, I, 320-321).

(2) Achille voulait confier à Patrocle le soin de ramener son fils à Scyros, pour lui faire connaître en détail ses biens et ses esclaves (*Il.*, XIX, 331-333). Phénix, théraponte de Pélée, est chargé de diriger l'éducation d'Achille (*Il.*, IX, 485).

(3) Hermès, déguisé en théraponte d'Achille, refuse de recevoir des présents de Priam à l'insu de son maître (XXIV, 433-434).

(4) On a rapproché les *dmoes* des esclaves, en alléguant que le mot venait de δαμάζω ; mais, d'après M. Michel Bréal, il vient de δόμος (maison). Il ne s'agirait donc pas de prisonniers de guerre, mais de simples serviteurs ; peut-être le mot *dmoes* s'appliquait-il plus spécialement au service de la maison.

ils étaient des « compagnons de foyers » (ἑφέστιοι) (*Il.*, II, 125). Leur sort était cependant peu enviable. Achille donne le thète d'un indigent comme le type de la misère (1). Le thète d'un homme riche était désarmé en face de son maître et courait le risque de n'être payé que quand son employeur le voulait bien (*Il.*, XXI, 450-451). Tout en admettant que, dans les rhapsodies, le caractère patriarcal de la vie mitigeât ce danger, il faut reconnaître que le thète, quoique libre, se rapprochait beaucoup moins du théraponte que de l'esclave dont, au surplus, il partageait les travaux (2).

L'esclavage joue dans les rhapsodies un rôle beaucoup moins important que plus tard. Les esclaves sont rares; Ulysse et Alcinoüs en ont une cinquantaine pour le service du palais; dans le nombre sont des étrangères habiles à des arts peu familiers aux Grecs. Mais, vu leur prix élevé (3), les esclaves ne peuvent faire une concurrence sérieuse au travail libre et encore moins être employés en nombre à de grands travaux. D'autre part, le caractère patriarcal de la *domus* fait qu'ils ne sont pas les êtres misérables des siècles ultérieurs; ils font dans une certaine mesure partie de la famille et profitent de cette situation. Eumée vit bien et achète jusqu'à des esclaves sur ses économies (4); aussi, tout fils de roi qu'il est (5), il ne se plaint pas de son sort.

Quoi qu'il en soit, thètes et esclaves constituaient autour de la maison royale tout un petit monde qu'il fallait nourrir et entretenir, même quand le roi était à la guerre.

(1) *Od.*, XI, 489.

(2) Voir P. Guiraud, *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (Paris, 1900, p. 12 sq.); Henry Francotte, *L'industrie dans la Grèce ancienne* (Bruxelles, 1900, t. I, p. 273-4); Bréhier, *op. cit.*, 2e article, p. 17-18; Waltz, *op. cit.*, p. 28 sq.; G. Glotz, art. *Thètes* dans le *Dict. des antiquités*, p. 247-248. Ce qui augmente la ressemblance avec l'esclave, c'est que le thète n'est pas un journalier; il loue ses services pour une longue période, quelquefois pour toute la vie.

(3) Cf. Waltz, p. 34, et, pour les périodes ultérieures, Guiraud, p. 106-108.

(4) Il avait acheté Mésaulios à des Taphiens sur ses propres richesses et sans l'aide de sa maîtresse et du vieux Laerte (*Od.*, XIV, 449-453).

(5) *Od.*, XV, 413 sq.

Le roi ne se faisait accompagner en campagne que d'une très petite partie de sa maison. C'est sur le théraponte que retombaient la plupart des charges. Il est à la fois l'aide-de-camp, le conducteur du char, l'écuyer tranchant et même le serviteur. Patrocle, aidé de quelques femmes, assure le service de la tente d'Achille. Lui disparu, Automédon passe au premier plan. Harpagon aurait rêvé d'un pareil maître Jacques; cocher et cuisinier, il remplit à l'occasion le rôle de messager, de palefrenier et de valet de chambre (1). Ces aptitudes si diverses sont dues, non à l'avarice d'Achille, mais à cette absence de division du travail qui forçait les hommes — et, comme nous le verrons, même les rois — à se plier à toutes les besognes. Elles n'en permettaient pas moins aux chefs de réduire leur suite au minimum, ce qui, au point de vue financier, avait son importance.

II

LES FESTINS ROYAUX.

Parmi les dépenses du roi, il faut mettre en bonne place les festins royaux, aussi fréquents en temps de guerre qu'en temps de paix (2).

Selon l'opinion généralement admise (3), ces festins sont une institution publique. Il y avait une espèce d'obligation pour le roi de traiter les rois qui combattaient sous ses ordres et — en temps de paix — la noblesse de son pays.

(1) *Il.*, IX, 209; XVI, 145 sq., 472; XVII, 429; XIX, 392; XXIII, 563; XXIV, 474, 574, 625.

(2) Voir plus bas plusieurs textes de l'Iliade. On peut y ajouter certains passages de l'Odyssée. Chez les Phéaciens, les basileis — mot qui, dans l'Odyssée, veut dire nobles — mangeaient et buvaient toute l'année dans le palais d'Alcinoüs (VII, 98-99).

(3) Voir, outre la plupart des auteurs cités, R. Pöhlmann, *Geschichte des antiken Kommunismus und Sozialismus* (1re édit., 2 vol., Munich, 1894-1901), t. I, p. 60-61. L'opinion contraire est soutenue par M. Félix Moreau, *Les festins royaux et leur portée politique d'après l'Iliade et l'Odyssée*, dans la *Revue des Études Grecques*, t. VII, 1894, p. 133-145).

Certains textes même (*Il.*, IV, 257-260 ; *Od.*, XIII, 7-9) désignent les chefs des Achéens comme « les convives du roi » ou comme ceux qui boivent le « vin des gérontes » (1).

Sommes-nous réellement en présence d'une obligation de la part du roi ? On pourrait le croire. Nestor, après avoir expliqué à Agamemnon qu'il est convenable qu'il offre un festin et qu'il a pour cela du vin en abondance, ajoute comme dernier et décisif argument : « Tu règnes sur les villes » (*Il.*, IX, 70-74). Les chefs se rendent dans la tente royale sans invitation préalable (2).

Un seul texte (3), mais particulièrement net, indique que ces festins ont lieu aux dépens du peuple.

M. Bréhier rapproche de ce texte certains autres (4), où il est question de sacrifices précédant les festins, et conclut que ceux-ci semblent avoir une signification religieuse et qu'il faut y voir l'origine des repas religieux qui persistèrent jusqu'à la fin de l'antiquité dans les cités grecques. Pour M. Moreau, au contraire, ils sont quelque chose qui ressemble aux dîners mondains d'aujourd'hui. Les Grecs aimaient à se réunir à table. Les convives chez Homère ne sont, d'ailleurs, pas uniquement des chefs ; on y voit même des femmes et des jeunes gens. Les chefs sont cependant ceux qui sont le plus fréquemment priés, et c'est ce qui expliquerait les textes dont nous parlons plus haut (5).

Au point de vue financier, la controverse a peu d'intérêt. A une époque où les caractères privé et public se confondaient

(1) Selon Eustathe, *gérontes* ne veut pas dire les vieillards, mais les chefs, les *seigneurs* (*seniores*). On a quelquefois dérivé le mot, non de γῆρας, vieillesse, mais de γέρας, part du chef dans le butin.

(2) C'est ainsi qu'en use Ajax après son combat avec Hector (*Il.*, VI, 313 sq.). Gladstone (p. 59) suppose même que les prétendants se sont au début prévalus de cette prérogative pour venir festoyer dans le palais d'Ulysse ; il remarque aussi que certains amis des Laertides (Anteios et Halithersès) fréquentent également la table royale.

(3) *Il.*, XVII, 250 (δήμια πίνουσιν). Les autres textes cités par M. Bréhier (*Il.*, IX, 70 ; XII, 311-318 ; XX, 84) ne sont nullement convaincants ou se réfèrent à autre chose.

(4) Notamment *Il.*, VII, 313-5.

(5) M. Moreau s'efforce de faire cadrer avec sa théorie le 74e vers de la IXe rhapsodie et le 225e de la XVIIIe (voyez p. 137 et 143-4). Son argumentation est plus ingénieuse que convaincante.

chez le souverain, la question de savoir si le roi était constitutionnellement tenu à offrir les dîners ou s'il les offrait en vertu d'un usage qu'on pourrait appeler mondain, a moins d'importance qu'elle n'en aurait de notre temps. De toute façon, il s'agit de dépenses de la couronne, et il est certain que ces dépenses étaient considérables en elles-mêmes et énormes en comparaison des autres dépenses royales.

III

LES FRAIS D'HOSPITALITÉ.

a) *Leur importance.* — Cet article avait une importance que le mot « hospitalité », tel que nous le concevons aujourd'hui, ne permet pas de concevoir. Non seulement on accueillait l'étranger, on le nourrissait et l'habillait, mais, de plus, on le rapatriait et enfin on le comblait de présents. Encore que le rapatriement comportât naturellement des frais élevés, c'étaient encore les présents (*xeinia*) qui représentaient la partie la plus lourde de la dépense. Comprenant des métaux précieux, des objets de luxe, voire des esclaves, ils étaient d'une richesse et d'une variété extrêmes. Ainsi il est dit à deux reprises (*Od.*, V, 39; XIII, 139) que les cadeaux qu'Ulysse rapporte de Schérie dépassent sa part dans le butin de Troie (1). Les présents qu'est censé lui avoir offerts Épèritos à Alybas ne sont pas moins considérables. Ce sont « sept talents d'or bien travaillé, un cratère fleuri en argent massif, douze manteaux simples, autant de tapis, douze autres manteaux, et autant de tuniques et par surcroît quatre femmes qu'il a choisies lui-même, belles et très habiles à tous les ouvrages (2). On pourrait multiplier les exemples (3).

(1) Au début de la XIIIe rhapsodie, les présents des Phéaciens sont des vêtements et de l'or massif; chacun des douze rois donne en outre, un trépied et un bassin.

(2) *Od*, XXIV, 274 sq.

(3) Cf. dans *l'Odyssée*, les magnifiques présents offerts à Télémaque par Ménélas et par Hélène (IV, 589, 615; XV, 102 sq.)

A la vérité ces dons sont si importants que M. Moreau (p. 319) les range parmi les recettes (1). C'est bien la conception des rois homériques. Ainsi Ulysse juge « plus profitable d'amasser des richesses en parcourant beaucoup de terres, que de retourner à Ithaque (2). Bien mieux il affronte le Cyclope malgré les supplications de ses compagnons dans le seul espoir de recevoir des *xeinia* (IX, 224 sq).

Ce n'étaient pas seulement les rois riches qui donnaient et les voyageurs illustres qui recevaient. La situation de Télémaque laisse à désirer; pourtant, parlant d'Ulysse que chacun considère comme un simple mendiant, il dit : « Je lui donnerai de beaux vêtements, un manteau et une tunique, une épée à double tranchant et des sandales, et je le renverrai où son cœur désire aller » (XVI, 80-81).

De son côté, l'hôte, quel qu'il soit, n'hésite pas à réclamer les présents traditionnels. Ulysse en use ainsi avec Polyphème (IX, 268) et les Thesprotes (XIX, 272). De nombreux abus résultèrent de ces usages. Alcinoüs et Eumée parlent à Ulysse des escrocs qui parcourent le monde et exploitent le sentiment d'hospitalité; Mélanthos fils de Dolios et le prétendant Antinoos s'expriment avec plus de violence encore sur le compte de ceux qu'ils qualifient de « calamité des repas », et Ulysse finit par être menacé d'être vendu comme esclave. Avec le temps on cessa de recevoir les étrangers chez soi et on les hébergea dans la λέσχη, abri ouvert à tous que M. Waltz compare à nos asiles de nuit et qu'il serait peut-être plus exact de rapprocher des *xenodocheia* byzantins ou de ces *moussafir-ontas* que la charité musulmane entretient encore jusque dans les moindres villages de l'Asie-Mineure (3).

(1) Dans l'*Iliade*, la splendide cuirasse d'Agamemnon est un don des Cypriotes (VIII, 20 sq.), et parmi les objets que Priam vient offrir à Achille se trouve une coupe magnifique, don des Thraces (XXIV, 234-5).

(2) *Od.*, XIX, 283-4, Ménélas amassa dans ses pérégrinations beaucoup de richesses, probablement de la même façon.

(3) Etienne Dragoumis, *L'origine et l'évolution des* λέσχαι (en grec) dans les *Mitteilungen des deutschen arch. Instituts*; t. XVII, 1892, p. 147-155.

Mais cette évolution des coutumes ne fait que poindre dans les rhapsodies (1). Chez Homère, la philoxénie est incontestablement une « institution publique ». Elle est si libéralement pratiquée envers tous, qu'elle doit constituer, sinon le principal, du moins un des principaux chapitres des dépenses de l'État homérique.

b) A qui incombaient les frais? Le roi, tenu d'offrir l'hospitalité à tout étranger n'ayant pas d'hôte personnel, avait le droit de se retourner vers ses sujets. Mais on ne saurait assurer, comme on l'a fait sur un examen superficiel des textes, qu'il se déchargeait de toutes les dépenses.

Si Ulysse, hôte des rois d'Égypte et de Thesprotie, parle des présents qu'il a reçus des Égyptiens et des Thesprotes (XVI, 285-6; XIV, 270 sq.), si Aithon, remplaçant son frère Idoménée, nourrit le Laertiade et ses compagnons δημόθεν, aux frais du peuple, bien d'autres textes semblent indiquer que le sacrifice est personnel : ainsi Ménélas donne à Télémaque un cratère, œuvre d'Hèphaistos lui-même, qui est sa propriété.

Les textes relatifs à Schérie nous donnent une idée assez claire des distinctions qu'il faut établir. Les nobles Phéaciens font des présents splendides, composés de vêtements et d'or. La reine Arètè y ajoute un manteau et une tunique évidemment pris dans la garde-robe royale (VIII, 439-441). Puis, quand il s'agit de réunir de nouveaux présents, Alcinoüs pense qu'il faut se faire aider par le peuple; car il serait difficile à chacun de donner autant.

En somme, la plus grande partie des présents retombe sur la noblesse et le peuple; mais le roi y a sa part et, de plus, il semble bien que sur le roi retombent exclusivement les frais

(1) Il est question de la λέσχη, une fois, dans l'*Odyssée* (XVII, 328). Leconte de Lisle traduit le mot par : « bouge ». Eustathe dit, plus exactement : bâtiment public sans porte (δημόσιον ἀθύρωτον οἴκημα), et Waltz : bâtiment public qui met les mendiants à l'abri des intempéries et les habitants à l'abri des mendiants. Cf. définitions analogues dans Harpocration, Scol. d'Hésiode, Tzetzès, Hésychius, cités par Dragoumis, p. 147-149.

d'entretien de l'hôte : c'est lui qui l'héberge et le nourrit. Étant donnés les festins qui accompagnent l'hospitalité (1), il s'agit de dépenses assez lourdes.

Reste à savoir à qui incombent les frais de rapatriement. Ici les textes sont contradictoires (2). M. Moreau (p. 320) présume que c'est bien le roi qui se charge du soin du rapatriement; mais la dépense retombe sur le peuple.

CHAPITRE II

LES DÉPENSES EN TEMPS DE GUERRE.

Les dépenses sont considérables quand l'État est obligé, comme le fut Troie (3), d'appeler à son secours des étrangers : en ce cas, il doit fournir à ceux-ci la solde et la nourriture. Ceci résulte clairement des vers 226-7 de la XVIIe rhapsodie, où Hector dit aux alliés que « pour eux il a épuisé ses peuples en dons et en nourriture ». Par dons (remarque déjà Eustathe) Hector entend la solde, indépendante de l'entretien. Une longue guerre menée dans ces conditions est ruineuse. On ne s'étonne pas qu'après la réapparition d'Achille, Hector ne suive pas le conseil que lui donne Polydamas, de se retirer à l'abri des murs et préfère en finir par un combat près des nefs. Les paroles qu'il prononce à cette occasion (*Il.*, XVIII, 288 sq.) sont à retenir : « Autrefois tous les hommes qui parlent des langues diverses vantaient la ville de Priam abondante en or, riche en airain. Aujourd'hui les trésors qui étaient dans nos demeures

(1) Cf. la façon dont Télémaque est reçu par Nestor et Ménélas.

(2) Les uns (*Od.*, VII, 192; VIII, 30, 156; XIII, 47) semblent indiquer qu'ils sont à la charge du roi; les autres (*Od.*, VII, 475; X, 18; XIII, 206; XIX, 313), qu'ils sont à la charge du peuple.

(3) Les alliés des Troyens « de race et de langues diverses » sont énumérés à la fin de la IIe rhapsodie : ils viennent de toutes les parties de l'Asie-Mineure, ainsi que de Thrace et de Macédoine. Quelques-uns ont des mœurs complètement étrangères. Ainsi il est dit, vers la fin de l'énumération : « Amphimachos commandait les Cariens au langage barbare, et il combattait chargé d'or comme une femme ».

sont dissipés. Depuis que le grand Zeus est irrité, la plupart de nos biens ont été transportés en Phrygie et dans la belle Méonie ».

On peut supposer que cette émigration des richesses est provoquée — en partie tout au moins — par la solde des mercenaires.

Pour les Grecs, le problème se posait de façon beaucoup plus favorable. On peut dire qu'on se trouve en présence d'une armée plus nationale encore que les armées contemporaines, puisque, non seulement les soldats servent sans salaire, mais encore se chargent de leur armement (1).

Le service militaire semble même être la source de quelques recettes. Il était, en effet, obligatoire, tout au moins pour un membre de chaque famille (2); qui voulait se dispenser de cette obligation devait verser une taxe de rachat. Ainsi Euchénor, fils du devin Polyidos, Corinthien riche et brave, se décide à aller sous Troie, en partie pour éviter la lourde amende des Achéens (XIII, 667-669). Echépolos, par contre, n'hésite pas à donner à Agamemnon « Aithè, jument ardente à la course », afin de ne pas le suivre vers Ilion et pour demeurer vivant dans les délices de sa patrie, la spacieuse Sikyon, où Zeus lui avait donné de grandes richesses » (XXIII, 295-299).

Mais une nouvelle question se pose : le roi, qui ne donnait pas de solde à son armée, lui fournissait-il tout au moins la nourriture?

(1) Dans certains cas exceptionnels, le pouvoir central intervient; ainsi Agamemnon a fourni aux Arcadiens « des nefs bien construites pour traverser la mer couleur de vin; car ils ne s'occupaient pas de travaux maritimes » (*Il.*, II, 612-614).

(2) Hermès, sous les traits d'un jeune homme, dit à Priam : « Je suis théraponte d'Achille..., mon père est Polyctor. Il a sept fils, et je suis le septième. Ayant tiré au sort avec eux, je fus désigné pour suivre Achille » (*Il.*, XXIV, 396-400). De même, dans l'Odyssée (II, 17-22), Égyptios a trois fils; un seul a suivi Ulysse. C'est le système que le roi Léopold avait fini par faire accepter en Belgique (cf. baron Beyens, *La neutralité belge*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1915).

La négative semble résulter d'un texte bien intéressant au point de vue économique, car il nous montre comment se faisaient les échanges avant l'invention de la monnaie. Le texte dit formellement que c'étaient les soldats qui achetaient le vin sur leurs propres richesses (1). On pourrait cependant observer que le texte ne résout pas complètement le problème : le vin étant un article de luxe (2), le roi peut avoir eu à sa charge « l'ordinaire » et notamment le blé.

Le problème reste insoluble; car, encore que dans les rhapsodies il soit si souvent question de boire et de manger et même de distributions de vivres (*Il.*, XIX, 44), il n'est nulle part question de la provenance des objets si abondamment consommés.

On peut cependant supposer que, même si la nourriture des soldats restait à la charge du roi, elle coûtait peu à sa cassette. L'élément parasitique devait intervenir ici, et c'étaient sans conteste les voisins des Troyens, par ailleurs leurs alliés, qui payaient les frais. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler le nombre des villes qu'Achille se vantait d'avoir pillées (3).

(1) *Il.*, VII, 467-475.

(2) D'Arbois de Jubainville (*op. cit.*, p. 394) remarque qu'il était resté longtemps un luxe pour certains peuples; selon Diodore de Sicile, les marchands italiens, amenant du vin dans la Gaule transalpine, reçoivent des prix incroyables et sont, comme les Achéens, payés en esclaves : « Ἀντιλαμβάνουσι τῆς τιμῆς πλῆθος ἄπιστον· δίδοντες γὰρ οἴνου κεράμιον, ἀντιλαμβάνουσι παῖδα » (*Il.*, v., nº 26, § 4). On sait ce qu'on peut, de nos jours encore, acheter chez les nègres contre une bouteille de rhum.

(3) M. Victor Bérard me disait, à ce sujet, qu'il ne fallait pas s'étonner si les Grecs purent se maintenir devant Troie par le seul pillage. Au début du XIVe siècle, les dix mille Catalans établis à Gallipoli, (voir Schlumberger, *L'expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient, de l'an 1302 à l'an 1311*, Paris, 1902, ch. III et IV) subsistèrent de 1305 à 1307 par le même moyen. Cependant les Achéens restèrent dans la région plus longtemps que les Catalans et paraissent avoir été plus nombreux. Buchholz, dont les calculs sont d'ailleurs exagérés, estime leurs troupes à cent mille hommes, à raison de 185 hommes par nef, pour 1186 navires (cf. Thade, Catalogue du chant II).

DEUXIÈME PARTIE

LES RECETTES ORDINAIRES DU ROI

CHAPITRE PREMIER

LES RECETTES DOMANIALES.

a) *Nature du téménos.* — Nous avons dit que, dans les temps héroïques comme pendant la période médiévale, le revenu du domaine était la base des recettes publiques. De nombreux passages parlent du téménos. On en a donné beaucoup de définitions; la meilleure peut-être est la suivante, empruntée à Busolt (p. 27) :

« Un domaine de la couronne (*Krongut*) donné par le peuple sur les terres communes, ne se confondant pas avec la fortune privée du roi, mais transmis d'un roi à un autre ».

Reprenons les différents points de cette définition.

1° *Il s'agit d'un bien d'une nature spéciale.* La terminologie suffirait à lever tout doute sur ce point. Le terme *téménos* a désigné plus tard les enceintes sacrées; mais, comme le remarquait déjà Eustathe, il n'a qu'exceptionnellement un sens religieux dans Homère (1), et il a conservé son sens de bien de la couronne jusque chez Hérodote (2). Bien mieux, il n'a pas l'ambiguïté du terme français « domaine »; car le domaine des particuliers est appelé *aroura*, ou, s'il s'agit d'une petite propriété, *agros*. Ainsi, dans l'*Odyssée* (XXIV, 205-7) il est question de l'*agros* de Laerte; mais le poète explique tout de suite que le père d'Ulysse a acquis ce bien par ses efforts personnels.

(1) Gladstone soutient que les rares téménè religieux qu'on rencontre dans les rhapsodies se rattachent à des cultes pélasgiques (t. III, p. 59).

(2) Hérodote, IV, 161. Ce passage a soulevé des controverses. Il s'agit des réformes introduites par Démonax à Cyrène; on a discuté sur la question de savoir si, à l'exception du domaine royal, le régime communiste était la règle; voyez pour l'affirmative, A. Esmein, dans la *Nouvelle Revue Historique du droit*, 1891, p. 821 ss., et contre, Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, Paris, 1893, ch. III.

2° *Il est donné par le peuple.* Les Lyciens donnent un téménos à Bellérophon, lorsque le roi de Lycie l'invite à partager la couronne (*Il.*, VI, 194 ss.). Les Étoliens en promettent un à Méléagre (IX, 576 ss.). Achille fait allusion à celui que les Troyens ont promis à Énée, s'il le tue (XX, 184-186) (1).

3° *Le téménos est pris sur les domaines publics.* Ceci résulte de l'origine du mot; il vient du verbe τέμνω (tailler); l'attribution d'un téménos se dit τέμενος τέμνειν (*Il.*, IV, 194 et XX, 184). Mais il serait tout à fait aventuré de conclure comme l'a fait W. Ridgeway (2), qu'à l'exception du roi possesseur du téménos, le reste de la société vivait sous le régime du communisme. En effet :

4° *A côté du téménos, le roi avait un domaine privé avec lequel le domaine public ne se confondait point.* Nous venons de parler de l'agros de Laerte ; la distinction est faite nettement à plusieurs autres reprises : Télémaque apparaît, tantôt comme administrateur de la fortune privée laissée par Ulysse (3), tantôt comme gérant du téménos et, dans ce cas, on le voit exercer aussi d'autres prérogatives royales (4). Il est à noter, et ceci accentue la distinction, que les prétendants qui en veulent au téménos n'élèvent aucune prétention sur le reste; Eurymachos dit au fils d'Ulysse : « Pour toi, possède tes biens paternels et commande dans ta demeure, et que nul ne t'en dépouille jamais » (I, 402-4) ; et Agélaos s'exprime de même : « Tu jouiras des biens paternels, mangeant et buvant, et ta mère entrera dans la maison d'un autre » (XX, 336-7).

La distinction a donc une importance pratique dans le cas où le fils ne succède pas à son père (1); elle en a une aussi au cas où le

(1) Dans ces deux derniers cas, ceux à qui est destiné le téménos, n'ont pas le pouvoir royal; Keller (p. 194) pense que l'attribution d'un téménos présupposait la collation de la royauté, comme pour Bellérophon.

(2) *The homeric land tenure* dans le *Journal of Hellenic Studies*, t. VI, p. 319. Les conclusions de Ridgeway sont d'ailleurs repoussées par R. C. Jebb (*Homer, an introduction to the Iliad and the Odyssee*, 2e édit., Glasgow, 1887, p. 48, note 2).

(3) *Od.*, I, 397-8.

(4) *Od.*, XI, 184-6.

roi renonce à la couronne, dont le téménos est, pour ainsi dire, l'accessoire. Or, comme l'a marqué Robiou, ces changements devaient être alors relativement fréquents. Les rois, en effet, paraissent renoncer volontairement à la couronne (2), chose inexplicable, si l'on ne songe que les lourds devoirs incombant au roi, ne pouvaient être remplis que par un homme dans la force de l'âge (3).

b) *Composition et étendue du téménos.* — Le téménos apparaît toujours comme une propriété foncière étendue et variée de culture, pleine d'arbres et de champs (4), moitié vignes et moitié terres arables (5).

Nous n'avons pas de renseignements sur le téménos d'Ulysse; Eumée, décrivant les richesses de son maître (6), qui dépassent celle de vingt hommes (7), énumère des troupeaux de bœufs, moutons, chèvres et porcs. M. Francotte (L'*industrie*, t. I, p. 269) voit là une preuve de la pauvreté d'Ithaque (8). Ce n'est pas impossible; mais il ne s'ensuit pas forcément que le téménos, à Ithaque, consistât en troupeaux. Eumée parle probablement de la fortune privée d'Ulysse, à laquelle Télémaque fait clairement allusion quand il dit : « Qu'un des chefs Achéens règne, puisque Ulysse est mort. Moi du moins, je serai maître de la demeure et des esclaves que le divin Ulysse a conquis pour moi » (I, 397-8).

Observons, à cette occasion, que la fortune privée du roi pouvait devenir considérable, surtout à la suite de campagnes heureuses; par conséquent, il était naturel qu'elle consistât

(1) Cf. Mangold, p. 19; Gunther, p. 5; Fanta, p. 51.

(2) Les pères d'Ulysse et d'Achille sont vivants; rien n'indique qu'ils aient été forcés d'abdiquer. Achille dit même formellement que « son père est honoré par les Myrmidons » (*Od.*, XI, 495).

(3) Voyez ce que dit Laerte de lui-même (*Od.*, XXIV, 376 ss.).

(4) Les *téménos* de Bellérophon et de Sarpédon (*Il.*, VI, 195; XII, 313-4).

(5) Le *téménos* de Méléagre (*Il.*, IX, 579-580).

(6) *Od.*, XIV, 95 ss.

(7) Évidemment vingt hommes riches.

(8) Encore faut-il tenir compte que beaucoup de ces troupeaux sont hors d'Ithaque et que, de façon générale, à cette époque, la richesse était, par tous pays, représentée principalement par des troupeaux.

surtout en troupeaux et en esclaves, puisque c'était en ces objets que consistait principalement le butin (1).

Quelle était l'étendue du téménos? Fanta a essayé de la déterminer en se basant sur le domaine promis à Méléagre, lequel avait une étendue de 50 ghyés. Il présume que celui donné au roi lui-même devait être plus grand. Malheureusement le passage en question est de petite utilité. Tout d'abord, il est peu vraisemblable que le téménos eût, dans tous les États grands ou petits, riches ou pauvres, la même dimension ; ensuite, la valeur d'un domaine dépend plus de la qualité (2) des terres que de leur étendue. Enfin on ne sait pas à quoi correspondait exactement la *ghyé*. En effet, si on admet généralement que l'unité à cette époque était l'étendue qu'une charrue pouvait cultiver dans une journée (3), on n'arrive pas à se mettre d'accord sur la question de savoir si cette unité était la *ghyé* ou le *tétraghyon*. Selon la solution qu'on adopte, les conclusions auxquelles on aboutit sont toutes différentes (4). Et, malheureusement, il est difficile de départager les contradicteurs, les textes étant peu clairs (5); Guiraud lui-même hésite à se prononcer (*Propriété*, p. 64).

(1) Cf. plus bas les recettes extraordinaires du roi.

(2) C'est par ce côté justement que brillent les téménè homériques.

(3) « Jugerum vocabatur quod uno jugo boum in die exarari ». (Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 3, 9).

(4) Dans le premier cas, la ghyé équivaudrait à 25 ares et le *téménos* de Méléagre à 12 hectares, 60 ares; dans le second, elle n'équivaudrait plus qu'à 6 ares 30 centiares et le domaine serait réduit à 3 hectares 15 ares.

(5) La *ghyè*, dit Fanta (p. 52), ne saurait être une petite mesure, puisque le jardin d'Alcinous, qui est tétraghyos, est qualifié de grand (μέγας, *Od.*, VII, 112 ss.). D'autre part, Ulysse répondant aux railleries d'Eurymaque, dit (*Od.*, XVIII, 365, ss.) : « Plût aux Dieux que j'eusse à conduire deux grands bœufs gras, dans un τετράγυον! tu verrais alors si je sais tracer un profond sillon et faire obéir la glèbe à la charrue ». Le texte n'est pas décisif; mais l'ensemble du passage paraît donner raison à Eustathe qui nous dit : Τετράγυον διάστημά τι ὅσον ἦν ἀροτριᾶν ὡς εἰκός δι' ἡμέρας τοὺς ἀγαθοὺς ἐργάτας καὶ χρωμένους βουσὶν ὁμοίοις. Malheureusement on ne rencontre le mot ghyé que trois fois, et toujours composé : *pentécontaghyon* (*Il.*, IX, 57), *tétraghyon* (*Od.*, VII, 173; XVIII, 373). A l'époque attique la *ghyé*, tout comme le *pléthron*, équivaut au sixième du stade. (V. Hésychius, aux mots γύη et τετράγυον, et Suidas, au mot πλέθρον).

Mais, demandera-t-on, à défaut d'une idée précise sur l'étendue, ne pourrait-on, pas avoir une notion approximativement exacte de la valeur du téménos ? Les expressions admiratives dont se sert Homère, notamment ἔξοχον ἄλλων, quoique précieuses, sont insuffisantes, en ce sens qu'elles ne nous fournissent pas de termes de comparaison. Busolt, dans son *Histoire de la Grèce*, parlant du domaine des rois de Sparte, dit qu'on est en présence du téménos homérique (1). S'il en était ainsi, nous serions à peu près fixés sur la valeur de ce dernier. Xénophon (2) dit que le domaine donné aux rois spartiates était tel « qu'ils ne pussent ni manquer de confortable ni devenir superbes par leurs richesses ».

Pour notre part, sans nier les grandes ressemblances extérieures des royautés homérique et lacédémonienne (3), nous ne pouvons nous tenir de rappeler que, selon Adam Smith, la liste civile d'un roi varie en proportion du pouvoir qu'il exerce. Par conséquent, si des revenus comme ceux que décrit Xénophon sont convenables pour les chefs ultra-constitutionnels de Sparte qui, pour conserver la couronne avaient peu à peu abdiqué tout pouvoir réel (4), ils ne pouvaient être jugés suffisants par des souverains ayant gardé la toute-puissance. Si l'on veut trouver un point de comparaison pour le *téménos*, il faut le chercher ailleurs, probablement dans les *villae* du moyen âge, avec cette réserve que le roi homérique l'emportait sur le seigneur médiéval par son amour pour le travail. Il cultive son champ (*Od.*, XVIII, 366), construit sa chambre nuptiale (*Od.*, XXIII, 189), est à même de remplacer son cuisinier et ses serviteurs (*Od.*, XV, 327) et, tels les frères d'Andromaque, se transforme en berger (*Il.*,

(1) *Griechische Geschichte*, 2e éd., 1893, p. 524.

(2) *République des Lacédémoniens*, XV, 3.

(3) Toutes deux avaient droit à une part des victimes, à une participation aux festins publics et à une part du butin de guerre. Cf. sur tous ces points, notre étude sur les *Finances de Sparte*, p. 10-12 et 59-61.

(4) Cf. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, livre IV, ch. III, p. 285-7 de la 18e édit., Paris, 1913.

VI, 424). Ulysse se distingue particulièrement par la multiplicité de ses talents; mais il ne semble pas à cet égard une exception. Car, si on l'admire pour sa force (1) et pour sa maîtrise, nul ne s'étonne de le voir passer si allègrement d'un exercice à l'autre. C'est qu'à cette époque primitive, la division du travail était un fait inconnu et qu'un chacun était obligé d'être *a Jack of all trades*, comme disent les Anglais (2). Nous avons parlé du véritable Protée qu'était Automédon : les soldats ordinaires ont des aptitudes aussi variées que les rois et les thérapontes (3).

CHAPITRE II

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES.

I. *Les contributions directes.*

a) *Les différentes espèces de dons.* — Agamemnon, voulant décider Achille à rentrer en lice, lui promet la main de sa fille avec, comme dot, « sept villes bien habitées, toutes voisines de la mer, dont les habitants, abondant en bœufs et en troupeaux, l'honoreront comme un dieu par des *dotines* et, sous son sceptre, contribueront de grasses *thémistes* » (*Il.*, IX, 149 ss.).

Homère distingue donc deux espèces de recettes; pour les premières, il n'y a pas de doute, le mot veut dire don. Le sens de *thémistes* est plus obscur. Nitzsch (*Anmerkungen zur Odyssee*, I, 117), Robiou (*op. cit.*, p. 92) et d'autres font dériver le

(1) Son compagnon Eurylochos lui dit : « Tu es dur pour nous, Ulysse. Ta force est grande et tes membres ne sont jamais fatigués ; tout en toi semble de fer » (*Od.*, XII, 279 ss.).

(2) V. Guiraud, *La main-d'œuvre industrielle*, p. 51.

(3) Dans l'*Iliade*, tantôt les soldats d'Achille, tantôt les habitants de Troie s'improvisent bûcherons et charpentiers (XXIII, 114 ss.; XXIV, 448 ss., 791; il s'agit des bûchers de Patrocle et d'Hector). Dans l'Odyssée, les marins mêmes ne sont pas des professionnels; quand Télémaque songe à quitter Ithaque ou qu'Alcinoüs veut y renvoyer Ulysse, c'est à des volontaires, « choisis parmi tout le peuple », qu'ils font appel (III, 362 ss.; IV, 778 ss.; VIII, 35 ss.); voyez, sur tous ces points, Waltz, p. 10.

mot de *thémis*; ils supposent qu'il s'agit de recettes judiciaires; ils oublient que, — c'est même là une grande différence avec le moyen âge, — la justice n'était pas pour le souverain une source de profits (1). D'ailleurs, *thémis* désignant aussi tout ce qui est conforme à la coutume, il est naturel qu'il désigne les impôts dus selon l'usage. Les mots *consuetudo* dans le bas-latin (2), συνήθεια chez les Byzantins (3), *coutume* dans le langage juridique du moyen âge, n'avaient ni une autre origine ni un autre sens.

Mais alors quelle différence y a-t-il entre les *dotines* et les *thémistes*? Pour M. Moreau, il n'y en a pas; il s'agit d'une tautologie ou d'une « pure redondance ». C'est éluder la difficulté; celle-ci n'est cependant pas très difficile à résoudre si, une fois de plus, on se réfère au moyen âge.

On distinguait alors les dons réguliers (il paraît même que l'assemblée consultative, le *placitum* du printemps, avait pour but l'apport de ces dons) (4) et les dons versés à l'occasion de quelque événement important : mariage, captivité, succession au titre, etc. M. Viollet (*Histoire des institutions de la France*, t. I, p. 322) remarque qu'on voit déjà, dans Grégoire de Tours, des Francs offrir des dons considérables à l'occasion du mariage d'une princesse. On peut trouver un exemple de don à l'occasion d'un événement extraordinaire dans la tradition, conservée par Tzetzès, de Polydecte, roi de Sériphos, demandant des dons à l'occasion de son mariage avec Danaé, et peut-être jusque dans Homère. Ulysse dit : « Pour remplacer les troupeaux que les prétendants insolents ont dévorés, j'irai moi-même en

(1) Voyez plus haut ce que nous disons du salaire des juges : sur les profits du seigneur féodal, voyez A. Esmein, *Histoire du droit français*, édit. de 1912, p. 302-3.

(2) Cf. Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, aux mots : *consuetudo* et *costuma*.

(3) Voyez les novelles 123 et 128 de Justinien, *l'Alexiade* d'Anne Comnène (livre IV), etc., etc.

(4) Voyez Esmein, p. 89, et la note de M. Prou à la page 74 de son édition du *De ordine palatii* de Hincmar.

enlever de nombreux (1), *et les Achéens nous en donneront d'autres* jusqu'à ce que les étables soient remplies ». On peut penser qu'il fait allusion à une contribution extraordinaire, à une *thémiste* (2).

b) *Caractère obligatoire des dons.* — Les dons homériques diffèrent de nos impôts, non pas tant parce que ce sont des dons en nature et probablement consistent en majeure partie en troupeaux (3), que parce qu'ils ne paraissent pas strictement proportionnés à la matière imposable. Cependant le ton dont parle Agamemnon montre clairement que ces contributions ne sont ni accidentelles ni purement volontaires. Il s'agit bel et bien d'impôts déguisés sous forme de dons. Il y a là un nouvel exemple d'une évolution qu'on a constatée partout. Les présents, d'abord accidentels, deviennent réguliers, puis obligatoires ; ils conservent cependant longtemps le nom et les apparences de dons (4). Les choses se sont passées ainsi aussi bien dans la Perse d'Hérodote (III, 89) que dans la Germanie de Tacite (*de moribus Germanorum*, 15) et dans les États européens (où les *bénévolences* furent transformées en impôts) que dans le reste du monde (5). Il est aisément compréhensible que, sous un souverain tout-puissant, il ait été difficile de conserver aux

(1) Sur le pillage, mode normal d'acquisition des richesses, voir la troisième partie.

(2) La chose est douteuse. Peut-être entend-il par « Achéens » les familles des prétendants. Ceux-ci, pour avoir la vie sauve, lui avaient déjà offert de lui payer « tout ce qu'ils ont bu et mangé dans ses demeures et de lui amener des bœufs, de l'airain et de l'or, jusqu'à ce que son âme fût satisfaite » (XXII, 56 ss.).

(3) Agamemnon insiste sur le point que les habitants des villes qu'il promet à Achille, sont πολύρρηνες et πολυβοῦται. Mais on ne saurait en déduire positivement que les dotines et thémistes qu'ils auront à payer consisteront exclusivement en animaux. Agamemnon entend indiquer seulement que les sujets éventuels d'Achille sont riches. Les bœufs et les troupeaux servaient en ce temps de mesure à la valeur. Le latin *pecunia* vient de *pecus*, comme l'indien *roupi* du sanscrit *roupa* (troupeau).

(4) Cf. William Roscher, *Finanzwissenschaft* (5e édit., revue par O. Gerlach, 2 vol., Stuttgart, 1901), t. I, p. 286.

(5) Selon Pictet (*Les origines indo-européennes*, p. 316), la racine sanscrite *bhlag* (donner) se retrouve dans le sanscrit *bhaga* (taxe du roi) et le persan *bâge* (tribut).

présents leur caractère volontaire (1); bientôt, d'ailleurs, ils deviennent, tels le φόρος grec et le *tributum* romain, la manière tangible de reconnaître une souveraineté (2).

II. *Les corvées.*

Y avait-il à côté des contributions en nature, des contributions en travail?

Les rhapsodies nous offrent des exemples de travaux manuels dont profite le roi. Ainsi Priam et Achille ordonnent à leurs sujets de préparer les bûchers d'Hector et de Patrocle (XXIV, 778 et XXIII, 111). Alcinoüs commande aux Phéaciens de s'occuper du rapatriement d'Ulysse (*Od.*, VIII, 34 ss., 48 ss.).

Mais il s'agit là de services exceptionnels qui n'abaissent en rien celui qui les rend. On ne voit pas de sujets servant ordinairement dans la maison du roi, ou cultivant ses domaines : ces travaux sont accomplis par les esclaves ou les thètes.

Encore moins est-il question de corvées proprement dites. Malgré le silence des textes, Day Seymour (*loc. cit.*) pense que ces dernières existaient. « Comme la pyramide de Chéops, de même Mycènes n'a pas pu être bâtie sans contrainte (*for love*) ». Si, en effet, Mycènes avait été bâtie du temps d'Homère, il faudrait supposer que la contrainte a été employée (3); car, nous l'avons vu, les esclaves étaient rares. Mais la critique actuelle pense généralement (4) que les hypothèses de Schliemann, croyant découvrir la société homérique dans la civilisation égéenne, manquent de bases. Il y a entre les puissants

(1) Remarque faite par Sir William Petty qui a vu fonctionner les bénévolences en 1661 lors du retour des Stuarts, *A treatise of taxes and Contributions*, 1662, ch. IX).

(2) Quand la Bible dit : « Les enfants de Bélial ne portaient pas de dons à Saül », elle entend qu'ils ne reconnaissaient pas sa souveraineté.

(3) Une autre hypothèse qu'on peut faire est qu'à l'époque mycénienne, il y avait une race réduite à la servitude, comme plus tard les hilotes, sur laquelle retombait ces lourds travaux. Tels étaient, peut-être, les Pélasges.

(4) Voir Georges Perrot, *Histoire de l'Art*, t. VI, p. 989 ss.

potentats de Mycènes et de Cnossos et les chefs achéens une différence profonde. Les différences entre la civilisation dépeinte dans les rhapsodies et celle que nous ont révélée les fouilles si brillantes de ces quarante dernières années (1), ne sont pas moins caractéristiques. Un grand bouleversement sépare les deux époques. Malgré tout, on ne doit pas se hâter de rejeter l'hypothèse du professeur Seymour. Même à l'époque homérique, les villes fortes ne manquent pas. Comment leurs fortifications ont-elles été élevées ? De plus, ces villes contiennent certains monuments publics : l'agora, le cercle en pierres polies où dans la XVIIIe rhapsodie siègent les arbitres (2). Ces monuments, comment avaient-ils été construits? Si nous admettons l'existence de la corvée, la réponse est facile. Bien mieux, avec elle, il est aisé de résoudre une autre difficulté. Les Grecs avaient une flotte des plus considérables; comment les 1186 navires qui la composaient, avaient-ils pu être construits? L'existence d'artisans spécialisés dans les constructions navales est mentionnée (3) ; mais tout montre qu'ils n'étaient pas les seuls à construire des navires. En admettant qu'ils le fussent, comment les rétribuait-on ? Comment surtout leur fournissait-on les matériaux nécessaires? La corvée répond évidemment à toutes ces questions. Malheureusement, les textes qui permettraient d'établir qu'elle fonctionnait manquent.

III. *Les revenus du commerce.*

Le commerce international apparaît dans les chants homériques comme étant à ses débuts (4). Ainsi, le bouclier d'Achille, où sont représentées les principales formes de l'activité humaine,

(1) P. Cavvadias, Προϊστορικὴ Ἀρχαιολογία (Athènes, 1914), p. 151-508.

(2) Cf. appendice.

(3) Ainsi la Ve rhapsodie de l'*Iliade* (v. 59) nous donne le nom de l'homme qui construisit les nefs dont découlèrent les malheurs (νῆες ἀρχέκακοι), c'est-à-dire les navires sur lesquels Pâris enleva Hélène.

(4) Voir les études précitées de Riedenauer et Pierson et aussi Speck, *Handelsgeschichte des Altertums* (4 vol., Leipzig, 1900-1906), t. II, 308-322.

omet le commerce. De même la terminologie commerciale est, chez Homère, tout à fait incomplète. Le mot *emporos* — commerçant — désigne, dans les rhapsodies (1), celui qui voyage à bord d'un navire étranger. Le mot abstrait *emporia* (commerce) ne se rencontre que dans Hésiode. Rien là d'étonnant; le commerce international se bornait d'abord à l'importation, commerce passif comme dit Speck, et ne portait pas sur des objets très nombreux (2).

Ce que les étrangers, principalement des Phéniciens (3), apportaient, c'étaient d'abord des esclaves, ensuite des « articles de luxe » : métaux précieux travaillés, armes, bijoux, objets d'ameublement, étoffes de prix (4) et mille autres marchandises qui, sans avoir de valeur propre (5), attiraient les Achéens et les Achéennes. Les Phéniciens recevaient en échange des vivres, des bois, des animaux, des minerais. Un commerce aussi restreint et dont les transactions ont la forme du troc n'était pas évidemment susceptible de servir de base à un régime douanier, même sous la forme la plus primitive d'une quote-part dans les marchandises importées ou exportées. Mais ne pouvait-il pas, malgré tout, être une source de recettes?

Gladstone, qui, nous l'avons dit, fut le seul des homérologues à réunir les qualités contradictoires du philologue et de l'économiste, fut aussi le seul à s'aviser que pareille chose était parfaitement possible. A défaut de droits de douane proprement dits (6), on peut acheter le droit de commercer. Des exemples de pareilles licences abondent au moyen âge; les dons que les marchands font de nos jours aux chefs de tribus

(1) *Od.*, II, 319; XXIV, 300.

(2) Voyez pour les détails Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I, livre 3e, ch. II et III.

(3) Outre ceux-ci, les rhapsodies citent, comme peuples navigateurs et marchands, et par conséquent (vu la condition des choses) pirates, les Taphiens, les Thesprotes, les Lemniens et les Crétois.

(4) Aussi leur arrivée provoquait-elle l'intérêt des femmes. Cf. *Od.*, XV, 461-3.

(5) L'*Odyssée* (XV, 460) parle de « μύρι' ἀθύρματα », ce que M. Bérard (p. 409) traduit assez exactement par « camelote ».

(6) C'est-à-dire proportionnés à la valeur des marchandises.

sauvages, sont de la même nature. Gladstone qui connaissait la Bible aussi bien que les rhapsodies pense que les présents que les fils de Jacob emportent avec eux en Égypte (Genèse, XLIII, 10) sont destinés, non à l'achat du blé, mais à l'obtention de la permission d'acheter. Gladstone trouve deux textes établissant que cet état de choses se retrouve à l'époque héroïque. Le premier est douteux (1); mais le second est patent : il s'agit du vin apporté de Lemnos devant Troie pour être vendu aux Achéens (VII, 467-475). L'expéditeur Eunée réserve comme don 1,000 mesures aux deux Atrides. Un pareil don se comprend mieux si l'on recourt à l'hypothèse d'un impôt d'importation. Mais un autre texte que ne cite pas Gladstone me paraît encore plus édifiant. Les Phéniciens arrivés dans les ports du roi Thoas lui donnent un cratère de la plus grande beauté et du plus haut prix (*Iliade*, XXIII, 741-5). Pour qu'un peuple de marchands se livre à de pareilles libéralités, il faut bien qu'il ne puisse faire autrement.

Il semble donc bien établi que le roi homérique tirait quelques profits du commerce international. M. Moreau s'occupe des gains qu'un roi peut tirer des opérations de commerce auxquelles il se livre lui-même. Encore que la façon dont Euryalos, fils d'Alcinoüs, traite Ulysse (2) indique que les préjugés contre les commerçants, que nous voyons si intenses dans la Grèce classique, existent déjà dans la noblesse homérique, M. Moreau trouve quelques exemples de rois se livrant au trafic. Mais ces exemples sont peu intéressants pour nous ; ils ne concernent pas l'économie publique et se réfèrent à des opérations auxquelles le roi se livre en tant que particulier.

(1) *Od.*, VII, 8-11 ; la vieille servante Eurymédousa « que des nefs avaient autrefois amenée du pays des Épirotes, avait été donnée comme *ghéras* à Alkinoos, parce qu'il régnait sur les Phéaciens ». Le mot *ghéras* est la part du butin réservée au chef ; il peut donc s'agir d'une expédition des Phéaciens en Épire.

(2) « Tu as l'air d'un de ces hommes qui passent leur vie sur les bancs d'un navire, de quelque patron de vaisseau qui tient note de la cargaison et surveille les vivres ou le gain, produit de la rapine; tu ne ressembles pas à un lutteur. » (*Od.*, VIII, 159-164).

IV. *Privilèges divers.*

A côté des revenus proprement dit, le roi avait certains privilèges qui, bien qu'honorifiques, se soldaient par des avantages matériels. Il présidait aux banquets, avait droit aux viandes et aux coupes pleines. Ces privilèges sont évidemment associés au sceptre. Les textes qui y font allusion (1) ne les citent pas seuls, mais à la suite de la possession du téménos, comme conditionnés par l'exercice de la royauté. Les rois de Sparte les ont d'ailleurs conservés (2).

TROISIÈME PARTIE

LES RECETTES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

LA FINANCE PARASITIQUE ET SES RAISONS.

Vivre sur l'ennemi en temps de guerre est une coutume qui se retrouve chez les peuples les plus civilisés, les Grecs du ve siècle (3), et hélas, dans une large mesure, les nations modernes. Il était donc naturel que le butin jouât un grand

(1) *Od.*, XI, 185-6 ; *Il.*, XII, 310-311.

(2) Hermann (*loc. cit.*), se basant sans doute sur le passage précité de l'Odyssée où Tirésias dit que Télémaque jouit de ces privilèges en tant que *dikaspolos*, suppose qu'ils étaient la conséquence des pouvoirs judiciaires du roi, lequel résolvait les différends sur la base des coutumes religieuses. Cette opinion n'est pas reproduite par Thumser dans l'édition qu'il a donnée du Manuel de Hermann.

(3) Alfred Zimmern (*The greek commonwealth*, Oxford, 1911, p. 397-8), remarque que, pendant les trente-deux années qui suivirent la bataille de Salamine, une partie importante des recettes publiques provenaient du butin. Dans celui-ci étaient compris des êtres humains ; les dépouilles de la bataille d'Eurymédon, qui servirent à bâtir le mur sud de l'Acropole et à poser les fondements des Longs Murs, comprenaient 20,000 esclaves. Pendant la guerre du Péloponèse l'*argyrologie* fut constamment à l'ordre du jour. — Sous une forme déguisée, plusieurs guerres modernes furent menées par des moyens analogues.

rôle dans les guerres homériques, et nous parlerons tout à l'heure des revenus qu'en tirait le roi. Mais, chose importante, la finance parasitique n'apparaissait pas seulement en temps de guerre ouverte. Il est constant que, même en temps normal, la piraterie et le brigandage, lequel affecte généralement la forme de vol de troupeaux, sont des faits peu rares. Ulysse raconte avec simplicité comment, poussé par le vent chez les Cicones, il dévasta leur ville et partagea entre ses compagnons les femmes et les abondantes dépouilles (IX, 39-42) (1). Les exemples de brigandage abondent : Ulysse demande à Agamemnon s' « il est mort victime de Poseidon, *ou d'une main ennemie tandis qu'il enlevait des troupeaux*, ou en défendant sa ville et ses femmes » (*Od.*, XI, 399 ss.).

Cette situation ne doit pas étonner. La piraterie existe encore du temps de Polycrate et même après lui (2) ; Thucydide en parle longuement et lui attribue le fait que pendant longtemps les villes furent bâties loin des côtes (I, 5-9) (3) ; il constate qu'encore de son temps, chez les Locriens-Ozoles, les Étoliens et les Acarnaniens, le brigandage était un fait habituel et qui n'avait rien de déshonorant (I, 5). Aristote, examinant les différentes manières d'acquérir les richesses, en distingue cinq : élevage (vie nomade), agriculture, chasse, pêche, brigandage, et il ajoute que la vie nomade se combine avec le brigandage, comme la vie agricole avec la chasse (*Politique*, I, III, 4-5).

Un écrivain (4) ne manquant ni d'originalité ni d'imagination (5), après avoir montré comment selon lui, le pillage était le travail principal de l'aristocratie achéenne, uniquement guerrière, a soutenu ensuite que ce genre de vie était imposé

(1) Cf. *Od.* (XIV, 229, ss.).

(2) Voyez Speck, p. 304 ; cf. Sestier, *La piraterie dans l'Antiquité* (Paris, 1880), et l'article *Piratae* par Ch. Lécrivain dans le *Dictionnaire* de Saglio.

(3) Cf., sur la piraterie au moyen âge et dans les temps modernes, Panteli Contoyannis, *Les pirates et l'île de Thasos* (en grec, Athènes, 1915).

(4) M. Ph. Champault, *Les héros d'Homère, contribution à l'étude des origines grecques* (Extrait de la *Science sociale*, nov. 1891-nov. 1893).

(5) Pour l'auteur, les Éolo-Achéens ne seraient pas un peuple envahisseur, mais bien une transformation de la race existante, due à certaines conditions de lieu.

par la montagne grecque et que c'est pour cela qu'il s'est perpétué à travers toutes les époques. Il est difficile de nier l'influence du sol ; mais, en l'espèce, il est évident que les conditions économiques jouent un rôle beaucoup plus grand. C'est là une chose que Montesquieu a parfaitement aperçue (1). L'absence de commerce, l'émiettement de l'autorité publique, l'état rudimentaire de l'agriculture, la prédominance de l'élevage avec la vie nomade, qu'il entraîne, bien d'autres raisons encore (2), doivent être prises en considération.

Cela est si vrai que les phénomènes que nous relevons dans la Grèce héroïque se retrouvent dans des pays d'une configuration toute différente, mais à des époques socialement et économiquement similaires. « Les textes irlandais du moyen âge, dit d'Arbois de Jubainville (p. 129), attestent le même état d'esprit qu'en Gaule à l'époque de la conquête romaine et chez le Grec homérique. La pratique et l'estime de la piraterie sont un des caractères de la civilisation celtique en Irlande ». Il n'en allait pas autrement dans toute l'Europe centrale, après la chute de l'Empire Romain. Barthélemy Saint-Hilaire, dans sa traduction de *la Politique* (3e édit., 1874, p. 27, note), remarque que les habitudes auxquelles font allusion Aristote et Thucydide « reparurent au moyen âge quand elles furent mises en pratique par l'élite de la société, par de hauts et puissants seigneurs et même par des rois ». Il rappelle également que, selon Hobbes (*Imper.*, ch. v, 2 ; ch. XIII, 14), le brigandage est dans l'état de nature aussi honorable qu'utile (3). C'est la conception des rois

(1) « La privation totale du commerce produit le brigandage, qu'Aristote met au nombre des manières d'acquérir » (*Esprit des lois*, LXX, ch. II).

(2) Au premier rang de celles-ci, il faut mettre l'absence de population dense. Quand ce cas se produit, soit parce que le pays n'est pas développé, soit parce qu'il est en décadence, le brigandage apparaît. C'est pourquoi le vol de bestiaux est un délit aussi fréquent à l'époque des latifundia romains qu'à l'âge héroïque.

(3) « Est enim nihil aliud praedatio quam quod parvis copiis geritur bellum ».

homériques et des peuplades de l'époque de Thucydide. On peut même se demander si, au moyen âge, les choses n'allaient pas plus mal que dans la Grèce héroïque (1).

Le chef achéen gagnerait à la comparaison : d'abord il ménage ses propres sujets; ensuite, même quand il pille les autres, il a le sentiment de commettre une mauvaise action (2), et on trouve peu d'exemples qu'il pille des compatriotes en temps de paix (3).

En temps de guerre, nous le disions au début, le pillage est la règle : on vit sur l'ennemi ; dans une société aussi primitive il était impossible qu'il en fût autrement. Il est certain aussi que plusieurs guerres furent le prétexte ou la conséquence d'expéditions piratiques (4) ; mais il serait, par contre, exagéré de soutenir, comme le fait Friedreich (p. 358), que « la vengeance et le butin sont les seuls mobiles de la guerre » ou que la chevalerie homérique était une espèce de *Raubrittertum*.

Buchholz (t. II, livre II, 1 : *Die Motive der Kriegführung*) apprécie plus justement les choses. Il remarque que, parmi les grandes guerres que nous connaissons, la guerre de Troie a pour but de punir la violation de l'hospitalité, la première guerre thébaine est provoquée par une question de succession, la guerre des Épigones, par le meurtre d'un père.

Il y a de plus un autre élément, dont Buchholz ne tient pas assez compte : je veux parler du sentiment du devoir envers

(1) Voir Faguet, dans la *Revue*, n° du 15 février 1912, *La Société française au temps de Philippe-Auguste*, p. 471-472.

(2) « Même les ennemis barbares qui envahissent une terre étrangère, à qui Zeus accorde le butin et qui reviennent dans leurs demeures avec des nefs pleines sentent l'inquiétude et la crainte dans leurs âmes » (*Il.*, XIV, 83 ss.).

(3) Les Cicones, cités plus haut, étaient des étrangers. La piraterie est généralement imputée à certains peuples navigateurs étrangers. Les chefs qui se distinguent dans le pillage ont une mauvaise réputation. Autolykos, grand-père maternel d'Ulysse, grand pillard, surpassait aussi tous les hommes en matière de faux serments (*Od.*, XIX, 395-6).

(4) Exemples : l'invasion des Messéniens à Ithaque (*Od.*, XXI, 21-2) ou la guerre entre Pylos et l'Élide (*Od.*, XI, 670 ss.); dans les deux cas, il s'agit de vols de troupeaux.

les sujets, de l'amour de la gloire et du dévouement des hommes à l'idée nationale qui poussent tous les Grecs à « monter sur les nefs noires pour la cause et l'honneur des Atrides » (*Il.*, V, 550 ss.) ou les Lyciens à secourir les Troyens, « bien qu'ils n'aient rien à redouter ni à perdre des maux qu'apportent à ceux-ci les Achéens » (*Il.*, V, 479 ss.). Si l'espoir du butin jouait un rôle très important dans les guerres homériques, il y avait aussi des facteurs plus nobles et plus élevés, qu'on aurait tort de négliger.

CHAPITRE II

LES REVENUS ROYAUX EN TEMPS DE GUERRE.

a) *Nature du butin.* — De nos jours le principal avantage matériel qu'un État tire d'une campagne victorieuse est l'indemnité de guerre. Cette institution n'apparaît dans les chants homériques que comme exceptionnelle (1). Le profit du vainqueur résulte principalement du butin qui consiste, non seulement en objets de prix et en animaux, mais aussi en êtres humains. Ceux-ci sont rachetés par leurs familles (2), vendus comme esclaves (3), ou conduits comme tels dans la patrie du vainqueur (4). Tel est notamment le cas des femmes qui,

(1) Quand, dans la IIIe rhapsodie de l'*Iliade*, on veut résoudre la guerre par un combat singulier entre Ménélas et Pâris, on décide que, si ce dernier est battu, les Troyens rendront Hélène avec toutes ses richesses et « *paieront une juste amende dont se souviendront les hommes futurs* ».

(2) Le cas devait être assez fréquent : Thersite dit à Agamemnon : « As-tu besoin de l'or qu'un Troyen t'apportera pour l'affranchissement de son fils, que j'aurai amené enchaîné ou qu'un Achéen aura dompté ? (*Il.*, II, 229 ss.). Le prix de rachat variait avec la qualité du prisonnier. Andromaque dit (VI, 427) qu'Achille, pour délivrer sa mère qui était reine, reçut un prix immense ἀπερείσι' ἄποινα).

(3) Patrocle avait vendu à Eumée de Lemnos un fils de Priam contre un cratère d'argent d'une beauté merveilleuse (*Il.*, XXIII, 746-7).

(4) Cf. l'avenir qu'Hector prévoit pour Andromaque. « Quand un Achéen cuirassé d'airain te ravira la liberté et t'emmènera pleurante, *tu tisseras la toile de l'étranger et tu seras forcée de porter l'eau* » (*Il.*, VI, 454 ss.). — Dans les palais royaux, la plupart des esclaves sont des femmes.

après avoir charmé les loisirs de la campagne et du *nostos*, sont affectées aux travaux domestiques. Ajoutons que les hommes sont trop souvent tués. Les femmes jouent donc un rôle prépondérant dans la constitution du butin (1).

b) *La part du roi.* — Le roi avait droit à deux choses : à la *moira* et au *ghéras* (2). La *première* était la part du butin à laquelle il avait droit comme combattant, la *seconde* celle qui lui revenait en tant que chef.

Le *ghéras* avait un double inconvénient. 1° Le roi y avait droit, même quand il ne prenait pas part aux opérations militaires. Les paroles d'Achille et de Thersite à Agamemnon montrent combien ce privilège paraissait pénible à supporter à ceux qui s'étaient exposés à tant de dangers et de fatigues. 2° Le *ghéras* n'était pas fixe ; il dépendait de la volonté du roi, et il était naturel que celui-ci fût porté à abuser de son pouvoir discrétionnaire.

Ce qui augmentait le mécontentement des hommes, c'était que — comme on vient de le voir — les femmes étaient au premier rang des dépouilles. Les militaires ont eu de tout temps le cœur sensible ; la légende, dit Aristote (3), a eu raison de réunir Arès et Aphrodite. Les soldats achéens ne pouvaient voir d'un bon œil les chefs, quel que que fût leur âge (4), prélever les plus belles des femmes (5) pour eux et leurs com-

(1) Nestor, pour retenir les Achéens devant Troie, leur dit : « Que nul ne se hâte de s'en retourner avant d'avoir dormi près de la femme de quelque Troyen » (*Il.*, II, 355).

(2) La distinction est faite souvent. Elle est très claire dans le passage où Ulysse montre à l'ombre d'Achille son fils quittant Troie et emportant sur sa nef sa *moira* et son *ghéras* (*Od.*, XI, 534).

(3) A propos des Spartiates, *Politique*, VI, 6.

(4) Même Nestor se voit adjuger Hécamède aux belles tresses, fille du généreux Arsinoos (XI, 624 sq.) ; il la reçoit parce qu'il l'emportait sur tous par la sagesse. Voilà un prix de vertu singulier.

(5) Agamemnon promet à Achille, s'il retourne au combat, « vingt femmes troyennes, des plus belles après Hélène » (IX, 281). Un peu plus haut, il parle de lui rendre immédiatement « sept belles femmes habiles aux travaux, qu'Achille avait prises dans Lesbos et que lui (Agamemnon) avait choisies parce qu'elles étaient les plus belles » (IX, 117 ss.).

pagnons (1). Aussi Thersite déclare-t-il avec insistance que les tentes royales ont l'air d'un harem (*Il.*, II, 224 sq.). Rappelons-nous au surplus que c'est une querelle au sujet d'une captive qui est le point de départ de l'*Iliade*.

CONCLUSION

Du point de vue de la science financière, que peut-on conclure de ce qui précède ? Toute comparaison comme toute définition, est, sans doute, chose aventurée. Il est néanmoins assez clair qu'il y a entre la finance homérique et la finance médiévale des analogies évidentes : notamment la prédominance de l'économie domaniale, le mélange de l'impôt et du don, le caractère parasitique des dépenses extraordinaires.

Au point de vue pratique, ce qui frappe le plus, c'est la situation prépondérante du roi. Télémaque a raison de dire : « Il n'est pas mauvais d'être roi ; votre maison devient plus riche ; on est soi-même plus honoré » (*Od.*, I, 392). La maison du prince, en effet, s'enrichissait aisément, non seulement par la part discrétionnaire du roi dans le butin, mais aussi par la faculté qu'il avait d'augmenter les *thémistes* et les *dotines* devenues obligatoires.

Dans Homère, le premier de ces dangers seul apparaît et seulement, lorsqu'il s'agit d'Agamemnon (2). Les rois sont, en général, bons et équitables. « Ulysse, dit Pénélope, n'a jamais traité personne avec iniquité ni parlé injurieusement en public, ni jamais violenté un homme » (IV, 689). Athènè s'exprime sur le compte du fils de Laërte de façon encore plus élogieuse ; elle dit qu'il a régné comme un père plein de douceur, et ajoute qu'il est à craindre que, si les dieux ne récompensent pas les rois justes et bons, ceux-ci ne deviennent injustes et méchants (V, 6 ss.).

(1) Voyez, sur Achille et Patrocle, *Il.*, IX, 664-668 ; le passage est édifiant.
(2) Qualifié de *démovoros*.

Mais le danger n'en existait pas moins et ne tarda pas à se faire sentir. Comme le remarque Pöhlmann (*op. cit.*, t. II, 127), le roi, en qui Théognis voyait « l'acropole et la tour de son peuple », devient bientôt pour lui un oppresseur et un tyran. L'évolution transparaît clairement dans les épithètes que les poètes décernent aux rois ; ceux-ci, *diogeneis* et *diotrepheis* (1) dans Homère, deviennent chez Hésiode les *dorophagoi*, mangeurs de présents (2), les rois dévorant leurs royaumes des caricatures de 1789.

Ce qui contribua probablement à hâter l'évolution, ce fut l'augmentation des richesses, qui rendit la tentation plus forte (3). Il est aussi probable que l'avidité royale hâta la grande révolution qui engloutit toutes les royautés de l'époque héroïque et à laquelle la royauté lacédémonienne n'échappa qu'en renonçant à ses principales prérogatives. Si cette conjecture était vraie, il faudrait attribuer à cette révolution, comme à toutes les grandes révolutions qu'a connues l'histoire, des causes en grande partie financières. Un enseignement d'ordre plus général se dégagerait alors de l'étude des finances homériques.

APPENDICE

DE LA RÉTRIBUTION DES JUGES

La question de savoir si les juges, aux temps homériques, recevaient un salaire a donné lieu à de nombreuses controverses, qui roulent sur l'interprétation des vers 497 sqq. de la XVIIIe rhapsodie de l'Iliade. C'est peut être le passage du poète qui a fait couler le plus

(1) Fils et nourrissons de Zeus.

(2) *Travaux et jours*, 219 et 263. Cf. sur cette évolution, Alfred Croiset, *Les démocraties antiques*, Paris, 1909, p. 25-26.

(3) Thucydide (I. 13) explique par une raison analogue l'établissement des tyrannies dans les villes libres du VIIe siècle.

d'encre (1). Nous n'avons pas la prétention de résoudre un problème qui, vu l'obscurité du texte, nous paraît à peu près insoluble (2); mais nous croyons utile d'en préciser les principaux aspects.

Voici le texte que nous donnons en grec, toute traduction française préjugeant la solution qu'on donnera aux difficultés qu'il soulève :

λαοὶ δ'εἰν ἀγορῇ ἔσαν ἀθρόοι · ἔνθα δὲ νεῖκος
ὠρώρει, δύο δ' ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποινῆς
ἀνδρὸς ἀποκταμένου · ὁ μὲν ἔυχετο πάντ' ἀποδοῦναι,
500 δήμῳ πιφαύσκων, ὁ δ' ἀναίνετο μηδὲν ἑλέσθαι ·
ἄμφω δ'ἱέσθην ἐπὶ ἵστορι πεῖραρ ἑλέσθαι.
λαοὶ δ'ἀμφοτέροισιν ἐπήπυον, ἀμφὶς ἀρωγοί ·
κήρυκες δ'ἄρα λαὸν ἐρήτυον · οἱ δὲ γέροντες
εἵατ' ἐπὶ ξεστοῖσι λίθοις ἱερῷ ἐνὶ κύκλῳ,
505 σκῆπτρα δὲ κηρύκων ἐν χέρσ' ἔχον ἠεροφώνων ·
τοῖσιν ἔπειτ' ἤισσον, ἀμοιβηδὶς δὲ δίκαζον ·
κεῖτο δ'ἄρ' ἐν μέσσοισι δύω χρυσοῖο τάλαντα,
τῷ δόμεν, ὃς μετὰ τοῖσι δίκην ἰθύντατα εἴποι.

Remarquons d'abord qu'il s'agit, non d'un procès criminel, mais d'un procès civil. A l'époque héroïque, l'autorité publique ne s'occupe pas de réprimer les délits ; le soin de venger ceux-ci

(1) Voir Clémens, *De Homeri clipeo Achilleo* (Bonn, 1844); A. Hofmeister; *Die Gerichtsscene im Schild des Achilleus,* dans la *Zeitschrift fur vergleichende Rechtswissenschaft*, II, 1879 p. 443-453 ; R. Dareste, *Sur un passage de l'Iliade,* dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques ;* J. J. Thonissen, *Le droit pénal de la république athénienne, précédé d'une étude sur le droit criminel de la Grèce légendaire* (Bruxelles, 1875), p. 24 ss.; Gladstone, *The shield of Achilleus*, traduction et commentaire dans la *Contemporary Review*, janvier 1876; Leaf, *The trial scene in Ilias XVIII,* dans le *Journal of Hellenic Studies*, XIII, 1887, p. 123-126 ; H. Sidgwick, *The trial scene in Homer*, dans la *Classical Review*, VIII, 1894 p. 1-3 ; Lipsius, *Die Gerichstsscene der Ilias*, dans les *Leipziger Studien*, XII, 1890, p. 225-231 et *Das Attische Recht und Rechtverfahren* (1905, t. I, p. 4); Glotz, *La solidarité de la famille en Grèce* (Paris, 1904), p. 115 ss.; Bréhier, *De graecorum judiciorum origine* (Paris, 1899) et *article cité*, dans la *Revue Historique*, t. 84; Hirzel, *Themis, Dike und Verwandtes* (Leipzig, 1907), p. 35, 65.

Certaines de ces études examinent notre passage principalement au point de vue du droit criminel.

(2) Nombre d'auteurs, emportés par la chaleur de l'argumentation, sont arrivés à se convaincre de la parfaite clarté d'un passage que M. Glotz, jugeant plus objectivement, aperçoit « enveloppé d'une profonde obscurité ».

retombe sur la famille des victimes. D'où un système de *vendettas*, lequel aurait abouti à des luttes d'extermination (1), sans l'intervention de l'idée d'une indemnité, d'une ποινή correspondant assez exactement au *wehrgeld* médiéval. Nous trouvons dans les rhapsodies des exemples de pareilles ποιναὶ, non seulement en cas de meurtre, mais aussi en cas d'autres offenses et notamment d'adultère (2).

Dans le cas qui nous occupe, la ποινή paraît avoir être fixée sans difficulté (probablement selon l'usage) ; mais le parent de la victime prétend n'en avoir pas reçu le montant. C'est une question de fait, la perception de la créance, qui fait le sujet du litige.

La controverse roule sur la question de savoir à qui reviennent les deux talents déposés au milieu du cercle où siège le tribunal?

A celui des plaideurs, qui aura mieux établi la justice de sa cause, pensent les uns (entre autres Thonissen, p. 27, et Lipsius, *loc. cit.*). On conçoit en effet fort bien que chacun des plaideurs dépose un talent et que l'ensemble revienne au vainqueur. L'importance de la somme déposée, tout à fait disproportionnée au salaire d'un juge, cadre on ne peut mieux avec cette hypothèse (3).

On répond que les termes dont se sert le poète s'opposent à son adoption. Δίκην εἰπεῖν veut dire prononcer une sentence (4) et ne convient par conséquent point à des plaideurs. De plus ἰθύνταται est un superlatif qui suppose que plus de deux personnes ont donné leur avis; autrement c'est ἰθύνταρον qui aurait dû être employé. Donc c'est un des juges qui touche l'indemnité. Mais les partisans de la seconde hypothèse cessent d'être d'accord quand il s'agit de déter-

(1) Cf. le proverbe conservé par Clément d'Alexandrie, (*Stromat*, VI, 717) : Νήπιος ὃς πατέρα κτείνων παῖδας καταλείπει (Bien simple est celui qui, ayant tué un père, laisse les enfants en vie).

(2) Voir *Od.*, VIII, 347 : Héphaistos, surprenant Arès, ne le met en liberté que quand Poseidon s'est porté garant qu'une indemnité lui serait versée; cf. A Esmein, *Sur un contrat dans l'Olympe homérique*, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, VIII, 1888, p. 426-436. La loi de Gortyne s'occupe, elle aussi, de la ποινή de l'adultère et édicte une échelle variant avec la qualité de la victime : cent statères pour une femme libre, dix pour une cliente, deux pour une esclave (cf. *Inscript. Jurid. Grecques*, I, p. 358).

(3) A mon avis, on n'a pas assez insisté sur ce point. M. Bréhier dit « qu'il es inutile de chercher à se représenter la valeur exacte des deux talents d'or; il y a peut-être là une exagération poétique » (p. 29, note 2). C'est tourner un peu cavalièrement la difficulté.

(4) Voyez notamment Bréhier, *loc. cit.*, et Hirzel, p. 66, note 6.

miner lequel des juges a prononcé la sentence *droitissime*. Aux yeux de Fanta, c'est un personnage distinct des gérontes ; l'ἵστωρ cité au vers 501 qui le désignera ; Gilbert partage cette façon de voir et suppose même que l'ἵστωρ est le roi (1). Les autres auteurs observent que le vers 501 dit simplement que les parties ont décidé de recourir à un arbitre et que, dans les vers décrivant l'arbitrage, on ne voit pas trace d'un *président*. Pour d'Arbois de Jubainville, le juge auquel reviennent les deux talents est celui qui proposera la solution que ses collègues adopteront (*op. cit.*, t. VII, p. 154-5). M. Bréhier, trouvant que même cette interprétation, pourtant plausible, ajoute elle aussi au texte (2), propose une nouvelle solution. Pour lui, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une procédure tendant à mettre les plaideurs d'accord : les deux talents seraient donc touchés par celui des arbitres qui aurait proposé la solution que les deux parties auraient admise. J'avoue, que cette interprétation non plus ne me satisfait pas complètement ; car si, en l'espèce, un arbitrage se comprend fort bien, un compromis ne se comprend pas du tout ; il s'agit d'un fait matériel : le meurtrier a-t-il ou non payé la ποινή ? on ne peut répondre que par oui ou par non.

En somme, la seule hypothèse satisfaisant la raison, est celle des deux talents touchés par le plaideur victorieux ; mais, comme celle-ci a le malheur de se buter à certaines expressions du poète, il est probable que la controverse durera tant qu'il y aura des homérologues.

A. Andréadès,

Professeur à l'Université d'Athènes.

Avril 1915.

(1) Selon Schœmann, le roi interviendrait seulement pour désigner les arbitres.

(2) Il n'est question nulle part de décision collective ; les gérontes disent leur avis à tour de rôle.

JULIEN ET DION CHRYSOSTOME

LES Περὶ Βασιλείας ET LE SECOND PANÉGYRIQUE DE CONSTANCE

L'empereur Julien est, pour l'historien, une figure curieuse, séduisante, originale. Son œuvre littéraire, par contre, malgré quelques pages brillantes, ne vaut pas, d'ordinaire, par la profondeur ou la nouveauté de la pensée. Improvisateur fécond, hâtif, il appelle souvent à son aide réminiscences et imitations. C'est la faiblesse, mais aussi, en un certain sens, le prix de son éloquence. Au hasard des périodes, tantôt bien, tantôt médiocrement venues, n'entend-on pas retentir l'écho des maîtres de la philosophie et de la morale helléniques? Ne lui devrait-on pas des renseignements utiles, des indications précises? Ne serait-ce pas, en particulier le profit qu'on pourrait tirer d'une étude attentive des sources de ses amplifications sur les devoirs des rois et du portrait qu'il esquisse du souverain idéal?

Thème banal, certes, tant de fois repris depuis la Cyropédie de Xénophon ! Sans remonter aussi haut, c'était le Panégyrique de Trajan chez les Latins. Chez les Grecs, sans parler de nombre d'essais moins heureux, c'étaient les oraisons de Dion Chrysostome. Et il y a, entre les quatre Περὶ βασιλείας du sophiste de Prüse et le second Panégyrique de Constance de Julien, des analogies qui sautent aux yeux. La question s'est posée de la dette de l'empereur envers son prédécesseur illustre.

N'était-il pas simplement l'imitateur de cette éloquence charmante et fleurie? La critique allemande s'est, la première, aventurée sur ce terrain. Elle a conduit ses recherches avec la minutie qui lui est habituelle, mais qui n'exclut ni la hardiesse ni la témérité des conclusions. Elle a mis au jour toutes les données du problème; il reste à en soumettre à une revision sévère les solutions (1).

L'entreprise, peut-être, n'est pas si hasardeuse. Fréquemment Julien, au cours de morceaux qu'on pourrait, de prime abord, croire de son invention propre, n'hésite pas à nous avertir, en termes exprès, de la source où il a puisé. Quelquefois, il se contente d'allusions plus vagues, mais sans nous laisser ignorer qu'il s'appuie sur des auteurs graves. Il arrive enfin que des « ἄνδρες σόφοι » anonymes lui servent de rempart. Il nous laisse entrevoir qu'il connaît l'œuvre de Dion Chrysostome. Racontant l'entrevue d'Alexandre et de Diogène, il nous dit : « Διογένης δὲ Ἀλέξανδρον... ἐκέλευε ἥκειν παρ' ἑαυτὸν... εἴ τῳ πιστὸς ὁ Δίων (2) ». Ce qui ne l'a pas empêché en la circonstance, d'ajouter à ce qu'il tenait du sophiste d'autres traits rencontrés chez d'autres narrateurs.

Mais c'est incontestablement entre le second Panégyrique de Constance et le troisième Π. βασιλείας que la similitude est la plus étroite. Après avoir longuement, à grand renfort d'hyperboles, loué la gloire militaire de l'empereur, Julien s'interrompt. Il entreprend, dans un morceau d'apparat, de style infiniment soigné, d'allure franchement épidictique, de tracer, pour en faire ensuite l'application à son héros, l'image du souverain parfait. Les exploits éclatants des armées, les victoires remportées, les peuples soumis, admirable matière pour la virtuosité des beaux parleurs et des poètes! Et la foule de s'extasier sur l'orateur à l'égal du prince. Le harangueur, l'audi-

(1) K. Praechter, *D. Chrys. als Quelle Julians*, dans l'*Archiv. f. Gesch. d. Phil.*, vol. V, 1892, p. 42 sqq.); Fischer, *De Dionis Chrys. or. tertiae compositione et fontibus*, Dissert. Bonn, 1901; E. Thomas, *Quaestiones Dioneae*, Diss. Leipzig, 1909.

(2) Julien, VII, 212 c.

toire se laissent l'un et l'autre éblouir par ce qui brille et étonne; ils n'ont du bien comme du mal que des idées superficielles et confuses. « Je sais que Socrate l'Athénien, — vous avez entendu vanter cet homme, sa renommée, sa sagesse proclamée par la Pythie —, ne faisait pas consister son propre bonheur ni la félicité des autres à posséder d'immenses domaines, de vastes pays contenant de nombreuses nations grecques ou des peuples barbares plus nombreux encore, à pouvoir percer le mont Athos, à jeter un pont de bateaux d'un continent à l'autre pour traverser la mer à volonté, à subjuguer les nations, à prendre des îles d'un seul coup de filet, à brûler mille talents d'encens dans un sacrifice. Il ne louait donc ni Xerxès, ni tout autre roi de Perse, de Lydie ou de Macédoine, ni aucun stratège des Grecs, sauf un petit nombre qu'il savait amis de la vertu, se complaisant dans le courage joint à la prudence, aimant la sagesse alliée à la justice. Les hommes fiers, avisés, bons généraux ou parleurs élégants et habiles à convaincre la multitude, mais dans lesquels il ne voyait que quelques parcelles de vertu, il n'en faisait qu'un médiocre éloge. Son jugement est confirmé par la foule des hommes sages et vertueux qui ont compté les uns pour rien, les autres pour peu de chose tous ces avantages qu'on admire et qu'on envie » (1).

Socrate, pareillement, est l'autorité qu'invoque Dion Chrysostome. « Socrate, ce vieillard pauvre que tu sais par ouï-dire qui vécut à Athènes, il y a longues années, se vit demander s'il pensait que le roi de Perse fût heureux. — « Heureux! peut-être il l'est, répondit-il. » — Mais il déclara n'en rien savoir, faute d'avoir connu de près le monarque et jugé de ce qu'il était et des dispositions de son âme. C'est que, je pense, on ne peut savoir autrement si un homme jouit du bonheur. Rien ne sert pour cela d'évaluer ses richesses en or, villes, territoires, sujets ; il faut le pénétrer lui-même et ses

(1) Julien, II, 79 a sqq.

pensées. » L'interlocuteur insistait, surpris de ces réticences. « Tu sais mieux que quiconque, Socrate, que le prince dont je parle est, de tous les hommes qui sont sous le soleil, le plus puissant. Il ne le cède pas même aux dieux. S'il lui plaît, il franchit la mer à pied sec, il traverse les monts en bateau, il épuise les rivières pour étancher la soif de ses hommes. N'as-tu pas ouï-dire que Xerxès fit de la terre la mer, ayant supprimé l'une des plus hautes parmi les montagnes et séparé ainsi l'Athos du continent, qu'il fit passer les flots aux fantassins de son armée portés sur des chars? » (1)

Le bonheur n'est donc point dans le vain appareil de l'opulence et de la gloire. Il est ailleurs, dans ce qui n'offusque ni n'éblouit, n'est ni caduc ni fragile ; il est dans un bien propre à chacun de nous, à l'abri des caprices de la fortune et des inconstances du sort ; il est dans la vertu. « Elle a ses racines dans l'âme, dit Julien ; elle la rend heureuse, reine souveraine, apte à la conduite des États ou des armées, magnanime et vraiment riche. Non qu'elle possède l'or de Colophon et « tout ce que contient le marbre du parvis » ; mais elle a le meilleur et le plus divin des trésors, celui qui survit au naufrage, que l'on porte avec soi sur l'agora, au milieu du peuple, dans sa maison, dans les déserts, parmi les voleurs, à l'abri de la violence des tyrans. Rien d'assez puissant pour le ravir de force et l'arracher à qui, une fois, en est maître (2). « L'homme de bien, en communiquant à autrui sa vertu, ne semble rien perdre de la sienne, tant ce trésor est divin, tant il est beau, tant est vraie la parole de l'hôte athénien, quel qu'ait été ce grand homme : « Tout l'or enfoui sous la terre ou placé à sa « surface ne peut se comparer à la vertu » (3). Si la vertu fait la richesse, elle est seule la vraie noblesse. Si avoir des aïeux est un avantage que ne connaissent point les hommes de naissance obscure, la vertu l'emporte sur toute disposition de l'âme qui

(1) Dion, III, 1 sqq.
(2) Julien, II, 80 a sqq.
(3) Julien, 80 d, 81 a.

n'est point la vertu même. Point de royauté, enfin, sans vertu. Le roi digne de ce nom doit être un sage. « Il n'est point d'opulence ancienne ou récente qui fasse un empereur. Ce n'est pas non plus le manteau de pourpre, ni la tiare, ni le sceptre, ni le diadème, ni le trône héréditaire, ni le nombre des hoplites, ni des milliers de cavaliers. Ce ne sont même pas tous les peuples s'unissant pour déclarer un mortel leur souverain, puisqu'ils ne peuvent lui donner la vertu. Non. C'est une puissance aussi heureuse pour celui qui la reçoit que pour celui qui la confère. Et, de fait, l'homme élevé à cette haute dignité est dans une situation pareille à celle de Phaéton de tragique mémoire. A quoi bon citer d'autres exemples à l'appui de mes paroles ? La vie est remplie de semblables catastrophes et des discours qu'elles ont produits » (1). Plus encore. Il n'y a ni liberté, ni force même, là où fait défaut la vertu. « On n'est fort, on n'est magnanime que par elle. Quiconque se laisse maîtriser par ses passions, emporter par la colère, par les désirs de tout genre, subjuguer et dominer par les moindres faiblesses, celui-là n'est point fort ; il n'a rien d'une trempe virile » (2).

Toutes les parties essentielles de ce long développement se retrouvent dans le troisième Π. βασιλείας de Dion. La félicité de chacun lui est toute intérieure. Le roi de Perse l'a-t-il eue en partage ? Socrate n'en sait rien, puisqu'il ignore tout de son âme. Le sophiste s'en tient à cette brève réponse du philosophe. Arguments, preuves sont superflus. C'est une vérité reconnue, acquise. Mais le sage seul est fort. Beau thème à amplification ! « Je ne saurais dire, explique Socrate, si cet homme possédait vraiment la plus grande puissance qu'on puisse concevoir. S'il était raisonnable et sensé, vraiment courageux, vraiment juste, s'il agissait avec sens, il était, à mes yeux, très fort ; il a réellement eu le plus grand des pouvoirs. Était-ce, au contraire, un lâche, incapable de maîtriser ses

(1) Julien, 83 a, 83 c, 83 d, 84 a.
(2) Julien, 84 c sq.

caprices ou ses fantaisies ; foulait-il aux pieds les lois et le droit ; a-t-il entrepris tout ce que tu vantes par démesure et violence? Alors, à mon avis, il a été plus faible que le plus misérable des mortels, pire que celui qui n'a pas en propre une motte de terre à retourner de sa houe pour en tirer sa subsistance, bien loin de creuser et fendre les montagnes, comme tu le dis. Celui, en effet, qui est incapable de dompter sa colère, qui s'émeut pour des causes frivoles, qui ne sait point faire taire ses désirs, souvent honteux, ni se délivrer de l'affliction alors que, parfois, il n'a aucun sujet d'en ressentir, qui n'a l'énergie de supporter ni épreuves ni peines, viendraient-elles même de la volupté, qui ne peut repousser la crainte loin de son âme et, au lieu d'être utile aux autres dans le danger, ne peut que leur nuire gravement, comment ne serait-il pas excessivement lâche, vaincu qu'il est par des femmes ou des eunuques? Oseras-tu proclamer fort et puissant un homme plus faible encore qu'on ne l'est quand on l'est le plus, pendant le sommeil? » (1). Le partenaire de Socrate ne se tient pas pour battu. Il énumère toutes les contrées, toutes les populations dont le roi de Perse est le maître. Il invoque le consentement universel qui s'accorde à le nommer, seul entre tous les princes, le grand Roi. « J'entends, réplique le sage, foule de gens tenir le même discours que tu tiens à présent, et des Grecs et des Barbares. En suis-je plus avancé pour cela? Sais-je, mon bon, s'il sait commander à toutes ces contrées avec l'amour de la loi et de la justice et s'il est tel que j'ai dit souvent qu'un prince doit être? Est-ce un homme de raison, vraiment ami des mortels, obéissant lui-même à la loi pour la sauvegarde et le bien de ceux dont il a la charge, heureux du bonheur tel que je le comprends et y faisant participer les autres, ne séparant jamais son bien personnel de celui de ses sujets, se réjouissant surtout quand il voit que les siens ont tout au mieux? Alors on peut dire qu'il est très grand par sa puissance

(1) Dion, III, 32 sqq.

et vraiment roi. S'il n'aime que les plaisirs, les richesses, s'il ne se plaît que dans les excès, dans le mépris des lois, s'il vit dans la mollesse et fuit tout travail, s'il regarde tous ses sujets comme des esclaves qui n'ont d'autre fonction que de servir à sa luxure, s'il n'a point le caractère d'un pasteur doux et bienveillant, soucieux de défendre son troupeau, s'il est le premier à le mettre au pillage, s'il s'en remet à autrui du soin de veiller sur lui, jamais je ne l'appellerai du nom de chef, de souverain ou de roi » (1).

S'il ne saurait y avoir de roi sans vertu, la conclusion s'impose qu'un méchant n'est jamais digne de ce titre. Il n'est qu'un tyran. L'appareil de l'autorité suprême n'y fait rien. Un homme vicieux n'est que le pire des humains, eût-il de nombreuses tiares ou couronnes, vît-il les sceptres se courber devant lui. » (2). « Qu'importe que le saluent du nom de prince tous les Hellènes et tous les Barbares, qu'ils lui apportent en foule diadèmes, tiares, sceptres? » (3). Richesse n'est pas royauté, disait Julien, ni davantage tiare, sceptre ou diadème. C'est en vain qu'un mortel perdu de vices serait unanimement déclaré roi par le concours et l'accord de tous les hommes (4).

Tenir la première place ici bas, ajoute Dion, c'est l'ambition de beaucoup, l'illusion qui séduit leur orgueil ; mais c'est aussi l'épreuve qui les perd. Le sort de Phaéton les attend, dont nous parle la légende et qui, monté malgré la volonté du destin sur ce char que ne devait conduire qu'un dieu fort, montra trop qu'il n'était qu'un aurige incapable (5).

Julien citait Phaéton; il recourait à d'autres exemples dont le sophiste de Pruse pouvait lui avoir donné le modèle. Dion ne consacre pas, dans ses Π. βασιλείας, de morceaux à nous

(1) Dion, III, 38 sqq.
(2) Dion, III, 41.
(3) Dion, IV, 25.
(4) Julien, 83 d.
(5) Dion, I, 46 sq.

prouver que la vraie noblesse c'est la vertu. Mais l'empereur écrivait : « Si l'on prétend à l'εὐγένεια, il faut au moins qu'on la reconnaisse en nous à quelque signe imprimé dans l'âme. L'on conte qu'en Béotie, la lance gravée sur les Spartes, au sortir de la glèbe qui les avait enfantés et nourris, resta pendant longtemps le signe caractéristique de cette race (1) ». « Alexandre se vantait, nous apprend Dion, d'être issu des Spartoi nés de Zeus qui, dit-on, portaient sur le corps une lance, marque de leur origine. Quiconque ne la pouvait montrer n'était pas de leur sang. C'est que les nobles sont fils de Zeus, Homère l'affirme; car il est le père des dieux et des hommes, quoiqu'il ne soit celui d'aucun mortel, esclave vil ou sans noblesse » (2). Julien célébrait la sagesse des anciens temps qui voyaient en Hèraclès le fils de Zeus et regardaient comme dignes de la même gloire les deux fils de Léda, le législateur Minos, le Crétois Rhadamanthe. Ils voulaient nous amener à nous faire une idée juste de la noblesse et à donner hardiment le nom de noble à quiconque, né de parents vertueux, se montre leur égal, à regarder Zeus comme le créateur de tout homme riche de vertus que n'eut pas celui dont il tenait le jour (3). Les anciens, assurait Dion à Trajan, ont appelé fils de Zeus tous ceux qui avaient été élevés comme le fut Hèraclès. « Au contraire, quelques-uns de ceux que l'on nommait des rois étaient au plus bas dans l'échelle des humains. C'étaient des revendeurs à la toilette, des gabelous, des tenanciers de maisons de débauche. Nous trouvons tout naturel que Dromon et Sarambos qui avaient boutique à Athènes, aient été désignés par de tels noms. N'est-il pas juste aussi que Darius l'Ancien, qui trafiquait de son étalage à Suse et à Babylone et que les Perses, encore de nos jours, baptisent le colporteur, soit affublé du même sobriquet? » (4). Même allusion dans le Panégyrique

(1) Julien, 81 c sqq.
(2) Dion, IV, 23 sqq.
(3) Julien, 82 a.
(4) Dion, IV, 21 sqq., 98 sqq.

de Constance, infamante pour le même roi de Perse. « N'avez-vous pas ouï que Darius, monarque et grand roi, qui n'était pas de condition mercenaire, épris d'un fol amour pour les richesses, allait jusqu'à fouiller les tombeaux des morts, tout en grevant ses peuples d'impôts? Aussi se fit-il un nom fameux parmi les hommes. Les notables persans lui donnèrent un surnom qui équivaut au mot Sarambe chez les Athéniens » (1).

Tous les fragments que nous venons de collationner ont un caractère commun. Ils définissent moins ce qu'est le véritable roi qu'ils n'établissent ce qu'il n'est pas. Procédé des plus anciens dans la dialectique. Il suffit d'ouvrir n'importe quel ouvrage d'un Socratique, Platon ou Xénophon, pour y reconnaître un des moyens d'investigation les plus chers à leur maître. Mais ni le sophiste, ni l'impérial panégyriste ne s'en tiennent à ce portrait, en quelque sorte négatif, du souverain idéal. Quelles sont les vertus positives dont il doit être pourvu? Même accord, même complète conformité entre nos deux auteurs.

D'abord, un même critère leur sert à juger de la vertu des Princes. Pour Dion, la valeur d'un monarque, la légitimité des honneurs qu'on rend à ses mérites et de la gloire dont il jouit se mesure d'après une règle, une norme parfaitement simples. Est-il ou non, dans toute sa conduite, un exemplaire accompli du souverain parfait? Selon qu'il en remplit plus ou moins la définition, en approche ou s'en éloigne davantage, on doit l'admirer et l'aimer sans restriction ou tempérer la louange de critiques (2). Semblablement, Julien, après avoir chanté et célébré Constance, nous dit quelle méthode fut la sienne. Il s'agissait, il l'a montré, de considérer les habitudes d'âme et la vertu qui ne peuvent appartenir qu'à des hommes d'une nature bonne, excellente. Prenant de là son point de départ, il en a fait dépendre la suite de son discours. Le roi réalisait-il ce type de la perfection humaine? Heureux alors le monarque,

(1) Julien, 85 c.
(2) Dion, I, 15; cf. IV, 25 sq.

heureux ceux qui vivaient sous un pareil empire ! S'en écartait-il, se jetait-il dans la voie opposée ? Malheureux, insensé, méchant, il était pour lui-même et pour les autres, la cause des plus grandes infortunes. Il faut donc, selon la traditionnelle coutume, poser la définition, puis juger de la conformité de l'individu avec l'universel.

Énumérons les attributs du prince modèle. Avant tout, dit Chrysostome, il a le culte des dieux, dont il est l'ami (1). C'est aussi, selon Julien, sa première vertu (2). A l'égard des hommes, il est plein de sollicitude et d'attention, ἀνθρώπων ἐπιμελεῖται. Ainsi s'exprime le sophiste (3). Le grand prince de Julien « témoigne d'un amour religieux, d'un tendre sentiment pour ses parents vivants ou morts, de bienveillance pour ses frères, de douceur, d'aménité pour ses serviteurs et les étrangers. Il veut plaire aux siens, mais prend un soin équitable des intérêts de tous. Également soucieux du bien de tous ses sujets, il distingue pourtant entre les méchants et les bons ; à ceux-ci son cœur, ses préférences » (4). Surtout, point de de labeur, point de fatigue qui fasse reculer son courage ; il ne les fuit pas, il les recherche. « Le vrai souverain, selon le cœur de Dion, croit que la supériorité de sa position n'est pas de l'emporter sur autrui par l'abondance des richesses et des plaisirs, mais par l'excès de son souci envers tous. Plus que personne, il aime peine et effort ὥστε φιλόπονος μᾶλλόν ἐστιν. Régner ce n'est pas vivre dans la mollesse, c'est se raidir dans l'effort. Ce n'est pas se prévaloir d'un droit de se donner relâche et loisir, c'est s'obliger à la sollicitude et au travail, φροντίδων καὶ πόνων » (5). Le prince chéri de Julien est de nature ami du labeur, φιλόπονος ὢν φύσει (6). Il en veut sa part ; il la lui faut plus large que celle de tout autre. Sa joie

(1) Dion, I, 16.
(2) Julien, 86 a. 92 d.
(3) Dion, I, 17.
(4) Julien, 86 a.
(5) Dion, I, 21 ; cf. III, 62 sq.
(6) Julien, 86 c.

n'est pas d'être celui qui possède plus que les siens d'argent et d'or. Désireux d'assurer la félicité de sujets qu'il aime, il est plein d'attentions pour les armées qui les protègent et les défendent, φιλόπολις καὶ φιλοστρατιώτης (1) — φιλοπολίτης καὶ φιλοστρατιώτης (2).

Les rois, chez le vieil Homère, étaient ποίμενες λαῶν, les « pasteurs des peuples ». Cette comparaison du souverain avec le berger diligent reste populaire à travers les siècles. On la reprend, la développe, la paraphrase. Socrate lui-même, peut-être, l'avait mise en œuvre. L'amplification en était facile. Si le roi est le berger, les soldats sont les chiens de garde (3). Il faut veiller à ce qu'ils restent de bons et fidèles serviteurs, qui ne dépensent leur force qu'à lutter contre les loups et les animaux ravisseurs, mais dont les instincts carnassiers doivent être contenus. Ne voit-on point quelquefois qu'ils s'en prennent aux brebis qu'ils devraient défendre? (4) La faute, au reste, en est au maître qui ne les nourrit pas. Veut-on d'eux de louables services? Qu'ils ne manquent pas du nécessaire (5). Mais aussi qu'on les accoutume à la peine, qu'on ne les laisse point s'abandonner à la mollesse. Qu'on soit inflexible sur le chapitre de l'obéissance; que le roi les entraîne par son exemple, que, tout le premier, il leur soit un modèle de force d'âme et d'énergie active, quand il y a lieu d'en montrer (6). La concordance entre Dion et Julien est complète; elle va souvent jusqu'à l'identité des expressions et des termes. Sans nous attarder en de fastidieux rapprochements, bornons-nous à confronter deux passages. « C'est vraiment, dit l'empereur, un spectacle ravissant pour le soldat à la peine, que celui d'un général qui prend sa grande part des travaux qu'il doit accomplir » (7). Ne dirait-

(1) Dion, I, 28.
(2) Julien, 86 d.
(3) Dion, I, 28. Cf. Julien, 86 d.
(4) Dion, I, 28 ; cf. Julien, 87 a, 88 b.
(5) Dion, I, 28; cf. Julien, 88 a.
(6) Dion, I, 28; cf. Julien, 87 a.
(7) Dion, I, 34.

on pas le propre écho des mots du sophiste : « Est-il spectacle plus auguste que celui d'un roi généreux, ami du labeur? » (1).

Le bon souverain ne cherchera pas dans la contemplation d'une phalange bien disposée pour le combat, dans la vue des javelots étincelants et le fracas guerrier des buccins, une enfantine satisfaction d'amour-propre. Les troupes ne sont que l'instrument de sa puissance bienfaisante et de sa sollicitude pour ses peuples. Le bonheur, la sauvegarde de ceux qu'il gouverne, voilà son unique souci. Voir couler leur sang lui fait horreur ; combien plus le verser lui-même? (2) Son rôle n'est pas, répète Julien après Dion Chrysostome, de s'occuper en personne de la punition des crimes dont le châtiment est la mort, il ne lui sied pas de porter continuellement son armure. Telle la reine des abeilles qui, seule dans la ruche, n'a ni dard ni aiguillon (3).

D'ailleurs, si le roi, loin de demander aux hommes des leçons, doit en être une vivante pour eux, c'est qu'il trouve la règle de sa conduite dans l'imitation et le service des plus hautes divinités. Philanthrope, équitable, juste, les dieux le protègent ; il atteint un âge avancé. Les bénédictions de ses sujets sont entendues des habitants de l'Olympe qui, après l'avoir comblé de biens et de prospérités ici-bas, « le recevront dans leurs chœurs, lui donneront place à leurs festins, répandront sa gloire parmi tous les mortels, quand la fatalité l'aura fait succomber aux chances incurables de la vie » (4).

Reconnaissons-le. La collation de tant de morceaux incontestablement analogues conduit certainement le lecteur à la conviction grandissante d'une relation de maître à disciple entre les deux écrivains. Ne résulterait-elle pas cependant d'une illusion fréquente chez le philologue, toujours enclin à conclure, sous l'impression de tant de similitudes, par le fameux

(1) Julien, 88 a.
(2) Dion, IV, 62 sqq.
(3) Julien, 89 d.
(4) Dion, I, 35 sq. ; IV, 51 ; Julien, 90 a, 100 d ; Dion, II, 78.

sophisme : *post hoc, ergo propter hoc* ou plutôt *ex hoc*? Soumettons nos textes à une nouvelle analyse, scrupuleuse, serrée.

Julien, on l'a vu, comme Dion, nous offre l'écho d'une conversation de Socrate sur le roi de Perse. Mais, — qu'on le remarque, — c'est un simple écho. Ce n'est pas, comme chez le sophiste de Pruse, un dialogue en forme, dans la manière consacrée des socratiques. Qu'il se souvienne du morceau de Dion, rien d'improbable ; qu'il l'imite, rien de moins sûr. En tout cas, il y ajoute. Après avoir peint, dans les mêmes termes ou avec des différences si peu sensibles qu'elles ne méritent pas mention, l'éclat de la puissance et les entreprises aussi orgueilleuses que follement hardies du grand Roi, il nous le montre « prenant les îles d'un coup de filet, brûlant mille talents d'encens dans un sacrifice ». C'est une allusion à l'histoire de Datis, un des lieutenants de Darius. Chargé par le roi de se saisir de tous les Érétriens et de tous les Athéniens il devait former, de ses nombreux soldats se tenant par la main, une sorte de filet qui capturât tous les Érétriens. L'anecdote ne se rencontre pas chez Dion Chrysostome. Qui plus est, nous en connaissons la source. Hérodote (1) en dit un mot ; mais il met aussi sur le compte de Datis la dépense de trois cents talents d'encens, brûlés sur l'autel d'Apollon Délien. Julien ne le suit pas sur ce dernier point. Il a dû puiser ailleurs. Or Platon rapporte de Xerxès, deux fois, ce même trait, au chapitre dixième du *Ménéxène* et au troisième livre des *Lois* (2). La réminiscence, chez Julien, n'est guère douteuse.

D'autre part, la réprobation dans laquelle Socrate englobe les conquérants ne fait point de distinction entre le tout-puissant monarque et le simple stratège des Grecs. N'y aurait-il pas là un emprunt aux premiers cyniques, voire au fondateur de la secte, à Antisthène ? Disciple de Gorgias, il s'était mis à l'école de Socrate et criblait d'épigrammes ses anciens maîtres, dans

(1) Hérodote, VI, 94.
(2) Platon, *Ménéxène*, chap. x ; *Lois*, 698 D.

son *Archelaos*. Il était homme à railler le vide de leurs δόξαι. Aristocrate, il faisait, dans son *Politique*, le procès des chefs de la démocratie athénienne. Les stratèges pouvaient avoir été de ses victimes. Un petit nombre échappait seulement à la condamnation. Πλὴν σφόδρα ὀλίγων, dit Julien ; or l'expression μετ' ὀλίγων ἀνθρώπων était de celles qu'affectionnait Antisthène, pour qui, sauf exceptions bien rares, l'humanité ne comptait que des insensés. On ne saurait, certes, aller, pour autant, jusqu'à nier catégoriquement que Julien ne se souvienne ici de Dion, avec lequel il se retrouve tout à fait d'accord pour proclamer que le jugement de Socrate est « confirmé par la foule des hommes sages et vertueux ». Il n'en reste pas moins qu'il ne recourt au sophiste-philosophe que de façon très indépendante et y ajoute très librement.

L'origine de ces additions est-elle dans les écrits des plus anciens cyniques ? Si d'autres indices confirmaient ces premières inductions, l'hypothèse gagnerait aussitôt en force et en valeur. La critique allemande a cru en trouver en abondance. Il n'y a, dit Julien, qu'une vertu, la même pour tous ; « elle a ses racines dans l'âme, la rend heureuse, reine souveraine, apte à la conduite des États ou des armées, magnanime, vraiment riche. » Maxime stoïcienne qu'on rencontre dans Zénon. Vertu est synonyme de bonheur, de félicité, de fortune. Cette doctrine, probablement, le Portique la tenait des leçons des socratiques les plus anciens, l'interprétait dans le sens exclusif que les disciples d'Antisthène lui avaient imposé. N'y a-t-il pas un reflet de leurs enseignements dans un passage des *Mémorables ?* (1) Vertu et science y apparaissent une fois de plus comme identiques. Comme telles, et au même titre, elles sont indispensables à tout homme, qu'il soit stratège ou médecin ou qu'il professe tout autre art. Le choix des foules ne saurait rien atténuer de l'inéluctable nécessité de les posséder pour vraiment y réussir.

(1) Xénoph., *Mém.*, III, 1, 4.

Allons plus avant. Souvent le vulgaire admire et envie les rois pour leur opulence. Mais qu'est-ce que la véritable richesse, πλουσίαν γ' ἀληθῶς? C'est encore la vertu, répétait Julien, commentant un vers d'Homère que nous avons cité. La ressemblance de cette assertion est grande avec les propos que tient Antisthène dans le banquet de Xénophon. « Les hommes, affirme-t-il, n'ont pas leur richesse ou leur pauvreté dans leurs maisons, mais dans leurs âmes. Bien des particuliers, avec une grande fortune, se croient si pauvres qu'ils bravent tous les travaux, tous les dangers pour acquérir plus encore. Je sais des frères qui ont hérité par portions égales, dont l'un a le nécessaire et même le superflu, tandis que l'autre manque de tout. Pour ma part, ce que je possède est si considérable qu'il me reste du superflu... Et loin d'être avare de mon opulence, je la montre à tous mes amis, je partage avec qui veut les richesses de mon âme » (1). Et d'où viendrait à Julien sa définition de la vraie noblesse, dont nous ne voyons pas de parallèle exprès chez Dion, au moins dans les Π. βασιλείας? Antisthène ne devait-il pas attacher d'autant plus de prix à démontrer que l'εὐγένεια n'est pas due à la chance d'une naissance illustre qu'on lui contestait à Athènes le droit de se proclamer citoyen autochtone? Que pouvait-il établir, sinon ce point précisément, dans son livre sur « la liberté et l'esclavage »?

Le roi lui-même ne saurait se targuer de noblesse, en dépit de son rang, s'il n'a en partage cette noblesse, la seule vraie, à laquelle le sang ne contribue point, parce qu'elle se confond avec la vertu. Paradoxe, cette opinion, pour le commun des hommes. Julien le sait; il en est fier. Déconcertante pour les ignorants, la vérité n'en est pas moins la vérité. Le consentement universel est inopérant, s'il prétend y contredire : « οὔτε εἰ πάντες ἄνθρωποι.., ὁμολόγοιεν συνελθόντες ». Formule consacrée. Dion aussi l'utilise. L'expérience de la vie abat tous les masques dont s'abrite le vice dans les grandeurs ou l'or.

(1) Xénoph., *Banquet*, ch. IV (trad. Talbot I, p. 222).

L'œuvre juge l'homme. Phaéton est puni de son outrecuidance. Exemple traditionnel que celui-là, commun à l'empereur et au sophiste. Cliché encore, cliché d'école, cliché cynique, la progression qui suit. Les hommes se scandalisent de nos propos ; étonnons-les par une témérité nouvelle. Non, le roi qui n'est pas vertueux n'est pas εὐγένης ; il n'est pas même libre, ἐλεύθερος, pas même fort, ἰσχυρός. Dion développe le même thème. Mais Julien apporte des précisions qu'il omet. Il pourrait se piquer d'une ἀκρίβεια dont l'orateur de Pruse ne se vante point. La force n'est pas dans la vigueur du corps, ni dans la puissance matérielle et visible. Elle est intérieure à l'âme. Celui-là seul est fort qui, étant maître de soi, ἐγκρατής, dompte ses passions par la volonté. « La sagesse, écrit Zeller, pour Antisthène et son école, se confond entièrement avec la volonté droite, la force, l'empire sur soi et l'honnêteté (1) ». Le cynique, franc de tout besoin, de tout désir, méprisant toutes les jouissances que poursuivent les mortels, seul a le droit de revendiquer pour soi la richesse, la liberté, la force. Fous et faibles les ambitieux, Phaéton, Tantale, Midas, Darès. Leurs mésaventures sont aussi édifiantes que persuasives.

Que conclure ? Julien, certainement, suit une autorité. Il n'invente ni leçons ni exemples. Des écrivains antérieurs lui ont fourni tout l'essentiel. La critique allemande croit que, pour les découvrir, nous devons remonter assez haut dans l'histoire de la morale hellénique. Y eut-il philosophes pour se complaire davantage à étonner leurs contemporains par l'étrangeté de leur vie, la singularité de leurs propos, que les premiers cyniques ? Y a-t-il identification plus conforme à l'esprit de la secte que la synonymie de richesse, noblesse, liberté, force, avec sagesse et vertu ? Le caractère tranchant des affirmations est autrement marqué chez Julien que chez Dion. S'il se rencontre sans cesse avec ce dernier, sans cesse aussi il le complète, apporte des indications, des exemples, des

(1) Zeller, *Phil. des Grecs* (trad. Boutroux, t. III, p. 284).

traits qui font défaut dans les Π. βασιλείας. Ces oraisons, il ne les imite point. C'est à une source, toute voisine de celle de l'orateur qu'il va puiser. Peu à peu l'on s'assure que ce doit être à la même. Elle est de date très ancienne. Au surplus, ni l'un ni l'autre ne s'y asservissent. Ainsi Dion s'attache à démontrer que le bon roi est fort, et non le tyran, et cela en termes précis, tandis que, chez l'empereur, l'opposition n'est pas explicite. Au contraire, par moments, Julien semble reproduire tels quels des sorites et des enthymèmes familiers aux chefs de l'école. En tous cas, Julien ne dérive pas, du moins ne dérive pas exclusivement de Dion Chrysostome.

Cette hypothèse d'un modèle commun, d'époque reculée, se confirme-t-elle, si de la partie en quelque façon purement critique et négative de la définition du véritable prince nous passons au contenu positif du portrait moral que l'un et l'autre nous en ont offert? Les points de contact entre les œuvres sont ici plus nombreux encore et plus étroits. L'identité des idées s'accompagne souvent de celle des formules. Incontestablement, ce morceau, bien plus encore que le précédent, devait entraîner des lecteurs, même avertis, à affirmer une filiation du sophiste au César. On a pu dresser, par colonnes, textes pour textes, expressions pour expressions, un tableau minutieux de ces similitudes et parallélismes (1). Pourtant, l'on sait avec quelle défiance il faut user de ces statistiques. La disposition graphique est aisément un trompe-l'œil. Elle conduit à des inductions, des certitudes apparentes qu'un examen plus sévère fait vite évanouir.

Laissons de côté l'éloge des talents militaires de Constance. Négligeons l'exposé des mérites du souverain parfait considéré comme le chef des armées sur le champ de bataille. Dion, qui n'est point un capitaine, n'a garde, avec son souci délicat des convenances, d'imposer à Trajan, vainqueur des Daces, des leçons de stratégie. Et l'eût-il fait, que Julien n'avait besoin du

(1) Fischer, *op. laud.*

secours de personne pour traiter d'un art où il était passé maître. Restons dans le domaine du moraliste, la vertu.

Elle se manifeste d'abord chez le roi, par une exemplaire piété. Lieu commun, indubitablement. Toutefois le « locus » le plus usé peut se rajeunir par le coloris renouvelé. Sans féliciter Julien d'une originalité qu'il n'a pas, reconnaissons qu'il a tenté de sortir des banalités vagues, en s'aidant des enseignements précis de l'éthique stoïcienne.

Qu'entend-il par l'εὐσέβεια ? Elle n'est pas seulement le respect du culte des dieux. « Non moins essentiel est un amour religieux, un sentiment tendre envers nos parents vivants ou morts, et encore la bienveillance pour nos frères, la vénération pour les dieux de la famille, la douceur, l'aménité à l'égard de nos serviteurs et des étrangers (1). » En un mot, c'est une vertu non moins humaine que divine ; elle est à la fois fidélité aux pratiques rituelles ancestrales et charité envers nos proches et nos semblables.

C'est la doctrine même du Portique. « Les sages, pieux et religieux, n'ignorent pas ce que c'est que la religion et la piété ; c'est pourquoi ils font des sacrifices et demeurent toujours dans leur pureté, ayant en horreur les crimes qu'on commet contre la Divinité ; ce qui fait que la Divinité les aime et les chérit, comme saints et comme des personnes qui rendent ce qui est dû à Sa Majesté. Les sages seuls doivent être prêtres, étant capables de dire ce qu'il faut faire dans les sacrifices, dans l'édification des temples, dans les expiations et dans les choses agréables à Dieu. Ils avertissent qu'il faut, après Dieu, respecter ses parents et ses frères (2) ». Dion, dans le troisième Π. βασιλείας, décrivait, en termes semblables, la piété royale. Le prince est ami de la divinité qui l'estime et l'honore de sa confiance. Il a d'abord, pour les dieux, le respect le plus profond. Il ne se contente pas de les vénérer en paroles ; il croit à leur être, à leur présence ; il se convainc qu'il doit

(1) Julien, 86 a.
(2) Diog. Laerte, VII, 119, 120.

aux hommes sa sollicitude, parce qu'il sent celle des dieux s'étendre jusqu'à lui (1). Nous sommes donc en pleine Stoa; Julien, enfin, lui est particulièrement fidèle quand il ajoute que la piété n'est qu'une partie de la vertu, parce qu'elle est fille de la Justice (2).

Pieux, le prince ne l'est pas seulement envers les dieux, il l'est envers la loi. Nous avons vu avec quelle insistance nos deux auteurs voyaient dans le respect absolu de la loi, la marque du roi vraiment conscient de ses devoirs et de son rôle. Après l'impiété et peut-être au même rang, la παρανομία est, aux yeux du César panégyriste, le pire des crimes. « C'est que la loi, dit-il, est aussi fille de Dikè; c'est l'offrande sacrée et vraiment digne du souverain dieu. Jamais homme doué de raison ne la dédaignera, ne la foulera aux pieds » (3). Qui l'honore, la maintient, déclarait Dion dans le premier Π. βασιλείας, ne se permet rien qui lui soit contraire, est non seulement respectueux d'elle, mais est pieux, vraiment réglé. Quiconque, au contraire, autant qu'il dépend de lui, la détruit, l'enfreint, l'ignore, vit dans le dérèglement, le désordre. Il en est des particuliers comme de ceux qui ont part au gouvernement de l'État, bien que, venant du maître, tout manquement soit de bien plus de conséquence et autrement sensible (4). C'est que la loi est reine des rois, souveraine des souverains. Même conception chez Dion, avant Julien. Pour tous les deux, elle est une norme, un étalon auquel rapporter notre conduite (5). Et c'est bien ici la loi telle que la définissent les stoïciens. Dion dit expressément dans la section qui précède le morceau plus haut cité, qu'il serait beau de chanter la splendeur de l'Univers dans sa démarche bienheureuse, gouverné, conduit par la Providence » (6). La loi à laquelle le

(1) Dion, III, 51 sq.
(2) Julien, 70 d.
(3) Julien, 89 d.
(4) Dion, I, 43.
(5) Julien, 93 a, Dion, LXVII, 7.
(6) Dion, I, 42.

Monde obéit c'est la Raison universelle qui pénètre, régit le Grand Tout. Doctrine bien connue du Portique que la sagesse, par quelque vertu qu'elle se manifeste, n'est jamais en son fond que la soumission volontaire à l'ordre du κόσμος. Zeus lui-même, sage des sages, juste des justes, la suit et la veut.

Toutes ces vertus, le roi a le devoir de les pratiquer. Mais tous les mortels y sont astreints. En est-il qui lui soient plus particulièrement propres ? Oui, répondent Dion et Julien. Il lui faut, pour bien remplir sa charge, être d'abord, de tous ici-bas, le plus laborieux, ne jamais reculer devant la peine, si rude qu'elle apparaisse. Il ne connaîtra ni mollesse, ni paresse, ni lâcheté. Loin d'écarter l'amer calice, il l'approchera de ses lèvres. Vieille doctrine du Portique encore. L'Effort c'est la Vertu même. Aussi le prince est-il pour nos deux écrivains φιλόπονος, ἐπίπονος. Naturellement, il aura le courage du guerrier ; il sera πολεμικός, ἀνδρεῖος. Il donnera à ses troupes l'exemple de l'endurance et de l'intrépidité. Mais, s'il est ferme devant le danger dans le combat, il aimera surtout la paix, bienfaitrice des peuples. Il saura maintenir ses soldats dans le devoir, « engarder » les chiens de dévorer les brebis. Il est εἰρηνικός. Inutile d'entrer dans le détail. On reconnaît ici des idées stoïciennes. Hèraclès est le héros par excellence, parce que, de tous, il a été le plus audacieux devant le péril, le plus indomptable au labeur. Et quand, ailleurs, Dion chantait les louanges du Zeus de Phidias, qu'il commentait un à un tous les « cognomina » du dieu, c'était de l'épithète εἰρηνικός qu'il lui faisait surtout un titre de gloire.

Conclurons-nous de là que Dion et Julien suivent une même source? Si c'est vrai, ils en modifient l'ordre. Chez Dion, le souverain idéal est φιλόπονος, puis φιλότιμος, πολεμικός, εἰρηνικός. Chez l'empereur l'ἀνδρεία passe d'abord. Lequel conservait l'ordre des matières du modèle? Julien le bouleversait-il pour mettre en plus de relief les qualités du chef d'armée qui, pour un soldat, devaient primer les autres? Problème

curieux, mais sans solution certaine. Peut-être enfin quelque auteur plus ancien leur offrait-il, poussée dans le détail, cette similitude du roi et du berger qu'ils développent tous deux longuement. Elle présente çà et là des variantes. L'allure elle en est nettement socratique. On sait qu'elle se trouvait dans Antisthène. Rien d'impossible à ce que l'un et l'autre soient allés l'y chercher ; mais rien d'impossible non plus à ce que Julien ait été la prendre chez Dion Chrysostome. En toute sincérité, nous n'oserions rien affirmer sur aucun point.

Même incertitude, au vrai, en ce qui touche la comparaison du prince parfait avec Zeus et le Soleil. Elle est, sous l'Empire, on ne peut plus répandue ; des influences orientales aident à sa diffusion. Elle est chez Plutarque, Thémistios, Libanius, les Pythagoro-stoïciens, tels qu'Ecphantos (1). Les cyniques déjà disaient, au témoignage de Diogène Laerte, que les rois sont les images des dieux (2). Le bon roi prend aussi Hèlios pour modèle ; il en imite la sollicitude à l'endroit des hommes. Vieille idée, tout à fait dans la tradition socratique, chère à Xénophon, qui l'amplifie à deux occasions au moins, dans la *Cyropédie* et dans les *Mémorables* (3). Les stoïciens en usaient, Thémistios le dit expressément. Il la signale chez Chrysippe et Cléanthe (4). Au fond, c'est maintenant un lieu commun. Bien fin qui dirait à qui Dion et Julien ont été l'emprunter directement.

Il est temps de conclure cette étude déjà trop longue. A notre avis, ce qui reste acquis, c'est que le sophiste, comme le César, est profondément imprégné d'idées stoïciennes. La relation qui les unit est-elle celle de modèle à imitateur ? Oui et non. Julien ne pouvait pas ne pas connaître les Π. βασιλείας. Mais il ne les a pas copiés. Il en a été influencé, très fortement,

(1) Stob., *Flor.*, Mein., 47, 22.
(2) Diog. Laerte, VII, 50.
(3) Xen. *Cyrop.*, VII, 2, 29 ; *Memor.*, IV, 3, 8.
(4) Themistios, II, 27 c.

mais sans, pour cela, s'interdire de puiser ailleurs, dans ses immenses lectures et sa merveilleuse mémoire. A-t-il parallèlement recouru à une source à laquelle Dion, le premier, était redevable? Il y a lieu de le croire. Il ne s'y attache pas strictement, non plus que l'orateur de Pruse ne s'y était asservi. Cette source doit être partiellement un dialogue socratique. Était-ce une œuvre perdue d'Antisthène? Il se peut; quelques indices porteraient à le penser. L'introduction en serait cette conversation de Socrate avec un interlocuteur anonyme que Dion rapporte avec détails. Mais la suite en provient-elle? Rien ne le prouve. Il y a bien, chez Julien, le sorite : qui n'a point la vertu n'est ni sage, ni riche, ni noble, ni fort, ni libre. Mais si l'idée est bien cynique, la forme ne l'est pas. Les propos qu'on nous rapporte d'Antisthène ou de Diogène ont une saveur d'ironie, une brusquerie de tour, une étrangeté d'allure que cet honnête morceau oratoire, avec sa gradation régulière, ne reflète pas, même de loin. En réalité, Dion et Julien n'ont pas mis à contribution une source unique. Les critiques allemands qui en ont créé l'hypothèse, avouent qu'elle devait être composite (1). Pourquoi ne seraient-ce point les Π. βασιλείας et le Panégyrique de Constance qui seraient eux-mêmes des œuvres composites? Supposerait-on, parce que des idées analogues se rencontreraient chez Pline le Jeune dans son éloge de Trajan, qu'il avait sous les yeux les mêmes livres que Dion ou Julien?

L'erreur est de vouloir, à tout prix, reconstituer un écrit perdu d'Antisthène. Nos deux orateurs nous en font peut-être deviner un fragment. C'est tout. Pour le reste ils s'aident de leurs souvenirs. Ils ont fait d'excellentes études littéraires et philosophiques; ils les mettent à profit. L'Éthique en leur temps est devenue le domaine du rhéteur autant que du philosophe; elle s'est mise à la portée de tous. Il n'est pas un élève consciencieux des maîtres de l'éloquence ou de la sagesse qui ne sache les principales maximes de la Stoa ou des cyniques, non

(1) Fischer, *op. laudato.*

plus qu'il n'ignore Platon ou Aristote. L'antiquité laisse un héritage de belles, nobles, édifiantes pensées. Les derniers venus de l'Hellénisme en vivent, s'en nourrissent, comme le feront des siècles plus tard un Érasme ou un Montaigne. Julien, Dion, tout autant que Plutarque, sont déjà des humanistes.

L. François.

VARIÉTÉS

QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES EN GRÈCE

Bella gerant alii! Les Grecs ont eu le loisir, pendant cet hiver 1915-1916, de faire des fouilles. En voici les principaux résultats, d'après leurs journaux.

A Tirynthe, ils ont eu la main particulièrement heureuse. A une centaine de mètres de l'Acropole, un ouvrier de l'école d'agriculture fondée par Capo d'Istria creusait un trou à une grande profondeur, quand sa pioche heurta du métal. L'éphore fut aussitôt prévenu; il fit continuer le travail avec les précautions nécessaires. On venait de découvrir une fosse creusée dans les fondations d'une habitation mycénienne. On ramena au jour un trésor qui fut transporté au Musée archéologique d'Athènes. Le gouvernement hellénique lui a fait grand accueil : après la visite du ministre Michelidakis, il reçut celle du roi, accompagné de la reine et de la princesse Hélène. — Les objets recueillis étaient jadis serrés dans un grand coffre. Ils sont nombreux, bien conservés, d'une haute valeur. Beaucoup d'ustensiles voisinaient avec des épées, avec un trépied d'une suprême élégance, avec plusieurs bassins, enfin avec un grand vase de bronze. Mais c'est le contenu de ce vase qui donne à la découverte un prix inestimable. On en a retiré des bijoux d'une exécution artistique, en or, en agate, en ivoire, en ambre, en pâte de verre, etc., des bracelets, des colliers à grains d'or, deux diadèmes tressés en filigranes d'or et ornés intérieurement de gros morceaux

d'ambre à forme de croix, des anneaux d'or en grand nombre, dont on vante la beauté. L'un de ces anneaux a pour chaton une pierre où est finement gravée une scène marine. Un autre, de dimension inaccoutumée, semble en voie de passer pour un chef-d'œuvre de l'art préhistorique et un document intéressant d'histoire religieuse. Sur une gemme très large est représentée une cérémonie du culte : une déesse ou une prêtresse en costume mycénien est assise devant un autel à colonnade, cependant que de l'autre côté s'avancent en procession solennelle quatre personnages zoomorphes qui rappellent les animaux fantastiques de la glyptique créto-mycénienne et qu'on donne comme des génies mythologiques, mais qui pourraient bien être des prêtres ou des fidèles déguisés. Au-dessus de la scène, brillent le soleil, la lune et les étoiles.

Près de Prévéza et de l'ancienne Nicopolis, les fouilles dirigées par l'éphore de l'Étolie-Acarnanie ont fait apparaître une quarantaine de tombes datées du VIe et du Ve siècles. Elle renfermaient un grand nombre de figurines en terre cuite représentant des hommes et des animaux. Le mobilier céramique se compose de petits vases, les uns proto-corinthiens, les autres à figures noires. Parmi ces derniers on distingue une κύλιξ dont le décor a pour sujet la poursuite des Centaures par Hèraclès. Dans le voisinage de cette nécropole, on a exhumé un petit sanctuaire, des fragments d'idoles en terre cuite et une courte inscription. L'éphorie se propose d'achever l'exploration de la nécropole et du temple en 1916.

A Sparte, dans un jardin, on a exhumé une belle mosaïque. Sur une superficie de 5 mètres, elle est divisée en trois carrés concentriques. Le premier encadre un génie marin de formes féminines. Dans les autres sont compris des animaux fantastiques de type marin, des scènes de chasse, un combat de Centaures.

G. G.

DE QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS TOUCHANT LA RELIGION GRECQUE

M. W. Aly étudie l'origine et le développement du culte du Zeus crétois (1); M. F. Corssen, la naissance d'Apollon à Délos (2); M. L. von Schroeder compare le mythe d'Hèraklès à celui d'Indra (3); M. H. Scharold s'attache à l'épisode du héros à la bifurcation des voies (4).

M. O. Waser passe en revue les diverses formes matérielles que peut revêtir l'âme dans les croyances populaires, spécialement dans celles de la Grèce antique (5). Elle est figurée, non seulement sous l'aspect d'un oiseau à tête humaine, la Sirène bien connue, mais sous forme de véritables oiseaux, d'espèces différentes. Ce peut encore être une chauve-souris, une abeille, une mouche, un serpent, un lézard, un poisson (6). Un second chapitre traite de la représentation de l' « eidolon » sur les monuments (7); un troisième, de l'âme-papillon (8).

On a souvent discuté le sens du cheval qui paraît sur de nombreuses scènes figurées de la Grèce antique, en particulier la tête de cheval ornant la métope des vases attiques, ou la lucarne des

(1) *Ursprung und Entwicklung der kretischen Zeusreligion*, dans le *Philologus*, 71 (N. F., 25), 1914, p. 457-78.

(2) *Apollons Geburt*, dans *Sokrates*, II, 4, 5, p. 191.

(3) *Herakles und Indra, eine mythenvergleichende Untersuchung*, dans les *Denkschriften d. kais. Akad. d. Wiss. in Wien*, t. 58, Abhandl. 3 et 4, 1914.

(4) *Der Mythus von Herakles am Scheideweg*, dans les *Blätter f. das Gymnasial Schulwesen*, 50, 1914, 5, 6, p. 209.

(5) *Ueber die äusseren Erscheinumgen der Seele in den Vorstellungen der Völker, zumal der alten Griechen*, dans l'*Archiv. f. Religionswiss.*, XVI, 1913, p. 336-388.

(6) I. *Seelenvogel bez. Seelentier*, p. 337 sq.

(7) II. *Das Eidolon*, p. 360 sq.

(8) III. *Psyche als Schmetterling* (Seelenschmetterling), p. 382 sq.

reliefs de banquet. M. L. Malten consacre une longue étude (1), fort documentée et bien illustrée, au sens funéraire du quadrupède : il symbolise à la fois la mort et le défunt, et cette notion n'est du reste pas particulière à la Grèce; elle est commune à bien des peuples divers. Le chien (2), les oiseaux (3), les Kères (4), sont eux aussi des démons infernaux.

Les *Mythica* de M. Radermacher examinent successivement le rôle de l'âne dans le culte dionysiaque (5), Borée et les Hyperboréens (6), et le châtiment de Salmonée (7).

On signale encore le travail de L. R. Farnell sur la magie et la religion dans la Grèce primitive (8), quelques notes sur les instruments magiques de Pergame publiés il y a une dizaine d'années par M. R. Wünsch (9), entre autres sur le rôle magique du clou (10); et les trois derniers fascicules du *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, de Roscher, comprenant les mots de « Sphyromachos » à « Teiresias » (11).

M. G. Clemens recherche les curieuses origines du carnaval et ses relations avec le culte antique (12); MM. G. A. Garhard (13), G. Schoppe (14), insistent à propos de l'ouvrage de Dieterich,

(1) *Das Pferd im Totenglauben*, dans le *Jahrbuch*, 1914, p. 179-255.

(2) *Ibid.*, p. 236 sq.

(3) *Ibid.*, p. 239 sq.

(4) *Ibid.*, p. 242 sq.

(5) *Mythica*, dans les *Wiener Studien*, XXXVI, 1915, p. 320-8; IV, *Esel im Dienst des Dionysos.*

(6) *Ibid.*, VII, *Boreas und Hyperboreer.*

(7) *Die Bestrafung des Salmoneus.*

(8) *Magic and religion in early hellenic Society*, dans l'*Archiv f. Religionswiss.*, XVII, 1914; p. 17 sq.

(9) *Antikes Zaubergerät aus Pergamon*, 1905.

(10) *Zum Pergamenischen Zaubergerät*, dans l'*Archiv. f. Religionswiss.*, XVII, 1914, p. 346.

(11) N° 68, 1914, *Sphyromachos-Summanus;* le n° 69 paraîtra plus tard; n° 70, 1915, *Summanus-Tan*; n° 71, 1915, *Tanagra-Teiresias.* Rectification apportée par M. Latyschew à l'article *Sol* par M. Höfer, p. 1153, dans la *Berlin. Philol. Wochenschrift*, 1914, p. 768.

(12) *Der Ursprung des Karnevals*, dans l'*Arch. f. Religionswiss.*, XVII, 1914, p. 139-158. Sur la survivance de vieux rites dans les fêtes du carnaval, observée par M. Dawkins en Thrace et par M. Wace en Thessalie et en Macédoine; cf. Harrison, *Themis*, p. 332.

(13) *Zur « Mutter Erde »* dans l'*Arch. f. Religionswiss.*, XVII, 1914, p. 333-4; rite étudié par Samter, *Geburt, Hochzeit und Tod*, 1911.

(14) *Sterbende Werden auf der Erde gelegt, ibid.*, p. 341-2.

Mutter Erde (1), sur le rite consistant à déposer le nouveau-né ou le mourant sur le sol, rite connu en Grèce.

M. F. Pfister donne un résumé rapide du contenu des papiers laissés par Milchhoefer, qui concernent la religion grecque (2) : on notera des études sur la religion mycénienne (3), sur la grande déesse, la Potnia, sur la déesse nue qui apparaît aux origines de l'art hellénique, sur les nymphes, sur les dieux animaux et les animaux devenus attributs des divinités.

M. K. Latte insère une courte note sur le culte d'Aphrodite à Éphèse (4).

Θεῶν ἐν γούνασι. — Ce terme s'applique aux divinités qui, assises sur des trônes, répandent leurs bienfaits sur les hommes. M. Weniger étudie le symbolisme religieux des trônes vides, les types des divinités figurées trônant, dont le plus ancien exemple en Grèce est l'Athèna d'Ilios ; puis il explique le sens de cette curieuse dénomination (5).

Omphalos. — La question de l'omphalos, nombril du monde, est à l'ordre du jour archéologique, ces derniers temps. MM. Mehrinringer (6), Rhodokanakis (7), Loth (8), Roscher (9), l'ont étudiée minutieusement. Tout récemment, M. Roscher vient de compléter son travail antérieur par un nouveau volume (10), où il traite de

(1) 1905 ; cf. *Rev. hist. des religions*, 1905, 52, p. 426 sq. ; 2e éd., 1913. Cf. encore quelques détails à propos de cet ouvrage dans l'*Archiv. f. Religionswiss.*, XVII, 1914, p. 352 (R. Wünsch), 675 (Gerhard).

(2) *Milchhoefers Nachlass zur antiken Religion* dans l'*Archiv f. Religionswiss.*, XVII, 1914, p. 331-3.

(3) *Mykenisches und Religion in Kreta.*

(4) *Aphrodite in Ephesos*, *ibid.*, 1914, p. 678-9.

(5) Θεῶν ἐν γούνασι, dans *Sokrates*, II, 1914, 1, 2-3.

(6) *Omphalos*, *Nabel*, *Nebel*, dans *Wörter und Sachen*, V, 1913, p. 43 sq.

(7) *Omphalos*, *ibid.*, 1913, p. 148 sq.

(8) *Rev. arch.*, 1914, II, p. 229-30 ; *L'omphalos chez les Celtes*, dans la *Rev. des ét. anciennes*, 1915, p. 193 sq.

(9) *Omphalos, Eine philol.-archaeolog.-volkskundliche Abhandlung über die Vorstellung der Griechen und Vanderer völker vom Nabel der Erde*, dans les *Abhandl. der philol.-hist. Klasse d. Sächs. Gesellsch. der Wiss.*, t. XXIX, 1913, n° IX ; comptes rendus, *Rev. arch.*, 1914, I, p. 149-150 ; *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 235-6.

(10) *Neue Omphalosstudien, ein archaeologischer Beitrag zur vergleichenden Reli-*

l'étymologie du mot, et de la valeur symbolique du nombril chez les Grecs et les autres peuples, de la notion du centre de la terre, des sanctuaires grecs de Milet, de Delphes, considérés comme les nombrils du monde. Il énumère les divers monuments qui représentent l'omphalos, et attache en particulier une grande importance à celui qui a été découvert en 1913 dans l'adyton du temple de Delphes par M. Courby, portant en caractères archaïques le nom de Gaia (1), que son inventeur a supposé avec raison être le « Nombril sacré du monde »; il donne en un mot une quantité de renseignements importants et souvent nouveaux, et reproduit bien des monuments (2).

Rapprochement purement verbal : M. H. Blümner conteste l'explication que M. Birt (3) donne de l'*umbilicus-omphalos* et des *cornua* des volumes antiques, et en propose une autre (4).

W. Deonna.

gionswissenschaft, dans les *Abhandl. d. philol.-hist. Klasse d. Sächs. Gesellsch. d. Wiss.*, t. XXXI, nº 1, 1915.

(1) Rapport de M. Courby, à l'Acad. des Inscriptions, 13 juin 1914 ; voir *Rev. arch.*, 1914, II, p. 116; *Rev. critique*, 1914, nº 23, p. 480.

(2) Par exemple, les omphaloi de Délos, *Rev. arch.*, 1912, I, p. 311, référ.

(3) *Buchrolle in der Kunst.*

(4) *Umbilicus und Cornua*, dans le *Philologus*, LXXIII, 1915, 3, p. 426-445.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Le présent *Bulletin* aurait dû s'étendre à l'année 1914 tout entière. En raison des circonstances, il présente des lacunes qu'on tâchera plus tard à combler. Voici les périodiques qui ont pu être utilisés :

Allemagne. — *Athenische Mitteilungen* (*AM*), XXXIX (1914).
Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts et *Arch. Anzeiger*, XXVIII (1914).
Klio, XIV (1914), 1-3 (Un tirage à part, arrivé en France dès juin 1914, a permis de rendre compte des articles de H. Pomtow sur les inscr. delphiques parus dans le 4e fasc. et dans le 1er de 1915).
Hermes, XLIX (1914). 1-3.
Glotta, V (1914).
Archiv f. Religionswissenschaft, 1914.
Berliner philologische Wochenschrift, 1914, 1-30.
Sokrates (*Zeitschr. f. das Gymnasialwesen*, *Neue Folge*), I (1913).

Belgique. — *Musée Belge*, XVIII (1914), 1-2.

Égypte. — *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n. 15 (1914).

États-Unis. — *American Journal of Archaeology* (*AJA*), XVIII (1914).
Classical Philology, IX (1914).

France. — *Bulletin de correspondance hellénique* (*BCH*), XXXVIII (1914).
Revue des Études Grecques (*REG*), XXVI (1913).
Revue des Études Anciennes (*REA*), XVI (1914).
Revue Épigraphique (*R. Ép.*), II (1914).
Revue archéologique (*RA*), XXIII et XXIV (1914).
Revue de Philologie, XXXVIII (1914).
Revue Biblique, XI (1914).
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions (*CRAI*), 1914.
Revue Histoire des Religions, LXIX et LXX (1914).

Grande-Bretagne. — *Journal of hellenic Studies* (*JHS*), XXXIV (1914).
Annual of the British School at Athens (*BSA*), XIX (1912-3).
Journal of Roman Studies, II (1912) ; III (1913).
Classical Review, 1914.

Grèce. — Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1913, 3-4; 1914.
Πρακτικά, 1913.
Hollande. — *Mnemosyne*, XLII (1914).
Italie. — *Notizie degli Scavi*, XI (1914).
Atti della r. Accademia delle Scienze di Torino, XLIX (1913-1914), fin.

Traités épigraphiques. — Dans le *Handbuch der klass. Altertumswissenschaft* (I, 5), W. Larfeld a republié en 1914 la *Griechische Epigraphik*. Ce volume représente environ un tiers du *Handbuch der griechischen Epigraphik*, dû au même savant; il doit servir à la fois aux apprentis comme ouvrage d'initiation, aux connaisseurs comme livre complémentaire et recueil de sources. Les réductions ont porté principalement sur l'histoire de l'alphabet attique et l'étude du style des décrets. — *A*. Introduction relative à la définition, à la discipline, à l'histoire de l'épigraphie. — *B*. Partie générale : histoire des inscriptions, technique, procédés rationnels appliqués au déchiffrement et à l'interprétation des inscr. — *C*. Partie spéciale : caractères épigraphiques ; formulaire.

Bulletins épigraphiques. — Ad. Reinach donnait en France, dans la *R. Ép.*, un compte rendu fort détaillé de toutes les publications qui touchaient, de près ou de loin, à l'épigraphie. Celui qu'il a publié en 1914, tristement interrompu, est presque complet : il n'y manque que la Syrie et ses dépendances, les pays africains et ceux de l'Europe occidentale. — En Angleterre, M. N. Tod, *JHS*, 1914, 321-331, publie sous le titre : *The progress of Greek Epigraphy, 1913-14*, un résumé bref, mais substantiel, des articles parus jusqu'à la fin de juin 1914. (Ce résumé paraissait jusqu'à présent dans le *Year's Work in Classical Studies*).

Recueils épigraphiques. — On peut donner, en quelque mesure, ce nom au tome II des *Stiftungen in der griech. u. römischen Antike*, de B. Laum (Leipzig, 1914). Il contient, p. 3-146, les *Griechische Urkunden*, dont beaucoup sont empruntées à des inscr. — Je signale n. 29, la fondation d'Attalos à Delphes, publiée simultanément par Pomtow (voir *Bulletin*, 1913, 456-457) ; les variantes sont données, p. 211. — Pour Délos, le relevé de L. est très incomplet : il ne mentionne aucune des fondations pieuses dues aux Lagides, Antigonides et Attalides.

Linguistique et grammaire. — Onomastique. — Therese Stein, *Glotta*, 1914, 97-145 : *Zur Formenlehre der prienischen Inschr.* Cette étude doit compléter la dissertation de Dienstbach, *De titulorum Prienensium sonis* (Magdeburg, 1910). — Je signale d'après des comptes rendus : J. Schlageter : *Der Wortschatz der ausserhalb Attikas gefunden. attisch. Inschr.* (Strasbourg, 1912). La limite inférieure est l'année 200. — Chr. Favre : *Specimen thesauri verborum quae in titulis ionicis leguntur cum Herodoti sermone comparati* (Heidelberg, 1912). Lettres α-δ.

Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 182-185. Remarques et corrections portant sur des noms propres rencontrés dans des inscr. de Pharsale, Némée, Lété, Érétrie.

Prosopographie. — G. Klaffenbach, *Symbolae ad historiam collegiorum artificum bacchiorum* (Berlin, 1914). Deux chapitres de cette dissertation sont consacrés à l'origine des collèges d'artistes dionysiaques et à leurs rapports avec Rome. Le troisième est une *Prosopographia attici collegii* (p. 47-66).

Inscriptions céramiques. — J. Pâris, *BCH*, 1914, 300-326. Publie 262 timbres amphoriques, appartenant à la collection des Frères des Écoles chrétiennes de Rhodes (suite de la publication donnée dans les *Mélanges Holleaux*, 153-173). Presque tous sont rhodiens.

Documents magiques. — A. Delatte, *Mus. Belge*, 1914, 5-96 (cf. 1913, 321-327) et *BCH*, 1914, 189 et suiv. (cf. 1913, 247-278). Poursuit d'intéressantes recherches sur les amulettes, intailles et médailles magiques dont beaucoup présentent des inscr. singulières.

ATTIQUE

Athènes. — Les inscriptions nouvelles de l'Attique ne sont ni très nombreuses, ni très importantes. Mais les textes réunis dans le premier volume des *IG*², II, ont été l'objet d'études; des corrections notables y ont été apportées, particulièrement par Ad. Wilhelm, à côté duquel il faut citer A. C. Johnson. J'indiquerai ci-dessous les deux tendances, quelque peu contradictoires, des travaux de l'un et de l'autre.

Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 177-182 : *Berichtigungen*, n. I-II. — I. Le décret *IG*², II, 656, classé parmi les décrets du sénat et du peuple, émane de la tribu Aigéis. Compléter l. 14 et suiv. : [δοῦναι] | δὲ αὐτοῖς καὶ ε[ἰς θυσίαν τοὺς ἐπιμελητὰς] | τοὺς ἐπιμελησ[ομένους τῆς φυλῆς... Même mention dans n. 596 qui n'est autre, à l'insu de Kirchner, que *IG*, II, 538 (décret de la tribu Pandionis). — Les n. 761, 819, et sans doute 598 et 599, émanent aussi de tribus ou d'associations.

II. Le n. 771 = n. 122; de même 245 = 178; 726 = 461; 269 = 515; 831 = 594. W. pose quelques règles fort sages sur l'emploi des points marquant les lettres douteuses; il les supprime, lorsque les lettres mutilées sont néanmoins reconnaissables; il indique aussi qu'il ne faut pas user de lettres pointées lorsqu'on restitue des lettres qui ne s'accordent pas avec les restes qui subsistent ni avec ceux que transmet une ancienne copie.

Ad. Wilhelm, *ibid.*, 257-315. *Bürgerrechtsverleihungen der Athener*. — I. Sur la doctrine de Ferguson, selon laquelle, pour la collation du droit de cité, la dokimasie judiciaire fut exigée dès 322/1-319/8, supprimée de 307 à 301, rétablie par la démocratie modérée en 301. Cette doctrine a été en partie fondée sur des documents mal complétés, par exemple *IG*, II², 336, 538, ou incomplets : ainsi n. 507, où la dokimasie figure, doit être réunie à n. 496 et date ainsi de la fin de 303/2. W. aboutit à cette conclusion que le texte des décrets gravés sur le marbre ne nous renseigne pas nécessairement sur toute la procédure officielle indispensable pour la collation du droit de cité; il ne faut donc pas tirer des conclusions trop rigoureuses d'un formulaire qui pouvait être plus ou moins complet.

II. Observations diverses sur des décrets conférant le droit de cité au IIIe et au IIe siècle. — 1° Sur le décret en l'honneur de l'Olympionique Anténor, fils de Xénarès de Milet (II², 472 + 169). W. étudie la famille du personnage. — 2° Restitution de n. 662 et 663. — 3° II 5, 417 *c*, joint à 451 *g* et à un fragment inédit, donne un décret des Athéniens pour ..αρχος Ἐρετριεύς, [τιμώμενος ὑπὸ τοῦ] βασίλεως Πτολε[[μαίου] (188/7). — 4° Sur la transformation des formules de dokimasie;

Larfeld la place à tort dès 250 ; parmi les documents qu'il cite, un seul (II, 401) peut dater de la fin du IIIe siècle ; les autres sont du IIe. La transformation consista principalement en une disposition plus rationnelle des formules, conforme à la marche même de la procédure. — 5° W. complète II, 416. — 6° Fragment inédit conférant la πολιτογραφία à un certain Λεο[ντ... (nom à l'accusatif). — 7° Fragment inédit en l'honneur d'[Αἴχ]μων Εὐέλθον[τος Παταρεύς] ; le nom de son fils est connu par un fragment (II 5, 451 *b*) qui appartenait peut-être au même monument. — 8° Il faut joindre, comme on l'a déjà dit, II, 437 et 428 (voir *Bulletin*, 1913, p. 446, l. 9). — 9° II 5, 441 *f* + II, 427. Décret pour Pausimachos, familier du roi Euménès. — 10° Restitution de II 5, 534 *c*. — 11° Dans II, 407, complété peut-être par 398, un citoyen athénien, peut-être [Σαραπί]ων Φυλάσιος, fait une démarche auprès de la boulé en faveur d'un habitant de Kéos et lit un mémoire rédigé par celui-ci. On n'a que deux autres exemples d'une telle intervention à Athènes, mais plusieurs dans des cités étrangères. — 12° II, 395 + II 5, 451 *d*. Éloge et collation du droit de cité à un Éphésien ou un Érésien (milieu du IIe s.). Le nom du personnage qui fait les frais de la gravure, ici le ταμίας τῶν στρατιωτικῶν, est mentionné expressément; W. en cite d'autres exemple. — 13° W. rappelle que II 5, 458 *b*, forme la partie inférieure de II, 1358 (cf. *Beitr.*, 230) : renouvellement du droit de cité conféré à un ancêtre de Télésias de Trézène (arch. Hagnothéos, 140/39).

A l'article est joint un tableau des fragments rapprochés, que je reproduis, ne pouvant par une analyse donner une idée suffisante du contenu de cette riche étude :

1° *IG*, II² : 441 + 769; 442 + 729 ; 472 + 169; 485 + 563; 493 + 518; 496 + 507 ; 566 + frg. inédit; 568 + 559; 584 + 679; 675 + 525 ; 768 + 802. On a joint à tort 540 *a* et *b*, ainsi que 752 *a* et *b*. Par contre, il faut peut-être joindre 752 *b* et 684.

2° *IG*, II : 327 + 416 ; 395 + II 5, 451 *d* ; 398 + 407 ; 402 + 411 ; 412 + 421 + II 5, 421 + frg. inédit (couronne inscrite, signalée seulement p. 312) ; II 5, 417 *c* + 451 *g*; 427 + II 5, 441 *f*; 428 + 437; II 5, 458 *g* + II, 1358.

En établissant que le formulaire n'était point d'une rigueur absolue, que, par exemple, les mots κατὰ τὸν νόμον, soit dans le vote relatif au droit de cité, soit après la mention de la couronne, pouvaient figurer ou faire défaut sans raison définie, Wilhelm fournit en quelque sorte un correctif aux études de A. C. Johnson, qui s'attache scrupuleusement à toutes ces variantes du formulaire et en veut tirer des conclusions fermes sur la chronologie des documents.

A. C. Johnson, *AJA*, 1914, 165-184 : *A decree in honor of Artemidorus*. C'est le texte IG., II², 663, double de n. 662 (cf. Wilhelm, *AM*, 1914, 288). Le personnage était un ami du roi Lysimachos ; les relations amicales d'Athènes et de ce roi datent de 301/0-295/4 et de 288/7-282/1. D'après le formulaire, le décret serait de la seconde période ; dans n. 663, il faudrait restituer au début ἐπὶ Διοκλέους (288/7), d'après l'étude de J. signalée ci-dessous).

A. C. Johnson, *Class. Phil.*, 1914, 248-277 : *Attic archons from 294 to 262 B. C.* La loi de succession des secrétaires selon l'ordre officiel des tribus a été violée entre 294/3 et 292/1. A partir de 291/0, un nouveau cycle commence avec l'*Antigonis* et peut être suivi jusqu'en 262. Tableau des archontes, p. 277. J. reconnaît d'ail-

leurs, p. 256, qu'il n'y a nulle raison décisive de s'attacher aveuglément à la loi des secrétaires ; mais, puisque nous n'avons nul autre guide et que la valeur de la loi est indiscutable « *all through the third and second centuries* » (affirmation qui peut être contestée), nous devons faire acte de foi.

J. date Polyeuktos, l'archonte sous lequel les Sôtéria de Delphes furent acceptées par Athènes, de 273/2, et écarte assez sommairement les arguments donnés par Pomtow, *GGA*, 1913, 178 et suiv., pour le placer en 277/6. De son côté, celui-ci est revenu sur la question et a publié uue consultation de Kolbe, *Klio*, 1914, 267-269. K., admettant que la loi de succession des secrétaires ne s'impose pas d'une manière absolue, accepte la date de 277/6 qui interrompt le cycle, mais que les documents delphiques établiraient, croit-il, définitivement; puis, partant de cette donnée, il tâche de classer les archontes de 277/6-262/1, en respectant désormais l'ordre de succession des secrétaires. On pourra comparer les deux tableaux et remarquer que, quoi qu'on dise, ces entorses données à la « loi de Ferguson », lorsqu'elle paraît gênante, n'en fortifient point l'autorité.

A. C. Johnson, *Class. Phil.*, 1914, 417-441 : *Notes on attic inscriptions*. Étude minutieuse de *IG*, II². J. s'efforce de déterminer les dates dans l'intervalle desquelles certains fonctionnaires des finances (ταμίαι divers, ὁ ἐπὶ τῇ διοικήσει) ont été appelés à subvenir aux frais des stèles. Il essaie aussi de codifier les formules et d'en déduire des dates précises. En conséquence, il admet par exemple, que n. 21, où il est question de Chabrias et d'un traité avec Seuthès, n'est pas antérieur à 376. Seuthès serait encore vivant à cette époque. — Les tribus *Antigonis* et *Démétrias* auraient été instituées soit à l'extrême fin de 308/7, soit au début de 307/6 : le secrétaire, déjà élu, n'appartient pas à l'*Antigonis* ; mais on a pu y choisir le prêtre d'Asklèpios, nommé plus tard.

Kendall K. Smith, *Class. Phil.*, 1914, 225-234 : *A new fragment of the decree of Chremonides*. Le frg. *IG*, II², 686, donné par Kirchner comme un document voté un peu avant le décret de Chrémonidès, mais gravé et exposé en même temps, appartient en fait à la même stèle que ce décret (II², 687); il s'intercale entre les frg. *a* et *bc* et donne la fin du décret même et le début de l'alliance avec les Lacédémoniens (les raccords ont été vérifiés par Ferguson). S. republie le texte intégralement avec quelques suppléments nouveaux. — Je remarque que l'un des deux synèdres envoyés par Athènes pour participer aux délibérations des alliés, Κάλλιππος Ἐλευσίν[ιος] (l. 69), est certainement le Κάλλιππος Μοιροκλέους, proxène d'Orchomènes d'Arcadie (voir ci-dessous, p. 455).

K. Maltézos, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 109-116; 1914, p. 185-192. Études chronologiques sur la dernière partie du IVe siècle et l'époque postérieure (année de l'archonte Archippos, 318/7 ; questions relatives au cycle dans le calendrier athénien).

A. C. Johnson, *AJA*, 1914, 1-17 : *An athenian Treasure list*. Frg. découvert sur l'Acropole et faisant partie de la même stèle que le frg. publié par Woodward, *JHS*, 1909, 184 et suiv. ; il donne une partie de la col. III (il y en avait quatre) avec l'intitulé incomplet ; d'après la restauration de J., il y aurait eu, en 372/1, dix ταμίαι τῆς θεοῦ, mais en l'année précédente, six seulement, comme en 376/5. Les deux bureaux des ταμίαι τῆς θεοῦ et ταμίαι τῶν ἄλλων θεῶν auraient été désorganisés entre 376/5 et 372/1, à la suite d'un incendie de l'Opisthodome,

qu'auraient allumé les trésoriers de 377/6 pour couvrir leur mauvaise administration (Dém., XXIV, 136), puis reconstitués en 372/1 avec de larges pouvoirs accordés au premier bureau au détriment du second. — Parmi les objets, figure un ἀκινάκης qui devait être regardé comme le cimeterre de Mardonios.

A. Kéramopoullos, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 197-206. K. a retrouvé trois frg. qui appartiennent à la stèle des comptes de construction du Parthénon étudiée en dernier lieu par Dinsmoor (voir le précédent *Bulletin*, 1914, p. 446-7). On en peut déterminer la place exacte, modifier ainsi la numérotation des lignes et proposer quelques restitutions nouvelles. — Correction à *IG*, I, 296, où il s'agit de la construction d'un ou de plusieurs édifices, mais où il n'est point question du Parthénon. Ce document daterait de 445/4.

A. M. Woodward, *JHS*, 1914, 276-292 : *Notes and queries on athenian coinage*. W. étudie les témoignages relatifs à la circulation de diverses monnaies au ve et au ive siècles à Athènes. — I. Statères d'électron et d'or de Lampsakos et de Kyzikos; leur cours et leur valeur. — II. Dans un frg. inédit, qui ferait partie de la même stèle que *IG*, I, *suppl.*, 298, et qui serait relatif à la fabrication de la statue chryséléphantine du Parthénon, mention des Κροισε[ίο στατῆ]ρες. — III. Date de la seconde frappe de monnaies en or à Athènes : les numismates la placent en 393 ; mais, contrairement à l'opinion de P. Gardner, les inscriptions ne peuvent confirmer — ni infirmer — cette date. — IV. Sur la situation de Mélos entre 426 et 416 (étude de *IG*, I, 37, frg. *n*). — V. Quelques notes sur la liste des tributs.

Brueckner, *Arch. Anz.*, 1914, 91-95. C.-r. des fouilles faites au Céramique en Avril-Juin 1914. Deux pierres, portant ΟΡΟΣ ΚΕΡΑΜΕΙΚΟΥ, marquaient la limite de la route bordée de tombeaux, dont la larg. était de 38 m. — Découverte d'un ostrakon portant le nom de Damon, fils de Damonidès, ce qui apporte un élément nouveau à un débat important (Cf. J. Carcopino, *REG*, 1905, 415-429 : *Damon a-t-il été ostracisé ?*)

K. Kourouniotis, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 193-209. Publie un certain nombre de monuments découverts à Athènes, surtout des stèles et des colonnettes funéraires d'Athéniens et d'étrangers (Mégare, Pisidie, Tarse, Laodicée, Karystos, etc.). Je signale seulement que l'un de ces monuments nous fait connaître encore un mariage mixte : Διονυσία Ἡρακλείδου Σιδωνία, Διοσκουρίδου Ἀχαρνέως γυνή. — Un petit fronton porte une dédicace faite ἐπὶ Λευκίου ἄρχοντος à une divinité dont le nom a disparu. — Inscription relative au culte des dieux égyptiens. K. ne sait point que ce document a été vu et copié vers 1835 (cf. *Rhein. Mus.*, 1864, 255-256). Kirchner et, après lui, Rusch, dans sa dissertation *de Sarapide et Iside in Graecia cultis*, 52, l'attribuent d'autorité à Délos; mais je n'ai point adhéré à leur opinion. L'inscription, qui peut dater de la dernière partie du iie siècle, et qui mentionne un prêtre, un cleidouque, un zakore, un oneirokritès, doit être laissée à Athènes et nous démontre que l'organisation du culte égyptien était identique dans la métropole et dans la colonie — ce qui ne peut surprendre.

D. Fimmen, *AM*, 1914, 130-137 : *Eine neue attische Archontatliste*. Liste mentionnant l'archonte éponyme (Πολύαινος Νικάνδρου Σουνιεύς, 14/3), le βασιλεύς, le polémarque, les thesmothètes, etc. — P. Kastriotis a trouvé dans les fouilles faites sur l'emplacement de l'Odéon de Périclès, un frg. d'une liste analogue; cf.

Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 165. — P. Graindor, *BCH*, 1914, 437, n. 37 (*voir ci-dessous*), le republie avec des corrections nécessaires. L'archonte serait [Εὐκλῆς] Ἡρώδου Μ[αραθώνιος], personnage connu de la fin du Ier siècle. G. complète, p. 438, note 1, la liste des documents similaires, donnée par Fimmen. Voir encore quelques remarques présentées par moi dans *REG*, 1916.

P. Graindor, *BCH*, 1914, 351-443 : *Inscriptions attiques d'époque impériale*. Textes inédits et corrections à des textes publiés.

I. *Textes relatifs à Hérode Atticus et à sa famille*. — 1. Deux frg., dont l'un connu (*IG*, III, 485 *a*), d'une déd. de Pompeiopolis, métropole de Paphlagonie, en l'honneur de Trajan (prêtrise de Κλ. Ἀττικός, fin 131 ou début 132). — 2-4. Spécimens nouveaux de ces hermès élevés par Hérode dans ses propriétés à ses τρόφιμοι : Polydeukion, Achille, Memnon, et à Régilla ; remarque sur les exemplaires déjà connus. — 5. Un Λούκιος Βιβύλλιος Κλ. Ἡρώδης, mentionné dans une inscr. (cf. Bursian, *Jahresb.*, 1887, 3, 427), est un fils adoptif d'Hérode.

II. *Archontes*. — 6-13. Inscr. ou figurent les éponymes Λ. Φλαούιος Φλάμμας (v. 112), Cl. Domitianus (131/2), Praxagoras, Philéas, Aelius Alexandros, Vibullius Rufus (137/8-141/2), Γάιος Πινάριος Βάσσος Ἀγνούσιος (sous Commode), Τήρενς (et non Τήβενς).

III. *Hadrien*. — 15. Déd. à ce prince par Ἀπολλωνιᾶται οἱ κατὰ Κυρήνην. — 16. Dans la lettre d'Hadrien publiée par Sauciuc, *AM*, 1912, 183 et suiv., il n'est point question du nouveau gymnase que l'empereur aurait élevé à Athènes; lire l. 12 et suiv. : τοῖς παισὶν | ὑμῶν τοῖς [περὶ τὸ Διογένε]ιον? δίδωμι πρὸς τῷ κόσμ[ῳ] | δν... (G. a raison d'écarter l'hypothèse arbitraire de Sauciuc).

IV. *Divers*. — 18. Déd. à Caligula (?) et à l'une de ses sœurs, dont le nom a été martelé ; elle recevait un culte. Sur la tranche d'un des frg. remployés : Ἀνέμων κατὰ μαντείαν (cf. *IG*, III, 166 : Γῆς καρποφόρου κ. μ.). — 20. Οἱ ἔμποροι Παμμένην Ζήνωνος | Μαραθώνιον ἀγορανομήσαντα, | ἀρετῆς ἕνεκα καὶ δικαιοσύνης (personnage connu, fin Ier s. av. J.-C.). — 21. Déd. de l'Aréopage, du sénat des Six-Cents et du peuple à un ἐπιμελητὴς τῆς κατὰ τὴν πόλιν ἀγορᾶς. — 22. Κωπώνιος Μάξιμος Ἀγνούσιος, strat. des hoplites, gymnasiarque, hiérokéryx des deux déesses. — 28. Sur la famille du sophiste Julius Theodotos; G. donne un stemma. — 36. La déd. *IG*, III, 564, ne se rapporte pas à L. Julius Caesar, consul en 84 av. J.-C., mais au fils adoptif d'Auguste. — 37. Restitution de la liste d'archontes publiée par Kastriotis (*voir ci-dessus*).

Les inscriptions corrigées et complétées sont indiquées dans un *index*, lequel vaut aussi pour un autre article de Graindor dont voici le résumé :

P. Graindor, *BCH*, 1914, 272-295 : *L'entrée de l'Acropole sous l'empire*. Étudie quelques problèmes chronologiques touchant à des constructions relativement récentes, élevées sur la pente ouest de l'Acropole.

I. *Listes des pylônes et escalier monumental*. G. examine particulièrement les listes *IG*, III, 1284, qu'il republie (sur les autres listes, voir p. 273, note 1). La liste *f*, où sont mentionnés les travaux de construction de l'escalier, a été gravée certainement après 37/8; il est probable qu'elle date de l'époque de Claude ; c'est à cet empereur, *évergète* d'Athènes, qu'on devrait l'escalier.

II. *Les pylônes*. — Les marques d'assemblage, relevées sur les blocs des « tours » qui flanquent la porte Beulé, n'indiquent rien pour la date de la cons-

truction, qui est fort négligée. Il faut revenir à l'ancienne hypothèse, selon laquelle ces tours sont les πυλῶνες dédiés par Flavius Septimus Marcellinus (*IG*, III, 398). La dédicace de ce personnage ne doit pas être antérieure à la fin du IVe s. (peut-être époque de l'invasion d'Alaric, 396).

III. *La porte Beulé.* — Sous la déd. de Marcellinus est gravée une inscr. byzantine qu'on a négligée. Il s'y agit, semble-t-il, de la restauration de la porte même, laquelle, en son état actuel, serait de l'époque byzantine (peut-être vers 630).

B. Léonardos, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 233, a déchiffré le patronymique de l'inscr. fun. *IG*, II, 2081, retrouvée par P. Kastriotis (voir *Bulletin*, 1914, 448) : [Γ]νίφ]ω]ν[ος].

— Non loin de l'Ilissos ont été découvertes trois colonnes fun. avec les noms Ξένων Διονυσίου Εἰτεαῖος, Λαυίκη Νικαγόρου θυγ., Ἡδεῖα Δημητρίου Εὐωνυμέως θυγ., Ἡρακλείτου Ἐλευσινίου γυνή (*Arch. Anz.*, 1914, 121).

Th. Sauciuc, *AM*, 1914, 236. Correction à la déd. éphébique publiée par lui, *ibid.*, 1913, 285 (l. 1 : [λα]μπ[άδα]).

— *Le Pirée.* — K. Kourouniotis, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 201-209. Publie 18 stèles fun., découvertes ensemble, non loin du Pirée, en un lieu où l'on n'a relevé nulle trace de tombeaux. Époques diverses (du IVe au IIe s., semble-t-il); Athéniens, habitants de Rhégium, de Rhodes, d'Olynthe. — P. 209 : Borne trouvée en place, près du promontoire de l'Ἀκτή : [Λ]εσχέον | δεμοσίο]ν *hóros* (Ve s.).

— *Laurion.* — *Arch. Anz.*, 1914, 121. Sur la côte, au nord du Laurion, mosaïque romaine, tardive, avec signature : Βλάσιος ἐποίησε.

— *Marathon.* — Sur un hermès élevé à Marathon et dû à Hérode Atticus, voir *ci-dessus*, p. 452.

PÉLOPONNÈSE

Argolide. — *Argos.* — G. Vollgraff, *Mnemosyne*, 1914, 330-353. *Novae inscriptiones argivae.* Suite des inscriptions découvertes par V. à Argos, et dont les premières ont été publiées dans *BCH*, 1903-1913. — I. Deux frg. se raccordant et appartenant à une inscr. riche en noms propres, relative à une question de frontières ou à une division de cité en *pagi* (ὄρη). Les noms de lieux que l'on peut identifier sont arcadiens, et le document aurait trait à la confédération arcadienne; il se placerait peu après la bataille de Leuctres ; la délimitation aurait été faite par l'entremise des Argiens.

Le nom d'Argos apparaît encore dans le nouveau traité entre Knossos et Tylissos, dont il sera question ci-dessous (*Crète*).

Épidaure. — Ch. Ghiamalidis, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 125-129. G., en étudiant sur place les inscr. déjà publiées dans *IG*, IV, y apporte d'utiles corrections. — Au revers de n. 1057, déd. d'un πυρφορήσας. — Les deux frg. n. 1179 *a* et *b* doivent être rapprochés du n. 1510 (déd. d'une construction à Apollon Maléatas; le rapprochement fait par G. paraît avoir plus d'intérêt qu'il ne l'a reconnu lui-même, car dans n. 1510 figure un [Ἀν]τωνῖν[ος] ; or Pausanias nous apprend (II, 27, 8) qu'un personnage de ce nom, ἀνὴρ τῆς συγκλήτου βουλῆς, avait élevé à Épidaure, entre autres monuments, τὰ ἄλλα ὅσα περὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Μαλεάτου). — 1251 + 1263. Déd. à Asklépios κατ' ὄναρ. — 1314 + 1277. Déd. à Dionysos Saôtas. — 1389 +

1435 + 1458 + frg. nouveaux. La cité à un Σώδαμος Δαμοφάνεος, d'une famille d'Épidaure dont G. donne le stemma. — 1456 fait partie de la même exèdre que 1433.

Laconie et Messénie. — M. N. Tod, *JHS*, 1914, 60-63. Remarques et corrections à quelques textes de *IG*, V 1.

Arcadie. — *Tégée.* — A. Plassart, *BCH*, 1914, 101-188. Étude minutieuse et très complète du règlement tégéate concernant le retour des bannis à Tégée en 324 av. J.-C. Ce document, découvert à *Delphes* en 1895, a été communiqué par P. à Hiller v. Gaertringen, qui l'a inséré dans *IG*, V 2, p. xxxvi. Le texte donné maintenant diffère en quelques points de celui des *IG*, car les difficultés de lecture ne sont point médiocres.

Les premières lignes, mutilées, indiquent la nature de l'acte : il comprend des dispositions complémentaires qui doivent faciliter l'application d'un rescrit royal (διάγραμμα). P. établit qu'il s'agit du rescrit d'Alexandre (324), non de celui de Polyperchon (319).

1° Recouvrement de biens provenant de la succession paternelle ou maternelle (πατρῶια et ματρῶια) ; définition des ματρῶια. Ce paragraphe, très important pour la question de l'hérédité, soulève de multiples difficultés.

2° Distinction entre biens-fonds et propriété bâtie. — Le banni reçoit une maison, le jardin y attenant ou distant d'un plèthre au plus, la moitié du jardin distant de plus d'un plèthre, de même que des autres biens-fonds. Pour les maisons qu'il ne recouvre pas, il touche deux mines par bâtiment. L'abandon par le banni d'une partie de ses immeubles contre indemnité est assimilé à une vente et la cité renonce à la taxe qu'elle devrait percevoir.

3° Article obscur relatif aux fêtes auxquelles les bannis n'ont point participé ; la cité en décidera ultérieurement.

4° Un tribunal étranger (τὸ δικαστήριον τὸ ξενικόν) jugera des différends pendant 60 jours ; on devra ensuite recourir au tribunal civique (πολιτικόν) dans un autre délai de 60 jours. Si des bannis rentrent trop tard, ils adresseront aux stratèges une déclaration écrite des biens réclamés, et, s'ils ont quelque motif pour récuser le tribunal civique, Mantinée fournira des juges.

5° Restitution des biens grevés de dettes envers la déesse.

6° L'enquête relative aux πατρῶια et aux ματρῶια ne s'appliquera point aux femmes et filles de bannis qui sont restées au pays ou qui y sont revenues et ont acheté la libération.

7° Serment des citoyens restés à Tégée ; ils jurent par Zeus, Athana, Apollon, Poseidân de traiter les bannis avec égard.

L'article se termine par une étude sur le dialecte (p. 163-188).

Orchomène. — G. Blum et A. Plassart, *BCH*, 1914, 447-478. Publient une dédicace et 16 décrets de proxénie, découverts dans les fouilles d'août-octobre 1913 (cf. *ibid.*, 71-78).

I. Base de la statue du roi Areus : Ἐρ[χομ]εν[ίω]ν ἁ [πόλις] | βα[σ]ιλέα Ἀρέα Ἀ[κροτάτου] | Λακεδαιμόνι[ον εὐεργε]|σί[α]ς [τ]ᾶ[ς ἐν αὐτὰν καὶ] || βασι[λέ]α [Πτο]λε[μαῖον] (l'inscr. a été martelée). Orchomène fut l'alliée de Sparte dans la guerre de Chrémonidès (266).

II. Décrets de proxénie, gravés sur des lamelles de bronze, que l'on a trouvées

près d'un édifice dit *Bouleutérion*, mais qui proviennent sans doute du temple d'Artémis Mésopolitis (cf. n. 8).

1. Décret pour trois Athéniens, Κάλλιππομ Μοιροκλ[έους]..., [Ἀ]ρι[σ]τείδημ Μνησιθέου Λ[αμπτρέα], [Γλαύκ]ωνα Ἐτεοκλέους Αἰθαλίδην. Ce sont trois personnages connus, qui sont venus sans doute en 266 dans le Péloponnèse pour préparer la coalition contre Antigonos Gonatas (comme je l'ai indiqué ci-dessus, p. 450, le premier est Κάλλιππος Ἐλευσίνιος, nommé dans le décret de Chrémonidès).

2. Pour quatre Aitoliens, Φιλλ[ί]δαν, Δορκί[δ]αν, Δορυμέ[ν]ην, Ἀνδρο...ο[ν]; le 1er serait le stratège de 219/8, le 3e un général de Ptolémée IV. L'influence aitolienne à Orchomène doit commencer entre 235 et 228, époque où la ville dut être cédée à l'amiable par les Achéens. — 3. Prox. [Θ]έοξις Ἄλεω Λου[σιά]τας (cf. *IG*, V 2, 394). — 4. Κλε[ο]φάης Κλεονίκω Καφυιεύς. — 5. Λυκίσκος...ατιαυ. — 6. Τυτέας Παντοδάμω Καφυιεύς. — 7. Αἰνησαν... Μεγαλοπολίτης. — 8. Νεοκλῆς Θορσυλ[ό]χου Πελ[λανεύς; à la fin du décret est la mention : Ἀρτέμιδος Μεσοπολίτιος ἱερόν. — 9. Ἄγη[σί]μα[χος] Π...ος Ἀλε[ῖος] (Aléa du Stymphale). — 10. Πάννις [Αἰ]γυπίου Ἀργεῖος. — 11. Λάρχιππος Στιπάκω Τεγεάτης; mention du mois Λάπατος. — 12-15. Fragments.

P. 472-474, remarques sur le formulaire. La plupart de ces documents doivent appartenir à la fin du IIIe siècle. Orchomène avait jadis une βωλή, qui fut remplacée, semble-t-il, vers l'époque de la guerre de Chrémonidès, par une ἁλιαία avec un προστάτας et un χεροσκόπος, chargé du compte des voix. Des θεαροί sont groupés en collège autour d'un éponyme et ont un γραμματεύς; dans le texte, n. 5, ils sont désignés sous le nom d'ἄρχοντες; dans n. 8, figure un διαστάτας (arbitre), dont le rôle est inconnu.

P. 474-478. Remarques sur le dialecte.

Deux textes importants nous sont promis pour un prochain article : un règlement des frontières d'Orchomène et de Méthydrion (369); la partie supérieure du traité de synoecie entre Euaimon et Orchomène (*IG*, V 2, 343).

Enfin, dans le compte rendu des fouilles, *ibid.*, p. 80, est signalée l'inscr. gravée sur la banquette constituant la proédrie au théâtre : [ὁ δεῖνα] Ἐπιγένεος ἀγωνοθετήσας Διονύσωι (IVe-IIIe s.).

Aliphéra. — H. v. Gaertringen, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 134. Public d'après une copie de Kourouniotis une inscr. fun. métrique pour un jeune homme, προτεύσαντα νέων εὐταξίαι (IIIe s.) — et deux épigraphes.

Phigalie. — *Ibid.*, 134-135. Quelques corrections à *IG*, V 2, 419, d'après des remarques déjà présentées par Ad. Wilhelm, *GGA*, 1903, 791.

Lykosoura. — *Ibid.*, 135. A propos de *IG*, V 2, 535, note sur la famille de Philopœmen.

GRÈCE DU NORD

Mégare. — R. M. Heath, *BSA*, XIX, 82-88. Publie trois décrets de proxénie, gravés sur un même bloc et rendus en l'honneur de ..ωρος Σωτίωνος Ἰασεύς, Μενίσκος Χ[αι]ρεστράτου Ἁλικαρνασσεύς, Λυκίσκος Φυσάλου Ἀλε[ῖος] (d'Élis, selon H.; mais on peut songer à d'autres villes, par exemple Aléa d'Arcadie). L'intitulé mentionne le βασιλεύς (Pasidôros dans n. 1 et 2, Antiphilos dans n. 3), le

secrétaire du sénat et du peuple, les stratèges (5 dans n. 1 et 2, 6 dans n. 3). La liste des stratèges de n. 3 se retrouve dans les décrets *IG*, VII, 1-7, dont deux mentionnent Démétrios Poliorkétès.

Eubée. — *Érétrie*. — G. Papavasiliou, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 210-214 : Ἐρετρικὸς νόμος. Publie six frg. de poros, trouvés en 1912 près de l'ancien port et formant jadis, avant le remploi, une stèle ou une parastade. — Règlement archaïque : sommes à payer à la suite d'un jugement ; l'archonte (ἀρχός) doit frapper d'interdit (ἀπόρετον ποιῆ[ι]) le récalcitrant. — La publication de P. est manifestement insuffisante.

Chalkis. — Papavasiliou, *ibid.*, 215-217 : trois anses d'amphore, une déd. à Hermès, deux stèles fun. (?), une inscr. lat. et grecque d'époque vénitienne.

Hypatie. — N. Ghiannopoulos, *ibid.*, 1914, 88. Deux frg. dont l'un paraît relatif à un traité entre Hypatie et une autre cité (IIIe s.).

Béotie. — *Thèbes*. — *Arch. Anz.*, 1914, 123. Inscr. découverte au Kabirion et signalée d'après les Παναθήναια, XXVII, 1913, 60 : Θεοῖς σεβαστοῖς μεγάλοις Κα|βείρων καὶ παιδὶ Θηβαῖοι ἐκ τῶν | τῆς ταμίας (Kéramopoullos corrige τῆς ταμιεύσεως ou τεταμιευμένων) προσόδων τὸ ἀνάκτορον ἀνέθηκαν, ἐπιμεληθέντος τῆς κατασκευῆς τοῦ ἱεράρχου | Τίτου Φλαβίου Πομπίδα.

Klaffenbach, *Symbolae ad hist. colleg. artificum bacchiorum*, 24 et suiv. Retouche l'inscr. *IG*, VII, 2413-4 : frg. de deux lettres de magistrats romains en faveur des technites. K. introduit à la l. 10 le nom de Λεύκιος Μόμμιος, pour des raisons plausibles, mais non certaines.

Phocide. — *Delphes*. — G. Blum, *BCH*, 1914, 21-37 : *Nouvelles inscriptions de Delphes*. Les documents publiés ont été exhumés en 1912 et 1913, au cours de travaux de déblaiement, dans la région des deux portiques qui touchent au sanctuaire à la hauteur du temple.

I. Deux frg. d'une inscr. monumentale ΣΙΛΕ et ΛΟΣ (ce dernier déjà connu) permettant d'attribuer définitivement à Attalos I, comme l'avaient déjà admis Kéramopoullos et Pomtow, le portique Est et la terrasse qui le longe (voir *Bulletin*, 1913, p. 456) ; mais dans sa reconstitution, qui est arbitraire, P. a assigné à cette inscription une place qui ne lui convient point.

II. Frg. d'une base des stratèges aitoliens, apparemment ceux qui combattirent contre les Galates en 279 ([Λακράτ]ης ?)

III. Décret rendu sous l'arch. Kraton (184/3) par les Amphictyons désignés, selon une formule insolite, comme τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτιόνων τῶν ἀπὸ τῶν αὐτονόμων ἐθνῶν καὶ δημοκρατουμένων πόλεων, en l'honneur du hiéromnémon thessalien Νικόστρατος Ἀναξίππου. Il s'est efforcé, de concert avec les délégués d'Athènes, de rétablir le conseil des Amphictyons en sa forme première, κατὰ τὰ πάτρια. Envoyé par le conseil comme ambassadeur à Rome, avec l'Athénien Ménédémos, il a obtenu ce qui importait aux Amphictyons et aux Grecs libres. Il a rendu compte de sa mission à la session d'automne 184 et a invité aussi les Delphiens à n'agir en rien contrairement aux décisions prises par les Amphictyons ; il n'a reculé ni devant les menaces ni devant les risques. On lui décerne la couronne du dieu et une statue de bronze ; proclamation sera faite aux prochains jeux pythiques et aux Éleuthéria de Thessalie. — L'importance de ce texte est un peu atténuée par le vague des formules. Delphes avait recouvré son

indépendance en 190 ; mais le conseil amphictyonique ne reçoit sa constitution traditionnelle qu'en 186, sans doute lorsque les Aitoliens y rentrèrent. Athènes paraît y avoir eu une influence prépondérante ; de concert avec les Thessaliens, elle s'efforça de faire accepter de Rome la réintégration des Aitoliens ; telle était sans doute la raison de l'ambassade ; mais notre document n'apporte aucune précision ; il est probable seulement qu'il faut identifier Ménédémos avec Μενέδημος Ἄρχοντος Κυδαθηναιεύς, personnage influent du début du IIe s. (peut-être épimélète à Délos peu après 166). Les Athéniens et les Thessaliens travaillaient aussi à apaiser les rancunes encore fraîches entre Delphiens et Aitoliens.

F. Courby, *CRAI*, 1914, 268. Sur un omphalos de poros, retrouvé dans le remblai, en un lieu où il place l'adyton, C. signale des caractères assez informes « où l'on déchiffre, après un signe singulier qui est peut-être l'E mystique, le nom de la déesse Γᾶ. » La photographie ne permet pas une conclusion certaine, mais suffit à prouver que la lecture doit être reçue avec une extrême réserve. Tout au moins remarquera-t-on qu'on n'avait pu graver sur l'omphalos Γᾶ, mais bien Γᾶς.

H. Pomtow, *Klio*, 1914, 265-320 ; 393-436 ; 1915, 1er fasc. : *Delphische Neufunde*. Sous ce titre, P. a publié une centaine d'inscriptions delphiques, soit au cours de diverses discussions relatives à la chronologie des archontes du IIIe siècle et à la fête des Sôtéria, soit en des paragraphes distincts, où les textes sont rassemblés, très approximativement, selon leur nature. — C'est à la suite de cette dernière publication de P. que É. Bourguet a fait paraître la protestation que j'ai déjà signalée l'an dernier et qui est intitulée : *Les inscriptions de Delphes et M. Pomtow* (*RA.*, 1914, I, p. 413-424). Il y a montré non seulement que P. usait de procédés indélicats à l'égard des savants chargés de la publication des textes delphiques, mais encore qu'il travaillait avec une légèreté singulière et que ses articles abondaient en erreurs et en contradictions. Sur le premier point, l'accord doit être, ce me semble, unanime ; mais, si quelques personnes étaient disposées à contester le second, il les faut renvoyer à cette dernière publication de P., où tous les défauts signalés par B. apparaissent en bonne lumière.

I. *Zur delphischen Archontentafel des III Jhdts* (*Neue Soterien-und Amphiktyonen-Texte*). Dans *GGA*, 1913, 145, P. avait donné un tableau des archontes du IIIe siècle ; des données nouvelles l'obligent à y apporter quelques modifications et voici un nouveau tableau, p. 305, où les archontes sont répartis en neuf groupes (I-IX). Il est daté du printemps de 1914, et l'auteur nous donne à entendre que les printemps successifs nous apporteront de successifs tableaux (en fait la 2e partie de l'article introduit déjà des modifications ; ci-dessous, p. 461). Dans celui qui nous est présenté, a été inséré un archonte [Ξένων] (214?), d'après *Fouilles*, III, 1, 327 ; il est substitué à un Ἄρχων, donné d'abord, d'après l'écriture, comme un archonte du IIIe s. (*GGA*, 1913, 166), mais en fait identique à un homonyme de la fin du IIe siècle. Admirons en passant la certitude des critères paléographiques auxquels P. a si volontiers recours avec un dogmatisme absolu.

Sur la discussion de la date de Polyeuktos, l'archonte athénien sous lequel les Sôtéria sont pour la première fois mentionnés, voir ci-dessus (*Athènes*).

Textes nouveaux relatifs à la fondation des Sôtéria (p. 272-276) :

1. Copie nouvelle du décret de Chios où est décidée la reconnaissance des Sôté-

ria (*Syll.*² 206); le début est complété d'après n. 12 : [Ἔδοξεν τῶι δήμωι · πολ]έμαρχος ἐπιμήνιος Μελήσιππος Φιλο[νίκου? καὶ προμνήμων? | ἐπιμήνιος Ἀπο]λλωνίδης Ἀγγελίσκου εἶπαν. — 2. Décret analogue de Téos (l'intitulé est transcrit d'une manière défectueuse ; cf. Bourguet, *loc. laud.*, 419). — 3. D'après quatre moitiés de lignes copiées dans le registre d'inventaire, P. reconstitue un semblable décret de Ténos (cf. Bourguet, *ibid.*). — 4. Décret semblable d'une ville ionienne (Érythrées?), très mutilé ; on y relève, l. 4 : τοῦ θ[εο]ῦ ποιήσαντος τὸ νίκημα. — 5. Petit frg. provenant, semble-t-il, d'un acte des Amphictyons, où il est question de [τᾶς] ἐφόδου τῶν βα[ρβάρων?].

D'après le décret de Chios (l. 29), la fête fut conçue primitivement comme une pentaétéride; par suite, elle ne peut se placer dans une année pythique; sinon Sôtéria et Pythia, tombant à la même époque et comportant des représentations analogues, se seraient confondues; mais les Sôtéria devaient coïncider avec une année olympique (décret de Chios, l. 29, compléter ὅταν κ[αὶ οἱ εἰς τὰ Ὀλύμπια αἱρέ]ωνται), ce qui confirme la date de 276, comme première année de la célébration de ces fêtes. Plus tard les Sôtéria deviennent annuelles (268); dans l'année pythique, il n'y a qu'une solennité dite τὰ Πύθια καὶ Σωτήρια. — P. signale, p. 280, note 2, les inscriptions trouvées hors de Delphes, où sont mentionnés des vainqueurs des Sôtéria ; ajoutons à la liste un texte de Délos (*BCH*, XXXI, 434 : fin du IIᵉ s.) et un de Milet (*Hermes*, 1914, 314-5).

Textes nouveaux relatifs à l'Amphictyonie et aux Sôtéria (p. 281-304).

6-7. Deux frg. de décrets amphictyoniques; le second daterait de l'archonte Straton (printemps 270). P. en tire des conclusions importantes : 1° retour annuel des Sôtéria; 2° rotation des États doriens qui ont en commun un suffrage unique à l'amphictyonie; chaque État aurait ce suffrage pendant une année julienne. — 8. Frg. honorifique pour un Ἐρετριεύς (la lecture τὸν ὁδὸν κεκόμικεν τῶι θεῶι ne rencontrera sans doute pas grand crédit). — 9-11. Trois frg. dont deux, copiés dans le registre d'inventaire, présentent la formule : ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσι καὶ τοῖς ἀγορατροῖς.

12. Décret de Chios en remerciement aux Aitoliens après que l'île avait reçu un ψῆφον ἱερομναμονικήν. Ce très beau document est fort mal publié : non seulement P., comme l'a signalé Bourguet, p. 421, a omis un frg. qui s'y rattache, donnant le début des dernières lignes et mentionnant la fête des Λαφρίεια ; mais encore il a restauré le texte avec une maladresse insigne, bien qu'il ait associé à ses efforts Hiller v. Gaertringen. Les compléments vont jusqu'à masquer le sens réel : ainsi, aux l. 9 et suiv., il est manifeste que le sujet de ἔγνω est le peuple de Chios, non le κοινὸν τῶν Αἰτωλῶν, et que ce peuple de Chios décerne aux Aitoliens certains honneurs parmi lesquels l'[ἔφοδον] ἐπί τε τὴν βουλὴν καὶ τὴν ἐκκλησίαν. Signalons encore, l. 7 : ἀπόδεξ[ιν (!) ποιούμενος],. et l. 12-13 : ἀνή-ν[εγκον ψήφι|σμα διαφύλαττον τὴν] εὔνοιαν, ce qui est d'une langue singulière.

Le premier hiéromnémon chiote est Γάννων Κλυτομήδου, que l'on rencontre sous l'archontat de Dion; P. laisse cet archonte en 258, mais doit maintenant placer en 257 et 256 Amyntas et Nikaïdas. Je remarque que la date de tous les archontes dits du groupe IV (259-255) n'est point établie avec certitude. P. accepte la date 260/59 pour la bataille de Chios, à la suite de laquelle l'île serait entrée dans l'Amphictyonie.

13. Décret, gravé à la suite du précédent texte, en l'honneur de Καλλίας Ἀντιφῶντος de Chios, qui fut sans doute hiéromnémon (242?). — 14-16. Frg. donnant des noms d'hiéromnémons pour les années de Thessalos (238/7) et Athambos II (236/7). Il est douteux que n. 16 soit un acte amphictyonique.

17. Liste des artistes dionysiaques qui ont participé aux Sôtéria; on y retrouve le nom du rhapsode Κλειτόβιος Ἀριστείδου Ἀρκάς qui figurait déjà dans les anciennes listes *SGDI*, 2563, 2564, 2566 (lu Κλειτόριος). Néanmoins P. estime que la liste nouvelle est de trente années environ postérieure (vers 234); la raison principale en est que le γραμματεύς de l'Amphictyonie est nommé dans l'intitulé, ce qui, selon P., ne se rencontre point avant les archontes du groupe D[1] (237-230). Mais de Sanctis a naguère contesté avec quelque raison la valeur de cet indice chronologique : un acte, où ce γραμματεύς apparaît à côté des hiéromnémons, daterait de 281/0 (voir le précédent *Bulletin*, p. 451). La nouvelle liste doit être, à mon gré, rapprochée des anciennes.

18-20. La stèle où est gravée la liste des Sôtéria éditée par Jardé, *BCH*, 1902, 265, n. 16, portait deux textes analogues, l'un au dessus du texte déjà donné, l'autre sur la face postérieure, laquelle serait en fait la face principale; de l'un et de l'autre il ne reste que des débris. P. réédite le tout; dans la liste principale, il trouve 15 hiéromnémons aitoliens : cette liste (*C*) daterait de 223; la précédente (*B*) de 224; celle de l'autre face (*A*) appartient « *der ersten Hälfte der 20er Jahre* »; mais, dans un tableau général des listes des Sôtéria appartenant à la dernière partie du IIIe s. (p. 307), nous avons une notation et une chronologie différentes : *a* (= *A*) : 227; *b* (= *B*) : 226; *e* (= *C*) : 223. Puis tous ces résultats sont remis en question dans un appendice (p. 310-313). P. s'aperçoit qu'il a négligé un frg. d'une liste de vainqueurs aux Sôtéria, connu pourtant de lui depuis quatre ans; ce frg., qui ferait partie du monument où sont gravées les listes 18-20, porte les restes de quatre listes (n. 26-29), inscrites sur les deux faces :

Face principale : n. 26 : deux lignes mutilées.
n. 27 : d'après l'archonte Praochos, 255.
Revers : n. 28 : deux lignes mutilées.
n. 29 : d'après l'archonte Hérys, 229.

Il faut donc admettre maintenant que *A* (n. 18) est la partie inférieure de n. 27 et date de 255 ou tout au moins est de peu postérieure à 255 ; que *B* (n. 19) est la fin du n. 29 et date de 229, ou du moins est de peu postérieure à cette date. D'autres possibilités s'ouvrent encore ; mais, comme le collaborateur de P., par aventure, a négligé de prendre un estampage du marbre où sont gravés les n. 26-29, on nous déclare que la question ne peut être résolue d'une manière définitive. Ainsi, au cours d'un même article, nous sont proposées trois solutions contradictoires, dont la dernière même n'est pas considérée par l'auteur comme établie sur des données certaines.

21-23. Frg. — 24. Dédicace des technites de l'Isthme à *P. Cornelius P. Lentulus*, leur bienfaiteur; ce personnage apparaîtrait dans le sénatus-consulte de 112 (voir la dissertation de Klaffenbach). — 25. Frg. d'un décret honorifique des technites.

26-29. Voir ci-dessus. Dans la discussion sur la chronologie des listes des Sôtéria, P. signale, p. 304, note 1, que l'inscription du « cippe des Tyrans » (*Del-*

phica, II, 34) doit être complétée : [ὁ δεῖνα | κ|αὶ | .....ο]|ν ἀνέθεκα|ν | τὸπόλλο|νι | Τυραννο|ί ; elle sera publiée dans la troisième édition de la *Sylloge*, n. 24.

30-33. Textes datés par les noms des différents archontes Hérakleidas : proxénie pour Δελφίων Κλεοχάρους Χαλκιδεύς (P. a omis le démotique ; cf. Bourguet, p. 420-421) [Hérakleidas I] ; nouvelle édition de la liste des hiéromnémons d'Hérakleidas II (*Fouilles*, III, 1, n. 88) ; proxénie pour Νέων Φρυνίωνος Βοιώτιος (publiée d'après le registre d'inventaire ; daterait d'Hérakleidas III). Discussion sur la date de ces trois archontes (contre Bourguet, *BCH*, 1911, 454 et suiv.) : ils dateraient de 290-282, 274, 228. P. maintient que le décret pour Ὑπατόδωρος Μίκκου Θηβαῖος appartient au dernier archonte ; de mon côté, je maintiendrai que le décret du Nésiotes en l'honneur d'un personnage de ce nom (*IG* XI, 4, 1040) n'est pas postérieur à 270. Rien n'empêche que les deux homonymes appartiennent à des générations différentes ; mais voici une affirmation de P. qu'on ne peut laisser passer sans y contredire (p. 317) : « *Die delphischen, auf einem unvergleichlich reichen Material aufgebauten Ergebnisse geben die Norm und die Sicherheit für alle anderen Gegenden Griechenlands in denen sich Delphier oder delphische Proxenen wiederfinden* ». Pour le IIIe siècle, il est plaisant, en vérité, de nous imposer la loi d'une chronologie qui est modifiée chaque année.

II. *Neue delphische Inschriften* : *Urkunden* (n. 33-64).

33. Cippe portant une partie de la plus ancienne liste des théarodoques de Delphes (ap. 420) ; on y trouve cette ville nouvelle d'Arcadie, qui se nommerait Τορθύνειον et non Τορούνειον (voir *Bulletin*, 1914, p. 450). A Athènes, le théarodoque Κλειτοφῶν serait l'homme d'État, élève de Socrate (*Pros. att.*, 8546).

34. Réédition du traité de symmachie entre Aitoliens, Phocidiens et Béotiens (*R. Phil.*, 1913, 262-270). Variantes insignifiantes et parfois contestables. Le premier éd. n'a pas cru pouvoir tirer parti des trois dernières lignes, parce que la pierre est maintenant endommagée à la partie inférieure. P. y a découvert, d'après une copie de Kontoléon, un prétendu éponyme béotien (ἐπὶ ἄρχοντος Βοιωτῶν Ἡσχύλου), dont Bourguet conteste l'existence.

35-36. Fragment d'un traité entre Athéniens et Aitoliens (219 ou 200 ?). — 37. Bornage entre Méliteia et Xyniai et traité de *sympoliteia* entre Méliteia et Péréa (cf. *BCH*, 1905, 344 et *IG*, IX 2, p. XI, n. III). Discussion sur les stratégies successives de l'Aitolien Pantaléon (dernier quart, IIIe s.)

38. Décret delphique pour l'asylie du sanctuaire d'Apollon à Chalcédoine (τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθαίου ἐν τᾶι Καλχαδονίαι, entre 213-203), signalé *Fouilles*, III, p. 200, note (ce que P. a omis d'indiquer). La gravure du décret est faite par les soins d'un Béotien, Ῥοδοκλῆς Ἡροδώρου.

39-40. Documents relatifs au conflit de frontières soulevé entre Érétrie, Karystos et Chalkis, et réglé par l'Amphictyonie en l'année pythique 146. Ils auraient été gravés sur le trésor des Thébains et comprendraient : 1° Un décret amphictyonique (arch. Babylos). — 2° Une lettre des Thébains (?) à l'Amphictyonie. — 3° Un décret dorien. Dans la restauration du texte, P., à ce qu'il semble, suppose des lignes trop longues.

45. Décret pour Σώστρατος Παντάρεος Πατρεύς (arch. Eudoros, 215). — 47. Décret pour un Φεραῖος, qui devait recevoir une statue dans le sanctuaire, l. 8 et suiv. : [δεδόσθαι εἰκόνα ?] δὲ (*sic* ?) αὐτῶι καὶ στᾶσαι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἐ[ν

Δ]ελφ[οῖς] π[ρὸς τᾶι | εἰκόνι?] τοῦ ἀδελφοῦ Διοκλέα ἐπι τοῦ κίονος τοῦ παρὰ τὸ ναὸν..... παρὰ τὸ | .....αριον τὸ χρύσεον. — 48. Proxénie pour un Ναρυκαῖος (v. 129).

49. Lettre de Tyr à Delphes, mutilée. Les habitants de Tyr acceptent, semble-t-il, de prendre part à une fête; l. 4 : βουλόμεθα καὶ αὐτοὶ δὲ ὑγιᾶι πομ[πεύειν] (?); s'agirait-il d'une fête en l'honneur d'Hygie? (IIe s. d'après la paléographie).

50-53. Décrets pour Ἱπποσθένης Αἰσχύλου Ἐρετριεύς, personnage connu (98?), pour Ἀντίπατρος Βρεύκου Ἐλευθερναῖος, ὕδραυλος (90), pour Πολυγνώτα Σακράτους (*sic*) Θηβαία, χοροψαλτρία, et son impresario (?) Λυκέας Δωροθέου Θηβαῖος (86). Le nº 52 indique que les Pythia de 86 n'ont pas eu lieu, sans doute à cause de la guerre de Sylla (l. 3 et suiv. : ἐπειδὴ Πολυγνώτα... ἐνδαμήσσσα ἐν Δελ[φοὺς] | [ἀγωνίξατο? ὃ]ν ἔδει συντελεῖσθαι τὸν ἀγῶνα τῶν <ΕΙ> Πυθίων, διὰ δὲ τὸν ἐνεστακότ[α | καιρὸν (?) οὐ τ]ετελεσμένου τοῦ ἀγῶνος). — P. fixe une série d'années pythiques : 94, Kleudamos; 90, Kléandros, f. de Timon; 86, Habromachos. Sous Babylos IV (91), commence le régime des quatre bouleutes. – A propos des artistes pythiques, P. signale que dans le décret, *Fouilles*, III, 1, n. 226, il faut lire σκανδαλιστής, au lieu de κανδαλιστής.

54. Décret de Delphes en l'honneur de trois juges, Εὐαμερίων, Ἀριστοκράτης, et Σ... P. a cru qu'ils étaient envoyés par Lacédémone; en fait, comme me l'indique É. Bourguet, ils viennent très probablement de Lilaea; il faut remarquer, en outre, que le texte, donné par P. d'après une copie incomplète, comprend deux décrets.

55-60. Frg. appartenant à une stèle ou au revêtement en marbre d'un monument qui portait plusieurs décrets en l'honneur du Delphien Διόδωρος Δωροθέου, prêtre (v. 29 av. J.-C.) : lettre et décret de Lacédémone, du κοινὸν τῶν Δωριέων avec le δωριαρχέων Χαριγένης; décrets de villes inconnues, doriennes et non-doriennes. — 61. Décret pour un ἀστρολόγος Ἀ.....λου Ῥωμαῖος (v. 29). — 62. Pour des artistes pergaméniens : ..υσειος ... et Δημήτριος Ποσιδοῦς Περγαμηνοί (ποθ' ἁμὲ τὰς ἰδίας τέχνα[ς ἐπε|δείξαντο]; plutôt des médecins que des artistes; v. 27).

63-64. Deux documents publiés dans un appendice (*Zwei neue Archontate des III Jhdts*, p. 432-436). Décret pour Φαλακρίων Σωνίκου Τιμαῖος(?), arch. Φρικίδας (lecture douteuse). — A la suite décret pour Πανταλέων Νέωνος Ἀρσινοεύς, καταστθεὶς ὑπὸ τῶν Αἰτωλῶν ἐπιμελητὰς το[ῦ τ]ε ἱεροῦ καὶ τὰς πόλιος; cf. *SGDI*, 2672, décret pour l'épimélète aitolien Ἀρίσταρχος Αἰτολίωνος Κυφαιρεύς; dans ces deux textes est mentionné le même archonte Archélas, mais le semestre diffère, et il faut distinguer désormais trois Archélas : Arch. I, 260; II, qu'on placera vers 240, en éliminant le pseudo-archonte Boulon, *GGA*, 1913, 166 (rejeté aussi par Bourguet, p. 419); III, 218 ou 209. Phrikidas(?) serait de 219 ou 210; les deux épimélètes aitoliens appartiennent à ce dernier archontat.

65-77 : *Oracles, signatures d'artistes.*

65-66. Curieuse inscription métrique mutilée, rappelant un miracle accompli par Apollon : il a promis sans doute à une femme stérile la naissance d'un enfant et demandé en échange la consécration de la chevelure de cet enfant. Au bout de onze mois naît une fille, déjà coiffée, dont les cheveux descendent jusqu'à la poitrine au bout d'un an. La mère n'a point souffert lors de l'accou-

chement. On donne à l'enfant le nom de Delphis μαντείας ἕνεκεμ μνημεῖά τε Δελφῶν. — Au-dessous, quelques lignes en caractères στοιχηδόν, qui n'ont peut-être nul rapport avec la première inscr. ; celle-ci serait du début du IIIe s. — 68. Frg. d'une inscr. métrique relative à un oracle (d'après le registre d'inventaire).

69-70. Ancienne signature d'un Αἰγινάτ[ας] et au-dessus un décret plus récent pour des Μενδαῖοι. Considérations paléographiques basées sur une copie de Kontoléon (!). — 71-76. Signature d'un Θηβαῖος, de l'Athénien Χαιρέστρατος, etc. — 77. Ξενόφιλος Στράτωνος καὶ Στράτων Ξενοφίλου Ἀργεῖοι ἐποίησαν. On avait trois signatures de Ξενόφιλος et Στράτων que l'on regardait comme deux frères et une de Ξενόφιλος Στράτωνος dont on faisait le fils d'un premier Στράτων (*IG*, IV, 489, 657, 1248, 1148). D'après l'écriture, 130-80.

78-86. *Brèves inscriptions de statues et pierres funéraires* : 83, décret de proxénie pour Χαίριππος Ἱπποτάδα Ῥόδιος (IIIe s.).

87-101. *Dédicaces* : 87. Σάμιος | τῶπόλλωνι (dédié par les Samiens délivrés du joug persique en 500/499). — 88. Κορτύνιοι δεκάταν | πολεμίον (485-550)? seul exemple épigr. de l'ancienne forme du nom de la ville arcadienne qui dans les auteurs est toujours dite Γόρτυν. — 96. [Βασιλεὺς Πτολεμαῖος βασι]λέως Πτολε[μαίου] [Ἀπόλ]λωνι. Sur ce monument, É. Bourguet a bien voulu me communiquer la note suivante : « Ce que P. a donné comme une offrande de Ptolémée (Philadelphe?) est l'inscr. d'une statue de la reine A[rsinoé], fille du roi Ptolémée [peut-être Sôter] et de la reine [Bérénice]. La statue a été élevée par Lamios, sans doute le personnage dont parle Polybe, XVII, 10. La restitution de cette base n'est pas encore achevée ».

97-98. Εὔδικος, Ὀξύμαχος | τὸμ πατέρα Δαμαίνετον Εὐδίκου | Ἀμφισσέα ἀνέθηκαν. — [Ἁ] πόλις τῶν Φυσκέων ἀνέθηκε | Εὔδικον Δαμαινέτου Ἀμφισσέα κτλ. Damainétos a été exproprié en 190/89 par M. Acilius. — 99. [Τ]ὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων Κοίντον | [Ἀ]νχάριον Κοίντου υἱόν, στρατηγὸν ἀνθύπατ|ον Ῥωμαίων Ἀπόλλωνι Πυθίωι. Le même personnage avait sa statue à Olympie comme ἀντιταμίας (*Inschr. Olympia*, 328) ; il aurait fait un premier séjour en Grèce en 72, un second comme proconsul en 55.

100-101. Monument d'Hermésianax de Tralles et de ses filles, Tryphôsa, Hédia, Dionysia, qui ont toutes trois remporté des prix à la course à pied ou en char aux Isthmia, aux Pythia, etc. ; l'une était aussi musicienne. Le commentaire est rehaussé de considérations sur la gymnastique féminine dans le présent et l'avenir. Nous apprenons aussi qu'un propriétaire d'écuries bien connu, le comte v. H., aurait désiré très vivement que cette inscr. fut publiée dans son journal de sport, mais que l'autorisation lui a été, comme bien on pense (pourquoi?), refusée.

Klaffenbach, *Symbolae ad hist. colleg. artificum bacchiorum*, 29-46. Étudie et éclaircit le débat qui s'émut entre les collèges de l'Isthme et celui d'Athènes dans la dernière partie du IIe s. Dans le document publié par G. Colin, *Fouilles de Delphes*, III, 2, 70, est mentionné, l. 21, un Πόπλιος Κορνήλιος ; ce n'est point un consul, mais un préteur urbain, le même personnage qui est connu par une dédicace de Delphes (voir Pomtow, n. 24). — L'inscr. *IG*, II, 552, constitue le prologue de l'affaire, non l'épilogue, comme l'a pensé Colin.

Locride. — L'inscr. relative aux vierges de Locride a suscité deux nouvelles études : P. Corssen, *Sokrates*, 1913, 188-202; 235-252 : *Die Sendung der Lokrerinnen und die Gründung von Neu-Ilion.* — Ad. Reinach, *Rev. Hist. Rel.*, LXIX, 12-53; LXX, 21-39. *L'origine de deux légendes homériques* (*le viol de Kassandre*; *le rapt d'Hélène*). Dans la première partie, R. étudie l'inscr. publiée par Wilhelm, en se préoccupant spécialement de l' « exégèse hiérologique ». On ne peut s'arrêter aux variantes qu'il propose, p. 19, note 1 et p. 21, note 1. — P. 41. Les *lassioi* et les *périkymasioi* seraient les membres de deux clans ou tribus, soit des Aianteiens, soit plutôt des Narykaiens.

Épire. — *Nikopolis.* — A. Philadelpheus, Πρακτικά, 1913, 93-94. Cinq frg. d'un décret, découvert en 1913 (cf. B. Haussoullier, *R. Phil.*, 1915, 24-28). — P. 97-98 : 14 stèles fun. — P. 106 : Déd. incomplète de la βουλή et du δῆμος Νικοπολειτῶν.

D. Évanghélidis, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 232-241 : Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἠπείρου. — Tépélénion (maintenant à Janina) : 1. Stèle portant un taureau ; l'inscr., incomplète au début, mentionne plusieurs noms καὶ τὸ κοινὸν τῶν συγγόνων Ποσειδῶνι εὐχήν (IIe s. ?). — Germa près d'Argyrokastro : 2. Un gymnasiarque à Hermès et Héraklès. — 3. Τέρμων (le dieu Terme ?). — 4-18. Funéraires. — 20. Déd. à (Artémis) Hégémoné (?). — Photiké : 21. Ed. nouvelle de l'inscr. *BCH*, 1907, 38-45.

Iles Ioniennes. — *Corcyre.* — W. Dörpfeld, *AM*, 1914, 169-170. Dans les fouilles faites en 1914 au Nord du temple de la Gorgone, on a découvert une pierre avec l'inscr. Κλεάρχου, un fronton qui porte : Χερσικρατιδᾶν πατρωιστᾶν (vers 200 av. J.-C.). Chersikratès est un des fondateurs corinthiens de Corcyre ; c'est donc le monument d'une ancienne famille. — Une stèle votive est dédiée Ἀρτάμιτι; le grand temple appartiendrait à Artémis, identifiée avec Gorgô.

W. Dörpfeld. *Arch. Jahrb.*, 1914, 50, signale la découverte près de Kassopo de deux lettres des Romains aux magistrats et au peuple de Kerkyra (IIe s. av. J.-C.) et d'une dédicace (Timaréta à son fils Timon).

Thessalie. — *Gonnos.* — A. Arvanitopoullos, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 4-23, n. 182-231 (suite ; cf. Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 25); 167-184, n. 232-242. — *Funéraires*, n. 182-205. — 182. Δικαιοπάτρα | Χρυσάπα παῖ (?) — 183. Après le nom, invocation Ἑρμῆι Χθονίωι. — 188. Invocation à une divinité Γαιόχ[ωι].

— *Nouvelles dédicaces*, n. 205-226. — 218. Ὁ ἀρχιπρουρὸς καὶ οἱ προυροί à Athéna Polias (milieu IIIe s.). — 221. Déd. Ἀπόλλωνι Ἀγρεῖ faite par plusieurs personnages où A. veut reconnaître arbitrairement des ὀρδοῦχοι (il reste des traces de χοι !). — 225. Relief représentant Artémis avec une biche et l'adorante : Λαοδίκη Ἀρτέ|μιδι Εὐωνύμωι | ἱέρεια. — 227-231. Inscr. sur tuiles, sur des plaques d'argile rondes, sur une lampe.

232. Important document qui comprend : 1° Un décret de Gonnos (l. 1-9). — 2° Un décret d'Athènes, gravé à la suite, sans alinéa (l. 9-47), et ne portant que le nom du *rogator* : Εὐκλῆς Εὐκλέου Ποτάμιος. — Les Athéniens veulent récompenser les hôtes (θεωροδοκοῦντες) des σπονδοφόροι envoyés par eux et résidant temporairement dans les villes qui consentent à participer aux Éleusinia, aux Panathénaia, et aux Mystères (ἐν ταῖς πόλεσιν ταῖς ἀποδεδε<ι>γμέναις σπονδὰς τῶν τε Ἐλευσινίων καὶ Παναθηναίων καὶ Μυστηρίων); ils leur accordent la proxénie ; les spondophores rapporteront leurs noms et leurs patronymiques, en même temps que les noms des villes qui acceptent la participation aux fêtes ; on les

inscrira dans les archives (εἰς τὸ Μητρῶιον). — Deux Athéniens, Σωσιγένης et Ἀρχεπτόλεμο[ς], ont porté ce décret à Gonnos ; la cité thessalienne décide de choisir un théarodoque ; un certain Νίκαιος Ἀριστοκράτους se présente de bonne volonté. — Le document serait de 250 environ. Je ne sais si, de la brièveté du décret de Gonnos, il faut conclure, avec A., que les habitants de cette ville ont accueilli avec quelque froideur la proposition d'Athènes. — On notera que la distinction des Éleusinia et des Mystères, déjà mise en lumière par P. Foucart, *Mystères d'Éleusis*, 43 et suiv., est clairement manifestée par notre texte.

233-241. Nouveaux décrets relatifs à des δικασταί et à des βολιμοδικασταί : 233. Juges venus de Kiérion. — 240. Juges de Mondaia ; mention du sanctuaire de Thémis et d'un stratège des Perrhaebes.

242. Décret de proxénie pour Ἀλέξανδρος Ἀδμήτου Μακεδὼν ἐξ Ἀρκυνίας, avec un bouclier macédonien comme épisème. La ville est, paraît-il, inconnue (vers 225).

A. Arvanitopoullos, *R. Ép.*, 1914, 17-34 : *Inscriptions inédites de Thessalie.* La numérotation doit faire suite à celle des articles de l' Ἀρχ. Ἐφ., 1914 ; mais il y a, en fait, un intervalle de 20 numéros. Nous avons ici les n. 263-274. Ces textes proviennent d'Oloossôn (Élassona) et ont été réunis par A., avec d'autres monuments, dans un musée *de Perrhaebie*, à Élassona même. La plupart sont des actes d'affranchissement (266-274). Noter, n. 266, l. 1 et suiv. : Ταμιευόντων τῆς πόλεως | Αὔλου Ἀϐϐίου, Σωσιϐίου τοῦ | Μεθύστου τὸν ἑνιαυτὸν τὸ[ν] | ἐπὶ στρατηγοῦ Σωσάνδρου κ|τὰ τὸ Καίσαρος κρῖμα. Selon A., une décision impériale aurait permis aux citoyens romains de revêtir des charges municipales. — A. fait précéder sa publication d'une déclaration de principes, dans laquelle nous apprenons que « un estampage même médiocre est supérieur à la meilleure copie », ce qui est, à tout le moins, contestable.

Ibid., 221-236, n. 275-290. — *Azôros*, n. 275-281 : déd. mutilée, 5 funéraires, un catalogue d'affranchissements (début de notre ère). — *Doliché*, n. 281-290. Je signale n. 283, déd. à Poseidon. La plupart des autres textes sont encore des catatogues d'affranchissements, très incomplets, mais restaurès avec intrépidité.

A. Arvanitopoullos Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 143-182. Corrections à des inscriptions publiées dans *IG*, IX 2, et réunies maintenant dans le musée d'Élassona. — *A. Hestiaiotide.* — Les inscr. *IG*, IX 2, 332-337 appartiennent à une *Métropolis* dite τῆς ἄνω Θετταλίας. — Corrections aux inscr. de *Chyretiai* : n. 338-355 (dans n. 338, il faut lire, l. 1, Χυρετιέων et non Κυρετιέων).

B. Perrhaebie. — *Doliché* : *IG*, IX 2, 1268-1278. Le texte du n. 1275 est notablement modifié : [Δη]μοκράτης Ἀν[τι]π[άτ]ρο[υ | κα]ὶ Ἐπ[ι]νίκη Παυσαν[ίου | Δ]ὶ Κεραυ|νίωι. L'ex-voto, qui sera publié ailleurs, représente ce Zeus. — *Pythion* : 1281-1291. Le n. 1281 est bien une déd. à Asklépios, comme l'avait estimé Heuzey. — *Azôros* et *Oloosson* : 1292-1316. Répartition plus exacte des documents appartenant à ces deux cités.

A la suite, corrections contestables à l'inscr. métrique *BCH*, 1911, 239, n. 8 (lire νηπίαεος = νηπίαιος ; πρόστεν = πρόσθεν) et texte plus complet du n. 9 de la même publication.

N. Ghiannopoulos, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 217-220 : Θεσσαλίας ἐπιγραφαί. Quelques inscr. de *Pyrasos*, *Thèbes de Phthiotide*, *Phères* ; parmi ces dernières, une déd. à

Zeus Thaulios (la 4e connue), et une déd. Διὶ Ἀφρίου ; cf. *IG*, IX 2, 452. — Sur cette épithète, cf. V. Costanzi, *Atti Acc. Torino*, 1913-14, 907 et suiv.

N. Ghiannopoulos, *AM*, 1914, 316-319. Sur un casque de bronze, trouvé non loin de Domokos, est gravé : Πόπιλος Θεσσαλῶν (dernière partie ve s.). Ce serait un stratège ou un *tagos* des Thessaliens.

Dèmètrias. — Sur la localisation de Dèmètrias au lieu où l'on situait *Pagasai*, cf. N. Ghiannopoulos, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 90-92 et A. Arvanitopoullos, *ibid.*, 264-272. Débat tout personnel, où le lecteur trouve peu à prendre.

Meliteia. — Fr. Stählin, *AM*, 1914, 83-103 : *Die Grenzen von Meliteia*. Étude topographique d'après *IG*, IX 2, 205, 3-12 ; *add.*, p. XI, 205, II, l. 6-16 et 16-29.

Macédoine. — *Thessalonique*. — Ch. Picard et Ch. Avezou, *BCH*, 1914, 38-62 : *Le testament de la prêtresse thessalonicienne*. Ils ont revu l'inscr. publiée par Perdrizet, *BCH*, 1900, 321-323 (cf. *Cultes et Mythes du Pangée*, 87-88). Sur la face droite, ils lisent, au début, ἱέρεια οὖσα (au lieu de Θύσα) Εὐεία Πρινοφόρου et traduisent : « Je, prêtresse en charge, Eueia, fille de Prinophoros... ». Je ne prends point parti dans la querelle touchant l'existence d'une « Thyade évienne, prêtresse de Bacchos Prinophore » ; mais je remarquerai seulement que la construction de la phrase, si l'on adopte l'hypothèse de P. et A., est intolérable. Ils signalent, p. 44, note 1, des exemples analogues en ajoutant : « La seule différence, légère, est que le nom figure en tête de la formule ». Mais cette différence « légère » est, en réalité capitale ; jamais Grec n'eût mentionné sa qualité dans une proposition participiale qui aurait précédé son nom. Si l'on admet la correction οὖσα, il faut croire que le nom de la prêtresse figurait sur la face *antérieure* du monument, où l'on ne distingue que des traces évanides. Je ne me risque point à proposer aucune interprétation pour la suite. Sur cette même face droite, P. et A. ont pu lire la fin de l'inscr., maintenant déchaussée : un revenu est laissé : ὅπως ἀποκέηταί μοι ἀπὸ ἀγορᾶς μὴ ἔλαττον ϹΚϵ. Exemples de l'ἀπόκαυσις, rite funéraire connu en Asie-Mineure (souvent παρακαύειν). L'usage était non point de répandre des roses sur les tombes, mais de les brûler ; et il serait venu d'Orient en Occident, non de Rome en Grèce.

P. Perdrizet, *BCH*, 1914, 89-100 : *Némésis* (cf. *BCH*, 1898, 599-602 ; 1912, 248-274). Reproduit et interprète un bas-relief provenant de Salonique et publié par Kubitschek ; il porte l'inscr. Διὶ ὑψίστῳ θεὰν δικαίαν Νέμεσιν Κο. Φούριος Οὐρβανὸς ἀνέθηκεν εὐχήν. — Étude sur les rapports entre Némésis, le dieu juif Ὕψιστος et le symbole sémitique des mains levées. — Némésis et les concours agonistiques.

G. Zisiou, Πρακτικά, 1913, 119-250. Inscr. chrétiennes d'époque byzantine provenant de Salonique, Serrès, Cavalla, etc.

THRACE ET ARCHIPEL THRACE

Abdère. — M. Holleaux, *BCH*, 1914, 63-70 : *Note sur deux décrets d'Abdère*. Cf. *ibid.*, 1913, 125-127, n. III et IV. Le n. IV est rendu en l'honneur du fils du personnage mentionné dans n. III ; on complète, l. 1-4 : ἐπει[δὴ Πόπλιος Ἀπούστιος Γαίου] | υἱὸς Ῥωμαῖος, γενόμε[νος διάδοχος τῆς πατρι]|κῆς ἐργασίας καὶ στοιχῶν τῆ[ι τοῦ πατρὸς ἀρετῆι καὶ δι]|αλήψει κτλ. — Dans n. III, compléments différents de

l. 12-38 et 41-43; l. 34-35 : ἀναθέτωσαν ἐν Θεσσ[αλονίκη ἐν ᾧι αἰτήσωνται ἐπισημοτάτωι?] | τόπωι. Le début, que H. complète également, n'indique, rien sur la condition d'Apustius; c'était sans doute un *negotiator*. — M. H. me signale que, dans n. IV, l. 8, il faut rétablir la restitution des éditeurs (ἔδωκέν τε πολλὰς [ἀποδείξεις]), contestée par lui, p. 63 ; cf. un décret de Pergame, *AM*. 263, l. 47-48. — P. 65, l. 18, corriger Ἀπουσίτου, faute typographique, en Ἀπούστιον.

Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 185-186, n. V. Dans le décret des Abdéritains, *Syll.*², 303, lire, l. 37 : ἵνα [πάντες γ]ιγνώσ[κ]ωσιν au lieu de [κο]ινῶς (ε)ἰδῶσιν.

Périnthe. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 186, n. VI. Il faut rendre à cette ville le décret pour un acteur tragique, donné comme inédit par Wiegand, *AM*, 1911, 287, n. 1, mais, en fait, déjà publié par Dumont-Homolle, *Mél. d'arch. et d'épigr.*, 391, 74¹; cf. *Urkund.*, 321.

Beroea-Augusta Trajana. — G. I. Kazarow, *Izwestia* (bulgare), III, 1912-1913, 188 et suiv. (d'après *Arch. Anz.*, 1914, 422 et *R.A*, XXIII, 474). Trois inscr. honorifiques : monument élevé par Sparte à Μάρκος Οὔλπιος Γενεάλης Τραιανεὺς καὶ Λακεδαιμόνιος pour son zèle περὶ [π]αίδειαν καὶ λόγους. — Frg. complété d'après un autre exemplaire. — Déd. à Αὐρ. Φρόντων Ὀλυμπιονείκης, Ἁλιονείκης, δρομεὺς παράδοξος.

Thasos. — Ch. Picard et Ch. Avezou, *CRAI*, 1914, 276 et suiv. Dans un rapport sur les fouilles exécutées en 1913, sont signalés plusieurs documents épigraphiques. — P. 279-280. A la porte de Zeus, pièce d'épistyle portant la déd. : Πύθιππος Πα[ιεστράτου]... (IVe s.) ; ce personnage est l'ancêtre d'un théore homonyme, mentionné dans une liste inédite. — P. 282. Stèle à relief avec inscr. métrique en l'honneur d'un athlète, Ajax. — P. 283. Déd. à Hadrien et à Sabine. — P. 285. Décret honorifique d'époque impériale. — P. 288. A l'agora (?), déd. θεοῖς πᾶσι ; les ἀπολόγοι à Zeus Boulaios et Hestiè Boulaiè ; cippe ou couronnement d'ὅρος avec les noms d'Athenaiè Organè (on retrouve cette forme à Délos) et de Zeus Télésiergos ; bas-relief appartenant à une décoration d'autel avec la déd. : ..ρια ἡ ἱέρεια τῆς Κυβέλης καὶ δὶς νεωκόρος ἐνέκαυσεν τὴν τράπεζαν (déjà signalée, *Mon. Piot*, XX, 1, 1913, 49, note 3). Les éditeurs croient à tort, d'après l'inscr. *IG*, XII, 8, 378, mal complétée par Fredrich, que la prêtresse avait peint elle-même la table ; voir les remarques en partie exactes, dues à Ad. Reinach, *R. Ép.* 1914, 251 et suiv., et celles que j'ai données indépendamment : *REG*, 1916. — P. 290 et suiv. Indication sur la disposition des listes de théores, découvertes jadis par Miller dans le Prytanée, lequel a été retrouvé. — P. 302 et suiv. Inscr nouvelles du Prytanée : frg. de liste de théores (début IIIe s.), déd. aux Charites et à Aphrodite, où figurent avec deux agoranomes, deux ...[ἐπι]φανοῦς μνήμονες (restitution assurément fausse ; il doit s'agir de μνήμονες préposés à la proclamation des couronnes, [ἐπὶ τοὺς στε]φάνους ; rapprocher le rôle des συνμνάμονες à Chersonésos, *Syll.*², 326, l. 49), deux ἐπιστάται et le [βουλευτ]ῶν γραμματεύς ; déd. à Athéna (?) avec fin de signature ; déd. de trois ἀπολόγοι à Hestia Boulaia et Zeus Boulaios. Parmi les *res sacrae*, un règlement rituel concernant le culte de Peithô (interdiction du sacrifice de la chèvre et du porc, comme pour les Charites) ; un autre relatif à l'Héraklès thasien (Ire moitié ve s.) ; on y relève l'exclusion des femmes et la mention οὐ[κ] ἐνατεύεται, comme dans le règlement de Mykonos (*Syll.*², 615, l. 24). — Un décret incomplet de Lampsaque en faveur

du Thasien Νοσσικᾶς Ἡρᾶδος (le 2e du nom ; vers 320-300) ; on signale que : τῶν πολιτῶν τοῖς ἁλοῦσιν ἐν τῆι ναυμαχίαι τῆς σωτηρίας αἴτιος ἐγένετο καὶ ἐκ τῶν ἀργυρίων ἔδωκεν εἰς τὴν ἀναλωμιδὴν ἰδίων. Il s'agirait des mêmes événements que dans *IG*, II², 493 (voir *Bulletin*, 1914, 445).

MOESIE

Tomes. — *Arch. Anz.*, 1914, 436. Frg. d'épistyle appartenant à un grand édifice dont les restes subsistent ; mention du gouverneur de la Moesie Inférieure, M. Servilius Fabianus (162 ap. J.-C.).

RUSSIE MÉRIDIONALE

A. Bobrinskoy, *RA*, XXIII, 161-163. Publie une inscr. gravée sur une phiale en or massif, qui fut trouvée dans le grand tumulus de Solokha : ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ [Η] ΗΡΜΩΝ ΑΝΤΙΣΘΕΝΕΙ· B. traduit : offert à Antisthénès par Éleutherie et Hermon. Plus bas, on distingue ΑΝΤΙΛΟΧΟ· Le prince scythe enterré sous le tumulus se serait appelé Antisthène ou Antiloque ?. — Cf. p. 188 où le déchiffrement est donné comme douteux. L'inscr. serait du début du IVe s.

CYCLADES

Délos. — M. Lacroix et G. Glotz, *REG*, 1914, 138-143 : *Suite aux notes sur les comptes de Délos* (*ibid.*, 1913, 26 et suiv.). Remarques et corrections relatives à des documents publiés dans *IG*, XI 2.

M. Lacroix, *R. Phil.*, 1914, 303-330 : *Les architectes et les entrepreneurs à Délos de 314-240.* Étude faite d'après *IG*, XI 2 et les premières feuilles de *IG*, XI 3 ; index des architectes et entrepreneurs.

S. Molinier : *Les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île, 315-166 av. J.-C.* (*Bibliothèque de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Paris*, 1915), M., qui a pu utiliser même des documents encore inédits, étudie l'histoire des maisons qui appartenaient à Apollon (nombre, régime des baux, obligations des propriétaires et des preneurs, etc.). Rectification de quelques chiffres et de quelques dates.

R. Vallois, *BCH*, 1914, 250-271 : Ἀραί. Étudie *IG*, XI 4, 1296 (malédiction lancée contre les voleurs d'esclaves). Considération sur l'ἀρά dans le droit public grec. — Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 188, n. VIII, a remarqué avec raison que dans cette même inscr., il fallait lire : ὅστις συνειδὼς μὴ δηλώσειεν (au lieu de δηλώσει ἐν) τοῖς ἀστυνόμοις.

P. Graindor, *Mus. Belge*, 1914, 97-120 : *Kykladika.* Fait un sort à une hypothèse, proposée par moi, selon laquelle l'Athénien Télésias, donné par Clément d'Alexandrie comme l'auteur de deux statues colossales de Poseidon et d'Amphitrite à Ténos, ne serait autre que l'Athénien Télésinos, connu par une déd. et un décret de Délos (*IG*, XI 4, 514).

F. Courby, *BCH*, 1914, 295-299 : *Note sur la date du portique d'Antigone*. Dans *IG*, XI 2, 219, *A*, l. 29, il est question, vers 260, de la στοὰ ἡ ἐν τῶι ἱερῶι; il n'y avait donc qu'une stoa dans le sanctuaire d'Apollon; en 248, dans un texte inédit (référence fausse; lire Arch., n. L), on mentionne [τὰς] στοὰς τὰς ἐν τῶι ἱερῶι. Or, il n'y a jamais eu que deux portiques dans le *hiéron* : le portique de l'angle Sud-Ouest, que C. parait faire remonter au moins au ve s., et le portique d'Antigone; donc ce dernier était achevé en 248 au plus tard. — Je n'adhère point à ces déductions. C. identifie le portique de l'angle Sud-Ouest avec le portique des Naxiens, mentionné dans *IG*, XI 2, 287, *A*, l. 29 (et un peu après encore); or ce dernier texte paraît bien indiquer qu'on construisait alors, c'est-à-dire en 250, ce portique des Naxiens.

Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 148-156. Les 3 déd. *IG*, XI 4, 1206-1208, mentionnent des héros de la Teuthranie : Argè se retrouve à Milet (*GGA*, 1913, 99); Γύρνος = Κύρνος, fils d'Héraklès; enfin dans 1208 il faut lire Φάληρος Ἡβ... [καὶ] Ῥαιστύνης τῆς Σελ[ινοῦντος] | τοῦ ποταμοῦ; Rhaistyné est la fille d'un fleuve pergaménien. — W. indique qu'il faudrait peut-être rapprocher ces trois bases dédicatoires de celles qui sont consacrées à Eumène I et à Attalos I, bien qu'elles présentent quelques différences (1107 et 1108). — Je reçois d'autant plus volontiers cette hypothèse que je l'avais formée jadis, devant les monuments eux-mêmes; d'autres frg., publiés dans le même fasc., (1209 et 1340), auraient pu aussi, à ce qu'il m'avait semblé, faire partie du même ensemble; mais je suis incapable d'en fournir la preuve.

A. Plassart, *Rev. Biblique*, 1914, 523-534 : *La Synagogue juive de Délos*. Republie l'étude parue dans les *Mélanges Holleaux* (1913), 201-215.

M. Holleaux me signale que l'on peut établir la généalogie du citoyen de Kos, Ἄγλαος Θευκλέους, mentionné dans le décret des auxiliaires crétois de Ptolémée Philométor (*Bulletin*, 1914, p. 457); son grand-père est le μόναρχος Ἄγλαος, nommé dans d'autres textes encore (Paton-Hicks, *Inscr. Cos*, n. 184, 204, 216; *BCH*, 1884, 30; *Sitz. ber. Berl. Ak.*, 1901, 479, note 3); en l'honneur de son père, Θευκλῆς Ἀγλάου est rendu le décret d'Halasarna, *Klio*, II, 321-326; voir encore, pour une mention de ce personnage, Paton, n. 10. On a désormais une date assez précise pour le décret d'Halasarna où est mentionnée la « guerre crétoise »; c'est bien la guerre que firent les États crétois aux Rhodiens et à leurs alliés à la fin du IIIe s.

Ténos. — Ad. Wilhelm. Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 87-88. Conteste la lecture de quelques noms d'archontes dans la liste, *Mus. Belge*, 1911, 253 et suiv. — P. Graindor, *BCH*, 1914, 444-446, rejette les critiques de W.

Théra. — H. v. Gaertringen, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 131-133. Publie un frg. d'un testament analogue à celui d'Epiktéta, mais d'une génération plus récente (vers 177-162).

CRÈTE

Tylissos. — J. Hatzidakis, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 94-98 : Κνωσίων καὶ Τυλισίων συνθήκη. Pièce d'architecture brisée à dr. et à g., portant encore trois colonnes (la deuxième seule intacte) d'une convention entre Knossos et Tylissos :

articles relatifs à une alliance militaire. Argos apparaît de nouveau comme l'arbitre des deux cités crétoises, ainsi que dans la convention découverte à Argos même et publiée par Vollgraff, *BCH*, 1910, 332 et suiv.; 1913, 279 et suiv. Selon H., le nouveau texte serait un peu plus récent, ce dont on peut douter. N'avons-nous pas ici, mutilé, l'exemplaire, déposé à Tylissos, du traité même dont l'inscr. d'Argos nous a conservé une autre partie?

Éleutherna. — E. N. Pétroulakis, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 225-229. Publie dix frg. d'inscr. Les quatre premiers, archaïques, doivent être revus de près. – Le n. 10, écrit sur la face principale et les tranches, paraît appartenir à une convention entre deux villes ; l. 8 et suiv. : ὅσ[τι]ς δέ κ' ἀπολείπη[ι τ]ὰν πολ[ι]τηίαν τῶν Ἀρτεμιτᾶν (?) ἐ|παγγηλάτω τοῖς κόσμ[οις | τοῖ]ς Ἐλουθερναίοις.

Gortyne. — J. Brause, *Hermes*, 1914, 102-109. Étudie deux inscr. publiées par J. Kohler et E. Ziebarth : *Das Stadtrecht von Gortyn und seine Beziehung zum gemeingriech. Rechte* (1913), p. 34 et suiv., n. 3 et 5. B. améliore particulièrement le texte de n. 5, presque inintelligible dans la 1re éd. Selon Halbherr, l'inscr. ferait partie de *GDI*, 4999; il s'agit d'un serment prêté par divers personnages, assistés les uns par leurs fils, les autres (les témoins) par leurs frères. Des obscurités subsistent encore.

ILES D'ASIE

Lesbos. — Ad. Wilhem, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 84-87. Étudie l'inscr. *IG*, XII 2, 16, frg. d'un décret des Aitoliens analogue à ceux qui concernent Délos, Ténos, Magnésie, Téos et Mytilène même. W. en donne une restitution complète, rejetant certains compléments récemment proposés. Les Aitoliens doivent respecter les biens de Mytiléniens; le stratège poursuivra ceux qui exerceraient sur eux le droit de prise ὡς τὰ κοινὰ τῶν [Αἰτωλ]ῶν β[λάπτοντας] (époque du stratège Lykos). — W. mentionne brièvement l'inscription des Chiotes, trouvée à Delphes et signalée ci-dessus (p. 458) et indique seulement qu'à la l. 24, il faut compléter [ἀπὸ χρυσ]ῶν Ἀλεξανδρείων, ce qui n'implique point assurément qu'il accepte pour le reste, le texte proposé par l'éditeur.

H. Lattermann, *R. Ép.*, 1914, 1-16. Étudie l'inscr. *IG*, XII 2, 10, relative à la construction d'un temple *in antis* avec πρόδομος et ὀπισθόδομος. — Quelques corrections au n. 14 du même recueil.

P. Papageorgiou, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 220-224. Publie neuf inscr. inédites de Lesbos. — 1. Ἐλπιδᾶς (nom?) | Θεόκοσ|μος Διονύ|σῳ Καιστρια|νῶν (?). — 4. Déd. à Ποτάμων Λεσβώνακτος, bienfaiteur de la ville, personnage déjà connu. — 7. Fun. métrique, peu claire. — P. 225-228. Quelques corrections à des inscr. déjà publiées; je signale seulement la déd. éditée par David dans la Νέα Ἡμέρα de Trieste, 1905, n. 1605 : Ἀρτέμιδι Δρηνείᾳ | τὰν στοιὰν ἀνέθηκαν.

Rhodes. — H. v. Gaertringen, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 130. Publie d'après un estampage une déd. des Rhodiens à Ἡράκλειτος Κρατίνου Κ[αμύνδιος] (dème de Lindos), qui a été envoyé en ambassade [ποτὶ τοὺς] ἀνθυπάτους καὶ ἐπάρχους (= *praefectos classis*); le personnage est déjà connu par *IG*, XII 1, 853 (Ier s.).

Nisyros. — Arch. S. Diamandaras, *ibid.*, 3 : Ὁ δᾶμος ὁ Ἰσθμιωιτᾶν (?) | καθιέρωσεν | Καίσαρα Βρεταννικόν.

ASIE MINEURE

Troade. — Ad. Reinach, *R. Ép.*, 1914, 35-45 : *Voyage épigraphique en Troade et en Éolide* (suite). Cette partie est relative à la *Pérée de Ténédos*. — P. 38. Déd. à Apollon Smintheus ἐκ διαθήκης Τ. Φλαουίου Ἐπιτυνχάνοντος (évidemment le *cognomen*, bien que R. le transcrive avec une minuscule. — P. 43. Frg. d'un décret honorifique où l'on mentionne [τοὺς] ἐν Χρυσῇι πολείτας (IIIe ou IIe s., selon R.; date peu vraisemblable).

Mysie. — *Pergame.* — Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 156-160. Dans la chronique pergaménienne (*OGIS*, 264; cf. *AM*, 1904, 164, n. 5), il est question d'un transfert des habitants ἐπὶ τὸ κο | ..... [εἰς] τὴν [παλαι]ὰν πόλιν. On a complété κο[λωνόν]; mais W. étudie ce mot, qui désigne surtout un tas de pierres, et conteste qu'on le puisse appliquer à l'acropole pergaménienne ; il propose κό[ρυφον] ; la forme neutre de ce mot se rencontre dans Paus., II, 28.

Ionie. — *Phocée.* — F. Sartiaux, *CRAI*, 1914, 16-17. Signale dix inscr. qu'il a copiées et estampées en 1914 sur l'emplacement de l'ancienne ville : déd. à Hadrien, Marc-Aurèle, au sophiste Flavius Hermokratès, à Asklèpios, etc.

Magnésie du Méandre. — Ad. Wilhelm, *AM*, 1914. Reprend à son compte la remarque de Wilamowitz, *GGA*, 1900, 570, selon laquelle l'inscr. relative à la grève des boulangers, maintenant à Constantinople (*Inschr. Magnesia*, 114), ne provient pas de Magnésie.

Milet. — Ad. Wilhelm, *AM*, 1914, 186-188, n. VII. Remarques sur le recueil des inscr. du *Delphinion* (voir *Bulletin*, 1914, p. 466 et suiv.). — N. 139 : il faut lire, l. 44-45 : καὶ ἔνορκον αὐ|τοῖς εἶναι διαφυλάξειν τὴμ φιλίαν, au lieu de καὶ τ(ὸ)ν ὅρκον. Le τ doit encore être mis au compte de celui qui a nettoyé le marbre ; on s'étonne que W. considère ces bévues comme toutes naturelles. — N. 153, l. 1. Λατοίου n'est pas un patronymique, mais désigne le mois. — N. 155, l. 22, lire : τιμῆσαι... ταῖς ἀρ[εσκο]ύσαις τιμαῖς. — N. 143, l. 49 : Πρύτανις est un nom propre; cf. Πρύτανις Σίμου Μιλήσιος à Théra (*IG*, XII 3, 333, p. 5 sq. et *Jaresh.*, VIII, 241). — Je signalerai, à la suite, que dans n. 144 (traité avec une ville inconnue), l. 14-15, le paiement de l'ἀναγραφή n'est point fait [ὑπὸ το]ῦ κριτοῦ τοῦ προεδρεύοντος, fonctionnaire inconnu, mais [ὑπὸ Ε]ὐκρίτου τοῦ προεδρεύοντος.

De Sanctis, *Atti Accad. Torino*, XLIX, 1220-1241 : *Contributi alla storia dell' impero Seleucidio : IV. Per la storia di Mileto*. Examine ce que les inscr. du *Delphinion* apportent pour l'histoire de la ville, particulièrement n. 139 et les listes des stéphanèphores. A la fin du IVe s. et au début du IIIe, Milet n'a jamais été soumise aux Ptolémées ; mais, à la faveur de certaines circonstances, la cité a pu conclure avec eux des alliances. C'est vers 314 que Ptolémée Ier aurait obtenu pour la ville l'allègement du tribut (n 139, l. 5 et suiv.).

Didymes. — O. Weinreich, *Arch. Relig. Wiss.*, 1914, 524-527 : *Hymnologica.* Étudie l'inscr. publiée par Wiegand, *Abhandl. Berl. Akad.*, 1911, 64 (question posée par le prophète Damianos; voir *Bulletin*, 1913, 483).

Lydie. — *Sardes.* — W. H. Buckler et D. M. Robinson, *AJA*, 1914, 35-74, n. 9-28; 321-362, n. 29. Publient la quatrième et cinquième série des inscr.

découvertes à Sardes. — 8. Liste comprenant un μάγειρος, sa sœur Σεδδις, κιθαριστρία, sa femme Νινις, son fils et sa fille. Le cuisinier préparait sans doute les aliments pour le prêtre et la prêtresse, ainsi qu'à l'occasion des repas sacrés. (Rapprocher le μάγειρος si souvent nommé dans les comptes de Delphes et l'ἀρχιμαγ[ει?]ρεὺς de *Thessalonique*, *BCH*, 1913, p. 84 et suiv., n. 7). — Un néocore Ἥρωι ἐπιφανεῖ. — 11. Milliaire (ép. de Dioclétien). — 12. Graffite : φῶς, ζωή (cf. Perdrizet, *REG*, 1914, 266-280). — 14-19. Inscr. fun. gravées sur des vases contenant des restes consumés : date donnée par le nom d'un prêtre qui serait celui de Rome ou de Zeus Polieus, plus tard stéphanéphore du culte impérial. Nom de tribus (?) de Sardes (Μασδυίς, Ἀλιβαλίς?, Διονυσιάς?). — 19-28. Autres fun. dont la première (Λεωμάνδρ|ο εἰμί) serait du milieu du ve s. ; mention d'un médecin (n. 21), d'un γερουσιαστής, ἀρτόπωλος πολειτικός (n. 27); noms indigènes.

29. Grande stèle portant douze lettres ou décrets relatifs à un même personnage, Μηνογένης Ἰσιδώρου τοῦ Μηνογένου. Sardes a institué un jour de fête ἐπεὶ Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ, ὁ πρεσβύτερος τῶν τοῦ Σεβαστοῦ παίδων, τὴν εὐκταιοτάτην ἐκ περιπορφύρου λαμπρὰν τῷ παντὶ κό(σ)μῳ ἀνείληφε τήβεννον (5 av. J.-C.). On envoie deux ambassadeurs à Rome, dont Ménogénès (n. I). L'empereur envoie une lettre de remerciement (n. II). — Le sénat loue Ménogénès à son retour (n. III). — Le temps légal étant écoulé, on lui décerne une image et une statue (n. IV). — La *gérousia* le loue, puis lui décerne une image ἐν τῷ πρεσβυτικῷ (n. V et VI). — Charinos de Pergame, prêtre de Rome et d'Auguste, informe les autorités de Sardes que le κοινὸν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἑλλήνων a décerné une statue à Ménogénès, son ἔκδικος, autre lettre ; décrets du κοινόν (VII-X) ; dans le dernier, à Ménogénès ἔκδικος pour la troisième fois, est adjoint son fils Ἰσίδωρος Ἀσιανός. — Décret du sénat de Sardes décernant une statue à Ménogénès (n. XI) ; on y apprend que celui-ci a exercé le sacerdoce municipal de Rome et d'Auguste à Pergame. — Décret du sénat de Sardes autorisant τοὺς ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ τε Πολιέως Διὸς καὶ τῆς Ἀρτέμιδος οἰκοῦντας à élever une statue au fils de Ménogénès dans le *hiéron* d'Artémis. — Cette fastidieuse série de documents s'étend environ d'avril 5 à la fin de 2 av. J.-C. Ménogénès serait connu par des médailles de Pergame : le Μενογένειον, connu par une inscr. de 200 ap. J.-C., serait le lieu de son culte héroïque.

P. Fournier, *REA*, 1914, 438-440. Note sur le mot καυεις (prêtresse), que l'on a trouvé dans les inscr. de Sardes (*Bulletin*, 1914, 463). Καύης, donné par Hipponax, est bien un mot grec qu'il faut rapprocher du mot delphique κηυα (victime brûlée); mais il n'en est pas de même pour καυις qui viendrait du perse *kavi* (prêtre).

Carie. — *Cnide*. — Ad. Wilhelm, *Berl. Phil. Woch.*, 1914, 894. Dans l'inscr. conservée à Chalkis, mais provenant de Cnide (*Beitr.*, p. 124), il faut lire et compléter [π]ρὸ ἓξ εἰδῶν Ν[οε]μ[β]ρίω[ν] ἐν Ἰουλίᾳ[ι ἀ]γο[ρ]ᾶι ὅρκιον γέγ[ονε πρὸς Ῥωμαίους τοῦ δή]μ[ου] το[ῦ] Κν[ι]δίων. Le *Forum Julium* et la *Basilica Julia* ont été dédiés par César en 46, mais étaient encore inachevés ; l'inauguration définitive n'eut lieu qu'en 29 sous Auguste. D'après Täubler, *Imperium romanum*, 450, le traité avec les Cnidiens se place dans le temps qui suit l'année 38 av. J.-C.

Aphrodisias. — A. Boulanger, *CRAI*, 1914, 49. Dans l'exploration des Grands Thermes d'Hadrien, B. a retrouvé la moitié de l'inscr. gravée sur l'épistyle du portique de l'Ouest; il complète ainsi celle du portique de l'Est, qui est iden-

tique; cf. *CRAI*, 1906, 167. — B. signale, p. 53, des déd. et décrets honorifiques.

W. H. Buckler, *R. Phil.*, 1914, 211-214. Dans l'inscr. *CIG*, 2815 (cf. *REG*, 1906, 115, n. 35), la Θεὰ Ἰουλία est Julie et non J. Domna. Le même bloc porte à gauche une déd. à [Ἀριστοκλῆς Ἀρτεμιδώ]ρου Μολοσσός, ἱερα[τεύσας Τιβερίου Καίσα]ρος διὰ βίου.

Pisidie. — *Antioche*. — W. M. Calder, *Journ. Roman Stud.*, 1912, 79-109. *Colonia Caesareia Antiocheia*. — Publie 43 inscr. copiées à Yalowadj ; 25 sont grecques (en outre 5 chrétiennes). — 1. Τόνδε σε Μυ|γδονίη Διονύ|σιον ἀντὶ β[ί]ου — πολλῶν | καὶ τῆς εἰρήνης | στέμμα (cf. Sterrett, *Epigraph. Journey*, n. 92 et 93). Une région de la Province de Galatie, ayant Antioche pour centre, aurait été appelée Mygdonie ou Phrygie vers 250 ap. J.-C. (?). — 3. Déd. de la cité de *Tavia* (Τρόκμων Ταουία) à Antioche. — 5. Antioche à Σατορν(εῖνος) Σεκοῦνδος, gouverneur de la province de Pisidie, formée en 295. — 6. Déd. d'un ζυγοστάσιον. — 7. Ἐπὶ πατρικίων κομενταρησίων (*commentarienses*, officier de justice). — 8-22. Funéraires. — 23. Déd. θεοῖς. — 24 Διός. — 25. Déd. à un [ἀ]ρχί[ατρ]ος (?) [καὶ] ἀπὸ Μου[σ]είου (époque de Caracalla ou d'Élagabal).

J. G. C. Anderson, *ibid.*, 1913, 267, 300. *Festivals of Mên Askaenos in the Roman Colonia at Antioch of Pisidia*. — Publie 25 inscr. découvertes en 1912 par Ramsay, Calder et lui-même dans le sanctuaire de Mên situé sur la colline de Karakuyu (cf. *Bulletin*, 1913, 484). — 1-5. Frg. de listes de prêtres (?). — 6. Anagramme de la déd. Ἀσκαίης νάετην Μῆνα σέβων ἐθέμην. — 7-25. Inscr. agonistiques elles mentionnent un ἱερεὺς διὰ βίου τοῦ πατρίου θεοῦ Μῆνος καὶ θεᾶς Δήμητρος, sans doute l'ancienne divinité féminine d'Asie-Mineure, assimilée indifféremment à Cybèle, Artémis ou Déméter. — Les jeux, dits Μαξιμιάνειοι, de la catégorie des ἀγῶνες θεματικοί, auraient été institués en l'honneur de Galerius Maximianus après 305 par le premier agonothète nommé, C. Ulpius Baebianus. Les n. 7 et 8 appartiendraient à une époque un peu antérieure et il y aurait eu fusion de l'ancien culte avec la religion d'État. Le sanctuaire aurait été le centre d'une renaissance païenne au début du IVe s. — Beaucoup d'inductions hasardées.

Phrygie. W. M. Calder, *ibid.*, 1912, 237, 266 : *Julia-Ipsus and Augustopolis*. C. identifie ces deux localités, dont la seconde serait un état impérial, et publie quelques inscr. — Deux déd. de la statue d'un prêtre stéphanèphore Οὐᾶρος. — 4. A un agoranome et trésorier Ἐπιτύγχανος. — Διεὶ Μεγίστῳ ὑπὲρ τῶν καρπῶν καὶ δήμου σωτηρίας. — 14. Mention du nom Φιλόμηλος (il fut porté par un dynaste Phrygien; cf. *Bulletin*, 1913, 483). — 17. Déd. à Asklèpios.

Lycie. — H. A. Ormerod et E. S. G. Robinson, *JHS*, 1914, 1-36. Publient 50 inscr., dont une (n. 29) lycienne, relevées durant un voyage (avril-mai 1911). — *Telmessos* (Makri) : 1. Déd. Θεῷ Κασκά[β]ῳ, avec relief représentant un cavalier. — 4. Διὶ Ὀλυμ[π]ίῳ ὑπὲ[ρ] τῆ[ς] ἐνκτή[σ]εος (*sic*) τῶν χωρίων. Le dédicant serait un étranger qui aurait obtenu droit de cité (?). — *Pinara* : 5. Déd. d'un temple d'Apollon et de statues. — *Sidyma* : 7. Fun. avec représentation d'une paire de mains. — Bel : 10 Texte curieux. Un personnage fait construire un tombeau (πύργος) pour lui et sa famille, λαβὼν τὸ χώριον διὰ γένους. Il ordonne un sacrifice annuel d'un coq et d'un oiseau (ὄρνειθα τελέα[ν] καὶ καλ[ήν]) au moment des récoltes (ἅμα τῷ μέλλειν συναίρειν τὰ γενήματα, ὁμοίως [π]άλιν ἅμα τῷ μέλλειν τ[ρ]υγᾶν). Formule de bénédiction et de malédiction. — *Tlos* : 12. Déd. Σαβείνῃ Σεβάστῃ

Νέᾳ [Ἥ]ρᾳ (la femme d'Hadrien). — 13. Fun. avec prescription : Θύσει δ[ὲ ὁ κ]τήτωρ τῆς ο(ἰ)κίας [κα]τ' ἐνιαυτὸν ἐν τῇ ιβ' [το]ῦ Ξανδικοῦ ἔριφον [δ]ι(ε)τ[ῆ] (?). — 15. Frg. agonistique ; mention de divers jeux, entre autres [τὴν Ἥρ]ας ἐξ Ἄργους Ἀσπί[δα] et les Κομμόδεια de Milet et d'Éphèse. — 17. Déd. métrique ; au début il faut sans doute lire πολυδαίδαλος au lieu du nom propre Δαίδαλος ; le personnage a été initié (μακάρων ὄργια σεμνὰ τελέσσας). — 18. Déd. d'un *héroon*, destiné aux membres d'une association, à leurs femmes, à leurs descendants immédiats ; une place est réservée à certains esclaves (ἐν δὲ τῷ ὑποσορίῳ τεθήσονταί τῶν ἀπὸ τῆς συμβιώσεως αὐτῶν θρεπτά). — *Xanthos* : 20. Fun. métrique. — 22. Ἀφροδείτῃ ἐπηκόῳ. — 26. Épitaphe métrique d'un gladiateur libyen. — *Myra* (Dembré) : 33. Frg. d'épistyle où est mentionné un censeur à vie (τειμητὴς διὰ βίου), qui serait Domitien. — *Andraki* : 37. Épitaphe d'un affranchi impérial, ὁριάριος (attaché au grenier à blé qu'Hadrien y fit construire). — *Korydalla* : 38. Θεῷ Μεγάλῳ Σ[ώζωντι]. — *Olympos* : dans les deux fun. n. 44 et 46, les amendes infligées pour la violation de sépultures sont dues à Héphaistos.

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE

Syrie du Nord. — Sur les inscriptions à souhaits (ὑγία, χάρα, ζωή) découvertes dans cette région, cf. Perdrizet, *REG*, 1914, 268-280.

Sidon. — W. M. Ramsay, *Class Rew.*, 1914, 196-197. Publie, d'après des copies de A. H. Sayce faites en 1905, cinq inscr. peintes sur des stèles de mercenaires lyciens et pisidiens. Il a pu échapper à l'éd. que ces textes étaient déjà connus ; mais on s'étonnera d'avantage qu'il en ait ignoré la provenance, et qu'il y traduise Πιναρέων τὸ πολίτευμα par « *the governing body of Pinara* ». Le sens du mot a été pourtant éclairé par P. Perdrizet dont Dittenberger a accepté l'interprétation dans les *addenda* de *OGIS*, I, et dans le cours du IIe vol. — Sur les stèles de Sidon, voir en dernier lieu G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, t. I (1912), p. 258 et suiv., où l'on trouvera tous ces monuments rassemblés.

Palestine : G. Dalman, *Zeitschr. d. deutsch. Palästina Vereins*, XXXVII, 1914, n. 2. — Publie 27 textes grecs de Palestine, dont le plus important serait une déd. faite par des fonctionnaires romains, sous le règne de Probus (d'après un compte-rendu de *AJA*).

Jérusalem. — R. Weill, *CRAI*, 1914, 333-336. Au cours de fouilles exécutées sur l'emplacement de la « Cité de David », a découvert « l'inscription dédicatoire d'une fondation pour les étrangers, créée vers le milieu du Ier siècle ap. J.-C., et comprenant une synagogue, un balnéaire et une hôtellerie. Cette inscription juive du du Ier siècle est en langue grecque ».

CYPRE

Amathonte. — E. Sittig, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, 1-2. Publie une inscr. bilingue, en grec et en une langue inconnue à laquelle appartiennent déjà quatre autres inscr. de Cypre. Texte grec : Ἡ πόλις ἡ Ἀμαθουσίων Ἀρίστωνα | Ἀριστώνακτος εὐπατρίδην. L'autre texte n'en serait point la transcription exacte ; mais on y trouve le même

nom, Ariston, ce qui prouve qu'il appartient à la même époque (deuxième moitié IVe s.).

Kéryneia. — J. C. Peristianos, *JHS*, 1914, 119-121. Dans des fouilles fortuites exécutées en 1910 et 1911, on a trouvé une inscr. cypriote; l'auteur rappelle qu'au même lieu a été trouvée, en 1898, une déd. à Ti. Claudius Aeneios de la tribu Quirina, faite par le Κερυνητῶν δῆμος.

ÉGYPTE

Theadelphia. — E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alexandrie*, n° 15 (1914). Publie une stèle trouvée au cours de fouilles en 1913; elle consacre l'*asylia* accordée à deux sanctuaires, l'un d'Isis Éséremphis, l'autre d'Héraklès Grand Dieu Kallinikos. Comme les monuments similaires, la stèle porte plusieurs documents : 1°) Mention de l'*asylia* (l. 1). — 2°) Lettre datée du 26 Thôt, an 12, par laquelle le stratège du nôme transmet à l'épistate du bourg la requête apostillée (l. 2-10). — 3°) Requête adressée à Ptolémée XIII Aulète et à Kléopatra Tryphaina par Φίλιππος Τιμοκράτους Κορίνθιος τῶν α' φίλων καὶ α' (?) καὶ περὶ ὑμᾶς μαχαιροφόρων pour obtenir l'*asylia* (l. 11-52). — 4° Apostille, datée du 23 Épiphi, an 11 du règne = 71/0 (l. 53). — L'épithète de la déesse, Éséremphis, que Spiegelberg interprète : « celle qui fait un beau nom », est maintenant connue par la grande invocation à Isis (*Pap. Oxyr.*, XI, 1915, n. 1380, l. 46), d'où l'on tirera tant de précieux renseignements.

La stèle de Théadelphia offre de grandes analogies avec celle d'Évhéméria que j'ai signalée (*Bulletin*, 1914, 475); dans ce dernier document la lecture de l'apostille n'offre aucune énigme, contrairement à ce que j'avais supposé : il y est fait mention du λεσώνης, membre du clergé égyptien connu par les papyrus.

E. Breccia, *Rapports sur la marche du service du musée d'Alexandrie en 1913* (paru en 1914, reproduit *RA*, 1915, I, 181-188). Signale plusieurs inscr. exhumées dans l'exploration du sanctuaire de Pnéphéros, dieu crocodile, à Théadelphia. Au dessus du pylône d'entrée, déd. d'Agathodoros, fils d'Agathodoros, Alexandrin, de la deuxième hipparchie (137 av. J.-C.). — Déd. de la corporation des χηνοβοσκοί à la reine Kléopatra (III) et au roi Ptolémée (X), dieux Philomètors. — Sur un pylône, scène de sacrifice dédiée, d'après une inscr. peinte, par Héron Soubattos. — Stèle votive en l'honneur de Marc Aurèle et L. Verus.

Abydos. — P. Perdrizet, *REA*, 1914, 399 et suiv. : *Dizazelmis*. Un grafitte de l'époque ptolémaïque, gravé dans le temple funéraire de Séti Ier, donne ce nom thrace qu'on lit aussi sur une monnaie d'un prince Odryse et sur quelques monuments, parmi lesquels une stèle inédite du Pangée. P. indique par contre que le nom Didas, lu par Ad. Reinach sur un rocher de la route menant de Coptos à Coséir, n'est point thrace, mais égyptien. Un autre nom, cru thrace par R., n'est en fait qu'un surnom obscène : κυσθολείχου.

ITALIE

Rome. — *Not. Scav.*, 1914, 396, n. 2 et 398, n. 20. Dans un *columbarium* de la

Via Labicana, deux inscr. grecques, dont l'une mentionne Ἀλέξανδρος Ἀθηνοδώρου Ταρσεὺς φιλόσοφος.

Cumes. — A. Maïuri, *ibid.*, 472-476 : Frg. de *defixio*, trouvé dans une nécropole.

Crimisa (Cirò). — A. Vagliano, *Atti Accad. Torino*, XLVIII, 1027-1036. Publie une lame de bronze contenant un testament : Θεός · Τύχα · Καλλιφάο|ντος δαμιοργέοντος | Φίλον δίδοτι ταὐτ[ὸ] | πάντα καὶ ζοὸς [καὶ ἰκ *vel* χ̣ἰκ]|ανὸς [τ]ἄι γυν[αικὶ].... (vie s.). V. rapproche le document analogue de *Petelium* et une inscr. publiée par Halbherr, *Not. Scav.*, 1890, 361, qu'il complète (je doute de l'abréviation Πε. Ὀνάτα, l. 1). — Quelques remarques juridiques sur le testament.

FRANCE

Marseille. — M. Clerc, *REA*, 1914, 407 et *CRAI*, 1914, 461. Épitaphe d'un affranchi Λούκιος Ἀρρούντιος Ἑρμόκριτος.

Toulon. — M. Clerc, *ibid.*, 408-409. Fun. Μενέστρατος Μενεστράτου et sa femme Ποσειδώνια Εὐποίου.

Narbonne. — Héron de Villefosse, *CRAI*, 1914, 223-226. Déd. [Αὐτοκράτ]ορι Ἀντω[νείνῳ] par deux ἰητροί.

AFRIQUE DU NORD

Cirta (Constantine). — P. Monceaux, *CRAI*, 1914, 582-585. Un frg. d'inscr. grecque peut être complété à l'aide de deux documents déjà connus ; déd. faite à un légat d'Arabie, P. Julius Geminius Marcianus (règne de M. Aurèle et de L. Vérus), par ἡ βουλὴ κα|ὶ ὁ δῆ]μος Ἀδραηνῶ[ν διὰ Σ]εουήρου κα[ὶ].... ωήδους Μ̣..... βδου πρε[σβευ]τῶν. Le second personnage paraît avoir eu un nom et un patronymique orientaux.

P. Roussel.

OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

ΑΝΔΡΕΑΔΗΣ (Ἀνδρ. Μιχ.). Περὶ τῆς οἰκονομικῆς διοικήσεως τῆς Ἑπτανήσου ἐπὶ Βενετοκρατίας. Τόμος Α', μέρος γενικόν. Τόμος Β', μέρος εἰδικόν. Ἐν Ἀθήναις, τοπογρ. « Ἑστία », 1914. In-8°, 418-350 p. (chaque volume est accompagné d'une table des matières analytique en français).

— *Les Finances de la Grèce* (avec préface de M. Raphaël-Georges Lévy). Extrait du *Journal des Économistes*, 74e année, 15 avril, 15 mai 1915. In-8° 60 p.

— Ἡ δημοσία οἰκονομία τῶν Σπαρτιατῶν. Ἀπόσπασμα ἐκ τῆς ἐπετηρίδος τοῦ φιλ. συλλόγου Παρνάσσου τοῦ 1915. Athènes, Sakellarios. In-8°, VIII, 64 p. Table des matières en français, v p.

ΑΡΒΑΝΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (Ἀπόστολος). Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί. Extrait de l'Ἀρχαιογικὴ Ἐφημερίς, 1914, pp. 4-23, 167-184. Athènes, Sakellarios. In-4°, avec gravures.

— Δημητριὰς-Παγασαί. *Ibid.*, pp. 264-272.

Besnier (Maurice). *Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine. Livres nouveaux*. Extr. de la *Revue des questions historiques*, juillet 1914. Paris 1914. In-8°, 36 p.

Breccia (Ev.). *Rapport sur la marche du service du Musée d'Alexandrie en 1913*. Alexandrie, Société des publications égyptiennes, 1914. In-4°, 11 p.

— *Un nuovo* ἱερὸν ἄσυλον *a Teadelfia*. Extrait du Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, n° 15. Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1914. In-8°, 9 p., une planche.

— *Alexandrea ad Ægyptum*. Guide de la ville ancienne et moderne et du Musée gréco-romain. (Municipalité d'Alexandrie). Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914. In-16, XI-319 p., avec 196 fig. et 1 pl.

— *Una testa bronzea di Negro*. Extrait du *Bulletin de la société archéologique d'Alexandrie*, n° 15. Alexandrie, 1915. In-8°, 6 p., avec 1 pl.

Cohoon (James Wilfred). *Rhetorical studies in the arbitration scene of Menander's Epitrepontes*. Dissertation pour le doctorat en philosophie de l'Université de Princeton. Tirage à part des *Transactions of the American Philological Association*, vol. XLV, 1914. Boston, Giun, 1915. In-8°, 89 p.

Cook (Arthur Bernard). *Zeus. A study in ancient religion*. Vol. I : *Zeus god of the bright sky*. Cambridge, University press, 1914. In-8°, XLIII-885 p., 42 pl., 569 fig.

DEONNA (W.). *Congrès international d'ethnologie et d'ethnographie. Neuchâtel (Suisse)*. Extrait de la *Revue de l'histoire des religions*, 1914. In-8°. 14 p.

— *Questions d'archéologie religieuse et symbolique. Ibid.*, 1914. In-8°, 26 p.

— *Questions de méthode archéologique. Art et Réalité*. Extrait de la *Revue archéologique*, 1914, II, pp. 231-265.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines... rédigé... sous la direction de M. E. SAGLIO, *continué par* MM. E. POTTIER *et* G. LAFAYE. Fascicule 50 (*Vasa-Via*) contenant 125 gravures. Paris, Hachette, 1915. In-4°, pp. 649-808.

DRAKOULIS (Platon E.). *Greece, the Balkans, and the federal principle*. Reprinted from the *Asiatic Review*, February 1915, 21 p.

EBERSOLT (Jean). *Sceaux byzantins du Musée de Constantinople*. Extrait de la *Revue Numismatique*, 1914, p. 207 et suiv. In-8°, 74 p. et 3 pl.

FITZ-HUGH (Prof^r Thomas, of the University of Virginia). *Aristotle's Theory of Rhythm*. Extracted from the *Proceedings of the American Philological Association*, vol. XLIV, 1913. In-8°, 4 p.

— *The origin of verse*. University of Virginia, *Bulletin of the school of Latin*, n° 8. January 1, 1915, Charlottesville YA, Anderson brothers. In-8°, 15 p.

FLICKINGER (Roy C.). *The influence of festival arrangements upon the drama of the Greeks*. Extrait du *Classical Journal*, vol. X, n°s 3, 4, 5, Décembre-Janvier-Fev. 1914-5. Part. I pp. 115-125, Part. II pp. 154-163, Part III pp. 206-215. In-8°.

GARDNER (Ernest). *Handbook of greek sculpture*. Londres, Macmillan, 1915. In-8°, XXXII, 605 p., avec 153 fig.

ΓΙΑΝΝΟΥΤΣΟΣ (Κ. Ν.). Τὰ σπλάγχνα τοῦ Λόρδου Βύρωνος ἐν Μεσολογγίῳ. Ἀνατύπωσις ἐκ τῆς « Ἀθηνᾶς ». Athènes, Sakellarios, 1914. In-8°, 7 p.

GIRARD (Paul). *Le mariage d'Hector*. (Lecture faite à l'Institut de France le 20 novembre 1914). Paris, Didot 1914. In-4°, 17 p.

GUIGNEBERT (Ch.) *Le dogme de la Trinité*. I. *Les triades primitives et la formule baptismale*. II. *L'évolution des deux triades et les premiers conflits*. III. *La crise arienne, S^t. Augustin et le symbole d'Athanase*. IV. *Immobilité, décadence et ruine*. Extraits de *Scientia* XIV (1913) N. XXXII-6, pp. 385-403; XV (1914) N. XXXIII-1, pp. 56-82; XVI (1914) N. XXXVII-5, 32 p. Bologne, Nicola Zanichelli; Paris, Alcan. In-8°.

HAMBERGER (Peter). *Die rednerische Disposition in der alten* τεχνὴ ῥητορική (*Korax-Gorgias-Antiphon*). (*Rhetorische Studien* hgg. von Drerup, 2. Heft). Paderborn, Schöningh, 1914. In-8°, 121 p.

L'*Hellénisation du monde antique*. Leçons faites à l'École des Hautes Études sociales par MM. *V. Chapot, G. Colin, Alfred Croiset, J. Hatzfeld, A. Jardé, P. Jouguet, G. Leroux, Ad. Reinach, Th. Reinach*. (Bibliothèque générale des Sciences sociales). Paris, Alcan, 1914. In-8°, x-391 p.

ΚΡΙΤΙΚΗ ΚΑΙ ΠΟΙΗΣΗ, 1915, χρόνος 1^ος, I, II. Athènes. In-8°, 68 p.

LEROUX (Ernest). *France et Allemagne, les deux cultures*. Paris, Leroux, 1915. In-16, 43 p.

ΛΕΞΙΚΟΓΡΑΦΙΚΟΝ ΑΡΧΕΙΟΝ τῆς μέσης καὶ νέας ἑλληνικῆς. Τόμος Α', παράρτημα τοῦ κς' τόμου τῆς « Ἀθηνᾶς ». Athènes, Sakellarios, 1915. In-8°, δ'-212 p.

MASPERO (Jean). *Græco-Arabica* (2e art.). Extrait du *Bull. de l'Institut français d'archéol. orient.*, t. XII (1914). In-4°, pp. 43-51.

MENDEL (Gustave). *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines.* Tome II. Constantinople, Musée Impérial, 1914. In-8°, 593 p., 493 fig. dans le texte.

MOLINIER (Sylvain). *Les « maisons sacrées » de Délos, au temps de l'indépendance de l'île (315-166/5 av. J.-C.).* Fascicule XXXI de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres* de l'Université de Paris. Paris, Alcan, 1914. In-8°, 108 p. et 3 pl.

NOAILLES (Pierre). *Les collections de Novelles de l'empereur Justinien.* Volume II, *La collection grecque des 168 Novelles.* Suivie des tables alphabétiques des matières et des textes cités dans les deux volumes. Paris, Tenin, 1914. In-8°, xv-229 p.

NORVIN (Villiam). *Olympiodoros fra Alexandria, og haus Commentar til Platons Phaidon.* Studier I den Graeske Philosophis historie. Gyldendolske Boghondel, Nordesk Forlag. Copenhague et Christiana, 1915. In-8°, 10-345 p.

ΟΙΚΟΝΟΜΟΣ (Γεώργιος). Γενιτσά. Extrait de l'Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1914. Athènes, Sakellarios. In-4°, pp. 138-139.

ΠΑΠΑΔΑΚΗ (Ν.). Ἀνασκαφὴ Ἰσείου ἐν Ἐρετρίᾳ. Ἀπόσπασμα ἐκ τοῦ Ἀρχαιολογικοῦ Δελτίου. Τομ. I, σελ. 115-190. Athènes, 1915. In-4°, 75 p., avec 28 fig.

PERSSON (Axel W.). *Zur Textgeschichte Xenophons.* Lund, Gleerup; Leipzig, O. Harrassowitz, 1915. In-8°, 175 p.

RADOS (Constantin). *Les guerres médiques. La bataille de Salamine.* Ouvrage orné de cartes et gravures et suivi d'un glossaire. Paris, Fontemoing, 1915. In-8°, IX-432 p.

RICHARDSON (Leon Josiah). *Greek and latin glyconics.* Extrait de la *Classical Philology*, vol. II (1915), n° 13. Berkeley, University of California press. In-8°, pp. 257-265.

ROSTRUP (Egill). *Oxyrhynchos Papyri III, 413.* Extrait du *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, 1915, n° 2, pp. 63-107. Copenhague, Host, 1915. In-8°, 45 p., avec deux planches.

SARTIAUX (Félix). *De la nouvelle à l'ancienne Phocée.* Conférence faite à Marseille, le 3 avril 1914. Paris, F. Lévy, 1914. In-8°, 45 p., avec 13 pl. hors texte, d'après les photographies prises par l'auteur.

— *Le sac de Phocée et l'expulsion des Grecs ottomans d'Asie-Mineure en juin 1914.* Extrait de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1914. Paris, Renouard, 1914. In-8°, 36 p.

— *Les Sculptures et la restauration du temple d'Assos en Troade.* Paris, Leroux, 1915. In-8°, 160 p., avec 59 fig.

— *Troie. La guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient.* Paris, Hachette, 1915. In-12, IX-236 p., avec 24 reproductions d'après les photographies de l'auteur et 4 cartes.

ΣΚΙΑΣ (Ἀνδρέας Ν.). Παραγνωριζομένη ἀντωνυμία τῆς ἀρχαίας Κρητικῆς διαλέκτου. Ἀποσπάσματα ἐκ τῆς Ἐπετηρίδος. Athènes. Vlastos, 1915. In-8°, 12 p.

ΣΤΕΦΑΝΙΔΗΣ (Μιχαήλ Κ.). Συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν φυσικῶν ἐπιστημῶν καὶ ἰδίως τῆς χυμείας. Ἐν Ἀθήναις, βασιλικὸν τυπογραφεῖον Νικ. Ἀθ. Χιώτη, 1914. In-8°, 231 p.

Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων :

— ΆΔΑΜΑΝΤΙΟΣ ΆΔΑΜΑΝΤΙΟΥ (Ι.). Ἡ Βυζαντινὴ Θεσσαλονίκη (ἱστορία, κοινωνικὸς βίος, τέχνη). Ἐν Ἀθήναις, βιβλιοπωλεῖον Ν. Σιδέρη. 1914. In-16, 160 p. avec 31 fig.

— ΆΠΟΣΤΟΛΙΔΗΣ (Ν. Χ.) Δυὸ ἐπικίνδυνοι ἐχθροὶ τοῦ ἀνθρώπου, κώνωπες-μυῖαι. 1914, 86 p., avec 35 fig.

— Σ. Κ. Σ. Ἡ ἀρχαία ἑλληνικὴ ποίησις κατὰ τὸν Ed. Schuré. 1914, 80 p.

— ΧΑΤΖΙΔΑΚΙΣ (Γεώργιος Ν.). Σύντομος ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. 1914, 144 p., avec une carte géographique.

ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (Μαν.). Ἡ ὀρθογραφία μᾶς (Ἐπιστήμη καὶ ζωή, 2). Ἀθῆναι, τυπογρ. « Ἑστία », 1913. In-8°, 174 p.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE ET ACTES DE L'ASSOCIATION

Pages.

Statuts de l'Association I
Souscription permanente pour l'illustration de la *Revue* IV
La médaille de l'Association V
Membres fondateurs de l'Association VI
Souscriptions exceptionnelles pour les *Monuments grecs* et l'illustration de la *Revue* VII
Membres fondateurs pour les *Monuments grecs* et pour l'illustration de la *Revue* VIII
Anciens présidents de l'Association IX
Membres du Bureau pour 1915-1916 X
Membres du Comité pour 1915-1916 X
Commission administrative X
Commission de publication X
Membres donateurs XI
Liste générale des membres au 1er octobre 1915 XX
Sociétés et écoles correspondantes XXXVIII
Périodiques échangés avec la *Revue* XXXIX
Prix décernés dans les concours de l'Association XL
Actes de l'Association XLVII
Assemblée générale du 6 mai 1915 LVI
Allocution de M. G. Glotz, président LVI
Rapport de M. G. Dalmeyda, secrétaire-adjoint, sur les travaux de l'année 1914-1915 LXXIII
Rapport du trésorier-adjoint XCI

PARTIE LITTÉRAIRE

Andréadès (A.) ..... Les Finances de l'État homérique 377
Bénaky (Dr N. P.) ..... Des termes qui désignent le violet dans l'antiquité et de la signification des épithètes composées de ἴον « violette » 16

Bodin (L.)..... Histoire et biographie. Phanias d'Érèse..... 251
Chapot (Victor)..... Fossés et tranchées dans les guerres de l'antiquité..... 103
Croiset (Maurice)..... Les *Crétois* d'Euripide..... 217
Dalmeyda (Georges)..... Observation sur les prologues d'*Ion* et des *Bacchantes*..... 43
Deonna (W.)..... Essai sur la genèse des monstres dans l'art... 288
De Ridder (A.)..... Protogène..... 282
François (L.)..... Le second Panégyrique de Constance de Julien et les Περὶ βασιλείας de Dion Chrysostome... 417
Louria (S.)..... Les fermiers thespiens..... 51
Pernot (Hubert)..... Le roman crétois d'Érotocritos..... 129
Pichon (R.)..... Lucain et la flotte athénienne..... 58
Reinach (Salomon)..... Observations sur le mythe d'Iphigénie..... 1
Reinach (Théodore)..... Une épigramme funéraire de Thèbes..... 55
Roussel (P.)..... Le rôle d'Achille dans l'*Iphigénie à Aulis*.... 234
Stéphanidès (Dr Michel). Petites contributions à l'histoire des sciences. 39

VARIETÉS

Glotz (G.)..... Quelques découvertes récentes en Grèce..... 440
Deonna (W.)..... De quelques travaux récents touchant la religion grecque..... 442

CHRONIQUE

De Ridder (A.)..... Bulletin archéologique..... 184
Roussel (Pierre)..... Bulletin épigraphique..... 446
Correspondance..... 216, 375

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages déposés aux Bureaux de la *Revue*..... 476

TABLE DES COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Breccia (E.)..... *Alexandria ad Ægyptum* (A. De Ridder)... 350
Cantarelli (L.)..... *La serie dei prefetti di Egitto* (J. Maspero). 62
Collignon (M.)..... *Le Consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au* XVIIe *siècle* (L. Méridier)..... 65
Collignon (M.)..... *Le Parthénon, l'histoire, la sculpture, l'architecture et la sculpture* (A. Puech)..... 66
Fischer (H.)..... *Quaestiones Æneanae* (L. Méridier)..... 66
Fritze (H. von) et Goebler (H.). *Nomisma* (Fasc. VI, VII, VIII, IX). (G. Glotz). 352
Flickinger (Roy C.)..... *Tragedy and the satyric drama* (A. P.)..... 67
Gardthausen (V.)..... *Griechische Palaeographie* (2e éd. 2e vol.) (H. Lebègue)..... 67

HELCK (Ioannes)..... *De Cratetis Mallotae studiis criticis quae ad Odysseam spectant* (L. Méridier)..... 70
JAEGER (W.)..... *Nemesios von Emesa* (Émile Bréhier)..... 71
HUBBELL (H. M.)..... *The influence of Isocrates on Cicero, Dionysius and Aristides* (L. Méridier)..... 73
MARESTAING (P.)..... *Les écritures égyptiennes et l'antiquité classique* (J. Maspero)..... 74
MASPERO (J.)..... *Organisation militaire de l'Égypte byzantine* (L. Bréhier)..... 75
MASQUERAY (P.)..... *Bibliographie pratique de la Littérature grecque* (A. Puech)..... 76
MENDEL (G.)..... *Catalogue des sculptures du musée impérial ottoman* (A. De Ridder)..... 77
MIXAHA (B.)..... Κριτικαὶ παρατηρήσεις εἰς τὰ Ἠθικὰ τοῦ Πλουταρχοῦ (L. Méridier)..... 78
MOLINIER (S.)..... *Les maisons sacrées de Délos* (Dürrbach)... 350
MOONEY (W.)..... *The house-door of the ancient stage* (D. Navarre)..... 80
MORAÏTIS (S.)..... ΠΛΑΤΩΝ. T. VIII (L. Robin)..... 80
MÜLLER (F.)..... *Die antiken Odyssee-Illustrationen* (G. Leroux)..... 83
MUTSCHMANN (H.)..... *Tendenz, Aufbau und Quellen der Schrift vom Erhabenen* (A. Puech)..... 84
PIZZAGALLI (A. M)..... *Mito e poesia nella Grecia antica* (P. Waltz). 85
PLATON..... *Le Banquet* ou *de l'Amour,* traduction Mario MEUNIER (L. Méridier)..... 87
POHLENZ (M.)..... *Aus Platos Werdezeit* (A. Rivaud)..... 265
POKORNY (Erich)..... *Studien zur griechischen Geschichte im sechsten und fünften Jahrzehnt des vierten Jahrhunderts v. Chr.* (Cloché)..... 94
RONZEVALLE (Le R. P. Louis). *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie* (Psichari)..... 357
SEURE (G.)..... *Collection Stamoulis* (L. Bréhier)..... 96
TACCONE (A.)..... *Gli Idilli di Teocrito* tradotti in versi italiani. 96
THOMSON (J. A. K.)..... *Studies in the Odyssey* (L. Méridier)..... 97
TURNER (L. M.)..... *Du conflit tragique chez les Grecs et dans Shakespeare* (L. Méridier)..... 99
USENER (H.)..... *Kleine Schriften* (J. Maspero)..... 101

Bon à tirer donné le 1er avril 1916.

Le rédacteur en chef, Gustave GLOTZ.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

DF
10
R4
t. 28

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY